







# CLÉMENT MAROT ET SON ÉCOLE

# BIBLIOTHÈQUE LITTÉRAIRE DE LA RENAISSANCE

dirigée par Pierre DE NOLHAC, de l'Académie française.

PREMIÈRE SÉRIE, petit in-8.

T. I. H. COCHIN. **La Chronologie du Canzoniere de Pétrarque.** 1898. **6** fr.

T. II-III. L. THUASNE. R. Gaguini **Epistolae et orationes**, texte publié sur les éditions originales de 1498. 1904. . . . . . . . . . . . . . . . **37** fr. **50**

T. IV. H. COCHIN. **Le frère de Pétrarque et le livre « Du repos des religieux ».** 1904 . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . **6** fr.

T. V. M. THUASNE. **Études sur Rabelais (Sources monastiques du roman de Rabelais. — Rabelais et Erasme. — Rabelais et Folengo. — Rabelais et Colonna. — Mélanges).** 1904 . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . **15** fr.

T. VI. M. M. CAPELLI. **Pétrarque. Le traité « De sui ipsius et multorum ignorantia ».** 1906. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . **9** fr.

T. VII. J. DE ZANGRONIZ. **Montaigne, Amyot et Saliat. Étude sur les sources des Essais de Montaigne.** 1906. . . . . . . . . . . . . . . . . . . **9** fr.

T. VIII. R. STUREL. **Amyot traducteur des Vies parallèles de Plutarque.** 1909. Avec 4 fac-similés . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . **18** fr.

T. IX. P. VILLEY. **Les Sources italiennes de la « Deffense et illustration de la langue françoise » de Joachim Du Bellay.** 1908. . . . . . . . . . **7** fr. **50**

T. X. MARIO SCHIFF. **La fille d'alliance de Montaigne, Marie de Gournay.** 1910. Avec un portrait. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . **7** fr. **50**

T. XI. H. LONGNON. **Essai sur P. de Ronsard.** Avec un portrait. 1912. **12** fr.

T. XII. H. HAUVETTE. **Études sur la Divine Comédie, la composition du poème et son rayonnement.** 1922. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . **10** fr.

DEUXIÈME SÉRIE, gr. in-8 raisin.

T. I-II. P. DE NOLHAC. **Pétrarque et l'humanisme.** Nouvelle édition revue et considérablement augmentée, avec un portrait inédit de Pétrarque et des fac-similés de ses manuscrits. 2 vol. et planches. (*Épuisé*).

T. III. P. COURTEAULT. **Geoffroy de Malvyn, magistrat et humaniste bordelais (1545-1617)**, étude biographique et littéraire, suivie de harangues, poésies et lettres inédites. 1907 . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . **11** fr. **25**

T. IV. H. GUY. **Histoire de la poésie française au XVI^e siècle.** T. I. L'École des rhétoriqueurs. 1910. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . **15** fr.

T. V. L. ZANTA. **La Renaissance du stoïcisme au XVI^e siècle.** 1914. **18** fr.

T. VI. H. BUSSON. **Charles d'Espinay, Évêque de Dol, et son œuvre poétique (1531 ?-1591).** 1923 . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . **15** fr.

T. VII. H. FRANCHET. **Le Poète et son œuvre,** d'après Ronsard. 1923. **30** fr.

T. VIII. H. FRANCHET. **Le Philosophe Parfaict et le Temple de vertu.** 1923. **10** fr.

T. IX. P. DE NOLHAC. **Un poète rhénan, ami de la Pléiade : Paul Melissus.** 1923 . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . **12** fr.

T. X. Maurice MIGNON. **Études sur le théâtre français et italien de la Renaissance.** 1923. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . **12** fr.

T. XI. P. VILLEY. **Les Grands écrivains du XVI^e siècle.** Évolution des œuvres et invention des formes littéraires. Tome I. **Marot et Rabelais.** 1923. **25** fr.

BIBLIOTHÈQUE LITTÉRAIRE
DE
LA RENAISSANCE

*NOUVELLE SÉRIE*
TOME XII

# HISTOIRE DE LA POÉSIE FRANÇAISE AU XVI$^{e}$ SIÈCLE

TOME II

## CLÉMENT MAROT ET SON ÉCOLE

PAR
*HENRY GUY*
RECTEUR DE L'ACADÉMIE DE GRENOBLE




PARIS
LIBRAIRIE HONORÉ CHAMPION, ÉDITEUR
LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE
5, QUAI MALAQUAIS, 5
1926


JUL 1 1968
UNIVERSITY OF TORONTO

## LIVRE QUATRIÈME

---

### Principaux caractères de la Renaissance. Le roi François Ier. — La cour ; les Mécènes.

# I

## PRINCIPAUX CARACTÈRES DE LA RENAISSANCE

**1-3**. *Position et division du sujet.* — **4**. *Pourquoi le moyen âge s'est désintéressé de plusieurs problèmes essentiels.* — PREMIER CARACTÈRE DE LA RENAISSANCE, LA CURIOSITÉ : **5**. *Les textes sacrés sont traduits en langue vulgaire ; le retour à l'antiquité.* — **6**. *L'étude du droit et celle de la médecine sont renouvelées.* — **7**. *Les découvertes géographiques.* — **8**. *L'astronomie.* — SECOND CARACTÈRE DE LA RENAISSANCE, LE GOUT DE LA JOIE : **9**. *Que ce goût n'a pu fleurir au moyen âge.* — **10-11**. *Mais il apparaît clairement dans l'architecture du XVIe siècle.* — **12-13**. *L'* « *invention* » *de la nature consolatrice et maternelle.* — **14**. *La joie éclate dans maintes œuvres de ce temps.* — **15-16**. TROISIÈME CARACTÈRE DE LA RENAISSANCE : ELLE ASPIRE A LA LIBERTÉ. — **17**. « *Le seizième siècle est un héros.* » — **18**. *Lutte émouvante de l'avenir et du passé.* — **19**. *Les deux partis s'efforcent d'entraîner le roi.*

**1**. La période qui s'étend de 1515 à 1550 est, dans l'histoire des hommes, un moment sacré, si riche en œuvres, si sympathique par le courage et par les sublimes aspirations des ouvriers, qu'on se sent, lorsqu'il s'agit de peindre cette époque, comme accablé par l'ampleur du sujet. C'est toute une genèse à décrire, l'enfantement d'un monde nouveau — le nôtre — qui vient au jour parmi des luttes terribles, et s'élève sur les ruines d'un sombre passé, presque barbare. Le regrette qui voudra ! On peut, à la vérité, accorder une vive sympathie et même de l'admiration à certaines formes d'art du moyen âge, rendre justice à l'enthousiasme et à la candeur de sa foi, s'attendrir au spectacle de sa patience et de sa résignation, mais on doit aimer la Renaissance comme étant une ère libératrice, qui nous a donné des espérances jusqu'alors inconnues, des raisons d'agir et de vivre que nos pères soupçonnaient à peine. Et quand je dis *la Renaissance,* je veux parler aussi de la Réforme. Ces deux ter-

mes, au fond, désignent des faits qui procèdent d'une origine unique, et ne sauraient être séparés. La Réforme n'est qu'un des aspects (mais essentiel) de l'évolution des esprits au XVIe siècle, et si elle intéresse au plus haut point les historiens de la littérature, ce n'est pas tant parce qu'elle a constitué une nouvelle Église chrétienne que pour avoir préparé, sans l'avoir ni désiré ni prévu, l'autonomie de la conscience.

2. Et ainsi Réforme et Renaissance nous apparaissent comme des « phénomènes » connexes que les mêmes causes ont dû produire. Ces causes, quelles sont-elles ? On a très souvent énuméré celles qu'on peut appeler *extérieures*, et qui se laissent facilement saisir. Qui ne comprend, par exemple, que l'invention et le progrès de l'imprimerie ont favorisé les grands changements dont nous parlons, et comment nier l'influence que les guerres d'Italie ont eue sur eux ? Il est évident que les Français auraient langui plus longtemps dans une ignorance à la fois résignée et dogmatique s'ils n'avaient été conduits, par l'ambition de leurs rois, vers cette terre où les ruines d'un sublime passé offraient des enseignements tant à l'artiste qu'au penseur, et où venaient d'affluer, après la prise de Constantinople, les trésors de la Grèce antique. Oui, ce furent là d'heureuses conjonctures : mais elles ne suffisent pas à expliquer pourquoi, renonçant à des traditions séculaires, nos aïeux ont osé accomplir, dans le domaine spirituel, une audacieuse révolution. Le vrai motif, la raison profonde de cette crise est, peut-être, des plus simples : le remède est sorti de l'excès du mal ; on s'est enfin débattu parce que, décidément, on étouffait ; l'âme a voulu renaître, revivre, parce que, au déclin du moyen âge, elle se sentait à l'agonie ; l'épaisseur de l'ombre suscita le besoin de la lumière, et, bref, un nouveau monde se trouva créé en vertu de ce dynamisme ou de cet instinct qui poussent les individus et les peuples à craindre de mourir, à vouloir être.

3. Si maintenant on demande quels furent les caractères dominants de cette époque où l'humanité, comme Lazare, se réveilla, on peut répondre, ce semble, qu'ils se réduisent, en somme, à trois : la curiosité ou la soif de connaître et de comprendre ; le goût de la joie ; l'amour — timide encore — de la liberté.

4. Que le moyen âge n'ait pas été curieux, il n'y a pas lieu de s'en étonner. Ayant la foi, il croyait n'avoir rien à apprendre. La vie, la mort étaient sans énigmes, et la religion imposait, pour chaque problème, une solution catégorique. Alors de quoi donc s'inquiéter ? Tranquille sur l'essentiel (l'existence de Dieu, le règne du Père, la réalité d'un paradis et d'un enfer), on dédaignait ce petit tas de boue où nous sommes, cette vallée de

larmes, cette prison. A quoi bon s'intéresser à la terre, puisqu'on possédait d'avance, pourvu qu'on se montrât docile, l'immensité entière du ciel ? Toutes les énergies étaient tendues vers l'au-delà et vers le futur. La vraie vie commençait après la vie, et cette hantise métaphysique rendait également méprisables la nature condamnée à périr, le corps de l'homme, chair de péché, et les sciences qui s'occupent de ces pauvres choses transitoires.

5. Au contraire, les hommes de la Renaissance jettent de perçants regards autour d'eux, et aspirent au fruit défendu. Ils portent d'abord la main sur l'arche, et prétendent voir, inaugurant ainsi une guerre inexpiable, le fond et la valeur de ces mystères qu'on avait acceptés jusqu'alors avec révérence et tremblement. L'usage que l'Église faisait du latin était l'un des nuages qui dérobaient aux yeux ce Sinaï : mais les novateurs déchirent le voile ; ils ramènent au grand jour des langues vulgaires les dogmes, les textes sacrés, et la foi va devenir par là un objet de discussion. Rien n'arrêtera plus des gens capables d'un tel coup d'audace, et leur curiosité s'étendra à la fois dans tous les sens. Ce qui, d'abord, les fascine, c'est l'antiquité. Ils la devinent belle, la savent si riche ! En vain ils chercheraient, dans l'héritage qu'ils tiennent de leurs pères, les réserves de sagesse, les trésors d'expérience, les méthodes dont ils ont besoin. Ils sentent qu'il leur faut, pour construire au monde un noble avenir, le secours du plus lointain passé, et que ce qui leur manque ne se trouve que dans les ouvrages des anciens. Voilà pourquoi ils ont le culte de la Grèce et de Rome. Ils attendent d'elles le salut. Les textes et les statues antiques remontent en foule à la lumière, et sont reçus comme une révélation d'en haut, une « bonne nouvelle » inespérée. Au demeurant, cet enthousiasme est presque toujours lucide. Les érudits du XVIe siècle concilient l'admiration avec le désir de bien juger, et ces hommes si fervents furent les fondateurs de la critique. Pour mieux entendre les enseignements des vieux livres, ils ont poussé fort loin l'étude des langues. L'hébreu, suspect au moyen âge, a été connu de plusieurs d'entre eux, et, quoique le grec passât pour *hérétique*, ils s'y adonnaient avec passion. Quant au latin, — à ce même latin qu'ils refusaient à l'Église — ils rêvaient de le refaire vivant, d'en vulgariser l'usage, de le parler et de l'écrire si bien qu'il reléguât au second plan le français. Un tel dessein n'avait aucune chance d'aboutir, mais si les humanistes ne l'avaient pas formé, peut-être n'auraient-ils pas édifié ces monuments que l'on admire aujourd'hui : les *Commentaires* d'Étienne Dolet et le *Thesaurus* de Robert Estienne, qui est de 1535.

6. Et que de choses encore sollicitent, vers cette date, la curiosité de nos aïeux ! Leur programme est celui de Gargantua, tracé par le génie pour des géants. Ils veulent devenir « un abysme de science » [*P.*, II, 8], tout rajeunir ou tout créer d'un seul coup, léguer à leurs descendants une encyclopédie complète et remaniée. Ils se livrent au labeur avec une furie dionysiaque, une sorte d'ivresse sacrée. Tantôt poètes, tantôt prophètes, ils inventent ou devinent, et indiquent, en chaque matière, ce qui sera la loi de l'avenir. L'étude du droit, où le moyen âge ne voyait qu'un formalisme épineux et qu'une scolastique laïque, incline, grâce à eux, du côté de la philosophie et de l'histoire. Le grand Alciat s'applique moins à ergoter sur les lois qu'à en montrer l'origine, et ses rivaux ou ses disciples — Arnoul du Ferrier, André Tiraqueau et plusieurs autres — préparent la voie à Cujas... La médecine, pendant ce temps, progresse, évolue aussi. L'anatomie, malgré bien des résistances, force la porte des vieilles écoles, et le corps humain, dont on ne connaissait que les dehors, va perdre une partie de son mystère. Sans parler ni d'André Vésale ni de notre Fernel, signalons, en passant, un fait que l'on peut considérer comme le tout premier germe de la médecine moderne : à l'époque où François Rabelais exerçait les fonctions de médecin à l'hôpital de Lyon, il disséqua, devant une assistance nombreuse, le cadavre d'un supplicié, et expliqua à ses auditeurs « fabricam corporis », la structure des membres, des organes. Cette initiative ne demeura pas inaperçue et fut, par Dolet, célébrée en vers latins.

7. Pendant que la Renaissance travaillait ainsi à la découverte de l'homme physique, ce microcosme, elle marchait à la conquête du vaste monde, et parcourait enfin notre univers en entier. En septembre 1519, Magellan quitte San Lucar ; il touche aux Canaries, au Brésil, atteint la Terre de Feu, et rencontrant (27 novembre 1520) les eaux du Pacifique, il s'y engage hardiment, cingle droit jusqu'aux Philippines. Là, il meurt (27 avril 1521) ; mais l'un de ses lieutenants, Sébastien del Cano, continue à aller de l'avant, double le cap de Bonne-Espérance, et, ayant accompli le tour du monde, rentre, le 6 septembre 1522, à San Lucar. Le vaisseau qu'il montait s'appelait *Victoria*. Victoire, en effet, très belle, et pour plus d'une raison. Ce n'étaient pas seulement des pays ignorés et de nouveaux aspects de la nature que les explorateurs et les Conquistadores faisaient connaître : ils révélaient encore des sociétés qu'on ne soupçonnait point, des mœurs qu'on n'avait jamais prévues, des religions insolites, des peuples qui ne savaient pas que Jésus-Christ fût mort pour eux. La création, dès lors, apparaissait plus riche,

plus complexe qu'on ne l'avait cru ; la foi et la sagesse qu'on s'imaginait universelles prenaient le caractère d'une *opinion* que bien des hommes ne partageaient point, et il fallait bien admettre qu'il existait ici-bas diverses manières d'être raisonnable et pieux. Ample sujet de méditation ; grande leçon de modestie et, avec le temps, de tolérance. Lisez, chez Montaigne [I, 30], l'admirable chapitre *Des Cannibales*.

**8**. Restait à pénétrer les effrayants mystères du ciel... Cela, faute d'avoir les instruments nécessaires, la Renaissance ne le pouvait, et l'honneur de fonder l'astronomie fut cédé par elle à l'âge suivant. Mais si elle n'a presque rien fait pour constituer cette science sublime, elle a, du moins, senti ce qu'il y avait lieu de faire, et deviné que le succès futur serait dû à l'observation directe, à la méthode expérimentale. C'est là, sans doute, ce que veut nous signifier Rabelais lorsqu'il nous raconte [G., I, 23] que Ponocratès conduisait, « en pleine nuict », son élève « au lieu de leur logis le plus descouvert », et que, là, ils observaient « les figures, situations, aspects, oppositions et conjunctions des astres ». Maître et disciple terminent de la sorte une journée de prodigieux labeur, symbole de ce que fut, en ce temps — de l'aube au soir, c'est-à-dire de la naissance à la mort — la vie des lettrés ou des savants. Par ce qui précède on aura vu que leur curiosité avait été vraiment universelle, et qu'elle s'était portée à la fois sur le passé et l'avenir, sur l'homme entier, corps et âme, sur les lois divines et humaines, sur les mondes mal connus, le nôtre d'abord, puis ceux du ciel.

**9**. Quant à ce *goût de la joie* que j'ai signalé ci-dessus comme l'un des caractères de la Renaissance, il semble qu'il ait tiré son origine du désir ou du besoin de réagir contre la tristesse du moyen âge. Cette tristesse n'est que trop réelle, et il suffira, pour la bien sentir, de s'adresser au grand Michelet. Quoique, de nos jours, on se plaise à dénigrer son histoire, elle reste admirable en bien des parties, et nul n'écrira de plus belles pages que celles où il a montré les terreurs, les douleurs, l'accablement du pauvre Jacques. Comment ne mènerait-il pas une existence tremblante et consternée ? Les impôts, la corvée l'écrasent ; le roi, le seigneur et le prêtre lui crient : « Il faut payer ! » ; les guerres ne cessent point, et il redoute, lorsque les gens d'armes courent la campagne, tout autant l'ami que l'ennemi ; il n'a que des devoirs et point de droits ; non content de l'exploiter, on le méprise, et chaque mouvement de la machine politique lui cause une souffrance, aigrit ses plaies. Voilà, pensez-vous, des maux cruels. Oui, mais ce ne sont ni les seuls, ni les pires. Ajoutez les troubles d'une âme pleine de craintes mysti-

ques, et que hante l'idée de l'enfer. D'ailleurs, même avant la mort, on risque de tomber entre les griffes du diable. Il circule, invisible, parmi les vivants ; il gâte et rend suspect tout ce qui pourrait être des consolations : les plaisirs du lit et de la table, la beauté des femmes, l'innocence de l'enfant, la lumière du jour, les douces nuits étoilées... Vraiment, c'est trop, et l'on comprend qu'une heure soit enfin venue où le peuple, nouvel Enée, a tiré son épée contre les spectres. Ce retour à une autre (et meilleure) conception de la vie était fatal : la seule chose étonnante, c'est qu'il ait pu tarder si longtemps.

**10.** Si maintenant on demande quelles sont, au XVIe siècle, les preuves de cette *joie* dont je parle, on a, semble-t-il, le droit de répondre que c'est dans l'architecture qu'elle se manifeste de la façon la plus expressive. L'architecture civile, au moyen âge, offre un caractère défensif ; elle révèle les transes de ceux qui font bâtir, se tient en garde contre le dehors, et tend à assurer un abri, des « fermetés » à des gens que tout menace, et dont le sort est précaire. Que souhaiter, tandis que les routiers, les mauvais garçons désolent sans cesse le plat pays, et rôdent, les dents longues, autour des villes, sinon une salle bien close, une maison aux fortes murailles, peu de fenêtres, une porte étroite à clous de fer, des rues étranglées que barre une chaîne, et, enveloppant ces rues, la ceinture de tours, les douves de la cité ? Autant, certes, vaudrait une prison : mais que faire ? C'est seulement sous ces bonnes voûtes noires et derrière ces remparts qu'on a, comme l'escargot dans sa coquille, des chances de salut, une impression de sécurité.

**11.** Il s'en fallait, au XVIe siècle, que la tranquillité publique fût établie, et qu'on pût négliger les précautions d'autrefois. Cependant, sous l'influence italienne, la maison française perdit peu à peu sa mine de donjon, et cessa de paraître construite en vue d'un siège. Repliée sur elle-même, hostile et défiante naguère, elle se tourna enfin vers l'extérieur, s'ouvrit à l'air et à la lumière, et regarda avec sympathie le paysage. Les larges fenêtres, les péristyles, la loggia, le portique proclamaient que le maître du lieu avait changé comme sa demeure, qu'il souhaitait une vie moins claustrale, des mœurs plus accueillantes, plus enjouées. Et c'est ce que signifiait aussi la vogue d'un art nouveau, l'art des jardins. L'architecte concevait ensemble le jardin et l'édifice ; sa pensée ne les séparait point ; il les créait l'un pour l'autre selon des affinités très délicates, et l'harmonie produite était due à la collaboration de l'homme et de la nature. La maison et son cadre se prêtaient mutuellement leur beauté : les formes des arbres, les eaux courantes,

la ligne — au loin — de l'horizon travaillaient à l'impression totale aussi bien que les toits d'ardoise, les pierres ouvrées.

**12**. Est-ce le goût de la joie qui amena la Renaissance à découvrir la nature ou cette découverte qui lui donna ce goût ? Question insoluble et, peut-être, oiseuse. Bornons-nous à dire que, manifestement, nos aïeux ne parvinrent pas d'eux-mêmes ni sans aide à comprendre que, du monde extérieur, émanait assez de joie pour que chaque destinée humaine en fût, suivant les cas, exaltée ou consolée. Mais un moyen si simple d'être heureux eût fait, si elle l'avait connu, horreur à l'âme chrétienne ; elle y aurait vu un piège subtil de l'Ennemi, et eût laissé aux matérialistes le damnable privilège de transformer en plaisirs le jeu et les aspects des choses terrestres. Ce ne fut donc pas le moyen âge, mais la sagesse antique ressuscitée qui enseigna au XVI^e^ siècle à quel point le décor de l'univers pouvait ou conseiller l'allégresse ou inviter, du moins, à la patience. Cette vérité, seule base morale du panthéisme, la poésie grecque et latine l'avait exprimée tantôt par des mythes riches de sens, tantôt en tableaux qui dépeignaient à la fois la grâce et la bonté de la nature. Les Bucoliques surtout, puis, dès que Henri Estienne les eût tirées de l'oubli, les odelettes d'Anacréon révélèrent une source de joies non point cachées ni problématiques, mais à la portée de nos mains comme les autres présents de Cybèle. Les chevriers des vieilles idylles semblaient, du fond des temps, engager l'homme nouveau à se contenter, pour être heureux, de cueillir l'heure qui passe et de ne rechercher que les biens réels : l'ombre délicieuse des saules, la chanson du ruisseau contre sa rive, l'aimable magie de la lumière et le sourire de Galatée. La mort même, à ces conditions, pouvait être acceptée avec douceur : on revenait, pour de prochaines métamorphoses, au sein fécond de la terre, et l'on quittait la vie en la bénissant lorsqu'on l'avait passée en Arcadie.

**13**. Tels furent les sentiments qu'empruntèrent aux anciens les artistes de la Renaissance. Considérant, eux aussi, la nature comme créant sans cesse de la joie, ils ne lui ont demandé que cela, et ne l'ont guère chérie qu'à ce titre. Par suite, il manque encore à cet amour, déjà romantique à certains égards, un élément qu'il devra aux disciples de Rousseau. Les paysages sublimes, dont l'étendue accable nos âmes ou qui suscitent des idées émouvantes, déplaisent à l'homme du XVI^e^ siècle ; il ne les décrit pas, il s'en écarte, il les estime inhumains, et leur reproche précisément ce qui, aujourd'hui, nous séduit en eux : leur solitude insociable et les rêves troublants qu'éveille leur mélancolie. Je ne vois, à cette époque, aucune peinture de la

grande montagne ni de la mer. Jamais les poètes ne furent plus nomades qu'alors, mais les contrées les plus chères au touriste d'à présent, ils les ont parcourues sans lever les yeux et en silence. Marot n'observa que deux choses en passant les Alpes, c'est qu'elles sont *grandes* (c'est-à-dire pénibles à franchir) et *froides* [G. III, 305]. Qu'elles fussent belles, il ne s'en est pas aperçu. Ce qu'il lui fallait, à lui et à ses contemporains, c'étaient, limitée par un amphithéâtre de molles collines, une plaine très plantureuse, un fleuve riant et pacifique, des près, des vignes et, pour s'y asseoir à l'ombre, un bocage. Embrassé d'un coup d'œil, tout cela charmait l'esprit, donnait l'impression d'une vie facile, abondante, attestait des dieux amis et une nature maternelle, engageait enfin à cette joie à laquelle on aspirait.

**14**. De fait, elle éclate dans maintes œuvres. Marot, qui a tant souffert, se livre peu souvent à ses douleurs ; s'il verse une larme, il l'essuie à l'instant, puis, honteux de sa faiblesse, nous montre un visage rasséréné, et nous force, en jouant l'insouciance et en prodiguant les traits d'esprit, à oublier son chagrin. Bien d'autres — Dolet, par exemple — se conduisent ainsi. Leurs maux, cependant, étaient réels et, parfois, terribles : mais ils ne les pleuraient pas en public, les contaient d'un ton badin, et les exposaient avec une pudeur que nos poètes récents n'ont pas gardée en exposant des peines imaginaires. Marguerite de Navarre, à qui ne furent épargnées ni les épreuves ni les amertumes, ne cesse de vanter les graves joies qu'elle demande soit à la science, soit à la certitude d'avoir trouvé Dieu, soit à l'attente d'un meilleur avenir. Mais c'est Rabelais surtout qui dédie à la nouvelle espérance et à la vaillante gaieté du sage un monument énorme, triomphal. Son livre, d'un bout à l'autre, n'est que le symbole de sa foi en la bonté de la vie ; les voyages de ses héros nous mènent, à leur suite, vers les Iles Fortunées ; il soutient que la joie est une preuve de santé morale, et que le monde sera guéri par l'exercice des belles passions et si, jusqu'à l'ivresse, il vide la coupe des vérités. Victime de la tempérance, plein d'humeurs noires, il s'abêtit, il décline ; le deuil, depuis plus de mille ans, le « mine et consomme » ; faute d'aimer à vivre, il se meurt, et rien ne peut le sauver s'il n'arrive pas à comprendre que « le propre de l'homme », c'est le rire.

**15**. Rire, c'est, avant tout, une manière de s'affranchir, car ils font « acte de maître » (Renan) ceux qui rient avec ironie. Il y a, entre la joie et la liberté, un étroit rapport que le XVI^e^ siècle saisit fort bien. La gaieté épique de frère Jean des Entommeures aboutit logiquement à la fondation de cette Thélème, où chacun se conduit « non par lois, statuts ou règles », mais selon

la devise : *Fay ce que vouldras* [*G*. I, 57]. Il ne s'agit pas ici, on le conçoit, de liberté politique. La Renaissance — sans même excepter l'auteur du *Contr' un* — n'a jamais rêvé un gouvernement républicain ; le principe monarchique lui semble intangible, presque divin, et elle ne souhaite rien tant, fût-il absolu, qu'un bon roi. La seule chose qu'elle revendique, c'est, pour chacun, le droit de penser selon sa conscience et d'être, en ce qui concerne les idées ou les dogmes, de son propre avis. La Réforme entière, puis toutes les guerres de religion sont directement sorties de là. Mais on aurait tort de condamner, à cause de ses effets sanglants, une si légitime prétention. Ce qu'elle a produit vaut mille fois ce qu'elle a coûté, et la libération de l'esprit ne saurait se payer trop cher. Combien l'histoire des hommes paraîtrait médiocre et vile si tant de braves gens n'avaient péri pour défendre le royaume intérieur, les biens les plus sacrés, ceux qui ne rapportent rien ! Et que serions-nous aujourd'hui, nous autres, sans ces martyrs ? Notre âge, moins troublé, moins asservi, ne l'emporte que grâce à eux sur leur temps, et doit à leur vaillance ce qu'il a de meilleur.

**16**. Penser, parler par soi-même, voilà donc ce à quoi vont s'appliquer, sous le règne de François Ier, non pas tous les écrivains, mais presque tous ceux qui comptent. Marot, s'adressant au roi lui-même, déclare avec vigueur [G. III, 300] qu'on doit laisser la bride longue au poète ; que, pour lui, il n'existe point de livre défendu ; qu'il peut étudier sans contrôle les plus suspectes « doctrines » (la nécromancie, la magie, la cabale), et qu'on viole, en assignant une borne à ses enquêtes, le privilège des *saintes* Muses. François Habert, quoiqu'il ne soit qu'un plat courtisan, proteste à deux reprises contre ceux qui ne veulent pas qu'on traduise les Écritures en langue vulgaire, et il partage, à cet égard, les idées de la grande Marguerite. Mais personne, mieux qu'elle, n'a médité le problème de la liberté ; personne n'a senti davantage que la conquête du vrai présuppose une âme indépendante, et que la beauté ni la vertu ne décorent jamais les consciences qui cèdent et plient. C'est un émouvant spectacle que de voir cette reine, qu'enserrent et que contraignent des dogmes politiques et religieux, rechercher, parmi tant de raisons (et qu'elle croit bonnes) de rester esclave, un moyen, pour elle et pour ses pareils, de s'affranchir sans déranger la machine sociale, sans toucher à Dieu. La solution qu'elle adopte, et qui, dans la mesure du possible, ménage la foi et la raison, semble, pour l'époque, toute nouvelle, et offre un caractère de spiritualité sublime. Être libre, proclame Marguerite, c'est *comprendre* ; c'est donner à la Sagesse éternelle une adhésion vou-

lue, intelligente ; c'est consentir, mais après examen et par choix, à substituer aux opinions de l'homme qui passe la Loi de Celui qui est :

Ou l'esprit est divin et vehement,
La liberté y est parfaitement.

Et ailleurs :

Ou est l'esprit la est la liberté.

17. Voilà, pour le moment, ce qu'il importait de dire sur les éléments qui constituent l'âme de la Renaissance. Les chaînes qu'elle a brisées étaient si lourdes, les idées qu'elle a répandues ont été si bienfaisantes, et nous lui devons tant de vérités capitales, que tout historien — s'il estimait moins (comme il serait juste !) l'éclat d'un art accompli que la découverte des principes qui changèrent les destinées du monde — pourrait, de ce point de vue, soutenir sans paradoxe que le vrai « grand siècle », c'est le XVI[e]. Et il est grand encore pour une autre raison que Michelet a résumée en cette trop romantique mais exacte formule : « Le seizième siècle est un héros. »

18. On conçoit, en effet, bien aisément que tout le passé, pour ainsi dire, se dressa contre les novateurs, et que ce fut parmi les pires épreuves, au prix de leur repos ou de leur sang qu'ils durent établir leur *credo*. Il n'y a rien, dans nos annales, de plus pathétique, et personne n'assistera, sans se sentir ému, exalté, à ce déchirement, à cette guerre qui met aux prises l'homme d'autrefois et celui de demain. Ma sympathie va droit à celui-ci, et c'est pour sa cause que je fais des vœux. J'aime son courage, son abnégation ; il a raison, selon moi, de vouloir que le temps marche, de croire au progrès ; en le persécutant, on lui confère le droit d'être admiré. Mais l'autre aussi, l'héritier du moyen âge, le conservateur, mérite au moins qu'on le plaigne. S'il avait combattu à armes égales, s'il avait eu horreur des deux arguments qui se nomment la prison et le bûcher, on excuserait, on comprendrait même sa résistance. Cela est si dur, quand on est fermement assis sur un bloc de doctrines qu'on juge inusables, d'avoir à se lever pour changer de base ! La vie entière est, alors, bouleversée ; il semble que tout s'écroule, que jamais ce que l'on vous offre ne remplacera ce qu'on vous prend, et que, pour vous, la paix est perdue. De là, une colère, une douleur qui s'expliquent... Et, ainsi, au XVI[e] siècle, en cette ardente lutte du passé et de l'avenir, l'un des partis avait de bonnes raisons, l'autre des raisons qu'il croyait bonnes, et tous les deux — l'un par la patience ou le

génie, et l'autre souvent par la violence, — allaient essayer de vaincre.

**19**. Mais qui pouvait décider de la victoire ? Ils s'imaginaient que c'était le roi, illusion naturelle à ce moment. Absolue déjà, aussi puissante que vénérée, la monarchie était réputée capable d'établir, d'imposer une opinion officielle et de mettre fin, rien qu'en touchant du sceptre un plateau de la balance, aux querelles qui divisaient les esprits. En fait, alors même que le prince eût penché de tout son poids du côté des traditions, il n'aurait pas empêché le monde d'évoluer, et le triomphe des novateurs était fatal. Mais un souverain nettement hostile aurait pu le retarder, le rendre encore plus onéreux, en sorte qu'il importe de bien connaître les goûts, le caractère et le rôle de celui qu'on appelle non sans cause « le roi de la Renaissance ».

## BIBLIOGRAPHIE ET RÉFÉRENCES

**6**. *Steph. Doleti... carminum libri quatuor*, p. 164, nº XVIII. *Cuiusdam Epitaphium qui, exemplo edito strangulatus, publico postea spectaculo Lugduni sectus est*, FRANCISCO RABELAESO, *medico doctissimo, fabricam corporis interpretante.*

**15**. Renan, *Essais de morale et de critique*, 312.

**16**. Habert, *Nouvelle Iuno*, pp. 19, 26. — *Dernières poésies de Marguerite de Navarre*, pp. 297 et 244.

**17**. Michelet, *Hist. de Fr.* [Flammarion], VII, 13.

# II

## LE ROI FRANÇOIS Ier

**20**. *Le caractère intime de François Ier le prédestinait à aimer les arts.* — **21-23**. *Ce qu'il a fait pour l'architecture.* — **24**. *Les grands peintres qu'il a employés.* — **25**. *Benvenuto Cellini.* — **26**. *Quelques mots sur Pierre Lescot, Philibert de l'Orme et Jean Goujon.* — **27-28**. *Les écrivains italiens en France.* — **29**. *La traduction en langue vulgaire des ouvrages grecs et latins est encouragée par le roi.* — **30-32**. *Sa générosité envers les artistes et les gens de lettres.* — **33**. *Il a, parfois, soutenu les novateurs.* — **34**. *Comment s'explique sa tolérance.* — **35-36**. *Ses rapports avec les chefs de la Réforme.* — **37-40**. *Louis de Berquin.* — **41-46**. *Fondation du collège des « lecteurs royaux ».* — **47-53**. *Les fautes et les vices de François Ier trouvent une manière d'excuse dans l'idolâtrie de son entourage. Exemples tirés des œuvres de Marguerite et de ce qui se passa (1541) lors du mariage de Jeanne d'Albret.* — **54-55**. *Le roi n'a jamais supporté ni critiques ni résistance.* — **56-57**. *Ame versatile, il a donné maintes preuves d'égoïsme et d'ingratitude.* — **58**. *Actes tyranniques : les Vaudois, les martyrs de Meaux.* — **59**. *Les derniers jours du* père des lettres. — **60**. *Les écrivains du XVIe siècle lui conservent, malgré tout, une longue et fidèle gratitude.* — LES ŒUVRES DE FRANÇOIS Ier : **61**. *Une partie des pièces publiée sous son nom est authentique.* — **62-64**. *Caractères généraux de ce qu'il a produit.* — **65-69**. *Poésies et lettres galantes.* — **70-72**. *Pièces relatives à la bataille de Pavie et à la captivité en Espagne.* — **73**. *Vers composés pour Marguerite de Navarre.* — **74**. *Jugement d'ensemble.*

**20**. Ce serait être très injuste envers François Ier que de ne pas avouer à quel point il avait le sentiment et même la passion des arts. Il les a tous aimés avec la plus intelligente ardeur, non seulement comme propres à illustrer son règne, mais encore pour son plaisir personnel, et parce que sa nature le voulait ainsi. N'eût-il pas été roi, qu'il n'aurait point, en tant qu'homme,

laissé de comprendre les belles choses, et ce n'était là, parmi d'autres moins recommandables, qu'un des aspects de cette âme sensuelle qui a regardé le monde comme créé en vue de son agrément, et a prétendu épuiser toutes les joies de la vie. Les portraits de ce prince décèlent d'insatiables instincts : on devine qu'il ne perdra, fût-elle honteuse, aucune occasion de se satisfaire, et qu'il entend convertir en bonheur immédiat chaque désir ou chaque caprice. Entraîné à maintes fautes par ce culte de la volupté, il y a gagné, en revanche, de sentir que, puisqu'il voulait mener une existence exquise et dorée, l'un des meilleurs moyens de réaliser son rêve, c'était encore d'inviter les écrivains et les artistes à travailler en chœur à le charmer, à le louer. Eux seuls, en somme, pouvaient lui offrir ce dont on ne se fatigue jamais, ces biens si riches et si divers qu'il y a peu d'âmes capables de les saisir à la fois. Mais François Ier, redisons-le, avait ce privilège d'être vraiment touché par tous les arts, en sorte qu'il s'entoura des hommes les plus experts en chaque genre, et qu'il les accueillit avec une égale bienveillance, quelle que fût leur spécialité.

**21**. Et, par exemple, que n'a-t-il pas fait pour l'architecture ! Il fut, presque autant que Louis XIV, un roi constructeur, et n'a rien édifié que d'admirable. Ses moindres pavillons (Madrid, La Muette) avaient une élégance raffinée : mais comment peindre l'ampleur fastueuse et l'harmonieuse majesté de ses grands châteaux ou de ses palais ? Avec ses toits d'une complication ravissante et inouïe, ses flèches et ses campaniles, Chambord, vu de loin, donne l'impression d'une demeure aérienne, et semble être dû au coup de baguette d'une bonne fée. L'enchantement persiste à l'intérieur, et les yeux se lassent à contempler les jolis détails de l'escalier, tant de médaillons inimitables, la richesse des voûtes, des corniches et toutes ces salamandres enroulées. En cette œuvre d'un homme de génie, Pierre Nepveu, notre architecture nationale s'épanouit et triomphe pour la dernière fois. Le roi, qui lui a fourni cette occasion de s'affirmer encore, va se tourner vers les Italiens, et, de plus en plus, il tiendra pour barbares les créations, les traditions du passé. La grosse tour du Louvre lui paraîtra indigne de son goût et de sa fortune, et il ordonnera qu'on la détruise (1528). Les Parisiens en gémirent : ils sentaient que l'art d'autrefois et l'ancienne France s'écroulaient. Le *Bourgeois de Paris* observe que « ce fut grand dommage » de démolir cette tour, « car elle estoit très belle, haulte et forte, et estoit appropriée à mettre prisonniers, gens de grand renom ». Un tel donjon n'était-il pas plus utile que le « logis de plaisance » qui devait le remplacer ?

**22**. Ce fut aux chantiers de Fontainebleau que les Italiens s'installèrent en vainqueurs. A ce palais, tel qu'on le voit aujourd'hui, plusieurs siècles ont collaboré, en sorte que nous ne savons pas bien sur quel plan on l'avait conçu, au temps où François Ier en avait ordonné la construction (1528) « pour soy aller esbattre, a cause que le lieu et pays est beau ». Une chose paraît sûre, c'est que les plus excellentes parties de cet édifice incohérent appartiennent à sa période primitive. Sébastien Serlio assuma, durant quelques années, la direction des travaux. C'était un savant artiste, un homme loyal et libéral. Philibert de l'Orme, qui l'avait fréquenté à Rome, constate qu'il était « de fort bonne âme », car il se plaisait à faire profiter les autres de ses découvertes et beaux secrets. Il fut l'ami de Jean Martin et de Jean Goujon, qui l'admire comme « ayant esté le commencement de mettre telles doctrines [de Vitruve] en lumière au royaume ». Marguerite de Navarre lui accorda (6 décembre 1541) une pension annuelle de cent écus d'or. Serlio, vers la fin de sa vie, alla s'établir à Lyon. Il y connut, dit-on, la misère, et il lui fallut vendre ses manuscrits pour payer l'impression du grand ouvrage où les résultats de son expérience restent consignés. Il mourut en 1552, non à Lyon, mais à Fontainebleau.

**23**. Le palais, à cette date, avait déjà usé plus d'un architecte. Le Rosso, de Florence, que les nôtres appelaient *maître Roux*, s'était complu à couvrir le monument de mille décorations à la fois éclatantes et tourmentées. L'invention surabondante de ce génie séduisait le roi, qui prodigua au Rosso les dons, les titres. Valet de chambre, intendant des bâtiments, chanoine de la Sainte-Chapelle, bien payé, bien en cour et exerçant, sur les arts, une sorte de dictature, qu'avait-il encore à désirer ? Mais sa carrière, qui fut assez courte, s'acheva tragiquement (1541). — Alors le Bolonais Primatice régna à son tour à Fontainebleau, et reçut, lui aussi, des abbayes et des pensions. Il commença par détruire en partie les œuvres de son prédécesseur, auxquelles il substitua, selon la méthode qu'il tenait de son maître, Jules Romain, de larges compositions à l'antique. Une pléiade d'artistes travaillait sous ses ordres, et Fontainebleau devint une véritable *école*, une manière de « petite Rome ».

**24**. Longue serait la liste des peintres que François Ier a employés. Ce fut grâce à lui et à Marguerite que Jean Clouet, dit Janet ou Johannet, originaire des Flandres, put faire chez nous sa fortune. Son fils François, né à Tours en 1522, hérita du talent, du surnom et (1540) des titres et offices paternels. Il excellait dans les portraits ; fidèle observateur de la vie, il l'exprimait directement et d'une façon intense. Sa gloire fut

grande, il eut de flatteuses amitiés, et Ronsard [Blanchemain, I, 136] l'appelle *mon Janet*. — Mais l'influence flamande ou française ne pouvait guère lutter, à la cour, avec celle des Italiens. Songez que, parmi ceux qui furent aux gages du roi, on compte Léonard de Vinci et Andrea del Sarto. Il est bien vrai que l'un mourut dans les premières années du règne, et que l'autre, s'étant rendu coupable envers le maître, dut le quitter : toutefois, à défaut de nombreux ouvrages, leurs deux noms suffisent à illustrer cette époque et ce milieu.

**25.** A son tour, accourant comme vers la terre promise, Benvenuto Cellini franchit les monts. En celui-là est vraiment incarnée la Renaissance. Il veut tout savoir et peut tout faire. Flûtiste éminent, poète à ses heures, bon soldat à l'occasion, architecte, sculpteur, fondeur, ciseleur, orfèvre, invincible à l'escrime, cavalier accompli, il jette sur le monde un regard de maître, grince des dents, met la main à sa dague dès qu'on lui résiste, et pense ce que les rois disent : *Car tel est notre plaisir*... Intelligence passionnée, âme trépidante et sans frein, il tire sa force d'un orgueil monstrueux : ses patrons eux-mêmes ne le font pas céder ; il traite en égaux les papes et les ducs, discute leurs ordres, repousse leurs conseils, accueille insolemment les menaces, et abonde en ripostes flamboyantes. Il soulève, à chaque pas, une nuée d'ennemis : mais, loin de l'abattre, l'adversité décuple son énergie, alimente sa gaieté, et le rend encore plus ingénieux. C'est qu'il a confiance en son étoile, et se croit prédestiné. Son ange gardien lui apparaît, lui parle, et Dieu même lui envoie des visions. Lorsqu'il arrive en France, il a juste quarante ans, et son existence offre déjà autant d'aventures qu'il en faudrait pour remplir un roman en plusieurs tomes : intrigues d'amour, faveur et disgrâce, chefs-d'œuvre créés en se jouant, fêtes et mascarades, querelles et agressions nocturnes, siège soutenu au Château-Saint-Ange, une cruelle captivité, puis cette si fameuse évasion, — tel est, à vol d'oiseau, le passé de Cellini. Son voyage même, de Rome à Fontainebleau, présente maintes péripéties. Mais il débarque frais et fringant ; ses infortunes ne l'ont pas touché ; il a confiance, il est sûr de lui. D'abord, il prie le roi d'accepter l'aiguière qu'il lui apporte ; ensuite il se met à la besogne, et produit presque à la fois (il lui restera du temps pour s'amuser de bien des façons) une immense salière d'or ; un Jupiter d'argent ; la nymphe appuyée sur un cerf qui devait, à Fontainebleau, orner l'une des portes du palais ; une coupe qu'il destine à la duchesse d'Etampes, mais qu'il donne au cardinal de Lorraine, et beaucoup d'autres moindres ouvrages que lui commandent dames ou seigneurs. Il rêve, en outre, une fon-

taine monumentale, et commence un « grand colosse », si grand même que sa tête suffit à abriter les rendez-vous d'un des élèves de Cellini.

26. Voilà, sur les artistes qui entouraient François 1er, un aperçu très rapide. Les noms que j'ai cités ont été choisis parmi les plus significatifs, et rien n'eût été plus facile que d'allonger cette liste. On s'étonnera, peut-être, de n'y pas voir figurer trois hommes dont le génie a jeté un vif éclat : Pierre Lescot, Philibert de l'Orme et Jean Goujon. C'est, d'abord, que la meilleure période de leur activité appartient aux règnes suivants ; c'est, ensuite, qu'ils n'ont guère, jusqu'à l'avènement de Henri II, travaillé que pour l'Église ou pour des particuliers. François Ier approchait de sa fin lorsqu'il signa (3 août 1546) la *commission* de Lescot comme architecte du Louvre. Philibert de l'Orme fut au service de Paul III, et construisit (1536) l'hôtel d'Antoine Bullioud, avant d'être distingué par le roi, qui le fit, contre toute attente, « inspecteur des côtes de Bretagne ». Quant à l'inimitable Jean Goujon, c'est à Rouen qu'il avait débuté. Nous l'y voyons, en 1540-1541, bâtir le piédestal des orgues de Saint-Maclou et sculpter la porte de cette église. Des quittances, qui le qualifient « tailleur de pierres et masson », nous le montrent, un peu plus tard, installé à Notre-Dame de Rouen où il exécute, moyennant trente livres, la statue de Georges II d'Amboise. Il va, enfin, à Paris, et là, collaborant avec Lescot, il affirme sa maîtrise par un bel ouvrage, le jubé de Saint-Germain-l'Auxerrois (1544-5). Ainsi Jean Goujon et de l'Orme mirent assez longtemps à obtenir la faveur du prince, et il leur fallut, en attendant, chercher une moins haute protection. Nous verrons qu'ils surent la trouver.

27. Mais passons maintenant aux écrivains qui vécurent auprès de François Ier ou furent, de loin, soutenus par lui. Ici encore nous allons rencontrer bon nombre d'Italiens. Le plus célèbre est, sans doute, Luigi Alamanni, qui nous est actuellement bien connu grâce à l'étude que M. Hauvette lui a consacrée. — On doit citer ensuite Benedetto Tagliacarne (Theocrenus) qui fit chez nous une rapide fortune. Précepteur du dauphin François et de Henri, duc d'Orléans (1524), évêque de Grasse en 1535, il a laissé divers ouvrages, parmi lesquels il convient de noter ses « Poemata », qui parurent en 1536, l'année même où (18 octobre) il mourait à Avignon. — Nous savons aussi que ce fut le roi qui engagea Balthazar Castiglione à terminer ce livre du *Cortegiano*, où l'on rencontre souvent son éloge, et qui eut un immense retentissement. — N'oublions enfin ni Giulio Camillo qu'imitèrent, à l'occasion, Mellin de Saint-

Gelays et Joachim Du Bellay, ni le Florentin Niccolò Martelli dont le séjour en France (1543) ne fut pas exempt d'amertume, ni Gabriello Simeoni. Les travaux — si divers ! — de ce dernier, l'histoire de tout ce qu'il tenta pour avoir part aux bienfaits des rois François et Henri, ses rapports avec les luthériens, puis avec les savants et les libraires de Lyon, les louanges qu'il prodigua au Cardinal de Lorraine, à Hélène de Boisy et à tant d'autres exigeraient un ample développement. Bornons-nous à dire que Simeoni fut lié et avec Saint-Gelays auquel il adressa (12 décembre 1550) l'une de ses lettres familières, et avec Clément Marot, dont il pleura la mort en un sonnet que l'on voudrait plus touchant.

**28**. Doit-on ranger Amomo parmi les Italiens, ou croire qu'il était Français et l'identifier, ainsi que l'a fait M. Picot, avec Jean de Maumont, fils de Charles de Maumont et d'Anne de Bourdeille, tante de Brantôme ? Laissant de côté cette question, et désignant le personnage par le nom qu'il a pris (ou qu'il avait), rappelons seulement que, né vers 1505, Amomo sut gagner la confiance des puissants et l'affection, aussi, de ses confrères. Ami et protégé de Salel, cultivant tous ceux qui pouvaient le servir (Jacques Colin, par exemple), il a publié un livre de vers, très riche en adroites flatteries. Ce recueil placé sous le patronage ou, mieux, sous l'invocation du cardinal Jean de Lorraine, renferme, outre une « Favola di Piramo e Tisbe » et maintes pièces qui célèbrent les charmes de Charlotte d'Hisca, deux poèmes vraiment curieux : d'abord, une « Selva », dédiée à François Ier, où se trouvent encensés divers auteurs et, notamment, Saint-Gelays ; ensuite, sous le titre de *Trionfo della Bellezza*, une sorte de fresque où figurent, couronne d'étoiles autour du roi, les plus jolies femmes de sa cour. Panégyrique ingénieux ! Les souvenirs de la mythologie y abondent, et l'auteur a donné un air antique à cet Olympe nouveau et profane. La beauté, ici, ne triomphe pas seule, et ce qui éclate surtout, c'est l'art intéressé, mais captivant, d'Amomo.

**29**. François Ier, on le voit, a fait le meilleur accueil aux écrivains venus d'Italie, et leur a même si libéralement accordé emplois, bénéfices ou pensions, que les nôtres s'en sont montrés jaloux, et ont regardé comme une plaie l'invasion de ces sauterelles d'outre-monts. Le roi, pourtant, n'a jamais refusé ni les encouragements ni les récompenses à ses propres sujets, et ce fut — naturellement — à eux que ses faveurs allèrent de préférence. Encore qu'il laissât aux auteurs la liberté de travailler à leur goût, et qu'il payât presque aussi bien ce qu'on lui offrait spontanément que les œuvres commandées par lui, il faut lui

rendre cette justice qu'il jouait son rôle de protecteur avec quelques idées arrêtées et d'après certains principes. Convaincu, par exemple, que notre langue vulgaire n'était ni assez noble ni assez « copieuse », et que l'unique moyen de l'enrichir et de *l'illustrer*, c'était de traduire les livres anciens, il a poussé les prosateurs, les poètes à entreprendre des traductions. Par son ordre, Jacques Colin imprima d'abord (car elles étaient restées manuscrites) celles de Claude de Seyssel, puis en publia d'autres de son cru. Ce genre, bientôt, devint à la mode, et chacun, pour faire sa cour, voulut dédier au souverain une « version » soit grecque, soit latine. Hugues Salel, Amyot, Marot, Dolet, Lazare de Baïf, Jacques Peletier s'attaquèrent à l'envi, mais non pas avec le même bonheur, aux plus beaux monuments du génie antique. Les résultats dépassèrent, je crois, l'espérance qu'on avait fondée sur ces *translations*. Très utiles, sans doute, à la langue nationale, elles mirent à la portée du peuple un trésor, jusque-là peu accessible, d'images, de pensées, et révélèrent aux ignorants un merveilleux instrument de culture. François Ier, parmi ses titres de gloire, n'en a guère de plus solide que celui-là, et ce fut un souci magnanime que d'avoir tenu à partager également entre tous l'héritage de la Grèce et de Rome.

**30**. Il n'y a pas lieu d'exposer ici en détail ce que « le père des lettres » a fait pour chacun de ses protégés, la suite du présent volume devant fournir, sur ce point, d'assez nombreux renseignements. Mais il importe de savoir que nul prince n'eut la main plus ouverte, une plus naturelle générosité. Cet art si difficile de bien donner, François Ier, même aux heures de crise politique et financière, le pratiqua magistralement. Il ne fut pas de ceux qui finissent, à bout de patience, par accorder de mauvaise grâce moins qu'on ne leur a demandé. Ses présents suivaient de près la prière, et la devançaient parfois. Surprendre et ravir les solliciteurs en allant au delà de leur désir lui semblait un privilège royal. Et puis *il ajoutait le sourire*, augmentait, par une bonne parole, la valeur de l'argent, et soulignait l'intention morale et cordiale de ses bienfaits. Non content de multiplier, pour les auteurs et les artistes, ces charges de valets de chambre qui leur permettaient juste de vivre, il cherchait les occasions de leur être utile, favorisait le cumul des fonctions, provoquait des aubaines inattendues. Ce serait peu de dire qu'il a bien traité ceux qui lui plaisaient davantage : il les a comblés.

**31**. On verra plus loin que Marot a reçu de lui, outre sa pension annuelle, de magnifiques cadeaux : cent écus d'or soleil, une maison... — Et, pour Cellini, que n'a-t-il pas fait ? Il tâche, d'abord, de lui concilier l'indulgence du pape Paul III qui le

tient en prison, puis, dès que Benvenuto arrive en France, il lui offre, après un court débat, autant qu'avait eu Léonard de Vinci, sept cents écus par an, presque une solde de grand seigneur. Or, ce n'est là qu'un commencement. Bientôt, le château du Petit-Nesle est livré par le roi à Cellini, afin qu'il y installe ses ateliers. Il s'établit sur l'heure, jette à la rue divers artistes qui occupaient les dépendances de ce domaine, et, notamment, un fabricant de salpêtre, dont il prend d'assaut le logis et réduit en miettes tous les meubles. François Ier approuve cette violence, n'écoute pas les plaintes de l'homme ainsi lésé (un protégé, pourtant, de la duchesse d'Étampes), et donne raison à l'Italien. Il lui confère, sans nulle requête de sa part, des lettres de naturalité (juillet 1542), le titre de seigneur du Petit-Nesle, et lui cède par acte authentique (15 juillet 1544) le terrain d'un jeu de paume attenant à ce château. Plusieurs fois, il rend visite à l'artiste, le regarde travailler, cause avec lui familièrement, et l'appelle *mon ami*. Craignant qu'il ne quitte son service, il ne lui ménage pas les promesses, s'engage à le nommer abbé de quelque grosse abbaye, et lui jure *qu'il le noiera dans l'or*.

**32**. Pourquoi non ?... Noyés dans l'or et comme accablés des grâces du prince, d'autres ne l'avaient-ils pas été ? Voyez Jacques Colin et Luigi Alamanni. Ce dernier n'a eu qu'à tendre la main pour recevoir. S'il voulait des titres, on ne les lui refusait pas ; s'il souhaitait de l'argent, il affluait. En novembre 1531, on le prie d'accepter quinze cents livres ; l'année suivante, on lui accorde mille écus soleil, somme énorme pour l'époque ; rien n'est plus ordinaire, en son histoire, que des cadeaux de cette sorte, et François Ier se plaît à renoncer, en sa faveur, à une part de ses biens : il lui abandonne successivement les revenus d'une terre, dite « le jardin du roi », auprès d'Aix, — les revenus « de la chatellenie, terre et seigneurie de Tullins », — « tout le revenu, proufict et esmolument de nostre terre et seigneurie de Castellane » (26 février 1541)... Voilà bien des revenus. Ajoutez qu'Alamanni est, en cette même année, chargé d'une ambassade à Venise. Il ira aussi à Gênes pour les affaires de son maître, et l'on peut affirmer qu'il ne perdait pas sur ces voyages. Soucieux de son intérêt, il ne négligeait pas non plus l'avancement de sa famille. Battista, son fils, obtint l'abbaye de Belleville, en attendant les évêchés de Bazas et de Mâcon qui lui furent donnés après la mort de François Ier.

**33**. Certes, la générosité de ce roi est l'un des traits remarquables de sa physionomie, et le rend fort sympathique. Mais sa principale originalité ne consiste pas en cela. Ce qui le distingue, je crois, de tous ceux qui ont porté une couronne, c'est

d'avoir été quelquefois du parti des novateurs. Il ne manquait pas de gens pour lui dire que les huguenots méditaient le renversement du trône ; que les libres penseurs mèneraient la France à l'anarchie, et que, si l'on touchait à la religion de l'État, ferme colonne de l'édifice politique, tout allait crouler du même coup... Mais ces noirs présages ne le troublaient que de loin en loin ; il les écartait, d'ordinaire, comme dictés par un pessimisme insidieux, et offrait, de la sorte, à ceux qui jugeaient solidaires l'intérêt de l'Église romaine et le sort de la monarchie, le spectacle d'un souverain hostile à sa propre cause, et qui s'enrôlait dans l'opposition. De fait, les réformés, les indépendants, les libertins, tous ceux qu'un Louis XIV voudra ou convertir ou proscrire, parce qu'il verra en eux les ennemis-nés de sa puissance et du bon ordre, François I[er], du moins à certaines heures, les a défendus contre les persécutions, reçus à la cour avec honneur.

**34**. Cela ne prouvait point qu'il fût, comme l'en accusaient les papistes, trop peu soucieux de son autorité. Jamais personne, au contraire, n'a été plus royaliste que ce roi, et sa conduite assez souvent tolérante, c'est l'égoïsme qui l'explique en partie. Je sais bien que l'âme de François I[er] n'était pas naturellement cruelle, qu'il estimait barbares l'esprit et les mœurs du moyen âge ; que les idées neuves ne l'effrayaient point, et qu'il devait, en conséquence, accueillir sans haine l'hétérodoxie : mais s'il a soutenu parfois l'hérétique et le dissident, ce fut encore pour d'autres motifs. Aussi éloigné que possible du zèle des vrais chrétiens, les opinions qui déchiraient l'Église le laissaient, au fond, presque indifférent, et il ne demandait pas à ceux qui lui étaient utiles ou qui l'amusaient selon quelles règles ils servaient Dieu. Ses fluctuations religieuses ont suivi la courbe de son ambition ; il ne songea, en flattant tour à tour catholiques et luthériens, qu'à plus de gloire personnelle, qu'au meilleur profit, et il a ménagé la Réforme comme il faisait alliance avec les Turcs.

**35**. La psychologie d'un tel personnage — si puissant, si volontaire,... si faible — est, on le voit, très complexe, et il arrive qu'on ne démêle pas facilement les raisons de ses actes. Mais les actes sont là, indiscutables, et ils attestent que, plus d'une fois, il a penché vers le « nouvel Évangile ». C'était Marguerite de Navarre qui, non sans trembler de lui déplaire, l'inclinait doucement de ce côté, tantôt plaidant elle-même la cause qui lui était chère, tantôt servant d'intermédiaire entre les Réformateurs et le roi. Il a connu par elle quelques-unes des rêveries mystiques de Guillaume Briçonnet ; elle lui communiqua les

livres de Lefèvre d'Étaples, les idées de Gérard Roussel, et obtint de lui, à diverses reprises, le salut de ces précurseurs ; elle songea enfin à faire venir en France, tant pour convaincre son frère que pour confondre la Sorbonne, d'illustres apôtres étrangers ; elle espérait que son « bon cousin », M. de Haute-Flamme (le comte Sigismond de Hohenlohe, doyen du chapitre de Strasbourg), montrerait à François I[er] la voie, la vérité, et ce fut elle encore qui conseilla, comme Jean Du Bellay, le voyage à Paris de Philippe Mélanchthon (1535). Ces projets n'aboutirent pas : mais il reste certain que le roi les avait approuvés, donnant ainsi confiance aux luthériens. Dès lors on s'explique qu'ils aient longtemps compté se l'attacher de tout point. Même à l'heure où il se montrait leur bourreau, ils gardaient l'illusion d'un revirement possible, et Calvin lui dédie son *Institution de la religion chrestienne* (23 août 1535) juste à l'époque où le prince conserve de l'affaire des placards un ressentiment qui le rend féroce. Je n'ignore pas, lui dit Calvin, que ton cœur est maintenant « destourné et aliéné de nous, j'adjouste mesme enflambé : toutefois je pense que nous pourrons regaigner sa grace ». Aussi bien, écrit-il ailleurs, si l'Église de Christ est, aujourd'hui, *déchirée et foulée*, cela est « advenu par la tyrannie d'aucuns Pharisiens, plustost que de ton vouloir ».

**36**. Calvin se trompe, car le roi, après l'affaire des placards, s'était mis de lui-même à haïr et à persécuter les luthériens ; mais la conduite qu'il avait tenue envers eux auparavant autorisait les espérances du réformateur, et il ne pouvait oublier que la cour de France avait longtemps offert aux dissidents asile et protection. Nombreux furent, en effet, ceux que François I[er] arracha à la prison ou disputa à la mort. J'ai déjà cité Lefèvre d'Étaples et Roussel qu'il a énergiquement soutenus ; on verra plus loin ce qu'il a fait pour Marot et pour Dolet. Ce sont là de notables exemples de sa bonté : mais ce qui la caractérise mieux encore, c'est la façon vigoureuse dont il défendit Louis de Berquin.

**37**. Curieux personnage que celui-là ! Bien que né à Passy, il était, comme Calvin et Lefèvre, d'origine picarde, descendait d'une race noble, et portait le titre d'écuyer. Le Bourgeois de Paris, qui ne l'aime pas (il n'aime, ce Bourgeois vraiment bourgeois, que ceux qu'il peut comprendre), et qui applaudit à ses malheurs avec une barbarie ingénue, constate qu'il était « moult grand clerc, expert en science et subtil » ; qu'il tirait de « ses terres et possessions » environ cinq cents livres de rentes ; qu'il était ordinairement couvert de « robbes de veloux, satin et damas », et qu'il portait au cou une chaîne d'or. Manifestement,

le Bourgeois n'arrive pas à s'expliquer pourquoi cet homme si bien vêtu, et qui avait de quoi vivre, a, comme un pauvre diable, risqué sa peau pour une idée, et embrassé le martyre au lieu de prospérer tranquillement. Cette abnégation anormale paraît avoir surpris et scandalisé toutes les bonnes têtes du parlement et de la Sorbonne. Nul n'a été traqué avec plus de rage que ce mauvais riche qui se mêlait d'être un apôtre ; on l'eût excusé davantage s'il n'avait eu rien à perdre, et l'on espérait, par son supplice, donner une meilleure leçon qu'en brûlant des gens de peu. Lui, il n'ignorait pas l'acharnement de ses ennemis, les risques terribles qu'il courait : mais il persistait, en lettré et en gentilhomme, à répandre *l'erreur de Luther*. Lettré, il traduisait, il divulguait les livres d'Érasme ; gentilhomme, il jouait sa vie ainsi que sur un champ de bataille. Son hérésie n'était pas tremblante ; loin de pâlir au tribunal ou de chercher, par des concessions et des excuses, à s'attirer l'indulgence ou la pitié, il citait en justice ses juges, les provoquait sur leur siège, et, du haut de son innocence, les regardait avec mépris. Attitude moins sage que belle ! Elle consternait les partisans de Louis de Berquin, et ils reprochaient sa témérité et son arrogance à cet accusé qui tenait plus à son droit qu'à son salut.

**38.** C'est assez dire qu'il devait périr, et qu'il demeura, en attendant la catastrophe, presque toujours emprisonné. S'il ne succomba point du premier coup, s'il prolongea quelque temps une existence précaire et menacée, ce fut grâce à Marguerite et à son frère, qui — littéralement — l'enlevèrent plusieurs fois, et de force, à ses geôliers. Le 8 août 1523, les ouvrages de Berquin sont brûlés devant l'église Notre-Dame, et il se trouve en danger de subir le même sort que ses livres, lorsque le roi envoie, pour le tirer du cachot où le retient l'évêque de Paris, « son cappitaine Frederic et des archers de sa garde ». Rendu à la liberté par cette violente intervention, Berquin, malgré les conseils d'Érasme qui supplie son traducteur de ne pas le compromettre, s'obstine en ses imprudences, et rassemble sur lui de nouveaux nuages. Profitant de la captivité de François I^er^, le parlement, en janvier 1526, fait arrêter, à Abbeville, l'intraitable hérétique, puis ordonne qu'il soit conduit à Paris, puis incarcéré à la Conciergerie du Palais. Il comparaît alors devant une commission extraordinaire, fondée par le pape (20 mai 1525) et composée de quatre membres que la cour romaine avait choisis. L'inculpé, cela étant, n'a aucune chance d'échapper : de fait, tandis que la Sorbonne (12 mars 1526) censure tout ce qu'il a écrit, le tribunal le condamne à mort, et il ne reste plus qu'à procéder à l'exécution. Mais elle n'aura pas lieu. Margue-

rite veille, et la régente, à sa prière, ordonne qu'on attende le retour du roi. Celui-ci, à peine revenu, s'oppose (1er avril) à la cruelle sentence, puis, comme les chats fourrés gardent étroitement leur victime à la Conciergerie et lui refusent même l'accès du préau, il la soustrait brusquement à leurs rancunes, et commande, en novembre, à ses archers de la transférer au Louvre. — Berquin, une fois encore, triomphait.

**39**. Pour peu de temps... Un autre serait rentré dans l'ombre, et eût soigneusement gardé le silence. Lui, il accusa d'hérésie (9 juillet 1527) le chef de ses adversaires, Béda, et se retourna avec véhémence contre ce tribunal d'exception qui l'avait traité en criminel. Sa protestation fut entendue, et Clément VII finit, à la requête de François Ier, par établir une nouvelle commission, dont tous les membres étaient laïques, et qui comprenait quelques amis de Berquin, par exemple Guillaume Budé. Mais cette victoire des libéraux perça le cœur des ultramontains, du farouche Béda et de ses pareils. Le pape reçut des plaintes enflammées, et nous savons, par une lettre anonyme que M. Romain Rolland a publiée, jusqu'où allèrent à ce moment (1er juillet 1528) la colère et le chagrin des catholiques. *Crevant de douleur*, l'auteur de cette épître affirmait que le saint-père avait, en cherchant à plaire au roi de France dans les choses de la foi, ouvert — et toute grande — la porte à Luther ; que le diable en personne avait conseillé la nomination de ces juges laïques, et que, si on ne l'annulait pas, les théologiens n'auraient plus qu'à s'occuper de cuisine, n'ayant rien à faire en un pays qui serait, avant peu, aussi hostile à Rome que l'Allemagne. Ces alarmantes prédictions troublèrent le faible Clément VII : il crut bon de détruire, une fois encore, son propre ouvrage, et envoya au légat Salviati un bref qui révoquait la seconde commission.

**40**. Le légat fut joyeux mais perplexe. Il lui fallait, maintenant, communiquer le bref à François Ier, et il hésitait beaucoup, sentant qu'il allait être mal accueilli, et que l'entrevue serait pénible. Elle le fut, en effet, et plus même qu'il ne l'avait craint. Le roi, indigné de cette ingérence du pape dans les affaires civiles de l'État, ordonna à Salviati de « ne présenter le bref pour rien au monde ». Ensuite il déclara qu'il reconnaissait, en ce revirement du saint-siège, l'influence des premiers juges, les théologiens, et que, s'il avait la preuve de leur intervention, il les ferait aussitôt mettre aux galères. Il ajouta, enfin, que leurs sentences lui semblaient iniques, et que, selon ce qu'il avait appris, « Berquin n'était pas coupable ». Qu'on ne s'étonne point d'entendre François Ier parler ce langage vigoureux. A l'heure

où il s'exprimait ainsi, il croyait, observe M. Romain Rolland, être encore puissant en Italie et n'avoir aucun besoin de Clément VII. Mais il sortait à peine de sa conférence avec le légat lorsqu'un courrier vint lui annoncer l'événement le plus désastreux : Lautrec était mort, et le siège de Naples était levé (15 août 1528). Cette catastrophe changea la politique royale ; il fallut se rapprocher du pape, le ménager, sacrifier Louis de Berquin... Son étoile, décidément, pâlit, et sa vie si agitée et tragique touche à son terme.

**41.** On peut se demander si la protection accordée par François Ier à certains libéraux découlait uniquement d'une sympathie individuelle pour quelques personnes de ce parti, ou bien si c'était le parti lui-même qu'il voulait défendre, l'approuvant en général et cherchant, en vue de son propre avantage et de l'intérêt public, à lui donner gain de cause. La question n'est pas facile à trancher. Que ce prince ait aimé en Clément Marot, par exemple, l'amuseur et non le novateur, c'est là un fait de toute évidence ; mais lorsque, au contraire, il institue le corps des lecteurs royaux (disons le Collège de France, quoique le XVIe siècle ne se soit jamais servi de cette appellation), il se propose très clairement de ruiner la Sorbonne, citadelle de l'intolérance et de la sottise scolastiques, et d'établir, sur les débris des traditions périmées, le temple de la vraie et de la libre science.

**42.** Je prévois les deux graves objections qu'on va me faire : d'autres pays avaient déjà songé à des créations de ce genre ; l'idée de les imiter chez nous n'appartient pas à François Ier. Il est indéniable, en effet, que, dès le siècle précédent, Venise avait eu, grâce à Bessarion, une école réservée à des élèves venus de Grèce ; que Léon X avait (en 1515) fondé, lui aussi, un institut destiné aux jeunes Grecs qui devaient propager leur langue dans l'Italie ; que, de 1498 à 1508, le cardinal Ximénès avait institué la riche université d'Alcalá de Henarès, où prospéra longtemps l'humanisme, et qu'enfin, pour ces raisons, le projet d'ouvrir à Paris des cours de latin, de grec et d'hébreu n'offrait, à la date où on le forma, rien de bien original.

**43.** Et il faut reconnaître, d'autre part, que si le roi consentit — lentement et non sans peine — à jeter les bases du Collège de France, il a obéi en cela aux patientes suggestions tant de Marguerite de Navarre que des plus notables érudits. Son confesseur, Guillaume Petit, Jacques Colin, l'évêque Étienne Poncher et, avec une foi tenace et ardente, Guillaume Budé le supplièrent, pendant treize ans, d'accomplir cette œuvre glorieuse. Leurs prières le trouvaient tantôt très résolu, tantôt assez froid, et il se bornait, selon sa coutume, à des commencements d'exé-

cution. Il chargea, dès 1517, le polyglotte Agostino Giustiniani, évêque de Nebbio, de professer l'hébreu à Paris ; puis il songea à faire venir Érasme en France et à lui confier la direction de l'établissement encore à naître ; puis il créa (1520) un collège de jeunes Grecs à Milan, et le confia à Lascaris ; puis il ne pensa plus à Lascaris ni à ses élèves, oublia d'envoyer de l'argent, et perdit de vue (1522-1529) l'ample dessein qu'il s'était engagé à accomplir. Ce fut en 1529 que, dans la préface de ses *Commentarii linguae graecae*, Budé lui rappela ses engagements en termes énergiques et sur un ton de reproche. François Ier, du coup, s'exécuta, et, après avoir annoncé des intentions grandioses, il finit par instituer à petit bruit quelques chaires. Les leçons semblent avoir commencé dès 1530. La première pièce officielle que nous possédions, celle du 27 mars 1531, concerne les honoraires des lecteurs et non leur fondation.

**44**. Oui, tous ces faits sont incontestables, et ils diminuent sensiblement le mérite de François Ier. Mais ce mérite demeure très grand. Si le roi ne s'est pas spontanément avisé d'ériger le collège dont nous parlons, il a, du moins, suivi les conseils qu'on lui donnait à cet égard, et s'il a mis trop longtemps à se résoudre, encore est-il parvenu à faire ce qu'on attendait de lui. Or, ce qu'on lui demandait, c'était, il ne l'ignorait point, un acte hardi et sans précédent. Entre le corps des lecteurs et les écoles d'Italie, d'Espagne, créées vers la même époque, il n'existe, en réalité, que des rapports extérieurs. Les tendances, l'esprit ne sont pas les mêmes. Léon X avait-il, en favorisant l'hellénisme, l'arrière-pensée d'affaiblir le parti papiste ? L'inquisiteur Ximénès, les mains rouges du sang des Juifs et des Maures, espérait-il, par son université, répandre les doctrines libérales et briser la tyrannie qui accablait l'âme humaine ? Non, sans doute. Il voulait préparer des savants, non des apôtres ; il prétendait orner l'intelligence, non l'émanciper. Tout autre est le plan des humanistes qui entourent le roi de France. Ils comptent, en enseignant le grec et l'hébreu qui sont, d'après la Sorbonne, « langages d'heretiques » [Marot, G. III, 290], prouver la fragilité et l'arbitraire de la théologie du moyen âge, discuter les titres du catholicisme romain, dissiper les ombres mystiques dont on s'est plu à couvrir les Écritures et amener, de la sorte, l'ère des libres opinions et de la foi consentie. Bref, leur collège, à eux, sera une *Antisorbonne*, une machine de guerre. Ils disent au roi : « Donnez-nous des armes. » Il les leur donne, et, s'ils triomphent, ils lui devront leur victoire.

**45**. N'est-ce pas lui, en effet, qui choisit ou, du moins, désigne les membres du nouveau *musée* ?... Or, les maîtres qu'il

accepte et va payer de son argent, ils s'appellent Danès, Jacques Toussaint, François Vatable, Oronce Finet, Paul Paradis, Barthélemy Le Masson (Latomus), Guillaume Postel. Ce sont là de grands noms, et vénérables. Protégés de Marguerite d'Angoulême, amis de Lefèvre d'Étaples ou d'Érasme et de Budé, tous ces personnages, à cette date (Danès, plus tard, évolua), se montrent sympathiques à la Réforme, soutiennent des idées avancées, et aspirent à détruire l'étroit dogmatisme médiéval. Voilà pourquoi la « trilingue et noble Académie » [Marot, G. III, 289], ces cours largement ouverts à qui voulait, sans frais d'études, et professés par des gens qui se passaient de la « licence » et des grades officiels, excitèrent, chez les libéraux, autant de joie que d'enthousiasme. Mais, pour les mêmes raisons, les partisans du passé furent pleins d'indignation, de douleur, et la Sorbonne travailla à rendre la vie dure aux lecteurs royaux. Dès le 30 avril 1530, elle condamna leur institution comme *téméraire, hérétique et scandaleuse*. Vers la fin de 1533, Vatable, Paradis, Danès et Agathias Guidacerius ayant annoncé, au moyen d'une affiche, les leçons qu'ils se proposaient de faire, la Faculté de théologie chargea son syndic Noël Béda — homme convaincu, mais à la fois aveugle et forcené — d'aller demander au parlement d'interdire l'interprétation des textes hébraïques et grecs jusqu'à ce que la Faculté eût donné la permission de les commenter publiquement. Les lecteurs résistèrent, et l'affaire se plaida le 10 janvier 1534.

**46**. Quel fut l'arrêt de la cour ? Nous l'ignorons. Il ne dut pas, la chose est évidente, répondre aux souhaits de la Sorbonne, car les maîtres qu'elle dénonçait continuèrent leur enseignement, et, souvent persécutés, préparèrent d'héroïques lettres de noblesse au futur Collège de France. François I^er^, en fondant cette école indépendante et en trouvant moyen, parmi tant d'obstacles, de la faire subsister, s'est montré vraiment un grand roi, et je regarde l'histoire de cette création comme la conclusion naturelle des quelques lignes que j'ai consacrées aux goûts artistiques de ce prince et à la façon dont il a soutenu la cause des novateurs. Au reste, je n'ai pu, dans ce qui précède, lui rendre entière justice. Pour retracer tout ce qu'il y eut en lui de louable, il eût fallu, non content de le considérer du point de vue littéraire, peindre le gentilhomme qu'il fut, le paladin aux gestes splendides. Personne ne s'affirmait, sans effort et d'instinct, plus chevaleresque, ; sa conduite envers l'ennemi du dehors le révélait à la fois magnanime et plein de bravoure ; désigné aux coups par sa haute taille, la richesse et l'éclat de ses armes, il risquait joyeusement sa vie comme un soldat de

fortune, et il conviendrait donc de le contempler plutôt à la guerre que dans sa cour pour bien savoir tout ce qu'il valait.

**47**. En somme, dans les divers rôles joués par lui, il a montré d'excellentes parties... On voudrait, après lui avoir décerné cet éloge, s'en tenir là, ne point ternir cette image si flatteuse du *roi de la Renaissance*, laisser croire aux lecteurs qu'il mérite un panégyrique sans restrictions. Mais il n'en va pas ainsi. La belle médaille a son revers, et, regardé sous un autre jour, ce prince, que nous avons vu admirable, nous paraîtra un assez pauvre homme, violent et faible (cela marche ensemble), et fort peu digne d'être estimé. Tel est le point qu'il s'agit de traiter maintenant. Mais, avant de faire connaître ce que l'on doit blâmer chez François Ier, il sera juste d'alléguer l'excuse qu'il aurait pu donner. Et la voici : il a été l'objet d'une idolâtrie qui eût, sans doute, tourné des têtes plus saines que la sienne, et il lui eût fallu la sagesse de Marc-Aurèle ou la piété de saint Louis pour résister à tant d'adulation et ne pas se juger un demi-dieu, un être au-dessus de la morale, qui n'avait que des droits et point de devoirs.

**48**. Négligeons — bien qu'énormes et délirantes — les flatteries que lui ont prodiguées les écrivains, ce grand nombre de poèmes, ces mille préfaces ou dédicaces qui le représentent dépassant en vertu, en vigueur et en beauté tous les héros de Plutarque et tout l'Olympe païen : ces platitudes, d'ailleurs traditionnelles, n'étaient pas de nature à le griser, et il aurait pu se rappeler la fable du corbeau et du renard en respirant un encens qui brûlait à ses frais sur son autel. Mais ses intimes, ses proches, ceux qui avaient le droit de lui parler sans se prosterner au préalable et de ne pas déguiser la vérité entièrement, conspiraient eux-mêmes avec les courtisans, et ne lui ménageaient pas les actes d'adoration. Louise de Savoie, son ange noir, l'appelait tantôt *son César pacifique*, tantôt *son triomphant César*, et avait pour lui une complaisance plus que maternelle. Marguerite, qui fut cependant son bon génie, Marguerite, d'ailleurs si clairvoyante, lui avait voué un culte aveugle ; persuadée qu'il planait au-dessus des autres hommes, elle s'exprimait, en s'adressant à lui, avec une admiration, une soumission tellement ferventes et passionnées qu'elles ont (bien à tort !) paru suspectes, comme plus convenables à une amante qu'à une sœur.

**49**. La vertu de la reine de Navarre ne saurait être mise en cause, et discutera qui voudra la frêle et fâcheuse hypothèse de M. Génin ! Mais on doit reconnaître que nul ne lira, sans éprouver un étonnement pénible, une sorte de malaise, les lettres de Marguerite à son frère. Vraiment, c'est trop, et sa vénération,

sa tendresse approchent de la manie. Ah, dit-elle au roi, mon unique bonheur en ce monde, c'est de me trouver auprès de vous ! Ne me refusez donc pas, à côté de votre litière, une petite « place de laquais ». Plutôt que de ne point vous voir, je renoncerais au sang royal « pour estre chamberière de vostre lavandière ». Plusieurs fois (en prose, en vers,) elle le nomme *son Christ*, sans remarquer le ridicule ni le scandale de cette assimilation... François Ier a-t-il daigné lui écrire quelques mots ? Ce sont alors des transports de joie, une gratitude agenouillée, et l'on croirait que ce qu'elle a reçu provient du mont Sinaï. Le billet que le roi m'a envoyé *ne bougera jamais de dessus moi, et je le porterai comme reliques*. Pourquoi non ? Elles opèrent, ces lettres royales, des miracles. Rien qu'en entendant lire l'une d'elles, Henri de Navarre guérit de la colique. Louise de Savoie, qui a la main enflée, constate, dès qu'on lui donne d'heureuses nouvelles de son fils, que cette main *n'ose plus* lui faire mal. Marguerite, grâce à des épîtres de ce second Messie, voit disparaître en un clin d'œil un « desvoyement d'estomac », ou bien, durant une grossesse, elle se sent légère merveilleusement. L'enfant qu'elle porte s'émeut lui-même, et remonte si haut qu'il semble vouloir ouïr ce qu'a tracé la « grant main » de ce maître chéri et redouté. Après avoir conté ce prodige, la « très humble sœur » ajoute ce vœu : « Dieu me doint grace que... je puisse accoucher de *chose* qui puisse estre pour le service de vous et des vostres ! »

**50.** Un tel souhait nous invite à penser qu'elle aime beaucoup plus son frère que son mari, que ses enfants. Cette préférence, du reste, elle ne la cache pas, elle la proclame même, et s'en fait gloire. Durant la maladie qui lui enleva son premier mari, le duc d'Alençon, elle écrit au roi : Je vous supplie *de ne pas vous en donner ennui*. Une autre fois, elle lui déclare (Jeanne d'Albret avait failli mourir) qu'elle n'eût pas trouvé — elle, la mère ! — raisonnable de le tourmenter « pour si peu de chose que la maladie de sa fille », et qu'elle n'avait, d'ailleurs, cessé d'espérer la guérison, gardant toujours « cette ferme foy que ceux qui vous aiment et que vous faites l'honneur d'aimer ne sauroient perir ». Au moment de se rendre à la cour de France, elle proteste que ce qui l'attire, ce n'est pas sa fille (elle résidait alors près de son oncle), et elle s'écrie : « Vous me feriez bien grand tort, Monseigneur, si vous pensiez que, au prix de celuy [le désir] que j'ay de vous voir, mary ni enfant ne feussent riens. » Voilà qui est clair. Et non moins explicite est cette autre lettre où, parlant des fils de François Ier, elle assure qu'elle n'aimera jamais « tant ceux qu'*elle a* portés que le moindre d'eux ».

**51**. Mais de tels propos, dira-t-on, ne peuvent être sincères ; celle qui les tenait a pris, par jeu ou par intérêt, plaisir à dépasser la mesure ; il n'y a là qu'une affectation innocente au fond, quoique choquante, et l'auteur de ces phrases outrées et contre nature n'exprimait point ses vrais sentiments... Erreur ! Le culte du nouveau « Christ » a été la folie de la sage Marguerite, sa réelle hérésie, et on aurait eu, en dépit de sa piété admirable, le droit de lui reprocher, comme Arnauld d'Andilly à la marquise, d'être « une jolie païenne », *et de se faire une idole dans son cœur*. Lorsqu'elle se vantait d'immoler à cette idole les plus instinctives affections de la femme, elle ne mentait pas, elle n'exagérait pas ; les sacrifices qu'elle se déclarait prête à faire, elle les a faits, le moment venu, et l'histoire de sa vie est là pour nous le prouver.

**52**. Les intérêts de son mari lui ont paru négligeables chaque fois qu'ils ont contrarié l'ambition de son frère. Celui-ci, craignant que Henri de Navarre ne fiançât Jeanne d'Albret à un prince espagnol, l'enleva, alors qu'elle était encore toute jeune, à ses parents, et la garda, réservée à sa propre politique, dans le château du Plessis-lez-Tours. La mère ne se plaignit point, et se résigna, semble-t-il, aisément. Plus tard, François Ier résolut de marier sa nièce (elle avait à peine douze ans) à Guillaume de La Mark, duc de Clèves, de Berg et de Juliers. La France gagnait à cette union autant que la Navarre risquait d'y perdre. Comme le duc de Clèves était à la fois ennemi de l'empereur et luthérien, François Ier espérait, en le faisant entrer dans sa famille, se servir de lui contre Charles-Quint et se concilier les bonnes grâces de toute l'Allemagne réformée. Le calcul, sans doute, était juste en soi. Mais Henri de Navarre comptait, lui, sur une alliance espagnole pour recouvrer ses terres d'au-delà les monts, la moitié de son royaume perdue en 1512. Qu'on juge, en conséquence, de sa colère et de sa douleur lorsqu'il connut le projet de son beau-frère ! La petite princesse, de son côté, montrant déjà une âme décidée et volontaire, répétait qu'elle aimerait mieux se jeter dans un puits que d'épouser un simple duc étranger, en sorte que Marguerite se trouvait en face de cette très cruelle alternative : agir contre sa fille et son mari ou irriter ce frère qu'elle adorait.

**53**. Il y eut des scènes violentes. Henri, qui accusait sa femme d'être la cause de cet embarras, annonçait l'intention de se venger d'elle, jurant qu'il lui ménageait *une mauvaise vieillesse*. Mais, surpris de sentir une résistance, François Ier, d'autre part, commença à gronder, impérieux. Et aussitôt, ne voyant plus que lui, sa sœur (plus sœur que mère) n'eut qu'un désir, une

idée : lui obéir. D'abord, elle lui écrivit une longue lettre vraiment servile où elle le suppliait — car son courroux *donne la mort* à elle et aux siens — de leur *rendre la vie* en leur rendant son affection, et de prendre en pitié une pauvre femme « oultrée de douleur » par la révolte de son enfant. Ensuite, elle commanda à la gouvernante de Jeanne, Aimée de La Fayette, baillive de Caen, d'employer, pour contraindre son élève à épouser le duc de Clèves, entre autres arguments, les verges. Et cet ordre fut exécuté. Dans les protestations qu'elle signa contre cette union qu'on lui avait imposée, Jeanne d'Albret, duchesse malgré elle, raconte que la baillive de Caen lui disait : Si vous ne cédez pas, vous serez « tant fessée et maltraictée » que l'on vous fera mourir. Par de tels moyens et à ce prix, le mariage finit par avoir lieu (14 juin 1541, d'après de Ruble). Et voilà qui prouve — n'est-ce pas ? — que Marguerite n'a menti ni lorsqu'elle déclarait à son frère : mes enfants, en comparaison de vous, ne me sont *rien*, ni lorsqu'elle lui écrivait : que ne puis-je, pour votre service, « mettre au vent la cendre de mes os ! »

**54**. Comment un homme qu'on plaçait sur un si haut piédestal, et que même ses parents, ses familiers contemplaient avec respect et tremblement, n'aurait-il pas été amené à croire que tous ses caprices étaient sacrés, que nul n'avait le droit de juger ses actes, et qu'on ne pouvait, sans se rendre coupable d'impiété et de blasphème, lui adresser la moindre critique ? Aussi n'a-t-il été bon que pour ceux qui, loin de le discuter, l'abordaient ainsi qu'un Jupiter armé de la foudre, et ne se risquaient dans le temple qu'en récitant les litanies du dieu. Il traitait en criminels les mécontents, et montrait aux satiriques une sévérité implacable. J'ai déjà dit [I, § **499**] qu'il oublia trois longues années dans leur prison les auteurs et les imprimeurs de quelques libelles relatifs aux charges qui accablaient le peuple. Mais la rigueur de François I^er^ est attestée par d'autres exemples. En février 1524, un religieux bénédictin, Jean Josse, qui avait, en ses prédications, blâmé « la pollice mauvaise » du royaume, est enfermé à la Conciergerie, et y reste jusqu'au 20 mars 1525. Et plus triste encore est l'histoire de messire Cruche, prêtre et « grand fatiste ». Il avait fait représenter, sur la place Maubert, « certains jeux et novalitez » qui censuraient le luxe des courtisans et, chose plus grave, les amours du maître. Les allusions n'étaient que trop claires : on voyait là une salamandre (le roi) assidue auprès d'une poule (la fille de Le Coq, conseiller au parlement), capable de perdre dix hommes (Jacques Disome, le mari trompé). Ces calembours faciles coûtèrent cher au *fatiste*. Huit ou dix jeunes seigneurs l'attirèrent (avril 1515) dans

un guet-apens, et, après l'avoir mis en chemise, le battirent de sangles « merveilleusement ». Il eut bien de la peine à obtenir de ne pas être jeté à la Seine. Un sac était là, tout préparé... Le Bourgeois de Paris, qui relate cette scène sauvage, assure que les bourreaux du pauvre Cruche avaient été envoyés par le roi.

**55**. Dès lors, nous distinguons nettement la qualité et les limites de sa tolérance. Parce que les questions religieuses le laissaient assez indifférent, il eût volontiers permis à chacun de publier librement son opinion, quand il ne s'agissait que de Dieu. Son vrai, son seul Dieu, c'était lui-même. A ses yeux, il n'y avait qu'une hérésie : ne pas le croire infaillible, et quiconque lui disait, comme sa sœur Marguerite [Génin, II, 45], *Fiat voluntas tua !* lui paraissait bien pensant. Mais si l'on osait, par contre, ne pas être de son avis, si l'on s'opposait tant soit peu à ce qu'il avait résolu, aussitôt la fureur envahissait, transportait son âme orgueilleuse et immédiate ; il voyait rouge et songeait à de brutales vengeances. Dès qu'on lui eut, par exemple, appris que Jeanne d'Albret refusait le duc de Clèves, sa colère éclata, épouvantable ; il accusa ceux qui entouraient l'enfant de l'avoir mal conseillée, écouta à peine leurs protestations, puis s'écria, hors de lui : « Assez ! Assez ! Je jure Dieu que j'en ferai couper des têtes ! » Le sang ne coula point cette fois : mais l'affreuse affaire des placards est là pour nous montrer jusqu'où ses mouvements de rage effrénée ont pu conduire François Ier. S'il devint, alors, sans pitié, ce n'était pas qu'il fût bien sensible au tort que les affiches luthériennes risquaient de causer à la Vierge Marie, au culte des saints et à la messe. Non, ce n'était pas là ce qui le touchait, et si de tels intérêts avaient été seuls en jeu, il ne les aurait guère pris à cœur. D'autres raisons le poussèrent à sévir : d'abord, la crainte, car on lui peignit les hérétiques en factieux ; ensuite, la rancune personnelle, parce qu'on avait eu l'insolence de coller un des placards en question sur la porte même de sa chambre. Il jugea impardonnables ce crime de lèse-majesté humaine, cet outrage qui l'atteignait, lui, et voilà comment le père des arts fut amené à abolir un moment l'imprimerie (13 janvier 1535), à remplir Paris de hideux supplices et à déployer une si « exécrable » rigueur qu'elle eut le privilège sans précédent de scandaliser le pape.

**56**. Dominé par de fougueux désirs, mais attaché peu de temps aux mêmes choses, François Ier était difficile à manier. Ni maîtresses ni favoris ne pouvaient se vanter de plaire toujours à cet homme absolu et mobile qui délaissait, à la façon des enfants, les jouets qu'il avait aimés le mieux. C'était de lui

qu'on aurait dû dire : *Fol qui s'y fie !* Il ressemblait jusqu'à un certain point à ces califes des *Mille et une nuits* dont l'humeur était si fantasque qu'on ne savait pas, lorsqu'ils vous mandaient au divan, si c'était pour vous faire empaler ou pour vous offrir une robe d'honneur, une bourse de mille dinars. Sans doute on n'avait pas à craindre, à la cour de France, d'aussi extrêmes vicissitudes : mais l'accueil reçu la veille n'était pas une garantie pour le jour d'après, et tel qui avait quitté le prince affable et tout souriant le retrouvait bientôt méconnaissable, la voix menaçante et « l'œil obscur » [Marot, G. III, 302]. Ces changements ont encore une autre cause que celles dont je viens de parler. On ne les explique pas entièrement lorsqu'on les attribue à ce qu'il y avait à la fois d'impérieux et de faible chez François Ier : il faut y ajouter qu'il aimait pour lui, non pour eux, ceux à qui il semblait tenir. Leurs mérites ne lui étaient chers qu'autant qu'il en tirait profit ; les vertus, les talents qu'il ne pouvait employer n'avaient aucune valeur à ses yeux ; il voulait être servi, adulé, amusé. Ne vous trouvait-il plus utile ou divertissant ? Il vous rejetait, vous ignorait, vous regardait comme mort, comme n'ayant même jamais vécu... Et cela revient à dire qu'il se montrait versatile et mal sûr parce qu'il était égoïste.

57. Égoïste à fond, naïvement, royalement ! — Il a, en conséquence, abusé de son pouvoir, et s'est placé au-dessus de ces maximes d'honnêteté courante que respectent les simples particuliers. Estimant incompatibles les restrictions de la conscience et l'exercice de l'autorité, il ne s'est pas laissé enchaîner par les scrupules, et personne, autant que lui, n'a gardé cette indépendance du cœur que le vulgaire nomme ingratitude. Aussi, parmi ceux qu'il a paru aimer ou defendre, n'en voyons-nous aucun (ou presque) dont il ne se soit fatigué, et qu'il n'ait soit banni de sa présence, soit abandonné aux coups du destin. Je ne citerai pas sa maîtresse, Mme de Chateaubriant, qui n'obtint pas de lui un mot de compassion, alors qu'elle était, à ce qu'on prétend, livrée à la longue vengeance de son mari. Bien que tout ne soit pas mensonge dans cette histoire, les romanciers l'ont trop défigurée pour qu'on puisse en faire état. Mais à ceux qui voudront accuser François Ier d'avoir eu l'âme naturellement infidèle, les preuves, certes, ne manqueront point. N'a-t-il pas tour à tour opprimé ou protégé les luthériens de France, selon qu'il avait besoin du pape ou des protestants d'Allemagne ? N'a-t-il pas considéré sa sœur Marguerite et son beau-frère comme des instruments de sa grandeur ? Ne s'est-il pas souvent joué d'eux en leur promettant, très décidé à ne pas tenir

parole, de leur conquérir la Haute-Navarre ? Et les amis de sa jeunesse, Anne de Montmorency et les princes lorrains, n'ont-ils pas connu son double visage, une éclatante faveur que la disgrâce suivit ? Cela étant, qu'on ne s'étonne pas de voir finir misérablement les apôtres, les écrivains qui attendaient leur salut de ce maître plus violent que ferme. Longtemps il avait soutenu Marot, Berquin, Étienne Dolet : et Marot, pourtant, meurt en exil ; et Berquin monte sur le bûcher ; et Dolet subit le même sort. Que conclure sinon que François Ier, le roi gentilhomme, a, sans malice, trahi tout le monde, et que son orgueil compliqué d'inconstance fut parfois aussi funeste que les noirs calculs d'un méchant ?

58. A mesure qu'il vieillit, il écoute davantage les conseils des fanatiques, et se résout ou se résigne, par suite, à des actes abominables. Lui qui s'était longtemps refusé à persécuter les Vaudois de Provence, il les livre enfin à leurs ennemis, lâche la bride au parlement d'Aix, au vice-légat qui ne prêche qu'extermination, au cardinal de Tournon qui souffle sur le feu, au baron d'Oppède, une bête fauve. Et qui s'agissait-il d'anéantir ? Des brigands ? Des révoltés ? Non, un petit peuple innocent, qui vivait dans la paix et le travail, et demandait seulement qu'on lui permît de se conduire selon la pure morale évangélique. Et voilà pourquoi le bourg de Mérindol fut saccagé (18 avril 1545) ; voilà pourquoi la ville de Cabrières, qui avait ouvert ses portes parce qu'on avait juré aux habitants qu'on respecterait leurs biens et leurs personnes, devint le théâtre de scènes atroces ; voilà pourquoi des enfants, des infirmes furent égorgés, et pourquoi le vice-légat d'Avignon, ayant appris qu'une troupe de femmes s'était réfugiée dans une caverne, les y fit enfumer comme des renards. On aimerait à croire que le roi eut horreur de ces excès et qu'il désavoua les bourreaux. Point. Le cardinal de Tournon obtint de lui un *satisfecit* pour le d'Oppède et, par lettres patentes (18 août), il approuva tout. Bien mieux, il était prêt à continuer, et les meurtres ne lui coûtaient plus rien. L'an d'après, ce fut le tour de la si vénérable Église de Meaux. En cette cité luthérienne, quatorze potences, entourées de fagots, furent à la fois plantées en cercle, et on y attacha quatorze martyrs qui, tandis que montait la flamme, *louaient le Seigneur à pleine voix*.

59. Qui donc reconnaîtrait ici le roi de la Renaissance ? Qu'est devenu le jeune héros de Marignan, ce paladin protecteur des faibles, l'ami des artistes, des novateurs ? Les promesses qu'il avait données au monde, il ne les a pas tenues, et son règne qui s'était annoncé clément et très libéral, c'est en tyran qu'il l'a-

chève. Au reste, il semble avoir eu l'intuition de cette déchéance et le regret d'être sorti d'un rôle qui, joué jusqu'au bout, l'aurait fait bénir à jamais. C'est peut-être à cela qu'il songe, aux belles tâches qu'il a mal remplies, à sa vraie vocation qu'il n'a pas eu la force de suivre, lorsque, au terme de son existence, malade et lassé de tout, il erre, fantôme couronné et comme se fuyant lui-même, de place en place, d'ennui en ennui. Nous le voyons promener çà et là son désœuvrement, ses souffrances : il va de La Muette à Villepreux, de Villepreux à Dampierre ; puis il visite le Limousin, repart bientôt pour aller à Loches, quitte Loches avec le projet de s'établir à Saint-Germain, et s'arrête en route à Rambouillet. C'est sa dernière étape, et il meurt là (31 mars 1547). Son entourage ne le pleura guère ; plusieurs se réjouirent cyniquement. Telle Diane de Poitiers qui trouvait trop lente l'agonie du roi ; tels Montmorency et les Lorrains. François de Guise disait, radieux : « Il s'en va, le galant ! »... Quant à l'héritier du trône, il déclarait, lors des funérailles de son père, qu'elles lui ouvraient — à lui, le fils, — une ère de « félicité ».

**60**. Mais si les siens (excepté Marguerite) ne regrettèrent pas François Ier, il laissa, malgré tout, une mémoire honorée ; les vices qu'il avait eus et le mal qu'il avait fait parurent, à distance, excusables, et l'on se rappela de préférence ses heures de générosité, l'amour qu'il montrait pour les belles choses et le zèle intermittent qui le poussait à défendre, contre le parlement et la Sorbonne, les Réformés, les indépendants. Et puis, il y avait un sûr moyen de découvrir en lui de la grandeur et quelque bonté : c'était, on le devine, de le comparer à ses successeurs. Dès qu'on le mettait en parallèle avec Henri II, qui avait le goût et l'intelligence d'un homme de sport, avec Charles IX, ce demi-fou, ou bien ce misérable Henri III, on le proclamait (comment non ? ) admirable, et l'on regardait son règne comme un âge d'or. Après avoir célébré les progrès de la langue et de la pensée françaises au XVIe siècle, Joachim Du Bellay ajoute : « Mais a qui, après Dieu, rendrons-nous graces d'un tel benefice, si non a nostre feu bon roy et père Francoys, premier de ce nom et de toutes vertuz ? Je dy premier, d'autant qu'il a en son noble royaume premierement restitué tous les bons ars et sciences en leur ancienne dignité... » Ailleurs (et en vers, cette fois) ce même écrivain constate que François Ier a ramené chez nous la troupe des Muses, et que, soleil des esprits, il leur a enlevé *le noir bandeau d'ignorance*. On rencontre souvent chez les autres membres de la Pléiade de pareilles louanges. Ronsard évoque *l'auguste figure* du prince défunt, de ce « nourrisson de

Phebus » qui, semblable à Mercure, avait une persuasive éloquence, et connaissait à fond « les secrets de la terre et des cieux ». Les Protestants eux-mêmes, qui n'oubliaient pourtant point ce qu'avaient enduré leurs frères, se rappelaient parfois avec sympathie le fondateur du collège trilingue, le frère de Marguerite, et si Calvin le nomme *Sardanapalus*, Théodore de Bèze glorifie cet « amateur des bonnes lettres », et ne s'étonne point qu'on lui ait, « d'un tacite consentement de tous », attribué le titre de *grand* : tant il est vrai que, désarmant jusqu'à ceux qui auraient pu le haïr, François I^er^ est resté à leurs yeux le principal artisan et le tuteur de la Renaissance.

**61**. Non content de pensionner les poètes, il a voulu aussi rivaliser avec eux, et a trouvé le temps de composer quelques œuvres dont il faut maintenant nous occuper. Elles sont manifestement siennes ; il n'a pas dérobé les plumes des paons, et nul ne fut chargé, moyennant finance, d'avoir de l'esprit à sa place et sous son nom. La véridique reine de Navarre parle souvent de sa prose élégante, des vers qu'il rimait, et nous savons par elle que personne n'ignorait ses talents. Marot [G. II, 290] nous le représente s'appliquant à apprendre les règles des belles chansons, et Claude Chappuys exalte la « doctrine » de ce nouveau César qui se montre non seulement invincible à la guerre, mais encore « orateur » inimitable et poète de valeur. Ce sont là des témoignages concluants, et l'on voit que si, parmi les pièces qu'on a publiées comme étant de François I^er^, certaines paraissent appartenir plutôt à son milieu qu'à lui-même, plusieurs, en revanche, (et on les distingue sans trop de peine) furent vraiment faites par ce prince, qu'il y a lieu, dès lors, d'étudier en tant qu'écrivain.

**62**. Ses œuvres nous prouvent qu'il était bien doué, qu'il avait le sens du rythme, une facilité agréable et, pour un *amateur*, assez de métier et d'expérience. Les défauts de ses vers proviennent de ce que le temps lui manquait ; il les rimait en se jouant, à la hâte, et des soucis plus graves, plus urgents, ne lui permettaient pas de s'astreindre au minutieux agencement des mots. Peut-être aussi, étant gentilhomme, pensait-il qu'il devait laisser « aux malheureux qui composent pour vivre » leurs scrupules professionnels et cette patiente application qu'on ne saurait avoir sans déroger. Son génie, dont les flatteurs ne lui reconnaissaient pas le droit de douter, il préférait ne le tenir que de la nature, et il l'aurait cru moins honorable s'il lui avait coûté quelque travail.

**63**. Faute d'avoir pu ou d'avoir voulu limer avec diligence les pièces qu'il produisait, François I^er^ n'a rien fait de réelle

ment accompli. Pourtant il n'ignorait point les règles de l'art qu'il cultivait, et ce n'était que par nonchalance ou par dédain qu'il lui arrivait de s'en affranchir. Il avait aussi de la lecture, et l'influence de l'antiquité et des Italiens est, chez lui, très manifeste. Mais il n'usait pas en pédant de l'érudition qu'il avait acquise, et n'aimait ni les allusions ni les citations. Je ne vois que peu de passages où il ait soit imité de façon formelle, soit rappelé des textes classiques. Il se souvient parfois de *l'Énéide*, tantôt évoquant le Neptune virgilien et son *Quos ego*... [p. 9], tantôt mentionnant la vierge « qui Turnus secourut » [p. 70], ou se comparant au héros troyen qui portait son père sur ses épaules [p. 78]. Ailleurs, il reproduit à sa façon la phrase inoubliable de Dante :

Et lors j'auray pour douleur plus amère
Le recorder, au temps de la misère,
De l'heur passé de ma felicité [p. 52]

**64**. Mais, en somme, ce qu'il paraît avoir le mieux connu, ce sont les idées et les sentiments qui étaient de mise à son époque. Il ne prétend point, ce poète-roi et ce roi des poètes, donner le ton ; il n'impose pas ses goûts : il subit ceux qui existent, et, loin de s'appliquer à ouvrir des voies nouvelles, s'efforce de suivre docilement celles qu'il trouve déjà tracées. Il tient moins à s'affirmer original qu'à se montrer *averti*. Être loué comme bien au courant, quoique n'étant pas de la partie, des pensées qu'affectent les écrivains, des caractères artificiels que doivent prendre les passions pour entrer dans la littérature, du vocabulaire spécial auquel les gens du métier sont seuls initiés, voilà ce à quoi il vise. Et il atteint pleinement et sans peine le but qu'il s'est fixé. Les vers qui nous restent de lui révèlent un *homme du monde* qui possède l'exacte notion des procédés qu'emploient les auteurs, des tournures de style propres aux différents sujets, des opinions et des émotions qu'il s'agit de feindre, quand on veut être à la mode du jour, représenter son temps et lui plaire.

**65**. On devine les résultats qu'entraîne ce désir de se plier aux bienséances de l'heure et du milieu. Les lieux communs foisonnent dans les œuvres de François Ier, et c'est surtout lorsqu'il parle d'amour qu'il veille à se conformer au protocole et aux conventions établies. Cette passion de l'amour, la plus spontanée et la plus naïve qui soit, il la maquille, l'altère et la complique de son mieux, car il sait que la loi du genre exige que le rimeur courtois n'exprime rien de ce qu'il éprouve réellement, et ne confie, par contre, aux lecteurs que des sentiments qu'il n'a jamais eus. L'art ne consiste pas à être sincère, mais

à paraître délicat, et il reste entendu une fois pour toutes que l'amour ne mériterait point qu'on le traduisît en rondeaux, s'il cessait un moment d'être maniéré, timide, malheureux. Le roi lui-même ne s'estime pas au-dessus de ces rites de la galanterie, et il soupire selon la formule. Parmi les chansons et les rondeaux qu'on lui a attribués (et dont plusieurs, sans doute, lui appartiennent) une seule pièce, où se reconnaît, d'ailleurs, l'influence des élégiaques latins, offre un caractère sensuel [p. 150]. A cela près, les vers d'amour contenus en ce recueil aspirent à peindre une mélancolie distinguée (mais très monotone), et suivent tant bien que mal les méandres d'une psychologie précieuse et quintessenciée. Le thème qui revient le plus souvent est, je crois, celui de la séparation et de l'absence. Presque à chaque page il reparaît avec ses implacables variations, et le poète — corps sans âme — s'épuise à prouver qu'il a perdu l'esprit depuis que sa belle s'en est allée.

**66**. François Ier était, en ce qui concerne les choses du cœur, documenté parfaitement : ses maîtres, ses maîtresses (et sa sœur, je pense) lui avaient enseigné « le grand fin, le fin du fin », et il avait appris et même compris la doctrine en vogue de son temps, ce néo-platonisme qui voulait voir, dans le culte qu'on vouait à la Femme, une aspiration vers la sphère où resplendit la Beauté *en soi* et une manière détournée, mais exquise, d'adorer, en son œuvre la plus accomplie, le Créateur. L'influence de cette théorie est sensible en deux endroits du recueil qui nous occupe : d'abord, en un huitain (je ne sais de quel auteur) où l'amour nous est donné comme « un rayon du beau, qui sur tous se divise » [p. 160] ; ensuite, dans une épître, dont l'attribution n'est pas douteuse, puisque le poète constate qu'il a, pour prendre la plume, délaissé le sceptre [p. 104]. Le roi, ici, écrit à une dame qui n'est point nommée, et lui fait une très platonicienne déclaration. Lorsque je vous contemple, lui dit-il, je me sens meilleur. Votre vue m'élève « jusqu'au plus hault », jusqu'à Celui à qui est dû le miracle de vos charmes. Vous éveillez en moi l'idée du ciel, de la vertu, et je vous regarde avec ravissement comme une « chose conforme a Dieu » [pp. 105-6]. Ces vers sont fort joliment tournés, et François Ier n'a rien laissé, dans le genre galant, de comparable à cela. Seule une chanson d'allure populaire, qui se lit à la page 101 de notre recueil, serait digne, mais pour des raisons bien différentes, d'être louée, elle aussi. Vraiment, elle me paraît charmante ; je goûte sa feinte simplicité, son air de tendre tristesse, la résignation de l'amant qui raconte en vain sa peine aux arbres « secrets, muets et sourds »... Resterait à savoir si ce pastiche

des *lieder* rustiques est réellement l'œuvre du roi. L'éditeur l'affirme : mais sur quelle preuve ?

67. Quoi qu'il en soit, il demeure manifeste, lorsqu'on étudie dans leur ensemble les pièces courtoises de François Ier, qu'il s'est inquiété, en les rimant, de ne violer aucune convention littéraire et d'asservir au *bel usage* toutes ses effusions. J'ajoute que ses lettres en prose (entendez celles que Champollion-Figeac a publiées) trahissent la même préoccupation. Vous ne les croiriez point rédigées par un de ces hommes dont les désirs ont force de loi. Ici encore, c'est un amoureux déférent et transi qui tient la plume. Les deux mots « vostre commandement » sont ceux qu'il répète le plus volontiers ; il ne parle que d'obéir, et affecte des attitudes humiliées. A chaque instant, il se confond en excuses, s'afflige de mal écrire et d'exprimer, sans art et sans grâce, des choses indignes d'être lues. Il ne cherche jamais à avoir l'air naturel ; sa phrase est concertée, surveillée, tendue, et les sentiments qu'il donne comme siens se rencontrent chez tous les auteurs affiliés à l'école de la métaphysique galante. Le ton, en général, est fort grave. Aucune gaieté. Un seul billet [p. 205] peut sembler alerte et jovial : mais il n'est pas destiné à une femme, et s'adresse au connétable.

68. Pas n'est besoin de réfléchir longtemps sur ces faits pour en dégager la sûre conséquence. Et la voici : Il n'y a rien de sincère, rien qui parte du cœur, rien de vraiment intime dans les vers d'amour de François Ier. Il ne voulait, en les alignant, que se divertir, se livrer à une manière de sport intellectuel, prouver aux spécialistes qu'il était capable de les égaler et faire croire qu'il avait les idées ou qu'il éprouvait les impressions que la mode imposait alors aux personnes bien nées et de bonne compagnie. Lui aussi, il aurait pu dire : « Je trouve deux hommes en moi. » Deux hommes, en effet : *l'homme* et *le poète*. Or, quoique inséparables, le poète et l'homme ne s'accordaient nullement ; ils avaient des tendances incompatibles, des âmes ennemies, et les maximes, les discours de l'un semblaient une satire des actions de l'autre. La vie du roi démentait brutalement les goûts éthérés qu'il affichait en tant qu'écrivain. Lorsque, assis devant son papier, il imitait le style *platonique*, chantait un pur amour sans organes, et jurait à ses maîtresses qu'il vénérait en elles l'image du grand « facteur », il se donnait la comédie à lui-même. C'étaient là des illusions voulues, des fictions qui se déroulaient en dehors et au-dessus de l'homme réel, dans la conscience de son *double*.

69. Dès qu'il cessait d'être auteur, François Ier oubliait à l'instant son spiritualisme, ne demandait plus aux dames de le

rendre vertueux et recherchait, en leur commerce, des joies à meilleur marché. Insatiable et parfois lubrique, il s'enflammait et se lassait vite ; la femme qui ne lui plaisait plus, il l'écartait d'un geste indifférent, sans s'inquiéter des souffrances ni des drames qui pouvaient résulter de ses caprices. Veut-on, après avoir entendu sa muse pudique et roucoulante, savoir au juste quelle sorte d'amant il a été ? Qu'on lise alors, pour estimer les siennes à leur valeur, la lettre que lui écrit [p. 215] une Ariane abandonnée : « Sire, vous estes donc deliberé de me lesser morir ?... Mes enfants et moy ne mangeons aultre chose [que du poison] sans que je y sache mettre remède. Il n'est possible de vous dire la cruoté : parcoy je vous supplie me secourir, ou je suis morte. C'est pour l'amour de vous que l'on me fet tant de mal, et vous l'endurez ! » — Que deviennent, placées en face de ce document, les œuvres galantes de Francois I^er ?

**70.** Passons maintenant à ceux de ses poèmes qui ont un accent plus sincère, et commençons par les trois pièces qu'il a consacrées à la bataille de Pavie et à ses *prisons*. C'est dans une très longue épître, adressée à l'une de ses maîtresses, qu'il a raconté la bataille. Il prend les choses de loin, énumère, depuis le jour où il a quitté la France jusqu'à l'heure de la catastrophe, ses opérations militaires, et marque les principales étapes de l'armée en route vers l'Italie. De tels détails, sans doute, ont leur intérêt : mais, comme ils sont purement historiques, il eût été naturel de nous les donner en prose. Le narrateur, semble-t-il, a prévu l'objection, et c'est pourquoi il s'est efforcé d'ajouter, çà et là, à son récit quelques ornements propres à l'épopée : il introduit [p. 27] la déesse Renommée qui descend auprès de lui pour l'engager à bien faire ; lui-même, afin d'animer ses troupes, prononce [p. 29] une harangue qu'on croirait tirée du *Contiones ;* il prête à la Durance [p. 30] des sentiments si loyalistes qu'elle s'empresse de baisser devant lui et se laisse franchir à gué. Grâce à des artifices de cette espèce, l'écrivain s'imagine rendre moins plate la première partie de son ouvrage, celle qui amène et prépare la scène où il va jouer le rôle principal, comme héros, puis comme victime. Mais, dès qu'il arrive à cette crise, c'est-à-dire à la déroute de Pavie, il renonce à tous les *trucs* épiques ; il pense (et il a raison) que le courage qu'il a déployé, la grandeur de son infortune, l'ampleur des événements produiront d'eux-mêmes assez de poésie, et suffiront, sans apprêt ni fioritures, à remuer les âmes profondément.

**71.** L'échec que j'ai subi, écrit le roi, ne saurait m'être imputé. Si chacun avait accompli son devoir, nous tenions la victoire ; elle était certaine. Mais la plupart de ceux qui me sui-

vaient se sont lâchement conduits, et je n'étais pas « le vray maistre » des cœurs [p. 30]. Le mauvais exemple venait de haut, et les chefs manquaient, eux aussi, de vaillance, de décision. Il ne me restait qu'une ressource : me comporter en bon chevalier. C'est ce que j'ai fait, et l'on nous rendra cette justice, à moi et à mes fidèles, que nous avons succombé avec honneur [p. 35]... En somme, il parle de lui modestement, et n'a pas tort de prétendre qu'il fut mollement servi. Il retrace d'une manière exacte ce qui s'est passé, et rappelle même, un peu plus loin, d'humiliants souvenirs. Tombé aux mains de mes adversaires, j'ai été, dit-il, promené dans leur camp et comme mis en spectacle [p. 36]. Et me voilà captif, à présent !... Ici, il s'émeut, s'attendrit. Sa mère, il le prévoit, sera brisée par un tel malheur; il songe au chagrin de Marguerite, à « la jeunesse tant tendre » de ses enfants, à la femme qu'il aime, à la patrie. Il se trouve bien seul ; il souffre ; il lui est dur d'être séparé

De mère, sœur, enfans, amie et France [p. 37].

On peut regretter que cette épître, où l'on remarque beaucoup de franchise et assez de verve, ne se termine pas sur ce vers, et que l'auteur ait jugé à propos d'ajouter quatre ou cinq pages, toutes pleines de niaiseries courtoises. *Délivré ou non, je jure de rester dans vos chaînes*, tel est le thème que, s'adressant à sa maîtresse, il traite avec insistance. Pour subtile qu'elle fût, cette pointe ne méritait guère d'être répétée plusieurs fois. L'intérêt du poème n'est pas là.

72. Prisonnier en Espagne, François Ier n'a pu conserver une complète égalité d'âme. Tantôt il a montré de la constance, et s'est bravement dominé et raidi ; tantôt, en revanche, exaspéré par la lenteur du temps, le manque d'espace et la privation de ses plaisirs coutumiers, il a connu des heures soit de révolte soit de dépression, et ses geôliers ont vu l'instant où, trop faible pour l'épreuve, il leur échapperait par la mort. Ces deux états si opposés ont fait naître en lui des sentiments contraires qu'il a exprimés, les uns dans une chanson, et les autres dans un rondeau. La chanson [p. 49] est toute pleine de la sagesse stoïcienne. L'homme fort, déclare le roi, ne doit jamais se laisser abattre, car sa volonté maîtrise les événements. Au fond d'un cachot, il reste libre, attendu qu'on peut bien charger ses membres de fers, mais non pas son esprit. L'esprit ne saurait être mis en cage ; les grilles ne l'arrêtent point ; il se rit des contraintes matérielles. Et puis c'est une bonne école que celle du malheur. Rien de plus utile ni de plus moral que la souf-

france ; grâce à elle, notre fermeté trouve l'occasion de se produire :

> Cueur resolu d'aultre chose n'a cure
> Que de l'honneur.
> Le corps vaincu, le cueur reste vaincueur.

Voilà, certes, de nobles vers... Mais, par un revirement très naturel et très humain, (ces velléités d'être impassible et ces défaillances de l'énergie, qui donc ne les a pas éprouvées ?) le captif cesse de lutter contre la tristesse qui l'envahit, et courbe la tête sous le poids de l'adversité. Mes douleurs, écrit-il dans le rondeau mentionné ci-dessus, triomphent de ma patience. Vienne bientôt la mort charitable, et qu'elle anéantisse à la fois et moi-même et mes chagrins ! [p. 52.]

**73**. Signalons enfin, quoique moins curieuses et moins émouvantes, les pièces qu'à diverses dates François Ier a composées pour sa sœur. Elles sont au nombre de quatre : 1° [p. 14] une épître antérieure à 1531. Elle répond à des vers de Marguerite, et tend à lui prouver que, si Louise de Savoie déplore l'absence de son fils, lui, de son côté, se sent seul et triste, d'autant qu'il parcourt un pays que la guerre a dévasté, et qu'il commande « a cent mille ygnorans » — 2° Une autre lettre rimée [p. 77]. Elle se place entre 1526 et 1530 et ressemble assez à la précédente. — 3° Encore une épître du même à la même [p. 69]. Par son secrétaire, Jean de Frotté, la reine de Navarre avait envoyé à son frère, en janvier 1543, un *David* (tableau ou statuette) pour ses étrennes. A son tour, il lui offre une *sainte Catherine*, et ce lui est une occasion de citer quelques noms de vierges illustres et d'avouer qu'on ne doit point, comme sa sœur l'avait fait, le comparer à David. — 4° Et voici enfin [p. 187] une ballade. On pourrait l'intituler *Oraison devant le crucifix*. Le roi, adorant l'image de Jésus « cloué et lié », confesse que c'est à Dieu qu'il appartient d'exalter les humbles, d'abaisser les superbes ; il remercie ensuite « l'infiny donneur » de lui avoir prodigué les biens terrestres, et demande à Marguerite absente de revenir au plus tôt, pour que, tous deux ensemble, ils rendent grâces à l'auteur de leur étonnante prospérité.

**74**. Ces poèmes sont d'un genre neutre ; on ne sait trop qu'en dire, sinon qu'ils ne semblent ni très bons ni franchement mauvais. Ils se déroulent, clairs et fluides, et le lecteur ne remarque au passage rien de choquant, rien de frappant. Mais de ces pièces, vraiment ternes et grises, il y a lieu néanmoins de tenir compte au moment de porter un jugement général sur François Ier écrivain. Aussi bien que ses œuvres galantes, les quel-

ques vers dévots qu'il nous a laissés attestent qu'il a mal connu le caractère et les limites de son talent. Pourquoi, avide de jouir, incapable de dompter ses passions et vivant dans la flamme ainsi que la salamandre, a-t-il célébré l'amour platonique ? Pourquoi s'est-il ignoré au point de se croire chrétien et de rimer sans vocation la pieuse ballade dont j'ai parlé ? Il y avait en lui l'étoffe d'un poète de second ordre, qui aurait pu, en somme, produire d'agréables choses : mais il aurait fallu qu'il travaillât dans le sens de sa nature, et se bornât à chanter les belles maîtresses accueillantes, la danse, la chasse, le luxe des festins, le charme des arts, la douceur de commander sans contrôle, d'entrer dans les villes au son des cloches et d'attirer sur soi, à chaque bataille, tous les coups, toute la gloire.

## BIBLIOGRAPHIE ET RÉFÉRENCES

**21.** Démolition de la grosse tour du Louvre : *Journal d'un Bourgeois de Paris sous le règne de François Ier* ; nouvelle édition publiée par V.-L. Bourrilly (Paris, Picard, 1910), p. 274.

**22.** « ...Pour soy aller esbattre... » : *Ibid.*, 275. — Les citations de Philibert de l'Orme et de Jean Goujon sont tirées de l'*Hist. générale*, ...ouvrage publié sous la direction de MM. Lavisse et Rambaud, (Paris, Colin, 1894) t. IV, p. 269. — Pension de la reine de Navarre à Serlio : de La Ferrière-Percy, *Marg. d'Angoulême. Son livre de dépenses. Étude sur ses dernières années*, (Paris, Aubry, 1862), p. 47, le texte et la note 2. — Les différentes parties de « l'Architecture » de Serlio furent publiées séparément à diverses dates et en divers lieux. C'est le VIe livre qui a paru à Lyon sous le titre : Extraordina- | rio Libro di archi- | tettura di Sebastia- | no Serlio, architetto | del Re christia- | nissimo... || *In Lione,* | *Per Giouan di* | *Tournes.* | M. D. LI. || Con Privilegi del Papa, Imperatore, Re Christianiss. et Senato Venetiano. In fol. Ce volume comprend, outre de nombreuses planches, le texte italien et sa traduction en français. Jean Martin a traduit les livres I, II et V de Serlio. L'ouvrage ne fut édité en son entier qu'assez tard : *Tutte l'opere d'Architettura di Serlio* ; Venetia, Francesco de Franceschi, 1584. Grand in-8° ; planches.

**23.** Louis Dimier, *Le Primatice, peintre, sculpteur et architecte des rois de France* ; Paris, 1900. In-8°.

**25.** Cellini est venu deux fois en France. Il s'agit ici de son second voyage (1540). Voyez — *passim* et surtout pp. 281-349 — les *Mémoires de Benvenuto Cellini, orfèvre et sculpteur florentin, écrits par lui-même et traduits par Léopold Leclanché, traducteur de Vasari* ; Paris, Labitte, *s. d.* Un vol. de VII-492 pages.

**26.** Philibert de l'Orme a volontiers parlé de lui, et sa biographie nous est, par suite, assez bien connue. Consulter de préférence l'ouvrage intitulé : *Instruction de Monsieur d'Ivry, dict de l'Orme, abbé de Sainct-Sierge et cestuy Me architecteur du roy* ; B. N. mss. Coll. Moreau, 801, publié par A. Berty dans *les Grands architectes de la Fr.*, 1867, puis dans sa *Topographie du vieux Paris*, II, 179. — A. de Montaiglon, *Jean Goujon et la vérité sur la date et le lieu de sa mort d'après un document découvert par M. Sandonnini; Gazette des Beaux-Arts*, 1884, pp. 381-8.

**27.** H. Hauvette, *Un exilé florentin à la cour de Fr. au XVIe s. : Luigi Alamanni.* Thèse de Paris, 1903. — Francesco Flamini, *Studi di storia letteraria italiana e stranieri* ; Livorno, 1895. Voyez, en cet ouvrage, le chapitre qui a pour titre : « Le lettere italiane alla corte di Francesco I, re di Francia. » — E. Picot, *Les Italiens en France au XVIe siècle*

(*Annales de la Faculté des Lettres de Bordeaux* : *Bulletin italien*, t. I, 1901 et suivants). — J. Vianey, *Le Pétrarquisme en France au XVIe siècle ;* Montpellier et Paris, 1909. — [Pour les imitations de Camillo faites par Mellin de Saint-Gelays et Joachim Du Bellay, cf. Flamini, *op. cit.*, 329, et Vianey, *op. cit.*, 94.]

**28.** Flamini, *op. cit.*, 249 sqq. — E. Picot, *Les Français italianisants au XVIe siècle ;* 2 vol. in-8°, (Paris, Champion, 1906-7), t. I, chapitre VI. — Rime toscane d'Amo- | mo per madama | Charlotta | d'Hisca. || Stampato in Parigi per Simone Colineo il giorno X di Nouembre. L'anno M.D.XXXV. In-8° de 72 ff. non chiffrés. (Réédité « in Vinegia » en 1538). — Le *Trionfo della Bellezza*, qui comprend 63 tercets, a été publié par Flamini, *op. cit.*, 423. On trouvera, chez E. Picot, le texte de la *Selva*.

**29.** Sur les encouragements donnés par le roi aux traducteurs, cf. 1° J. Du Bellay, *Déf. et Ill. de la langue fr.* (édition Chamard, Paris, Fontemoing, 1904), p. 78, n. 3 ; 2° Bourrilly, *Jacques Colin*, pp. 42-6.

**31.** Cellini, *Mémoires*, pp. 253, 283-5, 286, 299, 304, 307-8, 331, 334, 342, 456-7, 458, 460.

**32.** Hauvette, *Luigi Alamanni*, pp. 100-102, 115-116, 135, 538 sqq.

**35.** Sur le projet de faire venir en France Sigismond de Hohenlohe, cf. *Lettres de Marguerite d'Angoulême* [Génin], pp. 211-215. — Calvin, *Institution de la religion chrétienne*, texte de la 1re édition fr. réimprimé, sous la direction d'Abel Lefranc, par H. Chatelain et J. Pannier, (Paris, Champion, 1911), pp. IX et XLI.

**37.** *Bourgeois de Paris* [Bourrilly], 317, 322. — Parmi les traductions de Berquin, voici, peut-être, la principale : *Enchiridion du chevalier chrestien, aorné de commandemens tressalutaires* par Desideré Erasme de Roterodame..., [Anvers], 1529. In-8°. (Réimprimé par Dolet en 1542). On attribue encore à Berquin beaucoup d'autres *translations*, et, par exemple : *Le vray moyen de bien et catholiquement se confesser, opuscule fait premièrement en latin par Erasme, et depuis traduit en françois*, (Lyon, 1542) ; *Declamation des louenges de mariage par Erasme de Rotterdam, docteur en theologie, reduict de latin en françois* (28 ff.) ; *Le Symbole des apostres (qu'on dict vulgairement le Credo) contenant les articles de la Foy : par manière de dialogue : par demande et par response. La plupart extraict d'ung traicté de Erasme de Roterdam intitulé* Devises famillieres (14 ff.).

**38.** *Bourgeois de Paris*, 142, 234, le texte et les notes.

**39-40.** Romain Rolland, *Le dernier procès de Louis de Berquin.* (École fr. de Rome : *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, XIIe année, 1892), pp. 314-325.

**42-45.** Abel Lefranc, *Hist. du Collège de Fr. depuis ses origines jusqu'à la fin du Premier empire ;* Paris, Hachette, 1893. In-8° de XIV-432 pages.

**48.** *Journal de Louise de Savoie*, (Petitot, *Coll. des mém. relatifs à l'hist. de Fr.*, t. XVI), pp. 390, 398.

**49-50.** I. *Lettres de Marguerite d'Angoulême... publiées d'après les mss. de la Bibliothèque du roi par F. Génin* ; Paris, Renouard, 1841. — II. *Nouvelles lettres de la reine de Navarre adressées au roi François Ier, son frère, et publiées par F. Génin* ; Paris, Renouard, 1842. — L'accusation d'inceste, portée par l'éditeur avec une indignation qui n'exclut pas une certaine joie, se lit aux premières pages du tome II. Quant aux citations faites en ces §§ 49-50, en voici les références : II, 44, 161, 243 ; I, 377-8 ; II, 102-3, 195, 105-6, 65, 30, 171-2, 150, 105.

**53.** *Ibid.*, II, 176-8, 292, 42. Consultez encore 1° de Ruble, *Le mariage de Jeanne d'Albret*, (Paris, Labitte, 1877) ; 2° Mary James Darmesteter, *La reine de Navarre, Marguerite d'Angoulême*, (Paris, Calmann-Lévy, 1900), pp. 179 et suivantes.

**54.** *Bourgeois de Paris*, 156, 196, 14-15. — Aux faits relatés en ce paragraphe ajoutez ce que j'ai dit ailleurs [I, §§ 648-9] sur trois basochiens incarcérés par ordre de François Ier.

**55.** « J'en ferai couper des têtes !... » Lisez cette scène chez de Ruble, *op. cit.*, 96-100. — Sur la démarche que Paul III a faite, en juin 1535, auprès de François Ier pour le prier de « vouloir appaiser sa fureur », voir *Bourgeois de Paris*, 359-360, et Guiffrey, (*Œuvres* de Marot, III, 303, n. 1.

**58.** *Louaient le Seigneur à pleine voix...* Th. de Bèze, *Hist. ecclés. des Églises réformées au royaume de Fr.*, (Lille, 1841), I, 33.

**60.** Joachim Du Bellay, *Déf. et Ill.* [Chamard], 76-7 ; *Rec. de Poésie*, ode XV (Marty-Laveaux, I, 264). Voyez encore I, 142 et 225-6. — Ronsard [Blanchemain], VII, 178, Cf. II, 50, 97 ; III, 275 [« Tel fut le roy François, des princes le monarque... »] ; IV, 100. — Th. de Bèze, *Hist. ecclés.*, I, 2-3. Cf., en outre, p. 42.

**61.** *Dernières poésies de Marg. de Navarre* [Lefranc], 280 : « De son sçavoir [de François I[er]] et de l'amour aux lettres,—De ses escriptz tant en prose qu'en mettres, » Je m'en tairay : ils sont assez congneus. » — *Nouvelles lettres de Marguerite* [Génin], 243. — Cl. Chappuys, *Panégyrique récité au... Roy François premier de ce nom...*

**62-74.** Poésies du roi François I[er], *de Louise de Savoie, duchesse d'Angoulême, de Marguerite, reine de Navarre, et correspondance intime du roi avec Diane de Poitiers et plusieurs autres dames de la cour recueillies et publiées par* M. Aimé Champollion-Figeac ; Paris, Impr. royale, 1847. Un vol. in-4° de XI-235 pages. [Je me suis seulement attaché aux poésies qui sont ou paraissent être du roi. Champollion-Figeac ne s'est pas donné beaucoup de mal pour les distinguer des autres. Au reste, son recueil fait plus d'honneur à l'imprimerie royale qu'à lui-même : les pièces se présentent en un désordre choquant. Celles (assez nombreuses) dont la date est évidente sont groupées d'une manière qui bouleverse la chronologie. La ponctuaction massacre le sens, et prouve que l'éditeur ne comprenait pas ce qu'il publiait.]

**65.** Le thème de l'absence est développé, notamment, dans les *Ep.* II, III, IV ; dans les deux premières *Chansons* (pp. 5-6) ; dans les *Rondeaux* X et XI (pp. 22-3).

# III

## LA COUR ET LES MÉCÈNES

75. *Que la cour de François Ier a été* un milieu littéraire. — LOUISE DE SAVOIE : **76**. *Son caractère.* — **77**. *Rien ne la prédestinait à la poésie.* — **78-79**. *Vers qui nous restent d'elle.* — FRANÇOIS DE TOURNON : **80**. *Ce qu'il a fait pour les humanistes, les poètes, les savants.* — **81-82**. *Son fanatisme ; son égoïsme.* — **83**. *Il a écrit quelques petits poèmes.* — ANNE DE MONTMORENCY : **84**. *Coup d'œil sur son existence si brillante et si remplie.* — **85**. *Il fut, à certains égards, très estimable.* — **86-90**. *Sa cruauté, ; son ambition ; sa rapacité.* — **91-92**. *Ami des belles choses, il emploie et protège les artistes.* — **93**. *Ses rapports avec les écrivains.* — **94**. *Son panégyriste, Jean de Luxembourg.* — **95-96**. *Différents ouvrages de cet auteur.* — **97-99.** Le Triomphe et les Gestes de Mgr Anne de Montmorency. — **100**. *François de Tournon et le connétable donnent une idée de ce que fut souvent le grand seigneur de la Renaissance.* — LE CARDINAL JEAN DE LORRAINE : **101**. *Son opulence.* — **102**. *Ses mœurs.* — **103-106**. *Érudits, humanistes et poètes en langue vulgaire qu'il a protégés.* — LE CARDINAL JEAN DU BELLAY : **107**. *Ses dignités ecclésiastiques et sa prodigalité.* — **108-109**. *Rôle diplomatique qu'il a joué.* — **110**. *Le château de Saint-Maur.* — **111-114**. *Jean Du Bellay patron des gens de lettres et surtout de Rabelais.* — **115**. *Les poèmes latins du cardinal.* — JACQUES COLIN : **116**. *Débuts de sa carrière.* — **117-119**. *Ses missions à l'étranger. Il connaît la faveur, puis la disgrâce.* — **120**. *Le joyeux abbé de Saint-Ambroise.* — **121**. *Les amis de Jacques Colin.* — **122-123**. *Il publie les traductions de Claude de Seyssel, et fait lui-même des translations.* — **124-126**. *On a de lui un petit nombre de vers.* La Conformité de l'Amour au Navigaige. — **127**. *L'influence de ce personnage est plus notable que ses écrits.*

**75**. Les textes édités par Champollion-Figeac permettent d'affirmer que la cour de François Ier a été un cercle littéraire,

et que, à l'exemple du prince, ceux qui l'entouraient ont, pour la plupart, aimé, cultivé la poésie. De cette académie du palais ont fait partie, outre des auteurs vivant de leur plume, quelques prélats, quelques puissants seigneurs, quelques membres de la famille royale. Les uns ont voulu n'être que des Mécènes ; les autres, ayant ou croyant avoir le don du ciel, ont — peu ou beaucoup — écrit en vers : et c'est des uns et des autres qu'il s'agit à présent de nous occuper. La bonne méthode exigerait que l'on commençât par le personnage le plus éminent, à savoir la reine de Navarre. Mais sa vie est si émouvante, son âme est si riche, et ses œuvres, en un certain sens, ont tant de beauté et de prix qu'on doit traiter à part et à l'aise un tel sujet, et qu'il faut le réserver pour plus tard. Passons, en conséquence, directement à d'autres grands de la terre qui, sans avoir les talents ni le cœur de Marguerite, ont encouragé les arts ou même aligné des rimes. Et c'est une femme que nous rencontrons d'abord : la mère de François I^er^, LOUISE DE SAVOIE.

76. En tant que protectrice des lettres, elle n'a pas joué un rôle important. Le goût, sans doute, ne lui manquait point, mais, aussi longtemps qu'elle végéta en son humble château de Cognac, elle ne put, faute d'argent, y réunir beaucoup d'écrivains, et dut se borner à nourrir le clan, d'ailleurs avide, des Saint-Gelays. Plus tard, d'autres passions la dominèrent ; elle aima mieux prendre que donner, et c'est pourquoi son nom n'est pas de ceux qui viennent souvent dans les dédicaces. Lorsqu'elle disparut (22 septembre 1531), on ne la regretta guère. Marot qui lui consacra des vers funèbres, Nicolas Bourbon et Antoine Héroet, qui firent son épitaphe, s'inquiétaient moins d'honorer sa mémoire que de plaire au roi. Odieuse au peuple, elle fut critiquée plus d'une fois par les auteurs de Soties ; ils lui imputaient les malheurs de la France, et plaignaient ce pauvre pays qu'une telle femme gouvernait. Voyez, entre autres, la pièce intitulée *Farce morale de trois pèlerins et Malice*... Elle avait, cette *Malice*, de quoi s'exercer. Tenace, ambitieuse, pleine de ruses, Louise de Savoie (qui avait connu une sorte de misère dorée, regardait comme une revanche « l'exaltation de son Cesar » [*Journal*, 391], et se jetait avec rapacité sur les finances publiques. Coûte que coûte, « Madame » — toujours souffrante toujours larmoyante, — accrochait au passage l'argent des tailles A sa mort, on trouva des sommes énormes : elle avait, en les détournant, causé la perte du Milanais, condamné à la misère nos armées d'Italie, et conduit Semblançay à la potence.

77. On ne saurait facilement admettre qu'une âme desséchée par un égoïsme si féroce ait été réellement sensible à la poésie.

Pourtant il est manifeste que Louise de Savoie a eu quelques prétentions littéraires. Même lorsqu'elle rédige, pour elle-même et sans beaucoup de soin, son *Journal*, elle imite çà et là le style emphatique des rhétoriqueurs, et se montre parfois assez pédante. Le verbe *naître* est traduit, chez elle, par « prendre la première expérience de lumière mondaine » ; elle appelle son fils « le subjugateur des Helvetiens » ; après avoir noté que Henri VIII est arrivé à Calais, elle observe que cette ville se nomme en latin Caletum ou bien Portus Itius, et ajoute qu'on trouve ce renseignement au cinquième livre des *Commentaires* de César. De là on peut conclure qu'elle avait du goût pour les tournures oratoires, et que, mérité ou non, le titre de femme savante ne lui aurait pas fait peur. Mais il ne s'ensuit nullement que la nature l'ait prédisposée aux idées poétiques. D'où les aurait-elle tirées ? De la piété ? Non. Elle abandonnait à sa fille cette source d'inspiration, et l'on a même le droit de douter qu'elle ait été vraiment religieuse. Je n'oublie pas que, racontant la mort de sa mère [*Dernières poésies*, 271-9], Marguerite affirme qu'elle eut des moments d'extase, et qu'elle ne souffrait point qu'on lui parlât, tant elle était comme perdue en Dieu. Rappelons-nous, en outre, que ce fut grâce à elle que François de Paule fut canonisé (5 juillet 1519). Mais son catholicisme ne l'empêchait pas de se livrer à des pratiques superstitieuses ; elle avait autant de confiance en son astrologue qu'en frère François, et comptait, pour réussir, non moins sur la magie que sur la prière. Qu'on ne s'étonne donc point qu'elle n'ait pas exprimé en vers une foi si mêlée et si suspecte.

78. De fait, dans les trois pièces qui nous restent d'elle, Louise de Savoie n'a tâché de traduire qu'un seul sentiment : l'amour maternel. C'est uniquement à son fils — car la reine de Navarre semble avoir été moins près de son cœur — qu'elle a dédié ses rimes. Sa tendresse n'était pas toute feinte. Mais aimait-elle le roi comme une simple femme aime son enfant, sans arrière-pensée ni calcul, pour lui et non pas pour elle ? C'est une question. La peur de l'avenir, le goût de l'intrigue, l'avarice et l'intérêt ont fini par modifier ou même par pervertir, chez Louise de Savoie, les plus naturelles inclinations, et l'égoïsme s'est étendu en elle jusqu'à empiéter sur les droits de l'instinct. Qu'elle se soit montrée une mère affectueuse, je le veux ; mais elle ne fut pas une bonne mère, ni (tout uniment et sans épithète ) une *mère*. Une vraie mère n'aurait pas augmenté sa fortune en pillant les finances de son fils ; elle n'aurait pas soulevé, par des abus de pouvoir, l'opinion publique contre lui ; elle ne lui eût pas, de sa propre main, donné une nouvelle maîtresse pour évin-

cer la favorite qu'elle haïssait. Or, « Madame » a fait tout cela ; elle n'a perdu aucune occasion d'user, d'abuser de son crédit ; elle ne s'est jamais effacée, ni oubliée.

**79**. Aussi ne faut-il pas attendre d'elle, considérée en tant qu'auteur, ces naïves effusions d'une âme qui ne serait que maternelle, ni ces mots éloquents mais ingénus que les femmes trouvent sans les chercher, lorsqu'elles parlent à leurs enfants. Louise, qui s'adresse à un roi, se surveille ; un visible souci de l'étiquette gêne ses épanchements, et ce qu'elle dit — elle, la mère, — une sœur, une amie, un familier ou l'avaient dit ou l'auraient pu dire. Elle se borne, imitant un rondeau de la reine de Navarre, à déclarer : Vous et moi, mon cher fils, nous n'avons qu'un seul *vouloir*, qu'une seule pensée et qu'un seul cœur,... et, vaille que vaille, elle traite aussi le thème de l'absence : Confinée en mon château, je languis loin de vous. Je ne me porte pas bien, mais la maladie m'afflige moins que notre séparation. Vous parti, plus de joie pour moi ni pour ceux qui m'entourent, car vous êtes « nostre paradis » [p. 148]. Certes, à de telles pensées la simple prose eût suffi : mais qui donc, à la cour de François Ier, savait s'abstenir de rimer ? Les jardiniers mêmes étaient atteints de cette manie, et nous voyons ceux de Fontainebleau annoncer en vers un envoi d'artichauts, de groseilles et de *cocombres*.

**80**. Cela nous prouve que Louise de Savoie n'était pas la seule à cultiver, malgré Minerve, les belles-lettres et à consacrer, sans rien avoir de ce qui fait le poète, un peu de son temps à la poésie. Une aberration toute pareille se remarque chez un autre personnage à qui l'ambition et l'intolérance, ses vraies Muses, laissaient le loisir de composer un petit nombre de vers. Il s'agit de François de Tournon (1489-1562), abbé de la Chaise-Dieu, archevêque d'Embrun, puis cardinal (décembre 1529). C'était un homme intelligent lorsque le fanatisme ne l'aveuglait pas ; négociateur assez habile, il avait, en Espagne, moyenné de son mieux la délivrance du roi ; il se montrait favorable à la science, à l'humanisme, et l'on compte, parmi ses familiers ou ses protégés, André Alciat, Denis Lambin, Guillaume Rondelet. Il édifia (1542) un magnifique collège en sa ville de Tournon, et l'on devine que ce Mécène, qu'on savait en crédit auprès du prince et qui, en outre, payait si bien, n'a pu manquer de flatteurs. Marot lui-même, quoique ayant des raisons de ne pas l'aimer, a tâché de lui plaire, l'a couvert de fleurs : il salue en lui l'ami des « Muses très sacrées », l'auteur dont Apollon agrée les œuvres ; il l'appelle « hoir de Turnus » [G. III, 547-8], et indique, par ce calembour à la Jean Lemaire, que la noblesse du cardinal remonte

aux origines de l'histoire, aux années qui suivirent la guerre de Troie.

**81**. Mais s'il mérite, à certains égards, qu'on s'associe aux louanges que ses contemporains lui prodiguèrent, François de Tournon se révèle, d'un autre point de vue, fort peu sympathique et même odieux. Personne n'a travaillé autant que lui à rendre impossible tout essai de conciliation entre le catholicisme et la Réforme ; il n'a jamais voulu se prêter à la recherche d'un terrain d'entente, et n'a eu, au sujet des dissidents, qu'une invariable opinion, à savoir qu'on devait les exterminer. A son avis, mieux valaient, pour mettre fin au nouveau schisme, le fer et le feu que la parole, et il souhaitait que Rome obtînt la victoire et non la paix. Lorsque Marguerite de Navarre tâcha d'attirer Mélanchthon en France, espérant qu'il amènerait le roi à l'Évangile et les docteurs de Sorbonne à un accord, ce fut le cardinal de Tournon qui s'opposa à ce voyage et à ce projet de conférence. Plus tard à la veille presque de sa mort, il protesta avec la même ardeur contre le Colloque de Poissy : sa haine était restée jeune, et il persistait, au seuil du tombeau, à enfermer les hérétiques dans ce dilemne : ou croire comme moi, ou périr. Cette théorie meurtrière, il ne se bornait pas à la soutenir verbalement ; ses actes, durant sa vie entière, ont été dignes de sa doctrine, et souvent, dans la pratique, elle l'a incité à verser le sang, à demander, au moins, qu'on le versât et plus vite et davantage. Encore qu'il n'ait pas assisté à la tuerie de Mérindol et de Cabrières, on peut dire qu'il s'y trouvait de cœur, et que, tout aussi bien que d'Oppède ou le vice-légat, il tenait le couteau et la torche. C'est ici son coup de maître : mais si la joie d'un pareil carnage ne lui fut donnée qu'une fois, il a eu le plaisir de collaborer de temps en temps à quelques supplices individuels. Il se fit, pour perdre Michel Servet, le complice de l'inquisiteur Orri, et fut au nombre de ceux qui livrèrent à ses bourreaux le grave, l'héroïque Anne du Bourg.

**82**. Évidemment, on pourrait plaider les circonstances atténuantes et dire, par exemple, que François de Tournon s'imaginait servir les intérêts de l'Église et du royaume en travaillant, sans faiblesse humaine, à étrangler l'hétérodoxie. Qu'il ait pensé être agréable à Dieu lorsqu'il lui sacrifiait des gens qui ne le priaient pas en latin, cela ne me semble guère douteux, et je veux même qu'il ait cherché, en multipliant ces holocaustes, à préserver de la contagion les consciences chancelantes et à s'assurer, de surcroît, une place parmi les élus. Mais, pour que de telles excuses fussent vraiment recevables, il faudrait que le cardinal eût attendu jusqu'à l'autre vie la récompense de ses

actes de foi. Il n'en va pas ainsi, et il a, dès ce bas monde, été payé de son zèle. On a vu déjà [§ **80**] quelques-unes des dignités qui lui furent dévolues : ajoutons — sans citer en détail ses abbayes ou prieurés — qu'il fut, en outre, archevêque de Bourges, archevêque de Lyon et gouverneur du Lyonnais (10 octobre 1536). Certains, à la mort de Paul IV (18 août 1559), le souhaitaient comme pape. Il ne fut point élu, et cette gloire manqua à sa vieillesse. Mais il n'avait pas le droit de se plaindre : puissance, honneurs, richesse, la fortune lui avait tout accordé, et, dominant les voix ennemies, le chœur de ses courtisans s'était complu, par crainte ou par intérêt, à vanter sa piété si cruelle, sa politique et ses vers.

**83**. Il n'a pas beaucoup écrit, ou, du moins, il ne reste de lui que peu de chose : un huitain, sept dizains et deux épîtres. Les dizains, maniérés et galants, ne sauraient guère retenir l'attention. Plus curieuses sont les épîtres. L'une est faite au nom des dames de la cour : le cardinal leur sert d'interprète, mais ce sont elles qui parlent. Au roi qui va partir pour la guerre (1525 ?) elles disent adieu avec chagrin, très irritées contre l'empereur qui force leur prince à s'absenter pour aller le battre et contre « Honneur », ce dieu tyrannique, auquel, dès qu'il élève la voix, ceux qu'elles aiment les sacrifient. Ces gentillesses, peut-être élégantes, n'ont aucune originalité. François Ier avait déjà reçu au moins une pièce de ce genre [Cf. mon tome I, § **495**], et il devait louer, en celle qui nous occupe, plutôt l'intention que l'invention. — Quant à l'autre épître de François de Tournon, elle s'adresse à l'écuyer Sala, et traite (problème éminemment sacerdotal !) la question suivante : l'art d'amour a-t-il été découvert par une femme ou par un homme ? Par une femme, répond l'auteur, et il conclut de là que le beau sexe aurait tort de ne pas se montrer facile... Tels sont les vers de François de Tournon. Considérés en eux-mêmes, ils paraissent quelconques. Mais lorsqu'on songe à la vie du cardinal, au rôle tragique qu'il a joué, ces minces poèmes qu'il croyait badins et tendres acquièrent de la valeur en tant qu'ils éclairent sa psychologie. Ils attestent le calme d'une conscience que nous nous figurions bourrelée, et l'on ne s'accoutume pas sans peine à l'idée que le personnage qui a contresigné le massacre des Vaudois a pu, un jour, prendre la plume pour notifier à l'écuyer Sala

Que la femme doit estre plus encline
Envers l'amant, sans user de reffus,
Que d'ung nenny le rendre mat confus...

Quel mélange, en cette âme, de férocité, de mièvrerie, et l'étrange prêtre que c'était là !

**84.** Quelques mots, à présent, sur un homme d'une bien autre envergure, ANNE DE MONTMORENCY, maréchal de France, Grand-Maître et connétable. Il ne peut être question ici de retracer sa carrière : un volume n'y suffirait pas, car cette existence si remplie se confond, durant de longues années, avec l'histoire générale du siècle. Né en 1492 et ami, dès sa jeunesse, de François Ier, Anne de Montmorency, à certains égards et à certains moments, avait été plus roi que le roi. Disgracié en 1540, il triompha de nouveau sous Henri II, rentra ensuite, pour un temps, dans l'ombre, et finit par reconquérir et par conserver jusqu'à sa mort beaucoup d'autorité et d'influence. On se figure aujourd'hui malaisément le pouvoir presque sans mesure qu'il a exercé au fort de sa faveur et la variété, l'énormité des privilèges dont il a joui. Il y a eu des heures où il faisait marcher à sa fantaisie toute la machine de l'État : il tenait à la fois sous sa main la « maison » royale, la liste des pensions, l'armée, la politique étrangère et les affaires religieuses. A la cour, il avait sa cour ; il gardait l'entrée de chaque avenue menant aux bonnes places, et nul n'y arrivait sans passer par lui. Une légion de solliciteurs et de clients s'attachait à ses pas ; les plus grands seigneurs le craignaient et le ménageaient ; les princes de l'Église lui envoyaient des cadeaux, et l'on a vu des reines acheter sa bienveillance en s'humiliant devant lui. Marguerite de Navarre, qui le savait hostile à sa personne et à ses idées, se résigne pourtant, lorsque la mort de François Ier eut fait de lui une manière de vice-roi, à lui écrire [Génin, I, 386-8] deux lettres très flatteuses, très déférentes. Elle lui demande d'être son « baston de vieillesse », et signe « vostre bonne tante, mère et vraye amie ». Ce mensonge devait lui coûter : mais c'était l'unique moyen qu'elle eût de sauver la pension (25.000 livres) que son frère lui avait accordée, et sans laquelle il lui eût été impossible *d'entretenir son estat* [*Ibid.*, 385].

**85.** Anne de Montmorency ne nous paraît pas absolument indigne de sa fortune. Ce n'était pas un beau caractère, mais c'était un caractère. Il possédait, au moins, l'un des mérites nécessaires à qui prétend gouverner : l'esprit de suite. Il savait ce qu'il voulait. S'il se trompait (et il se trompait !), il ne tombait point d'une erreur dans l'autre, et il a cherché jusqu'à sa dernière heure le triomphe de la politique adoptée par lui dès la jeunesse. Elle ne fut, cette politique, ni clairvoyante ni libérale : mais l'ardeur, la ténacité, la violence même dont il fit preuve en la défendant nous montrent qu'elle était sincère, qu'il a commis ses fautes de bonne foi, et qu'il croyait agir pour le mieux. Il avait, à sa façon, le sentiment de l'honneur, je veux

dire d'un honneur particulier que l'on pourrait appeler chevaleresque ou féodal. En tant que connétable, il ne se fût jamais conduit comme Charles de Bourbon, et, fort capable d'exploiter le roi, il ne l'aurait pas trahi. Il gardait sa parole religieusement; ses partisans, son Dieu et son prince avaient le droit de compter sur lui. Il manquait de tendresse, non de constance. Ses mœurs — étant donnés le milieu, l'époque, — nous semblent relativement austères, et il ne fut pas de ceux qui varient pour plaire aux femmes. Je ne lui vois aucune des faiblesses de l'homme de plaisir. Il a travaillé, lutté toute sa vie, et n'a craint ni fatigues ni dangers. Général plus que médiocre, il fut, en revanche, un vrai soldat. Persuadé que les gens de sa caste doivent au pays l'impôt du sang, il allait de bon cœur à la bataille, et ne se ménageait pas. La dernière page de son histoire est émouvante, et on ne lira pas sans respect la relation de cette journée de Saint-Denis où, patriarche héroïque entouré de ses enfants, le connétable résista avec fougue aux huguenots qui l'accablaient, frappa non seulement d'estoc et de taille, mais aussi du pommeau de son épée, refusa obstinément de se rendre, et finit par tomber, l'échine rompue... Deux jours après (12 novembre 1567), il succombait à ses blessures. Un cordelier l'exhortait à franchir le passage en ferme croyant : « Pensez-vous, lui répondit-il, que moi, qui ai bien vécu pendant près de quatre-vingts ans, je ne sache pas mourir un quart d'heure ? »

86. Il se vantait, et sa vie, en somme, reste moins exemplaire que sa mort. Admirable parfois, il ne fut jamais *aimable*. Il avait une âme rude et hautaine, étroite et froide. Ses « domestiques », ses officiers étaient par lui tenus à distance, et, fier de son nom, de ses titres, il traitait arrogamment son armée de serviteurs. La pitié lui semblait une faiblesse. A Pavie, ayant pris d'assaut l'une des bastilles de l'enceinte, il en fit pendre tous les défenseurs (1524). Après la révolte de Bordeaux, il livra d'abord cette ville à ses lansquenets, puis ordonna ou suggéra lui-même des supplices raffinés, atroces. Il y eut, sans parler (car c'était normal !) de ceux qui périrent par le feu ou sur la roue, des gens démembrés et empalés (octobre-novembre 1548). D'un homme qui réprimait ainsi les tentatives de soulèvement, les Réformés, on le devine, n'avaient rien à attendre de bon. En fait, il les a haïs avec cette persévérance qu'il apportait à toute chose, et leur a nui autant qu'il a pu : son influence, durant un demi-siècle, a été sans cesse tournée contre eux ; il leur a patiemment aliéné l'esprit du peuple et des rois, usant, en outre, de la violence à chaque occasion favorable. Ce fut lui qui, en plein parlement, arrêta de sa propre main les conseillers

du Faur et Anne du Bourg (10 juin 1559). Plus tard, en 1562, il incendia, suivi de la plèbe parisienne, les prêches de Popincourt et du faubourg Saint-Jacques : exploit indigne de celui à qui était confiée l'épée de la France. Mais, s'il y trouvait son avantage, nulle besogne ne le rebutait. La rancune, l'ambition réglaient sa conduite, et il avait en vue, dans ses démarches, le profit, non la moralité. Peu d'hommes se sont montrés plus positifs, et il ne fut pas de ceux que désarment un mouvement d'instinctive bonté, une réflexion sentimentale.

87. Une circonstance, dont les contemporains paraissent avoir été émus, révèle à quel point le connétable, dédaignant les délicatesses du cœur, jugeait déraisonnable de tenir, si elles devenaient gênantes, les promesses dictées par la passion. Il était, lui, bien incapable d'en faire de telles : mais François, l'aîné de ses fils, ne l'égalait pas en prudence, et, très amoureux de Jeanne de Halluie, demoiselle de Pienne, il s'était, pour vaincre ses résistances, engagé secrètement à l'épouser. Cette liaison fut, d'abord, sans nuages, et elle aurait peut-être duré longtemps si ne s'était produit à l'improviste un événement fâcheux. Le roi avait donné comme femme à Horatio Farnèse, duc de Castro, sa fille naturelle, Diane ; or, le duc ayant été tué, le 18 juillet 1553, au siège de Hesdin, Henri II chercha un nouveau parti pour la veuve, et jeta les yeux sur François de Montmorency. La proposition était flatteuse, et, fier de cette alliance qui plaçait, en quelque sorte, les fleurs de lis dans sa famille, Anne déclara qu'on ne devait pas hésiter. Les droits de mademoiselle de Pienne, le serment qu'elle avait reçu, ne l'arrêtèrent pas une minute, et, par des procédés tantôt violents et tantôt hypocrites, il évinça enfin cette amante qui avait le double tort de ne pas être de sang royal et d'avoir cru à la foi jurée.

88. Mais, condamnant à la fois Henri II et le connétable, l'opinion publique embrassa la cause de la délaissée, et se montra sensible à son malheur. Nous en avons la preuve en deux chansons populaires qui parlent d'elle avec sympathie. La première exprime les regrets du séducteur qui déplore d'avoir à trahir sa belle ; il maudit « la fureur » de son père, proteste qu'il n'oubliera jamais la femme dont on le sépare, et ne cache point que

Le parti qu'on lui présente
Ne contente
*Son* las cueur aucunement.

La seconde chanson met en scène Jeanne de Halluie : elle annonce qu'elle va entrer au cloître, et qu'elle y restera jusqu'à la mort. Là, plus d'œillades ni de *gambades !* Sans cesse, avec

les nonnes, je réciterai l'*Ave, Maria*. Mais cela ne m'empêchera point de me rappeler, ô cher amant, notre passé. Mon âme te sera fidèle, sois-en certain ; et puisses-tu, toi aussi, penser à moi :

Montmorency, te souvienne
De ta Pienne
Qui ne dort ne nuit ne jour !...

Visiblement, les auteurs (ou l'auteur) de ces couplets ont voulu y introduire tous les éléments propres, dans les livres, aux drames d'amour : les parents tyranniques, Roméo réduit au désespoir, et la jeune personne qui prend le voile. Mais, en réalité, l'aventure qui nous occupe se termina d'une manière moins romanesque. L'héroïne devint, au lieu de languir au couvent, la femme de Florimond Robertet. Quant au *héros*, loin d'avoir les sentiments que lui prête la chanson, il se fit le complice des manœuvres paternelles, et se résigna de bonne grâce à une rupture si profitable.

**89**. Anne de Montmorency croyait, je pense, avoir accompli, en cette conjoncture, son devoir de chef de famille, et il nous faut, en effet, reconnaître que, si le rôle d'un père ne consiste qu'à assurer le bonheur matériel de ses enfants, le connétable fut le meilleur des pères,... le meilleur — aussi — des oncles. Aux dépens du roi et de l'Église, il avait généreusement prodigué emplois, dignités, pensions d'abord à ses cinq fils, ensuite aux fils de sa sœur, ces trois Châtillons qui allaient bientôt, en se tournant du côté de la Réforme et en se sacrifiant à leur foi, acquérir plus de gloire que les faveurs de la cour n'auraient su leur en donner. Mais comme ils n'avaient pas, à l'avènement de Henri II, trouvé encore leur chemin de Damas, et que, de nouveau tout-puissant, leur oncle traitait alors l'État en pays conquis, ils voulurent une part du butin. Ayant tant d'appétits à satisfaire, Anne disputa aux autres rapaces, à Claude de Guise et à ses six enfants, à Diane de Poitiers et à « ses fils et gendres » chaque « bon morceau ». A eux trois, le duc Claude, la favorite et Anne *engloutissaient* le trésor public. Ils dévoraient le prince « comme ung lion sa proye », et rien de ce qui était à prendre ne leur échappait, « non plus qu'aux arondelles les mousches ». De là naissaient des plaintes, des procès. Mais Montmorency peuplait les parlements « de presidens et conseillers faits de sa main », en sorte qu'il avait « toutes robbes a sa devotion ».

**90** Et ce n'étaient pas les seuls moyens qu'il eût de s'agrandir, de s'enrichir. A la guerre, il mettait à rançon les prisonniers, taxait les villes où il entrait, ne leur évitait qu'à prix d'or le pillage, et enlevait, pourtant, ce dont il avait envie.

Même pendant la paix, il ne rendait pas, il vendait ses services, et son influence était un capital qu'il faisait valoir. Obtenait-on, par son entremise, quelque office ou bénéfice ? Il touchait une grosse commission, et s'il se chargeait de contraindre les juges à déclarer bonnes les mauvaises causes, il fallait qu'on lui payât ses démarches, car il se fût refusé à une iniquité gratuite. Très dur quand l'indulgence ne devait rien lui rapporter, il suffisait de la promesse d'un héritage pour changer sa rigueur en complaisance. On le vit bien lors de son traité avec le gouverneur de Bretagne, Jean de Laval, sire de Chateaubriand, qui s'était approprié les sommes votées par les États, et redoutait une enquête. Cette enquête, le connétable feignit de l'entreprendre, et il effraya tellement le coupable qu'il l'amena enfin à lui assurer par testament le plus clair de sa fortune. Jean de Laval y gagna que son heureux légataire le proclama aussitôt le modèle des gouverneurs et envoya dire au roi qu' « il n'y avoit province sous sa couronne mieux conduite, regie ny policée que celle de Bretagne ». — C'était une donation princière que Montmorency recevait là : mais, à l'occasion, il acceptait de moindres cadeaux, des statues, par exemple, ou des fragments d'anciens monuments. En 1560, Lancelot de Carle lui écrit : « Je n'oubliray, estant à Rome, de pratiquer les marbres pour vous. » L'évêque de Pavie lui offre les bustes de Septime-Sévère, de Caracalla ; le cardinal Sermonetta lui fait parvenir un beau Marc-Aurèle, et le comte de Tende s'empare, à son intention, de deux colonnes antiques qui ornaient une église marseillaise [de Lasteyrie, 2e article, 101-2]. En somme, le connétable procédait un peu comme Verrès, et aurait pu fournir la matière d'un *De Signis*.

**91**. Toutes ces œuvres d'art qu'il se procurait à si bon compte, il les destinait soit à ses quatre hôtels de Paris, soit à ses châteaux. Celui de Chantilly, remanié et décoré par ses soins, devint une résidence dont un roi aurait pu se contenter. Mais Anne voulut mieux ; il rêva une demeure qui fût à la fois un monument sans pair et un musée, et choisit, pour y bâtir cet édifice, la colline où s'élevait le village d'Écouen. Les travaux commencèrent vers 1541. Jean Bullant (1512 ? — 10 octobre 1578) les dirigeait. Jeune alors et peu connu, il fit là son coup de maître. Très élégante et très noble, quoique simple, est l'ordonnance de la construction, et il y a lieu d'approuver, comme heureusement conçues, la chapelle, les quatre façades et les deux galeries de la cour d'honneur. L'ensemble produit une impression de grâce logique et mesurée. Au reste, il eût fallu voir cette maison au moment où s'y trouvaient encore les vases, les vitraux, les peintures, les statues qui la paraient, et où il était

possible d'admirer, dans les galeries, les sublimes *Captifs* de Michel-Ange et les quarante et quelques verrières qui retraçaient, en délicats dessins, l'histoire entière de Psyché. A qui attribuer cet ouvrage ? A Jean Cousin, affirment les uns ; à Bernard Palissy, prétendent les autres... Pourquoi non ? Il est certain que Bernard a été plus tard aux gages de Montmorency ; qu'il a composé pour lui une « grotte rustique » ; qu'il nous dit lui-même avoir établi son atelier de Saintes avec l'argent du connétable, et que celui-ci, qui haïssait pourtant les huguenots, l'a protégé à chaque occasion, et lui a même sauvé la vie en 1562. Il ne paraît pas, en conséquence, déraisonnable de conjecturer que l'inventeur des « rustiques figulines » a contribué, au début de sa carrière, à l'embellissement d'Écouen.

92. Mais si sa collaboration demeure, malgré tout, douteuse, celle de Jean Goujon ne l'est point, et nous avons le droit de regarder comme dus à son ciseau plusieurs groupes ou statues qui ornaient la chapelle du château : les vertus théologales, les quatre évangélistes, puis un émouvant retable de marbre, figurant le sacrifice d'Abraham. A décorer cette chapelle, quelques peintres, aussi, avaient travaillé, et l'on y remarquait un *Christ au tombeau* de maître Roux (le Rosso) et une copie, exécutée par Marco d'Oggione, de la Cène de Léonard de Vinci. On n'en finirait point si l'on voulait citer tous les artistes qui ont, pour Écouen ou pour ses autres logis, reçu les commandes du connétable. Étonnant contraste : cet homme fort peu érudit, sans cesse en mouvement, accablé de mille affaires, qui se plaisait à la cour ou à l'armée, et n'a vécu chez lui que ses années de disgrâce, eut néanmoins une passion qui suppose de la culture, du calme, des loisirs, et fut un ardent collectionneur. Mais il ne se bornait pas à rassembler, en aussi grand nombre que possible, tels ou tels objets de même espèce ; toute belle chose le fascinait, et il s'appliquait à acquérir, à obtenir, ou à prendre ce que l'industrie humaine peut, en chaque genre, produire de rare et d'excellent. Marbres, tableaux, verres peints, manuscrits, livres aux précieuses reliures, émaux, joyaux, armures ciselées et niellées, tapis d'Orient, mosaïques, gravures, que sais-je ?... le charmaient également. Cet ignorant était donc un « connaisseur » universel, et il recueillait les plus dissemblables œuvres d'art, sans rien préférer, sinon, peut-être, les faïences et les émaux. L'émailleur Léonard Limousin a fait pour lui deux merveilles : le portrait d'Anne (1556) qui est aujourd'hui au Louvre ; un vaste et magnifique plat destiné à être offert à Diane de Poitiers. C'est une adaptation du *Banquet des dieux* de Raphaël

On y voit la favorite avec les attributs de Vénus, Henri II changé en Jupiter et, sous les traits de Mars, Montmorency en personne.

**93**. On conçoit qu'il a dû être apprécié, recherché par les artistes. Mais il ne semble pas que les écrivains se soient sentis attirés vers lui. Les poètes, pourtant, l'ont chanté. Marot compte parmi ceux qui tentèrent de l'amadouer. Le 6 août 1529, il lui envoie, de Saint-Quentin, le rondeau *De la paix traictée à Cambray* [J. II, 160] qu'il venait de lire au roi, et dont il veut, dit-il, « donner le plaisir » au Grand-Maître. En 1532, il rime à son intention l'épître qui commence par *En attendant le moyen et pouvoir*... [G. III, 202], et il lui adresse enfin, au mois de mars 1538, le si curieux manuscrit intitulé *Recueil des dernières œuvres... non imprimées*, qui se trouve maintenant à Chantilly. Le pauvre Clément perdait son temps, sa peine, son encre : ni présents, ni compliments, ni dédicaces ne pouvaient rendre un homme aussi remuant que lui sympathique au connétable. Je pense qu'il estimait davantage le bon courtisan Claude Chappuys ou le dévot Jean Salmon, dit Maigret (Macrinus), qui lui offrirent des vers l'un et l'autre. Ils n'étaient pas révolutionnaires, ces deux-là ! Salmon Macrin, en particulier, ne touchait guère aux sujets brûlants, et s'il a osé, en pleurant la mort de Lefèvre d'Étaples, traiter de Béotiens ces messieurs de la Sorbonne, jamais, en revanche, il n'a cessé de célébrer la Vierge Marie, sa petite ville de Loudun, la femme qu'il aimait, non une maîtresse, mais cette chère Gélonis [Gillonne de Boursault] qu'il avait, en 1528, bel et bien épousée.

**94**. Pour en revenir au connétable, il tiendrait, en somme, peu de place dans la littérature de son temps, si quelqu'un qui le touchait d'assez près n'avait exalté sa gloire en un vaste poème, *Le Triomphe et les Gestes de Mgr Anne de Montmorency*. Ce panégyrique, où s'exprime à grands coups d'hyperboles une admiration sans frein, est l'œuvre de JEAN DE LUXEMBOURG, fils de Charles, comte de Brienne, et de Charlotte d'Estouteville. Le mariage de son frère Antoine avec Marguerite de Savoie-Tende, belle-sœur d'Anne, l'avait rapproché de ce dernier dont il aimait à se dire l' « humble et obeyssant allyé ». On ne saurait expliquer à quel titre il avait — car il l'affirme expressément [p. 37] — assisté, lui qui était d'Église, à la bataille de Pavie. Pourvu, en 1525, de l'abbaye d'Ivry (diocèse d'Évreux), il obtint, en outre, avant 1532, celle de Larrivour (diocèse de Troyes). Il devint, vers 1540, évêque de Pamiers, et mourut à Avignon en 1547.

**95**. Ce fut un prélat fort éclairé, et nous avons de lui, outre le poème qui nous occupe, au moins quatre ouvrages : 1° Avant

1538, une traduction des *Verrines* de Cicéron. — 2° Dédiée à la reine de Navarre, une épître d'environ sept cents vers. Elle constitue un « débat » véritable, et résume une causerie de salon. Rassemblés au château de Nancy, plusieurs seigneurs, princesses et demoiselles s'étaient, après la danse, mis à discuter les points suivants : Où donc la beauté réside-t-elle ? Est-ce dans l'âme ? Est-ce dans le corps ? Est-ce dans le corps et l'âme à la fois ? Et, si cette dernière hypothèse est recevable, quelle est, de la beauté physique ou de la beauté morale, la plus propre à enflammer l'amour ? Bien divisées étaient les opinions, et l'on ne s'entendait guère. Heureusement Jean de Luxembourg se trouvait là. Il prit la parole, et traita (c'est lui-même qui nous le dit) avec tant d'abondance et de verve les questions en litige que les auditeurs furent pleins de regrets lorsque s'éteignirent ensemble son éloquence et les chandelles. Dès le lendemain, il rédigea, pour l'offrir à la reine Marguerite, « ce grant discours par *luy* faict de Beaulté ». A distance, on s'explique mal les transports que l'auteur prête aux hôtes du château de Nancy ; il a beau prétendre que ses idées étaient nouvelles, elles nous semblent, au contraire, banales, et sa conclusion, qui consiste à déclarer qu'il faut rechercher également « ce qui est bon et qui est bel aussi, » ne paraît pas de la première fraîcheur. La pièce, en définitive, ne prouve qu'une chose, c'est que l'écrivain suivait la mode, et se sentait capable, tout comme un autre, d'exprimer en vers les lieux communs du platonisme.

96. 3° Il a donné, entre 1538 et 1545, une traduction du *Phédon*, qui s'ouvre par une dédicace en prose où le roi et le connétable reçoivent d'énormes louanges. — 4° Vient ensuite un mémoire relatif à la répudiation d'Anne de Clèves par Henri VIII. Ce hardi et assez véhément pamphlet, qui ne fut édité que quatre ans plus tard, commença, dès 1541, à circuler manuscrit. L'un des exemplaires qui couraient ainsi fut envoyé, le 26 janvier 1542, à Londres, et provoqua un petit incident diplomatique. L'ambassadeur d'Angleterre, William Paget, alla se plaindre à François Ier de l'injure qu'on faisait à son maître, et accusa nettement M. d'Ivry (le nom de l'abbaye passait parfois à l'abbé) d'avoir composé et répandu ce *very foolish book*. Mais l'émotion finit par se calmer, et alors le plaidoyer en faveur d'Anne de Clèves fut publié ouvertement par Nicole Paris, de Troyes. C'était l'un des protégés de Jean de Luxembourg qui l'avait autorisé à se dire son imprimeur ordinaire et à dater de Larrivour ce qui sortait de ses presses. Homme de goût plus encore que marchand, Nicole Paris se montra digne de son

Mécène : on lui doit quelques belles impressions, notamment celle de *l'Institution du Prince*. Ce livre honore le typographe, mais non l'éditeur, qui n'est autre que Jean de Luxembourg. Tantôt amplifiant le texte de Guillaume Budé et tantôt le mutilant, il a aussi estropié les noms propres et donné mille preuves, en somme, de désinvolture ou de négligence.

**97**. Son *Triomphe d'Anne de Montmorency* ne saurait lui valoir les mêmes reproches, car il l'a préparé avec conscience, et a puisé aux meilleures sources. S'il interprète les faits à sa manière, il les relate très exactement, en sorte que les historiens pourraient tirer de lui quelque chose, à la condition de consulter ses récits et de se défier des commentaires. Il prend son héros au moment où il fut présenté au roi Louis XII, et, depuis cette date jusqu'à l'année 1538, il ne le quitte plus d'un pas, et l'accompagne en sa vie si agitée sans se croire le droit d'omettre aucun incident. Les lecteurs s'essoufflent à suivre les chevauchées de ce guerrier qu'on trouve toujours par monts et par vaux, qui défend ou assiège tant de villes, et paraît au premier rang chaque fois que se livre une bataille. Sa conduite, certes, est glorieuse : mais comme ses exploits se ressemblent fort, les vers qui les racontent manquent de variété, et provoquent un sentiment de fatigue. Le poète lui-même s'en aperçoit et travaille de son mieux à rendre son épopée moins monotone : il introduit çà et là des « narrations » à l'antique ; il développe certains épisodes qu'il juge émouvants ou agréables ; il interrompt la marche des événements pour chanter, en longs dithyrambes, les louanges d'Anne et de François I^er ; quittant le simple style historique, il feint des élans d'enthousiasme, et multiplie les exclamations ; il formule de temps en temps des sentences morales ou politiques ; il s'exprime, vaille que vaille, en images, et compare Montmorency au gerfaut, à l'aigle, au lion, bref, à tous les animaux intrépides ; il se répand en invectives contre les ennemis de la France, et insiste volontiers, dès qu'il en a l'occasion, sur les faits qui n'ont rien de militaire. Les cérémonies, les réjouissances l'arrêtent et le retiennent lorsqu'elles ont lieu en l'honneur d'Anne, ce qui arrive assez fréquemment : Anne [p. 13] brille dans les tournois, et s'y révèle « des plus adroictz » ; il est (23 mars 1526) nommé Grand-Maître [p. 38] ; il reçoit l'ordre de la Jarretière [p. 41] ; au milieu de l'allégresse universelle et en grande pompe, il se marie (1527) avec Madeleine de Savoie :

> O luy heureux, o elle bien heureuse !
> O luy sans per, o elle sans seconde !
> O luy d'honneurs, elle d'enfans feconde ! [P. 42.]

**98**. Et, enfin, cet homme incomparable, ce nouvel Alexandre et cet autre Fabius, ce sage plus « discret » que Caton et qui surpasse « tous les Platons et tous Papiniens » est créé connétable à Moulins, le dimanche 10 février 1538. Alors Jean de Luxembourg, qui contemple d'en bas ce faîte de la grandeur, se sent l'âme ravie, extasiée ; puis son admiration prend une forme frénétique, et il applaudit avec délire. Ah, c'est à ce coup, s'écrie-t-il, qu'il me faudrait du génie ! Si j'avais je ne dis pas celui du roi (car ce serait trop), mais « quelque scintile » de son esprit divin, je pourrais chanter en vers un tel événement [p. 48] : mais, n'ayant qu'un style rustique, je ferais mieux de me taire... Qu'on se rassure ! Il ne se taira point. Il ouvre même toute large l'écluse de sa rhétorique, entasse les allégories et les tropes, brandit son encensoir de vingt manières, et n'économise, en ce jour solennel, ni interjections ni métaphores. D'abord, il apostrophe [p. 50] la « saincte espée » du connétable, et — multipliant les phrases qui commencent par *ô !* — récite dévotement les litanies de cette arme, qu'il salue comme étant le repos des bons, l'effroi des méchants, le gage de la paix, le soutien du petit peuple, le « remède ès bellicques dangiers ». Ensuite, il évoque [pp. 58-9] les fêtes antiques, mais c'est pour montrer qu'elles n'étaient rien en comparaison de celle dont il parle. Les couronnes d'or ou de laurier que décernaient les Grecs et les Romains ne lui semblent que « fumée et vent » lorsqu'il songe à la dignité que son héros vient d'obtenir. Le triomphe de César dura « cinq fois cinq jours » : la belle affaire ! Celui d'Anne ne se terminera qu'avec sa vie. Et qu'on ne nous dise pas que Pompée, montant au Capitole, traînait après lui des éléphants, des léopards et des tigres ! « Chercher gloire en telles bestes, qu'est-ce », je vous le demande, « sinon brutalité » ? Montmorency, lors de la cérémonie de Moulins, n'était pas entouré de fauves : le plus grand roi du monde le conduisait.

**99**. Arrivé là, notre poète se calme un instant. Vous le croyez peut-être épuisé ? Non, il se recueille, il reprend haleine, et bientôt son éloquence rebondit. Cette fois, il laisse tranquilles les anciens ; il s'inspire du moyen âge, des rhétoriqueurs, et invente [pp. 60-2] un Olympe allégorique digne du *Roman de la Rose*. Le connétable trône au centre de cette assemblée de dieux : devant lui marchent en bel ordre Prouesse, Prudent-Avis, Discipline, Zèle-du-commun-bien, Cœur-haut, Diligence et plusieurs autres ; il est debout sur un grand pavois que portent, outre « ce seigneur qu'on appelle Merite », Labeur, Soin, Souci, Peine, Mille-males-nuits ; derrière lui se pressent Paix, Prospérité, Gracieux-Séjour et consorts ; Renommée arrive la der-

nière, et suit ce beau cortège en soufflant dans sa trompette... Bien qu'il nous ait dépeint de son mieux ce symbolique panthéon, Jean de Luxembourg avoue modestement que ce n'est là qu'une ébauche, et que, pour amener le tableau à son point de perfection et le rendre capable d'exprimer toutes les vertus de Montmorency, il faudra que, tant qu'ils sont, les meilleurs auteurs du temps collaborent à cet ouvrage, et donnent chacun leur coup de pinceau. Qu'ils ne s'amusent plus, en conséquence, à chanter, à imiter les choses de jadis ; qu'ils cessent de secouer la poussière qui recouvre les « rouillées antiquailles » ! Ceux qui sont morts sont morts. Anne, lui, est bien vivant, et c'est lui qu'il convient de glorifier « en grec, hebrieu, en latin et françoys » [p. 58]. Donc, ô « gens de bonnes lettres », poètes et orateurs, nobles et divins esprits, taillez-moi vite vos plumes, et célébrez le triomphe *inestimable* de l'homme sans rival que je n'ai pas su, moi, assez louer ! L'appel, on le voit, est véhément : mais les écrivains semblent l'avoir entendu avec froideur. Un seul, le sec et ennuyeux René Macé, crut devoir répondre à l'invitation et offrir à Mgr Anne un panégyrique de sa « connestablerie ». Il se proposait de traiter le sujet en plusieurs livres. On ne possède que le premier. Les autres ou ne furent pas rédigés, ou sont perdus. Ce n'est pas là une perte qui nous laisse inconsolables.

**100**. Montmorency et François de Tournon, bien que l'un soit plutôt un soldat et l'autre plutôt un prêtre, offrent quelques traits de ressemblance, et donnent une idée exacte de ce que fut trop souvent le grand seigneur de la Renaissance. Tous deux hommes d'État, tous deux opulents, puissants et, d'ailleurs, bien résolus à étouffer les idées libérales, ils conciliaient des choses qu'on voudrait incompatibles : le culte des arts et la cruauté. Très raffinés à certains points de vue, mais farouches parfois et déchaînés, tantôt ils nous apparaissent comme les représentants d'un âge poli, et tantôt on retrouve en eux l'instinct du barbare et du primitif. Méprisant la conscience des humbles, ils faisaient peu de cas de la vie humaine, et lorsqu'il s'agissait d'établir *l'ordre*, c'est-à-dire le silence, l'aveugle docilité, rien ne leur coûtait moins que le sang. Cela pèse aujourd'hui sur leur mémoire, et notre sympathie ne va pas à ces mauvais riches qui furent sensibles à la beauté, non à la pitié. Leur dilettantisme rend leur violence encore plus choquante, et on les eût préférés ennemis des Muses, mais amis des hommes, parce qu'il vaut mieux avoir de la bonté que du goût. Heureusement il y eut, au temps de François Ier, des gens qui furent des Mécènes sans exercer aucune tyrannie. S'ils tenaient à leurs opinions,

ils ne les imposaient pas ; ils ont pu avoir des travers ou des vices : jamais, du moins, ils n'opprimèrent les faibles, et le talent, qu'il fût orthodoxe ou non, rencontrait chez eux le même accueil. A ceux-là seuls le titre de protecteur des beaux-arts s'applique d'exacte façon, et voici maintenant quelques personnages qui l'ont mérité au plus haut point.

**101**. Le cardinal JEAN DE LORRAINE (14 août 1498-mai 1550) doit être cité le premier. Fils de Rene, duc de Lorraine et de Bar, il n'avait pas trois ans que son père travaillait déjà à faire de lui un prince de l'Église. Il le fut, et vingt fois plutôt qu'une, car il posséda tant d'abbayes et tant de sièges épiscopaux qu'il aurait pu, disait-on non sans un peu d'amertume, tenir un concile à lui tout seul. Ceux qui le voyaient passer contemplaient d'un coup en sa personne l'évêque de Metz (1505), de Toul (1517), de Die et de Valence (1521), de Thérouanne (1522), de Verdun (1523), d'Albi (1535), d'Agen (1541), de Nantes (1542), — l'archevêque de Narbonne (1524), de Reims (1537), de Lyon (même date), — un cardinal diacre (1518), — l'abbé de Fécamp (1523), de Cluny (1529), de Saint-Jean de Laon (1533), de Saint-Germer (1536), de Saint-Médard de Soissons (jusqu'en 1540), de Marmoutier (1539), de Saint-Ouen de Rouen, — le prieur de Varangéville et le titulaire de quantité d'autres bénéfices moins gras et moins notables que ceux-là. Tous ces titres, à vrai dire, il ne les a jamais portés ensemble : il cédait l'un pour avoir l'autre, vendait, troquait, laissait, reprenait et, bref, regardait les charges d'âmes comme des valeurs négociables, une marchandise destinée à circuler. Les intérêts spirituels de ses ouailles (un peuple entier !) ne l'inquiétaient en rien, et son unique souci était de toucher des revenus, qui comblaient à peine, bien qu'énormes, le gouffre de ses dépenses. D'ailleurs, il eût essayé vainement de jouer ses multiples rôles sacerdotaux : à l'impossible nul n'est tenu, et l'on conçoit que, pour s'astreindre à la résidence, il lui aurait fallu le don d'ubiquité.

**102**. Hors d'état de se trouver en même temps partout où l'appelait son devoir, il trancha la difficulté en s'établissant au centre des plaisirs, autrement dit à la cour. Là, sans prévoir qu'à la fin il tomberait en disgrâce, il connut, ainsi que son frère Claude, une longue et éclatante faveur. Conseiller intime (1530) et commensal du roi, il le suivait en ses voyages, marchait à côté de lui dans les cérémonies, et ne le quittait guère que pour se rendre soit au conclave, soit en mission auprès de l'empereur (1536) ou à des conférences diplomatiques... Et n'allez pas vous le figurer sous les traits d'un de ces prélats austères qui ne perdent rien de leur gravité en se mêlant à la vie laïque. C'était

un joyeux seigneur, vaniteux mais très cordial, et qui ne savait rien refuser ni aux autres ni à lui. Accueillant et prodigue, il aimait à éblouir par son faste, et aurait été digne qu'on l'appelât Jean le Magnifique. Il avait, affirme de Thou, plu à François Ier pour deux raisons fort peu honorables, *voluptatum ministerio et stolida liberalitate*. Brantôme nous le représente portant, chaque fois qu'il se promenait, une « gibecière » garnie d'écus qu'il distribuait aux pauvres sans compter, « sans rien trier ». A Rome, un aveugle, qui avait reçu de lui « une grande poignée d'or », s'écria : Si tu n'es pas le Christ, tu es le cardinal de Lorraine ! — Et bon vivant avec cela ; beau joueur aussi. Il battit, aux dés et à la paume, le roi d'Angleterre, qui le trouva gentil compagnon. Les femmes partageaient cet avis. Dès qu'arrivait à la cour « quelque belle fille ou dame nouvelle », il l'accostait, *l'arraisonnait* aussitôt, disant *qu'il la voulait dresser de sa main*. « Quel dresseur ! » ajoute Brantôme. M. le Révérendissime aurait eu plus de peine à dompter un « poulain sauvage » qu'à apprivoiser ces novices. Aucune ne lui résistait, et il n'avait besoin, pour les mettre à mal, que de leur offrir des pièces de soie, des cottes et des robes lamées d'argent.

**103**. A cela près, conclut Brantôme, Jean de Lorraine fut si plein de vertus que nul ne lui reprochera « cette petite imperfection ». De fait, les contemporains ont dû juger naturelle sa conduite, et il n'a guère reçu que des éloges. Comment les écrivains, les artistes auraient-ils pu lui être sévères ? Ils voyaient en lui une providence, car il les aimait, les comprenait, les protégeait. Eux, par gratitude, le célébraient tous, et nombreux sont les textes où il se trouve cité, adulé.

**104**. Il fut l'ami ou le Mécène de plusieurs érudits de son époque, et nous sommes, grâce aux patientes recherches de M. Collignon, renseignés sur les rapports qu'il eut avec Cornélius Agrippa (il fut, en 1525, le parrain d'un de ses fils), Jacques Sadolet, Lazare de Baïf, Guillaume Postel, Barthélemy Le Masson, qui lui dut sa place de lecteur royal, Symphorien Champier, Pierre Duchâtel, grand aumônier de France, et le docte Antoine Macault, qui lui dédia sa version du *Pro Marcello* de Cicéron. — Les Italiens, eux aussi, reçurent leur part de ses bienfaits. Les *Mémoires* de Cellini nous fournissent une preuve de sa munificence ; Luigi Alamanni, dans sa première *Selva*, lui consacre des vers flatteurs, et Agostino Giustiniani lui offre, « le jour des calendes de mars 1520 », son édition du *Timée* traduit en latin par Chalcidius. — Ajoutez que le cardinal s'intéressait beaucoup aux travaux des hellénistes, et ne leur refusait pas son patronage. Mais il faut nous borner à ce qui est

pour nous l'essentiel, et en venir maintenant aux relations de Jean de Lorraine avec les poètes tant néo-latins que français.

**105**. Parmi les néo-latins, je citerai comme ayant fait partie de sa clientèle 1° Salmon Macrin, qui lui dédie, et trois fois plutôt qu'une, ses *Hymnes choisis* ; — 2° Jean Visagier, qui, le 10 des calendes du mois d'août 1536, lui voue son volume d'*Épigrammes*, puis lui adresse coup sur coup deux petites pièces où il l'appelle « opifer vatum », et dit : tu es si cher au roi qu'il veut tout ce que tu veux ; — 3° Étienne Dolet, qui lui témoigne, d'abord, sa gratitude en quelques vers bien tournés, le mentionne ensuite honorablement dans la préface des *Gestes de François de Valois*, et, rimant enfin pour lui une épître de son *Second Enfer*, lui raconte en peu de paroles ses tribulations, et le prie de travailler à son salut ; — 4° Nicolas Bourbon, auquel il rendit un double service, s'il consentit (et nous avons tout lieu de le croire) à ce que lui demandait ce poète : obtenir de ses juges qu'on le tirât de prison, puis le présenter à la cour ; — 5° Laurent Pillart (Pilladius)... Celui-là est moins connu. Né en 1503 non loin de Pont-à-Mousson, chanoine de Saint-Dié et curé de Corcieux, il publia (1548) une sorte d'épopée en six chants, *la Rusticiade*, où est célébrée, comme s'il s'agissait d'une autre guerre de Troie, la sanglante et facile destruction des Rustauds, en 1525, par le duc Antoine et son frère Claude. Ce sont les deux héros de l'ouvrage : mais le cardinal n'est pas oublié, et son panégyrique s'étale au second chant... Laurent Pillart mourut en 1562, à Saint-Dié.

**106**. Jean de Lorraine ne fut pas chanté qu'en latin, et il a reçu aussi beaucoup d'hommages en langue vulgaire. Sans prétendre énumérer tous les auteurs qui, par intérêt ou par reconnaissance, composèrent pour lui des vers français, on doit, au moins, rappeler quelques noms. Louis des Masures, qui avait été, à ses débuts, encouragé de plus d'une façon par ce prélat éclairé, lui dédia sa traduction des livres I et II de *l'Énéide*. Ce fut également à lui que Charles Fontaine, escomptant, j'imagine, une récompense, offrit sa *Contr' amye de court*. A lui encore Bonaventure des Périers adressa, en 1539, une louange brève, mais sincère. Pour lui, enfin, Clément Marot a rimé deux poésies : il le prie, dans la première [G. III, 101], de l'aider à obtenir la charge de valet de chambre que la mort de son père laissait vacante, et ce lui est une belle occasion de saluer, en la personne du puissant Mécène, non seulement un amateur des sciences tant humaines que divines, mais aussi [p. 104] un « noble fleuron royal », car les princes lorrains affirmaient avoir des droits sur le royaume de Jérusalem, et l'on était certain de leur

plaire si l'on feignait de croire leur prétention bien fondée. — Quant à la seconde pièce [J. II, 90], c'est une alerte et gentille ballade, intitulée *Chant pastoral*. Il y est question d'un joueur de flûte, Michel Huet, Parisien, qui appartenait à la maison du cardinal, et s'était, semble-t il, absenté sans prévenir, en sorte que son maître s'inquiétait fort. Ne te tourmente point, lui dit le poète. Ton serviteur est allé à un concours que Pan et « s'amye », la nymphe Syrinx, ont ouvert sur les monts d'Arcadie, et tu le reverras avant peu, vainqueur de ces dieux musiciens et rapportant le prix du mieux sonnant, la riche flûte d'or à neuf pertuis. — Outre ces deux pièces qui ont, l'une et l'autre, beaucoup d'agrément, on pourrait encore citer quelques vers [G. III, 190] où Marot a finement introduit Claude de Guise et son frère Jean. Ils se lisent, ces vers, dans l'épître qui met en scène le valet de Gascogne, et furent, par suite, rimés en 1532... C'est le dernier texte à alléguer. L'écrivain, désormais, ne fera plus figurer, en ses œuvres, le nom de son ancien protecteur, et renoncera à conserver ensemble la sympathie des Réformés et l'appui de ce prélat romain.

**107**. La suite naturelle d'une monographie de Jean de Lorraine serait une étude relative à son collègue et ami, JEAN DU BELLAY. Ces deux personnages nous apparaissent, en effet, semblables à bien des égards, et leurs goûts ainsi que leur carrière présentent une analogie manifeste. — Jean Du Bellay, frère de ce Guillaume de Langey qui mena, les yeux uniquement fixés sur le roi et la patrie, une belle vie de diplomate et de soldat, entra, lui, dans les ordres, et parvint, suivant en cela l'exemple de Jean de Lorraine, à détenir un très grand nombre de dignités et de bénéfices. Évêque de Bayonne (1526), de Paris (1532), de Limoges (1541), du Mans (1546), promu cardinal le 21 mai 1535, il reçut, en outre, l'abbaye de Saint-Maur (1532) et l'archevêché de Bordeaux (1544). Il y aurait eu là de quoi enrichir une demi-douzaine d'ambitieux. Mais lui, avec tant d'or affluant de tant de sources, gérait ses finances si négligemment et menait un train à ce point onéreux, qu'il lui fallait sans cesse recourir aux emprunts. Ce luxe et ce désordre sont des raisons nouvelles de le comparer au frère de Claude de Guise, dont il se rapproche encore en ceci qu'il ne résida guère où il avait charge d'âmes, et qu'il a joué le rôle plutôt d'un agent de la couronne que d'un prêtre.

**108**. Moins intermittent et mieux tenu que celui du cardinal de Lorraine, ce rôle, à certaines heures, fut très important, car Jean Du Bellay, quoiqu'il n'ait pas été à l'abri des intrigues de cour, et qu'il ait connu, lui aussi, le flux et le reflux de la fa-

veur, est demeuré fidèle à ses maîtres, et les a, avec autant de zèle que d'intelligence, fort utilement servis. Ce fut surtout en Angleterre qu'il se montra ambassadeur avisé. Bien vu du roi Henri VIII, il travailla à le détacher de Charles-Quint, à tourner ses sympathies vers la France. Que fallait-il pour cela ? Aider ce prince, qui voulait répudier Catherine d'Aragon, tante de l'empereur, à obtenir l'assentiment ou, si l'on préfère, la complicité de l'Église. Cette affaire, qui allait amener tout un peuple à la Réforme, agitait jusqu'au fond le monde chrétien, passionnait, divisait les politiques. Henri avait consulté, méprisant l'opinion du saint-siège, les principales universités. Que répondraient-elles ? Que répondrait la Sorbonne, ce foyer, ce temple de la théologie traditionnelle ? On attendait son avis avec angoisse. Les docteurs de l'insigne Faculté étaient loin d'être d'accord : l'argent, les manœuvres des partis en cause les avaient disposés diversement, en sorte que les uns, pour complaire au roi anglais, ne blâmaient point le divorce, tandis que les autres le condamnaient afin d'être agréables à Charles-Quint et au pape. L'intraitable et bruyant Noël Béda conduisait à la bataille ces soldats français de Clément VII. Aussi la première séance fut-elle orageuse. Il n'y eut pas discussion, mais émeute. Jean Du Bellay, rappelé de Londres, résista à tous les assauts de Béda, lui tint tête avec acharnement, fit, dit-on, des prodiges d'éloquence, et réussit ultérieurement à arracher la sentence qu'il souhaitait (juin-juillet 1530).

**109.** Au reste, la peine qu'il avait prise n'eut pas les résultats durables qu'il espérait. L'entente anglo-française ne régna qu'un temps, et Montmorency, dès qu'il fut connétable, s'appliqua à brouiller François I^er^ et Henri VIII. Celui-ci finit par se rapprocher de l'empereur ; il envahit (1544) la Picardie, et ce fut encore Jean Du Bellay qu'on lui envoya pour tâcher de le résoudre à la paix... La carrière de cet habile négociateur ne se termine pas ici, et, plus tard, il défendit les intérêts de la France à Rome, où, d'ailleurs, il était déjà allé — et non pas une fois — en ambassade. Des voyages qu'il y a faits entre 1534 et 1547 je dirai bientôt quelque chose. Quant à sa dernière mission en Italie (à partir d'avril 1553), il n'y a pas lieu de s'en occuper maintenant, et j'en parlerai, le moment venu, à propos du poète Joachim et de ses émouvants *Regrets*.

**110.** En somme, c'est surtout parce qu'ils furent l'un et l'autre des Mécènes qu'il y a lieu d'étudier ensemble Jean de Lorraine et son ami Du Bellay. Ce dernier aimait, recherchait les savants, les gens de lettres, les artistes. Ce fut lui qui commença la fortune de Philibert de l'Orme : il l'accueillit lorsqu'il se

décida à quitter Lyon, le chargea de construire son château de Saint-Maur, et, lui fournissant ainsi l'occasion de révéler sa maîtrise, le fit connaître à la cour. Cet édifice, au moins en ce qui concerne le gros œuvre, était achevé en 1544, puisque, durant l'été de cette année-là, le roi vint le visiter, et y resta même tout un mois. Demeure, en effet, royale ! Les contemporains ont pris plaisir à la célébrer : mais l'admirable ordonnance et la grâce du bâtiment semblent, pourtant, les avoir moins séduits que son cadre. De vastes jardins, qu'animait un peuple de statues, entouraient la maison comme un décor. L'architecte avait invité ou contraint la nature à collaborer avec lui ; elle s'était accommodée à ses intentions, ajoutant les beautés qui lui sont propres à celles que le génie avait créées. Et c'était vraiment là un palais selon les goûts, l'esprit de la Renaissance, autre chose qu'un logement, un abri. On y pouvait jouir, sous le ciel libre, du charme des eaux, de la verdure, et se refaire (rêve de ce temps-là !) une âme païenne dans la société du dieu Pan ou par le commerce des nymphes. Sans doute, c'est ce qu'entend signifier Rabelais lorsque, dans la dédicace de son *Quart-Livre*, il appelle un « paradis de salubrité » le domaine du cardinal, et ajoute qu'on y trouve « amenité, serenité, commodité, delices, et tous honestes plaisirs de agriculture et vie rusticque ». Philibert de l'Orme n'eut pas à regretter d'avoir construit ce château : ses soins et sa peine lui furent assez libéralement payés pour qu'il devînt lui-même propriétaire à Saint-Maur, où il possédait, à la fin de sa vie, des *jardins, lieux et maisons*. Cela prouve que Jean Du Bellay jugeait que l'artiste l'avait bien servi, et qu'il se plaisait fort en son Éden. Mais il n'y a guère séjourné que durant ses années de défaveur et, notamment, de 1550 à 1553. Il ne s'ennuyait pas, ne regrettait rien : son parc, ses fontaines le consolaient, et puis il avait toujours, comme hôtes, quelques-uns des érudits ou des écrivains qu'il protégeait.

**111**. On lui connaît beaucoup de clients : Louis des Masures qu'il accueillit errant, fugitif, et qu'il garda chez lui plus d'une année, Michel de l'Hospital, Étienne Dolet, François Vatable, Jacques Toussaint et la plupart des lecteurs royaux. Il avait contribué à l'institution de l'académie trilingue, et les professeurs, grâce à lui, parvenaient à être payés non pas à date fixe (c'eût été trop beau ), mais de temps en temps. Il fut aussi le patron du poète Jean Visagier.

**112**. Et le patron, surtout, de Rabelais ! Voilà, à nos yeux, son meilleur titre. Secrétaire et médecin du cardinal, l'auteur du *Gargantua* paraît s'être rendu indispensable à son maître par sa joyeuse ironie, sa science encyclopédique et ce don qu'il

avait de s'intéresser également à toutes les idées, à toutes les découvertes nouvelles, et d'en parler avec passion. Trois fois Jean Du Bellay l'emmena ou l'attira en Italie. Lors du premier voyage, en 1534, Rabelais explora les ruines de Rome, pratiqua des fouilles, essaya de retrouver, sous la ville moderne, l'assiette de l'ancienne ville. Il était, en ce travail, aidé par deux jeunes hommes qui appartenaient, eux aussi, à la maison du prélat français. L'un, qui avait enseigné le droit à Bourges où il s'était lié avec Calvin, se nommait Nicolas Leroy ; l'autre, c'était ce Claude Chappuys qui devait, comme poète courtisan, fournir une heureuse et longue carrière... Le deuxième voyage (1535-1536) serait facile à raconter d'une manière assez détaillée, en se fondant sur les lettres que Rabelais écrivit à Geoffroy d'Estissac, évêque de Maillezais. Par elles nous savons que nos gens — Chappuys n'était pas avec eux ; on l'avait laissé en France — passèrent à Carmagnola le 18 juillet, puis s'arrêtèrent à Ferrare où résidaient alors Clément Marot, Lyon Jamet, le médecin Manardi et l'ambassadeur Jean de Langeac, évêque de Limoges. Le cardinal et ses « domestiques » ne restèrent à Ferrare que cinq jours, et arrivèrent à Rome le 31 juillet ou le 1er août...

**113**. Quant au troisième voyage, il eut lieu au mois de juin 1548. Maître François l'entreprit à la prière de son bienfaiteur qui, malade à Rome, l'y appela. Ce fut pendant ce dernier séjour que, pour célébrer la naissance du duc Louis d'Orléans, fils puîné de Henri II, Du Bellay, Horace Farnèse et Robert Strozzi organisèrent une magnifique « sciomachie », comprenant des scènes mythologiques et guerrières, un carrousel, un banquet, des feux d'artifice, des feux de joie (mars 1549). Ces jeux où Diane chasseresse avait un rôle éminent, et qui glorifiaient la favorite plus encore que le petit duc, se déroulèrent sur la place Sant'Apostolo, devant le palais du cardinal. Rabelais nous a laissé une relation minutieuse, savante et pittoresque de cette fête, à la préparation de laquelle il avait, du reste, collaboré... Mais ne poussons pas plus avant l'exposé de ses rapports avec son Mécène. Cela nous entraînerait trop loin, et il nous suffit d'avoir montré la largeur d'esprit, la tolérance de ce haut dignitaire de l'Église qui aimait et comprenait un penseur libre et hardi, un homme odieux à la Sorbonne, et que François de Tournon, le regardant comme complice de tous les « maulvais paillards », aurait bien voulu emprisonner [Heulhard, 92].

**114**. Pourtant Jean Du Bellay ne se montrait pas hostile aux gens de lettres qui, gardant une intacte orthodoxie, se faisaient, en leurs œuvres, les défenseurs ou les interprètes de la religion

traditionnelle. S'il n'avait pas été, plus tard, sévère pour Joachim et ses âpres censures des mœurs ultramontaines, je dirais que, pourvu que les auteurs eussent du talent, il ne leur demandait pas compte de leurs opinions. Aussi voyons-nous autour de lui, dans son intimité, des hommes dont les idées, quoique divergentes, semblent lui avoir plu également. Il a reçu tour à tour (et peut-être à la fois), dans sa maison de Saint-Maur, le prophète des temps nouveaux, le fondateur de Thélème, ce temple de la Raison affranchie, et le pieux Salmon Macrin, le poète des hymnes à la Vierge. Celui-ci, à en juger par les nombreux témoignages que nous avons de sa gratitude, a dû être comblé par le cardinal, car il l'exalte presque à chaque page de ses livres, et lui dédie au moins vingt pièces. Bien mieux, il se fait son éditeur, et c'est lui qui, à la suite de ses *Odarum libri tres*, présente au public les vers de son patron. Ils sont précédés d'une lettre à l'évêque de Mâcon, Pierre Duchâtel. Je me persuade, lui dit Salmon Macrin, que tu liras avec joie et profit les édifiantes, les délicates choses que Du Bellay, à ses heures de loisir, a écrites. Il comptait les tenir cachées, et c'est à son insu [mensonge officieux et sans conséquence] que je les mets en lumière.

**115.** Les poésies ainsi divulguées prouvent que le cardinal avait fait d'excellentes études, mais que l'imagination lui manquait. Il fut, peut-être, « élégantissime » ; il ne fut sûrement ni inspiré ni profond, et il a plutôt l'air, lorsqu'il aligne ses faciles strophes néo-latines, de sacrifier à la mode que de céder à une inclination naturelle. Quoi qu'il en soit, il veut tirer de ses vers un bénéfice, et il entend qu'ils servent à démontrer qu'il est bon catholique et, surtout, fidèle sujet du roi. De là quelques pièces que Noël Béda aurait approuvées, et beaucoup d'autres où se révèle le courtisan, voire le flatteur. Souvent il s'adresse à François I^er^, le remerciant, par exemple, de l'avoir honoré d'une visite ou lui offrant d'antiques statues. La famille royale, on le devine, n'est pas oubliée. Catherine de Médicis reçoit, se trouvant enceinte, un « prognosticon » réconfortant. Mais c'est à la jeune princesse de Navarre que vont, de préférence, les hommages, les madrigaux et les propos plaisants de notre prélat. En ses vers, on rencontre Jeanne d'Albret à chaque moment : tantôt, petite épouse mal résignée, elle feint d'être prête (pure comédie !) à rejoindre son mari en Allemagne, et les nymphes de Saint-Maur pleurent ce départ qui n'aura pas lieu ; tantôt, arrivant en ce même Saint-Maur, elle contemple les marbres apportés de Rome que l'on a placés à l'entrée du château, *pro foribus* ; ici, elle quitte ce séjour enchanté, et, là, Du Bellay

se plaint d'un adversaire qui l'a, affirme-t-il, iniquement accusé. On ajoutera que si l'ode saphique dédiée au précepteur de Jeanne, Nicolas Bourbon, rend justice aux talents du maître, c'est surtout à l'élève qu'elle prodigue les compliments. Ce Bourbon, à demi luthérien, voisine, en ce recueil, avec des personnages bien différents. Plusieurs poèmes sont écrits pour Jean de Lorraine : l'un a le caractère d'une édifiante méditation ; deux autres racontent les chagrins de l'auteur accablé par des calomnies qui renaissent, pleines de vigueur, alors qu'on les croyait étouffées... Signalons, aussi, dans ce groupe *ad familiares*, une sorte d'épître à Salmon Macrin et des vers qui invitent Jacques Colin à venir se reposer aux champs, *urbe et foro relictis*.

**116**. Ce Jacques Colin, pour qui le cardinal ouvrait toutes grandes les portes de Saint-Maur, était lui-même un poète (du moins, il faisait des vers), un savant, un protecteur des lettres, en sorte que notre revue des Mécènes, nous pouvons bien la finir par lui. Il est né à Auxerre ou près d'Auxerre, et paraît avoir appartenu à une famille assez modeste. Il ne fut donc pas de ceux que le roi ou l'Église dotaient richement dès le berceau, et qui recevaient, en guise de hochets, des titres ou même des charges. Aucune bonne fée n'accourut à son baptême ; il lui fallut construire sa fortune et ne compter, pour percer peu à peu, que sur ses propres moyens. D'abord nous le voyons au service d'Odet de Foix, seigneur de Lautrec, qui, le 4 août 1521, l'envoie en mission à Venise ; puis Louise de Savoie lui accorde, vers 1524, le revenu du greffe de Chantelle et l'office de correcteur des comptes à Moulins ; un peu plus tard (1526), il parvient à entrer, en qualité de valet de chambre, dans la maison de François Ier, auquel, de diverses façons, il va se rendre agréable. Ici commencent ses années brillantes et le notable rôle qu'il joua longtemps.

**117**. Rôle, avant tout, diplomatique... Jacques Colin, en effet, a beaucoup voyagé par ordre du roi, et ses ambassades, grâce à M. Bourrilly, nous sont exactement connues. Dès le mois de juin 1526, on le trouve chez le duc de Savoie, Charles III, qu'il s'agit de décider à laisser libre passage aux troupes françaises et à fermer aux Impériaux ses frontières ; peu après, il s'achemine vers la Suisse, négocie avec les Cantons, et obtient un plein succès ; l'année suivante, en septembre, il part pour l'Italie où l'attendait une tâche difficile.

**118**. Gênes, récemment recouvrée par François Ier (18 août 1527), désirait que ce prince lui conservât l'ancienne suprématie qu'elle exerçait sur Savone, et il était à craindre, si on lui

refusait satisfaction, que sa fidélité ne durât point. La cour, cependant, hésitait, et l'on confia à Jacques Colin le soin d'étudier cette affaire. Il se persuada, à peine arrivé en Ligurie, qu'il n'était pas à propos d'écouter la requête des Génois ; qu'il fallait leur opposer, non leur soumettre Savone, et rendre cette cité assez puissante pour les maintenir dans le devoir. Cet avis prévalut, et l'on travailla aussitôt à fortifier Savone. Alors, mécontents, indignés, les bourgeois de Gênes se plaignirent hautement ; un parti se forma qui prêchait la défection, et chacun blâmait, maudissait le principal coupable, l'agent du roi. C'est un homme — écrit, en février 1528, le gouverneur Théodore Trivulce — qui est capable de tout, quand on lui offre de l'argent. Dans une lettre du 10 mars adressée à Montmorency, l'amiral génois André Doria, embrassant avec passion la cause de ses concitoyens, traite plus mal encore Jacques Colin : il l'appelle « ung coquin escervellé », et affirme que « son avarice et convoitise » vont si loin qu'il déchaînerait volontiers les pires calamités publiques « pour mettre en bourse deux cens escus ». Celui que l'on accusait ainsi avait-il réellement vendu son influence aux gens de Savone ? Il se peut. Espérons, pourtant, qu'on l'a calomnié, et qu'il ne songeait pas à son profit en préconisant une politique qui allait nous coûter si cher. André Doria, en effet, perdit patience à la fin. Le 11 août 1528, ce marin, ce capitaine admirable qu'il eût été sage de ménager à tout prix, signa un traité avec Charles-Quint : un mois après, le 12 septembre, ses galères entraient à Gênes ; il y rétablissait la république, et la plaçait sous la protection de l'empereur.

**119**. C'était, pour la France, un vrai désastre. Mais il ne paraît nullement qu'on ait gardé rancune à Jacques Colin. Tant s'en faut ! Nous le voyons, à son retour d'Italie, plus en faveur que jamais. Il devient, d'abord, lecteur du roi, puis obtient, en 1530, l'abbaye de Saint-Ambroise, au diocèse de Bourges. François Ier, le 28 avril 1531, lui donne cinq cents écus soleil, et il ajoute bientôt, à ces libéralités déjà grandes, les abbayes d'Issoudun, d'Olivet et le titre (1534) d'aumônier ordinaire. Mieux encore : les tristes résultats de sa mission auprès des deux villes liguriennes n'empêchent pas Colin d'être choisi pour de nouvelles négociations. Quatre fois, il se rend chez le duc de Gueldre (1533-1536), et a même l'honneur, en sa seconde ambassade, de conclure un acte important, le traité d'Amersfoort (14 octobre 1534), par lequel, moyennant finance, le duc s'engageait à « servir bien et loyaulment le... Roy... par terre et par mer, envers et contre tous (entendez contre Charles-Quint),

tant en offendant qu'en deffendant ». [Bourrilly, 76.] L'abbé de Saint-Ambroise avait, à ce coup, bien manœuvré : mais l'heure vint où il cessa — lui comme tant d'autres — de plaire au maître. Ce ne fut pas, si l'on veut, la disgrâce ; ce fut l'oubli, ce fut le délaissement. La charge de lecteur royal passa, en 1536, à Pierre Duchâtel. L'ancien titulaire reparut à la cour de temps en temps : mais son étoile avait beaucoup pâli, et il mourut (1547) sans avoir regagné la faveur dont il avait joui précédemment.

**120**. Comment faut-il se représenter ce personnage ? On se tromperait fort si on se le figurait joignant la réserve du diplomate à une austérité monastique. C'était, d'après le portrait que des Périers (?), en ses *Nouvelles*, a tracé de lui, un gaillard trapu, « bien amassé », jovial, abondant en propos plus facétieux que charitables, prompt à l'attaque ou à la riposte, et que l'on pourrait [Bourrilly, 90-1] comparer à frère Jean des Entommeures, n'était que celui-ci nous est dépeint « bien advantagé en nez » [*G.*, XXVII], tandis que M. de Saint-Ambroise avait le nez court, troussé, *émoussé*. On en riait, et il en riait lui-même, car ce railleur impitoyable se moquait de lui comme des autres. Ses vives répliques, sa gaieté, sa brusque franchise ont dû contribuer, au moins autant que son « bon sçavoir » et son « bon cerveau », à ses succès à la cour, le roi aimant encore mieux être amusé que servi. Des Périers (ou l'auteur, quel qu'il soit, des *Joyeux devis)* rapporte, les jugeant dignes de mémoire, quelques traits d'esprit de Jacques Colin. Il était toujours en guerre avec ses moines, qui ne négligeaient aucune occasion de lui rendre la vie dure. Lui, pour se venger, les contraignait à suivre très exactement la règle de leur ordre, et les faisait, à force de jeûnes, mourir de faim... François I[er] lui demanda, un jour, pourquoi il se montrait si rigoureux. Hé, répondit-il, citant saint Mathieu (XVII, 21), *hoc genus daemoniorum non ejicitur, nisi oratione et jejunio*... Il avait, une autre fois, perdu un procès au parlement de Paris, présidé, alors, par Pierre Lizet qui ne se bornait pas à être féroce, mais, ignare par-dessus le marché, s'exprimait en latin comme le Praeses du *Malade imaginaire*. On lisait donc, en la sentence qui condamnait l'abbé de Saint-Ambroise, cette phrase : « Dicta Curia debotavit et debotat dictum Colinum de sua demanda. » Cette rédaction barbare indigna notre élégant humaniste, et, arrivant, peu après, devant le roi : Sire, dit-il, votre parlement vient de me faire un honneur insigne, inattendu. — Et lequel ? — Il m'a débotté. — Débouté ? — Non, débotté. *Debotavit*... On affirme que si François I[er] se décida à enjoindre aux juges d'user du français, cet arrêt macaronique y fut bien pour quelque chose.

**121.** En dépit de son caractère caustique et de ses malices acérées, Jacques Colin a eu des amis et, tant qu'il demeura influent, beaucoup de thuriféraires. Il était, contre la coutume des parvenus, accessible et serviable. Volontiers il obligeait les écrivains, et il est clair qu'il eût reçu moins de dédicaces, moins de compliments en plusieurs langues, moins d'hommages en prose et en vers, si l'on n'avait pas eu soit à lui prouver de la gratitude, soit à se le concilier en vue d'un avantage futur. Il sera question, en temps et lieu, de ses rapports avec Clément Marot Mais, outre cet éminent poète, il a fréquenté ou soutenu les gens de lettres dont voici les noms : Guillaume Budé qui lui adressa, le 6 décembre [1529], une lettre pour le presser de résoudre le roi à créer le Collège trilingue ; — Mellin de Saint-Gelays, qui lui décoche une plaisanterie innocente, où se révèle la camaraderie, non l'intention d'offenser ; — Jean Gunther d'Andernach et Pierre Gilles, qui lui dédient, l'un et l'autre, un livre (1531, 1533) ; — Germain Brice ; — Theocrenus ; — les frères Du Bellay et, surtout, le cardinal ; — Louis des Masures ; — Charles de Sainte-Marthe. Celui-ci demande à Jacques Colin de s'intéresser à ses travaux, puis, dans l'*Élégie du Tempé de France,* il loue son érudition variée, pénétrante. — Chappuys, rimant son *Discours de la court,* le cite en bonne place et avec éloge. — Jean Visagier lui consacre trois de ses *Épigrammes.* De même, lui dit-il, que Ganymède versait le nectar à Jupiter, toi, tu offres à ton roi, ô Saint *Ambroise,* une *ambroisie* meilleure que celle des dieux. — Salmon Macrin se montre tout aussi flatteur, et il ne recule pas, lui non plus, devant l'hyperbole. Si tu es cher, proclame-t-il, à ton prince, ce n'est pas merveille : ta *grandiloquence* a l'éclat de la foudre ; elle pourrait amollir une roche, fléchir les tigresses d'Arménie et arrêter le Rhône impétueux... On notera, en cette pièce, les mots : *Franciscus qui te amat unice...*

**122.** Les clients et les familiers de Colin le célébraient, on le voit, pour deux raisons : parce qu'il protégeait les beaux-arts, et comme ayant lui-même du génie. Le premier de ces titres ne saurait lui être disputé ; mais il dut le second (c'est la règle !) à la place qu'il occupait dans le monde, et, s'il avait eu moins de bonheur, on lui aurait trouvé moins de talent. Ami des idées nouvelles, humaniste assez distingué, causeur incisif et spirituel, bon juge du mérite d'autrui, polyglotte et polyphile,... oui, il a été tout cela. Poète, il ne le fut jamais, et tant de qualités éminentes ne l'ont pas rendu écrivain. Cependant quelques-uns de ses travaux littéraires n'ont pas laissé d'être utiles. Ce fut lui, on s'en souvient [cf. § **29**], que François Ier chargea de

publier les traductions de Claude de Seyssel, et il donna successivement le Thucydide, qui parut (Josse Bade, août 1527) avec un dizain liminaire de Marot ; l'*Histoire des successeurs d'Alexandre le Grand, extraicte de Diodore Sicilien* et « quelque peu » des *Vies* de Plutarque (Josse Bade, 2 mai 1530) ; *l'Histoire ecclésiastique d'Eusèbe, évesque de Césarée* (Geoffroy Tory, 21 octobre 1532). Ces ouvrages furent bien accueillis, et ce fut, sans doute, ce qui décida l'éditeur de Seyssel à faire, lui aussi, des translations.

**123**. Il a mis en langage vulgaire *le Procès d'Ajax et d'Ulixes pour les armes d'Achille,* notable épisode de ces *Métamorphoses* dont Marot, de son côté, avait paraphrasé les deux premiers chants. *Le Procès*, qui fut, ainsi que les autres poésies françaises du même auteur, imprimé dans le *Livre de plusieurs pièces*, est composé en décasyllabes. Colin n'a pas visé à l'exactitude, et le texte latin est, par lui, interprété librement. Au reste, c'est là une *version* à laquelle il semble n'avoir pas attaché grande importance, et s'il compte parmi les traducteurs dont le nom a mérité de survivre, ce n'est pas à cause de ce passage tiré d'Ovide, mais pour avoir tourné en français « Il libro del Cortegiano » de Balthazar Castiglione. Il y a lieu de croire que le roi, admirateur passionné de l'œuvre italienne, fut pour beaucoup dans le dessein que conçut l'abbé de Saint-Ambroise de la rendre accessible aux gens de chez nous. A vrai dire, il ne respecta guère l'original, et offrit au public une très fautive adaptation. Mais s'il resta au-dessous de sa tâche, la peine qu'il avait prise ne fut pourtant pas inutile : ce fut grâce à lui que nos écrivains connurent, étudièrent, imitèrent dès 1537 ce traité du *Courtisan* qui, mieux traduit dans la suite, a exercé une réelle influence sur les mœurs courtoises et le platonisme de la Renaissance.

**124**. A supposer que nous les possédions en entier, les œuvres personnelles de Jacques Colin se réduisent à peu de chose. Il n'existe (ou ne subsiste) de lui qu'un petit nombre de brèves poésies latines, imprimées avec celles de Theocrenus, et que trois pièces de vers français : une *Épistre à une dame*, que Marot inséra en 1535 dans son *Adolescence clémentine* ; un dialogue de Vénus et Cupido ; et — s'il est vrai qu'on doive attribuer à un homme célèbre par son esprit une si niaise production — *la Conformité de l'Amour au Navigaige.*

**125**. Je pense que l'idée de cette « conformité » n'appartient pas en propre à l'abbé de Saint-Ambroise, et qu'on trouvera, quelque jour, la source où il a puisé. Rien, à cette époque, n'est plus ordinaire que des comparaisons de cette espèce ; on peut rapprocher un tel poème des « Temples » chers aux rhétoriqueurs

et le titre qui lui conviendrait le mieux serait, il me semble, *le Temple de Vénus marine.* L'art, en ces parallèles, consiste à établir, entre des choses qui n'ont guère d'analogie réelle, une relation spécieuse, et donc il s'agissait, pour le cas choisi par Colin, de faire croire au lecteur que la vie de l'amant et celle du matelot abondaient en traits communs. Eh bien, on arrive aisément à découvrir des rapports, et ce n'est là qu'un exercice verbal.

**126**. Quand on veut, déclare l'écrivain, aller sur mer, on commence par armer un vaisseau : moi, je me suis armé de constance ; — le mât du navire soutient les voiles : le désir soutient mon courage ; — on se dirige, sur les flots, au moyen du gouvernail : mon gouvernail, à moi, c'est la foi ; —

Un guet assis est au hault de la hune,
Ou pour surprendre ou pour n'estre surpris :
Je guette assez les moyens d'en prendre une,
Mais, en cuydant la prendre, elle m'a pris.

Chaque fois, Madame, que je vous perds de vue, je me sens en proie à la tempête, et de même que les nefs risquent, après avoir heurté un récif, de « submerger dedans l'eau », ainsi je me briserai, j'en ai peur, « contre le roc de vostre cruauté ». Le pilote, pour suivre la bonne route, ne quitte pas des yeux l'étoile polaire, vers laquelle ne cesse de tendre l'aiguille aimantée ; et moi aussi, j'ai un astre qui me luit : vous, « ma Transmontane claire » ! Puissé-je, comme le marinier arrive au port, atteindre le havre de vos grâces !... La symétrie, on le voit, paraît complète, et rien ne manque au double tableau. Pas même le mal de mer. Mais ceux qui aiment sont, à cet égard, plus à plaindre que les navigateurs. Le temps remédiera aux douleurs de ces derniers, et ils ont la ressource de *rendre leur gorge,* tandis que l'homme violemment épris souffre de jour en jour davantage, et ne rejette point au dehors ce qui le trouble intérieurement... Et voilà un nouveau rapport. L'auteur s'étonne, à la fin, d'en avoir trouvé tant et tant, et observe que *l'industrie marine* ne pouvait manquer d'être conforme à l'amour, puisque Aphrodite est sortie de l'onde.

**127**. Telles sont les gentillesses à quoi, entre deux ambassades, s'amusait M. de Saint-Ambroise. De pareils vers, loin de servir sa mémoire, lui nuisent plutôt, et s'il s'était borné à ces jeux d'esprit, l'histoire littéraire ne serait pas tenue à le citer. Mais ce rimeur médiocre et, d'ailleurs, intermittent fut aussi un traducteur zélé, sinon fidèle, un apôtre des doctrines libé-

rales, un patron pour ceux qui les professaient. Et voilà ce dont il est équitable de se souvenir. Les actes de Jacques Colin valent mieux que ses écrits, et il s'impose à notre attention moins parce qu'il a produit quelques faibles œuvres que pour avoir défendu ceux qui en faisaient de bonnes. Sa petite renommée, en conséquence, il la doit à ses clients, à ses amis, — et, surtout, au plus célèbre d'entre eux, à l'éminent poète Clément Marot, dont nous allons à présent nous occuper.

## BIBLIOGRAPHIE ET RÉFÉRENCES

**76.** Parmi les livres dédiés ou présentés à Louise de Savoie, en voici un qui mérite d'être signalé : *Chants royaux et Tableaux de la confrérie du Puy Notre-Dame d'Amiens reproduits, en 1517, pour Louise de Savoie.* [B. N. fr. 145.] Ce recueil a été publié par G. Durand, (Paris, Picard). — Bourbon, *Nugae*, p. 95, nº XV ; Héroet, *Œuvres* [Gohin], p. 115. La première de ces épitaphes est quelconque ; la seconde, vraiment remarquable, pourrait s'intituler *Consolation*. S'adressant à un « viateur », la morte elle-même rappelle qu'elle fut mêlée à de graves événements, puis énumère les raisons tant religieuses que philosophiques pour lesquelles les vivants ne doivent ni la juger (car la chair les empêche de discerner le bien du mal), ni la pleurer, attendu que son âme, « ancelle » de la divinité, a, sans murmure, quitté le monde. — E. Picot, *Rec. général des sotties*, II, 299-301.

**77.** *Journal de Louise de Savoie* [Petitot, XVI], 390, 398, 403. C'est aux ch. 2 et 5 du Ve livre des *Commentaires* qu'il est question du Portus Itius, lequel, sans doute, n'est point Calais. On notera, d'autre part, que César n'a point mentionné *Caletum*, mais (au pluriel et désignant un peuple) Caletes et Caleti (II, 4 ; VII, 75 ; VIII, 7). Ainsi Louise de Savoie prend un nom d'homme pour le Pirée. Érudition de grande dame...

**78.** A notre connaissance, Louise de Savoie a écrit deux rondeaux et une épître. On les trouvera dans le recueil de Champollion-Figeac, pp. 21, 147, 173.

**79.** La première des trois pièces indiquées ci-dessus est une imitation du rondeau de Marguerite : *Ce n'est qu'ung cueur... Ibid.*, 17). — Pour le billet en vers des jardiniers de Fontainebleau, cf. *ibid.*, 120.

**83.** Le ms. fr. 1700 de la B. N. contient : 1 1º, *Les adieux des dames de la court....* ; 36 1º, un huitain ; 48 vº, un dizain ; 78 vº, six autres dizains. — E. Picot a publié, outre *Les adieux des dames*, l'épître à l'écuyer Sala. (*Français italianisants au XVIe s.*, I, 105 sqq.)

**84-92.** F. de Lasteyrie, *Un grand seigneur du XVIe s. : Le connétable de Montmorency.* (Gazette des Beaux-Arts, 21e année, 2e période, 1879, t. XIX, pp. 305-320 ; t. XX, pp. 97-114). — Francis Decrue, *Anne de Montmorency à la cour, aux armées et au conseil du roi François Ier*. Thèse de Paris, 1885.

**88.** Leroux de Lincy, *Rec. de chants histor. fr.*, 2e série, pp. 204-6. Si l'on désire avoir, sur l'aventure de Jeanne de Halluie, des renseignements plus détaillés, on les trouvera chez Édouard Bourciez, *Les mœurs polies et la litt. de cour sous Henri II*, (Thèse de Paris, 1886, pp. 373-384).

**89.** Les passages entre guillemets sont tirés des *Mémoires de la vie du Mareschal de Vieilleville* [Nouv. Coll. des mémoires pour servir à l'Hist. de Fr. (Michaud et Poujoulat), t. IX ; Paris, 1838], pp. 53, 59-60. — On notera aussi (p. 88) ces mots : Montmorency « qui estoit un second roy en France »...

**90.** Sur le testament du comte de Chateaubriand, cf. *ibid.*, 27-30.

**92.** Rapports de Jean Goujon et d'Anne de Montmorency : voyez A. de Montaiglon, *Gazette des Beaux-Arts*, 1884, t. XXX, p. 388. — On observera que, dans la dédicace de

son Vitruve, Jean Martin dit au roi à propos de Jean Goujon : « ...*N'aguères architecte de Mgr le connestable* et maintenant l'un des vostres. »

**93**. Les renseignements sur les relations de Clément Marot avec le connétable sont empruntés à G. Macon, *Poésies inédites de Cl. M.* (*Bull. du Bibliophile et du Bibliothécaire*, 1898), pp. 157-8. — Claude Chappuys, qui a dédié à Anne le *Panégyrique récité au ...Roy...*, a fait, en outre, son éloge dans *La Réduction du Havre de Grâce.* — La pièce offerte à Montmorency par Salmon Macrin se lit à la p. 8 du livre intitulé : SALMONII | Macrini Iulio- | dunen. Cubicularii | regii hymnorum libri sex. Ad Io. | Bellaiū, S.R.E. Cardinalem ampliss. || CumPrivilegio Regis. || Parisiis. | Ex officina Roberti Stephani. | M. D. XXXVII. In-8°, 238 pp. chiffrées ; car. ronds. — Quant à l'hymne *De obitu Iac. Fabri Stapulensis* que j'ai mentionné incidemment, on le trouve à la p. 119 de ce même volume.

**94-99**. *Le Triomphe et les gestes de Mgr Anne de Montmorency connétable, Grand-Maitre et Premier Baron de France*, Poème de Jean de Luxembourg publié [la préface porte la signature de L. Delisle] d'après le ms. original de l'ancienne librairie de Chantilly appartenant à M. le marquis de Levis. Paris, impr. nat., 1904. In-4° de XXVI-65 pages.— Tous les renseignements que je donne sur l'auteur du *Triomphe* et la bibliographie de ses œuvres sont empruntés à L. Delisle.

**95**. *Les accusations de Marc Tulles Cicero contre C. Verrès, citoyen de la ville de Romme, traduictes de latin en françois par Jehan de Luxembourg.* Bibliothèque de Chantilly, ms. original. Le texte est précédé d'un dizain et d'une épitre en prose adressés « a monsieur le Grant Maistre ». — *Épître sur la beauté de l'âme et du corps.* B. N. fr. 14991.

**96**. Traduction du *Phédon* : B. N. fr. 1081. L'exemplaire original se trouve au Musée Condé. — *L'Oraison & Remonstrance de haulte & puissante dame Marie* [*Sic.* Lire *Anne*] *de Clèves, sœur de très hault & puissant seigneur le duc de Juilliers, de Clèves & de Gueldres, faicte au roy d'Angleterre & a son conseil.* || A la fin: Faciebat Johannes a Luxemburgo. Imprimé à La Rivou par maistre Nicole Paris, maistre ès arts, très humble & très obéissant serviteur de hault & puissant seigneur missire Jean de Luxembourg. *S. d.*, mais vers 1545. Bibliothèque de Troyes [Réimprimé à Paris pour Charles l'Angelier, en 1552]. — *De l'institution du Prince : livre contenant plusieurs histoires, enseignements & saiges dicts des anciens, tant grecs que latins, faict et composé par maistre Guillaume Budé... Reveu, enrichy d'arguments, divisé par chapitres & augmenté de scholies & annotations par hault & puissant seigneur missire Jean de Luxembourg, abbé d'Ivry.* Imprimé à L'Arrivour, abbaye du dict seigneur, par maistre Nicole Paris ; 1547. In-fol. de 212 pages. [M. L. Delaruelle a fait voir (*Guillaume Budé*, Thèse de Paris, 1907, pp. 244-5) de quelle façon cavalière l'abbé d'Ivry a traité l'ouvrage édité par lui.]

**99**. *La Connestablerie de Piedmond, Prouvance et Picardie, Faict le jour que Mgr M. Anne de Montmorensi fut créé connestable. Au dict seigneur par frère René Macé.* (Musée Condé). — Il existe, sur l'air *A dieu, m'amye, à dieu, ma rose...*, une chanson relative à la cérémonie officielle de Moulins. Cf. E. Picot, *Chants histor. fr. du XVI*e s. (*Revue d'hist. litt. de la Fr.*, 1896), pp. 385-6. — Est-il utile de dire que je n'ai eu nullement l'intention de citer tous les écrivains qui ont pu louer Montmorency ? On en pourrait mentionner plusieurs dont je n'ai point parlé et, par exemple, Ronsard. Cf. Blanchemain, II, 36 ; III, 344 ; V, 73, 97, 329 ; VI, 301 [*Le Temple de Messeigneurs le Connestable et les Chastillons*] ; VII, 78, 208 [*Epitaphe*] et *passim.*

**101-106**. *Le Catholicque Enterrement de Feu Monsieur le Reverendissime cardinal de Lorraine,... qui trespassa a Nogen sur Yonne le dixhuitiesme de May, mil cinq cens cinquante.* Faict par Edmond du Boullay, roi d'armes de Lorraine. A Paris, par Jehan d'Allier... et par Lazare Grenet... 1550. — Albert Collignon, *le Mécénat du cardinal Jean de Lorraine ;* Paris et Nancy, Berger-Levrault, 1910. (*Annales de l'Est*, 24e année, 3e ser., t. I.)

**102**. De Thou, *Historiarum sui temporis libri CXXXVIII* (Genève, 1626), I, 182. — Brantôme (édition Ludovic Lalanne), IX, 481.

**105**. 1° SALMONII MA- | crini Ivliodvnensis | cubicularii Regii, Hymnorum se | lecto-

rum libri tres. | Ad illustrissimum principem Io.Lotharingium | Cardinalem amplissimum. || Parisiis.—Ex officina Roberti Stephani Typographi Regii. | M. D. X. L. (Les trois dédicaces à Jean de Lorraine se trouvent aux pp. 3, 44, 75). — 2° *Ioannis Vulteii... Epigrammatum libri III* (1537), pp. 3 et 7. [Quel était le nom français de l'écrivain qui signait en latin Vulteius ? J'emploie la forme « Visagier » qu'admettent certains critiques : mais d'autres ont préféré traduire *Vulteius* par *Voulté* ou même par *Faciot*. Jusqu'à ce qu'un document nous révèle la forme authentique, on restera libre de choisir]. — 3° Dolet, *Epigr.*, I, 69 : « Permitterent superi, et eo nos cumularent | Bono, ut qui ad aures Regis assident tam aequo | Essent animo erga litteratos quam semper | Te praebuisti !... » Pour l'épître adressée au cardinal, cf. *Second Enfer* (édition de 1868), pp. 22-3. — 4° *Nicolai Borbonii... Nugarum libri octo* (1538), p. 405. Voyez aussi p. 338 (vœux pour le 1er janvier de l'année 1535, *v. s.*) et le n° 117 du livre VII. — 5° *Laurentii Pilladii, canonici ecclesiae Sancti Deodati*, RUSTICIADOS *libri sex...* || Metis, ex officina Ioannis Palier, 1548. (*La Rusticiade* a été traduite par Dupeux. Nancy, Berger-Levrault, 1875.)

**106.** Non content de dédier *la Contr'amye* à Jean de Lorraine, Charles Fontaine, en sa *Fontaine d'Amour*, a ouvert, par un quatrain adressé à ce même personnage, le second livre de ses épigrammes. — Des Périers, *Voyage de Lyon à Nostre-Dame-de-l'Isle*, (Lacour, I, 65). On trouve, dans les nouvelles attribuées à Bonaventure, un court récit où il est question du cardinal. (*Ibid.*, II, 365).

**107.** H. Chamard, *Joachim Du Bellay* (Thèse de Paris, 1900), pp. 272 sqq.

**110.** H. Clouzot, *Philibert de l'Orme*, (Paris, Plon, 1910), pp. 39-42.

**111.** Bourrilly, *Jean Voulté et le cardinal Du Bellay*, (Revue de la Renaissance, t. II, [1902], pp. 192 sqq.)

**112-113.** Arthur Heulhard, *Rabelais. Ses voyages en Italie. Son exil à Metz*. Paris, Librairie de l'Art, 1891. In-4° de X-404 pages. — *Lettres écrites d'Italie par François Rabelais...* Nouvelle édition critique... par V.-L. Bourrilly. Paris, Champion, 1910. (Publication de la Soc. des Études rabelaisiennes.) — LA SCIOMACHIE & FE- | stins faits a Rome | au Palais de monseigneur reverendissime | Cardinal Du Bellay, pour l'heureuse naissance de monseigneur | d'Orleans. | Le tout extraict d'une copie des lettres escri- | tes a monseigneur le reverendissime car- | dinal de Guise, par M. François Rabelais | docteur en medicine. || A LYON, | Par Sebastien Gryph. | M. D. XLIX.

**114.** Salmonii Macrini Iuliodunensis Odarum libri tres ad P. Castellanum Pontificem Matisconum || Io. Bellaij Cardinalis amplissimi Poemata aliquot elegantissima ad eundem Matisconum Pontificem. || Parisiis. Ex officina Rob. Stephani typographi Regij. M. D. XLVI. — Voici l'indication (peut-être incomplète) des poésies de Salmon Macrin dédiées à Jean Du Bellay : *Hymnorum libri sex*, pp. 3, 23, 53, 56, 81, 94, 125, 131, 158, 188, 210, 223 ; *Odarum libri tres*, pp. 9, 15, 17, 22, 33, 44, 51, 60, 67.

**115.** Pièces adressées par Jean Du Bellay à François Ier : pp. 107, 108 ; — à Catherine de Médicis : 116 ; — à Jeanne de Navarre : 150, 98, 127, 106, 138 ; — à Nicolas Bourbon : 143 ; — au cardinal de Lorraine : 137, 90, 94 ; — à Salmon Macrin : 128 ; — à Jacques Colin : 141. (Ces poèmes sont rangés ici d'après la place que je leur ai donnée dans mon texte.)

**116-126.** V.-L. Bourrilly, *Jacques Colin, abbé de Saint-Ambroise*, [Bibliothèque d'Histoire moderne, t. I, fasc. IV] ; Paris, Cornély, 1905. In-8° de 140 pages.

**120.** Des Périers, *Nouvelles* XLVII et XLVIII. (Lacour, II, 184 sqq). — Sur *debotare* signifiant *débouter*, cf. Copley Christie, *Étienne Dolet*, (trad. Stryinski), 409.

**121.** G. Budé : Delaruelle, *Répertoire de la correspondance de G. Budé*, (Thèse de Paris, 1907), n° 165. D'après A. Lefranc (*Hist. du Collège de Fr.*, 122), Colin aurait été, jusqu'à sa disgrâce, le véritable directeur de la corporation des lecteurs royaux. — Mellin de Saint-Gelays : *Œuvres* [Blanchemain], II, 106. [« Le beau nez de Jacques Colin... »] — Jean Du Bellay : l'abbé de Saint-Ambroise, partant pour sa dernière mission en Gueldre, lui écrit une lettre, le 9 mars 1536. [Bourrilly, 84.] — *Œuvres poétiques de Louis des Masures, Tournisien*, (Lyon, 1557), p. 19. — *La Poésie françoise de Charles de Saincte-*

*Marthe*, (Lyon, 1540), p. 70. Voyez aussi (pp. 197 et suiv.) l'*Élégie du Tempé de France* : «...Colin sonnant grec, françois et latin | Et penetrant de l'erudite sonde | La creuse mair de science profonde... » — Jean Visagier : *Io. Vulteii Epigr. libri IIII*, (Lyon, 1537), pp. 9, 109. — *Salmonii Macrini Hymnorum libri sex*, pp. 160-1. — [A ces textes joignez celui-ci encore : « Et ung autre Jacques Colin | Peult estre dit dieu Apolin, | Tant en sçavoir comme eloquence ; | De telz peu trouverez en France. » *Louange des bons facteurs*, (Montaiglon, *Rec.*, VII, 12.)]

**123**. *Le livre de plusieurs pièces, dont le contenu est à la page suivante.* Imprimé à Paris, par Franc. Girault, pour Gilles Corrozet et Arnoul l'Angelier, 1548. In-16 de 144 ff. (Même année : *Le livre de plusieurs pièces, c'est-à-dire faict et recueilly de divers autheurs côme de Clemêt Marot et autres...* Lyon, par Thibault Payen. Petit in-8° de 127ff). — Le courtisan | nouvellement traduict de langue | ytalique en françoys. || On les vend [à Paris] au Palais en la gallerie près | la chancellerie en la boutique de Iehan Lon | gis et de Vincent Sartenas. In-8° de 238 ff. goth. Privilège du 11 avril 1537. (Le texte original du *Cortegiano* avait paru pour la première fois à Venise, chez les Aldes, en 1528. La révision de la traduction de Colin par Dolet et Saint-Gelays fut imprimée, en 1538, à Lyon, par François Juste ; elle est précédée d'une préface adressée par Dolet à son collaborateur Mellin.)

**124**. *Benedicti Theocreni, episcopi grassensis, regis Francisci liberorum praeceptoris* POEMATA quae *juvenis admodum lusit...* Pictavii. M. D. XXXVI.

# LIVRE CINQUIÈME

---

## La vie de Clément Marot

# BIBLIOGRAPHIE DE CLÉMENT MAROT

La liste qu'on a dressée ne vise pas à être exhaustive, et l'on n'a voulu fournir au lecteur que les renseignements vraiment utiles.

## A. — LA VIE DE CLÉMENT MAROT.

I. *C'est la Vie de Clément Marot.* Tome I des *Œuvres de Cl. M.* éditées par G. Guiffrey. Cette biographie du poète est « mise au jour d'après les papiers posthumes » de G. Guiffrey « avec des commentaires et des notes » par Robert Yve-Plessis ; *Paris, Librairie de l'Art français*, 1911. In-8° de XV-572 pages.

II. Ph. Aug. Becker, *Marots Leben, Zeitschrift für fr. Spr. u. Litt.*, t. XLI et XLII, 1913-1914, pp. 186-232, 87-139, 141-207. — Fondée sur une connaissance étendue et sur une clairvoyante interprétation des textes et des documents, cette solide, stricte et très attentive étude vaut mieux que le prolixe ouvrage mentionné ci-dessus.

Observation. On n'a pas cru devoir signaler ici les brèves et souvent romanesques « Vies de Marot » qui accompagnent certaines éditions. C'est qu'on ne voit pas bien ce qu'on gagnerait à consulter les pages fantaisistes que Charles d'Héricault, par exemple, a consacrées à notre auteur ou le rapide *curriculum* que M. Voizard a tiré des notes de Guiffrey... Quant aux recherches faites par l'abbé Goujet (*Bibliothèque fr.*, 1747, XI, 68 et suiv.), elles ont pu, à leur date, paraître curieuses : mais qui donc aujourd'hui attacherait beaucoup d'importance à une enquête si peu vérifiée, tellement sommaire ? Plus précieux, on le notera, restent les « excursus » biographiques de l'édition Lenglet-Dufresnoy : il y a là, parmi trop de paille, assez de bon grain.

## B. — LES ŒUVRES DE CLÉMENT MAROT.

α) *Éditions publiées du vivant de l'auteur.*

I. Ladole- || scence || clemen- || tine, autrement les œuvres de Clement Marot || de Cahors en Quercy, Valet de chambre du || Roy composées en leage de son adolescence... Le tout reueu, corrige, et || mis en bon ordre. || *N. Beroaldus in Clementis* || *Adolescentiam* : || *Hi sunt Clementis iuveniles, aspice, Lusus,* || *Sed tamen his ipsis est iuvenile nihil.* || On les vend à Paris, devant Lesglise saincte || Geneuiefue des Ardens. Rue Neufue nostre || Dame A lenseigne du Faulcheur. — Au r° du dernier feuillet : *Ce present Liure fut acheue dimprimer le* | *Lundy. XII<sup></sup>* *iour Daoust. L'an M. D.* | *XXXII, pour pierre Roffet, dict le Faulcheur. Par Maistre Geofroy Tory, Im-* | *primeur du roy.* — Petit in-8° ; lettres rondes ; 4 ff. prél. ; épître de Marot, datée du 12 août 1532, « a un grand nombre de frères qu'il a, touts Enfants d'Apollo » ; la table ; un f. blanc ; CXV ff. chiffrés, plus un f. non ch. pour errata.

On ne connaît point d'édition antérieure : pourtant les mots « reueu, corrigé » et le fait que, dans les exemplaires sortis des presses d'Étienne Dolet, l'épître aux « Enfants d'Apollo » est datée du 12 août 1530 pourraient conduire à supposer l'existence d'une édition plus ancienne.

II. L'adolescence clementine... Avec la complaincte sur le trespas de feu messire Florimond Robertet. Et plusieurs autres œuures faictes par ledit Marot, depuis leage de

sa dicte Adolescence. Le tout reueu, corrige et mis en bon ordre. Plus amples que les premiers imprimez de ceste ny autre Impression... *A Lenseigne du Faulcheur. Avec priuilège pour Trois ans.* — Petit in-8º de 119 ff.. Au dernier : *Ce present liure fut acheue Dimprimer le mercredi XIII^e iour de Nouembre Lan M. D. XXXII Pour Pierre Roffet, dict le Faulcheur, par Maistre Geoffroy Tory de Bourges, imprimeur du Roy.*

III. L'Adolescence Clementine... Paris, pour Pierre Roffet par Geoffroy Tory. Achevé d'imprimer le samedi, 7 juin 1533. Reproduction page pour page de l'édition précédente. L'unique différence est dans le titre qui porte cette mention : *Auec certains accens notez, c'est assavoir sur l'é masculin different du feminin... et sous le* C *quand il tient de la prononciation de le* S, *ce qui, par cy deuant,... n'a esté faict au langaige françoys...*

IV. Ladolescence clementine. ce sont les œuvres de Clement Marot nouuellemẽt imprimées auecques plus de soixãte nouuelles compositiõs, lesquelles iamays ne furent Imprimees comme pourrez veoir a la fin du liure. M. D. XXXIIII. *On les vend a Lyon en la maison de Françoys Juste, demourant deuant nostre Dame de confort.*

Le volume comprend quatre parties : la 1^ere a 132 ff. ; la 2^e (52 ff.) est intitulée LA SUYTE DE L'ADOLESCENCE ; la 3^e est un recueil des œuvres de Jean Marot ; la 4^e contient *le Premier livre de la Métamorphose d'Ovide.*

Ce même ouvrage a été réimprimé par François Juste en 1535 (*v. s.*).

V. La Suyte de l'adolescence clementine, dont le contenu suyt : les Elegies de l'autheur ; les Epistres differentes ; les chantz diuers ; le Cymetiere et le Menu. *On les vend a Paris en la rue Neufue Nostre Dame, deuant l'Eglise saincte Geneuiefue des Ardens, a l'enseigne du Faulcheur.* S. d. Petit in-8º ; 4 ff. prél. et 125 pp. chiffrées.

Réimpression en 1534. C'est à la veuve de Pierre Roffet [†1533] que le privilège est accordé.

VI. Ladolescence clementine... *Imprimé en Avignon par Jehan de Channey.* S. d. Deux tomes en un vol. in-16, goth.

VII. L'Adolescence clementine, ou aultrement les œuvres de Clement Marot, de Cahors en Quercy,... faictes en son adolescence, auec aultres œuures par luy composees depuis sa dite adolescence, reueues et corrigees selon la copie de sa derniere recongnoissance. *On les vend à Anvers en la maison de Jean Steels, a lescu de Bourgogne.* 1536. Petit in-8º ; lettres rondes.

Quatre parties : *Adolescence* (132 ff.) ; *Suyte de l'Adolescence* (72 ff.) ; 1^er *livre de la Métamorphose* (32 ff.) ; *Poésies de Jean Marot* (18 ff.).

(Jean Steels a donné, presque avec le même titre, une autre édition en 1539. Elle a été imprimée « en Anvers par Guillaume du Mont », et mérite une mention spéciale parce que, pour la première fois, on y trouve le texte de *L'Enfer.*)

VIII. Les Œuures de Clement Marot de Cahors... augmentées de deux liures d'Epigrammes. Et d'ung grand nombre d'aultres Œuures par cy deuant non imprimées. Le tout songneusement par luy mesmes reueu & mieulx ordonné. *A Lyon, au Logis de Monsieur Dolet.* M. D. XXXVIII. Petit in-8º goth.

Quatre parties : *Adolescence* (XC ff.) ; *Suyte de l'Adolescence* (XCII ff.) ; *les Epigrammes* (XXXII ff.) ; 1^er *livre de la Métamorphose* (XXVI ff.).

Une lettre-préface de Marot à Dolet (Lyon, 31 juillet 1538) nous apprend que cette édition avait été préparée par le poète lui-même. Plusieurs causes, écrit-il, la rendaient fort nécessaire : non contents d'avoir semé en ses œuvres « mille sortes de faultes infinies », les précédents imprimeurs, dont il se plaint avec beaucoup d'amertume, lui avaient attribué des pièces qui ne lui appartenaient point, et qui, pour divers motifs, lui causaient un tort « oultrageux » : les unes, « froidement et de maulvaise grace composées », *mettaient sur lui l'ignorance d'autrui* ; les autres, dues à d'excellents auteurs de son temps et jointes impudemment aux siennes par les libraires, risquaient de le faire passer pour « usurpateur » de la gloire de ses émules ; certaines enfin, « toutes pleines de scandale et sedition », étaient de nature à mettre sa personne en danger, et il s'en était fallu de peu qu'elles l'eussent contraint à ne jamais rentrer en France. Voilà pourquoi, comptant sur l'affection de Dolet, qui venait d'obtenir du roi un très « bel et ample privileige »

d'imprimeur (6 mars 1538), il le prie de publier, avec attention et diligence, un texte mieux ordonné, authentique et correct de ses ouvrages [G. II, 7-12].

En fait, Marot avait d'abord confié à Séb. Gryphius le soin d'établir cette édition dont il parle en sa lettre du 31 juillet, et il existe, portant le nom de Gryphius, des exemplaires de tout point conformes à ceux où se lisent les mots : *au Logis de Monsieur Dolet*. Évidemment, on s'était, pour ces derniers, contenté de changer le feuillet de titre. Le poète a voulu, en l'une et l'autre édition, exposer pourquoi il réprouvait celles qu'on avait données antérieurement : mais les plaintes qu'exprime sa lettre à Dolet sont, dans les volumes où se voit la firme de Gryphius, directement adressées « a ceulx qui par cy devant ont imprimé ses œuvres ».

On doit croire qu'il tenait beaucoup à se mettre désormais à l'abri de la négligence des libraires et de leurs spéculations. Il a, en effet, demandé et obtenu, probablement en cette même année 1538, des lettres patentes qui lui conféraient trois avantages : défense à toutes « personnes quelquonques » de publier 1° les œuvres déjà parues de Marot, « si elles n'ont esté par luy revues, corrigées et amendées » ; 2° les livres « des anciens bons autheurs » qu'il projetait de divulguer à nouveau, après avoir débarrassé leur texte des « corruptions, faultes, vices et erreurs » qui, « par succession de temps », s'y étaient glissés ; 3° les poésies qu'il voudra ultérieurement composer, et que des « gens suffisans » garantiront ne pas être « prejudiciables a la chose publique ». Ce privilège sans précédent, et qui n'a pu être concédé qu'à un moment de haute faveur, a été mis en lumière par Ph. Aug. Becker (*Zeitschrift für fr. Spr. u. Litt.*, 1914, t. XLII, 224-9) d'après le ms. fr. 18111 de la B. N.

IX. Les Œuvres de Clement Marot... *On les vend a Lyon, chez Françoys Iuste.* — A la fin : *Imprime a Lyon par Iehan Barbou.* M. D. XXXIX. Petit in-8° de 285 ff.

X. Les Œuvres de Clément Marot... augmentées d'un grand nombre de ses compositions nouvelles par cy devant non imprimées. le tout songneusement par luy mesmes reueu et mieulx ordonné, comme lon voyrra ci après. *A Lyon, chés Estienne Dolet.* 1542. Petit in-8° de 324 ff. Quatre parties : *Adolescence* ; *Suicte de l'Adolescence* ; *Œuvres translatées de latin en françoys* ; *Œuvres nouvelles* (à partir du f. 281).

Belle édition, très recherchée. Tenant la promesse faite dans le titre, Étienne Dolet a, ici, offert aux lecteurs des pièces qui n'avaient pas encore vu le jour. La meilleure et la plus notable est L'ENFER. Cette énergique satire que Marot avait lue au roi [G. III, 287], et qui circulait, manuscrite, sous le manteau, avait, à vrai dire, été publiée à Anvers par Jean Steels (1539) [cf., ci-dessus, le n° VII] : mais aucun imprimeur français n'avait jusqu'alors osé la produire. Dolet, qui n'a cessé, en son atelier typographique, de forger des armes pour le bon combat, s'est plu à divulguer les poésies les plus militantes de son ami. L'un et l'autre nourrissaient les mêmes haines, et cherchaient pareillement à flétrir les deux corps qui les avaient persécutés, la magistrature et la Sorbonne. Ce sont les « juges corrumpables » de Paris [G. III, 285] que visent les vers incisifs de *L'Enfer.* Une lettre liminaire de Dolet à Lyon Jamet [G. II, 155-8] présente ce libelle comme digne d'être approuvé « tant pour l'invention singulière que pour les descriptions merveilleuses qui y sont ». Peut-être, ajoute l'éditeur, arrivera-t-il que des « gens chatouilleux des aureilles » s'attribueront, « comme se sentant pinsez sans rire », tel ou tel passage. Qu'importe ! Il ne faut jamais avoir égard aux « mal pensants » qui « veulent calumnier », car mieux vaudrait renoncer à écrire que se plier, en écrivant, « a l'opinion d'aultruy ». *Tout effort d'esprit doibt estre libre...* Quant à la Sorbonne, il suffisait, pour qu'elle se crût blessée et pour qu'elle criât au sacrilège, de tourner en langue vulgaire les livres saints. Or, le poète et son ami l'imprimeur non seulement n'hésitèrent pas, mais encore prirent plaisir à braver, par ce moyen, la Faculté de théologie. Marot a mis en vers cinquante Psaumes. Les trente qu'il avait déjà traduits à cette époque furent insérés par Dolet en son édition de 1542. Celle qu'il va donner l'année suivante contiendra les vingt autres.

XI. Les Œuvres de Clement Marot de Cahors, Valet de chambre du Roy. Augmentées d'ung grand nombre de ses compositions nouvelles; Le tout soigneusement par luy

mesmes reveu et mieulx ordonné comme l'on voyra cy après. *A Lyon, chés Estienne Dolet.* 1543. Petit in-8° de 760 pages.

XII. Les Œuvres... plus amples et en meilleur ordre que parauant. *Lyon, a l'enseigne du Rocher.* 1544. Deux parties en un vol. petit in-8°.

Les pièces, pour la première fois, sont classées dans l'ordre des genres.

Sous la forme d'un avis de *l'Imprimeur au Lecteur*, on trouve ici une curieuse préface, qui se lit aussi, mais amplifiée, en tête de l'édition de Niort, 1596. [Cf. J. IV, 197 et G. II, 1-5.]

β) *Éditions publiées après la mort de l'auteur.*

I. LES ŒVVRES | DE CLEMENT MA- | ROT, DE CAHORS, | VALLET DE | CHAMBRE | DV | ROY. || ♈ || *A Lyon,* | *Par Iean de Tournes.* | 1546. Un vol. in-16 de 562 pp. chiffrées. ▒ | LES TRADVC- | TIONS DE CLE- | MENT MAROT, | VALLET DE | CHAMBRE | DV | ROY. In-16 de 303 pages chiffrées.

Antoine Du Moulin [Voir *Revue d'hist. litt. de la Fr.*, 1896, p. 218 sqq.] paraît avoir travaillé à cette édition, la première de celles — si nombreuses ! — que les de Tournes devaient donner. Ils publieront encore les poèmes de Marot en 1549, 1553, 1558, 1573, 1579, 1585 et 1603.

II. Les œuvres de Clément Marot. *Paris, Charles l'Angelier.* 1547. In-16 de 372 ff. chiffrés.

III. Afin de montrer que, durant tout le XVIe siècle, la vogue de Marot a persisté, indiquons brièvement les principales éditions de cet écrivain qui ont paru entre 1548 et 1583. Ce sont les suivantes : Paris, Pierre Gaultier, 1548 ; — Paris, Petit, *au Lys d'or,* 1548 ; — Paris, Guillaume Thiboust, 1548 ; — Lyon, Guillaume Roville, 1550 ; — Paris, Veuve François Regnault, 1551 ; — Paris, Pierre Gaultier, 1551 ; — Paris, Jean Bonfons, 1551 ; — Lyon, Guillaume Roville, 1553, 1557, 1558 ; — Paris, Barbe Regnault, 1559 ; — Paris, Claude Gaultier, 1571 ; — Rouen, Guillaume Pavie, 1583.

Si l'on ajoute à cette liste les éditions des de Tournes, qui ont été mentionnées plus haut, on conclura nécessairement que le magnifique éclat de la Pléiade n'a pas réussi à obscurcir la petite étoile de « maître Clément ». Au contraire, malgré Boileau, malgré La Fontaine, le XVIIe siècle — si dédaigneux, si ignorant, — a laissé dans l'oubli le vieux et charmant poète, et je ne vois guère à citer, après l'édition de 1603 (de Tournes), que celle de Le Villain (Rouen, 1615).

IV. Les Œuvres de Clément Marot reveues, augmentées et disposées en beaucoup meilleur ordre que ci-devant ; plus, quelques œuvres de Michel Marot, fils dudit Marot, publiées par Fr. Mizière, médecin. *Niort, par Thomas Portau,* 1596. Un vol. in-16 en deux parties de 548+248 pages.

V. Œuvres de Marot. *La Haye, Adrian Moetjens.* 1700. Deux vol. petit in-12.

VI. Œuvres de Clément Marot revues sur plusieurs manuscrits et sur plus de quarante éditions ; et augmentées tant de diverses poésies véritables que de celles qu'on lui a faussement attribuées ; avec les ouvrages de Jean Marot, son père, ceux de Michel Marot, son fils, et les pièces du différend de Clément avec François Sagon ; accompagnées d'une préface historique et d'observations critiques. *La Haye, chez P. Gosse et J. Neaulme.* 1731. 6 vol. in-12. [Lenglet-Dufresnoy.]

VII. Œuvres complètes de Clément Marot. Nouvelle édition ornée d'un portrait et augmentée d'un essai sur la vie et les ouvrages de Cl. Marot, de notes historiques et critiques et d'un glossaire [par P. Lacroix]. *Paris, Rapilly.* 1824. Trois vol. in-8°.

VIII. Œuvres choisies de Clément Marot, accompagnées de notes historiques et littéraires par M. Després, ancien conseiller de l'Université, et précédées d'un essai sur Cl. Marot et sur les services qu'il a rendus à la langue par M. Campenon. *Paris, Janet et Cotelle,* (Imprimerie de J. Didot). 1826. In-8°. Portrait.

IX. Œuvres de Clément Marot annotées... et précédées de la vie de Clément Marot par Ch. d'Héricault. *Paris, Garnier.* 1867. In-8°.

X. Œuvres complètes de Clément Marot revues sur les éditions originales avec préface, notes et glossaire par Pierre Jannet. *Paris, Marpon et Flammarion.* S. d. Quatre vol. in-16.

XI. Les Œuvres de Clément Marot de Cahors en Quercy, Valet de chambre du Roy, augmentées d'un grand nombre de ses compositions nouvelles, par ci-devant non imprimées. Le tout mieux ordonné comme l'on voirra ci-après et soigneusement reveu par Georges Guiffrey.

Tome I : Voir, ci-dessus, A, I.

Tome II : *Paris, Imprimerie Claye, A. Quantin, Successeur.* Achevé d'imprimer le 16 décembre 1875. In-8° de 570 pages.

Tome III : *Paris, Imprimerie A. Quantin.* Achevé d'imprimer le 8 février 1881. In-8° de 758 pages.

XII. Œuvres choisies de Clément Marot accompagnées d'une étude sur la vie, les œuvres et la langue de ce poète... par Eugène Voizard. *Paris, Garnier.* S. d. (Préface du 26 septembre 1888.)

γ) *Pièces qui ont été publiées séparément.*

I. Epistre de maguelonne a son amy pier- | re de prouance elle estant a lhospital. S. l. n. d. [vers 1519.] In-4° goth. de 4 feuillets. — A la fin : Rondeau duquel les lettres capitales portent le nom de l'auteur.

II. Le tēple de cu- | pido fait et cōpose | par maistre Clement Marot, Fa- | cteur de la Royne. S. l. n. d. Petit in-8° goth. de 12 feuillets.

III. Deploration sur la mort de hault et puissant seigneur, messire Florimond Robertet, marquis de Daluye, etc., faite par Clement Marot. S. l. n. d. In-4° de 20 pages.

IV. Eglogue de Clement Marot sur le trespas de madame Loyse de Savoye, jadis mère du roy Françoys I. *Paris*, 1531. In-4° de 8 feuillets.

V. Les cantiques de la paix par Clement Marot, ensemble le cantique de la Royne sur la maladie & conualescence du Roy. *On les vend a Paris, sur le pont Sainct Michel, a lenseigne de la rose Blanche, par Estienne Roffet, relieur du roy.* Privilège du 13 janvier 1539. In-8° de 10 feuillets. Lettres rondes.

VI. L'Enfer de Clement Marot de Cahors en Quercy, valet de chambre du Roy. Item aulcunes Ballades et Rondeaulx appartenants a largument. Et en oultre plusieurs aultres compositions du dict Marot par cy devant non imprimées. *A Lyon, chés Estienne Dolet.* 1542. Petit in-8° de 64 pages.

Réimprimé par Dolet en 1544.

VII. Epistre ēuoyée par Clement Marot a M. Danguyn. *Paris, Nicolas Lhéritier.* 1544. In-16 de 4 feuillets.

VIII. Le Balladin et dernier œuvre de maistre Clement Marot. *Imprimé a Paris le dixième iour dauril* 1545. Petit in-8° de 8 feuillets.

IX. Epigrammes de Clément Marot faictz a l'imitation de Martial ; plus, quelques aultres œuvres dudict Marot non encores imprimées par cy-devant. *Poictiers, Jehan et Enguilbert de Marnef frères.* 1547. Petit in-8° de 62 pages.

X. Deux colloques d'Erasme traduits en françois par Clement Marot ; plus, le Balladin du mesme Marot. *Paris, chez Guillaume Thiboust.* 1549. In-16.

XI. Le Riche en pauvreté, joyeux en affliction et content en souffrance, composé par Matot (*sic*) et trouvé parmy ses autres factures a Chamberry. (Plus la complainte d'un pastoureau.) *Paris, Estienne Denise.* 1558. In-16.

δ) *Publication des œuvres restées inédites.*

I. Poésies inédites de Clément Marot éditées par Gustave Macon. *Bulletin du Bibliophile et du Bibliothécaire...* publié par la librairie Techener. *Paris, Librairie Techener* 1898. Pages 157-170 ; 233-248.

Quelques-unes de ces poésies, très importantes et même très émouvantes, appartien-

nent à la meilleure manière de l'écrivain ; leur authenticité n'est pas douteuse, et elles fournissent, sur la biographie de Marot, notamment à l'époque de son exil à Ferrare et à Venise, les plus utiles renseignements. Ces textes ignorés ou négligés trop longtemps, G. Macon les a tirés du précieux ms. qui a pour titre :

Recueil des dernières œuvres | de Clement Marot, non imprimées ; | et premierement | celles qu'il fit durant son exil | et depuis son retour. || 537 (*sic*) | en mars. [Entendez : *mars 1538, n. s.*]

*Bibliothèque de Chantilly*. Petit in-fol. de 74 ff. écrits, au r° et au v°, d'une élégante cursive droite ; couverture moderne en velours rouge.

II. R. Fromage, Poésies inédites de Clément Marot. *Bulletin de la Soc. de l'hist. du protestantisme fr.*, LVIIIe année, 1909. Pages 44-50 ; 129-141 ; 225-242.

M. R. Fromage n'a pas de chance avec Marot. Qu'il cherche à identifier ses maîtresses ou à augmenter, en lui attribuant de nouveaux poèmes, son bagage et sa gloire littéraires, il déploie un zèle, assurément sympathique, mais qui s'exerce en pure perte. Parmi les plus brèves et les plus insignifiantes pièces que cet érudit se plaît à croire de Clément Marot [elles sont extraites d'un ms. du XVIe siècle conservé à la Bibliothèque cantonale de Lausanne, et Frédéric Chavannes leur a consacré une notice en 1844], *peut-être* y en a-t-il quelques-unes qui lui appartiennent réellement. Mais les morceaux étendus et, dans tous les sens du mot, considérables que M. Fromage lui prête ne sauraient être présentés comme sortis de sa plume.

C'est ce qu'a bien montré M. Jean Plattard [*Revue des Études rabelaisiennes*, t. X, 1912, pp. 68-71, et *Bulletin de la Soc. de l'hist. du protestantisme fr.*, mai-juin 1912, pp. 278-280], et il convient d'adhérer à l'ensemble de ses conclusions : ni les vers intitulés *D'un monstre nouvellement baptizé* [1], ni le vigoureux *Sermon notable pour le jour de la dédicace*, ni la gauche et plate Epître qui commence par *Je pense bien que tu t'esbayras...* n'ont été rimés par Marot. Quant au dizain *O bien heureux qui a passé son eage...*, c'est le début d'une traduction du *De Sene veronensi* de Claudien. On en pourra lire le texte complet dans les œuvres de Mellin de Saint-Gelays [Blanchemain, I, 63-5]. Au reste, ces quelques vers ne mériteraient guère, si leur auteur était inconnu, qu'on le recherchât avec passion.

## C. — MAROT ÉDITEUR DE VILLON.

J'ai déjà parlé de l'intention qu'avait Clément Marot de rééditer correctement les vers de certains poètes qu'il jugeait dignes d'être mieux connus. On se rappelle que les lettres patentes relatives à ses propres écrits, et défendant à tout libraire de les publier sans son aveu, étendaient la même interdiction aux livres des vieux auteurs qu'il se proposait de remettre en lumière. Les vicissitudes de sa vie tourmentée et assez brève nuisirent à l'accomplissement de ce dessein qu'il avait conçu. Pourtant il lui donna un commencement d'exécution en faisant paraître, annotées et remaniées, les œuvres d'un maître qui lui était cher entre tous.

Il s'agit de Villon, qu'il nomme, avec une affectueuse familiarité, « nostre Villon ». Galiot du Pré, qui avait, en 1532, donné une édition très fautive et en partie apocryphe de l'étudiant parisien, résolut, presque aussitôt, d'offrir à ses clients un texte moins négligé, plus authentique, et accepta celui que Marot avait établi ou s'engageait à établir. Voici le titre du volume nouveau, qui ne tarda guère à être imprimé :

Les Œvvres de Françoys Villon de Paris, reueues & remises en leur entier par Clement Marot, valet de chambre du Roy. || Distique du dict Marot : Peu de Villons en bon sçavoir, | Trop de Villons pour deceuoir. || *On les vend a Paris en la grand salle du Palais*

1. C'est par Eustorg de Beaulieu [Herminjard, VIII. 402] que cette pièce a été attribuée à Marot.

*en la bouticque de Galiot du Pré.* — Au r° du dernier feuillet : *Fin des œuures de Françoys Villon,... & furent paracheuées de imprimer le dernier iour de Septembre, L'an mil cinq cens trente & troys.* — Petit in-8° de 6 ff. prél. et 115 pp. chiffrées.

D'une allure vive et décidée, souvent judicieux et pittoresque, l'avis au lecteur [J. IV, 190-3 ; G. II, 263-270] mérite beaucoup d'attention. En expliquant avec désinvolture comment il a classé, corrigé, complété les strophes des *Testaments*, Marot nous rend, sans doute, suspecte la légitimité d'une pareille cuisine, et il est trop clair qu'il ignore les règles et les limites de la révision qu'il avait tentée. Mais il sent assez profondément l'originale, l'inimitable beauté des ballades ; il distingue fort bien, chez Villon, deux éléments : d'un côté, ces allusions, ces détails qui perdent leur sel et leur sens à mesure que l'on connaît moins « les lieux, les choses et les hommes » au milieu desquels se mouvait l'écrivain ; d'autre part, les passions, les images, les « mille belles couleurs que le temps, qui tout efface, » ne pourra pas effacer.

On notera que Marot déclare, en terminant sa lettre aux lecteurs, que le désir de plaire au roi a été « cause et motif de ceste emprise » : en préparant pour lui cette édition claire et fidèle, on était certain de lui être agréable, attendu que, souvent, on l'avait « veu voulentiers escouter et par tres bon jugement estimer plusieurs passages » de Villon.

Observation. Sur la foi d'Étienne Pasquier [*Lettres*, II, 6] et de Lenglet-Dufresnoy [I, 29], presque tous les biographes de Marot ont cru, et moi avec eux, qu'il avait publié aussi un *Roman de la Rose*, en s'appliquant à en rajeunir le style et à l'habiller, pour parler le langage de Pasquier, « a la moderne françoyse ». Mais, se fondant sur un solide système d'arguments, M. Becker a soutenu et, à mon sens, démontré [*Germanisch-romanische Monatsschrift*, t. IV, 12e livraison] que le remaniement en question était dû à un auteur dont nous ne savons rien, sinon que sa devise était *Fin par tout.* Ni l'une ni l'autre des deux éditions [1] du *Roman* ainsi retouché ou, si l'on préfère, massacré, ne portent le nom de Clément Marot ; loin de la réclamer comme sienne, jamais il n'a dit, en ses ouvrages, un mot de cette révision ; et, enfin, pourquoi lui attribuer — à lui qui écrivait une prose alerte, serrée, énergique, à lui aussi hostile à Rome que favorable à tous les affranchis — la préface [2] alambiquée et si traînante qu'a rédigée, pour la placer en tête du grand poème mutilé par lui, un homme sévère aux hérétiques et disposé à identifier la rose de Guillaume de Lorris, symbole sensuel et païen, avec « la rose papale » ou « la glorieuse vierge Marie » ?

### D. — LES PSAUMES DE DAVID.

I. Le VI Pseaulme de David, qui est le premier Pseaulme des sept Pseaulmes et translaté en françoys par Clement Marot, varlet de chambre du Roy nostre sire, au plus pres de la verité Ebraicque.

Petit in-8° goth. de 4 feuillets. *Biblioteca Colombina* de Séville.

H. Harrisse, qui a consacré à cet opuscule des pages très attentives, pense qu'il fut publié avant 1533. La première strophe de cette traduction nous offre, en effet, au moins deux vers qui ne se retrouvent, sous la même forme, ni dans l'ouvrage dont il va être question ci-dessous, ni dans aucun de ceux qui l'ont suivi. Concluez, puisque ce passage fut condamné à partir de 1533, que la brochure où il se rencontre est nécessairement antérieure à cette date.

II. Marguerite d'Angoulême, *Le Miroir de l'ame pecheresse.* Paris, Augereau, 1533. In-8° de 36 + 20 feuillets.

---

1. Cy est le Romāt de la Roze... A Paris en la boutique de Galiot du Pré. Privilège daté du « ieudy dixneufiesme iour dapruil Mil cinq cēs vingt six apres pasques ». — Réimpression « au mois de Mars, mil cinq cenz XXIX, avant pasques » = 1530. (La devise *Fin par tout* ne se trouve qu'en cette deuxième édition.)

2. J. IV, 183-8 ; G. II, 145-152.

On pourra lire en ce livre 1° « le VI[e] pseaulme de David, translaté en françoys selon l'hebrieu par Clement Marot, valet de chambre du roi » ; 2° « l'Instruction et Foy d'ung chrestien mise en françoys par Clement Marot, valet de chambre du roi ». Cette « Instruction » comprend [J. IV, 54-8] *l'Oraison dominicale, la Salutation angélique, les Articles de la foy, les Grâces pour un enfant, la Prière devant le repas*... Et qu'on ne s'étonne pas de rencontrer ces pieuses versions en un volume qui porte le nom de Marguerite d'Angoulême : c'était auprès d'elle que Marot avait appris à connaître l'esprit et les tendances de la nouvelle Église. Tout nous invite, en conséquence, à admettre que l'idée de traduire le psautier ne lui est pas venue spontanément, mais qu'elle lui a été suggérée par la reine de Navarre. S'adressant à elle, au temps où la colère de François I[er] le retenait en exil, il dit : Parfois je me figure — beau rêve ! — vivre encore « autour de toy », qui m'as été, lors de mes épreuves, « plus mère que maistresse ». Je me revois « en ta chambre parée », et, là, je crois chanter, pour t'obéir,

*Pseaulmes divins, car ce sont tes chansons*... [M. 241.]

Passage vraiment significatif ! Ces psaumes qu'ils chantaient ensemble, le poète et sa protectrice ont dû vouloir les rendre accessibles à qui ne savait que le français ; Marot s'est mis au travail, et les premiers textes sacrés tournés par lui en langue vulgaire, Marguerite, afin de montrer que sa sympathie était acquise à ce genre de labeur, les a insérés en ses propres œuvres.

Encouragé de la sorte, Marot traduisit plusieurs autres psaumes. En 1539 douze, au moins, étaient déjà mis en vers. Ils parurent, peut-être sans l'assentiment de l'auteur, dans le livre que voici :

III. Aulcuns Pseaumes et cantiques mys en chant. *A Strasbourg*, 1539. Petit in-8° de 64 pages.

Cet opuscule anonyme, qui est (constitué par Calvin) « le premier psautier réformé connu » [O. Douen, I, 302], contient en tout — avec, pour chacun, une mélodie indiquée en tête — vingt et un morceaux, à savoir trois cantiques et dix-huit psaumes. Douze appartiennent à Marot (I, II, III, XV, XIX, XXXII, LI, CIII, CXIV, CXXX, CXXXVII, CXLIII). Chose curieuse, le *ps.* VI, le seul déjà imprimé [1], ne figure pas en ce volume.

IV. Psalmes de David translatez de plusieurs autheurs et principallement de Cle. Marot. Veu, recongneu et corrigé par les theologiens, nommeement par M. F. Pierre Alexandre, concionateur ordinaire de la Royne de Hongrie. L'an 1541. *Cum gratia et privilegio*. — A la fin : *Imprimé en Anvers, par Antoine de Gois. L'an M. D. XLI.*

Cette édition fort incorrecte, et qui a été, semble-t-il, donnée à l'insu de Marot, contient trente psaumes de lui et quinze autres pièces de divers auteurs.

V. Trente pseaulmes de David, mis en françoys par Clement Marot, valet de chambre du Roy, avec privilège. *Paris, Étienne Roffet*; *s. d.* In-16.

Le privilège, signé *De Mesmes*, est du « dernier iour de novembre 1541 », et tout porte à croire que l'ouvrage a paru au commencement de l'année suivante. Il renferme, sans musique ni timbres, les psaumes I-XV, XIX, XXII, XXIV, XXXII, XXXVII, XXXVIII, LI, CIII, CIV, CXIII, CXIV, CXV, CXXX, CXXXVII, CXLIII.

Le volume s'ouvre [J. IV, 59-64] par une épître de « Clément Marot au Roy treschrestien » [2]. Le poète, après avoir comparé François I[er] à David, entame, à grand renfort d'images qu'il tire mal à propos de la mythologie, un long éloge des psaumes. Plus frappé, quoi qu'en dise M. Douen [I, 293], de leur valeur littéraire que de l'action qu'ils

---

1. Plusieurs fois. Voyez ce que j'ai dit aux n[os] I et II, et ajoutez que ce psaume a paru dans la *Suite de l'Adolescence Clémentine* en 1534, 1536, 1538.

2. Datée de 1539. Il y a lieu d'admettre qu'elle a figuré, cette année-là, en tête d'un exemplaire des *Trente pseaulmes* offert — manuscrit — au roi. L'an d'après, une autre copie fut présentée à Charles-Quint traversant la France pour se rendre à Gand.

peuvent exercer sur l'âme, il les admire principalement à cause du souffle passionné qui les anime et des « descriptions » qui « y sont propres et belles ». Si Orphée, si Arion, affirme le traducteur, avaient entendu sonner cette musette du « prophète hebrieu », ils auraient pendu la leur « a quelque arbre » ou bien ils l'eussent *boutée en cent pièces*. L'art de David est tellement accompli qu'il égale celui d'« Homère grec », et dépasse — rapprochement fort inattendu ! — celui d'Horace. Quant aux tableaux annonçant la venue, la figure et les souffrances du Christ, leur perfection découragerait « le grand Miquel l'Ange » et Janet, peintre du roi.

Tout cela donne des psaumes une idée assez profane, et s'applique plutôt à un aimable recueil de « chansons mesurées » qu'à un livre rempli de l'esprit de Dieu. Marot est, certes, mieux inspiré lorsqu'il recommande la lecture du psautier parce que, là seulement, l'homme verra qu'il n'est rien, et trouvera, en ses jours d'infirmité ou de tribulation, un motif de réconfort et d'espérance. Comment le juste sera-t-il ainsi consolé, raffermi ? Par les preuves de la puissance divine qui éclatent en ce texte sacré, et que David tire soit des « signes » et miracles que l'Éternel a prodigués, soit des merveilles de la création. Cette seconde façon d'interpréter les Écritures, en chrétien et non en lettré, a dû, plus que l'autre, plaire aux Calvinistes.

Arrivé au bout de son épître, Marot déclare que les trente psaumes qu'il dédie au roi ne sont qu'un « essai », et il s'engage à publier avant peu le « residu », pourvu que François Ier souhaite la continuation de cette vaste entreprise.

VI. La manyere de faire prieres aux eglises Françoyses tant deuant la predication comme apres, ensemble pseaulmes et cantiques françoys qu'on chante aux dictes eglises, apres sensuyt l'ordre et façon d'administrer les sacrementz... Le tout selon la parolle de nostre seigneur. | S. Paul aux Coloscen. 3. Enseignez et admonestez lun lautre en pseaulmes, en louenges et chansons spirituelles avec grace. Chantans au seigneur en vostre cueur. || 1542. — A la fin : *Imprimé a Rome par le commandement du Pape, par Theodore Brüsz, allemant, son imprimeur ordinaire. Le 15 de feburier.* — Un vol. in-16 gothique.

Les psaumes occupent les pp. 7-120.

Est-il utile de dire que les mots *a Rome par le commandement du Pape* sont une malice — assez amusante — de l'imprimeur ? A la place de *Rome*, lisez *Strasbourg*.

VII. La forme des prieres et chantz ecclesiastiques avec la maniere d'administrer les Sacremens et consacrer le Mariage, selon la coustume de l'Eglise ancienne. | Psalme 159 [1] : Chantez au seigneur chanson nouvelle et que sa louange soit ouye en la congregation des debonnaires. | P. 150 : Que tout ce qui respire loue le seigneur. || 1542. — *Sans lieu d'impression*, mais avec la feuille d'olivier, marque de Jean Gérard (ou Girard), imprimeur de Genève. — In-18 de 92 pages.

Trente psaumes de Marot et cinq de Calvin.

Ce volume et le précédent comptent parmi les premiers rituels de l'Église réformée. On observera que les psaumes de Clément Marot ont pris, du fait que les calvinistes les ont acceptés dans leur liturgie, une importance que, peut-être, il n'avait guère prévue. A l'origine, sa traduction s'adressait au roi, à la cour et aux gens du monde : mais, dès qu'elle eut paru, un public moins inconstant, plus grave, s'empara d'elle ; accaparée bientôt par Strasbourg, puis par Genève, enfin par l'ensemble du protestantisme français, elle conquit, dans les cérémonies du nouveau culte, une place officielle. De la sorte, une longue fortune était assurée à cette œuvre, et le poète avait le droit de croire qu'elle allait, comme le service divin, demeurer perpétuelle. Juste cause de joie et d'orgueil.

Mais il y avait une ombre au tableau : un tel succès risquait d'être payé cher et de devenir, pour l'écrivain qui l'avait obtenu, inquiétant ou même funeste. La version des psaumes semblait à la Sorbonne d'autant plus odieuse que les hérétiques l'approuvaient davantage, et il fallait s'attendre à ce qu'elle fût rigoureusement condamnée. La Faculté de théologie ne s'endormit pas, et, dès 1542, non contente de censurer diverses traduc-

1. Lisez *149*.

tions du psautier, elle invita la justice séculière à poursuivre tant les auteurs que les imprimeurs [1]. Parmi les ouvrages dénoncés on rencontre deux (au moins) des éditions que nous avons mentionnées ci-dessus [2]. Ajoutez que, le I[er] juillet de cette année 1542, le Parlement de Paris rendait « contre les livres contenant doctrines nouvelles » un arrêt assez menaçant.

Que va faire Clément Marot ? Continuera-t-il, ou non, à mettre les psaumes en vers ?... Il aurait, s'il eût été prudent, renoncé à un dessein qui lui suscitait trop d'ennemis, et quels ennemis ! Mais, outre qu'il était peu timide, il comptait, par ailleurs, sur le roi. Celui-ci ne lui avait-il pas enjoint [J. IV, 64] d'achever le travail commencé, et n'était-ce pas un devoir, un plaisir d'offenser, pour plaire au souverain, les « sorboniqueurs », les chats fourrés ? Ainsi raisonnait Marot avec une logique apparente. Il n'oubliait qu'une chose, c'était que François I[er], toujours changeant, le livrerait sans scrupule aux rancunes qu'il l'engageait à braver. Tandis qu'il le poussait à terminer sans retard « l'œuvre royal », il commandait à ses Parlements (30 août 1542) de traiter les fauteurs d'hérésie en hommes « seditieux et conspirateurs occultes contre la prosperité de l'État, laquelle depend principalement de l'integrité de la foy catholique » [3]. Étrange, cruelle contradiction ! Le poète eut le tort de se fier à la parole de ce maître infidèle, et il n'hésita point, se préparant par là bien des misères, à traduire plusieurs nouveaux psaumes et à réimprimer les anciens.

VIII-IX. Cf. B, α, X et XI.

X. Cinquante pseaulmes en françoys par Clément Marot. Item, vne Epistre par luy naguères envoyée aux Dames de France. | Psal. IX. Chantez en exultation | Au Dieu qui habite en Sion. | ! — *S. l.*, 1543. — Gd in-8° de 148 pages.

Au v° du titre : « Les choses cy dedans contenues : Une Epistre aux Dames de France ; une Epistre au Roy ; les trente premiers Pseaumes, reveus et corrigez par l'autheur, ceste presente année ; vingt autres Pseaumes par luy nouvellement traduitz et envoyez au Roy, compris le Cantique de Simeon ; les commandemens de Dieu ; les articles de la foy ; l'oraison dominicale ; la salutation angelique ; deux prières, l'une avant, l'autre après le repas. Le tout en ryme françoise par ledit autheur. »

*L'Épître aux Dames de France* [J. IV, 64-66] est une sorte de proclamation gentiment tournée et très adroite. Le poète et ses amis ont bien vu que les psaumes n'exerceraient, sur l'esprit public, une action constante et décisive que si on les adoptait non seulement dans le temple, mais encore dans les assemblées profanes et au centre même de la vie morale, c'est-à-dire au foyer. De là, cet appel aux femmes, sans lesquelles nulle coutume, aucun sentiment ne sauraient s'imposer à une race, à un pays ; de là, l'invitation qui leur est faite de se mettre, elles, à chanter les psaumes pour que tout le monde les chante aussi.

Mais les « dames et damoyselles » vont objecter que l'amour — leur foi essentielle, leur raison d'être — les intéresse uniquement, et qu'il n'existe à leurs yeux qu'une chanson : la chanson d'amour. Les psaumes, répond Clément Marot, ne sont qu'amour ; « Amour luy mesme » les a dictés ; en vain vous chercheriez ailleurs une telle effusion de tendresse. Renoncez donc aux couplets mondains (il renie, en parlant de la sorte, une part de son œuvre et de son passé), et qu'on n'entende plus retentir, en vos « chambres et salles », les louanges équivoques de ce petit dieu « a qui les painctres font des esles ». Répétez les hymnes de David, et l'esprit de l'Éternel, tandis que vos doigts courront sur l'épinette, touchera, convertira vos cœurs. Par ce moyen, vous hâterez la venue de l'Age d'or. Et savez-vous quand il règnera ? Ce sera lorsque le laboureur à sa charrue, l'artisan dans sa boutique, le berger « et la bergère au boys estans » oublieront, en chantant « un pseaume ou cantique », leur pauvreté et leur solitude.

1. Duplessis d'Argentré, *Collectio judiciorum de novis erroribus*, II, 134.
2. Anvers, 1541 et Paris, Étienne Roffet.
3. Jean Plattard, *Comment Marot entreprit... la traduction des ps. de David.*

Clément Marot, on le voit, se représente la société future comme une pieuse Arcadie. Voilà le rêve que la Sorbonne a jugé criminel : elle eût montré, en l'estimant chimérique, plus de bienveillance et de bon sens.

*Après la mort de Marot.*

Qu'on ne s'attende pas à trouver ici toutes les éditions connues des psaumes de Clément Marot. Elles ont paru si nombreuses [1] que M. Bovet en a catalogué près de sept cents, et que ce chiffre, imposant déjà, a été doublé par O. Douen. Un répertoire complet exigerait donc un gros volume, et il faut s'en tenir à l'essentiel.

Mettre, dans le moins de temps possible, en vers et en musique les cent cinquante hymnes du Psalmiste, telle était l'ambition de l'Église réformée. Or, Clément Marot avait laissé l'œuvre loin de sa fin, et comme il restait, après lui, encore cent psaumes à traduire, les consistoires s'appliquèrent à lui trouver des continuateurs. Ils se levèrent en foule, les uns parce qu'on les en avait priés, les autres de leur propre mouvement, sans sollicitation ni mandat.

La conséquence de cet état de choses fut que, Marot disparu, ses psaumes furent très souvent imprimés soit en des recueils anonymes, soit en des livres qui portaient, à côté de son nom, celui de l'auteur ou des auteurs qui avaient rimé les parties du psautier dont il ne s'était pas occupé.

Indiquons, parmi ces ouvrages, les principaux :

I. Les CL psalmes du prophète royal David, traduitz en rithme françoise par Clement Marot et autres autheurs. — *Paris* 1550.

II. Les cent cinquante Psalme (*sic*) du prophète royal David, traduitz en rithme françoyse par Clément Marot et autres autheurs. — *Paris, Estienne Mesuiere*, 1551.

Ce volume comprend une Exhortation en vers signée H. D. B ; l'épître de Marot aux Dames de France ; quarante-neuf psaumes de Marot ; vingt-huit de Gilles d'Aurigny ; une épître que ce même Gilles d'Aurigny adresse au roi Henri II.

III. Pseaumes octante trois de David miz en rithme françoise. A sçavoir, quarante neuf par Clement Marot avec le Cantique de Simeon et les dix commandemens. Et trente quatre par Theodore de Besze de Vezelay en Bourgogne. — *Genève, Jacques Berjon*, 1552.

Dans la préface de son *Abraham sacrifiant*, qui est datée du 1er octobre 1550, Théodore de Bèze disait avoir « maintenant en main » une translation des psaumes. Il n'y travaillait que lentement et à ses heures : mais Calvin souhaitait qu'il se pressât, et même il chargea un ami commun de l'inviter à ne pas attendre, pour publier les psaumes déjà prêts, que leurs *camarades* fussent en état de voir le jour [2]. De Bèze consentit à ce qu'on lui demandait, et fit imprimer tout aussitôt, en renvoyant la suite à plus tard, les parties de sa traduction qui se trouvaient alors achevées [3]. Il ne prit que le temps de composer une pièce liminaire qui est peut-être, comme le remarque M. Douen, la meilleure de ses poésies françaises.

Il dédie son ouvrage à « l'Eglise de Nostre Seigneur », aux rois qui l'aiment et la défendent. Tandis que Marot, toujours courtisan et toujours mondain même dans la disgrâce et l'exil, s'adresse soit à un prince souvent persécuteur, soit aux dames et aux demoiselles, lui, plus austère et animé d'un zèle vraiment apostolique, consacre ses vers à ceux qui souffrent, aux captifs « en prisons obscures », aux martyrs d'aujourd'hui ou de demain. C'est pour remplir, sous une nouvelle forme, sa fonction sacerdotale qu'il a rimé les

1. Vingt-sept rien que pour les années 1541-1550 ; vingt-cinq pour 1562 ; quatorze pour 1563 ; dix pour 1564 ; treize pour 1565... « Et combien, ajoute M. Douen [I, 562] nous ont échappé ! »

2. Lettre à Viret, du 24 juin 1551.

3. Trente quatre pseaumes de Dauid, nouvellement mis en rime françoise au plus près de l'hebreu, par Théodore de Bèze, de Vezelay en Bourgogne. — *Geneve, Jehan Crespin*, 1551. In-32 de 133 ff.

cantiques de David : il les regarde comme une sorte de viatique, un » allegement » au milieu des tortures, le *témoignage* de la foi opprimée, un encouragement à bien mourir. « Ces prières tant sainctes » prouveront que le supplice des justes exalte leur espérance.

Au reste, Théodore de Bèze ne prétend pas que sa version vaille mieux que celle de Marot. Il l'admire, au contraire, sans restriction. Elle a eu, à l'entendre, une action quasi providentielle, et ce fut grâce à elle que les Français purent, « de cueur et de voix », célébrer la gloire de Dieu. Cette « plume de Clement », si facile et si inspirée, personne ne la retrouvera... Suit une apostrophe à l'écrivain disparu :

*Las, tu es mort sans avoir avancé*
*Que le seul tiers de l'œuvre commencé,*
*Et, qui pis est n'ayant laissé au monde,*
*Docte poète, homme qui te seconde.*
*Voilà pourquoy, quand la mort te ravit,*
*Avecques toy se teut aussi David,...*

vu que les bons esprits n'osaient plus entrer dans cette carrière où tu t'étais illustré. [Douen, I, 555-6.]

Un an après avoir donné au public ses trente-quatre psaumes, de Bèze les fit paraître réunis aux quarante-neuf de Marot, et c'est ce qui explique le nombre *octante-trois.*

En 1554, ce volume fut réédité avec, à la fin, six nouveaux psaumes [LII, LVII, LXIII, LXXIV, LXXV, CXI] traduits par de Bèze.

IV. Les cent cinquante Pseaumes du royal prophete Dauid. Mis en rithme françoyse par Cl. Marot, M. Jan Poitevin, M. Seve, Lyonnois, et aultres. — *Lyon, Gabriel Cotier*, 1557.

V. Les Pseaumes mis en rime françoise par Clement Marot et Theodore de Beze, etc — *Genève, Antoine Dauodeau et Lucas de Mortiere, pour Antoine Vincent*, 1562. In-8°.

C'est ici la première édition vraiment complète du psautier, entendez la première qui donne, avec tous les psaumes, une mélodie pour chacun d'eux.

La traduction de Marot et celle, aussi, de de Bèze demeurèrent, telles quelles, en honneur pendant plus d'un siècle, sans que personne sentît le besoin de les remplacer ni même de les rajeunir. Cette idée, pourtant, finit par s'imposer à quelques esprits, et Conrart forma le dessein de donner aux vers de maître Clément une tournure moins archaïque. Bayle approuvait beaucoup ce projet, et, dans une lettre du 21 juillet 1675 à un de ses amis de Montauban, il blâmait le scrupule, la *superstition* de ses coreligionnaires qui, jusqu'alors, n'avaient que trop respecté cette si « vieille poésie ». En rendre plus moderne le style lui semblait « tout à fait de nécessité », car, faute de ce changement, ceux, écrivait-il, qui viendront après nous tomberont « dans l'erreur de prier en langue non connue du peuple, comme faisoient les Saliens du tems d'Auguste qui chantoient les mêmes vers qui furent composés du tems de Numa Pompilius,... et n'y entendoient pas un mot ». (*Revue d'hist. litt. de la Fr.*, 1912, pp. 434-5.) — Les *Psaumes retouchés sur l'ancienne version de Clément Marot* parurent en 1677. Édition posthume : Valentin Conrart était mort le 29 septembre 1675.

*Musique des psaumes.*

Dès 1546, Pierre Certon a publié, à Paris, trente et un psaumes (de Marot) à quatre voix. Mais je ne cite que pour mémoire, et seulement à cause de sa date, cette œuvre médiocre, vite oubliée. Chantre de la Sainte-Chapelle, Pierre Certon était catholique, et il s'ensuit que l'Église réformée n'a jamais fait usage de son recueil. Or, ce qu'il nous importe de connaître, ce sont les noms, les travaux des artistes qui ont, d'abord, pour Genève et Lausanne, puis pour tous les huguenots français, composé la musique officielle du psautier.

Les uns ont doté chaque psaume d'une mélodie fondamentale [1] ; les autres, doctes et pieux contrapontistes, ont bâti, sur ce premier thème, des chœurs à plusieurs parties. Commençons donc par la mélodie ; les harmonistes viendront après [2].

Sur la foi de l'historien de Thou, dont le latin élégant manque souvent de précision lorsqu'il s'agit d'exprimer des choses peu familières à l'antiquité, on a cru que les mélodies des psaumes avaient eu pour auteur Claude Goudimel [3]. Mais il ne saurait en être ainsi, car la chronologie s'y oppose. Goudimel s'est rallié tard au protestantisme, et il en résulte qu'il n'a pu adapter aucun air aux psaumes, puisque, à l'époque où cette adaptation était déjà achevée, il se trouvait à Rome, aux gages du pape. Arrivé avant 1534 en Italie, il y resta bien des années [4], soit comme chantre de la chapelle pontificale, soit comme directeur d'une école qu'il avait fondée vers 1540, et qui compta d'illustres élèves, parmi lesquels — peut-être ! — Palestrina. On conçoit que Goudimel n'aurait pu à la fois exercer, en terre papale, de telles fonctions et produire des hymnes hérétiques. Pendant cette période et longtemps après son retour en France, sa musique, ainsi que lui, est demeurée orthodoxe, c'est-à-dire qu'il n'a guère composé que des messes [5] et que des chansons mondaines [6] ou païennes [7], toutes choses approuvées ou tolérées par les censeurs catholiques.

Mais, dès qu'il eut quitté Paris pour Lyon et adhéré à la Réforme, il songea à travailler sur les strophes de Marot et de ses continuateurs. Voulait-il inventer des mélodies pour les psaumes ? Évidemment non, puisque chacun d'eux avait reçu, à cette date, un air qui lui était propre et que les fidèles tenaient à garder. Par suite, le dessein de Goudimel consistait uniquement en ceci : appliquer à ces thèmes, qui ne se chantaient qu'à l'unisson, les ressources variées du contrepoint et tirer, ainsi, d'une simple phrase musicale un choral à plusieurs voix. Le grand artiste employa à cette tâche tout le temps qu'il avait encore à vivre, et de nombreux ouvrages que j'indiquerai bientôt firent de lui le plus assidu, le meilleur *harmoniste* du psautier.

Mais, encore une fois, les *mélodies* des psaumes ne sont pas de lui, et elles appartiennent à deux hommes moins célèbres, Guillaume Franc, Louis Bourgeois.

Fils de Pierre Franc, de Rouen, Guillaume (†1570) se trouvait déjà à Genève en 1541, puisque, le 17 juin de cette année-là, on lui permit d'ouvrir, en cette ville, une école de

---

1. Et intangible... En décembre 1551, Louis Bourgeois est condamné, malgré l'intervention de Calvin, à un jour de prison, pour avoir « sans licence » fait chanter un psaume sur un nouvel air.

2. Cet ordre, d'ailleurs si naturel, est celui qu'a suivi M. Douen.

3. « Eandem fortunam [De Thou énumère les victimes de la Saint-Barthélemy] expertus est Claudius Gaudemelus, excellens nostra aetate musicus, qui psalmos davidicos vernaculis versibus a Clemente Maroto et Theodoro Beza expressos *ad varios et iucundissimos modulationum numeros aptavit* [Voilà les mots qui ont été mal interprétés], quibus et hodie publice in concionibus protestantium ac privatim decantantur. » II LII, 830 ; (Genève, 1626).

4. Georges Becker, *Goudimel et son œuvre*, (*Bull. histor. et litt. de la Soc. de l'hist. du protestantisme fr.*, t. XXXIV, pp. 337 et suiv. ; 1885.)

5. Messes à quatre voix : *Audi filia. Tant plus ie mects sur ta face mes yeux. De mes ennuys prenez compassion*. Paris, Adr. Le Roy et Rob. Ballard, 1558 ; in-folio. — Messe à quatre voix : *Le bien que j'ay par foy d'amour conquis*. Paris, Adr. Le Roy et Rob. Ballard, 1558 ; in-folio.

6. Plusieurs n'ont paru qu'après sa mort, en un recueil dont voici le titre : La fleur des chansons des deux plus excellents musiciens de nostre temps, à sçavoir de M. Orlande de Lassus et de M. Claude Goudimel. Celles de M. Claude Goudimel n'ont iamais esté mises en lumière. — *Lyon, Iean Bauent*, 1574.

7. Q. Horatii Flacci, poetae lyrici, Odae omnes quotquot carminum generibus differunt ad rythmos musicos redactae. — *Parisiis, ex typograph. Nicol. Duchemin et Claudi Goudimelli*, 1555. In-4°.

musique. On comptait sur lui, semble-t-il, à la fois pour instruire, « recorder » les enfants et pour composer des *chants gracieux* [1]. Il s'acquitta, quelque temps, de cette double mission, puis, hors d'état de subsister avec ses pauvres gages de cent florins, il annonça, le 3 août 1545, sa résolution de partir, et s'en alla à Lausanne. Destiné à l'Église de cette cité, son psautier ne parut qu'assez tard, longtemps après celui de Genève, sous le titre que voici :

I. Les Pseaumes mis en rime françoise par Clement Marot et Theodore de Beze, auec le chant de l'eglise de Lausane (*sic*). Pseaume IX : Chantez au Seigneur qui habite en Sion, et annoncez ses faicts entre les peuples. — *S. l., Jean Riuery pour Ant. Vincent*, 1565. In-12.

Avant même que Guillaume Franc eût quitté Genève, sa place, ses honoraires avaient été partagés (14 juillet 1545) entre Guillaume Fabri et Louis Bourgeois. Ce dernier, parce qu'on le jugeait « homme de bien » et qu'il servait volontiers à « apprendre les enfans », obtint, le 15 mai 1547, le droit de bourgeoisie, ce qui n'empêcha pas le Conseil de vouloir rogner ses émoluments, qu'il aurait, lui, voulu qu'on augmentât « par contemplation de sa pauvreté ». Calvin lui donnait raison et l'appuyait ouvertement, tant il l'estimait — à très juste titre — capable de mettre, sur les hymnes de David, une musique digne d'eux. Ce long travail, qui exigeait patience et génie, Louis Bourgeois, pour plus de quatre-vingts psaumes, le mena à bien, ainsi que l'attestent quatre importants recueils qu'il fit paraître successivement.

II. Pseaulmes cinquante de David, Roy et Prophete, traduictz en vers françois par Clement Marot, et mis en musique par Loys Bourgeoys, a quatre parties, a voix de contrepoint egal consonnante au verbe. | Tousjours mord enuie. | *Lyon, Godefroy et Marcelin Beringen*, 1547. In-4°.

III. Le premier liure des Pseaulmes de Dauid, contenant XXIV pseaulmes. Composé par Loys Bourgeois. En diversité de musique : a sçauoir familiere ou vaudeuille ; aultres plus musicales... — *Lyon, Godefroy et Marcelin Beringen*, 1547. In-4°.

IV. Le droict chemin de musique composé par Loys BOVRGEOIS, avec la maniere de chanter les pseaumes par usage ou par ruse, comme on congnoistra au XXXIV [lire *XXIV*] de nouueau mis en chant et aussi le Cantique de Simeon. — *Genève*, 1550. In-8°.

V. Quatre-vingt-trois Psalmes de Dauid en musique (fort convenable aux instrumens) a quatre, cinq et six parties, tant a voix pareilles qu'autrement, dont la Basse Contre tient le suiet, afin que ceux qui voudront chanter auec elle a l'vnisson ou a l'octaue accordent aux parties diminuées ; plus le Cantique de Simeon, les Commandemens de Dieu, les prieres deuant et après le repas et vn canon a quatre ou cinq parties et vn autre a huit, par L. BOVRGEOIS. — *S. l., Antoine Le Clerc*, 1561. In-8°.

D'après O. Douen [I, 650], nul artiste n'a su, mieux que Louis Bourgeois, rendre tour à tour le double caractère des psaumes, c'est-à-dire, d'une part, l'effroi, la détresse de l'âme qui tremble sous la main du Juge parce qu'elle voit, sans pouvoir le suivre, le bon chemin, et, d'un autre côté, l'espérance, la joie du fidèle qui considère Dieu comme son rocher, son bouclier, sa forteresse. Ces deux groupes de sentiments qui résument les incertitudes du penseur tiré en sens contraires par l'amour et la crainte, la grâce et la réprobation, un judicieux emploi des modes majeur ou mineur a permis au vieux chantre huguenot de les magistralement exprimer. Les plus religieuses mélodies qui accompagnent les psaumes lui sont dues, et M. Douen a eu raison d'écrire : « Le vrai psautier, c'est celui de Marot et de Bourgeois. » [*Ibid.*, 657.]

Passons maintenant aux harmonistes [2]... C'est ici le lieu de citer, avec respect et admiration, Claude Goudimel. Il a, durant des années, pris et repris, pour les enrichir de délicates variations et de développements fugués, les thèmes de chaque psaume. Le

1. Voyez l'arrêt du Conseil (16 juin 1543) que cite M. Douen, I, 608.

2. Harmoniste, Bourgeois le fut, lui aussi, et les titres de ses recueils en font foi : mais c'est surtout comme créateur ou, mieux, comme « arrangeur » de mélodies (il emprunte beaucoup à la chanson populaire) qu'il demeure réellement hors de pair.

XXIV^e a été, de différentes manières, harmonisé sept fois par lui, et, bien qu'il ne s'en vante pas dans le titre de ses livres, il a peu à peu augmenté le nombre des parties concertantes au point de les porter jusqu'à huit. Ce monument de l'art et de la foi ne s'est élevé que lentement, et l'auteur, d'édition en édition, l'a rendu plus complet et plus parfait.

VI. Seize Pseaumes mis en musique a quatre parties, en forme de motets, par Clavde Govdimel. — *Paris, Adrien Le Roy et Robert Ballard*, 1562.

VII. Les cent cinquante Pseaumes de Dauid, nouuellement mis en musique a quatre parties par C. Govdimel. — *Paris, Ballart*, 1564. In-8°.

VIII. Les CL Pseaumes de Dauid. Nouuellement mis en musique a quatre parties par Claude Goudimel. — *Paris, Adrian le Roy et Robert Ballard*, 1565. 4 vol. in-12.

IX. Les Pseaumes mis en rime françoise par Clement Marot et Theodore de Beze, mis en musique a quatre parties par Clavde Govdimel. — *S. l., les héritiers de François Jaquy*, 1565. In-16.

X. Les Psalmes de David compris en huit livres, mis en musique a quatre parties en forme de motets par Claude Goudimel. — *Paris, Adrien Le Roy et Robert Ballard*, 1565 [et 1566]. 4 vol. petit in-4°.

En cette longue suite de motets, qu'il appelle pourtant un *petit ouvrage*, l'habile et vénérable artiste avait mis le meilleur de lui-même, tout son cœur et toute sa piété. Il déclare, lui si modeste, qu'il n'a jamais rien fait de plus beau, et l'on sent qu'il était soulevé au moins autant par l'amour de Dieu que par l'amour de la gloire, lorsqu'il composait cette œuvre,

> *Le plus doux travail de* sa *vie,*
> *Guidant* son *esperance aux cieux.* [Douen, II, 31.]

Phrase attendrie, émouvante... Elle se lit dans une pièce placée en tête du livre VIII. Ce livre et les deux précédents sont dédiés à diverses personnes : le VI^e à Robert et René du Mollinet ; le VII^e à M^lle Catherine Senneton ; le dernier à « Mgr maistre Anthoine Porart, seigneur de Foignon, conseiller du roy et maistre ordinaire en la Chambre des comptes ». Ces pièces liminaires sont rimées, et se présentent sous forme d'odes. Mais O. Douen ne croit pas que ces vers aient été écrits par le musicien ; quelque ami ronsardisant lui a, peut-être, prêté sa plume.

D'autres contrapontistes du XVI^e siècle — Clément Jannequin, par exemple, Roland de Lassus et Claude Le Jeune — ont, ainsi que Goudimel, harmonisé les airs du psautier. Parmi les volumes qu'ont publiés ces auteurs, je signalerai les deux que voici :

XI. Octante deux Pseaumes de David, traduitz en rhythme françois par Cl. Marot et autres, avec plusieurs cantiques nouvellement composés en musique a quatre parties par Clement Janequin. — *Paris, Adrien Leroy et Robert Ballard*, 1559. 4 vol. in-8°.

Partition dédiée à Catherine de Médicis. La gauche et naïve épître en vers que l'artiste, au déclin de l'âge et de la faveur, adresse à cette reine, laisse percer, sous une apparente résignation, assez de mélancolie et même d'abattement.

> *Doncq'en gré ce present, très illustre princesse,*
> *Prends de ton Jannequin qui, en povre vieillesse*
> *Vivant, rien de luy plaist fors que de t'honorer*
> *Par son art de musicque et ton loz decorer.*

XII. [Claude Le Jeune.] Dodecacorde contenant douze pseaumes de David, mis en musique selon les douze modes, approuvez des meilleurs autheurs anciens et modernes, a 2, 3, 4, 5, 6 et 7 voix. — *La Rochelle, Hierosme Haultin*, 1598. In-4°.

Réédition par H. Expert, *Les Maîtres musiciens de la Renaissance* ; Paris, Leduc, 1900. Gd in-8°.

*Travaux relatifs à la traduction et à la musique des psaumes.*

I. Félix Bovet, *Histoire du Psautier des Églises réformées* ; Neuchâtel, J. Sandoz, 1872. In-8°.

II. O. Douen, *Clément Marot et le Psautier huguenot, étude historique, littéraire, musicale et bibliographique...* ; Paris, Impr. Nat., 1878-9. Deux vol. de VI-746 et 715 pages.

Cet ample et utile ouvrage est déparé par quelques défauts. De fréquentes digressions, mille détails parasites fatiguent et égarent l'attention, et l'on souhaiterait aussi que, moins attaché à sa thèse, l'auteur eût plus discrètement abondé dans son propre sens. Au fond, il prétend démontrer que Marot représente un protestantisme modéré, éclairé, tolérant et fort éloigné du glacial rigorisme de Calvin. Une telle opinion aurait pu se défendre, car elle contenait sûrement une part de vérité. Mais le désir d'avoir trop raison ou l'ardeur de cette polémique rétrospective ont entraîné le critique bien au delà des bornes, en sorte qu'il lui arrive soit de méconnaître la beauté réelle, quoique inhumaine, du caractère de Calvin, soit de prêter à Clément Marot des qualités qu'il n'avait pas et, en particulier, une fermeté, une lucidité de conduite qu'on ne saurait guère lui attribuer.

Avec cela ou malgré cela, les amis du XVI<sup>e</sup> siècle doivent à M. Douen beaucoup de reconnaissance. Outre que ses deux volumes, qui supposent une vie de labeur et de patience, abondent, sur quantité de questions, en renseignements précieux, il a eu le mérite de comprendre le premier des choses qu'il importait au plus haut point d'établir : d'abord, que la formation (vers et musique) du psautier huguenot était un *événement historique* ; ensuite qu'il existait deux Marot, celui de « l'élégant badinage », le seul que l'« ingratissime » France ait aimé, et celui, plus aimable encore, qui, associé aux hommes les moins badins, sacrifiait son repos à la cause de la pensée libre.

On peut, en un certain sens, regretter que le livre de M. Douen soit un monument d'érudition. Il en résulte que presque personne ne le lit, et, ainsi, ce qui s'y trouve d'excellent restera ignoré de ce qu'on appelle le grand public.

III. H. Harrisse, *La Colombine et Clément Marot*, article de la revue *Le Livre*, mars 1886.

IV. J. Trénel, *Le Psaume CX chez Marot et d'Aubigné*, pages 323-329 des *Mélanges de Philologie offerts à Ferdinand Brunot...*, Paris, 1904.

De la comparaison du psaume CX chez les deux poètes dont il est ici question, il ressort, d'après M. Trénel, que c'est Marot qui a donné, bien que n'ayant pas « hebrieu langage appris » [J. IV, 63], une couleur vraiment biblique à sa traduction. Ce mérite, dont il paraît s'être rendu compte, il l'attribue modestement aux versions antérieures dont il s'est inspiré, « aux saints interprètes » qu'il a suivis. Quels furent ces « saints interprètes » ? Pasquier [*Rech.*, VII, 5] puis le haineux Florimond de Rémond citent, mais sans preuves, François Vatable ; La Croix du Maine mentionne à la légère Mellin de Saint-Gelays et d'« autres hommes doctes de ce temps-là ». Quant à M. J. Trénel, il ne s'arrête pas à ces hypothèses, et affirme que Marot, tandis qu'il écrivait ses psaumes, avait sous les yeux la Bible française d'Olivetan.

V. Jean Plattard, *Comment Marot entreprit et poursuivit la traduction des psaumes de David* ; *Revue des Études rabelaisiennes*, X, 1912.

Le titre résume clairement les intentions de l'auteur... On notera, vers la fin de ce travail, une étude comparative des psaumes rimés par Marot et de ceux qui se lisent aux *Heures de Nostre-Dame*, ouvrage dû à Pierre Gringore. De même que, par M. Trénel la *translation* de Marot avait été préférée à celle de d'Aubigné, elle est mise, par M. Plattard, bien au-dessus — et comment non ? — des lâches et médiocres paraphrases que « Mère-sotte » nous a laissées.

## E. — QUELQUES LIVRES OU ARTICLES CONSACRÉS A MAROT.

On s'est, en France et à l'étranger, souvent occupé de ce poète, et l'on a, sur sa vie et ses œuvres, écrit maintes et maintes pages. Je me suis servi, en parlant de lui à mon tour, de toutes les enquêtes des érudits, des travaux historiques ou littéraires que je

croyais pouvoir m'être utiles. Ceux-là, je ne les cite pas encore, me réservant de fournir, là où je les mettrai en usage et à profit, les indications bibliographiques qui les concernent. Mais il existe certains volumes, certains articles dont j'ai pensé, pour divers motifs, ne devoir pas faire état. Bien que ne leur ayant rien emprunté, il me semble, cependant, à propos de les mentionner ici et d'établir, à cet effet, une liste qui leur soit spécialement réservée.

I. Eckerdt, *Ueber Sprache und Grammatik Clement Marot's*; *Herrig's Archiv*, t. XXIX, 183-201, 1861.

II. Henry Morley, *Clément Marot and other Studies*; Londres, Chapman, 1870; 2 vol. in-8°.

III. Glauning, *Syntaktische Studien zu Marot*; Erlangen, 1873.

IV. Joseph Mensch, *Das Tier in der Dichtung Marot's*; Inaug. Disser. Munich, 12 juillet 1905.

Non contente d'être vide et futile, cette petite thèse paraît fort saugrenue. Et non contente d'être saugrenue, elle se présente sous une forme plaisamment compliquée. N'était-ce donc pas assez d'avoir conçu le dessein d'étudier les bêtes chez Clément Marot, et fallait-il encore spécifier les « occasions extérieures » puis les « occasions intérieures » de l'introduction des animaux dans les pièces du poète ? Ces divisions scolastiques sont elles-mêmes subdivisées ; la ménagerie de M. Mensch est disposée en compartiments, et l'on passe tour à tour, en visitant les « occasions intérieures », devant les bêtes dont la présence est due 1° au désir de plaisanter, 2° à la recherche d'un ornement, 3° à une arrière-pensée galante ou obscène, 4° à l'intention d'accabler un adversaire sous des comparaisons désobligeantes, 5° au projet de peindre la guerre ou la paix... Et dire que l'on fabrique le papier avec le bois des belles forêts !

V. Diana Magrini, *Clemente Marot e il petrarchismo*; *Raccolta G. Mazzoni*; Firenze, tip. galileiana, 1907.

VI. *Œuvres de Clément Marot*; Paris, J. Gillequin, 1910. Un vol. in-16 de 184 pages.

VII. R. Fromage, *Clément Marot. — Son premier emprisonnement. — Identification d'Isabeau et d'Anne*; *Bulletin de la Soc. de l'hist. du Protestantisme fr.*, LIXe année, 1910; pp. 52-71 et 122-129.

Diverses pièces de Clément Marot s'adressent ou sont relatives à une certaine Isabeau[1], femme, semble-t-il, de mœurs faciles, « inconstante » [J. II, 164] par goût et, peut-être, par profession. Amant de cette personne peu sûre, l'écrivain n'eut pas à se louer d'elle ; il l'offensa à son tour en divulguant son inconduite, et l'on se sépara enfin, mécontent de part et d'autre. Que s'est-il passé après la brouille ? Nous sommes incomplètement renseignés, mais il est hors de doute que la dame voulut se venger, et que le premier emprisonnement du poète a été son œuvre. Dès lors, il est naturel de travailler à identifier cette maîtresse qui a joué un rôle si important, et cette identification, nous comprenons sans peine que M. R. Fromage l'ait tentée.

Inutile de suivre pas à pas les routes, les circuits de son enquête ; la conclusion seule nous intéresse, et la voici : Isabeau, cette légère et perfide Isabeau, serait, d'après M. Fromage, Isabelle (ou Élisabeth) Le Lieur, fille de Roger Le Lieur, seigneur de Bois-Besnard, et seconde femme de Jean Ruzé, seigneur de Stains et de la Herpinière, d'abord maître général des monnaies, puis, en 1505, receveur général des finances[2]. Et il aurait été d'autant plus facile à Isabelle Ruzé, née Le Lieur, de faire, comme hérétique, incar-

1. Il n'est pas sûr que les vers consacrés à Isabeau visent la personne que le poète nous donne ailleurs, mais sans la nommer, comme ayant, en le dénonçant, amené son arrestation. Cependant, le rondeau *de l'Inconstance d'Isabeau*, bien qu'il n'ait paru que beaucoup plus tard, peut nous induire à croire qu'il s'agit, en tous ces textes, de la même femme... Le plus sage est de ne rien affirmer. En somme, cette « cruelle ennemie » [J. II, 78] nous échappe. Le nom de sa famille demeure inconnu, et nous ne sommes pas certains de savoir son nom de baptême.

2. Cf. G. III, 718, n. 4.

cérer le pauvre Marot, qu'elle se trouvait être la belle-sœur de Louis Ruzé, lieutenant civil au Châtelet [1]. Celui-ci avait, pour ses péchés, épousé Marie Quatre-Livres, fille de l'avocat de ce nom, et les deux dames Ruzé devaient s'entendre à merveille lorsqu'il s'agissait d'une méchante action, vu que l'une ne valait pas mieux que l'autre, et qu'elles trompaient leurs maris avec une égale persévérance.

Tout cela n'est pas mal construit, et il paraît, en effet, possible qu'Isabelle soit notre Isabeau. Mais le contraire est bien plus possible encore, et même bien plus vraisemblable. Que de Parisiennes ont dû, ainsi que la femme de Jean Ruzé, s'appeler Isabeau ou Isabelle ! Et pourquoi Clément Marot n'aurait-il pas caché, sous ce prénom très répandu, celui que portait réellement son amie (ou ennemie) ? Ainsi, le problème dont nous parlons présente un grand nombre de solutions plausibles, qui risquent toutes de n'être pas bonnes. Plausible, celle de M. R. Fromage l'est sûrement. Mais est-elle bonne ? Rien ne le prouve.

Pendant qu'il y était, M. Fromage a voulu identifier aussi cette brune [J. III, 50] et gracieuse Anne, en l'honneur de laquelle Marot a souvent rimé des vers déférents et tendres. Anne — suppose l'auteur de l'article que je résume — c'est Anne de Beauregard. Cette fois, les arguments ont du poids, et l'on aimerait à se laisser convaincre... Mais Anne nous est bien connue, et nous savons qu'elle ne se nommait pas de Beauregard.

VIII. Emmanuel Philipot, *Sur un amour de Clément Marot* ; *Revue d'hist. litt. de la Fr.*, 1912, pp. 59-74.

Acceptant comme fondées les hypothèses de M. Fromage, M. Philipot s'est borné à confirmer les études analysées ci-dessus, tantôt rectifiant certaines dates, tantôt, et d'une manière ingénieuse, appuyant, au moyen de textes nouveaux, les conjectures que l'on a vues. Et, certes, si elles avaient été exactes, il y aurait eu profit à les préciser, à les corroborer. Mais puisque la première semble si frêle et que la seconde est fausse, c'est en pure perte qu'on dépense, en leur faveur, de l'esprit, de la science.

***

N. B. — 1° Le poème intitulé « Douleur et volupté » figure à tort dans certaines éditions [et, par exemple, J. I, 117] des œuvres de Clément Marot. Cette pièce ne lui appartient pas, et c'est à Antoine Héroet [cf. G. II, 503 et Gohin, 135] qu'elle doit être restituée.

2° Si l'on souhaite avoir, sur la bibliographie de Clément Marot, de plus abondants détails, on consultera avec beaucoup de fruit l'excellent ouvrage de M. P. Villey, *Tableau chronologique des publications de Marot ;* Paris, Champion, 1921. Un vol. in-8° de 167 pages.

3° **Dans tous les renvois et références, je désigne par la lettre J l'édition Jannet, par G les volumes de Guiffrey, par M les** *Poésies inédites* **publiées par Gustave Macon.**

---

1. Cf. G. III, 719, n. 3.

# I

## LES ANNÉES D'APPRENTISSAGE

**128-129**. *Naissance de Clément Marot à Cahors.* — **130**. *Son père l'emmène « en France »* — **131**. *Mauvais souvenir qu'il a gardé de ses régents.* — **132**. *Savait-il le latin ?* — **133**. *Son père, Jacques Colin et Jean Lemaire lui enseignent l'art poétique.* — **134**. *Il entre, en qualité de page, chez Nicolas de Neufville.* — **135**. *Il devient clerc du procureur Jean Grisson.* — **136-137**. *Portrait moral de Marot à cette époque.* — **138**. *Il traduit* l'Eglogue I *de Virgile.* — **139**. Le Jugement de Minos. — **140-141**. L'Epistre de Maguelonne *et l'influence des rhétoriqueurs.* — **142-144**. Le Temple de Cupido. — **145-146**. *Pièces écrites pour la Basoche.* — **147-150**. Le Dialogue de deux amoureux. — **151**. *Un plaidoyer en faveur des Enfants sans souci.* — **152-153**. *Tentatives du poète pour capter la bienveillance du roi.* — **154**. *Celui-ci le* donne *à la duchesse d'Alençon.* — **155-156**. L'Épistre du Dépourvu. — **157**. *Date de cette épître. Quels furent, chez Marguerite, les fonctions, les gages de Marot ?* — **158**. *Que verra-t-il, qu'apprendra-t-il à la cour d'Alençon, puis de Navarre ?* — **159**. *Le Camp du drap d'or.* — **160-165**. *Le camp d'Attigny et l'expédition de Hainaut.* — **166-168**. *Marot concourt au puy de Rouen.* — **169-171**. *Déclin de cette académie normande.* — **172**. *Notre auteur semble avoir peu écrit durant les années* 1522-1524. — **173-174**. *A-t-il assisté à la bataille de Pavie ?*

**128**. Tu veux, juge d'Enfer, savoir quel est mon pays. Eh bien, représente-toi une terre tellement favorisée du soleil qu'elle se revêt avec honneur « de mainte fleur et plante », et donne mille sortes de fruits. Là ondoient et murmurent d'abondantes eaux : le Lot, d'abord, qui coule jaune ou rouge, puis quantité de fontaines. Au flanc des monts, sur un sol pierreux qu'on croirait hostile à toute culture, s'accroche, cependant, et prospère la bonne vigne dont, par la grâce de Bacchus, on tire un vin non moins savoureux que fort. Souvent, à côté de la vigne,

croît le laurier, et l'union de ces feuillages sacrés fait que ma patrie ressemble à la Grèce, et que je m'ébahis — tant nos collines offrent l'aspect d'un Parnasse ! — que, d'une province à ce point poétique, soient issus peu de poètes. Et, maintenant, si tu me demandes, ô juge, le nom de cette contrée que je viens de te peindre, je te le dirai : elle s'appelle le Quercy, et, dans ce Quercy, s'élève la ville où je vins au monde, Cahors [G. II, 183].

**129**. Ce fut en 1496 que Clément Marot naquit en cette cité de Cahors dont, trente ans plus tard, il décrivait le site en vers précis. Vraiment, la naissance d'un tel homme, il importe de la saluer : elle est, parce qu'elle annonce le déclin de la Rhétorique, de la foi passive, un événement. Mais les gens de Cahors ont mis bien longtemps — des siècles ! — à comprendre les raisons qu'ils avaient d'être très fiers. Beaucoup d'entre eux ne tiraient aucune gloire de se trouver concitoyens d'un rimeur qui, assurait-on, après une existence de joyeux galant, de flatteur, d'hérétique, avait assez mal fini. Il s'avançait donc trop lorsqu'il espérait [J. III, 58] être admiré chez lui comme Virgile à Mantoue, ou quand il affirmait [*Ibid.*, 71] que sa mémoire ne s'éteindrait jamais dans le Quercy. Ni le Quercy ni le reste de la France n'ont rendu justice à cet auteur, l'une des plus captivantes figures d'un âge d'or et de fer, et, tout connu qu'il est, il demeure, à présent encore, mal connu, méconnu.

**130**. De sa mère, qui n'apparaît nulle part en ses œuvres et que, sans doute, il avait perdue très jeune, nous ne savons rien. Son père, le chapelier-poète, a laissé, au contraire, une petite renommée. Lui ayant consacré tout un chapitre, je me borne à redire ici que, choisi, en 1506, comme secrétaire d'Anne de Bretagne, il a, emmenant son fils, quitté la ville de Cahors pour aller s'installer « en France ». Je rappelle aussi que ce fut grâce à Michelle de Saubonne [cf. I, § **463**] qu'il avait obtenu une place auprès de la reine-duchesse. Nous retrouverons Michelle de Saubonne : les années qui se chargent souvent d'endurcir les cœurs, n'auront pas changé le sien, et, dans un moment de crise, elle sera, comme autrefois celle de Jean Marot, la protectrice, la providence de Clément.

**131**. Celui-ci, parlant de son enfance [M. 234], constate que, durant cette période de sa vie, *Loyre fut son séjour*, et nous devons entendre par là qu'il passa quelques années à Blois, résidence ordinaire d'Anne de Bretagne. Ensuite, il fut conduit à Paris où il acheva, sans doute, ses études. Combien elles furent négligées, il nous l'a dit expressément, et, parmi les vers de lui qu'on cite le plus volontiers, se trouvent ceux, durs et déci-

sifs, qu'il a écrits contre « les regents du temps jadis ». C'étaient, déclare-t-il, « de grandz bestes ». Et il ajoute :

Jamais je n'entre en paradis
S'ilz ne m'ont perdu ma jeunesse.
[G. III, 363-4.]

N'allez pas croire que sa colère fût jouée. A la vérité, l'esprit de parti n'est pas étranger à la violence de ce passage, et s'il revêt la forme d'une condamnation générale et catégorique, c'est que, à cette date, les membres des factions avancées, les champions d'un meilleur avenir regardaient l'ancienne éducation comme la cause des maux du passé, la mère de l'ignorance, une créatrice de ténèbres. Et ils n'avaient que trop raison. Ainsi, lorsque notre poète traite de « grandz bestes » les maîtres qu'il a eus, il les réprouve pour le même motif qui lui fera préférer l'Académie trilingue à la Sorbonne, et son indignation est pareille à celle de Rabelais bafouant, « car leur sçavoir n'estoit que besterie », les pédagogues de Gargantua [ch. XIV, XV], ce Thubal Holoferne qui exerçait seulement la mémoire de son élève, et l'« aultre vieulx tousseux », Jobelin Bridé, qui le rendit presque idiot. Mais si Marot cherchait à plaire aux gens de son bord quand il dénonçait l'ânerie désastreuse des professeurs qu'il avait subis, la rancune, les regrets qu'il exprimait n'étaient, je le répète, nullement feints. Il a souvent déploré ailleurs d'avoir été fort mal instruit, et, par exemple, dans son édition des œuvres de François Villon, on lit, en marge de la strophe émouvante :

Hé Dieu ! se j'eusse estudié
Ou temps de ma jeunesse folle ...

ces trois mots pleins de sens et d'amertume : « Notez, jeunes gens ! »

**132**. Que Marot, donc, n'ait pas été, pour parler comme Étienne Pasquier, « accompagné de bonnes lettres », la chose ne se peut nier. Lui-même avouait son manque de culture ; ses ennemis allaient répétant qu'il n'avait pas la moindre instruction, et ses amis, sur ce point, le défendaient mollement. Il est certain, bien qu'il ait traduit des textes hébreux, des textes grecs, qu'il ne connaissait ni le grec ni l'hébreu... Mais savait-il le latin ? A cet égard, il s'agit de s'entendre. Les partisans de Sagon répondaient non. Ceux, au contraire, qui, dans la fameuse querelle, s'étaient rangés du côté de Marot, confessaient bien qu'il ne valait pas, en tant que latiniste, son adversaire, mais n'accordaient pas que la langue latine lui fût, pourtant,

étrangère. Leur système consistait à dire : Lorsqu'on donne au public d'excellents ouvrages, qu'importe qu'ils soient latins ou français ? Et quand un auteur se sert à merveille de son idiome, pourquoi lui reprocher de ne pas user d'un autre ?... En fait, ces témoignages contradictoires ne paraissent guère concluants. Mais voici qui est plus explicite. S'adressant à Jacques de Lect, Jean de Boissonné (et l'on observera qu'il aimait, admirait Clément) écrit en homme sûr de ce qu'il avance : « Marotus latine nescivit ». L'arrêt, cette fois, a l'air sans appel. On doit, cependant, le discuter. N'en doutons point, Jean de Boissonné a voulu signifier que Marot ne savait pas le latin comme le savaient les humanistes, comme lui, Jean de Boissonné, le savait. Or, les humanistes le savaient à fond ; ils le parlaient ainsi qu'une seconde langue maternelle ; ils écrivaient, pensaient en latin. A ce compte, qui sait le latin ? Le savons-nous ? En conséquence, on devine que Marot, sans être un vrai *cicéronien*, sans avoir dans la tête tout le *thesaurus*, a pu lire, comme nous les lisons, une page de Cicéron, de Virgile. Au reste, ce qu'on lui avait si mal enseigné à l'école, il a pu, seul et plus tard, l'apprendre mieux. Ce n'est pas là une hypothèse. Il déclare lui-même [M. 164] qu'il a, dans son âge mûr et durant son exil, travaillé la « langue italique » et *plus augmenté en lui* la connaissance de la latine. Il ne lui est arrivé, en somme, que ce qui arrive à tant d'autres : la « doctrine », les lumières que ses régents ne lui avaient pas fournies, il les a tirées de la vie, du temps, qui est réellement un grand maître, et de la nécessité.

**133**. Quant au goût de la poésie, il se vante [G. II, 287] de l'avoir eu et de l'avoir cultivé « quasi enfant ». Sa nature, dit-il, était *inclinée aux Muses*, puis il se sentait prédestiné à mettre plus tard ses *chalumeaux* au service d'un grand prince. Mais, quoique bien doué, il fallait, avant qu'il composât des vers, qu'on lui montrât comment s'y prendre. Ici intervint Jean Marot. Ce fut lui qui découvrit à son fils les secrets, les règles de l'art de rimer. Lisez l'*Églogue au roy*, et vous croirez assister aux leçons de ce « bon vieillard ». Arrangée à la mode bucolique, la scène se divise en deux tableaux aussi frais et plastiques l'un que l'autre. Tantôt le cours de prosodie a lieu en plein air et sous le ciel. Pendant que, là-bas, leurs ouailles paissent, *Janot* habitue son disciple à « doulcement la musette entonner » ou à inventer des chansons *rurales*. Tantôt, le soir ayant ramené les moutons à l'étable, l'enseignement se donne « a la lampe », dans la métairie, et le maître convie son élève à répéter les notes qu'il lui siffle, et procède comme les bergères qui, accroupies auprès du feu, dressent leur sansonnet ou leur pie

[*Ibid.*, 288-9]. Sous une forme pastorale que la loi du genre réclamait, l'auteur de ces aimables vers a voulu simplement dire qu'il tenait de son père le mécanisme de la poésie, et voilà le sens réel de ce passage. On y trouve aussi quelques mots d'où l'on peut conclure que Jacques Colin a suivi avec intérêt, avec sympathie, les études, les progrès de Clément. Celui-ci, enfin, a reçu (il l'écrit ailleurs) d'autres conseils. Ce que « le bon Janot » ne lui avait pas appris, il l'a su de Jean Lemaire, qui — du moins, pour un point de détail — lui a été utile, et l'a remis dans le droit chemin.

**134**. Mais, l'ayant constaté à ses dépens, Jean Marot n'ignorait pas que ceux-là risquaient de mourir de faim qui comptaient sur leur plume pour subsister, et qu'il valait mieux, de ce point de vue, avoir un métier, un office, des gages réguliers que du talent. Le talent, c'était un luxe ; on ne devait se l'offrir qu'après s'être assuré du pain. C'est pourquoi le vieux rhétoriqueur, afin que son fils n'eût pas ses chansons comme seul revenu, lui procura un patron, une place, et le fit (avant 1514) entrer, en qualité de page, chez Nicolas de Neufville, seigneur de Villeroy. Ce personnage ne se laisse pas très facilement identifier. On connaît au moins quatre Nicolas de Neufville, car le prénom du père, dans cette famille, passait à l'aîné. De ces quatre, quel est le nôtre ? On hésite entre Nicolas II et Nicolas III. M. Guiffrey penche pour Nicolas III, seigneur de Villeroy et de Chanteloup, fils de Nicolas II et de Geneviève Legendre, marié à Denise (ou Jeanne) Morelet du Museau, secrétaire du roi en 1539, puis, en 1544, secrétaire des finances. En quoi, dans cette maison, consistaient le rôle, les services d'un page ? Nous ne pourrions le dire exactement. M. Becker observe que tous les de Neufville n'ont, au XVI$^{e}$ siècle, cessé de gérer les deniers publics, et il suppose, en conséquence, que Clément Marot, débutant de la même façon que Jean Lemaire, fut moins page que « clerc de finances ». Simple conjecture. Est-elle juste ou non ? Je ne sais. Mais voici qui n'est pas douteux : clerc de finances ou page, Clément garda un bon souvenir de celui qu'il appelle *son premier maistre*, et lui dédia plus tard (15 mai 1538) *le Temple de Cupido*, d'abord destiné, présenté au roi.

**135**. Cette fatalité qui, s'acharnant sur tant de poètes adolescents, menace d'en faire des procureurs, n'a pas épargné Marot, et, après avoir quitté le logis du sire de Neufville, il voulut apprendre ou — mieux — on voulut qu'il apprît la triste mais lucrative science des *chicanous*. Admis dans l'étude de Jean Grisson [J. II, 65], il gratta, vers vingt ans, le parchemin et s'initia un peu à la procédure chez ce praticien de Paris. Je

pense que Jean Grisson avait là un apprenti médiocrement zélé et dont les progrès devaient être lents. L'art d'enfler le dossier des plaideurs et d'aplatir ainsi leur escarcelle ne lui semblait guère passionnant, et, à supposer qu'il l'ait connu, il l'a soigneusement oublié. C'est ce que nous affirme Boissonné dans sa lettre, citée déjà, à Jacques de Lect. Marot, dit-il, ignorait *litigandi formulas*. Je le crois sans peine. Au lieu de se le figurer grossoyant à tour de bras, mieux vaut se le représenter alignant des vers sur le papier destiné aux actes, s'associant aux jeux de la Basoche dont sa qualité de clerc du Palais l'avait rendu membre, errant, quand on l'attend au bureau, près de la porte Barbette, perdant son « joly temps » le long des rues, ou chantant, sous une fenêtre, des chansons par lui inventées

Pour le plaisir d'une jeune fillette.

**136**. On aimerait à avoir une image de lui à cette époque. Le portrait *stylisé*, qui se voit en tête de quelques éditions, nous le montre sur le déclin de l'âge, plus grave et pensif qu'il ne le fut même en sa maturité. On lui a donné la pose d'un apôtre, des traits où rien ne subsiste du page ni de *l'enfant sans souci*. Le traducteur des Psaumes revit seul en ce dessin. Si donc on veut avoir une idée de ce que fut, en sa jeunesse, le sémillant et folâtre Clément, c'est à lui qu'il faut s'adresser. Je n'avais, déclare-t-il, *ni peur ni soin* ; j'allais là où « le cueur me disoit », et, sans craindre les loups, je me risquais dans la forêt. (Cette forêt dont il parle ici rappelle la *Forêt des Aventures* qu'a décrite Octovien de Saint-Gelays.) J'étais semblable, lors de mon printemps, *à l'arondelle qui vole puis çà, puis là*, et je me vantais d'être aussi léger que mes frères, les *volucres caeli*. Actif, remuant, je dépensais ma force en exercices violents, hasardeux. Je traversais à la nage tous les fleuves, et grimpais à tous les arbres... Ainsi, en clairs symboles, se dépeint Marot, et ce qu'il ne dit pas, son œuvre entière et l'histoire de sa vie le disent.

**137**. Supposez un jouvenceau trop hardi, trop sincère, indiscret, fringant, prompt à se lier et à se détacher, toujours amoureux mais non pas de la même femme, inconstant parce qu'il est impulsif, plus délicat dans ses discours que dans ses plaisirs, curieux de science quoique peu savant, tantôt agressif et tantôt flatteur, capable de se jeter, après quelques instants de prudence, en plein guêpier,... et vous connaîtrez le vrai héros de « l'adolescence clémentine ». Les années, sans doute, et les malheurs ont, à cerains égards, modifié ce personnage. Mais les traits essentiels de sa nature, il les a — et comment non ? — conser-

vés. Pareil jusqu'à la mort à « l'arondelle », il a eu non seulement la libre allure, l'essor, les caprices apparents, mais encore, de gré ou de force, la destinée qui pousse d'un ciel à l'autre ce rapide oiseau migrateur.

**138.** Il nous reste quelques-unes des pièces que Marot a composées au temps où il était page chez Nicolas de Neufville, puis clerc chez le procureur Jean Grisson. La première des œuvres qui datent de cette époque est une traduction [G. II, 19] de l'*Églogue* I de Virgile. Il y a des raisons de croire que ces vers furent écrits en 1513. Et, certes, si l'on songe que l'auteur n'avait que dix-sept ans, on se sentira porté à l'indulgence, et l'on approuvera cet essai. Vous y chercheriez inutilement, à vrai dire, l'ampleur, la gravité virgiliennes, cet air de mélancolie voilée et, pourtant, poignante, le somptueux déroulement de la phrase musicale qu'on admire dans le texte latin. Par le rythme qu'il emploie, l'usage ou l'abus des rejets, maintes expressions mièvres et de trop fréquents diminutifs, le *translateur* a rendu jolies des choses qui étaient belles. Çà et là, il se permet aussi des additions malheureuses. Il aurait pu se dispenser, par exemple, d'ajouter au menu de Tityre, au fromage, aux châtaignes qu'il offre à Mélibée, non seulement « tout plein de bon fruictage », mais encore de l'ail, des pruneaux. Et il ne fallait pas, non plus, traduire par *cité* le mot *villa*.

**139.** Néanmoins, la version de ce débutant demeure agréable. Le style est coulant, pittoresque, et ce dialogue vaut mieux que *le Jugement de Minos* [G. II, 29] rimé, l'année suivante, par le même auteur. La prose de Lucien ne l'a, semble-t-il, guère inspiré : il l'a délayée, chevillée sans scrupule, et, parce qu'il s'agissait de faire parler de grands morts, Alexandre, Scipion, Hannibal, il a multiplié les tournures emphatiques, les épithètes, les périphrases. En outre, comme il ignorait, au fond, l'histoire des trois héros qui, tour à tour, réclamaient en ses vers la prééminence, il n'a pas évité les anachronismes, et s'est livré, en ce qui concerne la géographie, à des fantaisies malencontreuses. Chez lui, *le duc* Hannibal se vante d'avoir effrayé les Romains « plus que *canons* ou fouldroyants tempestes » ; Sagonte, Saragosse et Syracuse sont très plaisamment confondues ; la Lydie se change en Libye, et l'on entend Alexandre raconter comment il anéantit le roi « Dare », et triompha « en Inde » du pauvre Pyrrhus... Ces erreurs ne proviennent pas de Lucien ; Marot les lui prête cavalièrement. Que les détails soient faux, il s'en moque. Seul, le sujet l'intéresse. Trouvant sublimes ce conflit posthume, ces discours qui sonnent comme des armures et où il n'est question que de conquêtes, il pense qu'il y a là un thème

*consule dignus*. Et c'est pourquoi, afin d'obtenir, le moment venu, ses entrées, une place à la cour, il dédie son *Jugement de Minos* à François d'Angoulême, héritier présomptif de la couronne.

**140**. A la même période appartient *l'Épistre de Maguelonne à son amy Pierre de Provence* [G. III, 5]. Les éléments de cette lettre en vers sont empruntés à un roman qui eut une grande et longue vogue. Mais la prose naïve et savoureuse du romancier est préférable au poème qu'elle a inspiré. Celui-ci traîne ; il n'aboutit pas, et s'écarte par trop de la vraisemblance. Suivant nos idées actuelles, il n'est guère raisonnable d'écrire à quelqu'un pour lui demander son adresse. En outre, Maguelonne raconte à son amant des choses qu'il sait mieux que personne et, surtout, mieux qu'elle. La scène qu'elle juge à propos de lui rappeler a eu lieu tandis qu'il ne dormait pas (tant s'en faut ! ) et qu'elle, tout au contraire, *dormait fort*, ce qui prouve qu'elle avait le sommeil dur. Tout cela, narré par un autre, semblait naturel : mais ce qui était bon dans un récit devient, dans une lettre, presque ridicule. L'unique moyen d'éviter cet écueil, c'eût été que la lettre, si on tenait absolument à la rédiger, fût envoyée par Pierre à Maguelonne, non par Maguelonne à Pierre.

**141**. Marot n'y regardait pas de si près. Il n'avait qu'un dessein : suivre la mode du jour, imiter à la fois les anciens et, parmi les contemporains, ceux que l'on réputait des maîtres. L'*Épître* dont nous parlons procède — qui ne le voit ? — d'Ovide, et c'est dans un recueil d'*héroïdes* que sa vraie place serait marquée. L'auteur a voulu donner un air antique à cette légende médiévale, et l'a, en conséquence, chargée, encombrée de mythologie. Or, l'emploi de « la fable », le goût de l'*héroïde* caractérisent l'école qui triomphait encore vers 1515. Et qu'on ne s'y trompe point : Marot n'a pas dégagé sans effort ni du premier coup sa saisissante originalité. Il a eu (d'où le titre de ce chapitre) ses « années d'apprentissage », une période de tâtonnements, et a commencé, comme tous les jeunes, par prendre modèle sur les hommes qu'on estimait, autour de lui, admirables. Ainsi il existe, parce que chaque créature est étroitement liée au passé, un Clément Marot rhétoriqueur. C'est celui que j'étudie à présent. Il s'avouait, il se proclamait disciple de son père et de Guillaume Cretin. Ces gens-là, à ses yeux, étaient des aigles, et il a subi longtemps leur influence. Elle s'affirme en la plupart de ses *juvenilia*, mais jamais, à mon sens, plus évidente que dans une pièce dont il faut maintenant nous occuper, *le Temple de Cupido* [G II, 63].

**142.** Rimé durant l'année 1514 et offert au roi François Ier très peu après son avènement, ce poème s'intitulait d'abord *la Queste de Ferme-Amour*. L'auteur lui-même nous apprend [G. II, 61] que, s'il a traité ce sujet, ce fut par le « commandement » de Nicolas de Neufville. Cela signifie sans nul doute que le page a prié son patron de lui commander la chose. Mieux eût valu la lui défendre. On n'avait pas besoin d'un *temple* de plus, et celui-ci ressemble à tous ceux que les rhétoriqueurs n'avaient cessé de bâtir. Les rhétoriqueurs ! Il suffit de lire la dédicace au roi [*Ibid.*, 65] pour reconnaître aussitôt leur manière, leurs manies. Nous voyons là *Jeune-Hardiesse* qui déploie sa « jeune rhetorique » afin de décider le jeune Clément à offrir au « jeune prince » le livret qui charmera sa jeunesse. Très joli début, et qui promet.

**143.** De fait, Marot, cherchant Ferme-Amour, marche sur les traces de ses maîtres. Il nous donne, en réduction, un *Roman de la Rose* :

> Mais, par comparaison, je dis
> Que celuy Temple est une Rose
> D'espines et ronces enclose ;

il cite « Jehan de Mehun, plein de grand sagesse » ; il lui emprunte, à lui ou à Guillaume de Lorris, plusieurs des personnages qu'ils ont créés, *Danger*, *Bel-Accueil* et *Génius* ; il ressuscite ou invente *Bon-Rapport*, *Merci*, *Bien-servir*, *Bien-celer* et *Beau-parler*. Quant au *temple*, il est construit selon une méthode employée déjà quantité de fois. Elle consiste, répétons-le, à énumérer et à décrire les objets du culte ou les rites de l'Église catholique comme s'appliquant, non plus à la prière, mais à des fins profanes, à la chasse, par exemple, ou à la guerre, surtout à l'amour. Dans l'espèce, c'est de l'amour qu'il s'agit. L'adaptation est facile, et il suffit d'établir que, dans la chapelle de Cupido, les cloches sont des tambourins et des harpes ; les missels, les livres de Pétrarque et d'Alain Chartier ; l'encens, l'odeur des passe-velours et des œillets ; les autels, des « lictz a la mode ordinaire » ; l'*Avé Maria*, le caquet des dames ; les processions, des danses,... et ainsi de suite. Quelle misère ! Ces kyrielles d'analogies ne proviennent pas directement de Jean de Meung. Leur source est moins éloignée ; on la trouvera chez Lemaire, en son *Temple de Vénus*. Mais il y a, entre les deux ouvrages, un abîme. L'allégorie de Jean Lemaire cachait un sens très riche et profond : celle de Marot ne cache rien ; elle n'est guère qu'un jeu de style.

**144.** Mais de quel style ? On se le demande. La pièce ne se

laisse pas, à cet égard, aisément cataloguer. Certaines tirades visent à l'éloquence, ont de la tenue, un ton sérieux ; d'autres — et nombreuses — sont plutôt souriantes, et l'on rencontre même, désobligeantes et inattendues, quelques polissonneries. On ne s'habitue pas sans peine aux sautes d'humeur de cette muse parfois sage, parfois dégrafée. Il faut s'y accoutumer pourtant, car Marot, en cela, ne changera point. Ici, manifestement, il se surveille autant qu'il le peut. C'est qu'il travaille pour le roi. L'intention réelle de l'écrivain apparaît aux derniers vers, lorsque, désespérant presque de découvrir *Ferme-Amour*, il l'aperçoit enfin trônant au fond du temple de Cupido, entre deux personnes qu'abritent ses ailes : François I^er^ et Claude de France. A l'instant tout s'éclaire, et nous comprenons que le page du sire de Neufville cherchait moins *Ferme-Amour* qu'une occasion de flatter le prince. Celui-ci agréa l'hommage sans s'étonner d'être loué comme devant être fidèle à sa femme. Il n'y avait là aucune ironie : une maladresse, simplement.

**145**. Tout en essayant de marquer sa place parmi les poètes courtisans, Marot, puisqu'il se trouvait basochien, ne négligeait pas la Basoche, et cultivait les genres qui lui étaient propres. Trois de ses ballades appartiennent à l'époque où il fréquentait les clercs du Palais. J'ai déjà eu l'occasion de signaler l'une d'elles, la dernière en date, celle qui dit adieu à Jean Grisson et à la porte Barbette. Quoique très alertes, les deux autres [J. II, 61-3] sont peut-être moins intéressantes. Les Enfants sans souci prennent la parole dans la première, et affirment qu'ils méritent leur titre, car

De froid soucy ne *sentent* le frisson.

Répondant à leurs ennemis — les vieux, je suppose, les bourgeois, les gens qui ont l'air de corbeaux en cage, de hérissons sur la défensive — ils se vantent de ne *chercher que soulas*. « Saulter, danser, chanter », voilà leur programme. Ils boivent aussi, et c'est même par là qu'ils commencent la journée. A les voir

Trencher du brave et du mauvais garçon,

vous pourriez les croire redoutables. Point. Ils ne cherchent noise à personne, et s'amusent « sans mal penser ». C'est donc injustement que les dénigre la race des jaloux et des *languards*.

**146**. La seconde ballade, qui a pour titre *le Cry du jeu de l'Empire d'Orléans*, est une sorte d'affiche, de proclamation. Il s'agissait d'attirer le populaire à l'une de ces *soties* que les clercs

donnaient au carnaval. Le boniment allègue plusieurs raisons de ne pas manquer un tel spectacle : la pièce, d'abord, sera spirituelle, pleine de si agréables facéties que le plus maussade sera déridé ; ensuite, on aura là une revue satirique, un lot d'anecdotes dignes d'êtres sues, une censure des « abusions » que les dames, enfin, ne craignent aucune indiscrétion : posant en principe qu'elles sont vertueuses, les acteurs ne diront rien qui puisse les chagriner. Ainsi il y aura du plaisir pour tout le monde.

147. Par la manière dont elle est annoncée, les promesses et les demi-menaces du programme, on voit que la comédie en question était certainement un pamphlet. Marot en était-il l'auteur ? Nous ne répondrons, faute de preuves, ni oui ni non. Mais s'il s'est borné, en cette circonstance, à rédiger « le cri » de la pièce, il a, une autre fois, rimé « le jeu » même que les basochiens devaient jouer. L'ouvrage qu'il a donné au théâtre des clercs s'intitule *Dialogue de deux amoureux* [G. II, 103]. Il ne vise personne, ne contient pas la moindre allusion, reste en dehors de l'actualité et de toute politique. Il n'y a là (une phrase du texte nous le dit [*Ibid.*, 126]) qu'un divertissement propre à la journée du mardi gras. De quelle année ? On l'ignore. Cette saynète ne paraît pas avoir été publiée avant 1540. Mais pourquoi serait-elle de cette date ? J'imagine qu'elle avait longtemps dormi dans les archives de Clément Marot lorsqu'il se décida à l'imprimer. Elle remontait, je pense, à l'époque où il n'était encore qu'un débutant. Au surplus, qu'on lise ces quelques pages, et l'on sentira que, pour les écrire, il ne suffisait pas d'avoir du talent, mais qu'il fallait aussi de la jeunesse.

148. La jeunesse, l'inquiète jeunesse, riche en projets, pleine de désirs, souvent déçue, joyeuse pourtant, à la fois timide et téméraire, on la reconnaît toute en ce *Dialogue*, véritable gemme poétique. Les personnages n'ont pas de noms, pas même un nom de baptême. Ils s'appellent *Premier, Second.* Et c'est très bien ainsi. En effet, ils ne représentent pas tant deux caractères particuliers que deux stades, deux moments d'un seul âge, l'âge de l'espoir et de l'amour. Au fond, ils se complètent, ils se continuent, et un jour viendra, on le devine, où l'un agira et parlera comme l'autre agit et parle à présent. *Le Second* sort à peine de l'adolescence ; *le Premier*, au contraire, sans être un homme mûr, ne compte plus parmi les conscrits. Il se targue d'avoir, en ce qui concerne les choses du cœur, l'expérience d'un vieux routier. Ayant soigneusement étudié l'arbre de la science amoureuse, il en connaît les branches, les rameaux, et laisse entendre qu'un novice aurait intérêt à le choisir comme avocat consul-

tant. Son camarade lui dit aussitôt : Sois mon confident, mon conseiller ! et il lui raconte que, pour ses débuts, il a rêvé non pas une conquête facile, mais (c'est dans l'ordre !) celle d'une femme très fière, inaccessible, plus dure qu'un pommeau de dague. A la rigueur, il l'épouserait, cette dédaigneuse Barthélemie : toutefois il préférerait la prendre, déclare-t-il, *à l'essai*. Le malheur est qu'elle ne veut de lui ni comme mari ni comme amant. Que faire ? Il a, du moins il le croit, épuisé les moyens de séduction : cris, soupirs, billets galants, danses et *gambades*, visites aux sorcières, stations à l'église, devant le bénitier, il n'a rien omis, rien négligé. Nul résultat. En vain j'ai joué de la prunelle au point que mes yeux en sont lassés ; en vain, durant la nuit, j'ai chanté à la porte de la belle... Je n'y ai gagné que trois pots (et il précise à quoi servaient ces pots-là) qu'on m'a cassés sur la tête.

**149**. Mis au courant de la situation, l'aîné, le docteur ès lois d'amour, arrive à l'essentiel, et demande : Mais qu'as-tu donné ? — Des fruits nouveaux, des bouquets de roses. — Bagatelles ! Il fallait offrir... — Quoi ? — De l'argent ! Des objets de prix, de poids, une grosse émeraude, par exemple. Ta cruelle, alors, se fût apprivoisée ; tu serais parvenu à tes fins... Le lecteur va penser que l'homme qui rend cet oracle a perdu toute illusion. On se le figure blasé, méfiant, et, parce qu'il sait que la vertu des femmes est à vendre, très résolu à mourir célibataire. Eh bien, non. Ce sceptique nous avoue qu'il aime. Et qui ? Une ingénue, une fillette de quatorze ans, à laquelle il offre « de bon sucre et de la dragée », en attendant de lui offrir « corps et biens ». Son roman finira par de justes noces, car, à son avis, le mariage est, en somme, le dénouement naturel des fortes inclinations. On approuve, certes, une telle morale : mais on ne l'espérait guère ; elle étonne sortant d'une bouche qui a dit : *Achète-la !* Et, ainsi, le plus jeune de ces jeunes gens n'aspire qu'à posséder *per fas et nefas* une maitresse, tandis que l'autre, ayant déjà vécu et couru, a, de ses aventures, rapporté la conviction qu'on ne trouvera joie et repos qu'auprès d'une enfant candide, petite épouse innocente, et, par là, digne d'être respectée.

**150**. La pièce de Marot est, en son genre, un chef-d'œuvre, et elle nous rappelle deux comédies magistrales. Le vieux routier qui prodigue ses conseils subversifs au néophyte, pendant qu'il « mitonne » pour lui-même une Agnès, annonce sinon les outrances, l'implacable manie d'Arnolphe, du moins sa théorie et sa conduite. On ne lira pas non plus ce *Dialogue* du XVI^e^ siècle sans songer à *Il ne faut jurer de rien*, au personnage de Valentin Van Buck qui, après avoir voulu corrompre la chaste

Cécile, tombe dans les pièges qu'il avait tendus, et proclame : « Lovelace est un sot, et moi aussi... » Que les vers de Marot vaillent la prose de Musset, cela, à mon sens, ne fait pas doute. Quelle grâce ! Quelle gaieté ! La causerie se déroule aisée, ailée, scintillante. Il n'y a presque point de « littérature ». Les acteurs vivent devant nous ; leurs rôles ne sont que confidences et qu'épanchements. La rime ne coûte rien au poète : facile, mais souvent imprévue, elle soutient, réveille l'attention, et se pose d'elle-même à sa place. Chaque détail est signifiant, chaque peinture est plastique, et, d'un bout à l'autre de la scène, règne une délicieuse fantaisie. A cela s'ajoute le charme de la musique. Le jeu s'ouvre par un refrain populaire, et tout finit par une chanson. Elle est à trois voix, et les deux compagnons vont renoncer à la dire, lorsque, juste à point, passe « un quidam ». Il s'engage, chantant « clair comme laiton », à bien faire sa partie. Et — bras dessus, bras dessous — nos galants s'acheminent vers la coulisse en dégoisant une strophe à la mode, notée par Claude de Sermisy :

Puisqu'en amours a si grant passetemps,
Je vueil aimer, danser et rire...

**151**. Enfants vraiment sans souci. La Basoche, jamais, n'en avait connu dont l'enjouement fût de cette qualité-là, et elle devait à Clément Marot, qui travaillait si bien pour elle, beaucoup de gratitude. Plus tard, il la servit encore d'une autre manière. François Ier, nous le savons, n'était pas favorable aux clercs du Palais, et il lui arrivait d'interdire leur représentation annuelle. Marot eut ainsi l'occasion (1540 ?) de plaider leur cause auprès du roi et de s'engager, parlant au nom de la confrérie, à *adoucir l'aigreur* de la comédie défendue [G. III, 624]. Cela fait, pourquoi le prince ne maintiendrait-il pas, comme ses prédécesseurs, les « libertez et droictz » des basochiens ? Cette requête semble avoir été entendue. Mais l'institution s'en allait mourante ; les beaux jours de ce théâtre étaient passés.

**152**. Si elle occupait les jeunes poètes, la Basoche ne les nourrissait pas, et Marot cherchait, car il fallait vivre, un plus utile emploi de ses talents. En conséquence, dès 1517, il s'approche à petits pas de la cour, aspire — lui, le si maigre pastoureau, — à servir le grand Pan, le dieu tutélaire par qui *foisonneront son champ et sa vigne* [G. II, 290]. Cela signifie, en prose, que Clément avait envie d'une pension, d'un de ces offices qu'on réservait aux gens de lettres. Déjà, on s'en souvient, il avait posé sa candidature en dédiant au maître deux pièces de vers.

A présent il insiste, il précise. Disciple de Guillaume Cretin, il adresse à François Ier une courte épître équivoquée et toute farcie de calembours [G. III, 21]. C'est en vain, écrit-il, qu'il *rimaille* : sa rime ne lui rapporte (et il en est mar*ri*) *maille* ; rimailleur qui tant *rimonna*, il ignore encore quel avantage par *rime on a*, et il supplie le prince de faire en sorte que le pauvre *rimeur* tire bientôt de sa *rime heur*. Jeux de mots pitoyables, mais fort clairs. Traduisez : donnez-moi une place, de l'argent. Pourquoi pas ? Vous voyez bien que je suis aussi digne de vos grâces que les rhétoriqueurs payés par vous ; le plus fou de leur bande ne ferait pas mieux.

**153**. En attendant l'issue de ses démarches, Marot commence à titre gratuit, et pour montrer ce dont il sera capable une fois promu poète officiel, à traiter des sujets en rapport avec sa fonction future. C'est ainsi qu'il déplore [J. II, 134] la mort d'un gentilhomme, M. de Chissay, qui, plein de vaillance et de force, jeune et *en crédit*, fut tué dans un duel. C'est ainsi encore qu'il consacre une ballade à la naissance du dauphin François, dont la venue au monde (28 février 1518) fut saluée en strophes idolâtres par quiconque avait ou espérait des gages. Jean Marot, pour ce concert, avait fourni sa part d'hyperboles. Clément ne songea point à s'abstenir, mais ce qu'il produisit ne prouve que son loyalisme et le désir de n'être pas oublié. Il a dû, plus tard, rougir d'une si chétive cotisation. On avait déjà l'églogue marine : c'est la ballade marine qu'il invente, lui. Le mot *dauphin* est cause de tout le mal. Où loger un dauphin, sinon dans l'eau ? Et que prophétiser touchant ce dauphin, à moins de prédire qu'il va calmer les tempêtes, que, lui régnant, la baleine perdra l'habitude de manger les sardines, et que le peuple des mers vivra en paix ? Agréable perspective ! Les gros poissons en sautent de joie, et les petits *chantent d'une voix sereine* : Bien sois-tu venu, beau dauphin ! [J. II, 68.]

**154**. Franchement, cette allégorie, trop digne de feu Jean Molinet, n'était pas de nature, non plus que *le Jugement de Minos* ni *le Temple de Cupido*, à ouvrir toute large, devant l'écrivain, la porte du trésor royal. On conçoit que François Ier ne se soit pas pressé, puisqu'il ne pouvait deviner l'avenir, de prendre à sa solde un solliciteur qui cachait avec tant de soin son admirable personnalité. Et puis il y avait déjà, sur l'état des pensions, un Marot. Deux, c'eût été beaucoup. Le second n'avait qu'à patienter. Néanmoins, si, pour l'instant, il ne voulait pas de lui, le roi tenait à ne pas trop l'éloigner, et il le recommanda, en conséquence, à sa sœur, alors duchesse d'Alençon. Aucun doute, à cet égard, n'est possible, Clément ayant affirmé

deux fois [G. II, 185 et III, 302] qu'il avait été « donné » par François à Marguerite. Encore fallait-il se présenter, prouver que le cadeau valait quelque chose, ne pas venir les mains vides. Aussi Marot crut-il bon d'ajouter au poids de l'intervention royale celui d'une ballade et d'une épître.

**155**. La ballade [J. II, 66] est dans le genre alerte et dégagé que Villon avait mis à la mode. Elle roule, d'un bout à l'autre, sur un jeu de mots. Jusqu'ici, constate le poète, je suis resté *assis* « au giron de triste vie », ou exposé au vent comme un chassis, ou *debout* comme un soldat en faction : maintenant, Madame, je désire être *couché*... sur la liste de vos domestiques... Et c'est là tout. On voit que la trouvaille n'a pas dû exiger un grand effort. — L'épître, au contraire, est travaillée, consciencieuse, étendue. Est-elle meilleure pour autant ? Non, elle est pire. C'est que, en l'écrivant, Marot ne songe plus à Villon ; il rivalise avec les rhétoriqueurs, imite leurs procédés maudits, et construit, de la sorte, une œuvre si prétentieuse et si faible qu'ils l'auraient signée. Il n'exprime pas ses sentiments : il les traduit, il en fait des dieux, des créatures métaphysiques. Lui-même, il se déguise, il change de nom, et s'appelle *le Dépourvu*. S'il s'adresse à Marguerite d'Angoulême, c'est que Mercure le lui commande (en songe, naturellement). Faut-il obéir ? Le dormeur y est résolu, et, déjà, il va écrire « en un souverain stile » à la duchesse, lorsqu'il aperçoit « une vieille hideuse », qui n'est autre que la pâle *Crainte*. Rondeau de *Crainte*. Ta hardiesse, méchant grimaud, dépasse les bornes. Oseras-tu, ignorant que tu es, offrir à celle « qui de sçavoir toutes aultres precelle » tes vers sans art et « mal bastys » ? Déchire-moi ton papier, et vite ! *Le Dépourvu*, plus dépourvu que jamais, se hâte de *ruer jus* sa plume et même son encre. Il éprouve une telle douleur qu'il a besoin, pour la peindre, de vingt-cinq épithètes. On tremble pour lui ; on a pitié... Heureusement accourt (mais nous l'attendions) un aimable vieillard « confortatif ». C'est, « atout sa barbe grise » et sa riante figure, *Bon-Espoir*. Ballade de *Bon-Espoir*. Il commence par jeter à la porte *Crainte* et, par-dessus le marché, *Doute* et *Souci* que nous ne savions pas là. Ensuite, il affirme que la duchesse excuse, « tant soyent ilz innocents », les fautes des poètes en herbe, et qu'elle consentira à pourvoir *le Dépourvu*. Celui-ci, là-dessus, se réveille, tout ragaillardi.

**156**. Rien ne manque, n'est-ce pas ? et nous retrouvons ici le rêve, la mythologie, les abstractions, les incidents réglés comme une horloge, bref, le système entier des rhétoriqueurs. En outre, si on descendait aux détails, on pourrait, dans cette

épître, noter des rimes qui font calembour *(courage — coup rage, mensonger—mon songer)* ou des vers dont tous les mots ont une même lettre initiale. L'auteur, par exemple, veut-il nous donner l'idée du chagrin que lui a causé l'apostrophe de *Crainte* ? Il se représente

> Melancolic, morne, marry, musant,
> Palle, perplex, paoureux, pensif, pesant,
> Foible, failly, foulé, fasché, forclus...

Si la requête à Marguerite est tombée sous les yeux de maître Guillaume Cretin, il a dû se dire : Ce n'est pas mal. Voilà un bon élève. Je me reconnais... Et il se sera d'autant mieux reconnu qu'il avait, personnellement, en 1513, écrit à monseigneur le duc de Valois, pour lui expliquer comment il se sentait, au moment de rimer pour lui quelque chose, tiré en arrière par *Crainte* et poussé en avant par *Désir*. Cette *Crainte* de l'illustre Guillaume, Marot l'avait adoptée, mais, cherchant à paraître original, il avait changé *Désir* en *Bon-Espoir*.

**157**. Sa lettre en vers, *le Dépourvu* semble l'avoir remise lui-même à la destinataire, lorsqu'il vint se présenter à elle, escorté d'un gentilhomme que le roi avait chargé de l'introduire. Cet introducteur, le poète l'appelle Pothon. Mais quel Pothon ? Il y en a au moins deux, et l'on peut hésiter entre Jean Raffin, dit Pothon, capitaine de Marmande, et Antoine Raffin, dit Pothon, seigneur de Puy-Calvaire et sénéchal d'Agenais. Guiffrey ne cite que le second, et affirme qu'il s'agit de lui. Je le croirais assez volontiers, car Antoine Raffin, bien vu du prince qu'il ne quittait guère, paraît avoir été propre à ces menues missions qu'on réservait à des familiers. — Reste à fixer l'année de cette épître, mais cela ne fait pas difficulté. Le titre de duchesse d'Alençon *et de Berry* donné par l'auteur à Marguerite prouve que la pièce n'est pas antérieure au 4 février 1518, date où fut enregistré l'acte par lequel François I^er^ accordait à sa sœur le Berry en apanage. D'autre part, Clément rappelle, en 1535, que, depuis le moment où il entra chez cette princesse, « quatre et douze » ans se sont écoulés [G. III, 302]. Qu'on fasse le calcul, et l'on verra que ce fut en 1518 ou, peut-être, au commencement de 1519 que la future reine de Navarre accueillit Marot. Quelle fonction eut-il auprès d'elle ? Il nous apprend [G. II, 185] qu'il fut son « humble valet de chambre ». Il touchait — du moins, en 1524 — 95 livres de gages, soit 23 livres et 15 sous par quartier, pas tout à fait 8 livres par mois, un peu plus de 5 sous par jour.

**158**. La somme est faible... Oui, mais le premier obstacle

est franchi. Marot possède maintenant une position sociale ; le choix qu'on a fait de lui atteste qu'on lui croit du talent ; il est quelqu'un... En réalité, cette protection qu'il se réjouissait d'avoir acquise allait orienter sa vie entière d'une façon imprévue, causer la plupart de ses malheurs, lui assigner un rôle, des opinions et un genre de gloire peu en rapport avec sa vraie nature. Évidemment, Marguerite n'était pas encore, en 1518, ce qu'elle deviendra plus tard : portée au mysticisme, à l'exégèse, au libre examen, conscience troublée et non révoltée, elle cherchait moins à réformer le catholicisme qu'à l'accommoder, tel quel, à ses aspirations. Mais, peu à peu, cette âme si fervente tendra à secouer davantage le joug de l'autorité romaine. Quoique reine (ou parce que reine), Marguerite n'ira pas jusqu'au bout de ses idées ; elle ne s'avouera point luthérienne : mais elle défendra tous ceux qui professeront ouvertement la foi cachée dans son cœur. Pour les persécutés, pour les prophètes, sa maison sera un refuge, une auberge du Nouvel Évangile, où passeront, se rencontreront et ceux qui, à leurs risques et périls, vont semer par le monde la parole de Christ, et les blessés de l'apostolat, ceux qui, sortant des prisons ou fuyant les bûchers, souhaitent, avant de se remettre en route, une demeure sûre, quelque repos. Ces hommes, Marot les verra à la cour de Navarre ; il les entendra proclamer leur doctrine ou conter ce qu'ils ont souffert, et il finira par vouloir ce qu'ils veulent, par lutter à côté d'eux avec ses armes et à sa manière. Donc, ce seront l'influence, l'exemple de sa dame et maîtresse qui jetteront le poète dans l'opposition, et le pousseront, ainsi, vers une voie douloureuse.

**159**. Mais nous n'en sommes pas encore là. Pour le moment la fonction de Marot ne l'induisait à produire rien de hardi, rien de dangereux. Il n'avait qu'à suivre, en leurs déplacements, le duc et la duchesse d'Alençon, et il a dû se trouver bien souvent sur les chemins, puisque la duchesse et le duc eux-mêmes voyageaient derrière François Ier, le plus nomade des souverains. Il y a lieu d'admettre que Marguerite et son mari, lorsqu'ils se rendirent (juin 1520) au Camp du drap d'or, y amenèrent leur valet de chambre, car il a consacré à cette rencontre du roi de France et de Henri VIII une ballade et un rondeau [J. II, 70, 145], dont le ton semble révéler un témoin oculaire. Pièces, d'ailleurs, officielles, c'est-à-dire très fausses, très creuses. Elles glorifient, comme si le luxe des princes consolait le peuple d'être sans pain, la pompe ruineuse de ces fêtes, et annoncent que, maintenant, la concorde régnera. Aussi vieille que la littérature de cour, cette prédiction ne leurrait personne,

mais on ne se fatiguait ni de la répéter ni de l'entendre. L'illusion fait vivre. La réalité, cette fois encore, devait démentir l'agréable prophétie, et Henri VIII allait, deux ans plus tard (29 mai 1522), déclarer la guerre à son bon frère du Camp du drap d'or. Ni l'un ni l'autre n'avaient songé au bien public lorsqu'ils s'étaient reçus avec un tel faste, de si folles dépenses, tant de poudre aux yeux. Mais, eût-il senti le vide de cet apparat, il fallait que Marot eût l'air dupe. Il se borna donc à écrire ce qu'aurait écrit tout autre *pensionnaire*, et, appelant à son aide la mythologie et la rhétorique, il plaça cette entrevue d'Ardres et de Guines sous la présidence de trois divinités : *Amour Beauté* et *Triomphe*.

**160**. Dans l'année qui suivit cette parade royale, Charles, duc d'Alençon, obtint, malgré son incapacité militaire, le commandement d'une armée que l'on avait réunie contre les Impériaux. Les troupes en question, qu'il s'agissait d'exercer avant de les conduire à la bataille, se trouvaient concentrées à quelques lieues de Sedan, autour de la petite ville d'Attigny, au bord de l'Aisne. Ce fut là que le duc, usurpant une fonction que le connétable de Bourbon aurait pu revendiquer, alla établir son quartier général (15 juin 1521). Marot, bien qu'il fût au service plutôt de Marguerite que de Charles, accompagna ce dernier, et s'installa au camp, parmi les soldats. Soldat, lui, il ne l'était point, mais valet de chambre, courtisan, poète. On n'exigeait pas qu'il apprît à manier la demi-pique ni l'arquebuse. Son rôle consistait à louer les chefs, à décrire les choses qu'il voyait, à prétendre que tout allait bien. En somme, sa situation rappelait celle que son père avait eue à l'époque où, spectateur des chevauchées de Louis XII, il rédigeait, pour Anne de Bretagne, *le Voyage de Gênes*, *le Voyage de Venise*. C'était un *Voyage de Hainaut* qu'il s'agissait maintenant de raconter. Mais Clément, qui aimait les œuvres brèves, procéda autrement que Jean Marot. Au lieu de composer une relation complète, un bulletin, étape par étape, de la campagne, il ne consacra aux préparatifs de la guerre, à la guerre elle-même que de courtes pièces. Les deux principales furent, bien entendu, adressées à Mme d'Alençon. Elles paraissent plus soignées que les autres ; mais c'est en vain qu'on y chercherait l'ordre et la gravité de l'Histoire.

**161**. Le premier de ces récits envoyés à la duchesse se présente sous la forme d'une jolie lettre en vers [G. III, 39]. Le but réel du narrateur est de plaire à Marguerite en lui représentant son mari comme admirable. Monseigneur, à la vérité, n'a remporté aucune victoire : mais il a déjà conquis... les cœurs

des gentilshommes français. Le voilà, avant même qu'il ait déconfit ses ennemis, parvenu « en hault honneur et triumphe sublime ». C'est beaucoup, penseront les envieux. Eh, c'est à peine assez, étant donnés les mérites de ce capitaine : il songe à son affaire ; ni lui ni les siens ne parlent de chasse ni de danse, mais seulement de salpêtres et de bombardes ; il a tant de bonne volonté, une âme si excellente que chacun se plaît à lui obéir ; jamais personne ne fut à ce point « liberal et large » ; grâce à lui règnent la justice, la police, la consigne, et, depuis « Cesar dict Auguste », il n'a pas existé de plus équitable prince... Marot gagne loyalement son argent, et l'on ne saurait, à cinq sous par jour, flatter davantage. Ce n'est pas cher. Heureusement pour nous, l'épître renferme autre chose, une partie descriptive, un tableau de la vie au camp.

**162**. Qu'ils étaient donc féroces, les *piétons* et aventuriers de jadis ! L'auteur nous les montre terminant par des luttes à outrance leurs moindres querelles et, pour se faire un peu la main en attendant l'ennemi, se massacrant les uns les autres et « s'entrenavrant » de façon étrange. Afin de calmer cette manie, Charles le Juste décide que quiconque se battra en duel aura aussitôt le poing coupé. Les bretteurs, dès lors, se tiennent tranquilles, c'est-à-dire qu'ils renoncent à tirer le fer, et se contentent de se traîner mutuellement par la barbe et les cheveux. Ces mœurs nous donnent à réfléchir. De tels sauvages, une fois licenciés, vont devenir « les mauvais garçons », « les mille diables », les compagnons du roi Guillot. Mais Marot ne pense pas à demain ; il est confiant, optimiste. D'ailleurs, lorsqu'ils marchent en rang et sous l'étendard, ils ont bonne mise, les soldats-brigands. Ce sont de fameux gaillards. Quelle « corpulence » ! Quelle « facture » ! Le poète passe en revue, à la manière homérique, les différents corps d'armée : la bande de Charles de Mouy composée d'hommes « pompeux et diligents » ; les « mille puissants souldardz » que mène en bel ordre Charles de Refuge ; les fantassins de Jacques de Montgommery, seigneur de Lorges : des gars superbes, couverts de corselets, et qui s'avancent « roydes comme elephants »... On se sent réjoui quand on assiste aux manœuvres de ces gens. Enseignes déployées, la plume au vent et les épées nues, ils défilent d'une fière allure, tandis que résonnent les « gros tabours », que siffle le fifre aigu, et que les canons tonnent si fort qu'on croirait à un conflit de notre terre et du ciel.

**163**. Le spectacle vaut bien qu'on se dérange pour l'admirer. Et donc, au petit pas de leurs mules, paisibles montures, les bourgeois d'Attigny viennent contempler ces fêtes mar-

tiales. Clément, en un rondeau[J. II, 146], a raillé ces marchands et citadins, qui, très éloignés d'avoir l'âme héroïque, se plaisaient, parce qu'on ne risquait rien, à des simulacres de batailles. Vous autres, leur dit le poète, qui arrivez sur vos mules comme des moines ou des capelans, et semblez vous divertir

En cestuy camp ou la guerre est si doulce,

vous seriez, au milieu d'une véritable mêlée, moins à l'aise, et penseriez alors : Je voudrais être à Jérusalem.

**164**. L'armée royale une fois instruite, on se décida à s'avancer du côté de l'ennemi. L'heure n'était plus aux jeux militaires, mais aux luttes réelles. Marot, qui savait son métier, avait, par anticipation, chanté la victoire et consacré une ballade [J. II, 71] aux futurs succès du « bon duc d'Alençon ». Conduits par lui, nos soldats allaient frapper d'un bras si « gladiatoire » et même si « fulminatoire » que les Allemands seraient condamnés à fondre ainsi qu'au soleil « blanche neige et glaçon »... En fait, dès qu'il fut question d'hostilités effectives, le duc Charles s'effaça, et les opérations furent dirigées par le roi lui-même, assisté de La Palisse, de La Trémoïlle et du connétable. Les Français descendirent l'Escaut jusqu'à Bouchain, et, voulant s'acheminer vers Valenciennes, jetèrent un pont sur le fleuve. Inutilement, le comte de Nassau essaya de s'opposer au passage (mercredi, 23 octobre 1521). Contraint de battre en retraite, il aurait vu, si les nôtres avaient osé poursuivre leur offensive, se changer en désastre son revers. Mais François Ier, écoutant les timides conseils du maréchal de Châtillon, laissa aux Impériaux, qu'il lui eût été facile d'anéantir ce jour-là, le temps de respirer et de se refaire. Irréparable faute. La campagne, depuis, traîna en longueur, et l'on ne retira aucun profit d'un avantage qui aurait pu être décisif.

**165**. Marot, néanmoins, tailla sa plume, et envoya à sa « souveraine dame » une épître en prose [G. III, 53] tendant à exalter le roi, « la rusée conduicte » des vieux capitaines et, bref, « le triumphe general de l'armée gailicane ». Elle n'a eu, cette armée, qu'à paraître ; semblable au basilic, elle a tué, d'un seul regard, le Hainaut... Adulation ! Rhétorique ! L'auteur de ces gentillesses croyait peu au « triumphe general » qu'il annonçait. Nous le voyons, vers cette même date, rimer une ballade [J. II, 72] qui n'est certes pas un hymne de victoire. La victoire, il ne la célèbre plus : il l'appelle, il la souhaite, et, pour le cas où elle s'abstiendrait d'accourir, il demande, du moins, la paix. A son avis, cette guerre a rapporté moins d'honneur qu'elle

n'a causé de maux. Où sont les profits ? Il n'en sait rien. Il constate, par contre, que la famine menace *Labeur*, c'est-à-dire le paysan, l'artisan, et que mainte dame pleure son mari qui dort là-bas, sous la terre. Il serait temps de *noyer la Discorde* et de renoncer à payer si cher une gloire qui se fait tant attendre. Ces vers reflètent l'opinion publique. Le roi s'était découragé, lui aussi. Dès la fin de novembre, il se rendait à Compiègne, et, le 9 décembre, il rentrait à Paris. Marot, je pense, revint avec la cour. Il ne rapportait ni trophées ni dépouilles, et n'avait rien gagné sur les ennemis. Cela est si vrai qu'il lui fallut, au moment de quitter Reims, adresser un rondeau à François Ier [J. II, 146] pour avoir de quoi se remettre en route. Sa monture ne voulait pas le suivre. Entendez que l'aubergiste, un homme rude, avait déclaré que, le voyageur étant sans le sou, il garderait le mors, la selle et, au besoin, le cheval... Mais on ignore, avouons-le, si cet incident a eu lieu à l'aller ou au retour.

**166**. Cette vie d'aventures quasi guerrières n'avait pas empêché Marot de rimer, pour le concours annuel ouvert au puy de Rouen, un chant royal à la louange de l'Immaculée Conception. Jean Marot, ayant, de son côté et juste au même moment, traité ce thème traditionnel, se trouva, en conséquence, le rival de son fils. L'un et l'autre, dit-on, étaient entrés dans la lice afin de complaire à Guillaume Cretin qui, après avoir, en personne et sans relâche, célébré la pureté de Marie, poussait les gens de lettres à aborder ce sujet. Par là, on risquait d'attraper une médaille ou une tasse d'argent, et l'on était sûr de gagner le ciel. Ainsi, on faisait, vaincu ou non, un bon placement. Mais, tandis que son père obtenait le double avantage, Clément n'eut que le profit spirituel. En effet, le 15 décembre, jour de la distribution des récompenses, le « prince » de la pieuse confrérie, l'« honorable homme » Guillebert Lefèvre, « bourgeois et marchant » de Rouen, adjugea la palme, le premier prix à maître Guillaume Sber et le second prix, le lis, à « maistre Jehan Marot ». Clément ne fut point couronné ; on ne lui donna pas même un accessit. Son exclusion nous paraît inique : les vers qu'il avait envoyés étaient aussi ridicules qu'ils devaient l'être pour triompher.

**167**. Se pliant à la désastreuse règle palinodique, il a voulu, en son chant royal [J. II, 80], expliquer, au moyen d'un symbole, la parfaite candeur de Celle qui fut conçue, qui a conçu sans péché. Il ne se charge pas de pénétrer un tel mystère : il l'illustre, il lui donne la forme d'une image capable, à son avis, de le rendre clair... Et, d'abord, un récit : Il y avait une fois un roi (quel roi ? on le saura plus tard) dont les sujets, enfer-

més par l'Ennemi au fond d'une prison, y souffraient mille tortures. Résolu à délivrer ces captifs, le roi en question déclare la guerre à leur geôlier, et se met aussitôt en chemin, se dirigeant vers la Judée. Mais, au préalable et pour avoir où loger à son arrivée chez les Juifs, il enjoint à ses fourriers de lui préparer un « exquis domicile ». L'ordre est exécuté, et le prince trouve, en débarquant, un beau pavillon déjà tendu, un lit sous le pavillon... Ici se termine — laborieux ! — l'acte premier de la pièce. Le reste, tout le reste est consacré à la peinture du lit, qui est, l'auteur y insiste, un « lict de camp ».

**168**. Bon lit, néanmoins, et remarquable. Les fourriers ne l'ont pas fait seuls, et ont eu recours à la collaboration d'artistes très distingués. *Nature* en personne a fabriqué le bois ; « le Grand Ouvrier » a mis dans le coussin les plumes d'une colombe ; dame *Innocence* a filé, de sa quenouille, la toile des draps ; *Divinité* a posé les rideaux ; le « Grand Pasteur », parent fort proche du « Grand Ouvrier », a offert, pour la couverture, la laine si blanche de ses agneaux. Quant au ciel de ce lit, ce n'est pas un ciel de lit comme on en voit aux maisons des hommes : c'est le ciel lui-même, « le hault ciel », le ciel immense, lumineux et rond. Bref, cette couche est à ce point respectable que la « vermine » n'oserait l'habiter et que « l'aspic hostile » craindrait d'y aller dormir... Et puis ? Et puis, c'est tout ; c'est fini. L'auteur, cependant, demeure inquiet ; il a peur qu'on ne comprenne pas, et se résout à allumer sa lanterne. S'il nous laisse le plaisir de deviner que l'Ennemi représente le diable, et que la prison n'est autre chose que l'enfer, il nous révèle les trois points suivants : le roi, c'est Dieu ; le pavillon (pourquoi ?) figure sainte Anne ; le lit de camp... eh bien, le lit de camp, c'est Marie. Jolie comparaison appliquée à une vierge ! Voilà, conclut l'écrivain, ce que j'ai inventé avec « mon sens puerile ». Très puéril, assurément. Le véritable miracle, ce n'est ni Dieu ni ses fourriers qui l'ont fait, mais l'académie de Rouen : elle a réussi, en instituant un concours d'âneries, à changer, pour un instant, en sot un homme d'esprit.

**169**. Et l'on s'étonne de voir Marot embarqué dans cette maudite galère. J'observe, en effet, que plus le temps passe, plus les gens de valeur s'éloignent de ce puy d'ignorance. Les listes de ceux qui ont cueilli les palmes ou décroché les timbales de vermeil proposées par la ville normande à l'ambition des lettrés, ne contiennent presque, durant le règne de François Ier, que des noms obscurs et sans prestige. Citons, pour mémoire, en suivant l'ordre alphabétique : Baillehache ; Robert Becquet, charpentier du roi, auteur, en 1545, d'une ballade de

la Conception et, ce qui vaut mieux, de « la pyramide » de la cathédrale de Rouen ; Florent Coppin, l'un des plus assidus au Palinod ; Coquerel ; Thomas Cossart, qui concourut en français et en latin ; Léonard Coste, qui présenta un chant royal dont le refrain était : *Femme entre les humains sans première ou seconde !* ; Jean Couppel ; Jacques Crespin ; Jean Dufour ; Nicole Gaudin ; Jean du Hamel ; Raoul des Hommets, auquel on doit une pièce où l'on entend, discutant ensemble, *Loi de nature, Loi écrite, Loi prophétique* et *Loi de grâce* ; Pierre Langlois ; Richard Louvel ; Jacques et Joachim Minfant, de Dieppe ; Louis Osmont ; Martin Picard ; Pierre le Roy, qui rima, outre un rondeau sur « le cèdre, arbre aromatisant... », une ballade « sur un chou qui ne fut point gelé » ; Jean Savalle ; Guillaume de Senynghen... Ce ne sont guère là, répétons-le, que des poètes mineurs, des inconnus. Ils concoururent, pour la plupart, en 1544 et en 1545. Le puy, à cette date, déclinait déjà ; sa meilleure époque était passée, et bientôt Du Bellay, sur un ton hautain, méprisant, va le mettre à l'index, lui, ses chants royaux, ses ballades et toutes ses « episseries ».

**170**. Mais l'institution a la vie dure. Quoique battant de l'aile, quoique languissante, elle subsiste, et, pendant deux siècles, elle s'acharnera à ne point mourir. Seulement, elle aura beau convoquer les champions, elle n'aura plus à couronner que les Muses du département, des gens qui se croient du génie parce qu'ils ont fait leurs classes, les Orphées de la bourgeoisie ou de la magistrature. Les lauréats du palmarès, ce sont les chanoines de Rouen, les curés de Bolbec, un tas de célestins, de franciscains ou d'eudistes, un lot de jésuites, ces messieurs de l'Université de Caen et bon nombre de régents de collège, les uns en activité et les autres émérites. Quant aux sujets que traitent ces savants de province et ce bataillon sacré, ils ont, en apparence, « quelque chose de rare », mais, au fond, ils varient peu. Voici des échantillons : *la Grenade ; le Papier ; l'Arbre qui ne peut pas brûler* et, en compensation, *le Buisson ardent ; l'Anatomie de l'œil ; le Saxifrage ;* trois ou quatre *Vers luisants ;* item, *le Ver à soie* et *la Soie ;* un bouquet de *Roses de Jéricho ;* tout un vol de *Papillons ; le Péché originel* (1650) ; deux *Scapulaires ;* un *Arbre de l'Ile de Fer ;* « une Fontaine d'eau douce qui jaillit à vingt coudées dans la mer, près la Jamaïque » (1669) ; beaucoup de *Vaisseaux de saint Xavier* (une vraie flotte !) ; *l'Os qui ne pourrit pas dans le corps humain ; le Perce-neige ; l'Arche de Noé ; Saint Polycarpe ;* une *Croix respectée par les flammes ; l'Écusson du Roi respecté du tonnerre à Moulins* (1681)...

**171**. Et, autant qu'autrefois, sans pitié ni trêve, l'Immaculée Conception. — D'ailleurs, il ne faut pas s'imaginer que les thèmes énumérés ci-dessus fussent développés pour eux-mêmes. Ils sont, infailliblement, allégoriques, et l'on ne tarde pas à s'apercevoir, quand on lit *la Grenade, le Ver à soie, l'Arbre de l'Ile de Fer, le Perce-neige, l'Os qui ne pourrit pas*..., que cette zoologie et cette botanique tendent *ad majorem Dei gloriam*, et que chacun des auteurs s'est efforcé de découvrir une affinité entre (authentiques ou non) les phénomènes de la nature et tel ou tel article de la foi. Ainsi, fondées sur une pseudo-science, ces niaiseries recèlent, en outre, un enseignement ésotérique, et, comme si tout cela ne produisait pas encore un assez pesant ennui, l'écrivain, qu'il soit professeur, eudiste ou juge au tribunal, n'use que du style noble, de l'affreux style noble qui étale, d'un bout à l'autre de ce recueil, ses grâces écœurantes, ses prétentions, sa monotonie. Le puy, en somme, était devenu ce que les Jeux floraux allaient, pour un temps, devenir : une sorte d'école où, sous prétexte de concilier la dévotion et le bel esprit, on parlait une langue artificielle et l'on outrageait le sens commun. Il n'y a donc pas lieu d'étudier, au delà de 1550, l'histoire de cette académie où ne parurent en trois cents ans que deux vrais poètes, Jean Parmentier et Clément Marot.

**172**. Ce dernier, après son insuccès au Palinod, échappe, pour trois ans, à nos recherches, et nous ne savons ni où il résida ni quelles œuvres il a créées en 1522-1524. Il a pu suivre, en leurs si nombreux déplacements, le duc et la duchesse d'Alençon ; il a pu, aussi, ou ne pas les suivre, ou les suivre parfois, non toujours. Rien ne serait plus facile que de raconter, pour cette période, les voyages de Marguerite et de son mari, car la correspondance publiée par M. Génin fournirait un exact itinéraire. Mais retrouver, en cet itinéraire, la part, si j'ose dire, de Marot, voilà ce que l'absence de toute mention le concernant ne permet pas d'essayer. De même, parmi les pièces de lui qui se laissent dater sûrement, aucune (ou presque aucune) n'appartient à l'époque en question. Il a dû, pourtant, travailler, produire. Il y a lieu de conjecturer que certains de ses vers d'amour ont été composés alors, mais on ne parvient guère à les distinguer de ceux qu'il rima plus tard. Lorsque, en conséquence, on aura signalé, comme écrites en ces trois ans, quelques épitaphes, celles, par exemple, de Christophe de Longueil († Padoue, 11 septembre 1522) et de Claude de France (juillet 1524), il faudra passer directement à 1525.

**173**. Ce fut le 24 février de cette année-là qu'eut lieu le désas-

tre de Pavie. Tous les biographes de Marot ont cru, et moi avec eux [I, § **502**], qu'il avait assisté à cette bataille et même qu'il y avait été blessé. Cette erreur, s'il y a erreur, n'est pas sans excuse, puisque Clément, en sa première Élégie [J. II, 5], déclare, s'adressant à une « dame cherie », non seulement qu'il fit son devoir en cette *rigoureuse* journée, mais encore qu'il eut le bras gauche percé « tout oultre », très « rudement », et qu'il se vit, « avec le Roy *son* maistre », conduit en captivité. Quoi de plus clair, de plus décisif ? Cependant M. Becker, soumettant ce texte à une critique pénétrante, arrive à se persuader, à nous persuader aussi que l'auteur ne parle pas ici pour son propre compte, mais qu'il prête — chose assez ordinaire — sa plume, son talent à l'un des gentilshommes de l'armée. Cette opinion s'appuie sur trois motifs qui ne sont pas sans valeur. Je rappelle, d'abord, que les gens de lettres accompagnaient leurs patrons à la guerre comme témoins et non comme acteurs, en sorte qu'il paraît douteux qu'un poète ait eu à « manier la lance ». D'autre part, si c'était lui-même qui eût été fait prisonnier, on l'aurait tout aussitôt relâché, attendu que, peu après leur victoire, les ennemis ordonnèrent de « vuider le camp » à quiconque ne pouvait payer rançon. Enfin, le personnage qui envoie l'Élégie à son amante lui dit qu'il ne veut pas s'appesantir sur le récit de la catastrophe, et qu'il préfère, pour dissiper un si cruel souvenir :

Voller en plaine et chasser en forests,
Descoupler chiens, tendre toilles et rhetz.

Or, qui a le droit de prétendre à de tels divertissements ? Est-ce un valet de chambre aux gages infimes, le fils de Jean Marot, ce pauvre diable ? Ou, plutôt, ne serait-ce pas quelque gros seigneur terrien, possédant de grands bois patrimoniaux, des veneurs et une meute ?

**174**. Ces arguments valent, je le répète, qu'on ne les rejette pas à la légère, et s'il est, certainement, pénible de priver l'écrivain de ce coup de « haquebute » qui l'aurait si glorieusement « navré », peut-être sera-t-il plus raisonnable de se résigner à perdre cette illusion. La légende est plus belle, plus riche que l'histoire, mais, néanmoins, il importe de la sacrifier, tant la moindre vérité a de prix ! Avouons donc qu'il n'est pas évident, qu'il n'est pas prouvé que Marot ait combattu à Pavie. Rien n'empêche de croire qu'il se trouvait, tandis que se jouait le terrible drame, tranquillement à Lyon avec les dames de la cour, la duchesse Marguerite. Son repos, d'ailleurs, ne devait

pas durer ; l'heure du péril, pour lui aussi, était assez proche, et il allait connaître, quelques mois après son retour à Paris, des épreuves moins nobles mais plus redoutables que celles de la guerre.

## BIBLIOGRAPHIE ET RÉFÉRENCES

**130.** C'est Sagon qui nous apprend que Jean Marot [cf. G. I, 3] avait été, à Caen, marchand de bonnets. Il ajoute même (mais son odieuse malveillance nous rend suspectes toutes ses allégations) que les affaires ne marchaient pas fort, et que la corporation des bonnetiers « révoqua » à la fin ce confrère maladroit.

**131.** « Notez, jeunes gens ! » Cf. G. III, 363, n.1.

**132.** Pasquier, *Rech. de la Fr.*, VII, V. [Joachim Du Bellay songe à Marot lorsqu'il écrit : « Qu'on ne m'allègue point... quelques-uns des nostres, qui sans doctrine, à tout le moins non autre que mediocre, ont acquis grand bruyt en nostre vulgaire... Je sçay bien que les sçavans ne les mettront en autre ranc que de ceux qui parlent bien françoys, et qui ont... bon esprit mais bien peu d'artifice. » *Déf. et Ill.* [Chamard], 196-7.] — « Quant a moy, je dy bien souvent | que Marot n'est pas si sçavant | que Sagon en langue latine. | Aussi la veine sagontine | N'a la doulceur de nostre langue, | Soit en epistre ou en harangue, | Telle que Marot... » (G. III, 572, n. 1.) Cet avis est partagé par un autre rimeur qui se cache sous le pseudonyme de Nicole de Glotelet. Il apostrophe Sagon, et lui demande : « Est-il requis par quelz motz on exprime | ung bon sçavoir ?... » Réponds à cela, « mordant mastin » ! (*Revue d'hist. litt. de la Fr.*, 1894, p. 122.) — « Marotus latine nescivit. » Ces mots bien des fois cités [voir, par exemple, G. II, 20, n. 1] se trouvent dans une lettre de Boissonné (Chambéry, 1er mars 1547).

**133.** Parlant de sa traduction de l'*Eglogue I* de Virgile, Marot observe qu'il l'a « translatée... en grande jeunesse », et il ajoute : « comme pourrez en plusieurs sortes congnoistre, mesmement par les couppes feminines, que je n'observois encor alors, dont Jehan Lemaire de Belges (en les m'aprenant) me reprint ». (J. IV, 189.)

**134.** *Nicolas de Neufville* : Cf. Anselme (1728), IV, 639 ; — G. I, 20 et II, 61-62, le texte et les notes ; — Becker, *Marots Leben* (*Zeitschrift für fr. Spr. u. Litt.*, XLI, 189).

**136.** G. II, 286-7 ; III, 98.

**140.** Cy commence listoyre du vaillant cheualier Pierre de Prouence et de la belle Maguelonne fille du roy de Naples. — *Cy finist le liure du noble filz du conte de Prouence... Et fut acheue le mardi VI iour de ianuier. L'an mil quatre cens quatre vintz et dix* (*V. S*). Petit in-4° goth. de 35 ff. avec figures sur bois. (On connaît plusieurs éditions antérieures, mais celle-ci est la première qui soit datée. Le roman a été, ensuite, réimprimé et traduit bien des fois.)

**143.** G. II, 94-5 ; 82 ; 79 ; 91 ; 83 ; 86-93.

**155-157.** G. III, 24-33.

**156.** *Les Poésies de Guillaume Cretin* [1723], pp. 182-4.

**157.** Sur Antoine Raffin, Cf. G. III, 32, n. 1 ; Becker, *Zeitschrift für fr. Sp. u. Litt.*, XLI, 197, n. 10 ; J. II, 134. — Gages de Marot : *Comptes de Louise de Savoie et de Marguerite d'Angoulême* publiés par A. Lefranc et J. Boulenger (Paris, Champion, 1905), pp. 54 et 65.

**166.** G. I, 65-66.

**169-170.** Voir les références des §§ 85-87 du t. I.

**172.** Christophe de Longueil : J. II, 222 ; Claude de France : *Ibid.*, 223. Je rappelle que Jean Marot a écrit une *déploration* et une épitaphe de la reine Claude [I, § 500].

**173.** Becker, *Zeitschrift für fr. Spr. u. Litt.*, XLI, 203-5. — Sur les prisonniers que les Impériaux jetèrent hors de leur camp, cf. G. I, 87.

# II

## LES PRISONS DU POÈTE ET SON ENTRÉE AU SERVICE DU ROI

**175**. *Épitaphes de François d'Allègre et de Guillaume Cretin.* — **176**. *Chanson de Marot contre une maîtresse inconstante.* — **177-178**. *Dénoncé par elle (mais qui était-elle ?), il se voit conduit au Châtelet.* — **179-180**. *Gravité, en ce temps, du* crime *dont on l'accuse : il a rompu le carême.* — **181-183**. *Pourquoi l'a-t-il rompu ?* — **184-186**. *Ses* complices. — **187-188**. *Sa position, pour deux raisons, est très périlleuse.* — **189**. *Il compare à* l'enfer *le Châtelet.* — **190-191**. *Minos et Rhadamante : Jean de la Barre (?) et Jean Morin.* — **192**. *Épître au docteur Bouchart.* — **193-196**. *Lyon Jamet ; son rôle dans cette affaire.* — **197-198**. *Intervention de Louis Guillard : le poète est transféré à Chartres.* — **199**. *François Ier ordonne sa mise en liberté.* — **200-202**. *Quoique relâché, il n'est pas absous. Ni ses ennemis ni lui-même ne songent à désarmer.* — **203**. *Mort de Jean Marot ; Clément demande à lui succéder, et obtient une promesse formelle.* — **204-205**. *Mais on oublie d'inscrire son nom sur* l'état, *et il adresse une plainte au roi.* — **206-207**. *Marot obtient un* acquit de comptant. — **208-209**. *Démarches auprès du chancelier et du trésorier : ils finissent par consentir l'un à sceller, et l'autre à payer.* — **210-211**. *L'écrivain arrive, non sans peine, à figurer sur les rôles de la maison royale.* — **212-217**. *Jacques de Beaune, seigneur de Semblançay, et les vers que son supplice a inspirés à Marot.* — **218**. *Il a eu, en cette circonstance, l'honneur de ne pas se montrer courtisan.* — **219-222**. *Détenu à la Conciergerie, il ne reste en prison que peu de jours.* — **223-225**. *Mort et* Déploration *de Florimond Robertet.* — **226**. *Les deux chants de* l'Amour fugitif. — **227**. *Le mariage de Renée de France ; épithalame qui lui est offert.*

**175**. Parmi les poèmes que Marot a composés en 1525, on peut citer quelques épitaphes, celles, notamment, de François

d'Allègre, seigneur de Précy, chambellan du roi, grand maître des eaux et forêts [J. II, 224], et de Guillaume Cretin [*Ibid.*, 229]. La première, simple résumé biographique, est en vers alexandrins, et nous prouve que l'auteur ne savait pas se servir de ce mètre. Rien de plus prosaïque, en effet, que les louanges posthumes de ce gentilhomme

Qui soubz Charles huictiesme a Naples se trouva...
Et en tous les perilz et grans guerres d'adoncques
Alla et retourna sans reproches quelzconques.

Et il faut avoir bien besoin d'un mot qui rime avec *paradis* pour se résigner à écrire que François d'Allègre « mourut aagé d'ans soixante cinq et dix ». — Quant à la seconde épitaphe, calquée sur divers modèles antiques, elle se borne à constater que feu Guillaume Cretin n'est pas honoré par son tombeau, puisque son tombeau « n'est ne painct, ne poly, ne doré », mais que c'est, au contraire, maître Guillaume qui illustre la pierre dont il est couvert. Que la terre se contente de posséder le corps ! Elle n'aura pas les œuvres... Vieille idée et peu intéressante par elle-même. L'éloge, toutefois, semble sincère, et ce n'est pas avec ironie que les travaux du pauvre rhétoriqueur maniaque nous sont, ici, donnés comme une « chose eternelle ».

**176**. En cette année 1525, Marot a dû, outre ces pièces funèbres, rimer aussi quelques vers pour et puis contre une maîtresse qu'il avait alors. Il y a des raisons de croire, sans qu'on puisse l'affirmer, qu'elle s'appelait Isabeau. On a essayé de connaître les noms de son mari et de son père. En vain. Cette enquête, jusqu'à présent, n'a fourni aucun résultat acceptable ; le problème reste ouvert, et nous ne savons rien de cette femme, sinon que son cœur était « muable », et que ses infidélités rendaient le poète malheureux. A la longue, il se fatigua, s'indigna, et, selon la méthode des gens de lettres, crut adoucir sa peine en l'exprimant. Il fit donc une chanson [J. II, 183] ou, mieux, une chansonnette, deux petites strophes pas trop méchantes, modérées. Après un début fondé sur un jeu de mots populaires :

Ma dame ne m'a pas *vendu*,
Elle m'a seulement *changé*,...

il explique ce *changement* au moyen d'un symbole. Celle qui l'a trahi est incapable de se tenir à une même couleur : le noir lui plaît, ensuite le blanc ; elle ne souffre « bleu ny orengé », et, bref, ce qu'elle préfère, c'est la teinte *changeante*, « couleur infame ». L'adjectif est rude, mais, à cela près, on ne trouve,

en ces couplets si brefs, nul déchaînement de rage, rien de bien amer, rien d'outrageant. Il y a un abîme entre cette mélancolie voisine du badinage et les invectives, les anathèmes, les cris de colère de nos lyriques dès que les a quittés une Dalila. On ne peut rompre avec moins de bruit. L'amant d'hier garde le sourire ; il s'en va sans faire claquer la porte, et n'use pas du droit qu'il aurait de se répandre en imprécations.

177. Et, pourtant, ce fut à cause de cette chanson peu cruelle que, brusquement, fut incarcéré Marot (février 1526). Une demi-douzaine de « pendars », c'est-à-dire de sergents, envahirent en plein jour son domicile. Le chef de la bande, « un gros paillard », cria : « Voilà Clément ! Prenez-le ! » On s'empara de lui aussitôt, et on le conduisit au Châtelet [J. II, 78]. Il devina d'où venait le coup, et reconnut la main d'Isabeau (?). Par deux fois il a avoué que, s'il avait tenu secrets les caprices de la belle, il eût évité cette affaire, la prison, un procès qui risquait de le mener loin. Dans la ballade, d'abord, où il raconte son arrestation, il l'attribue expressément « a s'amye » qui voulait se venger et le punir d'avoir rendu notoire son inconstance. Puis, au cours d'un *Coq-à-l'âne* [G. III, 233], non seulement il indique le rapport qui existe entre son séjour au Châtelet et la pièce relative à sa volage maîtresse, mais il cite le commencement de cette pièce : *Ma dame ne m'a pas vendu*... Il ajoute peu après qu'on a tort de courroucer les fées, attendu que

Toutes choses qui sont coiffées
Ont moult de lunes en la teste.

Les « choses qui sont coiffées », c'est la gent qui porte coiffe, les femmes. Et elles ont « moult de lunes en la teste » parce qu'elles sont sujettes à varier comme la lune, lunatiques, souvent mal lunées, fantasques. Cela étant, pourquoi ne pas baptiser « Luna » une personne aux goûts instables, *ce compagnon dont le cœur n'est pas sûr ?* Marot, en son *Enfer* [G. II, 161], use de ce terme imagé lorsque, rappelant aux lecteurs ce qu'il a souffert, il leur dit :

Bien avez leu, sans qu'il s'en faille un A,
Comme je fu, par l'instinct de Luna,
Mené au lieu plus mal sentant que soulphre.

178. Cette « Luna » a beaucoup étonné les érudits, et ils ont interprété le mot de différentes façons. « Luna », prétendent les uns, c'est la Sorbonne. Non, répondent les autres, « Luna », c'est la lune. A quoi ils ajoutent : Or, la lune, n'est-ce pas Diane,

et de quelle Diane serait-il ici question, sinon de Diane de Poitiers ? Constructions habiles, fragiles. Marot, quand il a voulu parler de la Sorbonne, n'a jamais eu recours à l'allégorie. Quant à faire de lui l'amant de celle qui deviendra, un jour, plus que reine, c'est prêter de trop hautes relations à un valet de chambre. Laissons à Ruy Blas de telles fortunes. « Luna » ne représente ni la Sorbonne, dont la sottise était sans phases comme sans éclipses, ni certes, Diane de Poitiers. « Luna », c'est simplement la femme qui change et trompe ; c'est une quelconque Isabeau.

**179**. Mais cette dénonciation qui conduisit l'écrivain au Châtelet sur quoi, enfin, portait-elle ? Il nous l'explique de façon très claire : la dame qui, d'abord, l'avait changé sans le vendre et qui, cette fois, ne l'a que trop vendu, s'est avisée de tenir « parlement a je ne sçay quel papelard » et de lui révéler que maître Clément avait mangé du lard en carême [J. II, 77]. Si c'est là un crime, tant d'entre nous le commettent aujourd'hui qu'il a beaucoup perdu de sa noirceur, et qu'on se refuse à prendre une pareille inculpation au tragique ou même au sérieux. Mais il n'en allait pas ainsi au XVIe siècle. Le cas de Marot était un mauvais cas. Pour n'avoir pas fait maigre en temps dû, c'était sa vie que l'on risquait, et la foule des fidèles vous considérait comme un monstre. Quiconque voudra regarder ces choses du point de vue actuel n'y entendra jamais rien : il faut les replacer dans leur milieu et montrer, par des exemples, combien nos pères respectaient les jeûnes fixés par l'Église et ce qu'ils pensaient des gens — fort rares — qui ne jeûnaient pas.

**180**. Joinville raconte qu'il lui arriva, étant prisonnier en Égypte, de recevoir, tandis qu'il dînait, la visite d'un bourgeois de Paris. Celui-ci, à peine entré, s'écria : « Sire, que faites-vous ? — Que faiz-je donc ? feiz-je. — En nom Dieu, fist-il, vous mangez char au vendredi ? » Voilà le dîneur tout bouleversé. D'un geste brusque, *il boute son escuèle arières,* ensuite il proteste qu'il n'a enfreint la règle que par ignorance et qu'il ne l'a pas « fait a escient ». Cependant, la pureté de son intention, si elle le rassure à demi, ne le décide pas à s'estimer innocent : il veut réparer ; il trouve juste de se punir, et se condamne, pour « touz les vendredis de quaresme après », à jeûner « en pain et en yaue ». — Passons à un texte plus récent (1432-1444). L'auteur du *Journal d'un bourgeois de Paris sous le règne de Charles VII* relate à chaque instant, avec une indignation bien naturelle, les excès, la *tyrannie,* les actes abominables, « enormes » des Ecorcheurs. Il les appelle des loups enragés,

énumère leurs males œuvres : marchands mis à rançon, voyageurs tellement dépouillés qu'ils demeurent nus, filles et nonnains violées, prud'hommes enfermés dans des huches, récoltes livrées aux flammes, enfançons ravis à leurs mères... Est-ce là tout ? Non. Après nous avoir montré de quoi étaient capables ces « murdriers », ces « boute-feux, efforceurs de touttes femmes », l'annaliste parisien va leur imputer un forfait nouveau : « *Item*... » Cet *item* est admirable ! « *Item*, ils mangeoient char en Karesme, fromaige, lait et œufs comme en autre temps. »

**181**. Notre homme range sur un même plan pillage, incendie, assassinat et le péché de non-abstinence. Le document a son intérêt : il prouve que Marot, avec son lard, (ne prenez pas le mot au sens propre ; « manger le lard » signifie « faire gras ») a dû causer un scandale horrible... Soit ! Mais ce lard, l'a-t-il mangé ? A-t-il, devant témoins, vraiment rompu le carême ? — Il n'en faut pas douter un seul instant, et il ne reste qu'à se demander comment le poète a pu vouloir, au risque d'ameuter l'opinion, d'être brûlé ou pendu, transgresser une loi à laquelle le monde catholique se pliait. Était-ce gourmandise ? Évidemment non. Un gourmand se serait caché. Et puis, à ce prix-là, existe-t-il des gourmands ? La raison qui a décidé Marot à braver l'un des dix commandements de l'Église est moins vulgaire. Il faisait, par ce repas qui lui causa tant d'ennuis, une sorte de profession de foi ; il s'avouait ou Réformé ou sur le point de le devenir. Cet épisode, bien qu'il en ait toujours parlé sur le ton de la plaisanterie, marque une date capitale de son histoire. Dès ce moment, il n'appartient plus à l'Église romaine : il compte parmi les dissidents, et, à supposer qu'il n'ait pas encore entièrement adhéré à leur *credo*, il ressent au moins, pour eux, une vive, une agissante sympathie.

**182**. Les luthériens, en effet, sans nier les avantages, la beauté, si l'on veut, de l'abstinence, n'approuvaient nullement qu'on fût contraint, à jour fixe, de la pratiquer, ni qu'on forçât les chrétiens à choisir entre la mort suivie de l'enfer et l'exercice intermittent de cette vertu. Voici, à cet égard, l'opinion du dominicain Aimé Meigret, qui avait plutôt la robe que l'esprit de son ordre : « Jeuner,... ne manger chair le vendredy... sont d'elles mesmes très belles choses. Mais qui les nous commande sur peine d'eternelle damnation... nous oste la liberté que Jesus Christ nous a donnée, et nous mect en intolerante servitude. » Chacun, selon ce que lui suggère sa conscience, peut donc jeûner ou ne pas jeûner. Celui qui jeûne a raison ; celui qui ne jeûne point n'a aucun tort. Le jeûne n'est pas « de praecepto ». Saluons ici l'âge d'or du protestantisme. Le temps viendra bien-

tôt où la grâce écrasera de nouveau la liberté, et où, renonçant à combattre Érasme avec de bonnes et loyales raisons, Luther finira par dire (1528) : « Je rejette et condamne comme pure erreur toute doctrine qui parle du libre arbitre. » Aimé Meigret était plus humain. Il comprenait que la qualité des « œuvres » varie avec les causes qui les déterminent, et que « mérite » et « servitude » ne peuvent jamais aller ensemble. Cette idée semblait trop juste pour ne pas se répandre peu à peu. On pressent les conséquences. La question du carême, notamment, va se présenter sous un jour imprévu, et il ne s'agira plus de savoir si l'on apprêtera, avec ou sans lard, les pois gris chers à Quaresmeprenant, seigneur de l'île de Tapinois, mais s'il faudra, en ce qui concerne la pénitence, les mortifications, suivre sa volonté propre ou bien obéir au prêtre.

**183**. Cela posé, l'acte de maître Clément reprend son véritable sens, et l'on est conduit à avouer que le poète n'a pas dû faire gras par haine du maigre ni s'attabler, à portes closes, devant des aliments défendus. Ce repas qu'on lui reprochait ayant, je le répète, le caractère d'une manifestation, il en résulte que le coupable n'a commis son *crime* ni à la dérobée, ni seul. Sagon, qui détaille avec joie et colère les imprudences, les infortunes de Marot, lui rappelle qu'il mangeait

en karesme du lard,
*Non pas caché, mais devant tout le monde.*

Et voilà pour la publicité. Quant aux « complices », ils nous sont connus. Ce n'est pas que nous les trouvions cités dans les documents relatifs au procès de 1526 : mais il a été, ce procès, repris, réveillé en 1532, et, cette fois, on nous livre le nom des personnages qui avaient eu, en un temps d'abstinence universelle, l'audace ou le courage d'organiser ces agapes en l'honneur du libre arbitre, ce banquet de protestation. Les convives, sans doute, étaient nombreux. Six, au moins, furent poursuivis, savoir : Laurent et Louis Meigret, Mery Deleau, André Leroy, Clément Marot et Martin de Villeneuve.

**184**. Quelques-uns de ces noms ne nous disent rien ou presque rien. Par contre, les Meigret ont une histoire, et forment un groupe qu'on aimerait à étudier. Antoine Meigret, qui vivait à Lyon, eut plusieurs fils. Lambert, que M. Guiffrey donne comme l'aîné, obtint les charges de conseiller du roi et de contrôleur général des guerres. C'étaient là des places très enviables : mais il faut croire qu'il songea beaucoup moins à contrôler qu'à s'enrichir, car il fut, en 1528, « condamné en quinze

mil livres » et mis en prison. Délivré, il s'expatria, et mourut à Soleure le 14 juin 1533. — Jean Meigret († 1557), conseiller puis président à mortier au parlement, rendit d'assez notables services, et eut une carrière brillante. Pourtant la fatalité, qui avait prédestiné les membres de cette famille à être incarcérés tour à tour, ne l'épargna pas non plus, et, pour être allé, « sans le congé du Roy », recueillir l'héritage de Lambert, il logea un certain temps au Châtelet. — Louis Meigret, frère, je pense, des précédents, n'a laissé aucune trace, et s'il n'avait été impliqué dans le procès fait à Marot, on ignorerait son nom.

**185**. Laurent, en revanche, qu'on appelait ironiquement le Magnifique *(Lorenzo il Magnifico)*, a eu, mais plutôt en mal qu'en bien, une petite réputation. Valet de chambre du roi, alchimiste à ses heures [J. III, 61], il ne cachait guère ses tendances luthériennes, et ne connaissait point de jours maigres. Cela lui valut, en mai ou en juin 1532, d'être arrêté à Châteaubriant et conduit à Paris. Son affaire eut une pénible issue. Le 30 août 1534, on amena le pauvre Magnifique au parquet civil de la cour, sur la pierre de marbre, puis « devant la grande eglise Nostre Dame », et il dut faire amende honorable, « la torche de cire ardante au poing et en chemise,... parce qu'il... mengeoit de la chair en caresme et aux vendredys et samedys ». Ses biens furent confisqués, et on le bannit pour cinq ans du royaume. Tous ceux qu'on exilait en qualité d'hérétiques se réfugiaient en Suisse ou en Allemagne. Lui, il choisit Genève. Bien accueilli dans cette ville et pensionné par les Genevois, il les trahit, à ce qu'on prétend, et joua au milieu d'eux, pour le compte et aux frais du roi de France, le rôle d'espion. Ce proscrit demeurait valet de chambre. Mais on finit par éventer ses manœuvres et par exercer contre lui des poursuites. L'homme au double visage se défendit souplement : il évita donc les sanctions effectives, et ne perdit que l'estime de ses hôtes. Il vivait encore en 1552.

**186**. M. Becker pense que ce personnage était le frère (mais que de frères !) du dominicain Aimé Meigret qui, au nom du libre arbitre, réprouvait l'abstinence obligatoire. Si cette hypothèse se trouve juste, on sera amené à conclure que le Magnifique se bornait, en rompant le jeûne publiquement, à mettre en pratique la théorie du R. P. Aimé Meigret. Pourquoi non ? Les dates, à cet égard, concordent bien. De ce que Clément Marot et consorts ont été arrêtés en février 1526, il n'en résulte pas nécessairement que le festin incriminé ait eu lieu durant le carême de cette année-là. Une phrase de Sagon nous apprend que le scandale fut connu « trop tard », et ces mots, qui peuvent

avoir plus d'un sens, offrent, si l'on veut, celui-ci : *entre le repas et le procès des hérétiques, il s'est écoulé beaucoup de temps*. Combien de temps ? Un an ou deux. Sans rien affirmer (car toutes les solutions de ce problème se heurtent à de grosses difficultés), disons que le banquet en question *semble* remonter au carême de 1525 ou même de 1524. Or, ce fut précisément en 1524 que le moine Meigret, prêchant à Lyon, avait opposé les droits de la conscience individuelle au commandement de ne « manger chair » à certains jours. L'analogie des deux faits paraît frappante, et l'on se sent d'autant plus enclin à regarder comme des actes connexes le repas et le sermon, que le sermon valut à son auteur non moins d'ennuis que le repas aux convives. Le 17 décembre 1524, Anemond de Coct écrit à Farel : « Maigret est prins a Lion, *mais* Madame d'Alençon y est : loué soit Dieu ! » Touchant témoignage de confiance. Je souligne ce « mais » si éloquent. Pour ces novateurs, Marguerite remplaçait la Providence, et, tant qu'elle était là, ils gardaient l'espoir. A tort, cette fois. Le dominicain fut traîné à Paris (1er février 1525), détenu « en la cou d'Eglise », puis condamné à l'amende honorable, « a soy desdire, et son sermon estre bruslé ». Le sermon seul ! Le sermonnaire s'en tirait à bon compte. Cependant, il fit appel, et l'Inquisiteur aussi. La sentence finale nous échappe. Élargi en 1527, Aimé Meigret se réfugia à Strasbourg, et y mourut l'an d'après.

187. La doctrine qu'il avait professée à Lyon, et qui déniait à l'Église le droit de réglementer l'abstinence, de l'exiger de tous au même moment, causa, dans le monde catholique, une vive émotion, indigna, effraya la cour romaine. Clément VII, le 29 décembre 1524, envoya à la régente Louise de Savoie un bref qui exprimait son ressentiment, ses craintes. Non content d'avoir ainsi protesté, il revint à la charge, le 17 mai 1525. La bulle qu'il promulgua alors était une sorte de cri de guerre : elle invitait les pouvoirs publics à empêcher les progrès de l'hérésie, à la réprimer avec vigueur, *ultrice justitia*, et à punir les téméraires qui oseraient, *spiritu maligno imbuti*, se nourrir, en carême, d'aliments gras, *carnibus vesci*. Louise de Savoie, à cette époque, avait intérêt à ménager le pape, et, plus soucieuse de lui complaire que de garder les libertés gallicanes, elle proclama, par lettres patentes (10 juin), que la bulle aurait force de loi dans le royaume. On s'explique, cela étant, que Marot ait pu, une fois dénoncé par sa dame, se voir poursuivi en raison d'un fait qui n'avait pas eu lieu récemment. La situation de l'écrivain et de ses amis, les convives du hardi banquet, s'annonçait mauvaise, périlleuse : leurs adversaires allaient se

servir contre eux des armes que le saint-siège avait fournies, et les juges, certains de ne pas être désavoués, comptaient, en se montrant sévères, prouver leur zèle et se rendre agréables.

**188**. Mais, plus que la bulle de Clément VII, l'absence du roi, alors prisonnier en Espagne, donnait du courage aux magistrats, aux docteurs de Sorbonne, et les engageait, puisque les luthériens avaient perdu leur principal défenseur, à les opprimer sans pitié ni délai. Rien n'est aussi honorable pour François Ier que cette hâte des chats fourrés et des théologiens exploitant la circonstance qui le mettait hors d'état de régner, et se dépêchant, avant son retour, d'accomplir les actes violents auxquels il n'aurait pas consenti. Sa captivité, douleur et malheur aux yeux du public, paraissait à ces gens-là une bonne occasion qu'il fallait saisir. Et ils en profitaient de leur mieux. Le temps où, réduit à l'impuissance, le vaincu de Pavie languissait en terre étrangère fut très funeste, chez nous, aux hérétiques. Il y eut une sorte de Terreur blanche. Les dissidents furent inquiétés, persécutés, et quelques-uns succombèrent. Une commission instituée « pour faire et parfaire le procès de ceux qui se trouveroient entachés de la doctrine de Luther » décide que la version française du Nouveau Testament (par Jacques Lefèvre d'Étaples) sera brûlée. Ces mêmes commissaires publient, le 3 octobre 1525, l'ordre de « prendre au corps » le cordelier Jean Prévost, Lefèvre, Nicolas Mangin, Pierre Caroli, chanoine de Sens, et Gérard Roussel : celui-ci et Lefèvre s'enfuient à Strasbourg ; Caroli, l'homme des palinodies et des revirements, proteste de son orthodoxie, rentre dans le parti qui triomphe, puis devient, grâce à Marguerite, curé d'Alençon. Berquin, pareillement, ne doit son salut qu'à la sœur du roi. Mais les événements sont plus forts qu'elle, et l'ère des supplices va s'ouvrir. Duprat, Béda, Lizet se déchaînent, et le chartreux Pierre Cousturier *(Sutor)* ne demande qu'à sévir. Guillaume Briçonnet tremble, recule, trahit ; Michel d'Arande s'échappe ; Jean Leclerc, par contre, n'évite pas son destin, et périt au milieu des flammes ; Jacques Pavanne (c'est que la bonne duchesse n'est plus là, et chemine vers Madrid) subit un semblable sort, et monte, en Grève, sur le bûcher. Au feu, aussi, l'ermite de la forêt de Livry, et Guillaume Hubert, « licentié ès loix » (17 février 1526), et François Moulin, et Antoine du Blet, l'ami de Farel !... Exemples terribles, noirs présages. Maître Clément pouvait les méditer et les craindre, tandis qu'on le menait, comme très suspect d'avoir adopté la Réforme, au « gouffre », à l'enfer, au Châtelet.

**189**. Enterré là, Marot fut saisi d'horreur et de dégoût. Le lieu, manifestement, l'épouvanta, et il ne cache pas qu'il a frémi en tombant au fond de cette trappe, en voyant ces murs tragiques, ces portes difficiles à repasser. Mais si l'aspect sordide et funèbre du logis lui causa une révolte physique et fit défaillir son cœur, il éprouva une répulsion encore plus vive lorsqu'il se trouva en face des juges de ce Tartare, et qu'il lui fallut répondre à des hommes payés pour confondre l'innocence et jouissant du droit abominable de forcer l'âme, en brisant le corps, à se trahir, à se démentir. Les magistrats chargés de son affaire, le poète n'a pas cru pouvoir les désigner par leurs vrais noms, et il les appelle, puisqu'il compare à l'enfer le Châtelet, l'un Minos et l'autre, qui procéda à son interrogatoire, Rhadamante.

**190**. Minos, d'après une hypothèse, exacte ou non, de M. Guiffrey, serait Jean de la Barre. Ce personnage, né « de pauvres gens », eut néanmoins une carrière brillante : devenu, on ne sait par quels moyens, *mignon* du roi, il obtint *gratis* (février 1523) l'office de bailli de Paris créé à son intention. Il assista au désastre de Pavie, fut fait prisonnier par les Impériaux, puis se distingua parmi ceux qui négocièrent la délivrance de François 1^er^. Celui-ci, à son retour, ne se montra pas ingrat. Outre le comté d'Étampes (3 avril 1526), il accorda à Jean de la Barre (18 avril) la prévôté de Paris, et le nomma, au mois de juin, « son lieutenant général... en l'Isle de France et Vermandois, voulant qu'on luy obeist comme a luy mesme ». Jean de la Barre mourut en mars 1534, et il y eut « grand triomphe a son obsèque ».

**191**. Rhadamante, ce Rhadamante tellement odieux à Marot que la haine lui donna du génie, se laisse plus sûrement identifier. C'est que Sagon déclare, dans son *Coup d'essay*, que le « Rhadamantus » de Clément n'est autre que Jean Morin. D'abord avocat au parlement, Jean Morin soigna ses intérêts et s'éleva assez vite. Lieutenant du bailli Jean de la Barre lors de l'institution du bailliage de Paris, ensuite prévôt des marchands, il sut, outre cela, attraper la seigneurie de Paroiz-en-Brie, le titre de conseiller du roi et, à la mort de Guillaume (ou Gilles) Maillart, immortel grâce à notre Marot, la charge de lieutenant criminel au Châtelet. C'était un homme à la fois doucereux et cruel, ami, à l'occasion, des promptes et rudes sentences. Les idées nouvelles le chagrinaient, et les luthériens n'avaient pas à compter sur sa clémence. Il les brûlait volontiers, et ils ont, eux, déchiré sa mémoire. Théodore de Bèze ne le ménage pas. Henri Estienne traîne dans la boue ce lieutenant qui « meritoit en deux sortes d'estre nommé criminel », et nous raconte, avec beaucoup d'entrain et de joie, ses derniers jours, les remords

qui l'assaillirent, la démence qui en résulta. Si nous en croyons l'auteur de *l'Apologie pour Hérodote* (mais il invente ou, du moins, il arrange, il exagère), la monomanie de Jean Morin consistait en ceci qu'il se figurait être condamné à la potence. Et il ne s'en étonnait nullement. Bien au contraire ! Se rappelant ses pilleries, ses extorsions, le nombre de fois qu'il avait vendu sa conscience, les innocents traités par lui en coupables, les coupables mis hors de cause moyennant finance, il jugeait naturel et nécessaire d'« estre pendu et estranglé ». Il s'imaginait, à chaque coup frappé à sa porte, qu'il allait voir paraître les bourreaux, et il succomba parmi ses transes (8 avril 1548), changeant « ceste tant miserable vie a une plus miserable mort ». Les satiriques composèrent son épitaphe et son testament. Je meurs, y disait-il, aussi « pourry que vieil lard », et j'ai fait, je l'avoue, tout ce qu'il fallait pour cela. Je lègue ma rage aux bigots et ma cervelle à Pierre Lizet... Ce trait s'explique aisément : Lizet était féroce, mais sot.

**192**. Dés qu'il se vit sous la griffe de Morin-Rhadamante, Marot comprit sans peine qu'il n'avait rien à attendre d'un tel homme, qu'il ne trouverait au Châtelet ni sympathie ni pitié, et que le salut, s'il devait venir, lui viendrait du dehors. Il eut donc, après cinq ou six jours de captivité, l'idée d'envoyer une lettre en vers à « monsieur Bouchart, docteur en theologie ». Que l'arrestation de l'écrivain ait eu lieu par les soins et à la requête de ce docteur, l'épître à lui destinée le dit, le répète clairement, et cela nous oblige à reconnaître en sa personne le « papelard » auquel Luna s'était adressée. Elle avait choisi là un bon confident, et sa détlaion, placée ainsi, ne pouvait que produire son plein effet. Comment non ? Nicolas Bouchart n'appartenait-il pas à la Sorbonne, et n'avait-il pas, en 1524, travaillé à perdre Pierre Caroli ? Pourquoi, cela étant, eût-il épargné Marot ? On s'étonne que celui-ci ait conçu l'espérance d'attendrir, de désarmer un adversaire de cette trempe. D'où vient, lui demande-t-il, que tu as fait mettre en prison « un tien amy » ? Quel est mon crime ? Quand t'ai-je offensé ? Je ne suis ni *luthériste*, ni anabaptiste, ni zwinglien. Mes œuvres célèbrent Christ « et sa mère tant pleine de grace ». Tout ce que professe et honore « la saincte, vraye et catholique Eglise », je l'honore, moi aussi, et le professe. On t'a dit, je le vois bien, le contraire : mais sache qu'on t'a menti, et ne m'afflige pas pour plaire à quelque autre... Le ton est à la fois cavalier et péremptoire. N'ayant ni la fermeté d'un apôtre ni le moindre goût pour le martyre, l'inculpé feint d'ignorer la chose précise dont on l'accuse, ne parle pas de banquet ni de carême, et pense acheter la clef des champs au

prix, vaille que vaille, d'un acte de foi. Il y a là beaucoup de naïveté. Le théologien a dû sourire en lisant cette pièce en apparence très catégorique, mais, au fond, trop vague, trop *à côté*. Si un homme avisé a pu l'écrire, c'était par une sorte de geste instinctif, le geste de ceux qui se noient et se raccrochent à un brin de paille.

**193**. Marot ne tarda guère à comprendre l'inutilité, l'imprudence de sa démarche, et, sentant bien que son épître à Bouchart resterait sans action ou tournerait contre son auteur, il frappa vite à une autre porte. Mieux inspiré cette fois, il s'adressa à quelqu'un de son bord, au loyal et jovial Lyon Jamet. Ces deux hommes, par leur amitié, justifiaient le proverbe *Qui se ressemble s'assemble*. Je n'aperçois entre eux qu'une différence : le premier avait beaucoup moins de circonspection que de talent ; le second, médiocre poète, menait plus adroitement sa barque, en sorte qu'il n'eut pas à subir autant de revers. Mais, à cela près, leur vie, leur caractère, leurs opinions offraient de nombreuses analogies : même situation chez les grands, même adhésion aux idées de la Réforme, même désir de combattre et d'abattre la Sorbonne, pareille disgrâce lors de l'affaire des Placards, gaieté égale parmi les épreuves, conformité entière de goût en ce qui concernait la satire, le coq-à-l'âne... Et voilà plus de liens qu'il n'en fallait pour nouer une affection capable de durer jusqu'à la mort.

**194**. Lyon Jamet naquit à Sanxay, dans le Poitou. Le titre de seigneur de Chambrun que lui conteste M. Guiffrey, Charles Fontaine, son contemporain, le lui donne très expressément en tête des deux pièces de vers qu'il lui dédie. Mais, quoique de bonne famille, Jamet ne devait pas être riche, puisqu'il consentit à occuper des charges assez modestes. Il paraît avoir vécu plusieurs années à Paris, et ce fut là, je pense, qu'il fréquenta le groupe des Réformateurs, et se laissa convaincre par eux. Convaincre et compromettre. Son nom figure, le quarante et unième, sur la liste des soixante-treize luthériens qui furent, après le drame des Placards, sommés, le 25 janvier 1535, de « comparoir en personne ». Cette liste nous apprend qu'il était clerc de finances, et le signale, en outre, comme « compaignon a Clement Marot ». Mots pleins de sens, pleins de menaces. Jamet, heureusement, était déjà loin ; il courait vers Ferrare, vers la duchesse Renée qui allait offrir un asile et à son « compaignon » et à lui-même. Il trouva chez elle mieux qu'un abri : une fonction qu'il garda longtemps, le titre et les gages de secrétaire.

**195**. Réussir à la cour de Ferrare, entre la duchesse toute protestante et son mari tout catholique et romain, c'était chose

difficile, car il suffisait de plaire à la maîtresse de la maison pour devenir odieux au maître, et réciproquement. Néanmoins, sans trahir personne, Lyon Jamet sut accomplir le miracle de gagner à la fois la faveur de ces ennemis intimes et d'entrer si avant dans leur confiance qu'il servit à l'un et à l'autre d'agent, d'émissaire. Le duc Hercule — nous le savons par Rabelais — l'envoya, en janvier 1536, auprès du pape, et Renée, beaucoup plus tard (1554), le chargea de se rendre à Genève pour y conférer avec Calvin. De retour à Ferrare, il semble y être resté jusqu'en septembre 1560, date où, devenue veuve (3 octobre 1559), sa protectrice rentra en France. Il l'y suivit ; mais ses jours étaient comptés, et il mourut en 1561. Fermement attaché à la Réforme, il tâchait de faire des prosélytes. Robert de Fuchis, « serviteur du maître d'hôtel de Madame Renée » et natif d'Arras, cité, en 1568, comme suspect d'hérésie, devant le tribunal du Saint-Office, avoue le crime qu'on lui reproche, puis s'excuse en disant qu'il a suivi les leçons et les conseils du secrétaire de la duchesse, *Leone Giametto*. Ainsi, l'ami de Clément propageait, semait l'Évangile. Apôtre, d'ailleurs, souriant, peu austère, nullement ascète. Il écrivait non des homélies, mais des coq-à-l'âne, et ils lui valurent, aussi bien que son long exil et la solidité de sa foi, une certaine renommée. Étienne Dolet, en lui offrant l'édition de l'*Enfer*, l'appelle, calembour flatteur : « *Jamet* a tout *jamais* louable... »

**196**. Revenons maintenant en arrière... Ce fut donc à cet ami si fidèle que Marot songea dans sa prison, l'estimant assez habile et assez dévoué pour découvrir quelque moyen de salut. L'épître qu'il lui adressa [G. III, 75] compte parmi les plus illustres. La manie des rhétoriqueurs, qui jouent volontiers sur les noms propres, a produit, cette fois, un excellent résultat. Négligeant le « Jamet » dont il eût pu, lui aussi, faire un « jamais », notre poète remarque le « Lyon » et s'y attache. Ce mot lui remet en mémoire la fable du lion et du rat ; il la raconte aussitôt à sa façon, et sa façon est exquise. Le pauvre petit rat qui languit et tremble dans la ratière, parce qu'il a voulu manger « le lard et la chair toute crue », représente Marot expiant, au Châtelet, son peu de respect pour le carême. Quant à la « grand beste » qui délivrera, à charge de revanche, « le filz de souris », l'humble « verminière » prise au piège, c'est, naturellement, Lyon en personne. La fin de la lettre :

Or, viens me veoir pour faire le Lion ...

résume l'intention de l'auteur et indique à merveille ce qu'il attend de son compagnon.

**197**. Mais entre le Lyon de l'écrivain et l'autre lion, celui de l'apologie, quelle différence ! Le premier n'avait pas la force de l'animal-roi qui brisait d'un coup d'ongle une prison, et l'on ne se figure pas comment un simple clerc de finances aurait pu, sans aide, arracher une proie au parlement, à la Sorbonne. Il faut donc, puisqu'il y parvint, conclure que, loin d'affronter de telles puissances directement, il a cherché, trouvé des intermédiaires, des gens en crédit et d'importance, parlant avec autorité et de haut. Quels furent les personnages qu'il mit en mouvement ? On l'ignore. Nous ne voyons que le dernier anneau de la chaîne, l'heureux dénouement de cette intrigue. Un prélat qui devait, par la suite, persécuter avec beaucoup de zèle les protestants, Louis Guillard, fils d'un second président du parlement de Paris, évêque de Tournay puis (juillet 1525) de Chartres, se prêta, pour des motifs qui nous échappent, à une comédie juridique, à une sorte de manège libérateur que le reste de sa vie n'explique en rien. Prétextant, avec une feinte sévérité, dans un acte du 13 mars 1526, que Marot, à sa connaissance, avait *perpétré*, contre l'orthodoxie, plusieurs *excès, crimes et délits*, il commanda, en mauvais latin, aux officiers de sa cour épiscopale d'amener le coupable en ses cachots, *carceribus nostris*, afin qu'on lui fît son procès, *ut per nos contra eum procedatur*. Une lettre, datée du même jour, invitait les baillis et les prévôts de Paris, de Tours et de Blois à bien vite expédier Marot à Chartres si, par hasard, ils pouvaient l'attraper. Je crains, disait Guillard, qu'il ne s'enfuie, *dubitamus ne se absentet*, et qu'il évite ainsi le châtiment. Qui n'aurait cru, à la lecture de telles missives, maître Clément perdu sans remède ? Il était sauvé. Toutes ces injonctions véhémentes ne tendaient qu'à le soustraire à la justice laïque : il ne s'agissait pas de le prendre (il n'était que trop pris, hors d'état de *s'absenter*) ; on voulait, au contraire, lui ménager une captivité presque agréable, le tirer au plus tôt de son *enfer*, empêcher Rhadamante de le dévorer.

**198**. Ce sentiment de joie et de détente qui accompagne la fin d'un cauchemar, Clément, transféré à Chartres, l'éprouva. On le traita avec beaucoup d'égards et de bienveillance, et il n'est même pas sûr qu'il ait été, au sens propre, incarcéré. Le nom de son logis nous est, en effet, connu : il s'appelait *l'Aigle*. Or, nul lieu de détention n'était, à Chartres, ainsi désigné, tandis qu'il existait, en cette ville, une hôtellerie de *l'Aigle*. Il paraît donc assez raisonnable de supposer que Marot n'était pas sous les verrous, mais que, sans cesser pour autant de le surveiller, on lui avait permis de vivre à l'auberge. Une chose, en tout cas, reste certaine : c'est qu'il se trouvait bien là où il était. Je ne

sais (le vers *Et par dedans ne vy jamais prison* convient mal à un homme qui sortait du Châtelet) s'il faut faire état du rondeau XXIV [J. II, 140], où le poète se représente, afin de rassurer ses intimes, allant et venant à sa guise, riant et chantant « en joye solennelle ». Cette pièce se rapporte, peut-être, à quelque autre circonstance. Mais nous avons deux textes décisifs. L'un [*Ibid.*, 166] contient cette phrase :

A Chartres fuz doulcement encloué ;

dans l'autre [G. II, 159-160], il parle avec attendrissement de « la prison claire et nette de Chartres », où il recevait maintes visites qui lui procuraient « passetemps et consolations ». Sa muse, aussi, le consolait ; elle lui dictait, contre les juges de Paris, une satire vengeresse, *l'Enfer* qu'il rima à *l'Aigle*, et qui compte parmi les plus belles, les plus fortes œuvres que la Renaissance nous ait transmises.

**199**. Et, de la sorte, les heures passaient, rapprochant le jour de la délivrance. Il ne se fit pas trop attendre, et la captivité de l'écrivain cessa peu après celle du roi. A peine rentré en France (18 mars 1526), François Ier, comme pour se prouver à lui-même qu'il avait recouvré sa puissance, combla de faveurs ceux qu'il aimait, et prit, à l'égard des gens qu'en son absence on avait lésés, des mesures réparatrices. Son intervention *dénoua les nœuds* qui serraient encore Marot, lui ouvrit la porte de *l'Aigle*, et le ramena — libre — à Paris. Dans un « rondeau parfaict » qu'il composa « le premier jour de la verte semaine » (1er mai 1526), il annonça la bonne nouvelle à ses amis [J. II, 165]. Rien n'est plus sincère ni plus précis que cette petite pièce. L'auteur, en six courtes strophes, résume « d'un cueur bien enjoué » sa peu joyeuse aventure ; il en marque chaque phase d'un trait vif et plastique, et exprime on ne peut mieux, sans effort ni recherche, le ravissement qu'on doit éprouver, lorsque, échappé aux pattes des geôliers, on se revoit maître de soi, au grand air. Le vers si nu et si simple qui commence le rondeau :

En liberté maintenant me pourmaine ...

me semble riche, complet ; toute addition le rendrait faible, car son excellence dépend moins des mots que de la vérité, de la naïveté du sentiment. Voilà ce qu'on reconnaîtra à coup sûr pourvu qu'on se mette un instant à la place de celui qui parle, et que l'on attache à l'idée et à l'acte de se promener où et comme on veut le sens, le prix que leur donne un homme naguère enfermé et « cloué ».

**200**. Ici se termine — en apparence — ce cruel épisode... L'issue remplissait le poète d'orgueil, d'allégresse : mais, en réalité, sa position n'était pas aussi bonne qu'il se le figurait. On l'avait relâché, non pas absous. Ses adversaires le laissaient courir avec l'espérance de le faire choir, et tenaient toujours le bout de la corde. Pour déjouer leur calcul, il eût fallu une vie à l'écart, sage et muette. Or, Marot ne pouvait s'astreindre ni à la prudence ni au silence ; loin de fuir les périls, il les cherchait, les provoquait, et son récent malheur, qui aurait dû lui servir de leçon, ne sut le rendre moins téméraire. Il n'alla pas, à vrai dire, jusqu'à imprimer immédiatement le pamphlet qu'il avait écrit à Chartres, cet admirable *Enfer* qui accablait et jugeait ses juges : mais il le laissa bientôt circuler de main en main, et trouva bon de le lire au roi. De là, comme il nous le dit lui-même [G. III, 286-7], une haine qui ne finira point, toute une corporation coalisée contre lui. Que de nuages il a rassemblés ! Le voici, à la fois, en butte et aux rancunes ecclésiastiques, les plus tenaces qui soient, et à la colère des magistrats. Les uns et les autres rêvent de se venger : ils attendent leur heure, et n'oublient pas.

**201**. Le poète, lui aussi, se souvient. Son humiliation, ses angoisses remontent à sa mémoire, et l'air de désinvolture qu'il affecte en rappelant sa disgrâce cache mal l'amertume qu'il conservait. Un coq-à-l'âne envoyé (automne 1526 ?) à Lyon Jamet retrace à mots couverts cette si pénible affaire [G. III, 233], et attaque, en passant et sans insister, le trafic romain des indulgences, les chanoines, les gens de justice, les sergents qui se mettent douze pour battre « un homme seulet », les moines qui « ne font rien », et les personnages qu'on suppose remplis de raison et de vertu à cause de leurs « bonnets carrez ou rondz ». Dans sa réponse (avril ou mai 1527 ?), Jamet prodigue les plaisanteries très poivrées, et n'épargne, lui non plus, ni les « gras moynes » paillards, ni les sergents si hardis tant qu'ils n'ont rien à risquer, ni le saint-père marchand de pardons... Mais aux vers relatifs à Luna et à son complice, le papelard, nulle allusion n'est faite par l'ami Lyon. C'eût été, pourtant, le point essentiel.

**202**. Un dernier mot sur ce procès de 1526 : si la femme qui l'avait vendu s'appelait vraiment Isabeau, Clément s'est efforcé de la punir en lui décochant, plus tard, des épigrammes. Nous trouvons, en effet, dans ses œuvres, cinq petites pièces contre une dame nommée Isabeau. Non content de lui reprocher, et deux fois plutôt qu'une, son inconstance, il déclare, en des vers empruntés à Martial, qu'elle s'abuse si elle se croit belle, puis il la dépeint à Étienne Clavier comme louchant d'une façon tel-

lement horrible qu'elle gagnerait beaucoup à être aveugle « tout outre ». Vengeance bien cruelle ou trop faible : cruelle, si Isabeau n'a été que volage ; faible, si elle a voulu faire mourir son amant — de quelle mort !

**203**. Cette même année 1526, qui l'avait vu au Châtelet puis à *l'Aigle*, apporta encore à Marot un chagrin d'une autre nature : il perdit son père. Après une carrière sans joie ni gloire, le vieux rhétoriqueur quitta le monde aussi nu qu'il y était entré et ne laissant, pour toute fortune, qu'une place vide, sa petite charge à la cour. C'était l'unique bien temporel qu'il eût jamais possédé, et il léguait à son enfant non la certitude, mais l'espoir de l'occuper à son tour. Si la survivance de cette fonction ne pouvait être réclamée comme un droit, il y avait des chances pour que, sollicitée comme une faveur, elle ne fût pas refusée. Clément fit aussitôt la démarche nécessaire. Le pauvre Jean, à sa dernière heure, la lui avait conseillée. Fils, avait-il dit, adresse-toi au roi ; demande-lui que,

> . . . . . . . . . . . par sa grand doulceur,
> De mon estat te face successeur,

et, afin de lui prouver que tu mérites une telle grâce, offre-lui « quelque œuvre » de ta façon [G. III, 92]... Le moyen, au reste, d'agir autrement ? L'intéressé eût trouvé cela tout seul. Donc, il courut à Amboise (août ou septembre 1526), et, après avoir lu à François Ier le commencement de sa version des *Métamorphoses* [G. II, 302], il exposa sa requête, supplia qu'on lui transmît l'héritage paternel. François écouta avec bonté cette prière, l'exauça à l'instant et d'une manière si libérale qu'il semblait beaucoup plus heureux d'accorder que *l'impétrant* d'obtenir. Et voilà un homme qui croit n'avoir plus rien à souhaiter. Comptant sur la parole royale, il se regarde déjà comme au port, et s'imagine qu'il a, cette fois, réalisé le rêve de toute sa jeunesse : être au service du prince. Une promesse de lui vaut un acte notarié ; les prochains *états* porteront, sans nul doute, le nom du nouveau valet de chambre, et il pourra toucher, à ce moment, le terme échu de ses gages.

**204**. Or, lorsque paraît la liste annuelle, le « roolle et estat des officiers de l'hostel du roy », le poète n'y figure point. Aucune mention de lui. On l'a oublié. Pourquoi ? Est-ce à dire que François Ier n'ait pas voulu remplir ses engagements ? Comme on aurait tort de le penser ! Il a donné ses ordres en temps utile : mais on ne lui a pas obéi. Était-ce négligence ou malveillance ?

Plutôt malveillance que négligence. Marot, qu'on réputait, non sans cause, turbulent et hérétique, avait des ennemis dans la place, et ils ont pu croire que lui nuire était faire une œuvre pie. Rappelons-nous que le sort des *domestiques* et de quiconque aspirait à un emploi dépendait, chez les souverains, en partie du Grand-Maître de l'hôtel. Et qui donc, en 1526, était Grand-Maître à la cour de France ? Anne de Montmorency (depuis le 23 mars), et l'on sait que cet homme autoritaire haïssait les luthériens. Donc, nous avons le droit de présumer qu'il a différé autant que possible l'inscription régulière de Marot. Celui-ci ne fut pas dupe. Il sentit bien cette résistance, et, loin d'attribuer sa déconvenue à quelque circonstance fortuite, il résolut de se plaindre, et, bravement, s'adressa au roi.

**205**. L'épître qu'il lui écrit [G. III, 87] n'a pas l'entrain, la gaieté, la feinte insouciance qu'il montrait jusqu'alors et qu'il reprendra bientôt. On voit, cette fois-ci, qu'il a souffert ; la déception lui a semblé rude ; manifestement, le méchant tour qu'on lui a joué l'irrite, la peine, l'humilie, et — valet de chambre non titulaire, omis sur le registre officiel, — il demeure inconsolable. Avoir une fonction rétribuée et peu s'en faut inamovible est une si belle et bonne chose que, pour nous la dépeindre, Marot emprunte des images à l'idylle. La liste des officiers, cette liste où son nom ne se lit point, il la compare, ici et ailleurs, à un asile inviolable, à un parc où le troupeau s'endort à l'abri des loups, à un bercail tiède et bien clos. Qui n'envierait les ouailles qui logent là ? Quant à celles qui bêlent à la porte et qui n'ont « toyson ne laine sur la peau », le pasteur en chef ne remplit pas son rôle si, au lieu de leur ouvrir la bergerie, il les laisse à la froidure... Touchante allégorie, mais puérile. Heureusement, l'auteur tient en réserve de moins bucoliques arguments, et il va inviter le Grand Pan à accueillir, pour trois justes raisons, en ses étables la brebis oubliée dehors. Serait-il équitable, d'abord, de refuser cette joie posthume aux mânes du bonhomme Jean, de cet *humble serf* qui comptait, à force de panégyriques, préparer la voie à son fils ? Ce fils, ensuite, n'est-il pas digne de la grâce qu'il sollicite ? Rimeur habile, esprit très inventif, il saura payer en vers de bon aloi l'hospitalité qu'il recevra. Commandez-lui soit de fabriquer des lais ou des épîtres, soit de traduire « les volumes... des vieulx Latins », soit, aussi, de *décrire* (salut à l'entendeur !) *le bruit resplendissant de quelque prince*, il fera en conscience la besogne, et son travail, certes, plaira au patron. Enfin, quand il serait vrai que le roi ne dût rien à Jean, rien à Clément, du moins il se doit à lui-même de ne pas manquer à sa parole, de ne pas tolérer que ceux qui

l'entourent décident contre ses décisions, et de montrer, par ses actes, qu'il n'y a qu'un seul maître : lui. J'ignore si toutes les parties de ce discours ont ému François Ier ; mais la troisième frappait à une place sensible. Il ne souffrait pas qu'on lui désobéît, et il envoya de nouveaux ordres pour qu'on cessât d'oublier Marot.

**206**. Mais il fallait attendre les prochains états, c'est-à-dire une année entière. A cela nul remède, sinon la patience. Eh bien, le poète patientera à condition qu'on lui donne de quoi vivre. Au fond, s'il désire la qualité de valet de chambre, il tient encore plus aux honoraires, et l'on conçoit qu'il se résignera, pourvu que les émoluments lui demeurent, à se voir contester la fonction. En droit, on ne lui doit rien ; en fait, qu'on se rassure, il touchera. Ses gages vont lui revenir par une route détournée, et, bien qu'il semble les avoir perdus faute d'un titre authentique, il lui sera possible de les recevoir sous la forme d'un *acquit au comptant* (ou *de comptant*).

**207**. Au moyen de ces acquits, le bon plaisir, l'arbitraire, ennemis-nés des règles et des contrôles, se glissaient dans les finances de l'ancienne monarchie. Ce qui n'était prévu sur aucun budget, les dépenses sans caractère fixe, les « bienfaits » du prince, les sommes que les favoris soutiraient, les indemnités pour un service occulte, tout cela se soldait le plus souvent par acquit. D'où ces surprises, ces fuites qui rendaient les projets d'économie illusoires, et amenaient, au bout de chaque exercice, très infailliblement, le déficit. Il n'importe. Le souci du bien public n'arrêtait pas les quémandeurs, et Marot n'allait pas négliger une ressource que personne, à sa place, n'aurait dédaignée. De nouveau, il écrivit au roi [J. III, 12], et le pria, en dix-huit vers badins, de lui *bailler* « un bel acquict » représentant ses gages

Dès le jour du trespas
De Jehan Marot, son père.

Et ainsi, ajoutait-il plaisamment, moi qui suis né dans la misère, je me trouverai riche... tant que l'argent durera. François Ier accueillit cette requête, et délivra, dûment libellée sur parchemin, une ordonnance de payement. J'ignore si, nanti de cette pièce, Clément fut assez naïf pour croire qu'il n'avait plus qu'à passer à la caisse. S'il l'a pensé, quelle erreur ! Hélas, entre lui et ses écus, s'élèvent encore des obstacles, et il lui faudra, pour les franchir, déployer tout son talent et se remuer beaucoup. On se sent, à le voir faire, non moins attendri qu'amusé, car, tandis qu'il s'efforce de sourire, il « n'a maille », de son propre

aveu, et cette bonne humeur qu'il affecte cache mal (réalité navrante) la sourde révolte, l'angoisse du pauvre.

**208.** A cet acquit dont nous parlons il manquait une chose : le sceau. Il appartenait au chancelier de l'apposer, et le chancelier, c'était, depuis le mois de janvier 1515, « bipedum omnium nequissimus », un homme dévoré d'ambition et toujours inassouvi, habile, cynique, rapace et plein de vices, l'archevêque de Sens, Antoine Duprat, sieur de Nantouillet. Vers la date où nous sommes, il venait (août 1527) d'apprendre la nouvelle de sa promotion au cardinalat, et bien qu'il ne dût recevoir le chapeau qu'au mois de janvier de l'année suivante, on pouvait, dès cette heure, le féliciter. Que d'affaires il avait, ce Panurge de la cour et de l'Église ! Les siennes d'abord, si compliquées. En conséquence, il ne s'occupait guère de Marot, et ne songeait pas à sceller son acquit. L'écrivain, fatigué d'attendre, se décida à réclamer, et adressa au chancelier une lettre. Il y prodigue les compliments ingénieux, les coquetteries d'une muse enjouée, les vers à maintes facettes et, malheureusement, à la manière des rhétoriqueurs, les calembours et les équivoques. Presque jamais il n'a réussi de plus variées, de plus souples courbettes. Les souverains, dit-il à Duprat, ont l'habitude, en montant sur le trône, de délivrer les captifs qui vivent, ainsi que moi, d'espérance. Agissez de même, et, puisque vous voilà cardinal, mettez-moi, à votre « rouge advenement » (l'expression est belle), hors des prisons de mon ennemie, *Faute-de-pécune*. Derechef, il compare, en cette épître, *l'état* des officiers à un bercail. Ce bercail, on l'a fermé juste au moment où il se flattait d'y pénétrer. Mais le roi-berger, néanmoins, a donné à Clément licence de « pasturer » (ceci désigne l'acquit de comptant), et il ne reste plus qu'à trouver un pré. Or, ce pré, vous n'avez qu'à parler gascon pour le découvrir dans le mot *Duprat*. Duprat va figurer, dès lors, le pré ou le *prat* qui fournira l'herbe fraîche, « franche et bonne ». Quelle est cette herbe ? L'argent de l'acquit. Lorsqu'on l'aura scellé, ce parchemin, le poète aura de quoi brouter. Ici, en guise de conclusion, il multiplie, imitant peut-être Guillaume Cretin, des phrases où abonde, très diversement orthographiée, la syllabe *scel* : Assez de retard ! *Scellons* sans faire pro*cès longs !* Si jamais on *scella*, c'est le moment de *sceller*. Je bénirai « des foys plus de *sept l'heure* » de cette *scellure*. Autant vaudraient un potage sans *sel*, un cheval sans *selle* qu'un acquit non *scellé*. Vous, donc, qui « tous aultres pre*cellez* », monseigneur, mettez là votre *Sceau*, et je prierai Dieu et son an*celle*

Que dans cent ans, en santé *excellent*,
Vous puisse veoir de mes deux yeulx *seellant*.

**209**. *Malesuada fames...* Voilà à quoi entraîne la pauvreté. Ces derniers vers gâtent un peu le reste, et semblent aujourd'hui fort étranges. Mais les contemporains les approuvaient, et ils ont sans doute amusé Duprat. Puisqu'on l'y conviait avec un tel luxe d'allitérations, il consentit enfin à sceller, et Marot, qui croyait toucher au but, courut chez le trésorier maître Guillaume Preudhomme. D'abord, simple receveur à Lisieux, puis, en 1515, receveur général de Normandie et conseiller du roi, ce personnage allait devenir ensuite trésorier de l'épargne (1529) et (1530) seigneur de Fontenaye-en-Brie. On le disait favorable aux artistes, aux gens de lettres ; c'était une sorte de petit Mécène ; il connaissait les œuvres des anciens « facteurs », et *se délectait,* « en lieu, temps et loisir », à les réciter. Cela étant, Clément, qui devait plus tard le célébrer comme un demi-dieu, avait, certes, le droit de supposer que la somme si longtemps attendue, il la lui verserait sans retard... Non. Le trésorier, nous ne savons pourquoi, refusa. Que faire ? Une fois de plus, l'infortuné prit sa bonne plume, et tourna en rimes sa protestation. S'adressant au chancelier, il se plaignit de l'incroyant Guillaume qui ne voulait croire ni à la cire du sceau, ni à la signature du roi, ni au contreseing de Claude Robertet. J'ai envie, ajoutait le poète, de faire peindre le Père éternel sur mon acquit. Preudhomme, s'il est aussi prud'homme (toujours les jeux de mots !) qu'on l'assure, croira, je l'espère, en Dieu. Tandis que Duprat était, de la sorte, invité à agir, un joli dizain arrivait au trésorier lui-même. « Va tost, Dixain, solliciter... » Parle à cet « amateur d'Apollo », au double Preudhomme (et encore !). Je souhaite que tu sois si bien reçu que je puisse recevoir... Le vœu fut exaucé à ce coup, et l'écrivain eut son argent. Il l'avait gagné, n'est-ce pas ?

**210**. Pour la clarté du récit, j'ai présenté comme se suivant à peu d'intervalle les pièces relatives à l'acquit. Cependant il est possible qu'elles se rapportent, en fait, à deux exercices financiers, car nous ne sommes pas certains que Marot ait été payé une seule fois au moyen d'un acquit de comptant. Mais qu'il ait eu, deux années ou rien qu'une, à toucher, à arracher plutôt ses gages de cette façon, on devine que tant de difficultés ont nécessairement accru son désir de figurer sur les rôles de l'hôtel. L'épître envoyée au roi dans ce sens, et dont il a été question plus haut, ne resta pas inutile, et, le 25 mars [1527], François Ier déclara au Grand-Maître, en quelques lignes très souvent citées, *qu'il voulait et entendait* que Clément eût, dans sa maison, une position enfin régulière. « A quoy, concluait-il, je vous prye ne faire faulte. » De son côté, Marguerite deman-

dait, le même jour, au même Montmorency de mettre le poète « en l'estat de ceste presente année ». Ce faisant, « me ferez, disait l'aimable reine, bien grant plaisir, estimant que l'aurez traicté *comme l'ung des miens* ». Le ton de ces deux lettres diffère, mais elles sont également pressantes. Qui donc, ainsi recommandé, chercherait ailleurs d'autres appuis ? Deux souverains travaillant de concert à obtenir une faveur pour un valet de chambre, voilà, semble-t-il, qui doit suffire... Marot, néanmoins, demeure inquiet, et continue à plaider en personne sa propre cause. Directement, il rappelle au Grand-Maître ce qu'il attend de lui, et compose, à son intention, un dizain : quand l'argent vous est assigné « par acquitz », on se sent tout fâché et tout malade. Quel remède ? Oh, pas de drogues !... Il faut simplement être bien couché (sur *l'état)*. Couchez-moi donc, noble seigneur, et de telle manière « que relever n'en puisse de ma vie ». L'auteur ne s'est pas donné beaucoup de peine, et s'est contenté de nous servir l'un de ses vieux calembours. Mais il soigne davantage une épître qu'il destine, souhaitant qu'il prenne en main ses intérêts, au cardinal de Lorraine, et bien qu'il n'ait, au fond, rien à lui dire sinon *Parlez de moi à Montmorency*, il trouve moyen d'aligner 74 vers, parce qu'il évoque *Bon-Espoir* et Mercure, avoue fièrement sa misère, consacre quelques phrases à la déesse *Fortune*, puis chante les mérites du prélat, sa bonté, son savoir, l'éloquence de sa « bouche exquise ».

**211**. Enfin, Marot eut gain de cause, et son insistance, ses nombreuses requêtes lui valurent d'échapper aux lenteurs et à l'incertitude des acquits. Il y a lieu de penser qu'il fut inscrit sur l'*état* de 1527-1528 : mais on ne saurait l'affirmer parce que le registre de cette année-là n'existe plus. C'est au rôle de l'année suivante, « commençant le premier jour de janvier mil cinq cent vingt huict et finissant le dernier jour de decembre mil cinq cent vingt neuf », que, pour la première fois, se lit (au f° XII) le nom de notre poète. Sous la rubrique *Aultres varletz de chambre*, on trouve l'article qui le concerne : « Clement Marot, deux cents livres », et nous apprenons, par cette même source, qu'il a touché, le 21 décembre 1530, ses gages de 1529... Et le voici donc, après beaucoup de retards et d'aventures, entré au port si désiré ou, pour employer son style, dans la bonne et sûre bergerie. Quoiqu'il cesse, alors, de servir Marguerite, il ne sera ni ingrat ni oublieux. Il ne se détache qu'en apparence. Jusqu'à la mort, il regardera la sœur de son maître comme sa maîtresse à lui, sa dame, sa protectrice, sa vraie providence, l'amie des mauvais jours, celle qui approuve et comprend ses

idées. D'instinct, il se tournera vers elle à chaque crise, et, afin de montrer qu'il lui appartient encore, il appellera volontiers Henri de Navarre *son second roi*. Plus que celle de France, Marguerite va rester sa reine, et il regrettera, peut-être, d'avoir quitté sa maison, car le bonheur tranquille et solide qu'il espérait avoir à la cour de François Ier, il ne l'y trouvera jamais. Le prétendu bercail abritait des loups ; la paix qu'il semblait promettre n'était qu'un leurre ou qu'un mirage.

**212**. Les pièces qui forment ce qu'on pourrait nommer le cycle de l'*état* et de l'acquit ne sont pas les seules que Marot ait écrites durant les années 1527-1528, et il a été amené, par diverses circonstances, à produire d'autres poésies, celles, notamment, qui se rapportent à la mort du célèbre Semblançay. Jacques de Beaune, seigneur (depuis le 9 décembre 1515) de Semblançay, a fourni un saisissant exemple des périls qui accompagnent les hautes fortunes, et, en achevant au gibet une carrière presque triomphale, il a prouvé une fois de plus aux humbles l'avantage de la médiocrité. D'abord, au service de la reine Anne de Bretagne, puis, successivement, « général » de Languedoc (1495), membre du conseil des finances, chevalier (1509), promu, vers le même temps, à la « grand charge », c'est-à-dire au « généralat » de Languedoïl, gouverneur et bailli de Touraine (novembre 1516), chambellan, Jacques de Beaune administre le domaine de Louise de Savoie, est traité (mais attendez la fin !) par cette avare princesse en confident, en ami, acquiert assez honnêtement l'opulence, et, peu à peu, se rend indispensable à François Ier.

**213**. Elle sort de l'ordinaire, certes, la destinée de cet homme qui, né dans une famille de drapiers, arrive non seulement à occuper des places éminentes, à faire de ses fils des prélats ou bien à leur résigner en partie ses emplois, mais encore à « gouverner » [*Bourgeois de Paris*] trois princes : Charles VIII, Louis XII et, surtout, leur successeur. Ce dernier lui livre, en effet, les finances, l'autorise (1518) à rester « prouchain de sa personne », à signer pour lui, à payer ou à percevoir presque sans contrôle, sur un simple « commandement verbal ». Quoiqu'il ne soit pas, à proprement parler, surintendant, et qu'il faille plutôt voir en lui un banquier de la cour, un ordonnateur officieux et un ministre sans portefeuille, Jacques de Beaune préside au maniement des deniers publics, négocie les emprunts, acquitte les dons, subvient aux frais des ambassades, tâche d'entretenir les armées, et dirige, en outre, le département des menus plaisirs. Visant à obliger tout le monde, accueillant, « gracieux », il se vante de n'être jamais « incompatible » et de n'avoir guère

d'ennemis. Il en a, pourtant, et des envieux. Duprat le guette et le calomnie. Louise de Savoie, quand elle apprend qu'il a regardé ses biens (1521) comme communs avec ceux du roi, oublie les services passés, réclame âprement, veut se venger, et ne cache pas sa haine. François, à son ordinaire, se montre bon fils et mauvais maître. Plusieurs motifs l'y poussent : Semblançay est très âgé ; il a fait son temps ; puisqu'il faut imputer à quelqu'un le désordre du trésor, il jouera utilement le rôle de bouc émissaire ; Duprat sera content, « Madame » aussi. D'ailleurs, ce vieillard qu'il s'agit de perdre est, pour une somme énorme, créancier de la couronne. Lui pendu, la dette est éteinte, et l'on pourra même confisquer l'héritage, se partager la dépouille.

**214**. Il faudrait bien des pages pour raconter le long procès ou, plutôt, les procès de Jacques de Beaune. Contraint, d'abord, à rendre ses comptes devant une commission instituée le 11 mars 1524, c'est seulement à la fin de 1526 qu'une action criminelle lui est intentée, ce qui permet (13 janvier 1527) de l'enfermer à la Bastille. Son sort, dès cet instant, est fixé, et il ne lui reste aucune chance de salut. On lui a donné comme juges (26 mai) des gens qui tiennent à le trouver coupable, et, parmi eux, siège Jacques de Minut, premier président à Toulouse, un lettré, un Mécène dont nous aurons plus tard à parler. Le chancelier, derrière la coulisse, anime le zèle du tribunal : on ne permit pas à l'accusé de consulter ses papiers ; on lui *desnya tout conseil*, et il fut, le 9 août, condamné à mort. L'exécution eut lieu le lundi, 11. Semblançay montra un grand courage, une résignation presque souriante. On le promena, monté sur une mule, à travers Paris. Il était vêtu d'« une saye de veloux noir » et d' « une robbe de drap frizé de couleur tannée » ; il avait à la main « une croix de boys paincte de rouge ». A côté de lui marchaient Gilles Maillart, lieutenant criminel au Châtelet, et « tous les archers, arbalestiers et hacquebutiers » de la ville. Cortège fort imposant. Il y avait, pour le voir, « moult de peuple », des spectateurs « en gros nombre ». Le supplice d'un homme « aiant environ soixante et quinze ans », si riche et si puissant autrefois, méritait qu'on se dérangeât. Jacques de Beaune ne se troublait point ; il prenait « moult saigement sa mort et fortune en patience », et saluait, les remarquant dans la foule, « plusieurs gens de sa cognoissance ». On le fit attendre six heures à Montfaucon. Il priait doucement au pied de l'échelle. Finalement, il fut « étranglé ». Et voilà le *bon* vieux temps... Le cadavre, au bout de quelques jours, fut nuitamment emporté. Duprat écrivit à Montmorency pour se plaindre, ré-

clama le corps, demanda, le supposant enseveli, qu'il fût déterré et rependu. Les biens du défunt profitèrent surtout à ses juges. Pourtant Louise de Savoie rafla les meubles, et les fit voiturer au château d'Amboise. Quant à Maillart, l'un des acteurs de ce drame, son histoire se termine à peu près là : il mourut en décembre 1529, et fut inhumé en l'église de Saint-Gervais, « d'où il estoit paroissien ».

**215.** Il y a, dans l'âme du peuple, un instinct de justice qui l'engage à réprouver souvent les iniquités de ses maîtres, à ne pas être complice de leurs coups de force. Sacrifié par ce roi qui l'avait longtemps appelé *son père*, Semblançay fut absous par la voix publique et même, écrit Versoris, « plaint et regretté ». Ceux qui le virent aller au supplice eurent « marvileuse pitié et compation dudit sieur ». Mais ce sentiment, presque personne n'osa l'exprimer. *Siluit terra.* On se borna, prudemment, à un blâme tacite, intérieur. La plupart des poètes restèrent muets ou, s'ils parlèrent, ce fut en ayant soin de ne pas se compromettre ou pour approuver — car il faut vivre ! — les redoutables auteurs du meurtre. Charles Fontaine, sans prendre parti, cite pêle-mêle Hannibal, Pompée, César, Jacques de Beaune et Jonas comme autant d'exemples propres à démontrer que tout, en ce monde, n'est qu'heur et malheur. Soit ! La victime de Duprat se trouve, au moins, en bonne compagnie, et l'intention, ici, n'a rien d'hostile. Mais cette même catastrophe dont Charles Fontaine parle sans irrévérence, elle n'inspire au plat et médiocre Germain Colin Bucher qu'une très pauvre plaisanterie. Interrogé par Semblançay, Apollon lui déclare :

> Fortune tant t'eslevera...........
> Que tu vivras et mourras haultement.

Germain Colin estime « moult subtil » l'oracle du dieu : belle finesse, en vérité, et quelle sécheresse de cœur !

**216.** Comparez, à présent, notre Marot... Qui lui refuserait admiration et sympathie ? Il n'est pas réservé, lui ; il n'est pas « sage » ; il ne hurle jamais avec les loups ; il se range du côté des vaincus ; la flèche si acérée de son esprit épargne pieusement l'opprimé, et vise ceux qui abusent du pouvoir. En cela, il représente l'opinion des masses ; il est peuple. L'épigramme où il nous peint Maillart menant Semblançay à la potence [J. III, 19] me semble plus que jolie : profonde, très honorable. Rien que huit vers, et tant de sens ! La malice de l'auteur se fonde sur le respect du droit, sur un sentiment, aussi, d'humanité. Clément compatit, et il répare. Grâce à lui, à ses huit petits

vers, Jacques de Beaune gardera, et pour toujours, le beau rôle ; on aimera son caractère ; ses infortunes paraîtront touchantes ; coupable ou innocent, on le préférera à ses bourreaux, et l'histoire, malgré sa longue carrière mêlée et complexe, ne verra en lui que le « ferme vieillart » qui sut mourir. Quant à l'autre, l'homme de *l'Enfer*, c'est-à-dire du Châtelet, le pâle Gilles Maillart, sa figure ravagée, sa démarche défaillante, son air de criminel qui va expier révèlent, dénoncent le trouble de sa conscience, la honte, la peur, le remords. Et ce n'est pas Maillart seul que l'épigramme stigmatise : c'est le corps entier des magistrats, tous les avides, tous les complaisants. Maillart, triste symbole, les représente tant qu'il y en a, en sorte que Semblançay est conduit à Montfaucon non par les juges qui l'ont trahi, mais bien par la Justice elle-même, repentante et consternée.

**217**. Sous le titre *du Riche infortuné*, Marot a consacré à celui qu'il nomme le « roy de Tours » une seconde pièce, une élégie. Elle ne vaut pas, il s'en faut, le huitain, car, outre que les lieux communs y abondent, elle semble trop artificielle, et tombe dans les inconvénients du doctrinal et de la prosopopée. Ce n'est plus le poète qui parle, mais l'ombre de Jacques de Beaune, et elle exprime des vérités banales, à savoir que la roue de dame Fortune tourne vite, et que l'argent ne fait pas le bonheur. Qui en doute ? Pour ne leur enseigner que cela, était-ce la peine de revenir chez les vivants ? Mais Semblançay ne se borne pas à tirer la morale de son aventure : cette fois, il avoue ses torts, son « vice », tout en persistant à dire que ses « ans vieulx » et sa constance lui donnent des droits à la pitié. Il s'attendrit sur lui-même, et nous dépeint (voici l'endroit notable de l'élégie) son corps accroché à Montfaucon, ses yeux « jadis vigilans » aujourd'hui mangés par les corbeaux, ses cheveux blancs que le vent agite « ne plus ne moins » qu'une feuille d'arbre. Visiblement, le poète a eu horreur du spectacle offert par les gibets, et il ne pensait pas sans émotion à ces squelettes punis. Tandis que le cardinal Duprat cherchait à pendre deux fois sa victime, Clément eût trouvé bon qu'on laissât les morts en paix : ayant déjà souffert, il respectait la misère humaine.

**218**. Il a montré, en plaignant celui que les grands de la terre avaient accablé, une indépendance très rare chez les rimeurs officiels. Tandis que, souvent, ils approuvent les actes tyranniques et plaident contre les proscrits, lui, oubliant qu'il touchait des gages pour être de l'avis de ses patrons, il a parlé non comme un courtisan, mais en homme libre et sincère. Au reste, qu'il ait, ou non, connu les deux pièces relatives à Jac-

ques de Beaune, François Ier ne garda point rancune à l'auteur, et, loin de lui enlever ses bonnes grâces, il lui donna, peu après l'événement qui vient d'être raconté, une nouvelle preuve de sa faveur en le tirant, une fois encore, d'un mauvais pas.

**219**. Voici de quoi il s'agissait : vers le milieu du mois d'octobre 1527, Marot, soit par hasard soit à dessein, se trouva sur le passage d'un quidam conduit en prison par plusieurs sergents auxquels il s'efforçait d'échapper. Le poète était-il l'ami du captif ? Le croyait-il, le savait-il injustement arrêté ? Nous l'ignorons. Ce qui est certain, c'est qu'il résolut de le délivrer, et que, s'élançant — non pas tout seul, je pense, — contre les agents de la prévôté, il voulut les contraindre à lâcher prise. De là, horions, bousculade, bagarre. Le résultat fut peu brillant. La police demeura maîtresse du champ de bataille ou, du moins, se replia en bon ordre sans abandonner sa proie. Maître Clément s'en alla de son côté : mais ceux qu'il avait chargés avec tant d'entrain et de violence ne le perdaient pas de vue, et comptaient lui faire payer cher son agression, sa rébellion. Lui, il se figurait que l'incident était clos, et même, à l'entendre, il pensait à bien autre chose, lorsque, très peu de jours après cette fâcheuse « rescousse », arrivèrent « trois grandz pendardz », qui, l'ayant saisi brutalement, l'enfermèrent dans la Conciergerie du palais. Et le voilà donc, pour la seconde fois, confrère en l'église Saint-Pris, au diocèse de Saint-Marry.

**220**. Moins marri, en vérité, que pris. Sa position, en effet, ne semble pas dangereuse, car il lui sera facile d'amadouer les adversaires qu'il a, c'est-à-dire le roi et les sergents. Deux actions, dans le cas où il se trouve, s'exercent ensemble contre lui : une action civile, parce qu'il a lésé, maltraité des individus, et qu'il lui faut réparer le dommage ; une action publique, parce qu'il a, en entravant le cours de la justice, violé la loi. Or, comme la loi émane du roi, qu'il la représente et la conserve, c'est lui qui, théoriquement, introduit l'action publique, ou qui confère aux juges, dans la pratique, le privilège de le remplacer à cet égard. Marot, donc, ne se trompe nullement lorsqu'il affirme [G. III, 85] que le roi est sa *partie*, et qu'il peut, s'il lui plaît, tenir, en ce qui concerne son droit souverain, le délit pour non avenu. Mais ce désistement du prince ne paraît pas douteux, et il sera temps de le demander quand les sergents auront, au préalable, retiré leur plainte.

**221**. Que faut-il pour cela ? De l'argent. Les gourmades qu'ils recevaient étaient regardées par les bas officiers des tribunaux comme une manière de casuel, un moyen d'arrondir leurs gages fixes, un supplément, en somme, agréable, quoique

onéreux. On se rappelle l'Intimé. Pendant que Chicaneau le soufflette et, « de ce non content », *réitère avec le pied*, il verbalise, rempli de joie, et crie : « Frappez : j'ai quatre enfants à nourrir ! » Le texte de Racine n'insiste guère. Rabelais, par contre, ne tarit pas, et consacre jusqu'à cinq chapitres à l'île Procuration, à ces peu fiers *chicanous* qui gagnent tant à être battus que, si on cessait de leur casser les os, « ils mourroient de male faim, eulx, leurs femmes et enfants ». Frère Jean des Entommeures, mis au courant de ce fait étrange, n'en croit point ses oreilles, et jure par la sacrée botte de saint Benoît qu'il ne tiendra pour certain un goût aussi insolite qu'après l'avoir dûment constaté. Là-dessus, il aborde un *chicanous* à museau rouge et lui demande s'il consentirait, pour vingt écus, à être roué de coups. L'autre accepte avec transport, et le moine étrille de telle manière son homme qu'on le croit « mort assommé ». Point. Rouge museau, « aise comme un roi ou deux », empoche la somme en souriant, et propose au *révérend père en diable* de recommencer à moitié prix... Eh bien, ce rôle de Jean des Entommeures, Marot, sans préméditation, se voit obligé de le jouer. Ayant battu les sergents, il faut les indemniser Oui, mais à quel taux ? On discute, on marchande ; finalement on tombe d'accord, et la partie civile cesse de réclamer, se déclare satisfaite.

**222.** Restent le ministère public, la loi, le roi. Après quinze jours de captivité, le prisonnier adresse à François Ier une épître adroite, étincelante, dont voici le point essentiel :

> Si vous supply, Syre, mander par lettre
> Qu'en liberté voz gens me vueillent mettre...

Qu'on ne se fie pas à l'apparence ! Quoique la requête de l'écrivain semble toute folâtre, elle renferme un très solide argument, et explique, en peu de paroles mais de façon claire, qu'il n'y a plus à s'occuper des sergents, et que rien n'empêche, à présent, le prince d'arrêter, s'il le veut, la procédure. Ainsi fut fait. Dès le 1er novembre, François ordonna à la cour des aides de délivrer son « cher et bien aimé valet de chambre », d'autant, ajoutait-il, tournant en prose le raisonnement du poète, qu'il a désintéressé sa partie et « n'est detenu que pour nostre droit ». Le lundi, 4 novembre, la cour charge maîtres Benoît Larcher et Clériadus de la Rozière, conseillers, d'interroger l'inculpé, et elle décide, le mardi, 5, ouïes les conclusions du procureur général, que « ledit Marot » sera « elargi par tout *quousque*... en faisant les soumissions et s'elisant domicile en la manière accoutumée ».

**223**. Relâché de la sorte et rendu à ses travaux ordinaires, il tailla sa plume, et se tint prêt, en sa qualité de poète royal, à célébrer les événements qui se passeraient à la cour, les mariages ou les décès, par exemple. Et, justement, une occasion s'offrit presque aussitôt, à savoir la mort (vendredi, 29 novembre 1527) de Florimond Robertet, seigneur d'Alluye, trésorier de France, secrétaire du roi et concierge du Palais. C'était un haut personnage, et la magnificence de ses obsèques le prouve. François I[er], qui l'aimait fort, avait ordonné qu'on lui rendît « tout plain d'honneur ». Dix-huit crieurs vêtus de noir *publièrent son trépas* dans les rues et carrefours. Porté, d'abord, « en grand triomphe » et avec un « grand nombre de luminaire », à la chapelle des Augustins, le corps fut conduit ensuite à l'église Notre-Dame-des-Champs, « et estoient audict convoy le prevost et eschevins de la ville », quantité de seigneurs et de gentilshommes, les « gens des finances » en longue file. Le cercueil, après les deux services célébrés à Paris, fut mené, entouré de cent torches, à Blois où eut lieu, pompeuse et coûteuse, une nouvelle cérémonie funèbre.

**224**. Il faut croire que Marot devait à Robertet beaucoup de reconnaissance, vu que, lui aussi, il l'enterra très solennellement et sans regarder à la dépense. Ce ne fut pas une brève épitaphe qu'il lui consacra, mais une « déploration » en règle, un vrai poème de seize pages [J. II, 244-260]. Il a voulu faire une « œuvre », un monument ; il a soigné la façon, l'étoffe, d'où il résulte qu'il a été, chose qui lui arrive lorsqu'il s'applique, moins bien inspiré que de coutume. Lui-même avoue [245] qu'il n'entend rien à la *tragédie*, et que l'expression des sentiments tristes *corrompt le naïf de sa muse*. Il avait plus raison qu'il ne pensait, et il n'a pas réussi à être, dans les vers qui nous occupent, à la fois affligé et naturel. Sa *déploration* est en partie conçue et traitée selon la méthode des rhétoriqueurs. Un songe, une vision, voilà le cadre, et, dans ce cadre, se meuvent, animées (si peu !) et bavardes, des abstractions à forme humaine ou divine, des personnes qui sont des symboles. L'auteur met en scène la Mort « hydeuse », « le bon hommeau Labeur » et dame *République-française* qui non seulement déchire, tant elle est désespérée, affolée, son manteau bleu semé de fleurs de lis, mais arrache encore ses « beaulx cheveulx ». A cette *République* consternée, sanglotante, qui lui reproche d'avoir occis Robertet, homme si illustre qu'on le connaissait « en Tartarie, Espaigne et la Morée », Atropos, la « perverse Chimère », réplique par un ample sermon, et, vexée d'avoir été appelée [250] « vieille effacée, infecte, image immunde », déclare qu'elle est, au con-

traire, aimable, désirable, attendu que si on ne mourrait pas, on ne pourrait pas revivre, et que c'est elle qui ouvre la glorieuse porte de l'éternité. Ce discours et celui que prononce *République* appartiennent, du moins par leur forme, à l'âge précédent, et l'on y relève des hyperboles et des jeux sur les noms propres que Jean Marot eût approuvés. Pleurez, commande *République*, ce Robertet si diligent et si sage ! Que vos larmes ne soient pas simplement une rosée ! Moi, j'en verse « plus d'un seau ». Vous autres, changez en un petit ruisseau « chascun œil », et

De tout cela faisons une rivière ... [251.]

Florimond mérite ce débordement : il fut, en effet, un « mont flory », « plus que flory », et si haut qu'il s'élevait au-dessus de « Parnasus ».

**225**. Mais s'il respecte et continue une détestable tradition littéraire, ce poème renferme, par ailleurs, un élément assez nouveau et des hardiesses qui nous étonnent. L'écrivain introduit, au moment où l'on s'y attendait le moins, une satire de l'Église dans son panégyrique de Robertet, et saisit l'occasion, ou la fait naître, d'attaquer avec force le papisme [246]. Bien entendu, la Rome catholique devient, ici, une dame, une « grand dame... nommée Rommaine » qui porte une triple couronne sur sa tête rasée, et traîne, peintes et brodées aux plis de sa robe, toutes les richesses de ce monde : les palais et les châteaux, les tours et les villes closes, les plaines et les « boys ramez », la terre entière et la mer aussi. Telle s'avance, chargée, gorgée d' « un million de choses », la Cybèle cléricale, et, pour vous ôter l'envie de critiquer ses conquêtes temporelles, elle étale aux yeux cette devise : *Le feu à qui en grogne !* Cet impudent avis est presque un aveu. Cependant la robe dont elle est couverte, ce tissu que les siècles ont formé de la substance des peuples rend la méchante fée un peu honteuse, et elle dissimule ce vêtement révélateur sous un manteau où plusieurs draps sont compris, le noir et le blanc, le gris et *l'enfumé*. Est-il besoin de le dire ? Il figure, ce manteau, la feinte pauvreté des moines, qui prospèrent « sans travail » à l'ombre de la tiare. Le symbole, on le voit, a trois parties, et Marot a voulu nous signifier que, fort attachée aux biens d'ici-bas, Rome était, en outre, féroce, hypocrite. Il aurait pu s'arrêter là, et personne ne l'eût accusé d'être timide. Mais non, il insiste, et va même parler sans allégorie. Pourquoi, demande la Mort [253], me prodiguer l'injure, m'appeler mauvaise ? Le prêtre qui chante aux enter-

rements, et dont on paye les orémus, apprécie mon ouvrage et me bénit. Sois tranquille ! Il accordera à ta cendre, si tu laisses de l'argent, autant de messes et d'anniversaires, autant de musique et de cierges que tu en désireras [256] : mais « si tu n'as vaillant que ta chemise », le curé ne se dérangera point ; tu t'en iras seul au cimetière, et n'auras droit ni à la plainte des cloches ni à la moindre psalmodie... Marot est là tout entier. Il aime à arborer son drapeau et à courir au-devant des coups.

**226**. Il a, vers la même époque, produit un autre poème, *l'Amour fugitif*, où il censure de nouveau les moines. *L'Amour fugitif* est en deux parties. La première, qui n'a rien d'agressif, est la paraphrase d'une très jolie pièce de Moschus, traduite en latin (1497) par Gellius Bernardinus Marmitta. Clément attribuait à Lucien le texte grec et à Politien la version de Marmitta. Il se trompait, mais qu'importe ? S'il ignorait le vrai nom de ses modèles, il n'a pas laissé, grâce à eux, de rimer une centaine de vers agréables. — Quant à la seconde partie, elle lui appartient en propre, et le titre nous le dit expressément. Précaution inutile. Il suffit de lire ce deuxième chant pour s'apercevoir qu'il n'a rien d'antique. Carmes, capucins, dominicains y sont cruellement flagellés. Les couleurs diverses de leurs frocs amènent plusieurs comparaisons désobligeantes avec les corbeaux, les pies, les ramoneurs. L'habit, direz-vous, ne fait pas le moine. Mais le moine, d'après Marot, vaut encore moins que son habit. *Pie* attire le mot « espie ». Ces gens aux ceintures de corde sont une race d'espions. Paresseux, du reste, et sensuels. Ils prêchent aux naïfs la pauvreté, tandis que, mangeant et buvant aux frais d'autrui, ne donnant rien et prenant beaucoup, ils deviennent vite « gras et puissants ». Nous voici loin de *l'Amour fugitif*, et le rapport entre son escapade et la conduite du clergé régulier nous échapperait de tout point, si l'auteur ne se décidait — bien tard — à rattacher l'un à l'autre ces deux éléments. Pour les concilier, il ajoute au mythe de Moschus le trop moderne incident que voici : apprenant que l'espiègle Cupido venait de quitter sa mère et volait, libre, à travers le monde, moines et moinillons, comme un seul homme, s'engagent, la main sur les reliques et les bulles, à rattraper cet enfant incendiaire et à le lier si bien qu'il ne pourra plus bouger. C'est à quoi, présentement, travaille la légion des bons pères. En vain. Personne n'enchaînera l'Amour. L' « humaine race » a besoin que, sans cesse, il erre de-ci, de là, et les vœux de chasteté, moyen précaire de gagner le ciel, ne se gardent qu'avec peine et outragent la nature.

**227**. Dès ce moment, on le voit, Marot travaille à trans-

planter dans son petit champ gaulois les belles fleurs de l'antiquité. Il imite non seulement les Grecs, mais aussi les Latins, les Italiens. Ses *Visions de Pétrarque* [J. III, 146], translatées « de tuscan en françoys » par commandement du roi, semblent à peu près contemporaines de *l'Amour fugitif*, et c'est d'un poète de Rome qu'il va s'inspirer en son *Chant nuptial* de Renée de France. Née à Blois en 1510, cette princesse, fille de Louis XII et de la reine Anne, épousa, le dimanche, 28 juin 1528, Hercule d'Este, fils de Lucrèce Borgia et d'Alphonse Ier, duc de Ferrare. Le mariage fut célébré à la Sainte-Chapelle, puis on donna, « au Palays, en la salle de Sainct Loys », un banquet « fort honnorable ». Le gaillard épithalame de Clément, après des réflexions sur la « doulce nuict » de noces qui, maintenant, semblent choquantes, se termine par des regrets, des adieux. Elle s'en va, la noble et bonne Renée ; Amour l'entraîne hors de sa patrie, loin de ses parents, et la cour se déclare inconsolable. De fait, Hercule d'Este, emmenant sa femme, reprit, le 21 septembre, la route de son pays : mais s'il avait été donné à Marot de prévoir l'avenir, il se fût à l'avance réjoui de ce départ qui devait lui être, un jour, très utile. Le temps viendra, en effet, où, fuyant les bourreaux, trahi par son maître, cherchant en divers lieux un asile, il s'estimera heureux de rencontrer, à Ferrare, une duchesse française qui consentira, non sans danger pour elle, à l'accueillir et à le défendre.

## BIBLIOGRAPHIE ET RÉFÉRENCES

**180.** Joinville, *Histoire de saint Louis* (édition de Wailly ; Paris, Hachette, 1886), §§ 327-8. — *Journal d'un bourgeois de Paris sous le règne de Charles VII* (*Nouv. Coll. des mémoires pour servir à l'hist. de Fr.* publiée par Michaud et Poujoulat, 1re Série, t. III), pp. 271, 285, 287-9, 294.

**182.** Becker, *Zeitschrift für fr. Spr. u. Litt.*, XLI, 211. — Michelet, *Mémoires de Luther* (Paris, Flammarion, *s. d.*), 182. — Rabelais, *P.*, IV, 29.

**183.** *Le coup d'essay de François Sagon* (Lenglet-Dufresnoy, VI, 14). — Becker, *op. cit.*, 209-210. — G. III, 288, n. 1.

**184-186.** Personne n'a jeté, sur ce procès de 1526, plus de lumière que M. Becker (*op. cit.*, 211-213). Les renseignements relatifs aux cinq (?) frères Meigret sont extraits des ouvrages que voici : *Journal d'un bourgeois de Paris sous le règne de François* 1er [Bourrilly], pp. 182-183, 259-260, 374-375, 388 ; — A.-L. Herminjard, *Correspondance des Réformateurs dans les pays de langue française recueillie et publiée avec d'autres lettres relatives à la Réforme et des notes histor. et biographiques*... 9 vol. in-8° : (I à IV, Genève, H. Georg, et Paris, Michel Lévy, 1866-1872 ; V à IX, Genève, H. Georg, et Paris, Fischbacher, 1878-1897), t. I, 309, 317, 323-325 ; — G. III, 257, les vers 86-88 et la longue note 3.

**187.** *Bourgeois de Paris*, 182, n. 3. — G. I, 98 ; III, 76, n. 2.

**188.** C. Schmidt, *Gérard Roussel*, pp. 40 sqq. — Mary James Darmesteter, *La reine de Navarre*, pp. 73 sqq. — *Bourgeois de Paris*, 363 et passim.

**190**. G. II, 163, n. 2. — *Bourgeois de Paris*, 11 (le texte et la n. 1), 237, 247, 356.

**191**. G. II, 173, n. 1. — *Bourgeois de Paris*, 12, 210, 332.

**192**. G. III, 69. — Becker, *op. cit.*, 207.

**194**. G. II, 155, n. 1. — *Ruisseaux de Fontaine*... par Ch. Fontaine, pp. 112-113. — O. Douen, I, 161.

**195**. Missions de Lyon Jamet : *Lettres de Rabelais* [Bourrilly], pp. 13, 14, 73 ; *Lettres de Jean Calvin* recueillies... par Jules Bonnet (Paris, 1854), I, 428. — Robert de Fuchis : A. de Montaiglon, *Jean Goujon,...* dans la *Gazette des Beaux-Arts*, 1885, p. 16. — *Jamet à tout jamais louable*... : G. II, 155.

**197**. Louis Guillard, évêque de Tournay en 1513, fit son entrée à Chartres le dimanche, 2 juillet 1525 (*Bourgeois de Paris*, 210-211). — Sur ce personnage et les deux actes émanés de lui, cf. *Gall. christ.*, VIII, 1188 et [*Instrumenta*] 408-409 ; G. I, 106-108 et II, 160, n. 1 ; Becker, *op. cit.*, 214-215.

**198**. Qu'on lise [G. II, 159] le titre complet de l'*Enfer*, et on y touvera cette mention : « composé en la prison de l'Aigle de Chartres ». Mais le mot *prison* ne s'applique pas forcément à un édifice destiné aux prisonniers. Toute demeure peut servir de prison; Le Polyeucte de Corneille est en prison dans son propre palais.

**201**. Coq-à-l'âne de Marot : G. III, 206-243 ; réponse de Jamet : *Ibid.*, 244-260. — Becker, *op. cit.*, 216-218.

**202**. J. II, 164 ; III, 7, 27, 82, 98.

**208**. G. III, 93-98. — *Bipedum omnium nequissimus* : Belcarius, *Rerum gallic. comment.*, f° 435. — Promotion de Duprat au cardinalat : *Bourgeois de Paris*, 270. — *Les Poésies de Guillaume Cretin*, pp. 203-4 : « Pleust or a Dieu que jamais *Chancellier* | Ne fust logé fors en mes*chant cellier*, etc. »

**209**. G. III, 99, le texte et la n. 1. — J. II, 271 et III, 61.

**210**. G. I, 139-140. — Becker, *op. cit.*, 220-221. — J. III, 13. — G. III, 101.

**211**. G. I, 141-142. — *Mon second roy* : G. III, 302, v. 182-183 ; J. III, 57, CXL.

**212-213**. *Livre de raison de M^e Nicolas Versoris, avocat au Parlement de Paris* (1519-1530), publié par G. Fagniez dans les *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, t. XII, 1885. — Pierre Clément, *Enguerrand de Marigny ; Beaune de Semblançay ; le chevalier de Rohan* (2^e édition), Paris, Didier, 1859. — Alfred Spont, *Semblançay. La Bourgeoisie financière au début du XVI^e siècle.* Thèse de Paris, 1895. J'ai emprunté divers renseignements à cet ouvrage. Cf., notamment, les pp. 9, 18, 25, 36, 63, 64, 66, 123, 129, 132, le texte et la n. 1, 133, 150, 157, 177, 228, 261, 280-282.

**214**. Versoris, *op. cit.*, 104-107. — *Bourgeois de Paris*, 253-259 ; 332. — Spont, *op. cit.*, 245, 251, 261-264, 279.

**215**. *Id.*, *ibid.*, 262-263, 264, n. 4, 281. — Ch. Fontaine, *Les Ruisseaux de Fontaine*, pp. 42-43. — *Les Poésies* de Germain Colin Bucher [J. Denais], p. 247.

**217**. J. II, 50. Une partie de cette pièce est imitée de Villon.

**219-222**. G. I, 128-131 et III, 80-87. — Becker, *op. cit.*, 224-225. — Les citations faites au § 221 proviennent des *Plaideurs* II. 4 et de *Pantagruel*, IV, 12 et 16.

**223**. *Bourgeois de Paris*, 275-276.

**226**. G. II, 129-134 ; 135-142. — Becker, *op. cit.*, 226.

**227**. J. II, 85. — *Bourgeois de Paris*, 304-305.

---

# III

## DU MOIS D'AOUT 1528 AU MOIS D'OCTOBRE 1534

**228**. Épitaphe de l'abbé de Beaulieu. — **229-237**. *L'affaire des* Gracieux adieux aux dames de Paris. — **238-242**. *Le dernier procès et la mort de Louis de Berquin.* — **243-244**. *Clément Marot en ménage.* — **245-255**. *Une agréable et chaste histoire d'amour : Anne d'Alençon.* — **256**. *La Paix des Dames.* — **257-259**. *Le retour des otages et le mariage de François Ier* **260-262**. *Le valet de Gascogne ; maladie de Marot.* — **263**. *On lui reproche d'avoir attaqué la Gascogne.* — **264**. *Il reçoit divers témoignages de sympathie.* — **265**. *Pièce funèbre sur la mort de Louise de Savoie.* — **266**. *Nouvelle tentative du parlement contre Marot.* — **267**. *Étienne Clavier.* — **268**. L'Adolescence clémentine. — **269**. *Le roi, se dirigeant vers Marseille, visite l'Auvergne et le Languedoc.* — **270**. *Son entrée à Toulouse.* — **271**. *Passage de Clément dans cette ville.* — **272-276**. *Guillaume de La Perrière.* — **277**. *La cour arrive à Avignon ; le tombeau de Laure.* — **278**. *Mariage d'Isabeau de Navarre et de René de Rohan. Marot passe quelques jours à Alençon.* — **279**. *Il va de là à Vauluisant, puis à Lorris et à Blois.* — **280-281**. *Aigreur et violence, en ce temps, des querelles religieuses ; placards et pamphlets ; la persécution s'annonce, et Clément compte au nombre des plus menacés.*

228. Parmi les pièces de Clément Marot qui se laissent dater, il en est fort peu qui appartiennent à l'année 1528, et il ne nous reste plus qu'à en citer une seule : *Épitaphe de l'abbé de Beaulieu de la Marche, qui osa tenir contre le roy.* Il s'agit d'Antoine de La Mark, « prothenotaire et grand archediacre de Chartres, abbé commendataire de Beaulieu » en Argonne, l'un des quatre fils de Robert II de La Mark, sieur de Sedan. Ce « presumptueux moyne », après avoir « amassé deux ou trois mil... mauvais garçons », se mit, aux mois de juin et de juillet, en campagne, et voulut établir par la force, autour de son abbaye, une poli-

tique antifrançaise. Mais, attaqué par Claude de Guise et un « certain nombre de gens d'armes », il ne résista guère, et « fut tué d'une hacquebute au mois d'aoust ensuivant »... Sur la pierre qui couvre cet audacieux, Marot propose de « graver ou paindre » la légende des Géants qui montèrent à l'assaut du ciel, la *fable* instructive de Phaéton, l'*histoire*, aussi, de « Luciabel » qui, pour avoir, avec « ses consors », tenté de s'élever contre Dieu, perdit, comme l'abbé de *Beaulieu*, le *beau lieu* qu'il habitait, et tomba au gouffre sans fond de l'enfer. Faute d'avoir médité ces exemples, Antoine de La Mark a succombé. Que personne ne le plaigne ! Outrecuidant jusqu'à la démence, il montre à chacun ce qu'il en coûte de chercher querelle au Jupiter gaulois.

**229**. Les premières œuvres que Marot écrivit en 1529 n'ont pas, comme l'épitaphe d'Antoine de La Mark, un caractère officiel, et elles s'adressent non aux adversaires du roi, mais à des ennemis (ou ennemies) du poète. Il en a eu toujours une foule, et nous lui en connaissons déjà beaucoup. Le hasard, la calomnie ou, peut-être, sa verve indiscrète vont maintenant lui en susciter d'autres, moins dangereux sans doute que les parlementaires et les gens d'Église, mais qu'il devra combattre cependant et, profitant de leur manque d'esprit, réduire enfin au silence.

**230**. Du reste, voici les faits : La cour, cette année-là, fit plusieurs voyages, et quitta la capitale au moins deux fois. A l'occasion de l'un de ces départs — et, probablement, de celui qui eut lieu le 11 mars — parut, sous la forme d'une ballade irrégulière, une pièce assez gauche qui avait pour titre *les Gracieux adieux aux dames de Paris*. « Gracieux » est mis là par antiphrase. « Les mignons de court » (ce sont eux qui parlent) décochent aux Parisiennes, sous prétexte de prendre congé d'elles, quantité d'allusions très mordantes et maints brocards, en outre, aussi explicites que directs. L'outrage, ici, est à double tranchant, et ce texte, si nous lui supposions une valeur historique, prouverait que les gentilshommes de la maison royale avaient, à la ville, des amours plébéiennes, et descendaient, pour y trouver le plaisir, au-dessous du demi-monde. Les dames, en effet, qui reçoivent leurs adieux sont toutes des personnes « aux cours tallons », ce qui revient à dire des femmes qui tombent, et, bien qu'elles sortent de divers milieux, elles exercent le même métier, s'offrent aux galants à titre onéreux, et les regardent comme des « pigeons » qu'il faut plumer. On se procure, par cette inconduite, plus d'aisance au logis, un air de luxe au dehors, quelques bijoux, des « chesnes et bracelletz ». La prostitution, ainsi com-

prise, n'est pas tant un gagne-pain qu'une source de profits accessoires, une façon de ne pas manquer du superflu. Et l'on doit croire que cette forme de dépravation se rencontrait, au XVIe siècle, en plusieurs classes de la société, car les *Adieux* mentionnent, outre la corporation entière des « lingères du Palays », au moins une dame de la noblesse, Jeanne L'Orfèvre, fille du seigneur d'Ermenonville, puis l'épouse d'un futur chancelier, Jeanne Du Bourg, née Hénard, « lieutenande civille », et enfin d'authentiques bourgeoises, « la belle Quadranière », par exemple, qui semble avoir tenu une boutique de mercerie.

**231**. Pourquoi cette satire, qui vise uniquement des courtisanes (ou autant vaut), a-t-elle causé un grand scandale et soulevé d'ardentes protestations, voilà ce que je ne puis expliquer. Bien des fois, avant cette date, les mœurs des Parisiennes avaient été, en vers et en prose, peintes sous de très noires couleurs, et personne ne s'était beaucoup ému. Plus tard, ces mêmes attaques seront, sans exciter la moindre colère, à chaque moment renouvelées. Rabelais, notamment, tâchera de rajeunir ce vieux thème, écrira contre les femmes de Paris un chapitre d'un goût vraiment atroce, une série d'énormes sarcasmes. Or, bien qu'il déclare dévergondées les matrones, les filles et les fillettes en bas âge de cette cité où tout est à vendre, les accusées n'ont pas songé à répondre, et nul champion n'a pris leur défense. Comment, alors, ne pas s'étonner de l'indignation qui accueillit ces petites strophes des *Adieux ?* Qui eût pensé que Caqueton, La Touchalloue et La Grive auraient des partisans, des chevaliers, et que l'opinion recevrait mal les malices lancées aux dames Marneff de ce temps-là ? Pourtant, il en fut ainsi : la brève et médiocre pièce fit un tapage imprévu, et l'on reprocha à l'auteur d'avoir insulté tout le beau sexe de la capitale... Oui, mais qui était l'auteur ? Il n'avait pas signé son libelle, et le public cherchait un responsable. On ne tarda guère à le désigner, et la ballade fut mise, peu charitablement et sans preuves, au compte de Clément Marot.

**232**. « Nous n'hésitons pas », dit Guiffrey, à lui attribuer cette satire... Il serait, cependant, très naturel d'hésiter, et il y a plus d'une raison de croire que les vers en question ne sont pas l'œuvre de notre poète. Lui-même, au moins trois fois, a nié les avoir faits, et il affirme encore son innocence longtemps après la crise, alors que rien ne le contraint à mentir. On peut donc admettre qu'il est sincère quand, à peine les *Adieux* parus, il traite de « gentilz veaux » ceux qui les ont composés, et demande à ne pas être confondu avec de si vils et sots « blasonneurs ». La réplique ou, pour parler comme lui, l'*excuse* qu'il

leur adresse se réduit, en somme, à deux arguments : 1° Hormis six dames « qui hayne m'ont voué » (il y a ici un mystère ; les six conjurées sont mal connues, ainsi que la cause de leur aversion), je n'ai, parmi les femmes, aucune ennemie : je les respecte toutes ; je suis « leur servant », et veux employer « mon petit sçavoir » non pas, certes, à les calomnier, mais à chanter leurs louanges. 2° Il suffit, pour ne pas me soupçonner, de lire *les Adieux* sans parti pris. Ils sont faiblement rimés, et le sens ne vaut guère mieux que la forme. Ce pauvre travail est indigne de moi, et jamais des strophes limées avec une telle négligence ne sont, avouez-le, sorties de ma forge.

**233**. Cette deuxième preuve me semble excellente, concluante presque, et les vers contre les Parisiennes marqueraient, s'ils étaient réellement de Marot, une étrange défaillance tant de son esprit que de son art. Mais qu'importe aux envieux ? Des réflexions de ce genre ne les arrêtent pas, et ils sacrifient vraisemblance et bonne foi à l'espoir, au plaisir de nuire. Un rimeur dont nous ne savons rien, sinon (et encore !) qu'il se nommait Louis Boileau et se faisait appeler seigneur de Centimaison, accepta ou s'arrogea le rôle de champion des dames, s'offrant à les venger toutes en bloc et, plus spécialement, les six que Clément, dans ses *excuses*, avait dit lui être hostiles. A ce groupe de commères courroucées M. de Centimaison sert d'interprète, et c'est par sa bouche que s'exprime leur rage. Quel style ! Quelles invectives ! Il jette feu et flamme, le noble seigneur de Centimaison. Sa stratégie consiste non pas à essayer de défendre ses clientes, mais à accabler, à pulvériser leur adversaire. Voilà un projet de paladin. Le malheur est que le Roger des six Angéliques a l'âme, les armes d'un charretier, en sorte que, au lieu de pourfendre l'ennemi avec l'épée ou de le cribler de flèches aiguës, il voudra l'abattre à coups de poing, l'écraser dans la boue et sous les pavés. Il n'y a là ni discussion, ni réfutation, ni l'ombre d'un raisonnement ; la pièce n'est pas autre chose qu'un chapelet de lourdes injures, et les Parisiennes, chez Louis Boileau, parlent en marchandes de marée.

**234**. Admirez, d'abord, le portrait physique de Marot qu'elles présentent à Marot lui-même : Tu es, lui crient-elles, d'une laideur répugnante, tellement lippu, camus [exact... Mellin, son joyeux camarade, l'avait baptisé *Cadmus*], « ratatiné », louche, puant et, en somme, un « crapault » si « infect » que pas une femme ne voudrait de toi, fût-ce en qualité de bouffon. Tu devrais, à ce point difforme, avoir la pudeur de te cacher. Non, tu te pavanes, tu t'exhibes, tu fais la roue et tu fais le brave ; tu chausses, quoique n'ayant pas un liard, de jolis souliers de

velours ; tu portes des habits de soie, et tâches d'orner ce corps pourri qui sera, avant peu, mangé des poux... Tes mœurs (voici maintenant la peinture du caractère) valent encore moins que ta figure. Bachelier de taverne, licencié ès vices, hôte des maisons publiques, tu t'accroches, parasite, aux gens afin qu'ils t'invitent, de guerre lasse, à dîner. Tu cherches, le long des rues, quelqu'un qui veuille *payer pour ta panse*. Nous-mêmes, tes victimes, que de fois nous t'avons abreuvé, repu, lorsque tu venais, les dents longues, flairer le rôti dans nos cuisines ! Et c'est toi, un mendiant, un homme qui ne possède, sous le soleil, ni champ ni friche, le confrère des truands, des happelopins et des gaudisseurs, c'est toi, misérable, qui oses, jetant le venin hors « de tes tripes », arracher aux Parisiennes leur couronne, leur *chapeau* d'honneur ? Tu aurais dû, menteur « damnifère », garder le silence, car tu vois qu'elles ont bec et ongles, les Amazones que tu as *détractées*.

**235**. Et, là-dessus, pluie d'injures... Celles que j'ai déjà citées n'ont pas épuisé la verve du « poète », et, craignant de paraître trop modéré, il appelle encore Clément Marot non seulement « malheureux belistre », fils de farceur, petit coquin, méchante créature, *maraud* (naturellement), rimeur affamé et rustique, cervelle frivole, cœur félon, « composeur mordifère », homme à la « serpentine bave » et à la vie « increpable »,... mais, aussi, lâche garçon, écornifleur et, sans périphrase, « macquereau ». Tout cela n'est pas mal. Pourtant de telles apostrophes ont plus de violence que de portée ; leur brutalité, au fond, les empêche d'être efficaces ; elles ne touchent pas le point sensible, le côté faible, et ne sauraient valoir, puisque les gros mots ne prouvent rien, une imputation nette et précise, fondée sur un fait réel. L'argument *ad hominem*, celui qui va loin et qui peut nuire, Centimaison le tient soigneusement en réserve, et ne le produit qu'au moment de conclure. Et puis, dit brusquement à Marot son adversaire, tu es luthérien, ami Clément ! Souviens-toi de ce carême où tu mangeais de la chair ! Peu s'en fallut, alors, qu'on ne te jetât « vif en ung feu ». Personne ne t'aurait pleuré. Patience ! Tu finiras, hérétique, par aller au bûcher et, de là, au diable... Mais écoute, en attendant, ce que t'annoncent les dames de Paris : tu seras, pour les avoir vilainement blasonnées, un jour ou l'autre banni de la cour, et elles s'engagent, en outre, à te punir de leurs propres mains. Attrapé, happé, saisi par elles, fourré ensuite dans « ung trou de cave », et ta sale peau mise toute nue, tu recevras, pendard, avec « de gros fouetz », tant et de tels coups que le sang, depuis la tête jusqu'aux pieds, ruissellera sur ton corps.

**236.** Il eût été dommage d'ajouter quoi que ce fût. La scène du *trou de cave* termine l'épître agréablement, et Louis Boileau, croyant avoir atteint le sommet de l'invective, regarde sa tâche comme achevée, et pose la plume, content de lui. Mais il se trompe s'il pense avoir vaincu. Ni lui ni celles qu'il a voulu défendre n'auront le dernier mot, et il leur faut essuyer la riposte de Clément, une triomphante lettre de 238 vers [G. III, 144]. En ce poème, que de choses ! L'auteur, habile et dédaigneux à la fois, ne fait pas au sire de Centimaison l'honneur de lui répondre directement, et, après l'avoir traité d'ivrogne et de « farcereau », il se borne à lui souhaiter d'obtenir, récompense due à son zèle, les intimes faveurs de « la plus saine » de ces « bourgeoisettes » auxquelles il a servi de truchement. A part ces quelques insultes et ce vœu meurtrier, la pièce entière ne s'adresse qu'aux six « harangères » coalisées. Marot leur affirme derechef qu'il n'a pas écrit les *Adieux*. Je ne cherche, dit-il, noise à personne, et méprise ce genre de pamphlets. La peinture des horreurs de la guerre, l'apologie de la paix, l'éloge de tous ceux qui travaillent au bien public, la geste admirable de François I^er^, sa vaillance durant les combats, sa constance dans les revers, tels sont les sujets qui me conviennent, et parler de vous, dames « tant poupines », ce serait me ravaler. D'ailleurs, si, entraîné par ma *muse ardente*, il me plaisait de vous rendre coup pour coup, vous verriez, alors, combien pique un poète royal et de quel bois il se chauffe... Mais non. Je ne suis pas l'ennemi des femmes. N'ai-je pas, autour d'elles, passé et gaspillé ma jeunesse ? J'aurais pu l'employer mieux ou — qui sait ? — de façon pire. Ce sexe, quoi qu'il en soit, m'est connu, et je ne confonds nullement les honnêtes, les vertueuses dames avec vous autres, les six. J'espère qu'on vous laissera de côté, qu'on ne vous mêlera point, mauvaise herbe que vous êtes, aux bonnes gerbes, c'est-à-dire aux personnes qui se respectent. Je ne tiens qu'à l'estime de celles-ci. Quant à vous, ô les « six vieilles Digestes », oiseaux de proie que fascine l'éclat des joyaux, je vous conseille de fermer votre bec. Au lieu d'attirer sur vous l'attention, songez dorénavant à votre salut. Ne vous croyez pas des saintes parce que vous êtes *chanoinisées*, et imitez l'exemple de Madeleine tandis qu'il vous reste, pour essuyer les pieds de Jésus, quelques cheveux... C'est là un avis très bienveillant. Je serais fâché que cette mienne épître vous irritât. Quittons-nous *sans rancune*, mesdames, et recevez mes adieux :

> Adieu les six, qui n'en valez pas une ;
> Adieu les six, qui en valez bien cent :
> Qui ne vous veoit, de bien loing on vous sent.

237. Suffoqué, atterré, je suppose, Louis Boileau ne bougea plus ; nulle femme — car je néglige à dessein de pauvres strophes signées d'un nom obscur : Jeanne Demont — ne se décida à insister, et l'affaire, ce semble, en demeura là. Mais nous lisons, dans la deuxième réponse de Marot, une phrase qui, sans avoir un rapport direct avec le conflit dont il vient d'être question, ne laisse pas de nous intéresser. La voici :

> Tant de broillis qu'en justice on tolère,
> Je l'escriproys, mais je crain la colère ;
> L'oisiveté des prebstres et cagotz,
> Je la diroys, mais garde les fagotz !
> Et des abuz dont l'Église est fourrée,
> J'en parleroys, mais garde la bourrée !

Cette prudence nous étonne, attendu que notre poète n'a pas l'habitude de prévoir ainsi les conséquences de ses critiques, et que, d'ordinaire, il les formule à ses risques et périls. Se rappelait-il, en écrivant ces vers, le Châtelet, Rhadamante, la peine qu'il avait eue à échapper au bûcher ? Évidemment. Mais ce n'est pas à lui seul qu'il pense, et tout porte à croire qu'il fait allusion à quelque supplice récent. Au supplice de qui ? Aucun doute ne paraît possible, et, à coup sûr, étant donnée la date du passage cité, il s'applique à la mort affreuse de Louis de Berquin.

238. Après l'avoir longtemps défendu, le roi venait, pour de graves raisons politiques, de lui retirer sa protection et, bien à contre-cœur, de le livrer à ses ennemis. Cependant la commission qui instruisait alors son affaire n'aurait pas voulu le perdre, et, cherchant à plaire au pape et à la Sorbonne sans aller jusqu'à l'irréparable, elle s'était contentée de rendre (vendredi, 16 avril 1529) une sentence qui réservait, quoique très sévère, l'avenir. Déclaré coupable « d'avoir tenu la secte de Luther », l'accusé était condamné d'abord à la dégradation de ses titres, grades ou dignités, puis à l'amende honorable, enfin à la prison perpétuelle « entre deux murs de pierre », avec, ajoute *le Bourgeois de Paris*, « defences de non jamais luy bailler livre pour lire, ne ancre, ne plume pour escrire ». Terrible époque — n'est-ce pas ? — que celle où un arrêt de cette nature méritait, parce que la vie restait sauve, d'être regardé comme indulgent ! Mais, contrariant les efforts de ceux qui travaillaient à le sauver et conspirant ainsi contre lui-même, Louis de Berquin, malgré les conseils et les prières de l'un de ses juges, Guillaume Budé, interjeta appel « illico ». C'était une manière de suicide, puisqu'il tombait par là sous la coupe du

parlement qui, rempli de haine, l'épiait depuis 1523. Quelle aubaine ! La proie, au lieu de fuir, accourait, s'offrait. Seulement, il fallait agir vite, ne pas laisser à François I[er] le temps, s'il éprouvait un remords, d'empêcher ce qu'on méditait : un crime légal et dans les formes. En conséquence, dès qu'il connut et la décision des commissaires et l'appel qui l'avait aussitôt suivie, le premier président, « vers le soir » de ce même vendredi, se transporta, joyeux, auprès de Berquin, « luy demanda s'il vouloit percister », puis se hâta, ayant obtenu une réponse affirmative, de convoquer la cour pour le lendemain. Cette séance (ou ce guet-apens) du samedi, 17 avril, fut brusque et rapide comme une agression faite au coin d'un bois. Entre neuf et dix heures du matin, toute procédure était finie, et l'on condamnait le luthérien à être « bruslé vif » en place de Grève. Sans perdre une minute, avec « grande diligence », il fut « baillé... ès mains... des bourreaux », et, « incontinent après disner » (on dînait à midi), conduit, traîné au supplice. Sujet propre à une tragédie classique : les péripéties et la catastrophe n'avaient duré qu'une révolution de soleil.

**239**. Assassiné par les magistrats, Louis de Berquin ne faiblit nullement, et montra, en marchant à la mort, la sérénité du sage. Dans une lettre du 1[er] juillet, adressée de Fribourg à Charles Utenhove, lettre émouvante où la douleur, la colère percent à chaque moment le masque du penseur égoïste et circonspect, Érasme retrace la conclusion du drame, dépeint l'attitude du condamné. A le voir, affirme-t-il, si détaché et si calme, vous auriez pu le prendre pour un homme qui, dans sa bibliothèque ou sous les voûtes d'un temple, se livre à de hautes réflexions. Ses regards attestaient la pureté de sa conscience, et il était clair que la cause qu'il avait défendue lui semblait encore juste et sacrée. *Hinc illa vultus tranquillitas.* De là, son assurance et sa constance. Lorsque la charrette arriva en Grève et qu'il reçut l'ordre de descendre, il obéit sans balancer, et demeura impassible tandis qu'on le liait au poteau. Il essaya, à l'instant suprême, de parler au peuple. En vain. Ceux qui l'entouraient avaient une consigne : étouffer sa voix, et il s'éleva une telle clameur, *tantus satellitum fremitus*, que personne n'entendit ce que criait le martyr.

**240**. Qu'il était donc, après cela, commode de lui faire dire ce qu'il n'avait pas dit ou le contraire de ce qu'il avait dit ! Forcer les vivants à se taire et les morts à parler, quelle ressource ! Bien sûr de ne pas être démenti, le quelconque moine *(franciscanus quidam)* qui, sous prétexte de l'assister, escortait et obsédait le patient, proclama qu'il avait, pendant les apprêts

du supplice, reconnu, Dieu merci, puis abjuré son erreur, en sorte que — très certainement — il aurait part à la couronne de gloire et au repos éternel. Mais moi, objecte Érasme, je n'ajoute pas foi à de telles déclarations. Les gens de cette espèce, franciscains et autres, prétendent invariablement que tout hérétique est rentré, parmi les flammes, dans l'orthodoxie, bon moyen d'amener le peuple à tenir la victime pour justement accusée et à regarder ces palinodies comme une victoire de l'Église... Le subtil Érasme ne veut pas ou n'ose pas aller au fond des choses. Il oublie d'observer que ce genre d'imposture achève et prolonge la vengeance des « bien pensants ». Non contents de détruire, de réduire en cendre le corps de leurs adversaires, ils tuent, après coup, leur âme, leur influence, leur mémoire. En publiant qu'il a renoncé à sa doctrine, on enlève le bénéfice de ses souffrances, de sa constance à celui qu'on a brûlé ; son sacrifice devient stérile ; l'exemple qu'il comptait fournir tourne contre lui, et on le dépouille de sa conviction, c'est-à-dire de cela même qu'il avait préféré à la vie. Perfidie plus cruelle que la violence et, aussi, plus efficace. La foule naïve tombe dans le piège, favorise innocemment le complot, et estime naturelles, morales ces conversions *in extremis*. Celle de Berquin aurait dû, semble-t-il, étonner les moins sceptiques, et il eût été raisonnable d'admettre qu'un homme de cette trempe n'avait pas, en mourant, désavoué son passé. Pourtant, la calomnie du bon père circula, bien accueillie, et l'on retrouve sa trace chez *le Bourgeois de Paris* qui, après avoir raconté en détail le procès du luthérien, glisse, tout à la fin, cette note : mais « il mourut repentant ».

**241.** Au demeurant, ce prétendu retour à leurs dogmes ne lui concilia point la bienveillance des catholiques. Leur haine le poursuivit dans le tombeau. Je me trompe : il n'avait pas de tombeau, et c'est précisément ce que remarque avec joie l'auteur — qui ne signe pas — d'une niaise et féroce épigramme. Les quatre éléments ont collaboré, écrit-il, à l'anéantissement « du faulx Berquin ». Le feu et l'eau se sont coalisés contre lui, « terre luy a desnié sepulture », et, de peur qu'il ne restât quelque chose de son corps, le vent, s'emparant de sa poussière, a soufflé dessus, l'a dispersée.

Les sentimens humains, mon frère, que voilà!

Par bonheur, Berquin n'a pas eu que cette seule oraison funèbre, et son infortune a été déplorée dans un poème qui a le caractère d'une réhabilitation. Ce poème, M. Guiffrey l'attribue

à Marot. Est-il de lui ? Je ne sais. Marot, peut-être, eût mieux dit. Il y a là des phrases languissantes, des vers faibles qu'il n'eût pas soufferts ; mais les idées, certes, rappellent les siennes, et nous découvrons, en cette pièce, ce qu'on ne rencontre guère que chez lui : une vive sympathie pour l'opprimé, le respect de la mort et de la douleur, une émotion que produit le mélange de l'indignation et de la pitié.

**242**. Quel qu'en soit l'auteur, l'œuvre dont je parle me paraît, ses intentions étant généreuses, réellement belle, quant au fond. Elle s'ouvre par une prière, un vœu. Puisses-tu, « gentille ame chrestienne », trouver au ciel la paix et ta récompense ! La façon dont tu as quitté « ce vil monde », ta résignation intrépide, les maximes tirées de l'Évangile que tu as si pieusement prononcées, ton ferme propos de mourir pour Jésus de même que Jésus était mort pour toi, tout nous invite à croire, tout nous promet que ceux qui voulaient ta perte ont été les instruments de ton salut. Elle était moins cruelle que *gracieuse*, la corde que le bourreau, arrachant ta chaîne d'or, a nouée, le brutal, autour de ton cou. En te liant, il te détachait, te délivrait. Et ce n'est pas toi qui es à plaindre. Souvent, en ces drames de la place publique, la victime vaut mieux que les spectateurs, que « ce dur peuple » frivole et sanguinaire. Voir étrangler un malheureux, quelle fête ! On court, on se faufile au premier rang. Qui donc, alors, se souvient que les hommes, innocents ou criminels, sont tous frères ? Ces agonies attirent la foule comme « ung jeu de la bazoche ». Les dames ont, à l'avance, loué des fenêtres. Pimpante et parée, l'amante arrive avec l'amant, et contemple la scène effroyable qui s'achève, pour elle, en galants ébats... Ainsi gronde, véridique et amer, le bon poète inconnu. En terminant, il se tourne vers le « parentaige » de Berquin, et supplie sa famille de relever le front. Elle n'est pas atteinte dans son honneur ; elle n'est pas flétrie, tant s'en faut ! Aux yeux du monde, sans doute, une telle mort est infâme. Mais laissez dire ! Non moins honteuse fut réputée, à Rome, la fin des premiers martyrs, et pourtant, « lassus au ciel », ils portent le diadème. Les jugements d'ici-bas n'influent en rien sur la justice de Dieu, et parmi les grands personnages qui s'éteignent doucement dans leurs lits et que recouvre la terre sainte, beaucoup, lorsque sonnera l'heure du discernement, seront précipités au-dessous des prétendus hérétiques mis en cendre par la loi des hommes.

**243**. Plus on y réfléchit, plus il semble naturel de rattacher à la tragique aventure de Berquin les vers où, répondant aux bourgeoises de Paris, Marot avoue que c'est la crainte de la

*bourrée* ou du *fagot* qui l'empêche d'aborder certains sujets. Par là, bien que relatives à un incident isolé, les pièces qui forment le cycle des *Adieux* prennent, en ce qui concerne l'histoire des idées à cette époque, la valeur, l'intérêt d'un document, et nous fournissent, sur la biographie de notre poète, quelques très utiles précisions. En voici encore une à signaler. Je la tire du réquisitoire de Centimaison ou, si l'on préfère, des six dames. Nous savons, grâce à elles, qu'en cette année 1529 où elles se déchaînaient contre lui, Marot (mais depuis quand ?) était marié.

**244**. Et sa femme, d'après Centimaison, avait eu grand tort de l'épouser : il la laissait affamée et nue ; elle n'avait même pas « son saoul de pain », et sa meilleure robe valait moins d'un denier. Tandis que la pauvre créature languissait, dépérissait, lui, il vivait dehors, hantait les ivrognes, les filles de joie, et, bref, oubliait tellement sa compagne légitime qu'elle devait, pour avoir de quoi manger, courir les rues, elle aussi, mendier ou se vendre, fréquenter les *truands*. Joli ménage, n'est-ce pas ?... Mais le tableau est trop noir ; le peintre, cette fois encore, dépasse le but ; la haine l'inspire mal, car il faut, quand on veut qu'elles opèrent, nuancer davantage les calomnies. Celles-ci, à force de chercher à nuire, deviennent presque innocentes, retombent même sur leur auteur qui joue un très vilain rôle, et nous rend, faute de mesure, son témoignage plus que suspect.

**245**. Est-ce à dire, maintenant, que Marot ait été un mari modèle ? Nous n'en savons rien, et, à quatre siècles de distance, mieux vaut ne pas trancher la question. Maître Clément — léger de son propre aveu et, par suite, difficile à fixer — a pu avoir, sur la fidélité conjugale, des idées larges, et je me figure qu'il regardait je ne dis pas l'adultère, mais les fantaisies sentimentales comme le droit du poète, comme faisant partie des profits et charges de la profession. Bon pour Salmon Macrin de chanter sa femme ! Marot, qui respectait la tradition, n'admettait les vers d'amour que destinés à une maîtresse. Au besoin, il en eût inventé une. Mais il lui fut inutile de recourir à ce procédé. Très réellement, d'une façon durable et sincère, il eut, à la cour, une amie de cœur, une confidente et une muse, celle qu'il appelait : « Anne, ma sœur ». [J. III, 48.] Les nombreuses pièces, souvent exquises, qu'il lui a vouées attestent qu'il s'agit d'une passion grave et pure, non d'un jeu littéraire. Les sens ont, ici, très peu de place. Seules les âmes tendent à s'unir. C'est une sorte d'idylle intellectuelle, un roman platonique jusqu'au bout, mais où le platonisme échappe aux nuées métaphysiques, et demeure accessible, humain, souriant.

**246**. Cette « brunette » au « gentil cœur gracieux », cette Anne que le poète compare à une « amyable calandre », qui était-elle ? De ce problème attirant on a proposé plusieurs solutions conjecturales. Mais il serait oiseux de les rapporter, parce que M. Abel Lefranc a identifié le personnage d'une manière que je crois décisive. Négligeant, en conséquence, toutes les hypothèses antérieures à son enquête, je me bornerai à consigner les précieux résultats qu'elle a fournis.

**247**. Sur cette femme si chère à Marot et qu'il a voulu immortaliser, on ne possédait, jusqu'à ces derniers temps, qu'un nombre très restreint de renseignements positifs. En somme, on ne savait rien d'elle, sinon qu'elle s'appelait Anne ; — qu'elle était brune ; — qu'elle descendait « de la ligne des dieux » (ceci avait l'air d'une métaphore) ; — et qu'Alençon était son pays. Il me semble que, loin de les guider, ce fut le mot *Alençon* qui égara les chercheurs. Alençon, à leurs yeux, *devait* être un nom de ville, et la pensée ne leur venait point que les noms des villes passent bien souvent à des personnes, en sorte que le poète avait pu, quand il parlait d'Alençon, désigner tout à la fois une cité et une famille. C'est pour avoir eu cette idée que M. Abel Lefranc a réussi non seulement à déceler cette Anne si mal connue, mais encore à établir que, outre les quelques pièces où son nom figure, c'est à elle aussi que s'adressent plusieurs autres œuvres de Clément Marot — très belles, très importantes, — qu'on ne lui croyait pas destinées.

**248**. C'était bien de la race des dieux, comprenez des princes, que descendait, mais non par la voie droite et authentique, Anne d'Alençon. Elle avait, en effet, pour père Charles, bâtard d'Alençon, fils naturel du duc René d'Alençon († 1492) et frère illégitime de Charles IV, le premier mari de Marguerite. Le bâtard Charles n'eut pas à se plaindre de la fortune, et ne fut nullement traité par les siens en étranger. D'abord seigneur de Saint-Paul-le-Vicomte, il obtint successivement une pension de 500 livres, la charge de chambellan avec de gros et bons gages, puis (1524), en échange tant de sa pension que de la terre de Saint-Paul, la baronnie de Cany-Canyel, au pays de Caux. L'heureux maître de ces biens et de ces titres mourut avant le 25 février 1541. Sa femme, Germaine de Balue, nièce du célèbre cardinal, lui avait donné deux filles, « Anne, notre héroïne, et Marguerite, dame de Cany-Canyel, mariée, le 13 septembre 1550, à Lancelot du Monceau, seigneur de Tignonville en Beauce, premier maître d'hôtel de la reine de Navarre, et morte en couches en 1551 ».

**249**. Marot nous a laissé un charmant portrait de son amie.

Il se trouve dans une épître que, bien à tort, Génin croyait écrite pour la sœur de François Ier. En fait, d'après M. Abel Lefranc [1], c'est à Anne que va cet hommage. Je dois, déclare le poète, bénir l'année où cette « nymphe de pris », inconnue de moi auparavant, me fut enfin révélée. Je la juge plus belle que les plus belles à cause de la douceur répandue sur ses traits et de son chaste regard. Qu'elle devise ou qu'elle se taise, « une grace tant bonne » émane d'elle qu'on ne saurait dépeindre ce qu'on éprouve en la voyant. Dès qu'elle ouvre la bouche, on est ravi. On resterait, sans que le temps parût long, un siècle entier à l'entendre, séduit, enchanté par ce « vif esprit », cette culture si étonnante, ce « rond parler » dénué d'artifice... Que de raisons pour être adorée ! Oui, mais il existe un obstacle : elle est, cette dame élue, née « de hault parentaige » et, conséquemment, digne d'un prince. « O que ne suys-je prince ! » soupire Marot ; mon service, mes vœux seraient agréés, peut-être.

**250**. Puis, reprenant courage : « Pourquoy prince ? » demande-t-il. L'olivier n'est-il pas plus délectable que « les grandz chesnes fiers » ? Les déesses, jadis, ont écouté, partagé les désirs « d'hommes mortelz ». Diane s'est abaissée jusqu'au pâtre Endymion, et Vénus a quitté, pour Adonis, « les haultz cieulx ». On objectera que ce sont là « vieilles histoires », et qu'il n'appartient à personne de se comparer à Adonis. Soit ! Mais voici, alors, un récent exemple : la dauphine Marguerite d'Écosse a baisé les lèvres disertes d'Alain Chartier. Valait-il mieux que moi, « l'heureux » Alain ? Mon nom est répandu dans les provinces comme celui des principaux seigneurs. Ils triomphent par les armes ; moi, par les vers. S'ils possèdent des trésors que je n'ai pas, j'ai une richesse qu'ils n'auront jamais, des « choses » qui ne sont point dans leurs coffres. Bien qu'ils aient beaucoup de puissance, ils ne peuvent pas ce que je puis : rendre immortelle une maîtresse... Orgueil légitime, solide argument. Anne semble avoir admis que le génie conférait, en effet, un

1. Les preuves qu'il a produites sont très séduisantes, et plusieurs motifs d'un grand poids nous invitent à partager son avis. Mais ce n'est pas à dire qu'il ne présente aucune difficulté. En voici une, fort embarrassante, que je n'ai pas su résoudre : si, d'une part, la pièce appartient à l'année 1537, il est impossible d'expliquer pourquoi le poète affirme [v. 16] n'avoir jamais vu Anne d'Alençon avant cette date, et si, d'un autre côté, l'épître fut, ainsi que le veut M. Lefranc, écrite dès 1527, il faut presque renoncer à rendre un compte satisfaisant des vers 13-14, où Marot constate qu'il a eu la joie de rentrer en grâce et de visiter sa « natale province »... Il me reste donc un scrupule, et ce n'est pas en toute tranquillité que je parle de cette si jolie lettre comme s'adressant à Anne.

droit spécial, rapprochait les distances, remplaçait les lettres de noblesse. La « nymphe » n'a pas — au vrai, au plein sens du mot — aimé son amoureux : mais elle l'a estimé aimable, elle lui a permis de parler d'amour, et, accueillant avec une bienveillance émue ce culte sans avenir, elle a laissé croître, chez Clément Marot, un sentiment très honorable pour elle et qui, exprimé par un tel homme, devait produire de la beauté. Cette inclination condescendante, ce demi-sacrifice que les grandeurs faisaient au talent caractérisent à merveille, ainsi que le remarque M. Lefranc, les goûts, l'esprit de la Renaissance.

**251**. A quel moment Anne et son poète se sont-ils connus et liés ? On est arrivé à le savoir en se fondant sur deux pièces où Marot gémit de se voir soudain, alors qu'il la fréquente et la sert « un an y a ou il s'en faut bien peu », séparé de sa « terrestre deesse ». Les pièces en question nous indiquent l'une et l'autre que le départ de la belle a eu lieu au mois de mai, et que le ciel, pendant ce mois-là, n'a cessé de répandre « mille pleurs ». Or, cette mention d'un printemps humide et même noyé convient à l'année 1527, témoin *le Bourgeois de Paris* qui note la persistance des pluies à cette époque et les inondations qui s'ensuivirent. Le fait a son importance. Il nous prouve que ce fut bien au mois de mai 1527 que, pour un temps, Anne dut s'éloigner, et de là on peut conclure, puisque, vers cette date, « l'amytié » durait depuis un an, qu'elle avait forcément pris naissance en mai 1526.

**252**. Cette séparation, dont le motif nous demeure obscur, et qui ne paraît pas avoir été longue, fut sans doute imposée à la jeune fille, puisque l'écrivain affirme expressément [J. III, 13] qu'on lui *ôta* son amie. Ce fut là, semble-t-il, l'unique péripétie, le seul triste chapitre du roman. Avant et après cette absence, il se déroula plein de douceur, procurant aux deux héros une constante, une élégante joie intellectuelle et sentimentale. Ils ne voulurent pas se la réserver en égoïstes, et, sans imiter les amoureux vulgaires qui se suffisent, comme on sait, à eux-mêmes, ils prirent plaisir à faire rayonner autour d'eux la grâce et les charmes de leur union, à fonder une manière de famille spirituelle et à recevoir dans leur *alliance* (c'est le terme que Marot emploie) deux âmes d'élite, deux marguerites. Marguerite d'Alençon, l'autre fille du bâtard Charles, devint, pour Clément, une vraie sœur, et il la nommait son « petit registre », parce que, disait-il, elle gardait en sa mémoire le texte fidèle, *correct et sûr* de tous les vers composés par lui. Mais à cette heureuse trinité une quatrième personne s'adjoignit, celle que le poète appelait « la tante », Marguerite, reine de Navarre. Si

l'on songe à son extrême indulgence, à la place que, dans ses œuvres, elle a faite au platonisme, on s'expliquera facilement qu'elle ait regardé avec sympathie ces délicates affinités des cœurs, preuve éminente de l'attraction qu'exercent l'une sur l'autre la beauté de la femme et celle de l'art. Réellement, à l'entente, à *l'alliance* que Marot a nouée et chantée rien d'enviable n'a fait défaut. Que de précieuses choses il a groupées en un seul faisceau ! S'il ne les a pas énumérées, il a senti, goûté chacune d'elles, et ce tout petit cercle de choix lui fut, à l'en croire, un paradis. C'est qu'il trouvait là, et à la fois, la protection d'une souveraine remplie de bonté, d'humanité ; le dévouement d'une confidente et l'affection d'une sœur en Marguerite d'Alençon ; enfin, le meilleur amour celui qu'on offre sans condition. Être accepté à titre d'égal, être compris et admiré, jouer, parmi ces si hautes dames, le rôle de soupirant, que pouvait souhaiter de plus agréable un auteur souvent persécuté, un homme sorti du peuple ?

**253**. Aussi l'inconstant Marot ne s'est-il jamais fatigué de cette si douce liaison. Après avoir duré dix ans et plus, elle lui laissa, en prenant fin, de vifs regrets, et, tant qu'il fut en droit de le faire, il ne négligea aucune occasion de célébrer son idéale maîtresse, de lui dédier de jolis vers. Sur les vingt-sept élégies qu'il a rimées, neuf, à en croire M. Lefranc, auraient été composées pour elle. Dès que (rappelez-vous qu'on l'avait obligée à partir) elle reparaît à la cour, Clément la salue en termes délicats, et lui envoie un huitain qui le montre tout souriant à la pensée du « revoir », mais essuyant une dernière larme au souvenir de l'adieu. Quoi qu'il arrive, absent à son tour, banni, traqué, tremblant pour sa vie, il n'oublie point ; ce sérieux amour le suit en exil, dans le danger. De Ferrare, en pleine tourmente, il adresse à Anne deux épigrammes : l'une n'est guère qu'un jeu galant, mais l'autre, grave et fière, a l'accent d'un acte de foi ; elle rend justice à la fidélité de la belle, et affirme qu'elle restera, plus encore que s'il était heureux, attachée à l'amant calomnié et proscrit. La pitié — émouvante idée, noble et raisonnable confiance, — attisera le « feu d'affection ». Les épreuves de Marot, en effet, ne relâchèrent pas des liens si forts, et il retrouva, à sa rentrée en France, la nymphe telle qu'il l'avait quittée. Lui, il n'avait, en courant le monde, rien perdu de sa ferveur, et il l'exprime une fois de plus en un passage de *l'Adieu aux dames de la Cour* qui semble bien destiné à Anne. Toutes ces pièces dont j'ai parlé, d'autres encore, assez nombreuses, que je n'ai pas signalées ici comptent parmi les meilleures du poète. Sa brunette, vraiment, l'inspirait, et

je n'en veux comme preuve que le délicieux rondeau intitulé *De sa grande amye*. Quelle grâce ailée, tendre et joyeuse ! Le début a la naïveté d'une chanson populaire :

Dedans Paris, ville jolie...

et la fin nous fait songer à la romance de Fortunio :

Je ne vous la nommeray mye...

**254**. Les jours, cependant, s'envolaient, et Anne ne voulait pas mourir vierge et muse. Qu'attendre de la vie qu'elle menait jusque-là ? Recevoir le très platonique hommage d'un écrivain déjà mûr et qui avait femme et enfants, apprendre par cœur ses vers d'amour, c'était un agréable passe-temps, mais non pas une carrière. L'idylle se révélait sans issue, et il fallait dénoncer *l'alliance*, se résigner à la prose, chercher une solution pratique, autrement dit marier l'héroïne. Elle se décida, ou bien on la décida. Apparentée, au fond, glorieusement, protégée par la reine de Navarre qui, depuis 1539 et peut-être avant, l'avait admise, avec cent livres de gages, parmi ses filles d'honneur, lettrée, musicienne, gaie et jolie, Anne ne risquait pas de ne plaire qu'au seul Clément. De fait, elle épousa un gentilhomme, « messire Nicolas de Bernay, écuyer, seigneur dudit lieu de Bernay en Pymont et y demeurant, écuyer tranchant de Madame la Dauphine et de Madame Marguerite, fille du roi ». Le contrat est du 2 décembre 1540. Germaine de Balue donnait aux conjoints, outre 2.000 livres, la moitié de la terre des Porcherons, et le roi, de son côté, offrait en don viager le domaine de Tremblevif... Ici se termine le chaste et long roman de Marot. Il n'écrira plus rien pour sa sœur Anne,... une *Étrenne* seulement, cinq tout petits vers où il parle non de sa mélancolie de soupirant évincé, mais des joies positives du mari. Comme le ton a changé ! Il est devenu gaulois, et nous avons là une équivoque risquée, hardie. La blâme, au reste, qui voudra ! Elle est si alerte et gaillarde qu'il faudrait, pour la condamner, être plus austère que de raison.

**255**. Revenons. L'histoire amoureuse d'Anne d'Alençon m'a entraîné fort loin, mais il eût été dommage de la disperser en plusieurs chapitres, et mieux valait, il me semble, la conduire tout droit à son terme. L'y voilà arrivée, et nous pouvons maintenant renouer notre fil chronologique, le reprendre où il a été rompu, c'est-à-dire en 1529.

**256**. Le 5 août de cette année-là fut signée, à Cambrai, la

Paix des Dames qui mettait fin (pas pour longtemps) à la guerre entre François Ier et Charles-Quint. Bien que Marguerite d'Angoulême n'ait pas été étrangère aux conférences de Cambrai, le traité fut l'œuvre, principalement, de l'implacable Marguerite d'Autriche et de Louise de Savoie. Celle-ci, presque au bout de sa vie néfaste, portait à la France un dernier coup en préparant une convention utile surtout à l'empereur. La nation, une fois encore, se trouvait sacrifiée à l'intérêt dynastique, à la délivrance des enfants royaux. On acheta trop cher leur retour, et l'on se résigna, pour l'obtenir, à accepter des clauses vraiment honteuses : la réhabilitation de la mémoire d'un traître (le connétable de Bourbon) ; la grâce de ses complices ; l'abandon sans réserve de nos alliés fidèles ; l'oubli des anciens pactes et serments... Le peuple s'inclina, docile. Au reste, on prit soin de l'aveugler, et, comme s'ils consacraient et couronnaient des victoires, on célébra par des fêtes ces arrangements : fêtes à Saint-Quentin où le roi, pendant les négociations, résidait avec la cour ; fêtes à Cambrai ; fêtes, plus tard, à Paris, et, là, feux de joie, processions générales, « haulte messe en la grande eglise », beau sermon prêché par le cordelier Pierre de Cornes, *Cornibus*. Marot ne pouvait rester muet. Nous savons [cf. § **93**] qu'il était, le 6 août, à Saint-Quentin. Lui aussi pavoisa à sa manière. Il dédia un rondeau aux trois déesses par qui, en ce bas monde troublé souvent, naissent et croissent « l'olive », la paix. Après quoi, il demanda son salaire, tendit son chapeau. On lui accorda, le 16 août, « pour subvenir a ses necessitez », vingt livres dix sous. Il n'avait pas à se plaindre : le rondeau ne valait pas davantage.

**257**. Parmi les pièces de Marot qu'il est possible de dater, aucune n'appartient à la période qui s'étend entre le traité de Cambrai et le retour des jeunes princes livrés comme otages à Charles-Quint. La somme énorme exigée pour leur rançon n'avait pas été réunie sans peine, et ce fut seulement le 1er juillet 1530 que les prisonniers furent, de mauvaise grâce, remis enfin, à Hendaye, entre les mains de Montmorency. Le lendemain, cette bonne nouvelle fut apportée au roi qui attendait à Bordeaux. Clément l'y avait suivi. Il prit, à l'instant même, sa plume, composa, durant la nuit, un *Chant de joye en forme de ballade*, puis le présenta, le matin venu, à François Ier, « a son lever ». Ce *Chant de joye* n'a guère d'autre mérite que la rapidité de l'exécution. C'est moins une œuvre d'art qu'un moyen de flatter à la fois le père qui retrouvait ses enfants et le « baron » qui les lui ramenait, le « noble Montmorency », plus sage que « les très sages Rommains ».

**258**. L'auteur, jouant le rôle du chœur antique, traduisait les sentiments de la foule. L'allégresse publique était sincère, et chacun s'estimait doublement heureux, puisque les deux « desirez » rentraient en France avec Éléonore d'Autriche qu'allait épouser le roi. Le mariage eut lieu le 6 ou le 7 juillet, « en un couvent de nonnains », à Saint-Laurent-de-Beyries, et, peu après, la nouvelle reine s'achemina vers Bordeaux où elle fut, le 12, solennellement reçue. Marot lui offrit, à cette occasion, une épître ou, mieux, une harangue en vers dont on ne saurait penser beaucoup de bien. Visiblement gêné, l'écrivain semble chercher à quels titres il pourrait louer la sœur de Charles-Quint. Il se borne, pour l'acquit de sa conscience, à l'appeler « perle de prix » et à constater sa « grand haulteur ». Cela fait, il célèbre la France, les « villes fières » que baignent ses fleuves et la cité sans rivale, Paris. Éléonore passe au second plan. Ce que Marot découvre de meilleur en elle, c'est d'avoir servi de mère aux otages et d'être très éprise de son mari. Tu l'as aimé, dit-il, sans le connaître, et combien davantage dès que tu as vu « son port, forme, sens et beaulté » !... Clément, ici, n'invente rien, car tout bon Français, pour honorer son prince, prêtait à l'étrangère cette passion romanesque, née, assurait-on, hors de la politique, au temps où François languissait à Madrid. Était-ce une légende ? Il se peut. Mais cette légende-là, un poète courtisan n'avait pas à la discuter : il devait, sans examen, l'accueillir et la répandre.

**259**. Voyageant à petites journées, reçu partout en triomphe et s'arrêtant des semaines entières dans certaines villes, bourgs ou châteaux, le couple royal visita tour à tour Angoulême (23 ou 24 juillet), Cognac, Saint-Jean-d'Angely, puis, de septembre à novembre, Loches, Amboise, Blois et Orléans. La reine, au mois de décembre, arriva à Fontainebleau, d'où elle se rendit, le 19, au Bois de Vincennes et, peu après, à Saint-Germain-en-Laye. Elle fut couronnée à Saint-Denis le 5 mars 1531, et fit enfin, le 16, son entrée dans la capitale. « Mystères, jeux, beaulx parements de rues » [G. III, 172] accompagnèrent l'une et l'autre de ces deux cérémonies, auxquelles vinrent en foule assister les grands seigneurs. Suivi de ses officiers et domestiques, notamment de son héraut d'armes, Pierre Gringore, le bon duc Antoine de Lorraine avait, pour la circonstance, quitté ses états, et il figura au tout premier rang dans les banquets et les cortèges. Marot profita de sa présence pour lui offrir, avec un exemplaire de la *Métamorphose*, une assez adroite épître où il parle modestement de lui-même, « salue très humblement » ce personnage « de hault pouvoir », célèbre l'excellence

de sa « duché souveraine », et lui rappelle ses deux frères, Louis de Vaudemont et François de Lambesc, tombés en pleine jeunesse, au champ d'honneur. Que ce double hommage, tant du « translaté livre » que de la lettre y annexée, ait tendu à obtenir quelque argent, nous ne devons pas en douter. Les fêtes officielles, les événements heureux valaient à qui servait les princes des dons et largesses. Clément ne l'ignorait pas, et il avait aussi, à l'occasion de l'entrée d'Éléonore à Paris, demandé au roi une gratification. Elle ne lui fut pas refusée, et voilà pourquoi, vers cette époque, sa bourse a pu être moins plate que d'ordinaire et avoir, comme il dit, « grosse apostume ».

**260**. Mais cette somme que son maître lui avait *départie*, ce ne fut pas lui qu'elle mit à l'aise. Son valet, ce valet de Gascogne qu'il a rendu, à charge de revanche, immortel, la lui déroba souplement (avril ? 1531), et, non content d'enlever à l'écrivain son escarcelle, il lui prit, en outre, ses meilleures hardes, son meilleur cheval, puis s'en alla et disparut. « Monsieur », qui dormait pendant ce temps, devint fort blême au réveil. Nu, sans monture, sans le sou, il voyait d'autant moins l'avenir en rose qu'un malheur, il le savait, n'arrive jamais seul. Effectivement, « bien tost après ceste fortune là » (septembre ?), une grave maladie le terrassa. La peste exerçait alors ses ravages, et Marot, comme beaucoup d'autres, se trouva frappé. Peu s'en fallut qu'il ne succombât, et lorsque, après trois longs mois, il entra en convalescence, il se vit aussi maigre qu'un héron et tellement débile qu'il dut rapprendre à marcher. En fin de compte, il guérit. Quatre docteurs, au moins, l'avaient assisté : un certain Lamy, ami de nom, ami de fait, qu'il appelait en vers à son aide quand il tardait à venir [J. III, 18], et trois autres qui le visitaient « de trois jours l'un », MM. Braillon, Lecoq, Akakia.

**261**. Comme ces noms, affirmait un professeur que j'ai connu, sont bien imaginés ! Qu'ils semblent pittoresques, variés, plaisants ! L'auteur s'amuse, à n'en pas douter, et, en s'amusant, il nous égaie... Hypothèse agréable, raisonnable aussi, mais fausse. Clément n'invente rien. Les personnages qu'il cite existaient réellement. Fameux à leur époque, ils étaient, avec de bons gages, médecins du roi, et Marot devait à sa charge de valet de chambre l'avantage d'être traité par eux. Ils ne se bornaient point à la pratique de leur art : ils étaient érudits, lettrés. Aussi n'est-ce pas en prose que Marot leur écrit. Il envoie une épigramme à Louis Braillon, le supplie « en rithme » de le venir voir, d'où nous pouvons conclure que Braillon aimait les vers, s'intéressait aux poètes, et les poètes à lui. Charles

Fontaine a composé une brève pièce sur sa mort : il le qualifie, dans le titre, « medecin de Paris très renommé », et regrette que, habile à guérir le mal d'autrui, il n'ait pas guéri le sien. — Plus célèbre encore fut Martin Akakia († 1551). Vexé de s'appeler Sans-Malice, sobriquet populaire, indigne d'un homme docte, il tourna en grec ces mots choquants, et trouva moyen, Champenois subtil, d'imposer, d'illustrer ce nom comique. Reçu docteur en 1526, Akakia produisit divers ouvrages et, notamment, un commentaire de Galien. Il cultivait aussi la muse latine. Clément le compare à Virgile, et, parlant d'un « exquis » *tetrastichon* à lui dédié par Sans-Malice, il s'avoue incapable d'un tel effort de génie. Ce que je fredonne, dit-il, ne sonne guère : mais tes vers !... on croirait des coups de canon... — Quant à Guillaume Lecoq *(Gallus)*, deux fois doyen de la Faculté (1538-9), on le réputait instruit, énergique, point courtisan. Marot lui adressa deux épigrammes. L'une et l'autre jouent sur le mot *coq*. Plaise à ce coq si libéral et franc de quitter une heure sa geline pour accourir auprès du malade qui a tant besoin de lui !... Et grâces lui soient rendues puisqu'il n'a rien chanté de funèbre, mais le retour, au contraire, de la lumière, de la santé !

**262**. Marot, durant cette crise, se trouva plus que jamais à court d'argent. Le peu que son Gascon lui avait laissé alla aux apothicaires. « Sirops et julepz » achevèrent de le ruiner, et il lui fallut, une fois encore, conter sa détresse au roi, lui demander une aumône. Ce fut le 1er janvier 1532 que, sous prétexte de lui souhaiter une heureuse année et de lui offrir, pour ses étrennes, l'empire des « quatre coings du monde », il lui adressa, par l'intermédiaire de Jacques Colin, la merveilleuse épître connue de chacun. Après avoir déduit les deux raisons qui l'autorisaient, ayant perdu vigueur et chevance, à solliciter un don, il concluait, alléguant soudain un scrupule amusant et inattendu, qu'il renonçait au métier de mendiant, mais qu'il ne refuserait pas, à la rigueur, d'emprunter. Il disait plaisamment au prince : Plus de cadeaux, car je rougis d'avoir abusé ! Ma dignité souffre de vos bienfaits trop nombreux. Bornez-vous à me *prêter* quelque chose : je vous rendrai cela un jour ou l'autre... Rien d'aussi exquis ni de mieux tourné. De tels vers, qui transfiguraient la poésie de cour en la dotant d'une grâce aisée et libre qu'elle n'avait jamais eue, frappèrent et ravirent François Ier. Il sentit leur charme, leur nouveauté, et chargea l'abbé de Saint-Ambroise d'annoncer à Marot qu'il lui ouvrait un crédit. Clément se hâta de répondre [G. III, 192] qu'il signerait avec joie tous les papiers nécessaires, une belle cédule authen-

tique, et le dénouement de cette comédie fut (Rouen, 13 février) une lettre du roi mandant à son trésorier *de payer, bailler et délivrer comptant* « a nostre cher et bien amé varlet de chambre ordinaire,... oultre et par dessus les gaiges... qu'il a... », une somme de cent écus d'or soleil. La quittance de l'écrivain nous a été conservée : elle porte la date du 23 mars.

**263**. Cent écus pour une épître ! Tous les rimeurs s'émurent, et l'on entendit les voix contradictoires de l'admiration et de l'envie. Roger de Collerye célébra, je l'ai dit ailleurs, le chef-d'œuvre de son confrère et la munificence royale. Par contre, un inconnu « calumnia » cette pièce incomparable, et reprocha à l'auteur d'avoir, en retraçant les vices de son valet, diffamé la province dont était sorti le « larronneau ». Faible invention de la jalousie. Clément, néanmoins, prit la peine de répliquer : Tu es, écrivit-il à son adversaire, le prince des méchants, le « filz aisné d'une chouette », un parent, sans doute, de mon laquais, un menteur, aussi, et un sot. Si tu n'étais ni sot ni menteur, tu aurais saisi et avoué la différence qu'il y a entre blâmer un Gascon et attaquer la Gascogne.

**264**. De peu d'intérêt en elles-mêmes, critiques et louanges attestent, du moins, que Marot était, à cette époque, un personnage, et qu'il jouissait déjà d'une grande renommée. Une seconde preuve de ce fait nous est fournie, en outre, par la sympathie que lui valurent sa maladie et le danger qu'il avait couru. Mellin de Saint-Gelays, souffrant, lui aussi, et hors d'état de le venir voir, lui envoie d'affectueuses paroles. Charles de Sainte-Marthe lui consacre un dizain qui, commençant par ce vers naïf :

Il fut un bruit, o Marot, qu'estois mort,

continue en dépeignant la douleur des gens de lettres, celle surtout du sensible Charles qui s'écrie, « pleurant amerement » :

Morte donq' est Françoise Poésie !

Ressuscité et capable enfin de reprendre la plume, Clément songe à remercier ceux qui se sont inquiétés de lui, et il adresse une épigramme pieuse et résignée à Pierre Vuyard ; une épître à Gontier, lieutenant de Bourges, auquel il promet poliment une longue gloire à cause des « termes azurez », des mètres « touts d'or » et, du reste, « arduz » et peu intelligibles qu'il a reçus de lui ; une épître, encore, à « Vignals, Thoulousan escolier à Bourges »... Je ne sais trop qui est ce Vignals,... le même, peut-être, que l'Étienne de Vignalz qui, aux pages liminaires

des *Controverses* de Drusac, vantait en prose emphatique le génie de ce rhétoriqueur, l'un des plus déments et des plus infirmes qui soient.

**265**. En terminant sa lettre à Gontier, Marot explique, pour s'excuser d'avoir été bref, que « les Muses *le* contraingnent penser ailleurs », et qu'il lui faut chanter sans retard « la dure mort » de Louise de Savoie. « Madame », en effet, était morte le 22 septembre 1531, c'est-à-dire depuis quatre ou cinq mois, en sorte que la complainte officielle, différée par la maladie du poète, risquait d'avoir l'air inopportune, tant on se console vite à la cour ! Agissant, néanmoins, comme s'il croyait que l'oubli n'était pas déjà venu, Clément, faible encore et non guéri, composa, en l'honneur de « la mère au grand berger », de cette femme si habile à conduire — et à tondre — le troupeau de son fils, une ample pièce *en forme d'églogue* [J. II, 260]. Deux pasteurs, Thenot et Colin, exaltent les vertus de la perle savoisienne, énumèrent les signes de deuil que les bêtes des champs (et les poissons) ont montrés en la perdant, puis retrouvent le sourire en songeant qu'elle réside, à présent, dans l'Élysée, là où croissent des fleurs impérissables, et où brille une lumière dont on n'a, ici-bas, aucune idée... Cette idylle funèbre ne nous touche guère. Outre que nous connaissons trop « Loysette » pour nous réjouir de son apothéose, l'auteur, nous le devinons, fait là une tâche qui l'ennuie, un vrai *pensum*. Aussi n'ose-t-il compter ni sur l'instinct infaillible ni sur cette magistrale simplicité de moyens qui le servent si bien chaque fois qu'il parle librement. La naïveté de son art est remplacée par des artifices. Il imite, ici, divers modèles ; il plaque gauchement des lieux communs ; il a recours à la « rhétorique ». L'émotion est absente : on le remarque partout et, notamment, dans les deux strophes où il est question de *Cognac* qui se *cogne* la poitrine en apprenant que la régente n'est plus, de la ville d'*Amboise* qui *en boit* une cruelle amertume, du *Maine* qui *mène* un lamentable bruit, de l'*Anjou* qui crie *jou !* et de la Touvre à ce point désespérée qu'elle *détruit* « son pavé *de truites* ».

**266**. Vers le moment où cette œuvre destinée au roi lui fut offerte, il quittait la capitale afin de se rendre en Normandie. Bonne occasion pour ceux qui, pleins de patience et de haine, cherchaient depuis longtemps à perdre Marot ! Profitant de l'absence de son protecteur, le parlement réveilla soudain la procédure ouverte contre lui en 1526, et le lundi, 18 mars 1532, deux conseillers, maîtres Jean Tronsson et Nicole Hennequin, furent chargés de le poursuivre à nouveau comme ayant man-

gé, et non pas seul, « de la chair durant le temps de karesme ». L'accusé, pour l'instant, ne jeûnait que trop. A l'en croire, il était, lorsqu'on l'arrêta, « arresté au lict de mort ». Sans prendre à la lettre cette pointe, nous devons admettre qu'il se trouvait, tandis qu'on le menaçait ainsi, débile encore et loin des banquets. Les intentions de ses juges n'étaient point douteuses ; le péril semblait grand ; on en voulait à sa vie. Par bonheur, si François ne pouvait intervenir, Marguerite de Navarre était restée à Paris. Ce fut d'elle que vint, et très vite, le salut. L'un de ses secrétaires, Étienne Clavier, parut, le 20 mars, devant la cour, fournit caution, se porta garant pour l'inculpé. L'affaire, par ce moyen, fut éteinte, étouffée, du moins en ce qui concernait Clément.

267. Cet Étienne Clavier, qui était entré si à propos en scène, demeure peu connu. Il figure (1539), avec 200 livres de gages, parmi les officiers de Marguerite. C'était un lettré, et même il rimait à ses heures. Marot lui dédia une épigramme, reçut de lui un rondeau flatteur, répondit en affirmant qu'Étienne ne pouvait manquer d'être, puisque son nom commençait par É, « esveillé, enjoué ». L'agréable humeur que ce texte lui attribue, elle éclate en un autre rondeau, puéril et gracieux, qui se lit en un recueil manuscrit. Clavier, s'adressant à des bergères, invite gaiement ces « jeunes tendrons » à gambader sur les « serpoulletz », puis il s'engage à remplir leurs pochettes de tartelettes et de craquelins.

268. Après tant de traverses, Marot, à la fin, respire, et le voici qui entre dans une période d'accalmie. Il est guéri ; il a de l'argent ; ses ennemis ont desserré leur étreinte : rien ne l'empêche d'oublier le vol dont il fut victime, la peste, le parlement, et il va profiter de ce répit pour mener à bien une entreprise utile à sa gloire, l'édition des œuvres qu'il a produites jusqu'alors. Le 12 août 1532, elles parurent chez Pierre Roffet, sous le titre significatif d'*Adolescence clémentine*. L'auteur indiquait par là qu'il donnait au public les fleurs, seulement, de *son printemps*, et qu'il avait droit à l'indulgence. Il affectait de tenir son livre pour un *coup d'essai*, une chose légère, non mûrie. Mais il savait, au fond, que la force du génie précède parfois celle de l'âge, et sa feinte modestie cachait mal un juste orgueil. D'autres, après lui, ont allégué non moins fièrement la même excuse, et ce mot d'*adolescence* rappelle la phrase de Musset :

> Mes premiers vers sont d'un enfant,
> Les seconds d'un *adolescent*...

Le rapport entre les deux poètes ne se borne pas à cela, et il

y a lieu de noter, en outre, que si l'écrivain romantique déclare en tête de son volume :

> Ce livre est toute ma jeunesse...,

Marot, offrant son recueil à une amie, exprimait déjà une idée semblable :

> Tu as, pour te rendre amusée,
> Ma jeunesse en papier icy...

Mais « l'enfant du siècle » était vraiment très jeune lorsqu'il imprimait ses *juvenilia* ; Clément, au contraire, avait hésité longtemps à livrer, sous leur forme définitive, les primeurs, les prémices de son « petit jardin », les fruits de ses « arbres nouveaulx entez ». Tranquille à cet égard et ayant assuré, de la sorte, la durée de ses travaux, il pensa à sauver ceux de son père. Beaucoup, à cette date, étaient perdus : il réunit, en bon fils, ce qui restait, et les pièces du vieux rhétoriqueur, confiées au libraire Pierre Roffet, virent le jour en janvier 1533.

**269**. En cette année 1533, au commencement de juillet, le roi quitta Lyon où il était resté six semaines, et se dirigea du côté de Marseille où le pape Clément VII et lui avaient résolu de se rencontrer. Mais l'entrevue n'eut lieu qu'en octobre. François, en conséquence, avait du temps devant lui : il voyagea à petites journées, ne suivit pas le plus court chemin, visita l'Auvergne, le Velay, puis le Languedoc. La reine, le dauphin, Montmorency, la cour entière l'accompagnaient, et Marot aussi, depuis Lyon, chevauchait derrière lui. Tout ce monde-là devait s'arrêter à Toulouse, et cette cité, bien que prévenue assez tard, avait ménagé au souverain une réception très magnifique. Dès le 8 juillet, les capitouls avaient décidé d'employer aux préparatifs « tant de gens » qu'on en pourrait « treuver » et de les faire « travailler jours de festes et aultres ». Peintres, broyeurs de couleurs, imagiers, tapissiers, mouleurs, modeleurs, deux cents ouvriers (ou peu s'en fallait) s'étaient mis avec zèle à la besogne, et, pendant ce temps, les humanistes et les rimeurs du cru ne demeuraient pas inactifs, mais, dirigés par le docte Jean de Pins, organisaient le programme.

**270**. L'entrée d'Anne de Montmorency eut lieu le 27 juillet ; celle du dauphin et de ses frères, le 30 ; celle de Duprat, le 31 ; celle du roi — comme il était juste, la plus pompeuse — le vendredi, 1er août. Le héros de la fête, qui avait couché au château de Balma, arriva, suivant la coutume, par la porte Arnaud-Bernard. Là, de jolies filles, habillées en nymphes, lui récitè-

rent des vers ; une harangue fleurie fut débitée par le capitoul Filholi, et, dévalant, à cet effet, d'un nuage, le peintre Bernard Nalot remit les clefs de la ville. Le cortège, alors, s'ébranla : venaient en tête les ordres religieux et le clergé des paroisses ; puis, avec fifres et « tambourins de Suysse », deux mille fantassins ; puis des cavaliers coiffés de heaumes « surdorez a l'anticque » et tenant « ès mains branches de laurier » ; puis des enfants vêtus de satin blanc et de damas ; puis les clercs de la Basoche ; puis, à cheval, les bourgeois et marchands en robes de soie cramoisie ; enfin, les tenanciers et les nobles, précédés par Ramond de Royers, baron de Fourquevaux, qui portait leur étendard. C'était fort beau. A chaque carrefour s'élevaient soit des arcs de triomphe, soit des théâtres où l'on représentait « histoires, moralités et fictions poetiques ». L'architecture grecque et romaine revivait en toutes ces constructions et, plus encore, dans une galerie d'ordre ionique, bâtie à Saint-Roch-hors-les-murs, devant le couvent des Minimes. Longue de vingt-quatre cannes (43 mètres) cette *aula*, formée de maintes colonnes, était couverte d'un brillant plafond « estoffé d'or, d'azur et aultres fines couleurs ».

271. Tandis que le roi descendait chez le riche, le puissant Bernuy, que devenait Clément ? Il ne restait pas, comme on croirait, perdu dans la foule, car il était connu à Toulouse, et des amis, des admirateurs l'y attendaient. Le plus notable était Jean de Boissonné qui, plein d'estime pour le « Maro » moderne, ne se lassait pas de chanter ses louanges, tantôt l'appelant prince des écrivains, tantôt traitant de *gros veaux* ceux qui osaient le critiquer. A un homme ainsi disposé l'arrivée du voyageur ne pouvait être que très agréable. Dès qu'elle lui fut annoncée (et il paraît l'avoir sue avant les autres), il transmit, en un dizain, la nouvelle à l'un de ses confrères, un certain Villars. Sus, lui dit-il, allumons « les forneaulx de Rhetorique », puis que chacun de nous, pour célébrer la présence du maître, du « grand forgeur », forge, sur « l'enclume de purité », un ouvrage digne de lui être offert. A cet ouvrage ou à ces ouvrages il y a lieu d'admettre que plusieurs Toulousains voulurent collaborer. Trois, au moins, s'appliquèrent à bien recevoir Marot, et celui-ci, qui tenait à leur rendre leurs politesses, les convia à dîner. La « semonce » ou, si l'on préfère, le billet d'invitation fut une épigramme collective envoyée aux trois *enfants d'Apollon*, Boissonné, Villars et La Perrière. Le premier a été plus d'une fois étudié ; — du second nous ignorons tout, sinon qu'il concourut aux Jeux floraux, qu'il ne fut pas couronné, et que Boissonné, s'en prenant aux juges, le consola par cette remar-

que : « Le plus grand nombre a vaincu le meilleur » ; — quant au troisième *suppôt de Phébus*, il mérite de nous arrêter quelques instants.

**272**. Guillaume de La Perrière, quoique sans talent, se figurait avoir du génie. « Licencié ès droitz », poète, chroniqueur et, comme nous dirions, sociologue, il prétendait exceller en tout cela, et, se rendant, à chaque occasion, pleine justice, il publiait sans détour le bien qu'il pensait de lui. Son nom reste lié à l'histoire de Toulouse parce que, de 1539 à 1553, il a rédigé quelques-unes de ces annales (exactement sept) que les capitouls faisaient écrire pour que fût conservée la mémoire de leurs actes et paroles. Ils chargèrent aussi notre Guillaume de composer, dit M. Roschach, « divers morceaux de littérature officielle », lesquels paraissaient d'autant plus sublimes qu'on les comprenait à peine, tellement il les ornait et farcissait d'allusions, de citations, de fictions ! Mais, quand les circonstances l'exigeaient ainsi, il savait se borner, employer des formules lapidaires. Les inscriptions qui se lisaient autour du portail de la salle d'audience, à l'hôtel de ville, étaient de sa façon. Elles lui avaient coûté plusieurs jours de labeur, et il demanda « condigne recompense » aux magistrats municipaux. Ils lui accordèrent quinze livres, le 12 décembre 1552. Peu d'années auparavant (1549), ils l'avaient chargé — il parvint, du moins, à le leur faire croire — de préparer un manuel d'administration et de police. Cette compilation parut sous le titre de *Miroir politique* ; elle fut dédiée aux édiles toulousains, attendu, leur déclara La Perrière, qu'ils méritaient seuls un si beau « present d'esprit », l'hommage d'une œuvre à ce point éminente qu'elle ne pouvait manquer de valoir « immortalité de nom tant ausdicts sieurs qu'a son autheur ». Cette promesse et *le Miroir* furent, l'une portant l'autre, payés 69 livres. En somme, ils avaient de la chance, les capitouls de cette année-là, et ils entraient à peu de frais dans la gloire.

**273**. Assez nombreux sont les volumes qu'a laissés La Perrière. J'en néglige (voir aux références !) une partie, et n'appellerai l'attention que sur les trois que voici :

**274**. D'abord, *les Annales de Foix*. Elles sont en prose ; mais je lis, aux premières pages, plusieurs petites pièces de vers : un dizain de M. « de Sainct-Paul, docteur ès droictz, seigneur de Brassac » ; — une « prosopopée » que le livre adresse à son auteur pour lui reprocher d'offrir aux envieux de la pâture et d'employer à ameuter les jaloux un temps qu'il aurait pu passer à dormir ; — une réponse au « petit livret » craintif, qui eût dû se souvenir qu'on dédaigne, lorsqu'on a du cœur, les

gens prompts à censurer et « pigres a bien faire » ; — un dizain de Jean de Boissonné ; — un douzain de « Pierre du Cèdre, tholosain » ; — deux huitains commis par Drusac, « lieutenant general de Mgr le Seneschal de Toulouse ». Parlant aux comtes actuels de Foix, il les félicite d'avoir découvert, pour relater les actes « chevalheureux » de leurs ancêtres, un « composeur » expert et « souffisant ». Certes, ajoute-t-il, vous avez, dans vos coffres, de riches *pierreries*, mais vous y chercheriez en vain une *pierre* semblable à celle qui brille en notre *Perrière*... Là-dessus, *les Annales* commencent. Que valent-elles ? C'est aux historiens à nous le dire.

**275**. Je signalerai ensuite *la Morosophie*. Titre engageant : mais il ne s'agit, au fond, que d'un recueil de quatrains moraux. Dédiés à Antoine de Bourbon, duc de Vendôme, ces quatrains, à n'en pas douter, n'ont été écrits que pour les vignettes auxquelles ils servent de commentaires. Quoique le rimeur ait expliqué, en appelant toute l'antiquité à la rescousse, en quoi consistait sa *morosophie*, le choix de ce terme demeure étrange. On ne saurait, en ces propos gnomiques, trouver le moindre grain de folie ; quant à la sagesse, elle n'est que trop visible, mais tellement plate et écœurante qu'on se croit revenu au règne du *doctrinal*. Presque tous les adages du Toulousain renferment en puissance un apologue, et, d'ordinaire, il procède par comparaison... Exemples : de même qu'on ne tire pas sans effort d'un caillou une étincelle, ainsi on ne rend pas sans travail la vérité évidente (nº 53) ; — de même que l'écrevisse ne marche pas moins bien en arrière qu'en avant, ainsi nous devons « changer nos mœurs » à l'occasion (nº 61) ; — la chouette ne saurait contempler le soleil, ni notre esprit pénétrer les cieux (nº 35) ; — regardez le poisson qui arrête cette nef : il vous enseigne que les petites voluptés font souvent encombre aux grands hommes (nº 37)... Mais il arrive aussi que les maximes soient nues et directes. Tel le nº 47 qui accable les ivrognes :

En un repas boire un coup est louable ;
Boire deux foys est besoing ; troys, plaisir ;
Quatre foys boire est fureur detestable ;
Tout le surplus est honte et deplaisir.

Çà et là, on remarque une note personnelle. L'auteur pense à lui lorsqu'il demande avec une mélancolie évidente (nº 49) : puisque les princes n'aiment pas les doctes,

Qu'attendons nous fors que la fin du monde ?

La dernière vignette figure le triomphe du génie :

Voicy, lecteur, engin victorieux...

Cette victoire d'*Engin*, c'est la revanche de La Perrière ; il compte que la postérité l'élèvera à sa vraie place, et il ne lui reste plus, dans cet espoir, qu'à répéter sa devise : *Redime me a calumniis hominum.*

276. Quelques mots, pour terminer, sur *le Miroir politique*, traité en prose où se glissent, par endroits, de courtes strophes. Le fond est négligeable ; il n'offre aujourd'hui et n'a jamais offert aucun intérêt, puisque l'écrivain se contente de vulgariser des choses vulgaires et de mettre à la portée de chacun ce que tous connaissent parfaitement. Afin d'atteindre ce résultat, il a très souvent réduit ses idées en schèmes qui frappent les yeux. Vous verrez, chez lui, les vertus sociales pendues aux branches d'une sorte d'arbre généalogique, et les douze vices qui ruinent les états ne vous échapperont point, car, nichés en des cercles symétriques, ils couvrent une page entière... Ailleurs, d'une logette centrale qu'habite un principe à méditer partent des traits divergents, des rameaux stylisés, fleuris, qui vous conduisent aux plus voisines conséquences du principe en question, puis, de là, par de nouvelles lignes non moins ornées, à des cases où ont élu domicile les termes extrêmes du raisonnement. Rien d'aussi commode. Désire-t-on savoir, par exemple, en quoi consiste la maison paternelle ? Il suffira de consulter le tableau de la page 99. On y trouvera d'abord, imprimé dans un rond, le mot « maison » ; une route s'ouvre à cet endroit qui mène à l'adjectif « paternelle » ; vous tombez ensuite sur un carrefour, d'où vous accédez, par trois voies, à trois enceintes circulaires, résidences des mots « père », « mère », « enfants »... Aurions-nous, faute de cette démonstration graphique, ignoré que le propre d'une maison paternelle est la présence d'un père, et que, pour être père, il faut avoir des enfants ? L'auteur ne se demande pas cela, et, bien résolu à demeurer pratique, il multiplie les images de ce genre. Elles rendaient, à son avis, le livre fort original, et c'était sur elles qu'il comptait pour durer, comme il l'a dit, en la mémoire des hommes.

277. Nous ne rencontrerons plus La Perrière, et il fallait, en conséquence, le saisir au passage, tâcher d'esquisser la physionomie de ce polygraphe languedocien qui aurait dû naître Gascon. Cela fait, rejoignons le roi de France au moment où, ayant quitté Toulouse, il arrive avec sa cour, par Narbonne, Mont-

pellier et Nîmes, dans la ville d'Avignon. L'une de ses premières visites fut pour le tombeau de Laure de Noves, récemment découvert dans la chapelle de la Sainte-Croix, au couvent des Cordeliers. Maurice Scève, qui avait présidé à l'invention de cette sépulture, la croyait ou la prétendait authentique, ayant trouvé ou forgé, pensait-il, assez de preuves... Mais la supercherie crève les yeux, et il ne reste aujourd'hui qu'une question à trancher : Scève fut-il l'artisan ou la victime de cette mystification ? S'est-il amusé aux dépens des naïfs, ou bien, très naïf lui-même, a-t-il été la dupe de quelque imposteur ? D'une part, le sonnet italien, exhumé fort à propos avec les cendres de Laure, rappelle la manière tendue et abstraite du poète lyonnais ; mais, d'autre part, nous pouvons admettre qu'un matin, exploitant ce riche et fervent touriste, lui a fait payer cher l'honneur et la joie de ramener au jour ces fausses reliques. La pièce, quoi qu'il en fût, avait été souplement jouée ; le public tomba dans ce panneau, et la chapelle de la Sainte-Croix eut ses dévots et ses pèlerins. François Ier, père des arts et, sur le papier, amant platonique, se devait d'aller méditer en ce « petit lieu » qui évoquait de si grands souvenirs. Il y alla donc, improvisa (à loisir, peut-être.) quelques rimes, chanta cette « gentille âme » envolée. A son tour Marot prit la plume, et, s'adressant à Laure, loua les vertus qui, après sa mort, lui avaient mérité l'hommage d'un prince à la « dextre valeureuse ».

278. Rien ne prouve que ces vers aient été composés en Avignon, ni même que Clément ait suivi le roi jusqu'à cette ville. C'est seulement à Toulouse que sa présence est bien attestée : il se peut qu'il ait poussé plus loin, mais le contraire est possible aussi. D'ailleurs, au mois d'août 1533 commence une longue période durant laquelle notre poète va nous échapper. Lorsque nous aurons dit qu'il fit paraître, le 30 septembre, son édition de Villon, il faudra franchir une année presque entière pour ressaisir, au 16 août 1534, le fil de sa biographie. A cette date, le mariage d'Isabeau de Navarre et de René de Rohan, comte de Penhoët, prince de Léon, fut célébré au château d'Alençon. La foule était dense ; le beau monde affluait, et les bonnes fées, c'est-à-dire les Muses, ne furent pas bannies. Deux des écrivains qui se trouvaient là nous sont connus : Sagon et Marot. Quelle fut, dans le programme des réjouissances, la part de celui-ci ? On le sait mal. Tout porte à croire qu'il a dû offrir quelque chose, épithalame ou livret de ballet. Mais la pièce que Guiffrey lui attribue *(Épistre présentée à la royne de Navarre par madame Ysabeau...)* ne lui appartient pas, ainsi que l'a bien vu M. Becker, et ne convient guère à la circonstance. Quant

à la *Mommerie de quatre jeunes damoiselles*, quoique faible, très obscure et peu en rapport, elle aussi, avec des fêtes nuptiales, elle a depuis fort longtemps droit de cité dans les œuvres de Marot.

**279**. Il nous apprend lui-même [G. III, 322] qu'il se rendit, après son voyage d'Alençon, d'abord à Vauluisant (Yonne) où s'élevait une abbaye de l'ordre de Cîteaux, puis à Lorris-en-Gâtinais, résidence de son ami Antoine Couillart, seigneur du Pavillon, et, enfin, vers le milieu d'octobre, à Blois. Là, si nous l'en croyons, il se reposa, tâcha de se distraire sans penser à mal, passa trois jours en aimable compagnie, joyeux, *devisant aux dames*.

**280**. Mais pendant qu'il menait, hors de Paris, cette existence discrète et nomade, les conflits des catholiques et des luthériens devenaient d'heure en heure plus acharnés. Le carême de 1533 avait été troublé par une âpre lutte de prédicateurs, Gérard Roussel expliquant et soutenant, au Louvre, les doctrines de la Réforme, tandis que, indignés, enragés, Noël Béda et François Le Picart menaient au combat l'armée des moines, excitaient le zèle des magistrats, et ameutaient le peuple contre les nouveaux apôtres, contre ceux, aussi, qui les écoutaient, les protégeaient. Béda et les siens ne respectaient, ne craignaient personne. On le vit bien, en octobre, lorsque Marguerite d'Angoulême fut mise — de quelle façon ! — en scène au Collège de Navarre, et que son *Miroir de l'âme pécheresse* fut condamné par la Sorbonne. En attendant ces grands coups d'audace, les défenseurs de l'Église romaine affichaient leurs menaces au coin des rues. Ils ne demandaient point qu'on discutât avec les dissidents, ni même qu'on leur imposât silence, mais qu'on les fît mourir. Certains placards exprimaient cela en vers. L'un d'eux, qui commence par les mots :

Au feu, au feu, ceste heresie !...

traite les protestants de « chiens mauldictz », et, invoquant « le roy de gloire », le prie de les tellement détruire qu'ils soient rejetés et oubliés comme « de vielz os pourris ».

**281**. Ce sauvage appel au meurtre souleva, dans le camp adverse, une colère qui se conçoit. Il fallait protester et riposter. Ce ne fut pas une seule réponse qui parut, mais deux. La première *(En l'eau, en l'eau, ces folz seditieux !...)* reproche à François Ier de se montrer « un peu trop gratieux » pour les ivrognes sanguinaires qui prêchent au peuple l'assassinat. La seconde *(Au feu, en l'eau, en l'air ou en la terre...)* annonce que, Dieu

merci, le roi voit clair maintenant, en sorte que les mauvais bergers vont être punis « selon la loy »... Quel est l'auteur des deux pièces ? Jamais Marot ne les a réclamées ni avouées. Cependant il se peut qu'il ait, le dégoût et l'impatience aidant, rimé, sans y mettre son nom, l'une, au moins, de ces répliques. Au reste, eussent-elles été d'un autre, les contemporains n'auraient pas laissé de les lui imputer : ses opinions, ses relations, ses œuvres, sa vie entière poussaient les orthodoxes à le reconnaître en de tels vers. Ainsi l'orage, une fois encore, s'amassait et grondait autour de lui ; la marche des événements l'entraînait, et il sentait bien (qui ne l'eût senti à cette date ?) que le moindre incident déchaînerait une cruelle persécution, et qu'elle tomberait d'abord sur lui, objet d'une longue haine, victime déjà marquée.

## BIBLIOGRAPHIE ET RÉFÉRENCES

**228**. J. II, 217. — *Bourgeois de Paris*, 12, n. 4 et 306-307.

**230**. Becker, *op. cit.*, 229. — G. III, 115.

**231**. Rabelais, *P.* II, 15.

**232**. G. III, 115, n. 1. — *Id.*, *ibid.*, 339 : « Si ne fey je jamais l'adieu | qui parle de la pautonnière. » — *Id.*, *ibid.*, 128-132.

**233-235**. G. III, 132-140. — *Louis Boileau* : G. I, 151-152 ; III, 132, n. 1 ; Becker, *op. cit.*, 230, n.

**234**. *Cadmus* : G. I, 147.

**237**. *Jeanne Demont* : G. III, 140-144. — « Tant de broillis... » : *Ibid.*, 149-150.

**238**. *Bourgeois de Paris*, 317-322. — Le texte de l'arrêt prononcé contre Berquin a été publié au moins deux fois : *Ibid.*, 423-426 et G. III, 683 sqq. — Romain Rolland, *le Dernier Procès de Louis de Berquin*, (École fr. de Rome : *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, t. XII, 1892, pp. 314-325.)

**239-240**. *Des. Erasmi Rot. Operum tertius tomus Epistolas complectens universas* (Bâle, 1540), pp. 916-917.

**241**. *Bourgeois de Paris*, 322, n. 1.

**242**. G. III, 107-114.

**244**. G. III, 136, v. 73-80.

**246**. J. III, 50, 53, 55.

**247-254**. Abel Lefranc, *le Roman d'amour de Clément Marot* ; *Revue bleue*, 12, 19, 26 avril, 3 mai 1913. Cette étude a été insérée ensuite dans un volume qui a pour titre : *Grands écrivains français de la Renaissance* [*Les lettres et les idées depuis la Renaiss.*, t. II], Paris, Champion, 1914. — Les principales indications que Marot nous a données sur Anne d'Alençon se trouvent dans les *Épigr.* CXX et CCVIII (J. III, 50, 83). En ce qui concerne la seconde de ces petites pièces, on observera que la lettre N se prononçait tantôt *enne* et tantôt *anne*. La prononciation *anne* est attestée par plusieurs jeux de mots dont la finesse (pas trop fine) consiste à désigner par la lettre N soit l'« ane » (c'est-à-dire le canard ou la cane, en latin *anas*), soit l'« âne », *asinus* (*Revue d'hist. litt. de la Fr.*, 1912 p. 63). Cela posé, le vers de Marot : « N est la lettre en mon cueur bien escrite » prend un sens parfaitement clair... Un calembour de même espèce et de même force se lit dans l'*Épigr.* CXXX (J. III, 54) : « Puis que vous portez le nom d'Anne, | Il ne fault point faire la beste »

**249-250.** Génin, *Lettres de Marguerite d'Angoulême*, I, p. XIII. — G. III, 595-601.

**251.** *Élégie* II [remarquez le vers : « O moys de may pour moy trop sec et maigre ! »] et *Épigr.* XXII (J. II, 10 et III, 13). — Voici (p. 273) ce qu'on lit chez le *Bourg. de Paris* : « Audict an mil cinq cens vingt sept, incontinent après Pasques, jusques en juing ensuivant, ne cessa de plouvoir et faire froid, dont les rivières tant de Seine que de Loire et plusieurs autres se desbordèrent et firent moult de dommaige... »

**252.** *Rondeaux* XL, *De troys alliances* ; LI, *D'alliance de seur* ; *Épigr.* CXIV, *De Marguerite d'Alençon, sa seur d'alliance* (J. II, 149, 156 et III, 48).

**253.** D'après M. A. Lefranc, ce sont les élégies II, V, X, XI I, XV, XVI, XVII, XXIV et XXVI qui se rapportent à Anne. — J. III, 55 ; *Épigr.* CXXXIV. — J. III, 60, 64 ; *Épigr.* CXLVIII et CLVIII. — G. III, 605, v. 85-99. — J. II, 149 ; *Rondeau* XXXIX.

**254.** *A Madame de Bernay, dicte de Saint-Pol.* « Vostre mary a fortune Opportune : | Si de jour ne veult marcher, | Il aura beau chevaucher | Sur la brune. » (J. II, 211.) — Anne d'Alençon, M^lle^ de Saint-Paul [-le-Vicomte], M^me^ de Bernay, la brunette et, ici, la brune sont une seule et même personne.

**256.** *Bourgeois de Paris*, 324 sqq. — J. II, 160 ; *Rondeau* LIX. — G. I, 153-154.

**257.** *Chronique de François 1er* [édit. Guiffrey], 83. — J. II, 91.

**258.** *Bourgeois de Paris*, 343. — *Chronique de François 1er*, 88. — G. III, 162-173. (Sur les sentiments de sympathie ou, selon Sébastien Moreau, de tendresse conçus par Éléonore pour le roi captif, cf., *ibid.*, les notes 1 des pages 165 et 167.)

**259.** *Bourgeois de Paris*, 345, 352. — Becker, *Zeitschrift für fr. Spr. u. Litt.*, 1914, t. XLII, 88, le texte et la note 76. — G. III, 174-178. — *Grosse apostume* : *Id.*, *ibid.*, 185, v. 17.

**260-262.** G. III, 182-192. — Becker, *op. cit.*, XLII, 91, n. 80.

**261.** B. N. fr. 7856 [liste des officiers royaux], pp. 940-941. — Ch. Fontaine, *la Fontaine d'Amour* (Paris, 1546), vers la fin du livre II des *Épigrammes*. — G. III, les notes des pp. 63 et 188. — Becker, *op. cit.*, XLII, 91. — J. III, 17-18 ; *Épigr.* XXXIII-XXXVI.

**262.** G. I, 171-172 ; III, 190, n. 2.

**263.** *Rogèr de Collerye* : voir mon tome I, § 660. — G. III, 193.

**264.** Mellin de Saint-Gelays, *Œuvres*, II, 131. — *La Poésie fr. de Ch. de Sainte-Marthe*, p. 59. — J. III, 18, *Épigr.* XXXVIII [cf. G. III, 178-181]. — G. III, 194. — *Ibid.*, 197. Cf. Drusac, *Controverses des sexes masc. et fém.*, Toulouse, Colomiès, 1534 (*v. s.*).

**266.** G. I, 173-177 ; III, 288, le texte et la note 1. — Becker, *op. cit.*, XLII, 92-93.

**267.** Lefranc et Boulenger, *Comptes de Louise de Savoie et de Marguerite d'Angoulême*, p. 72. — J. III, 82 ; *Épigr.* CCIV. — *Id.*, II, 136-137 ; *Rondeaux* XVIII et XIX. — B. N. fr. 1721, f° 22 r°.

**268.** G. II, 13-16 ; 18.

**269-270.** E. Roschach, *Inventaire des Archives communales* [de Toulouse] *antérieures à* **1790** ; t. I, série AA, n° 1 à 60 (Toulouse, 1891), p. 75. — Abbé H. Aragon, *Hist. de Toulouse et des Toulousains célèbres* (Toulouse, Sistac, *s. d.*), pp. 179-180. — H. Graillot, *Nicolas Bachelier, imagier et maçon de Toulouse au XVI^e^ s.* (Toulouse, Privat, 1914), pp. 32-35.

**271.** *Les Dixains de maistre Jehan de Boyssone* (sic), *docteur régent à Tholose* (Bibl. mun. de Toulouse, ms. 836) : Éloge de Marot et réponse à ses adversaires : f° 14 v°, 20 v°, 81 r° ; pièces adressées à Villars : 9 r°, 27 v°, 30 v°. [Les *Dizains* ont été publiés par H. Jacoubet, Thèse de Paris, 1923.] — J. III, 51 ; *Épigr.* CXXIV.

**272.** E. Roschach, *Les douze livres de l'histoire de Toulouse ; Chroniques municipales manuscrites du XIII^e^ au XVIII^e^ siècle*, pp. 166 sqq. Cette étude se trouve comprise dans le volume intitulé : *Association française pour l'avancement des sciences ; 16^e^ session à Toulouse en* **1887**, (*Toulouse*, Privat, 1887.)

**273.** *Le Théâtre des bons engins ;* Paris, Denys Janot, 1530. — *Les Invectives satiriques ;* Tholose, Jacques Colomiès, 1550. — *Le Petit Courtisan avec la maison parlant*

*et le moyen de parvenir de pauvreté à richesse, et comment le riche devient pauvre* ; Lyon, 1551. — *Les Considérations des quatre mondes, à savoir est divin, angélique, céleste et sensible :* Lyon, Macé Bonhomme et Toulouse, J. Moulnier, 1552. — La Perrière est aussi l'auteur d'une traduction française des *Gesta Tholosanorum* de Nicolas Bertrand.

**274.** *Les Annales de Foix*, ionctz a ycelles les cas et faictz dignes de perpetuelle recordation, advenuz depuis le premier Comte de Foix, Bernard, iusques a Tresillustre et Puissant Prince Henry, a present Comte de Foix et Roy de Navarre. Composées et mises au champ de publication... par Maistre Guillaume de la Perrière, Licentié es droictz, Citoyen de Tholose. *On les vend a Tholose chez Nicolas Vieillard, Imprimeur, demourant en la rue de Villeneufve.* (Privilège du 30 juillet 1539. Dédicace — 18 pages compactes ! — à Henri et à Marguerite de Navarre. *Les Annales* proprement dites remplissent LXXXII ff. ch. au v°.)

**275.** *La Morosophie* contenant cent emblèmes moraulx, illustrés de cent tetrastiques latins reduictz en autant de quatrains françois ; Lyon, Macé Bonhomme, 1553.

**276.** *Le Miroir Politique*, œuvre non moins utile que nécessaire a tous monarches, roys, princes, seigneurs, magistrats par G. de La Perrière, Tholosain ; Lyon, Macé Bonhomme, 1555. Un vol. in-4° de 199 pages. Privilège du 7 mars 1553. Dédicace « A reverend Père en Dieu et treshonnoré seigneur, Messire Iean Bertrand, Evesque de Cumenge (*sic*), abbé de Bonnefont et Garde des seaux de France ». Vers adressés à La Perrière par Pierre de Fontaugier, avocat au parlement, Bernard de Poey de Luc, G. de Cayret, Guillaume Idriard. Dédicace aux capitouls. Les principaux schèmes se trouvent aux pages 14, 25, 41, 49, 57, 78, 98-99... Les passages en vers se lisent aux pages 18, 27, 55 [huitain expliquant une vignette qui représente dame *Prudence* avec trois yeux], 112, 145 [dizain tendant à démontrer qu'il y a, dans l'amour, fiel et miel], 199 : « Estant en fleur la docte Republique | Des Tolosains par les divins octroys, | Fut mis a fin ce Miroir Politicque | L'an mil cinq cens avec cinquante trois. » — Autre édition du *Miroir* : Paris, Vincent Normant, 1567.

**277.** G. I, 189-192. — Albert Baur, *Maurice Scève et la Renaiss. lyonnaise*, pp. 28-32. — J. III, 39, *Épigr.* XC.

**278.** G. III, 28 sqq. — J. III, pp. 77-78. — Becker, *op. cit.*, XLII, 104, n. 106.

**280-281.** J. II, 168-170. Les deux réponses sont l'une un rondeau, l'autre un dizain. Le rondeau a été, dès 1535, imprimé à Lyon avec les autres œuvres de Marot. Quant au dizain, il est anonyme.

# IV

## L'EXIL A FERRARE ET A VENISE

**282**. *L'affaire des placards.* — **283-285**. *Persécution qu'elle entraîne.* — **286**. *Marot ajourné « a trois briefz jours ».* — **287**. *Il prend la fuite.* — **288**. *Alerte à Bordeaux.* — **289**. *La reine de Navarre n'ose garder le poète auprès d'elle.* — **290-291**. *De Bordeaux à Ferrare.* — **292**. *Renée de France.* — **293**. *Les Français à Ferrare.* — **294-295**. *Personnages que Clément y a connus.* — **296-298**. *Les circonstances le forcent, et plus même qu'il ne l'aurait voulu, à s'affirmer luthérien.* — **299**. *Il écrit, à Ferrare, des pièces joyeuses et des pièces graves.* — **300**. Le Beau tetin. — **301-306**. *Poèmes rimés à l'imitation du* Beau tetin. *Vogue des* blasons *puis des* contreblasons *anatomiques.* — **307-314**. *Un audacieux* blasonneur : *Eustorg de Beaulieu, et la première partie de son histoire.* — **315-316**. *Protestations contre le cynisme des poésies anatomiques ; Eustorg, qui les condamnera plus tard, se fait, pour l'instant, leur avocat.* — **317**. *Épître de Marot à Alexis Jure.* — **318-321**. *Coq-à-l'âne à Lyon Jamet.* — **322-328**. *Œuvres sérieuses que l'exilé compose à Ferrare* : I. Épistre perdue au jeu contre Madame de Pons ; II. Avant naissance du troisième enfant de Madame la duchesse de Ferrare ; III. Épistre au roi ; IV. *Autre* Épistre au roi. — **329-331**. *Renée de France et son entourage se trouvent dans une situation de plus en plus troublée et difficile. Départ de Michelle de Saubonne et de sa fille, Renée de Parthenay.* — **332-333**. *Clément dépeint à Marguerite les périls, les angoisses de la duchesse.* — **334-335**. *Complications. Jean de Bouchefort et Jean Cornillau. Attaqué de nuit, frappé et maltraité, Marot se décide à partir pour Venise.* — **336**. *Pourquoi pour Venise ?* — **337-338**. *Ce que le banni, après avoir visité leur ville, pensait des Vénitiens.* — **339-340**. *Adieux à Renée de France ; la vie de cette princesse après 1536.* — **341**. *Encore un coq-à-l'âne à Lyon Jamet.* — **342-347**. *Tristesse et nostalgie de Clément ; pour obtenir son rappel, il s'adresse successivement au roi, au dauphin François, à la reine de Navarre.* —

**348**. *Il eût souhaité qu'on le laissât rentrer sans condition, et comptait, pour cela, sur ses protecteurs et ses amis.* — **349**. *Mais on ne l'autorise à revenir que s'il s'engage à abjurer. Il s'y décide, et arrive à Lyon.* — **350-352**. *Cordial accueil qu'il reçoit en cette ville. Cérémonie de l'abjuration.* — **353**. *Le poète s'achemine vers Paris.* Le Dieu-gard à la court. *Rêves de paix et de concorde.*

**282**. Dans la nuit du samedi 17 au dimanche 18 octobre 1534, des placards qui dénonçaient avec une violence passionnée « les horribles, graves et insupportables abus de la messe papale » furent affichés à Paris, à Orléans et dans plusieurs autres villes. L'auteur de cette véhémente proclamation, imprimée à Neuchâtel, était le prédicant Antoine Marcourt, qui a lui-même, dans la préface de son *Petit traicté très utile et salutaire de la Saincte Eucharistie*, revendiqué, fort content de lui et animé d'un tardif courage, la responsabilité de cet acte. Mais il n'y avait pas de quoi se vanter. Loin de servir la cause qu'il voulait défendre, Marcourt avait exaspéré, par son fanatisme, les fanatiques du parti romain ; il avait scandalisé les tièdes, détourné de l'action les hésitants, conduit à l'exil ou à la mort beaucoup de ceux qui pensaient comme lui. Pourtant, bien qu'elle fût une lourde faute, cette provocation aurait eu des conséquences moins tragiques, si l'on s'était abstenu d'appliquer l'outrageux factum sur la porte de la chambre du roi. Idée vraiment désastreuse ! J'ai expliqué déjà [§ 55] quels furent alors les sentiments de François Ier et pourquoi, se croyant bravé, défié, il se livra, lui qui eût excusé le sacrilège, à un transport de fureur. On avait touché à l'arche : non pas à Dieu, mais à lui. Aussitôt il perdit toute mesure. Parce qu'on ne trouvait point les coupables, il condamna en bloc les innocents, vit un criminel en chaque luthérien, et livra aux bêtes la secte entière. Heure bénie pour le parlement ! Depuis des années il guettait cette proie. Libre, enfin, et déchaîné, il se mit joyeusement à la besogne ; les bourreaux retroussèrent leurs manches, et ce fut une curée.

**283**. La première victime (13 novembre) fut un certain Barthélemy Mollon, fils d'un cordonnier. Quoique malade, « impotent de ses membres et paralitique », ledit Mollon « fut bruslé tout vif au cymetière Sainct Jean ». Le jour d'après, Jean du Bourg, « riche drappier, demeurant rue Sainct Denis, a l'enseigne du *Cheval noir* », fut mené « devant les fontaines des Innocens,... là où il eust le poing couppé, puis aux Halles, où il fut bruslé tout vif ». Ce n'était pas trop, pour celui-là, de deux

supplices, car, non content d'avoir affiché des « escripteaux ès coings de rues », il s'était, en outre, refusé à « accuser ses compaignons ». Vinrent ensuite, à tour de rôle, un imprimeur de la rue Saint-Jacques qui, conduit à la place Maubert, y fut (c'est un refrain !) brûlé « tout vif » ; un maçon « bruslé vif » devant l'église Sainte-Catherine (18 novembre) ; le lendemain, un libraire « qui relioit et vendoit livres de Luther » ; un « gueynier » et un couturier « de près Sainct Avoye » qui, au moment de monter au bûcher, obtinrent un petit sursis « pour ce qu'ilz en accusèrent plusieurs » ; un bonnetier, logeant « au coing de la rue de la Callende », dont les biens furent confisqués, ce qui ne l'empêcha pas d'être « battu nud, au cul de la charrette »... La chasse aux hérétiques s'annonçait bonne ; un tel début promettait.

**284**. Le matin du 21 janvier 1535 eut lieu une procession « solemnelle et generalle » à laquelle, marchant à côté des « relicquaires de la Saincte Chapelle et d'ailleurs », assistèrent le roi, la reine et les dames à cheval, la cour, « tous les estas de Paris ». Belle fête religieuse, et qui s'étendit sur la journée entière. L'après-midi, en effet, on convia à un spectacle non moins édifiant, mais plus joyeux, ce même peuple qui avait, « en grande devotion et reverence », escorté et adoré de la sorte « le precieux corps de Nostre Seigneur » : trois luthériens furent brûlés « a la croix du Tirouer », puis, quelques heures plus tard, « autres trois », parmi lesquels un fruitier des Halles, qui était riche homme. Le 22, la femme d'un cordonnier subit un semblable sort. Et il convient encore de citer : un marchand nommé Étienne de la Forge, demeurant « a l'enseigne du *Pellican* », riche, lui aussi, « et estimé homme de bien » ; un chantre de la chapelle royale, « bruslé [13 mars] au carrefour du Gros Tournois, près Sainct Germain l'Auxerrois » ; un procureur de Rouen et un couturier de Melun qui « furent traynez sur une claye au parvis Nostre Dame », transportés de là au marché aux pourceaux, « illec pendus en l'air a chaisnes de fer, et ainsy bruslez audict lieu » (5 mai) ; un cordonnier, natif de Tournay, « bruslé [et les pièces de son procès avec lui] au carrefour du puys Saincte Geneviefve » ; « deux compaignons faiseurs de rubbens de soye »... Ceux-là revenaient « des Allemaignes », et avaient « quelque livre lutherien » dans leur valise. Ils le baillèrent à garder à leur hôte, et lui recommandèrent de ne le montrer à personne. L'hôte, pourtant, le fit voir « a certain prestre », qui, l'ayant feuilleté, dit incontinent : « Voicy un très maulvais livre et damné ». Là-dessus, dénonciation et arrestation des faiseurs de rubans. Ils furent, le 18 septembre, « bruslez tous vifz » et eurent, de surcroît, la langue coupée.

**285**. On remarque, lorsqu'on parcourt ce martyrologe, que, bien que les victimes appartiennent à diverses classes de la société, ce sont les artisans qui se rencontrent en plus grand nombre et ceux que *le Bourgeois de Paris* appelle des « jeunes filz ». Le vendredi, 4 décembre 1534, c'est « un jeune filz, clerc et serviteur de monsieur de Carriez », qui est livré aux flammes devant le Temple. Le lendemain, « un autre jeune filz », enlumineur de son métier, monte sur le bûcher « en la place du bout du pont Sainct Michel ». Au même endroit, le 26 février, « un jeune homme, mercier du Palays, nommé Loys de Medicis, » est pareillement occis, et sa femme meurt « de desplaisance ». « *Item*, un jeune escolier, natif de Grenoble en Daulphiné, » est condamné au feu par sentence du lieutenant criminel. A propos des deux compagnons qui avaient rapporté d'Allemagne un volume de Luther, *le Journal* observe : « Ilz estoient natifz de Tours, et jeunes »... J'en passe, naturellement. Mais je me reprocherais de ne pas dire ceci : l'histoire de cette tuerie, nul ne la lira sans émotion. Il faut, avant de les quitter, saluer ces humbles, ces ouvriers, tous ces « jeunes filz » au nom obscur. Ils ressemblent aux premiers chrétiens. Ils ont donné leur vie et accepté la douleur pour servir ce qu'ils croyaient être la vérité. Exemple très digne de respect ! La plupart demeuraient fermes ; ils proclamaient leur foi dans la torture, et *le Bourgeois* leur décerne, naïvement et sans le vouloir, un magnifique éloge, lorsqu'il dit, parlant de tel ou tel : il mourut « sans soy repentir » ou « il mourut obstiné ».

**286**. Tandis que les simples gens se laissaient prendre et détruire ainsi, d'autres, moins zélés ou plus subtils, glissaient finement entre les mailles, fuyaient, s'esquivaient. Ce fut, on le devine, en pure perte que, le 25 janvier 1535, on les ajourna « a trois briefz jours », les invitant « a comparoir en personne », c'est-à-dire à se jeter entre les mains du bourreau. Ils ne répondirent pas à l'appel, et continuèrent à gagner le large pendant que, dans les rues et carrefours de Paris, on publiait leurs noms à son de trompe. Elle est intéressante, la liste de ces défaillants. On y voit figurer Lyon Jamet, « maistre Caroli, prestre, curé d'Alençon », le chantre Jehannet et — comment non ? — « maistre Clement Marot ». Une perquisition avait été faite au domicile de ce dernier. Le bailli Morin, qui instrumentait, ne trouva que des papiers et des livres. C'était assez pour perdre le poète. Il avoue lui-même qu'il gardait chez lui, « au cabinet des sainctes Muses », quelques volumes défendus. Sagon précise avec perfidie. En ta maison, écrit-il, on découvrit des œuvres obscènes, des « livres traduictz » (une Bible française : cas penda-

ble !) et... des *placards*. Notez ce mot qui n'arrive qu'à la fin : autant vaudrait un coup de couteau.

**287**. Mais Clément n'avait attendu ni cette visite de Morin ni la citation du 25 janvier. Dès qu'il sut le bruit que faisaient les affiches d'Antoine Marcourt, il songea à s'éloigner. Pourtant, sa première pensée aurait été, à l'en croire, de recourir à la bonté du roi et d'aller plaider sa cause devant lui. « Queicun » l'en dissuada. François, durant ses crises d'orgueil et de colère, n'écoutait rien, ne connaissait personne, était capable des pires violences. Mieux valait, décidément, l'éviter, plier bagage. Marot, sur un ton de plaisanterie peu en rapport avec la circonstance, déclare qu'il n'estime guère enviable le sort de ceux que l'on a « si bien rostis ». Il ne se donne pas pour un héros ; il n'approuve point les sacrifices volontaires. Or jamais, dit-il,

Or jamais ne vous laissez prendre
S'il est possible de fouyr.

Et il ajoute, spirituel :

Il vault mieux s'excuser d'absence
Qu'estre bruslé en sa presence.

Évidemment. Mais encore faut-il avoir un refuge. Clément, à cet égard, était tranquille. La reine de Navarre, il n'en doutait pas un instant, serait émue de son infortune, le recevrait et le défendrait. Ce fut donc vers elle, la mère des affligés, que, sortant vite de Blois, il se dirigea, plein de confiance.

**288**. Jusqu'à Bordeaux, nul incident. Là, au contraire, une vive alerte. « Vingt ou quarante bedeaulx », aux gages du parlement, arrêtent le voyageur. Il a, d'un air détaché, conté cette aventure, et l'on jurerait, en le lisant, qu'il s'en est tiré le mieux du monde, sans beaucoup de peine. Moi, aurait-il répondu aux sergents, je ne suis, messieurs, ni Clément ni Marot. Vous faites erreur. Je suis « un bon Guillaume », courrier royal de mon état. Ne me retardez point, car je porte une lettre de conséquence. C'est pressé !... Qu'il ait joué cette comédie, la chose est probable. Mais il oublie de dire qu'il n'a pas réussi. La fable du « bon Guillaume » n'eut aucun succès, et, le 27 novembre 1534, un huissier amenait devant la cour de Bordeaux, ainsi que le prouve un texte authentique, « maistre Clement Marot, soupçonné de suivre la secte lutherienne », lequel, interrogé, confessa être « natif de Cahors en Quercy » et « valet de chambre du roy ». Le péril semblait grave. Comment le poète l'a-t-il évité ?

Pourquoi lui a-t-on permis de repartir ? Nous l'ignorons. Ce qui est certain, c'est qu'on le relâcha. Je n'avais pas soupé, écrit-il :

> Mais si tost que fuz eschappé,
> Je m'en allay un peu plus loing.

**289**. *Plus loin*, c'est bien vague. On a souvent prétendu qu'il s'agissait de Nérac, et que Marguerite s'y trouvait alors... S'y trouvait-elle ? Rien ne l'atteste, et nous savons mal où le fugitif la rencontra. Un seul point demeure acquis : c'est que — avant ou après la scène de Bordeaux, soit à Nérac, soit ailleurs, — il resta auprès d'elle quelque temps. Mais à cet espoir qu'il avait conçu de ne pas la quitter avant la fin de l'orage, il lui fallut presque aussitôt renoncer. Suspecte elle-même, surveillée et menacée, la pieuse et douce femme ne pouvait offrir l'hospitalité aux bannis sans attirer sur elle un redoublement de haine. Et puis que dirait son frère ? Elle le voyait avide de vengeance, blessé au vif, et craignait qu'il ne lui reprochât, si elle aidait ceux qu'il avait proscrits, de le trahir, de le mal aimer. Or, elle l'aimait mieux que tout au monde, et elle eût immolé sa propre famille à cette idole. Le moyen, cela étant, de lui déplaire, de l'irriter en sauvant un simple Clément Marot ? La reine de Navarre n'hésita point. Elle *conseilla* au pauvre diable de repartir, mais, faisant pour lui ce qu'elle pouvait faire, elle lui donna de l'argent, se chargea de son fils qu'elle reçut comme page, puis s'engagea, « de bouche et d'escripture », à ne pas oublier l'exilé, à obtenir, l'heure venue, son rappel. Les adieux furent émouvants. Lui, il frémissait en pensant à ce qui l'attendait sur les chemins ; elle, écoutant la voix de sa conscience et regrettant de renvoyer ainsi un confrère en Apollo, un frère en Christ, elle éprouvait un peu de remords, s'affligeait vraiment, versait des larmes.

**290**. La suite de son voyage, Marot l'a relatée sur deux tons fort différents. D'une part, s'adressant à Lyon Jamet, il affecte une extrême désinvolture. Ma foi ! dit-il, je marchais comme un prince, et traînais derrière moi, le long des routes, « gens de pied et gens de cheval ». Belle escorte ! Elle s'efforçait en vain de me rejoindre : grâce aux « petitz chevaulx legiers » qu'on trouve dans le Midi, je filais plus vite que les sergents, et « me mis hors de touts dangiers »... Mais, d'autre part, dans une grave lettre à Marguerite, il se compare au cerf qui, pour dépister les chiens dont il entend les abois, franchit les marais à la nage, saute les buissons, se lance parmi les « grans forestz » et court sans repos ni trêve, parce qu'il croit déjà sentir les dents

qui, « a dextre et a senestre », vont le mordre et le déchirer. Image sombre et juste ! Ainsi, ajoute le poète, ni torrents ni montagnes n'arrêtaient ton *serf*, ô reine !... Par malheur, il n'indique pas son itinéraire, et se borne à dire : J'ai traversé « Languedoc et Prouvence ». Il est certain qu'il remonta la vallée du Rhône et qu'il s'avança au delà de Lyon. Ces faits ressortent d'une autre épître où il déclare avoir passé par Tarare.

**291**. Sa présence en cette ville nous prouve qu'il voulait se rendre en Savoie. Toutefois, il n'y alla point. Je n'ose, écrit-il à deux *damoiselles* de ce pays, me fixer là où vous êtes, car on a, chez vous, une mauvaise opinion de moi, et l'on m'accuse « d'estre contraire aux humaines doctrines ». Qu'entend-il par là ? Ce n'est pas clair. Mais, sans nous arrêter à la lettre de ce texte, rappelons-nous seulement que le duc de Savoie comptait parmi les papistes militants, raison plus que suffisante pour que, à la réflexion, Clément Marot évitât sa cour. Il se tint donc, pendant quelques mois, caché on ne sait où, puis, au printemps de 1535, après s'être annoncé par une flatteuse et insinuante épître, il se dirigea vers Ferrare, et vint demander asile à la duchesse Renée de France.

**292**. C'est là un personnage très complexe, que l'on a, de nos jours, diligemment étudié. Renée, bien qu'on s'accorde à dire qu'elle avait un air imposant, royal, n'était pas de ces femmes qui n'ont qu'à se montrer pour ravir les cœurs. Hercule d'Este, fiancé, écrivait à son père : « Ma madama Renea non è bella. » Le duc d'Urbin l'appelait un monstre, tout rondement, et Brantôme, sans aller jusque-là, avoue « qu'elle fut très gastée de son corps ». En revanche, au témoignage de ce même Brantôme, elle possédait l'un des meilleurs et des plus subtils esprits qui fussent, et pouvait, ayant beaucoup appris, « discourir fort hautement et gravement de toutes sciences », voire de l'astrologie. Intelligente, certes, elle le fut. Mais indépendante aussi. Les idées, les dogmes qu'on croyait intangibles, elle les discutait, les contrôlait, et c'est assez dire qu'elle penchait vers la Réforme. De là mille difficultés domestiques, politiques, les colères du mari, l'aversion de la plupart des sujets. Quelques-uns, par contre, qui pensaient comme la duchesse, se rangeaient autour d'elle et l'excitaient à agir pour la victoire de leurs opinions. Il y avait, en effet, à Ferrare un groupe de luthériens, des savants presque affranchis. L'Université ne se piquait nullement d'être orthodoxe. Celio Calcagnini avait publié un livre tendant à établir *Que le ciel est immobile, et que la terre se meut*, et Palingenio Stellato s'était permis d'offrir à Hercule d'Este

son *Zodiacus vitae* où il traitait brutalement le pape d'athée, les moines de porcs. Même si elle ne fréquentait point les gens trop compromis, trop violents, Renée ne devait pas, du moins au début, se sentir absolument isolée, et rien ne l'empêchait de réunir un petit cénacle d'initiés dans cette noble salle de l'Aurore que décoraient quatre fresques, et le long de laquelle courait — et court maintenant encore — une frise de jolis bambins menant, au moyen de rênes rouges, des oiseaux, des grenouilles, des serpents et des tortues.

**293**. Mais les vrais compagnons, les confidents de la dame, c'étaient les Français. Elle en avait amené plusieurs, et d'autres, chaque jour, débarquaient, se présentaient. Elle les accueillait tous, car, dit Brantôme, « elle a eu cela de bon que jamais elle n'a oublié sa nation ». Nul Français, « ayant necessité et s'adressant a elle, n'a party d'aveq'elle qu'elle ne luy donnast une ample aumosne et bon argent pour gaigner son païs ». Ceux qui arrivaient sans le sou et malades, elle voulait qu'on les soignât bien, puis les renvoyait guéris et remplumés. Ces hôtes, le plus souvent, étaient des hérétiques fuyant l'amende honorable et le bûcher, des artistes, des poètes. Tel Marot ; tel Charles Fontaine. Beaucoup, mieux reçus ou plus hardis, plantaient leur tente, se fixaient là, en sorte que le palais se remplissait peu à peu de serviteurs qui sentaient le fagot, et devenait une Ile des Papefigues. La place de Marot était marquée en cette colonie dissidente, et il n'eut aucune peine à être admis. Mauvais catholique et bon écrivain, il avait deux titres qui parlaient pour lui. Renée, en conséquence, l'employa aussitôt, et lui accorda, avec deux cents livres de gages, une charge de secrétaire.

**294**. A l'époque où Clément y résidait, les personnes ou même les personnages que voici vivaient ou ont passé à Ferrare : 1° Michelle de Saubonne, dame de Soubise. C'est elle qu'il faut citer en tête. Amie de la duchesse, elle ne la quittait guère, la conseillait, la gouvernait, nourrissait en elle le mépris de Rome, le goût des idées libérales, et se rendait chaque jour, pour ces causes, plus odieuse à Hercule d'Este qui l'appelait *pessimo instrumento*, et méditait son renvoi. — 2° La fille aînée de Michelle de Saubonne, Anne de Parthenay. Son portrait, œuvre attachante du peintre Girolamo da Carpi, nous la montre belle, fine et blonde. Elle avait appris le latin, le grec, la musique, la théologie. Au reste, que ne savait-elle pas ? Lilio Gregorio Giraldi, qui lui dédie le second livre du *Poème des dieux*, loue son érudition encyclopédique, son génie universel. Nulle pedanterie, pourtant. Mariée en 1533 à Antoine de Pons, comte de

Marennes, elle lui écrit des lettres tendres et sans apprêt, le tutoie puis lui dit *vous*, et signe : « *Vostre* humble et très obéissante femme et amye, *Ton* cueur » (18 juillet 1539). Établie en Saintonge à son retour d'Italie, elle travailla à y répandre la Réforme, et mourut en 1555. — 3° Les deux sœurs cadettes de la précédente, Charlotte et Renée de Parthenay. Charlotte, peut-être la moins bien douée, n'a pas eu d'histoire, que je sache. Quant à Renée, la « noble nymphe Renée », elle eut, au témoignage de Marot, une âme pleine « de bonté naïfve », un esprit brillant et cultivé. Elle se baignait *au ruisseau des sciences*, était vêtue, *accoutrée* de grâce, et on ne pouvait la voir sans l'aimer. Clément, lorsqu'elle dut repasser les monts, annonça qu'elle ne tarderait point à se marier, et elle justifia la prophétie en épousant (1536) René de Fonsèques, seigneur de Surgères.

**295**. 4° Une jolie et gaie Provençale, Françoise de Bucyron. Venue jeune à la doctrine de Luther et contrainte de s'enfuir à Strasbourg, elle s'était, de là, rendue à Ferrare et avait obtenu de la duchesse une place de suivante. Cinthio Giraldi, le frère de Lilio, lui a consacré des vers. Elle trouva, sur la terre d'exil, un parti, et l'on récita aux noces (1539 ?) un épithalame de Jean Fichard. — 5° Anne de Beauregard. Arrivée « d'enfance » en Italie avec madame Renée, les regrets, la nostalgie la consumaient. Loin de ses parents, de sa maison, elle languissait, mélancolique, et ce qu'elle semblait craindre ne lui fut pas épargné : elle mourut en cette ville étrangère. Marot composa une épitaphe. Anne (il lui prête la parole) sent encore, au tombeau, le mal du pays, et déclare avoir moins souffert en laissant le monde, le « fleurissant aage », un « futur espoux » que lorsqu'il lui fallut quitter la France. — 6° Lyon Jamet. — 7° Jean Du Bellay et son compagnon, François Rabelais (22-26 juillet 1535). — 8° Vers la fin de février ou dès les premiers jours de mars 1536, parut à Ferrare, escorté de son ami Louis de Haulmont [pseudonyme de Louis du Tillet], un homme ardent, sombre, plein de génie, qui disait s'appeler Charles d'Espeville. C'était Calvin. L'affaire des placards l'avait contraint, lui aussi, à franchir la frontière, et il venait à présent de Bâle, faisant en route des prosélytes et cherchant où s'établir. Forte et durable fut son action sur l'âme de la duchesse qui l'eût gardé près d'elle, si elle avait pu. Mais il resta deux mois à peine dans cette Italie qu'il ne voulait voir, remarque de Bèze, que d'un peu loin, *veluti procul*. En avril ou en mai, il repartit. Ferrare, décidément, n'était pas le refuge qu'il rêvait, et il alla fonder ailleurs sa république chrétienne, une rigide et noire cité de Dieu.

**296**. Transplanté dans ce milieu hétérodoxe, Marot, qui avait évité jusqu'alors toute profession de foi catégorique, devra prendre ouvertement parti, agir, désormais, et s'exprimer en protestant. Il n'a plus rien à cacher car, dans les états d'Hercule II, amis et ennemis connaissent ou croient connaître le fond de son âme, ce qu'il pense et ce qu'il veut. Le 30 août 1535, Giacomo Tebaldi annonce au duc l'arrivée à Ferrare d' « un francese nominato Clementi », lequel « è stato bannito da tutta la Franza per essere lutherano », homme d'autant plus à craindre qu'il ne se gênera point pour « introdure colà quella peste », et qu'il est au service de « l'Exa Sa Duchessa nostra »... Eh bien, les renseignements de maître Tebaldi n'étaient pas aussi exacts qu'ils le paraissaient à première vue. Marot n'était pas, à proprement parler, luthérien : il était, chose différente, *anti-catholique*. L'impérieuse ignorance de la Sorbonne, l'atroce justice des chats fourrés, la haine de toute théocratie, un invincible instinct d'indépendance l'avaient jeté dans l'opposition, et les élévations de Marguerite l'avaient ému et l'avaient instruit. Mais il restait, en définitive, plus épicurien que chrétien. Son cœur n'était pas religieux, et la sphère mystique demeurait fermée à ce poète gai et narquois, moins porté — comme tant d'autres — à rebâtir qu'à détruire. Il se trouvait donc, lorsqu'il lui fallut partir pour l'exil, à mi-chemin entre la Réforme et la tradition. Celle-ci, il la méprisait, ne l'acceptait plus ; celle-là, il ne l'adoptait pas encore, hésitait au seuil, craignait de perdre, s'il entrait, les bénéfices de l'expectative, le droit, par exemple, aux pensions.

**297**. En somme, il lui advint ce qui arrive souvent. Ce ne fut pas lui qui se décida : les circonstances le décidèrent. En le forçant à fuir, on le poussa dans les bras des luthériens, et c'est pourquoi Giacomo Tebaldi, qui redoutait l'influence de Clément sur Renée, aurait pu prévoir à meilleur titre celle de Renée sur Clément. De Renée et de son entourage. Nul ne fréquente impunément un cercle dont tous les membres partagent et défendent la même foi. A la cour de la duchesse, Marot ne pouvait plus tergiverser. Là, on ne rêvait que le schisme ; chacun tirait vers la nouvelle Église le nouveau venu, et il lui fallait ou rompre avec Rome ou renoncer à plaire. Ajoutez que, depuis sa disgrâce, le pain de ses enfants était passé de ce côté-ci de la barricade. Chassé par un prince qui se disait catholique, de qui recevoir l'aumône, sinon d'une princesse amie de Calvin ? Cruelle sujétion des pauvres ! Trop luthérien pour Hercule, Marot ne l'était pas assez pour Renée. Il le sentit ; il comprit qu'il devait donner des gages, se lier formellement et par écrit à la secte

qui pouvait l'abriter et le nourrir. Mais (et voilà son tort) il gardera, en ayant l'air de brûler ses vaisseaux, l'espoir de revenir en arrière, de regagner, à la prochaine saute de vent et dès que François Ier sera calmé, la France, la maison de ce roi qui l'avait banni. S'il se montrait vaillant dans l'exil, c'est qu'il ne le croyait pas sans terme. Mieux eût valu se dire : c'est pour toujours. La peur de rendre son infortune irréparable a beaucoup nui au poète : elle lui dicta, nous le verrons, de très pénibles palinodies ; elle l'amena à parler, selon qu'il s'adressait à l'un ou à l'autre des deux partis, deux langages en désaccord, et le résultat de ces ménagements fut que, haï à jamais des papistes, il parut jusqu'à la fin inquiétant aux huguenots.

**298**. Quand j'ai dit qu'il leur avait donné des gages en 1535, avant de s'acheminer vers Ferrare, je pensais à l'épître envoyée par lui aux deux *bénignes sœurs* savoisiennes qui auraient souhaité le voir se fixer dans leur pays. On observe, en cette pièce, un accent évangélique, une onction, une gravité continue sans précédent chez Marot. Il flétrit les juges, « les brûleurs » qui ont torturé, mis à mort, dispersé la pieuse et « innocente sequelle » du Seigneur. Et moi aussi, proclame-t-il, j'ai porté non pas une croix, mais plusieurs. Contre son habitude, il ne rit pas de lui-même ; il ne s'amuse point de sa détresse, et se range presque parmi les martyrs. Avoir souffert en soutenant la cause de Dieu, n'est-ce pas, en effet, une gloire et une joie ? Ce que Jésus fit pour nous, ne devons-nous pas le taire pour lui ? Le serviteur cherchera-t-il le repos, alors que le maître a cherché la peine ? Non. Demandons, aimons la douleur. Elle afflige la chair, mais affranchit l'âme. Et ainsi, « mes dames, flechir ne fault ». Le loyer de nos tribulations, nous le trouverons au ciel, et nous préparons, par nos tourments et notre constance, le règne, le « triumphe » de Christ... Une telle homélie, on le conçoit, n'était pas exclusivement destinée aux deux demoiselles savoyardes, et l'auteur comptait la répandre dans les milieux protestants. Et ce fut bien ce qui eut lieu : elle courut, circula, et quoiqu'elle n'ait été imprimée que de nos jours, elle fut, en son temps, beaucoup lue. Sagon la connaissait ; l'estimant hypocrite et impie, il voulut la « confuter », et rima une réplique véhémente, c'est vrai, mais grotesque.

**299**. Marot n'a jamais été mieux inspiré que durant son séjour en Italie. Les vers qu'il écrivit à Ferrare sont nombreux, et ont tous de la valeur. Et puis, quelle variété ! On aurait tort de croire que, une fois entré dans le genre sérieux, le poète n'en soit plus sorti. Il y entre et il en sort à sa guise, selon son caprice, l'heure, le besoin, et, quand on étudie les œuvres qu'il

a composées pendant son exil, on remarque à l'instant qu'elles se laissent diviser en deux groupes : les unes, qui nous rappellent le Clément de *l'Adolescence*, l'Enfant sans souci, le bon vivant et le railleur, sont gaies, légères, crues et mordantes ; les autres (sa seconde manière) prennent un ton austère, religieux, soucieux, et portent l'empreinte des chagrins qui l'obsèdent, de l'âge qui vient, de la foi nouvelle qu'il tâche d'avoir. — Commençons par les pièces ou joyeuses ou satiriques, et passons-les en revue.

**300**. La plus célèbre est l'épigramme *du Beau tetin* [J. III, 33], excellente en son genre, hors ligne et réellement inimitable. Le mot *épigramme* doit s'entendre ici comme l'entendaient les auteurs de *l'Anthologie*, et ces quelques vers plastiques, drus et savoureux sont, à proprement dire, un « blason ». Tombé, à cette époque, en désuétude, le blason, dès que Clément eut rimé *le Beau tetin*, se retrouva tout à coup en vogue, et, jaloux (mais incapables) de rivaliser avec le maître, beaucoup de blasonneurs se levèrent à la fois qui voulaient, puisque c'était la mode et qu'elle avait du succès, peindre, eux aussi, le corps féminin.

**301**. Jean de Vauzelles chanta les cheveux, s'appliqua, le pauvre homme, à démontrer qu'autant vaudrait un arbre sans rameaux qu'une dame chauve. Telle n'était pas la sienne, heureusement. Rien d'aussi admirable que sa « perruque » blonde, plus épaisse que celle de Samson, dorée, illuminée, rayonnante et répandant autour d'elle une « clarté diverse et diaphane ». La moindre boucle, « un chascun » des cheveux de cette perruque-là eût mérité d'être « baptisé de quelque nom de dieu ». — Héroet, lui, a célébré le charme, la puissance des yeux. Ample et sublime sujet. Il eût fallu du génie. Héroet n'a eu, pour cette fois, qu'un peu de grâce. Passant à côté de l'essentiel, il a rencontré quelques traits brillants, justes et fins. On approuvera ce vif et joli coup de pinceau :

> Œil s'accordant au ris de la fossette....

et cet autre, très riche de sens :

> Me voyant mieulx que s'il me regardoit...

— Un inconnu, qui signe Albert le Grand, a loué l'« oreille blanche, clère et nette ». Mais le dessin est réduit, en cette trop longue pièce, au minimum, et l'oreille est moins considérée en elle-même que comme « porte » de l'intelligence. — Un certain I.-N. Darles, l'un de ces niais qui ne doutent de rien, s'est, en

téméraire, lancé dans le panégyrique du nez. Un éloge ? Non : une suite d'exclamations enthousiastes. Darles pense que le nez est le « souverain bien », voire le *seul* bien de la machine humaine, et c'est pourquci, fort de cette idée, plein de respect et de gratitude, il s'écrie dès le début :

O noble nez, organe odoratif,
Du corps humain membre decoratif,

que nous serions à plaindre sans toi ! Notre visage paraîtrait « deforme, hydeux, espoventable ». On a eu bien raison de te loger juste au milieu. Ainsi planté, tu rends la face « angelicque », et je proclame ici ton excellence,

Nez des amans la vraye nourriture,
O nez bien faict, nez reconsolatif,
Nez mignonnet, o nez recreatif !

— Le blason de la bouche est dû à Brodeau ; celui des dents à « l'esclave fortuné », Michel d'Amboise, seigneur de Chevillon, fils naturel de Charles d'Amboise, amiral de France.

**302**. Mais qui croirait que Maurice Scève, le roi des poètes philosophes, celui qui a laissé des livres si vigoureux, si réfléchis, se soit amusé à de tels jeux ? Ils l'ont séduit, cependant, et il a daigné composer non pas une de ces bagatelles, mais bien cinq. Le front, le sourcil, le soupir, la larme et la gorge, voilà les divers points qu'il a traités, et il figure donc à plus d'un titre — lui, le penseur pur, — dans un recueil souvent scandaleux. Hâtons-nous, toutefois, de dire que Scève est resté Scève. Les sujets qu'il avait choisis ne risquaient nullement de l'entraîner hors de sa route ordinaire, et les petits tableaux tracés par lui s'accordent fort mal avec l'ensemble de cette galerie anatomique. Il s'intéresse beaucoup moins à l'organe qu'à la fonction ; il ne s'attache guère au monde visible, et les formes du corps ne sont, suivant lui, dignes d'examen qu'en tant qu'elles traduisent des pensées ou expriment des passions. Après avoir noté, par exemple, que la larme est comparable à une perle

Ronde d'embas, d'enhault menuë et gresle,

il ne parlera plus que de la vertu des pleurs, et nous confiera que sa maîtresse le fait pleurer non pas « a grandz plains seaux », ce serait peu, mais « a gros bruyans ruisseaux ». De même, si les sourcils, voûtes contractiles d'ébène ou de jayet, retiennent son attention, c'est parce qu'ils enregistrent les mouvements de l'âme, nos colères, nos dédains, et qu'ils méritent mieux,

lorsqu'ils dispensent le pardon et l'espoir, le nom de « soubz ciel » que de sourcil. Le front, de son côté, le noble front « patent et ouvert », évoque l'idée d'une coupole sur un temple, commande le respect, garde toujours un air brave, et « ne craint riens, fors honte ». Quant à la gorge, Scève ne la regarde pas avec les yeux de Marot : il vénère en elle le blanc « pulpistre » de l'Amour et la sainte *armoire* de Chasteté.

**303**. Parce qu'il a voulu rendre moral et psychologique un genre destiné à choir dans la boue, on sera indulgent pour ce poète. Et, cependant, que de vers bizarres, ardus, tourmentés, et, à chaque moment, quel mauvais goût ! L'apologie du soupir est lamentable. Loin de nous toucher, l'amant nous amuse lorsqu'il compare à une cheminée son poumon. Les soupirs en sortent tellement épais qu' « en la bouche ils se battent », et qu'ils ont beaucoup de mal à « yssir ». Ils s'envolent enfin, innombrables, en « longue trainée », et les gens qui les voient noircir le ciel, ébahis et terrifiés d'abord, devinent ensuite que cette fumée suppose un feu vraiment sans égal... Oui, ces finesses nous font rire aujourd'hui. Mais, quoique affectés et même très comiques par endroits, les blasons de Maurice Scève restent supérieurs à presque tous les autres, et nous ne saurions leur préférer ni celui de la cuisse par Le Lieur, ni celui du genou par Lancelot de Carle, ni celui du cœur par Jacques Peletier du Mans, ni ceux, bien entendu, que Sagon a perpétrés. Ce borné et rampant Sagon ! La prose la plus terre à terre est moins plate que ce qu'il rime, et l'imagination semble, chez lui, atrophiée et quasi morte. L'audace, en revanche, ne lui manque pas, et il l'a prouvé en publiant son navrant blason du pied. Là, nul modelé, nulle lueur d'esprit, mais un bon sens qui accable. Le meilleur titre eût été *De l'utilité des pieds*. Eux supprimés, l'homme ne marcherait pas facilement. Nécessaire à qui veut « casser, rompre ou fendre la glace », le pied est, en outre, « convenable » (ce n'est pas trop dire !) aux personnes qui aiment la chasse. Et puis, il a sa beauté. La nature l'a façonné avec soin et « enrichy de cinq orteils divers ».

**304**. Mauvaise ou bonne, raisonnable ou non, chacune de ces pièces composées aux quatre coins de la France arrivait, un jour ou l'autre, à Ferrare, et on la lisait alors à la duchesse, au cercle qui l'entourait. Cette femme d'élite et ses fidèles, qui avaient, par ailleurs, tant de soucis, des pensées si hautes, prenaient plaisir à ces choses frivoles, s'amusaient à les juger, à leur assigner des rangs. « Nostre court », écrit Marot, a accordé la couronne de laurier à l'auteur du Sourcil, un Lyonnais que je ne connais point, et il convie, après avoir tendu cette

palme à Maurice Scève, tous les poètes à entrer en lice. Pourquoi, demande-t-il à Mellin de Saint-Gelays, pourquoi, ô « creature gentile », ne nous as-tu rien envoyé ? Si vous estimez, enfants d'Apollon, que cette veine est à présent tarie et qu'il ne reste plus à peindre aucun charme de nos dames, eh bien, imitez-moi une fois encore. Je viens, après le *Beau tetin*, de vous buriner « a contrepoil » et « par manière de rire » un sein flétri, flasque et noir [J. III, 34]. Faites ainsi. Mandez-nous, « en stile espouvantable », le « rebours » de vos tableaux d'hier. Attachez-vous à rendre la laideur ; montrez-nous des yeux pochés, des bouches qui soient des mufles. Mais, je vous en prie, pas de mots sales, et ce que la nature a pris grand soin de cacher, n'allez pas le découvrir.

**305**. En ce qui concerne les *contreblasons*, l'appel de Marot fut entendu, et l'on vit naître, ainsi qu'il le souhaitait, un vrai musée des horreurs, une longue série de caricatures. Quant au conseil qu'il avait donné : jamais de termes infâmes ni de descriptions obscènes ! on ne le suivit point, et c'était fatal. Un tel genre, qu'on le voulût ou non, allait droit au *Parnasse satyrique*, et il était facile de prévoir que, une fois dit ce qu'on pouvait dire, certains aimeraient mieux paraître immondes que de se taire. Immondes, plusieurs le furent pleinement, avec courage et tranquillité. On ne saurait même pas reproduire, tant ils méprisent la périphrase, un seul de leurs titres si explicites. Chose à noter : les auteurs de ces ordures n'étaient ni de jeunes effrontés ni des grimauds sans aveu. Ils avaient un nom, quelque gloire, un autre gagne-pain que celui-là ; on les tenait pour honnêtes, très dignes, soit de célébrer les actes du roi, soit d'enseigner la morale ou de prêcher l'Évangile.

**306**. Trois de ces hardis blasonneurs ont, en effet, laissé une trace dans l'histoire de la Renaissance ou de la Réforme. Le premier, Claude Chappuys, qui a rimé des pièces fort répugnantes, fut, par ailleurs, un poète officiel, un adroit et prospère courtisan et (qui le croirait ?) un chanoine. — Le second, Guillaume Bochetel, seigneur de Sassi, a rempli, par ordre de François Ier puis de Henri II, d'importantes missions diplomatiques, et, mettant à profit son influence, a enrichi, élevé et lui-même et sa famille. Il mourut en 1558. On a de lui, outre les vers ignobles à cause desquels il figure ici, une traduction de l'*Hécube* d'Euripide et des plaquettes en prose qui relatent le sacre d'Éléonore d'Autriche et son entrée à Paris. Bochetel n'a pas pris la peine d'orner sa narration. Elle est stricte, froide et nue. On ne trouvera là que l'ordre exact des cortèges, le nom de tous les assistants de marque et le menu des festins. — Quant

au troisième de nos anatomistes sans vergogne, c'est le remuant et divers Eustorg de Beaulieu, l'un des types, à mon sens, les plus étranges de ce siècle violent et romanesque.

**307**. S'il n'avait pas été gentilhomme, on aimerait à comparer à Gil Blas de Santillane l'Eustorg (ou l'Hector) en question. Que d'aventures au cours de sa carrière, que de contrastes et quelles péripéties ! Né près de Cahors, il eut pour père Raymond (?), seigneur de Beaulieu, et pour mère Jeanne *de Bosco rotundo*, de Bosredon. Assez bonne noblesse quercynoise, mais peu dorée. Les cadets, leur éducation terminée vaille que vaille, étaient conduits à la porte du manoir puis invités, dûment bénis, à partir. La maison de Beaulieu était fort lourde : Eustorg se trouvait, il nous le dit, le dernier de sept enfants, quatre fils et trois filles, et, de plus, il avait, encore en bas âge, perdu son père. Cela compliquait la situation, et il résolut, dès que les plumes lui furent poussées, de quitter le pays, de chercher fortune ailleurs. Il aurait pu devenir Rastignac ou d'Artagnan. Mais il avait d'autres vues, d'autres goûts. Il croyait se sentir une âme d'artiste, et, sans nous préciser où il avait appris quelque chose, il nous laisse entendre qu'il savait tout. Les vers, la prose, la morale, la galanterie n'avaient pour lui aucun secret ; il rimait des œuvres dramatiques et les jouait ; la musique, sa passion dominante (en attendant la théologie), lui valait des succès et quelque argent. Quoique préférant l'orgue, il connaissait à merveille l'épinette, le luth, le manicorde. Versé dans le contrepoint et l'harmonie, il composait des chansons, les chantait mieux que personne, et s'accompagnait lui-même. Il ne lui manquait plus que de posséder la jurisprudence : mais il y songeait.

**308**. Avec tant de talents, il semble agréable de courir le monde. Où ne serait-on pas bien reçu ? Eustorg, pourtant, qui a maintes cordes à son arc, change si souvent de ville et de métier qu'il paraît ne réussir nulle part. Organiste à Lectoure en 1522, il arrive à Tulle, l'an d'après. Que cherchait-il là ? Aspirait-il au titre de greffier ou de procureur ? On l'ignore. Ce qui est certain, c'est qu'il s'affilia à la Basoche, et que, membre actif de cette confrérie, il se plaisait à lui servir d'interprète et à réciter des vers en son nom. Ce fut en qualité d'Enfant sans souci qu'il rédigea trois pièces : une ballade sur une chapelle (lisez *taverne*) de la Pauvreté, siège de la joyeuse corporation ; une *Istoire moralle de l'enfant prodigue* ; un rondeau « presenté par le roy de la Bazoche de Tulle a Monsieur de Montchenu, seneschal du pays de Lymosin, le jour qu'il fist son entrée ». Tout cela n'aurait pas rendu notre voyageur beaucoup plus

gras. Mais la musique le nourrissait : il donnait des leçons, et avait quelques élèves. Professeur au cœur tendre, il offrait des vers à ses écoliers et, de préférence, à ses écolières. Les filles de Tulle lui plaisaient. Deux fois il les a célébrées en bloc, et il espérait que l'une d'elles serait, pour son maître d'épinette, une nouvelle Héloïse. Grande raison de ne pas s'éloigner, d'acquérir à Tulle droit de bourgeoisie.

**309**. Cependant, lorsque nous retrouvons Eustorg en 1529, c'est à Bordeaux qu'il réside... Autre surprise : il n'est plus basochien ; il est curé. Il signe *Eustorg de Beaulieu, prestre.* Poète, d'ailleurs, comme devant. Ce qui l'occupe, cette année-là, c'est moins le saint ministère qu'un procès. L'héritage de feu Raymond était resté indivis. Mais Jean, l'un des frères, avait exigé qu'on partageât, et, représenté par un curateur de mauvaise foi, Eustorg avait été, car l'absent a toujours tort, ou lésé ou dépouillé. Son affaire était venue en appel à la cour de Bordeaux, et, lui, il avait suivi le sac qui renfermait ses papiers. Afin d'avoir gain de cause, il usa des moyens en son pouvoir, rima une ample épître soignée, et l'envoya à l'un de ses juges, au « tresnoble seigneur, Monsieur maistre Nycolle Arnoul, seigneur de Sainct Symon, au pays de Xaintonge, et conseiller du Roy... en sa court de Parlement a Bordeaulx ». La lettre, qui a plusieurs pages, explique abondamment et par le menu la genèse puis l'évolution de ce litige, et l'auteur, pour un homme qui tourne en décasyllabes la prose des huissiers et des avoués, s'exprime avec clarté et rondeur. Je ne sais s'il le dut à son talent, à la protection ou à son bon droit, mais il obtint enfin ce qu'il demandait, et le tribunal lui donna raison.

**310**. Rentré à Tulle après la bataille, il adressa des remerciements à ceux dont il avait eu à se louer. M. de Saint-Simon reçut une épître qui lui promettait la vie éternelle en récompense de son équité, et lui apportait, par la même occasion, des nouvelles d'une sienne fille, Marguerite, qui visitait alors le Limousin. Je me propose, écrivait le plaideur reconnaissant, de l'avoir un de ces jours à dîner. On s'imagine qu'on ne mange ici que des châtaignes, des raves, des glands. Erreur ! « Messieurs les Tullistes » ont de quoi faire de fameux repas, et nous servirons à ton infante des truites de la Corrèze, de belles carpes, des barbeaux... D'autres actions de grâces — toujours en vers — vont « a scientificque seigneur, Monsieur maistre Bernard de Lahet, advocat du Roy ». Un musicien, celui-là ; donc, un ami. Eustorg le couvre d'abord de fleurs, puis lui rappelle les relations qu'il eut avec Clément Jannequin, le temps, dit-il aussi, où « toy, Blaise (?) et moy », nous formions un si agréa-

ble concert et de voix et d'instruments. Bien que tout, en 1529, fût hors de prix, ta maison restait ouverte à chacun. Quelle hospitalité généreuse ! Quel charmant accueil ! Et les jolis trios qu'on jouait !

**311**. N'allez pas conclure de ces pièces que jamais nul Français ne fut, autant que celui-ci, fier de la justice de son pays. Le contraire est manifeste, et si Beaulieu rencontra à Bordeaux deux ou trois magistrats selon son cœur, il dut aussi, au cours de son procès, frapper à des portes toujours closes, multiplier les pas et démarches, se débattre parmi beaucoup d'intrigues, deviner l'énigme (« Or çà ! Or çà ! ») qu'il faut résoudre pour franchir le guichet des Chats fourrés. Humilié d'avoir tellement trotté par la ville, et plein de dépit au souvenir de ces antichambres où il avait cent fois attendu son tour, il exhala bientôt sa rancune en composant et publiant coup sur coup *les Gestes* puis *le Pater et Ave des solliciteurs*. Il aurait pu écrire *d'un solliciteur*, car c'est à lui qu'il pense, à ses propres courses, à ses déboires. Rien, semble-t-il, ne lui fut épargné. La sentence prononcée en sa faveur lui causa elle-même des ennuis. Après avoir payé à grand'peine les « dix francz ou plus » qu'elle coûtait, voilà qu'il apprend que le greffier exige, pour la signer deux écus. Où les trouver ? Le pauvre poète sans le sou tâcha d'attendrir monsieur le greffier, le « noble seigneur » greffier, lui versa, faute d'argent, une ballade, et le supplia *de modérer la somme*, de signer, cette fois, au rabais. La réponse du greffier n'est pas connue.

**312**. A partir de 1529, Eustorg de Beaulieu est reçu, comme maître de musique ou précepteur, chez diverses personnes de qualité. Madame Anthonye de Polignac, femme de Godefroy de la Tour, — François de la Tour, vicomte de Turenne, — les de Tournon, famille éminente du Vivarais, l'admettent dans leurs maisons. Cela prouve qu'il ne reste ou bien qu'on ne le garde longtemps nulle part, et, de fait, en 1536, nous le trouvons établi (non pour toujours !) à Lyon. Il y arrivait porteur d'une lettre de Charlotte de Maumont, sa cousine, qui le recommandait à Charles d'Estaing, chanoine de Saint-Jean. Ce fut ce haut protecteur qui présenta sans doute l'artiste nomade à Marie-Catherine de Pierrevive, femme d'Antoine de Gondi, sieur du Perron, l'une des gloires de la cité. Héritière d'une vieille dynastie d'échevins, de banquiers, de marchands d'épices, puissamment riche par conséquent, instruite, subtile, insinuante, idole qui trônait dans un cadre somptueux, amie du plaisir et s'élevant au-dessus de la morale, M^me^ du Perron voyait les prélats et les princes attentifs à capter ses bonnes grâces, et elle sera,

plus tard, la confidente, la conseillère de Catherine de Médicis. Eustorg, en pénétrant dans ce milieu, en donnant (il l'appelle son « escollière ») des leçons à M^lle^ Hélène de Gondi, paraissait faire enfin un grand pas vers la fortune. En outre, comme le prouve un treizain acrostiche qu'il lui a offert, il avait pour élève Jean du Peyrat, fils d'un magistrat alors célèbre, et il était aussi, j'ignore à quel titre, entré au service du gouverneur de la ville, Pomponio Trivulce. Il le nomme son « maistre » en des vers où il lui souhaite, à l'occasion d'un « froid premier jour de l'an », une « plaine boeste » de ducats, la guérison de sa « goutte et mal de teste », le recouvrement des biens qu'il possède dans le Milanais et même « la duché de Venise », car les vœux ne coûtent rien.

**313**. L'auteur de ces gentillesses n'a pas l'air de compter, pour subsister, sur les ordres sacrés qu'il a reçus. Il vit de l'orgue plutôt que de l'autel, et fréquente moins les gens d'Église que les gens du monde ou les gens de lettres (Antoine Du Moulin, par exemple). Je me demande s'il n'était pas venu à Lyon afin de se rapprocher déjà, au propre et au figuré, de Genève. Sa qualité de prêtre catholique ne transparaît que de loin en loin dans son livre des *Divers rapportz*. Publié seulement en 1537, il contient maintes pièces composées à une date antérieure, et beaucoup d'entre elles nous invitent à conjecturer que, ses premières messes une fois dites, cet homme inconstant, mobile, épris de tous les mirages, avait songé à jeter aux orties le froc qu'il portait depuis peu de jours et à courir au temple d'en face qui, meilleur ou non, l'attirait étant *autre*. Je n'oublie pas que le vingtième rondeau des *Divers rapportz* recommande « de ne babiller dedans l'eglise » : mais, par contre, combien de passages révèlent le protestantisme naissant du poète ! Il envoie une épître à Marguerite de Navarre, la supplie de lui accorder une petite place en sa maison, et affirme qu'il serait trop heureux d'être, chez elle, garçon de cuisine ; il vante les mérites et pleure la mort d'Érasme ; il attaque ceux qui font mauvais usage des biens du clergé ; parlant à Charlotte de Maumont, il l'engage à mépriser les mascarades des moines et à se moquer de la Sorbonne ; il convie Jacques Thibault, Parisien, à rire avec lui de Babylone, et, partisan de la Bible française, il remarque, disciple ingénieux de Clément Marot :

> C'est un bon livre qu'ung psaultier,
> Pourveu que chascun ne l'entende.

Tout cela présage un nouvel avatar, une prochaine métamorphose.

**314**. Au demeurant, quel que soit l'aspect sous lequel on le considère, ce très divers recueil des *Divers rapportz* reflète l'existence picaresque du rimeur, exprime le décousu de sa doctrine et les antinomies de ses goûts. Prêcheur à certains moments, il discourt, sérieux comme un mage, « d'arrogance et gravité », « de verité et mensonge » ; il conseille « de tenir promesse », « de discipliner les jeunes enfants », de ne jamais blasphémer Dieu en jouant aux dés ; il s'émeut en pensant aux loyaux, aux vieux serviteurs ; il réprouve « la folle despense » ; il gémit sur les égards qu'on a pour les mauvais riches et sur le « desprisement des vertueux » ; il condamne « la brague excessive de plusieurs », et censure les gourmands, les paresseux, les ivrognes... A merveille ! Voilà, allez-vous croire, un traité *ad usum delphini*, et Eustorg le destinait à ses élèves. Mais tournez quelques feuilles, et vous trouverez le rondeau « d'ung verollé », les « commoditez d'ung coqu », l'épisode, qu'il eût mieux valu taire, de la nouvelle mariée et, dans le genre scatologique, deux prédictions nullement amusantes, mais fort sales... Eh bien, ces vers-là, quoique impudents, sont encore tolérables si on les compare (car nous y revenons) aux blasons qui terminent le volume. Idée révoltante ! A cet ouvrage où figure une pièce relative à la mort de sa mère, où se cache, dispersé dans les rondeaux, un manuel de morale, et où se lisent les noms des jeunes filles, ses écolières, Beaulieu donne comme conclusion et couronnement les pires turpitudes qui soient, non pas un blason, mais sept : la langue, la voix, la joue, les dents, le nez... Pour le surplus, voir le texte !

**315**. Eustorg avait passé toute mesure, et des gens, cette fois, se fâchèrent, protestèrent. Un auteur anonyme blâma l'ignominie, l'impiété même de ces productions qui, célébrant la chair périssable, des charmes réservés aux vers du tombeau, fondaient une nouvelle et très matérielle idolâtrie. D'autres, qui ne craignaient pas de signer, prirent le parti de l'accusateur, et vinrent bravement à sa rescousse. Gilles Corrozet, qui devait, en 1539, essayer, par ses fort estimables *Blasons domestiques*, de purifier le genre et de l'ennoblir, écrivit *Contre les blasonneurs des membres*. Cette satire abonde en fines remarques. Lorsque Corrozet déclare :

> Selon la chose en quoy le cueur abonde,
> La bouche parle ou soit necte ou immonde,

il exprime d'avance la saine formule classique :

> Le vers se sent toujours des bassesses du cœur.

La fonction du poète ne consiste point à *engendrer*, à propager la luxure. Qu'il se rappelle son frère, le cygne !

> Les cignes blancs sont les oiseaulx sans vice
> Qu'au dieu Phebus on donne en sacrifice.

Voilà de candides pensées, une manière honorable de concevoir le rôle des arts. Il s'en faut, malheureusement, que les champions des bonnes mœurs se soient tous montrés aussi judicieux. Le Toulousain Drusac, qui n'avait pas attendu, pour s'indigner, la vogue des peintures anatomiques, prohibe, dans ses *Controverses*, l'emploi des mots grossiers. Un, surtout, lui fait horreur. Ce mot qui le scandalise, je n'ose, quant à moi, l'écrire. Mais lui, intrépide et plein d'inconséquence, il nous aligne 442 vers équivoqués, en chacun desquels on rencontre au moins une fois l'obscène syllabe en question. N'est-ce pas un remède délicatement administré ? Et que dirons-nous de ce beau magister qui use cinq ou six cents fois d'un terme (je n'ai pas compté) pour prouver qu'on ne doit jamais s'en servir ?

**316**. Ces critiques, néanmoins, ne laissèrent pas d'agir, et, parmi ceux qui les avaient méritées, certains se repentirent et se corrigèrent. Honteux d'avoir chanté la chevelure des femmes, le prieur Jean de Vauzelles publia, en compensation et comme antidote, une austère louange de la mort. Elle seule, à ses yeux, est douce et belle. Votre corps, vraie guenille, n'a aucun prix. « Fard, aornement ne drogue » ne sauraient le rendre « gay et parfaict ». La mort, au contraire, parce qu'elle lui procure la vie éternelle, le transfigure et l'exalte. Donc, ne cherchons plus les parures mondaines, et tâchons, en vue du grand voyage, d'acquérir la chemise d'innocence, le manteau de loyauté, le chaperon d'espoir et le bissac d'érudition... C'est ainsi que parle, sur son chemin de Damas, Jean de Vauzelles. Mais Eustorg, pour l'instant, refuse de se convertir. Il répond insolemment aux censeurs, leur décoche des lettres virulentes. L'une aggrave sa faute, car il y prodigue des facéties capables de choquer Rabelais ; l'autre, qu'il intitule avec ironie *l'Excuse du corps pudique*, daigne, tout en traitant l'adversaire de calomniateur, de veau, de « brayllard », discuter le principal grief, le prétendu sacrilège. Qui a créé la femme ? Qui lui a donné tant de grâces ? Dieu. Donc, célébrer « les membres femenins », c'est admirer les œuvres divines, se montrer, en somme, bon chrétien. J'ignore si, au moment où il le construisait, Beaulieu était fier de ce syllogisme : mais il regrettera avant peu de l'avoir produit. Il eût fallu que notre homme eût bien changé pour

rester longtemps de son propre avis. Une fois encore, il va se déplaire à lui-même, se démentir, détester ses tableaux plus que lascifs, reconnaître ses torts ingénument. Alors il se condamnera à développer un thème expiatoire, *le Souverain blason du très digne corps de Jésus-Christ*, et il avouera que le rouge lui monte à la face,

> Quand *se* souvient des sept blasons lubriques
> Qu'au livre dict Blasons anathomiques
> *Il mit* jadis . . . . . . . . . . . . . . . .

**317**. Marot n'éprouvait pas de tels remords. Content d'avoir proposé à ses émules, avec l'épigramme du *Beau tetin*, un modèle qu'ils n'avaient pu égaler, c'était d'une autre manière qu'il dépensait maintenant la gaieté de son esprit, et, de nouveau, il se sentait attiré par l'enjouement de l'épître, les brusques saillies du coq-à-l'âne. Il semble qu'on doive ranger parmi les ouvrages qui datent de son premier exil l'alerte billet qu'il envoya à Alexis Jure, de Quiers en Piémont. Ce personnage, d'ailleurs très mal connu, fut un de ces rimeurs de province qui risquent de loin en loin de gauches pièces destinées à périr. Mais si Jure manquait de talent, il avait, en revanche, des amitiés, et hantait les gens de lettres qui habitaient Lyon ou y passaient. Il a été en rapport avec Bonaventure des Périers qui lui dédia son *Chant des vendanges*, dont le rythme exprime l'ivresse dansante des dionysies, et avec Charles Fontaine. Celuici lui a offert deux épigrammes, et il lui rappelle, dans l'une et dans l'autre, l'affection dont l'honora Clément. De fait, le bon Piémontais n'avait guère que ce titre de gloire. Marot ne lui a point caché les défauts qu'il lui trouvait, et, ayant reçu de lui quelques vers, il en a souligné les négligences, les faiblesses. Je les ai, dit-il, pris en gré autant que s'ils me venaient d'Alain Chartier ou de Georges Chastellain. Il s'en faut, pourtant, que tu approches de ces demi-dieux. Veille sur tes césures, mon camarade ; soigne les détails ; rabote-moi ta phrase « pour oster les gros nœudz » qui la déparent ! On le voit, la critique est franche. Elle n'a rien de blessant, néanmoins; toute pédanterie en est exclue, et c'est, je pense, le seul exemple que nous ayons d'une leçon de style présentée en vers de trois syllabes, sur un mètre propre à la bourrée, à la farandole.

**318**. Mais quand Marot voulait donner libre cours à son humeur badine et satirique, ce n'était pas à un Alexis Jure qu'il s'adressait, et il se tournait d'instinct vers son ami et principal confident, Lyon Jamet. Donc, ayant à dire des choses qu'il jugeait intéressantes et hardies, il les lui exposa en un

coq-à-l'âne, où une incohérence voulue, un air de détachement, de persiflage, ne voilent qu'à moitié de vives rancunes, des soucis qui n'étaient que trop réels, des convictions, des passions sincères. Que cette pièce ait été écrite durant l'automne de l'année 1535, cela ressort manifestement de certaines mentions ou allusions qu'on remarque dans le texte. L'auteur, par exemple, annonce comme un fait récent la prise de Tunis (20 juillet) ; il parle à mots couverts de la mort du financier Jean de Poncher, pendu le vendredi, 24 septembre ; il consacre quatre vers à l'échec des négociations de la cour de France avec Philippe Mélanchthon. François I^er^ l'avait invité, par lettre du 23 juin, à se rendre à Paris pour conférer *de unione doctrinarum.* Mais l'Électeur de Saxe s'étant opposé au voyage, et la Sorbonne ayant remis au roi un mémoire *quo ostenditur non esse disputandum cum haereticis,* il fallut, en novembre, renoncer à ce projet. Clément est au courant de la résistance des docteurs catholiques, et cela nous prouve que son œuvre a bien été composée vers la fin d'octobre ou dans le mois suivant.

**319**. Des traits de satire générale, des attaques dirigées contre Rome et les papistes, quelques rapides notes personnelles, tels sont — épars à dessein, brouillés et confondus — les trois éléments de ce coq-à-l'âne. On y voit figurer, trompés toujours, toujours patients, les maris parisiens, et ni leurs filles ni leurs femmes ne sont épargnées. Jeunes ou non, elles sont ici en belle place, et le sexe entier défile sous nos yeux, depuis les adolescentes « tant pouppines » qui, sachant leur prix, se vendent « cher comme cresme », jusqu'aux vieilles de bonne volonté et même jusqu'aux nonnains dont les faveurs, aisées à gagner, laissent de cuisants souvenirs. L'ombre des églises, propice aux rendez-vous, rassemble et cache les couples suspects, et le galant arrive à ses fins grâce à de dévots stratagèmes et pourvu qu'il ait de l'argent. L'argent, la clef par excellence, celle qui va à chaque serrure, ouvre le cœur des dames et la conscience des magistrats. Le Palais ne change point ; il garde son avidité d'autrefois ; il vole et *grippe* comme devant. Avares et cruels, les juges font durer les procès civils, et tranchent vite, à grands coups de hache, les procès criminels. Ceux-ci n'engraissent pas le tribunal. A quoi servirait-il de les prolonger ? Mieux vaut que la tête roule sans délai sur l'échafaud, et que se justifie l'adage : *Il n'est bourreau que de Paris.* Les trésoriers, les banquiers du roi en savent, les pauvres, quelque chose. L'année, pour eux, a été mauvaise ; ils sont « tous peris ». N'entendez pas *tous tués.* Certains furent bannis et non pendus.

**320**. L'essentiel de l'ouvrage n'est pas là, et l'intention de

l'auteur était moins de censurer les femmes et les financiers que de déchirer ses vrais ennemis : le monde noir, les ultramontains. Attachez, dit-il, deux grandes oreilles au chaperon « d'un moyne crotté », et vous aurez, très ressemblant, un bon sot de la Basoche. Mais non... Nous serions trop heureux si capucins et cordeliers n'étaient que des ânes. Ils n'ont pas, ces ignares, la douceur du baudet. Ils écument ainsi que des verrats, trépignent en chaire, « ne preschent que des fagots », et ont soif du sang des hérétiques. Exterminez, disent-ils au roi, « bruslez ces mastins ». Si vous ne les détruisez pas, votre autorité va faiblir ; on refusera de vous payer l'impôt, et vous vous réveillerez, au prochain jour, sans le sou. Argument de poids, et qui force le prince à réfléchir. Mais le clergé, malgré sa puissance et les complicités qu'il se ménage, n'empêchera ni les intelligences d'évoluer ni la clarté de se faire. Déjà la décadence romaine s'annonce par plusieurs signes : l'étude de l'hébreu, du grec, du latin restitue aux textes sacrés leur sens primitif ; le lucratif commerce du purgatoire bat de l'aile, et la caisse des âmes en peine risque de se trouver vide avant peu ; le carême se révèle à maintes gens comme une superstition surannée, et bientôt les prélats italiens ne seront plus les seuls à *bouffer*, en temps défendu, la viande de chevreau aux cardons... Oui, le règne du pape touche à son terme. Un orage menace Babylone. Votre tyrannie s'écroule et s'efface, *pater sancte !* D'amples événements se préparent, et il n'y aura pas besoin, pour y assister, de vieillir autant qu'un patriarche : il suffira d'atteindre « l'aage d'un veau ».

**321**. Cette espérance console, soutient le poète, l'incite à se résigner aux chagrins de l'heure présente. La mélancolie, cependant, tisse quelques fils en cette trame si brillante, et affleure, discrète, çà et là. Clément regrette ses années d'enfance, si peu fécondes à cause de l'ineptie de ses régents ; il se demande s'il n'a pas eu tort de consacrer sa vie presque entière à un roi qui oublie, sans motif valable, une longue et solide fidélité ; plein de gratitude lorsqu'il parle de

. . . . . . . . . la fille au roy Loys
Qui *le* reçoit quand on *le* chasse,

il se plaint « des froidz amys » qu'il a en France, s'étonne que personne ne travaille à son rappel, se croit négligé, presque trahi. En cela il se montrait injuste : plusieurs de ses confrères déploraient son absence, et souhaitaient hautement qu'on mît fin à son exil. Mais rester équitable dans le malheur, qui le

pourrait ? Cet effort exige un complet stoïcisme. Et puis Marot, ce semble, visait quelqu'un, son ancien protecteur, Jacques Colin, qui n'avait pas osé, étant courtisan et appliquant la règle *primo mihi*, défendre un homme tombé en disgrâce.

**322**. Autant de raisons, pour le banni, de ne plus retrouver, en écrivant, l'inaltérable joie de jadis. Les teintes grises et les coins d'ombre, qui, dès cette heure, atténuent la gaieté de ses facéties, iront s'élargissant de jour en jour, et nous le verrons se plaire davantage aux pièces graves, réfléchies, travaillées. Plusieurs de celles qu'il rima à Ferrare sont de cette espèce. En voici quatre qui ont beaucoup de valeur et d'intérêt : I. *Épistre perdue au jeu contre Madame de Pons*. La première partie de cette épître glorifie le « bon sçavoir », l'âme indulgente et douce d'Anne de Parthenay, « l'une des neuf Muses », la sœur de Minerve, une vraie nymphe. Ce sont là, dira-t-on, des airs connus, les vieux refrains du panégyrique. Sans doute : mais les louanges sont, ici, méritées ; on sent que l'auteur ne ment pas, qu'il admire cette femme de cœur, la providence des exilés, des libres esprits. Si les images et les termes sont usés, l'accent les rajeunit, les relève, et nous devinons, sous la banalité de l'hommage, le respect sincère qui l'a dicté... La seconde partie; au contraire, est, pour l'époque, entièrement nouvelle. Marot, chose rare, y exprime une idée purement lyrique ; il se montre *poète* au sens exact et moderne de ce mot ; il s'abandonne à un rêve qui l'entraîne loin de la prose et hors du présent. Évoquant une scène qui se passera après sa mort, il assiste à sa gloire, en jouit d'avance. Lui disparu, ses vers resteront : des lèvres amies se plairont à les réciter, et la tombe, par là, sera vaincue en même temps que l'oubli.

**323**. II. *Avant naissance du troisième enfant de Madame la duchesse de Ferrare*. Ce troisième enfant, encore à naître, viendra au monde le 16 décembre 1535, s'appellera Lucrezia d'Este, et épousera plus tard François-Marie de la Rovère, duc d'Urbin. Mais Marot ignorait, lorsqu'il prit la plume au mois de juillet, s'il devait promettre à la terre un héros ou une héroïne, et il s'est tiré d'affaire en proclamant que celui ou celle qu'on attendait pouvait sortir hardiment « du royal ventre », vu que, à ce moment-là, s'ouvrirait enfin l'âge d'or. Rien n'est aussi touchant que cet optimisme, et les malheureux seuls, décidément, conservent l'illusion jusqu'au bout. Déraciné, errant comme Œdipe, persécuté et pauvre, séparé des siens, Marot garde la foi, annonce que tout ira bien, montre du doigt l'étoile, et crie *Noël !* Son histoire, certes, ne l'invitait pas à tant d'espoir, et chacun demandera : pourquoi donc croyait-il à l'excel-

lence des temps futurs ? Alléguer qu'il a simplement voulu imiter la sublime églogue virgilienne où se trouvent annoncés une seconde genèse, le *magnus saeclorum ordo*, ce serait mal répondre. Il suit, j'en conviens, Virgile de près : mais les éléments qu'il lui emprunte, il les rend siens, il les traite à sa manière, il les adapte aux faits et aux doctrines du jour. Le panthéisme de la Renaissance, son culte de la nature, son besoin de joie et de lumière éclatent dans les vers où, s'adressant à l'enfant que porte la duchesse Renée, le prophète lui dépeint, avec de sobres et larges gestes, la magnificence de l'univers. Que tardes-tu ? La création est si belle ! Elle charmera tes yeux, et tu contempleras en extase l' « ornature » de la terre, la mer et son « grand tour », le ciel qui se courbe, plein de clarté, d'harmonie, et dont la voûte embrasse tout... Voilà le païen, le néo-grec. Et voici à côté, inséparable, l'homme de la Réforme : Hâte-toi, enfançon ! La vie n'est plus telle que nous autres, hélas, nous l'avons connue. A présent l'Ignorance, mauvais ange artisan de folie et semeur d'ivraie, cède la place à dame Vertu ; longtemps prédit et sans cesse différé, le règne de Christ s'impose enfin. Jésus nous protège, « vainqueur et triumphant » ; la mort, désormais, n'est plus la mort... Ainsi discourt l'apôtre après l'humaniste. Et le courtisan se taira-t-il ? Non. Se levant à son tour, il offre une palme au roi. Ne faut-il pas, pour rentrer en France, désarmer cet orgueilleux ? Et comment l'adoucir sans le flatter ? Marot, en conséquence, le range parmi les meilleurs ouvriers du progrès. Sous ce prince, dit-il, et par ce prince, les lettres et les arts, jusqu'alors flétris, méprisés, vont s'épanouir derechef et jeter beaucoup d'éclat.

**324**. III. La première épître que, de Ferrare, Clément a envoyée à François Ier est aujourd'hui classique, mais plus lue, il me semble, qu'étudiée. Elle mériterait qu'on l'examinât avec méthode, qu'on en fît voir la solide structure, l'adresse insinuante et le point faible. Nous avons là moins une épître qu'une apologie. L'auteur veut prouver qu'il ne fut pas coupable, et qu'on devrait, par suite, le rappeler. Sa fuite n'était pas un aveu. Il ne se reproche rien. Des torts, il n'en a aucun, mais il a, en revanche, des ennemis : les magistrats, les « sorboniqueurs ». Faut-il qu'il rougisse de s'être attiré leur haine ? Nullement. S'ils détestent le poète, ces gens-là n'aiment pas le roi, lui sont hostiles, le servent mal. Jamais la Sorbonne ne lui pardonnera la fondation de l'Académie trilingue, la liberté accordée aux sciences, la dispersion des ténèbres au centre desquelles l'imposture trônait, le désir, en somme, de rendre la France plus *reluisante* que la Rome d'Auguste. Concluez que ces prêtres du

mensonge *ont une dent* contre Marot parce qu'il pense comme son maître... Quant aux juges de Paris, ces juges aux longues griffes, pillards et paillards, ils gardent au peintre de *l'Enfer* une rancune qui va s'exaspérant, et ne cherchent, malgré son innocence, qu'à le traiter en criminel. De là, ajoute Clément, à m'impliquer dans l'affaire des placards, à me compter parmi les fous qui causèrent ce scandale, il n'y avait qu'un pas. Rhadamante l'a franchi, et moi, alors, certain de périr si j'étais pris, je montai à cheval et m'en allai. Mais suis-je parti en sujet rebelle ? Ai-je trahi mon souverain, ma patrie ? Ai-je demandé, mon bon seigneur, asile à tes adversaires ? Non pas. Forcé de te quitter, toi et mes « enfants petits », j'ai couru d'abord vers ta sœur, vers cette Marguerite à qui, autrefois, tu m'avais toi-même *donné,* puis j'ai servi, passant les Alpes, une « humaine » princesse « de ton cler sang », Renée de France, « ta belle sœur et cousine germaine ».

**325.** Ni la vigueur ni la logique ne manquent à ce plaidoyer, et l'avocat, appuyé solidement sur la raison et la vérité, paraît jusqu'ici gagner sa cause. Mais la question essentielle n'a pas été abordée encore, et il est évident qu'on va dire : Soit ! Nous accordons que vous n'avez ni affiché les placards ni pactisé avec l'étranger. Nous vous en donnons acte. Mais, cela posé, reste à savoir enfin qui vous êtes. Expliquez-vous ; confessez votre foi ; cessez de cacher votre bannière, et déclarez par oui ou par non à quelle Église vous appartenez. Il ne s'agit plus d'imiter la chauve-souris de la fable. Servez-vous la Réforme ou bien le catholicisme romain ?... Mis de la sorte au pied du mur, le poète se trouve dans un embarras cruel. Tout son avenir dépend de la réponse qu'il fera. S'il s'avoue expressément luthérien, il se ferme les routes qui ramènent en France, se condamne à ne plus revoir sa famille et à mourir en exil ; si, au contraire, il se prétend orthodoxe, il s'aliène Renée et sa cour, et doit aussitôt quitter le toit qui l'abrite pour l'instant. Des deux côtés, angoisse, incertitude et péril. Quel parti prendre ? Comment naviguer entre de tels écueils ? La solution la plus franche eût été, peut-être, la plus habile. Mais Clément n'eut pas le courage de son opinion ; il essaya de louvoyer et voulut se tirer en Normand de ce mauvais pas.

**326.** Moi, écrit-il à François I[er] [v. 87-102], je ne suis pas « lutheriste ». Ce sont les « grandz loups rabis », les cagots, les cafards qui ont, pour me perdre, fait courir ce bruit. A quel titre, s'il vous plaît, regarderais-je Luther comme un dieu ? Ai-je été baptisé au nom de Luther ? Est-ce Luther qui, cloué sur la croix, a racheté mes péchés et ceux du monde ? Non.

Je ne dois rien à Luther ; je ne suis pas le fils de Luther. Je suis l'un des enfants du médiateur grâce auquel le Père exauce les prières des hommes, et qui a contraint l'ange et le démon à plier le genou. Je n'adore, en somme, que l'Éternel et que Jésus. Et voilà tout mon *credo*... Cet éclaircissement, qui a l'air si décisif et que l'auteur donne sur un ton fort grave, est au fond une pure plaisanterie, une façon de mystifier les gens. Répondre ainsi, c'est ne rien répondre. D'une part, les protestants n'ayant jamais prétendu que Luther fût un messie, on peut lui dénier cette qualité sans s'écarter de leur doctrine. D'un autre côté, lorsque Marot divulgue les articles positifs de sa foi, il se borne aux points qui sont communs aux deux Églises, car leurs divergences ne portaient ni sur la toute-puissance du Père ni sur la divinité de Christ devenu, par sa passion, un lien entre le ciel et la terre, la main qui reçoit d'en haut puis transmet la grâce ici-bas. Que si le poète avait réellement voulu découvrir au roi le fond de son âme, s'affirmer catholique ou Réformé, il eût, au lieu de proclamer ce que professent tous les chrétiens, exprimé son avis sur les choses qui les divisent : le culte de la Vierge, la transsubstantiation, le purgatoire et les indulgences, la messe et sa liturgie, la confession auriculaire, l'iconolâtrie, le monachisme, la croyance en l'intercession des saints... Mais de ces problèmes, les seuls qui, dans l'espèce, fussent imporants, Clément n'a pas soufflé mot. Sa tactique a consisté à dire ce qu'on ne lui demandait pas, à ne pas dire ce qu'on attendait, et il s'est figuré que, par ce moyen, il pourrait, n'ayant contristé personne, garder un pied dans chaque camp.

**327**. Qu'il était loin, pensera-t-on, d'imiter les martyrs, ceux qui achetaient si cher le noble titre de *témoins* ! Quel patelinage hypocrite ! Quel défaut de franchise et d'énergie !... Oui et non. C'est uniquement dans notre théâtre classique qu'on trouve des caractères tout d'une pièce. La vie n'en produit guère. Marot, je le répète, est difficile à saisir, compliqué, instable et plein de surprises. Il faut, pour le juger, plus d'un poids et plus d'une mesure : sans cesse il déconcerte la louange et, pareillement, échappe au blâme. En cette même épître, par exemple, où, fin renard courtisan, il tâche de ne pas froisser le maître, de ne rien écrire de trop précis et de se sauver au moyen d'excuses ambiguës, nous le voyons [v. 103-122] adresser au ciel une oraison fervente, une manière d'élévation, consentir soudain à monter, s'il le faut, sur le bûcher, et former le vœu de conserver, parmi les tourments, assez de force pour ne pas renier Celui « en qui seul gist toute sa fiance ». A ce moment il oublie le roi, et lorsque, sa prière finie, il se tourne vers lui de nouveau, il ne craint

pas de dire : *Je pensais ailleurs*. Traduisez : à un roi plus roi que vous, au vrai Seigneur, le mien et le vôtre. Ces mots *Je pensais ailleurs*, qui abaissent le sceptre devant l'autel, ne sont pas d'un valet, mais d'un homme libre, mais d'un chrétien. Et nous lisons plus loin [v. 186-190] un autre passage courageux. Parlant de ceux qu'on avait, à cause des placards, livrés aux flammes, Clément s'indigne et s'attendrit. Ils valaient mieux que moi ! s'écrie-t-il, puis il ajoute aussitôt que le supplice de tant d'innocents a scandalisé le monde entier, et que « mainte nation », saisie d'horreur, « en est tombée en admiration ». Or, ce massacre, qui l'a voulu ? François Ier lui-même. C'est donc lui que condamnent ces vers émouvants. Leur auteur, s'il avait écouté les conseils de l'égoïsme, aurait dû ou se taire ou accabler les victimes de la tyrannie : il a préféré ne pas trahir ses frères et s'exprimer selon la justice.

**328.** IV. Parfois sincère, parfois embarrassée, cette lettre n'était pas de nature à avancer beaucoup les affaires de l'exilé, et il n'avait pas le droit de croire que, grâce à elle, on le rappellerait avant peu. Il lui faudra revenir à la charge et envoyer d'autres épîtres. Vers la fin de novembre 1535, il écrit de nouveau au roi qui, après avoir été assez malade à Dijon, avait annoncé, par Antoine Macault, son rétablissement à la duchesse. Marot célèbre cette guérison, dépeint la joie qu'elle lui donne, celle, aussi, de Renée et de l'enfant qu'elle porte en son sein. « De grant plaisir » il *sautelle* « la dedans ». Mais la pièce n'a pas été conçue pour les flatteries qu'elle renferme. Elles ne sont qu'un prétexte, et le poète désire, au fond, faire savoir deux choses qui le concernent : d'abord qu'il serait heureux de voir ses gages *passer les monts* et le rejoindre à Ferrare où la pauvreté risque de le réduire à néant ; puis, aussi, qu'il n'a pas perdu l'espérance de rentrer à la cour, d'être accueilli encore par François Ier et de le servir comme naguère. Et même mieux ! A présent, dit-il, la langue italienne m'est familière, et mon prince pourrait m'employer non pas seulement comme homme de lettres, mais « en affaire », aussi bien à l'étranger que chez nous, en temps de paix ou en temps de guerre. Il se déclare propre à tous les offices, et s'offre, au choix, en qualité de rimeur, d'érudit ou de diplomate. Mon âme, affirme-t-il, n'est pas aussi laide que le prétendent mes ennemis. Je ne ressemble ni aux Turcs ni aux Juifs. M'étant miré, Narcisse chrétien, « au cler ruisseau profont de verité », je n'ignore pas ce que je vaux. Craignant Dieu et fidèle à mon roi, je suis de ceux qui s'acquittent en conscience des charges qu'on leur confie. Reprenez-moi, sire, et vous verrez...

**329**. Cette insistance s'expliquerait mal si Marot s'était senti, à Ferrare, solidement établi, sûr du lendemain et hors de danger. Mais il s'en fallait qu'il en fût ainsi. Plus le temps passait, plus devenait précaire la situation de ceux et de celles qu'aimait et protégeait la duchesse. Ouvertement dévouée à la France, luthérienne de cœur et hostile à Rome, elle s'attirait, chaque jour davantage, la défiance et même l'aversion d'un mari partisan de Charles-Quint et papiste. Persuadé, je l'ai dit, que sa femme lui eût fait une opposition moins résolue si Mme de Soubise n'avait pas jeté de l'huile sur le feu, il méditait depuis un an le renvoi de cette active personne et de ses filles. Déjà, en juillet 1535, Jean Du Bellay avait dû intervenir et tâcher, lors de son passage à Ferrare, de rétablir l'harmonie dans cette cour si troublée et d'amener Hercule d'Este à souffrir la présence de la meilleure amie de Renée. Du Bellay parla avec force. François Ier lui avait enjoint de ne pas laisser ignorer au duc que, au cas « ou il s'oublieroit jusques la que d'accomplir sa deliberation et d'oster a ladicte dame ses serviteurs », le roi, loin de permettre « une telle injure », en éprouverait de l'indignation *et s'en ressentirait clairement.* Cette menace non déguisée, l'influence, en outre, de l'ambassadeur Jean de Langeac, évêque de Limoges, produisirent quelque effet, et Hercule cessa d'exiger le départ immédiat de Michelle de Saubonne. Mais il demeurait, au fond, bien décidé à se débarrasser d'elle, et, au printemps de 1536, il lui ordonna de s'éloigner. Elle s'en alla le 20 mars. Sa fille, Renée de Parthenay, repassa les Alpes avec elle. Quant à Mme de Pons, quoiqu'on la trouvât « pire que sa mère », elle ne quitta, semble-t-il, l'Italie qu'un peu plus tard.

**330**. Plein de chagrin, de regrets sincères, Marot, à l'heure des adieux, offrit à chacune des deux voyageuses une jolie épître, tendre et déférente. Que de choses hardies il aurait pu exprimer ! Sa propre rancune contre le duc et tout le parti antifrançais, la douleur de la duchesse maintenant privée de ses confidentes, l'angoisse de ceux qui, suspects comme elles, risquaient d'être chassés à leur tour, voilà les thèmes que, dans la circonstance, il eût été naturel de traiter. Mais le poète ne les aborde pas. Il attend et se réserve. Le vrai tableau de la situation, c'est à Marguerite qu'il l'enverra, et non à Mme de Soubise qui connaît mieux que nul autre la situation et n'a plus aucun moyen d'agir. Clément, en conséquence, ne lui adresse que des vœux et des compliments. Il ordonne au soleil d'éclairer la route, à la bise de ne pas souffler, à la belle saison de reparaître, aux torrents de ne pas arrêter la « dame prudente » qui, après avoir vécu « tant d'ans » loin de sa maison, va y chercher

le repos. Que Dieu l'accompagne sur les chemins ! A mesure que la distance s'accroît entre ses amis et elle, les cœurs se serrent davantage, et les larmes coulent plus abondantes. Cette femme si chère à la reine Anne puis à la noble et douce Renée, Marot ne l'oubliera point, et ne cessera jamais de la bénir. N'a-t-elle pas été sa providence, celle de son père, le pauvre Jean, la patronne de tous ceux qui cultivent les « arts liberaulx » et, par exemple, du nouvel Homère, « Jean Le Maire Belgeoys » ?

**331**. L'affection, le respect, une touchante gratitude éclatent en ces vers où soupire une tristesse voilée. Mais l'épître à Renée de Parthenay est d'un ton moins sérieux. On devine que l'auteur, parlant à une jeune fille qui avait devant elle toutes les joies et toutes les illusions de l'avenir, s'est efforcé de sourire. Pourquoi nous quitter ? demande-t-il. Je crains qu'on ne se moque de vous. Les gens diront ou bien : Elle a passé l'âge de courir ainsi après sa maman ! ou encore : Elle a tellement peur de ne pas trouver un mari ici qu'elle affronte, afin de découvrir un épouseur, le verglas, la neige, les loups « et les souldardz » bien plus cruels que les loups... « Ha, Parthenay, ne partez pas ! »

**332**. Prière inutile : les coffres étaient « ja prestz », et la litière devant la porte. L'heure des adieux sonna, et ils furent déchirants. Renée de France, inconsolable, s'enferma dans un petit cabinet, refusa, déclare un témoin oculaire, de paraître en public, et s'obstina longtemps à ne pas mettre le pied dehors. Elle avait, outre sa peine de cœur, un pesant souci et même de l'effroi. Elle se voyait, maintenant, presque à la merci de ses serviteurs italiens, et, se rappelant que son mari descendait, par sa mère, des Borgia, elle redoutait le poison. C'est une chose très étrange que Marot ait osé raconter en termes nets, sans nulle précaution ni périphrase, cette grande infortune, cette anxiété. La noire peinture qu'il en a faite se trouve dans une manière d'épître (mais divisée en stances) qu'il envoya à la reine de Navarre. Il n'aurait pu s'adresser mieux. Le sort de Marguerite, au poison près, avait quelque analogie avec celui de la duchesse. Pareillement haïes à cause d'une foi semblable, elles luttaient, en des milieux différents, contre des ennemis communs ; l'une et l'autre, parce qu'elles auraient voulu servir la politique française, s'aliénaient par là une partie de leurs sujets, et toutes les deux, quoique à divers degrés, languissaient, au foyer conjugal, parmi les reproches et les orages. Les souffrances de Renée, Marguerite ne les connaissait que trop, et elle pouvait, en la consolant, citer le vers : *Non ignara mali*... Ajoutez que la sœur du roi, capable, à certains moments,

de l'émouvoir et de le conduire, avait des chances d'obtenir de lui qu'il persévérât à aider la pauvre princesse lointaine.

**333**. Qu'elle est donc à plaindre ! s'écrie Marot. Transplantée « en terre estrange », elle n'y mange que poires d'angoisse, et mêle ses larmes au vin qu'elle boit. Au temps jadis, Hélène, enlevée par son amant, n'eut qu'à se louer de lui. Mais cela prouve, aux dépens de la morale, qu'il y a parfois moins de dévouement et de tendresse dans le mariage que dans l'adultère. Le duc, la jugeant trop française, persécute sa femme. Déjà séparée par la masse des Alpes de ceux qui voudraient la secourir, de vous autres, François et Marguerite, saints qu'elle invoque à tout moment, il faut, de plus, qu'elle se laisse arracher les serviteurs qui l'ont suivie ici, les seuls qui l'honorent et qu'elle estime. Telle une poule à qui, après lui avoir ravi ses poussins, *on bouterait scorpions dessous l'aile*. Quels scorpions ? Les domestiques choisis par Hercule, les « bailleurs de boucons ». Réduite au rôle de « petite signore », la fleur de lis, la dame insigne devra les accepter bon gré mal gré. Que deviendra-t-elle si sa famille et sa patrie ne l'assistent ? O roi, conclut Marot, tu es son cousin, son frère, son père. Si tu ne te jettes pas entre elle et son tyran, on la croira aussi exilée que moi, et elle risque, « quelque demain », de mourir « sèche et ternie ».

**334**. Nous lisons, dans la douzième strophe de ce poème, que les Français aux gages de la duchesse doivent s'attendre, même les plus humbles, à être traités comme Michelle de Saubonne. Ainsi s'expliquent l' « angoisseux esmoy » dont l'auteur parle un peu plus loin et les supplications qu'il adresse à la reine de Navarre afin qu'elle travaille à son rappel. Il pressent que bientôt la place ne sera plus tenable, et qu'on l'obligera à fuir encore. De fait, les choses ne s'arrangeaient guère dans la petite cour divisée, et même elles se gâtaient de jour en jour. M^me^ de Soubise venait à peine de s'éloigner lorsque se produisit un nouvel et grave incident, provoqué (et là était le péril) par l'un des familiers de Renée. Les textes où il figure le nomment Jeannet ou Zanetto : mais son nom authentique, son nom complet était Jean de Bouchefort. Clerc du diocèse de Tournay, chantre de la chapelle royale et, non sans cause, suspect d'hérésie, il avait cherché, après le drame des placards, un refuge en Italie. Bien reçu, employé par la duchesse (il touchait, chaque mois, vingt livres huit sols), il s'était engagé à rester tranquille et à ne donner aucun scandale. Mais cette promesse fut mal gardée. Le vendredi saint, 14 avril 1536, Jeannet, assistant à un office dans la principale église de Ferrare, se leva sou-

dain au moment où le prêtre présentait aux fidèles l'ostensoir, puis s'en alla haussant l'épaule, en homme qui n'avait nulle honte « di despregiare et di tener poco conto de la fede di Christo ». Là-dessus, colère, tumulte. On s'indigna, on cria au sacrilège. Le coupable fut, par ordre de l'inquisiteur, arrêté le soir même et mis sans retard à la question. Renée eut peur, et demanda à François Ier d'intervenir. Georges de Selve, évêque de Lavaur et ambassadeur à Venise, réclama le prisonnier. Hercule d'Este ne voulut pas le rendre, et, non content de ce refus, il fit incarcérer, comme trop dévoué et trop adroit, un certain Jean Cornillau, secrétaire et trésorier de la duchesse.

**335**. Je renonce à suivre, en leurs complications ultérieures, ces deux affaires connexes. Renée, multipliant les messages et négociant contre son mari, remua ciel et terre, et mit en ligne, pour le salut de Cornillau et de Jean de Bouchefort, une cohorte d'éminents personnages. Montmorency, le cardinal de Tournon, le cardinal Trivulce, Georges d'Armagnac, évêque de Rodez, Marguerite de Navarre et — qui l'aurait cru ? — le pape lui-même collaborèrent à la délivrance des captifs. Le duc, après une belle résistance, succomba sous le nombre et dut céder. Envoyés, au mois d'août, à l'ambassadeur de France à Venise, les accusés repassèrent les monts. Cornillau, quoique éloigné de sa patronne, resta à son service ; Zanetto, redevenu Jeannet, trouva moyen de rentrer dans la chapelle de François Ier, et toucha, en juin 1537, ses gages de 1535 et de 1536, parce que, expliquait-on, il avait été « omis » sur les états de l'hôtel. Ainsi on pouvait dire, en ce qui le concernait : tout est bien qui finit bien... Oui, mais son attitude à l'église, durant l'office du vendredi saint, quel préjudice elle avait causé aux luthériens français de Ferrare ! La réprobation qu'il méritait seul s'étendit sur l'heure à chacun d'eux. Ce qu'il avait fait, les autres, pensait-on, auraient aimé à le faire, en sorte que la prudence voulait qu'on les traitât comme lui. Marot, plus en vue et, donc, plus exposé que le reste de ses compatriotes, récolta les rancunes si mal à propos semées. Une nuit, des gens armés l'attaquèrent dans la rue, le battirent, le blessèrent peut-être [M. 165]. N'était-ce pas (c'est lui qui le demande à sa protectrice) un « admonestement » de déloger ? Son premier mouvement avait été un désir de vengeance. Pourtant, laissant à Dieu le soin de punir ses agresseurs, les couards manants de Ferrare, il se résigna (fin mai ou juin) à partir, et choisit Venise comme résidence.

**336**. Pourquoi Venise ? Parce que les Vénitiens ne demandaient pas compte aux étrangers de leurs opinions ni de leurs

croyances. La vie éternelle les tourmentait peu, et il leur paraissait plus utile de prospérer en ce monde-ci que de discuter les moyens d'être heureux après la mort. Les inquiétudes, les passions des spiritualistes ne troublaient en rien ces marchands. Le gain, les joies positives, celles que procurent le luxe, le lucre, voilà ce qu'ils aimaient, et, fuyant le mysticisme qu'ils estimaient improductif, ils l'excusaient, le toléraient chez les autres comme une douce manie sans conséquence. Pourvu qu'on respectât le secret de ses conseils et les ambitions de son négoce, la sérénissime république permettait aux voyageurs et aux métèques, qu'ils fussent pour ou contre le pape, d'entrer et de s'établir. Seul Caraffa, le futur Paul IV, alors légat pontifical, se plaignait de cette indulgence, et dénonçait les suspects. La ville en abritait plus d'un, et l'on pouvait citer, notamment, Paolo Vergerio, évêque d'Istria, et Antonio Bruccioli qui avait, en 1534, publié une traduction de la Bible en italien. Puisque Venise souffrait leur présence, Marot avait le droit d'espérer qu'on l'accueillerait aussi. Il prit donc congé de Renée de France, et lui exposa, dans une épître, les trop bonnes raisons qu'il avait de s'éloigner. Mais, ajoutait-il, où que j'aille, et quand même ce serait au bout du monde, je n'oublierai jamais la princesse qui m'a gardé en sa bergerie « lorsque les loups me vouloient devorer », et — au delà des monts, des plaines, de « la grant mer » largement épandue — je continuerai à servir le beau lis planté parmi les épines, l'ange qui règne sur des méchants.

**337**. Ce fut peut-être avec l'ambassadeur Georges d'Armagnac, qui se trouvait en juin à Ferrare, que le poète partit pour Venise. Arrivé dans cette ville, il commença par la visiter, puis, ayant résumé ses impressions dans une pittoresque et très vigoureuse épître, il l'envoya (juillet 1536) à la duchesse Renée. Une épître, non ; un pamphlet plutôt. On ne saurait lire ce texte sans se rappeler à l'instant l'un des meilleurs sonnets des *Regrets*. Parlant des Vénitiens à Olivier de Magny, Joachim Du Bellay se moque de ces « coyons magnifiques », de leur gravité, de leur faste, de leur « vivre solitaire », des airs d'augures qu'ils affectent en traînant leurs amples « robbes a grand manche » et de ce titre de *maris de la mer* qu'ils s'obstinent à porter, comme si Thétis, en prodiguant ses faveurs au Turc, n'avait pas fait d'eux, ouvertement, un peuple de « vieux cocus ». Marot n'est guère plus indulgent : mais, parce qu'il s'adresse à une femme pour qui le monde intérieur existe, ses critiques sont d'une autre sorte. A la vérité, il ne songe pas à nier la splendeur de cette cité bâtie sur les eaux ; il admire ce qu'elle a d'étrange et de somptueux ; il salue en elle un chef-d'œuvre de

l'industrie humaine, et s'étonne au spectacle de ce que peuvent la patience et la volonté. Ni la place Saint-Marc, ni les canaux, ni les palais, ni les chevaux de bronze, ni l'arsenal ne le laissent froid, et il avoue qu'il n'existe nulle part un tel ensemble de monuments, tant de merveilles créées pour ravir les yeux et l'esprit... Oui, mais aux gens qui ont construit tout cela, à ces banquiers, à ces armateurs si riches, il manque cependant quelque chose : ils n'ont point d'âme, ou, du moins, ils ne sont pas *soigñeux* de l'âme qu'ils ont.

**338**. L'exemple de Rome, « la paillarde meretrice », les a conduits à croire qu'il suffisait, pour gagner le ciel, d'édifier des temples à grands frais, de dépenser beaucoup d'argent en théâtrales cérémonies et de multiplier, tout comme si l'on pouvait figurer l'inconnaissable, les images de la divinité. Ainsi, retournant au paganisme, les Vénitiens adorent le bois et le marbre, brûlent de l'encens devant leurs idoles, et s'imaginent avoir fait leur salut dès que, par des chants, des gestes et des « mynes », ils ont honoré, apaisé les fétiches. Erreur grossière ! Ils ne savent pas, ces trafiquants, que leurs châsses, leurs tableaux, leurs cathédrales sont des œuvres mortes, et qu'il n'existe qu'un sanctuaire : le cœur fidèle. Quel abîme entre la foi et les rites ! On ne le voit que trop en cette ville où la piété ne consiste qu'en signes. Les statues y reluisent, couvertes d'or, tandis que les pauvres gémissent tout nus dans la poussière. La vraie patronne, la déesse éponyme d'une telle cité, c'est Vénus. *Vénus, Venise.* Venise, comme Vénus, est sortie de la mer, et c'est pourquoi la prêtresse de Vénus, la courtisane « esventée et publicque », règne et triomphe à Venise où personne ne tient compte de la vertu ni de la pudeur. Ne cherchez donc pas, en ce milieu, « la belle Christine », la jeune et chaste Église de Jésus, celle qui ne porte ni crosse ni mitre, qui ne vend rien, ne prend rien, et ne ment pas lorsqu'elle dit : Mon royaume n'est pas de ce monde.

**339**. Voilà ce que, sûr de plaire à la princesse « deux foys née », son ancien secrétaire lui écrit. En terminant sa lettre, il la supplie de garder son souvenir, et nous arrivons ici à l'adieu définitif. Les routes de la dame royale et du poète ne se croiseront plus, et ils vont, chacun de son côté et dans sa sphère, souffrir longtemps encore pour la même cause. On sait, en effet, que Renée mena jusqu'au bout ce qu'elle croyait être le bon combat. Les deux partis en lutte se disputaient son âme, et, tandis que les papistes l'invitaient à ouïr les homélies d'un prédicateur qui s'appelait maître François, Calvin lui conseillait (1541) de chasser au loin cet homme qui ne songeait qu'à « rem-

plyr son bissac », tournait « en farce » les choses saintes, et dont les paroles et les serments n'étaient pas dignes de plus d'attention que n'en mérite « le chant d'une pie ». Ainsi démasqué, maître François ne risquait pas de convertir la duchesse. Au reste, ses convictions s'enracinaient et s'affermissaient de jour en jour. Le 24 octobre 1542, écrivant à Henri Bullinger, « antistes » de l'Église de Zurich, pour lui recommander Celio Secondo Curione, elle lui déclare expressément : *Nous vous offrons, à vous et à vos amis, Notre assistance, et voulons être prête à vous servir.* Souvent elle consulte Calvin ; elle le prie de lui envoyer un bon ministre (ce fut François de Morel qui fut choisi) et deux gouvernantes, deux veuves d'au moins cinquante ans, mais de vraies veuves selon saint Paul [I. *Tim.*, V, 3-16], « saynes et fortes,... sobres de parolles,... point caquetaresses », vêtues de serge noire, d' « honnestes robbes rondes a hault collet ». On se figure l'humeur d'Hercule d'Este à la pensée de voir débarquer cette duègne (Calvin n'en trouva qu'une) et ce pasteur. Le ménage, on le devine, allait de mal en pis, et une crise était imminente. Elle éclata le 7 septembre 1554. Ce jour-là, poussé par Jules III et par Henri II, le duc fit arrêter sa femme comme hérétique, la sépara de ses enfants, l'arracha à son palais, et la tint captive au Vieux Château d'Este. Il lui fallut, pour sortir de là, consentir à un simulacre d'abjuration, se réconcilier en apparence avec la messe, chose qui lui coûta beaucoup et qui fut suivie d'un long repentir.

**340**. La mort de son mari affranchit Renée. Les chefs de son parti auraient souhaité qu'elle restât à Ferrare : mais elle n'y consentit point. Après avoir quitté l'Italie (2 septembre 1560), elle se rendit à Orléans où la cour était alors, puis, le 13 janvier 1561, elle se fixa à Montargis. Le manoir qu'elle y possédait fut changé par elle en forteresse, et devint l'asile des persécutés. Nulle maison, proclame Calvin, ne méritait mieux le beau nom d'*hôtel-Dieu*. « Plus de trois cents bouches », au témoignage de Brantôme, étaient nourries là, et il s'y rassemblait, aux heures sombres, « une infinité de peuple de ceux de la religion ». François de Lorraine, duc de Guise, gendre et ennemi intime de Renée, songea, après la bataille de Dreux, à s'emparer de sa belle-mère, et, « veuille ou non veuille », à la mener ailleurs. Mais il ne réussit pas à l'effrayer, et elle le menaça de monter la première sur la brèche et d'offrir comme cible aux assaillants la poitrine d'une fille de roi. Le meurtre de ce même duc de Guise (février 1563) excita en elle des sentiments contradictoires : d'une part, loin de le regretter, elle voyait en sa mort un coup du ciel ; d'un autre côté, l'esprit de famille, la

charité lui rendaient intolérables les imprécations des huguenots qui vouaient à l'enfer, corps et âme, l'homme de Vassy. Cas de conscience troublant. Fallait-il pleurer le gendre ou maudire la mémoire du nouvel Hérode ? La pieuse duchesse recourut à l'oracle de Genève. Laissez donc, répondit-il, le coupable à son juge ! Prétendre qu'il soit damné, « c'est aller trop avant ». Point d'anathèmes ni de prières ! Ne vous mêlez pas de la sentence, et haïssez le crime, non le criminel. L'avis était sage, et l'on aime à croire qu'il fut suivi... L'une des dernières lettres de Calvin (4 avril 1564) est adressée à Renée. Elle mourut onze ans après le réformateur, le dimanche 12 juin 1575.

**341**. Mais Marot attend à Venise, et il faut l'y rejoindre maintenant... Isolé en cette ville qui, nous l'avons dit, lui déplaisait, il regrettait Ferrare, languissait mélancolique, et s'efforçait de passer inaperçu. Néanmoins, bien que souffrant plus que jamais de la pauvreté et de l'exil, il se faisait une loi, à certains jours, de paraître content et de sourire malgré tout. Cette gaieté feinte, cet air de confiance s'observent, notamment, dans un coq-à-l'âne envoyé, le 31 juillet 1536, à Lyon Jamet. J'ai déjà parlé de cette pièce où le poète raconte d'une manière caustique et enjouée [v. 136-162] sa fuite après l'affaire des placards. Le reste de l'œuvre a moins de valeur, et je ne vois que trois points à signaler. D'abord, Clément accable sous un véritable déluge d'invectives deux personnages qu'il ne nomme pas. Le premier, « ce malheureux asnier », pourrait bien être soit Noël Béda, soit plutôt l'abbé de Saint-Evroult, le maître de François Sagon ; le deuxième, un « gros vilain marault », un « traistre plein de vanité » et pire que Barabbas ou Judas, c'est l'auteur même du *Coup d'essay*... On lit ensuite, aux vers 175-181, quelques mots relatifs à l'invasion de la Provence par les Impériaux, et la mention de cet événement amène enfin une raillerie froide et de mauvais goût. Elle vise tous ceux qui risquent leur peau à la guerre, et développe une idée malsaine : *Fi de mourir pour la gloire!* (Et pour quoi mourir, alors ?) Conservons-nous ! ordonne Marot. Le moindre petit boulet qui vous traverse le corps vous met hors d'état « de jamais boyre », et, fussiez-vous gentilhomme, si vous recevez un bon coup sur l'œil, vous voilà borgne. L'excuse de celui qui débitait de tels propos, à la fois lâches et fades, c'est que, vaillant lui-même et bien souvent téméraire, il se bornait à traiter, en somme, un thème traditionnel. Basselin soutient, lui aussi, qu'il vaut mieux se remplir de cidre à l'auberge « qu'aller sur un rempart faire la sentinelle », et cette laide sagesse d'ivrogne, Scarron, à son tour, la prêchera cyniquement dans l'une de ses chansons.

**342**. Le coq-à-l'âne dont je viens de parler se termine par un distique évidemment peu sincère :

> C'est ainsi que Clement devise,
> *Vivant en paix dedans Venise.*

Qui ne croirait, d'après cette phrase, que le banni ne demande qu'à finir ses jours là où il est, puisqu'il jouit, à l'entendre, d'une sécurité entière ? Mais pour comprendre à quel point il s'en fallait qu'il se sentît heureux et tranquille chez les Vénitiens, il suffira d'opposer aux vers destinés à son ami Lyon l'épître qu'il adressait, presque au même moment, à François Ier. Ici, tout change : le ton est pathétique ; l'auteur, contre son habitude, ne risque plus la moindre plaisanterie ; il dépeint l'abandon où chacun le laisse depuis sa disgrâce ; il cesse de dire : *je vis en paix*, et, loin de nier sa nostalgie, il évoque les paysages de France, il songe à sa « maison desolée » et à son « petit et povre parentage ». Ce sont déjà, avec un art moins discret, moins accompli, les accents de Du Bellay. Celui-ci ne se livrera qu'à demi ; le goût de la mesure, une instinctive pudeur l'empêcheront de nous dévoiler tout son chagrin, et ses plaintes ne franchiront pas les bornes d'une mélancolie contenue et surveillée. Marot, au contraire, tâche d'exprimer l'excès de sa tristesse, la violence de ses regrets et de son désir, en sorte que cette partie de la lettre s'élève au-dessus du style épistolaire et, par le mouvement et les images, se rapproche du lyrisme et de l'ode.

**343**. Ah, soupire le poète, que n'ai-je le cheval Pégase, les dragons qui transportaient de ciel en ciel la magicienne Médée, les ailes de Persée ou de Dédale ! J'irais, je volerais droit en France, et là,

> Pendant en l'air, planant comme un gerfault,

je contemplerais les sites que j'aime, la terre de ma patrie, mon roi, mon toit... Hélas, ce n'est qu'un rêve, un *souhait d'enfant*. L'exilé n'a pas d'hippogriffe ; les plumes de Dédale, il ne les possède point, et, lié au sol, il ne saurait prendre son essor. Qui donc, d'un coup de baguette, le changera en oiseau ? François Ier, pour opérer la métamorphose, n'aurait qu'un geste à faire, qu'un mot à dire. Clément, ce mot prononcé, aurait le droit de franchir les monts, et il arriverait comme une flèche. Mais c'est trop prétendre, et il demande moins. Si on refuse de le rappeler pour toujours, qu'on lui accorde, afin qu'il aille

voir ses enfants et mettre ordre aux choses qu'il a laissées en souffrance, un sauf-conduit pour six mois. Ce n'est pas là une grande faveur ; il n'aspire, cependant, à rien de plus. Je le crois bien. Il n'ignorait pas que les six mois n'auraient jamais de fin, qu'ils seraient suivis de six puis de six autres, et qu'on n'aurait pas le cœur de le contraindre, une fois rentré, à repartir.

**344**. Le sauf-conduit, en conséquence, était à ses yeux un moyen subtil de reconquérir, sans bruit et par degrés, sa position à la cour. Dès lors, on s'explique aisément l'importance qu'il attachait à ce bout de papier, à cette « escripture » qui lui aurait ouvert la frontière, et l'on ne s'étonne pas de le voir, tant il avait peur de ne pas réussir, rimer une seconde requête et la présenter au fils du roi. Mais, bien qu'elle vise le même but, l'épître au dauphin François ne ressemble guère à la précédente. L'adressant à un prince de dix-neuf ans, l'auteur a voulu qu'elle fût joyeuse, et c'est avec désinvolture, sans aucune plainte et sans aigreur, qu'il formule sa prière. Pour que je puisse, dit-il, embrasser « mes petits Maroteaulx », plaise à votre père de m'autoriser à revenir, et s'il estime que six mois, c'est trop, eh bien, qu'il me donne « demy an ». D'ailleurs, s'il désirait absolument me garder, je ne refuserais pas, car on doit obéir à son maître. Il n'aurait pas tort, allez, de me rendre ma place auprès de lui : je suis tellement sage, maintenant ! Les Lombards m'ont enseigné à me conduire... Et, de nouveau, il parle comme parlera Du Bellay. Celui-ci, en deux sonnets acérés, avoue qu'il n'a rien appris à Rome, sinon à affecter une mine grave, à réprimer les effusions d'une âme libre et sincère, à s'abriter sous le voile glacé de la politesse, à se retrancher derrière les vagues et fuyants *E cosi*, à accueillir chacun avec un sourire et à « respondre de la teste ». Cette dernière expression, elle se trouve déjà chez Clément. « Je responds de la teste », déclare-t-il. A quoi il ajoute qu'il *poltronise*, qu'il ne prononce un mot qu'après avoir réfléchi une heure, et que ni Dieu ni la religion ne figurent plus dans ses discours. Un homme si plein de circonspection, qui déguise « depuis un peu » sa pensée et connaît à présent le prix du silence, n'apportera en France aucun trouble. Ou bien il se taira, ou bien, s'il lui arrive de desserrer les dents, ce sera pour célébrer les fleurs de lis. Déjà il médite « un œuvre exquis », des vers qui feront « vivre sans fin » le roi et le fils du roi.

**345**. Perspective engageante. Mais, en attendant de *vivre sans fin*, le dauphin François mourait à Tournon, le 10 août 1536. Se refusant à admettre que l'héritier du trône ait été, en quelques jours et comme un simple mortel, enlevé par une pneu-

monie, la cour et le peuple aimèrent mieux croire qu'il avait été empoisonné. Le chœur entier des poètes adopta cette hypothèse émouvante, et lança contre l'assassin présumé, Sebastiano de Montecuculi, mille imprécations en français et en latin. Marot ne resta pas en arrière, et composa, lui aussi, une épitaphe. Elle est exactement ce qu'elle pouvait et devait être. « Françoys, filz de Françoys » y est glorifié suivant le rite : la nature lui avait donné une haute taille ; il tenait du ciel « un esprit bien posé » ; il eût été un excellent capitaine si un criminel, obéissant à la volonté « d'autrui » (comprenez de Charles-Quint), ne l'avait pas occis méchamment. Il a perdu, à cause de ce forfait, la couronne que son père lui aurait transmise : mais cesse de pleurer, passant, car Dieu lui en offre une plus belle.

**346**. Son épître au dauphin étant devenue inutile, Clément chercha ailleurs un appui, et pria sa providence ordinaire, la très charitable Marguerite, de tenter une démarche en sa faveur. La lettre rimée qu'il lui envoya est, je pense, ce qu'il a produit en sa vie de plus désolé et de plus sombre. Manifestement, il est à bout de courage et de patience ; il pleure de vraies larmes, et s'épuise, tout vibrant, à découvrir des images capables de bien rendre sa tristesse. « Plante esbranchée » que le vent du malheur a jetée hors du joli jardin de France, il subit autant d'épreuves qu'il y a de nuances, au printemps, sur la robe de la terre. Ce qu'il a souffert depuis son exil, il le rappelle en quelques vers rapides mais dramatiques, et se représente, non sans frémir tandis qu'il réveille ce passé, tour à tour chassé de Blois, puis de la maison de Marguerite, puis de la cour de Renée. Et maintenant encore, et plus que jamais, que de douleurs ! Le mal du pays, d'abord. Comment, né français, ne pas l'avoir ? Les Allemands l'ont bien, et quoique tout manque chez eux, le pain et la grâce, ils aspirent à rentrer dans leur patrie. L'ours, le lion retournent avec plaisir à leurs cavernes, et chaque créature ressent, quand elle pense au sol où elle a grandi, « ne sçay quelle doulceur » invincible. Écoutez le sage Ulysse. A la nymphe qui lui promettait, s'il restait auprès d'elle, l'immortalité : Non, répondait-il, je préfère Ithaque et ses cailloux, et pourvu que, auparavant, j'aie *humé* l'air de mon île

Et veu de loing *mon* village fumer,

je subirai volontiers la loi commune, et descendrai content chez les ombres.

**347**. Languir à l'étranger, passe encore ! Mais s'y trouver, de surcroît, en butte à la calomnie, à la haine, c'est vraiment trop.

Or, telle est, depuis qu'il court le monde, la destinée du pauvre Clément. Une fatalité inexorable s'attache à lui et le persécute. « Je vy en peine », écrit-il. Transi et plein d'épouvante, j'aperçois à chaque pas un péril ou un obstacle. *Pleurs et plaintes*, voilà mon lot. *Peurs et doutes* ne cessent de m'assaillir. Toutes les calamités fondent sur moi ; je ne sais plus qui je suis ni où je vais, et succombe sous le faix de mes ennuis. Le sommeil même, cette « grant medecine » qui procure aux autres des instants d'oubli, ne me donne, à moi, aucun repos. Mes songes, prolongement de la cruelle réalité, abondent en images néfastes. Sergents, huissiers, bourreaux se dressent, me cherchent, me saisissent ; un cachot m'enserre, et j'en crois voir le mur et les grilles. Si ce sont, au contraire, mes joies d'autrefois que je ranime et me retrace en dormant, le contraste m'accable au réveil, et ces aimables souvenirs du passé augmentent, aggravent ma détresse présente... Cette page est belle. Et gardons-nous de dire : littérature,... morceau à effet... Il n'y a là ni mensonge ni exagération. L'inquiétude de l'auteur n'était que trop fondée, car les Vénitiens, moins hospitaliers pour lui qu'il ne l'avait espéré, commençaient à lui faire grise mine, à se départir, à son égard, de la tolérance dont j'ai parlé. Il signale lui-même ce revirement. Ton serf (lisez *cerf*), explique-t-il à la reine de Navarre, s'est en vain jeté, pour éviter la meute, dans « l'estang sallé » de Venise : les « chiens du Pau » viennent l'y relancer ; il les entend déjà qui clabaudent, et ils le forceront avant peu... Décidément, ce n'est pas en Italie qu'il trouvera le salut. Il lui faut ou rentrer en France ou périr. Cela étant, puisse Marguerite apaiser le roi et le résoudre enfin à « desbannir » le banni !

**348**. On notera que rien ne l'eût empêché de revenir, et même qu'il en aurait eu le droit depuis une année entière, s'il s'était résigné à se reconnaître coupable d'hérésie et à se réconcilier publiquement avec l'Église romaine. En effet, « l'ord chancelier » Duprat étant mort le 9 juillet 1535, on l'avait — car tout arrive — remplacé par un homme de bien, messire Antoine du Bourg, et celui-ci avait signé, dès le jour de son installation (16 juillet), le libéral édit de Coucy qui rouvrait les frontières à tout exilé pourvu qu'il se fût, avant six mois, désisté de ses erreurs. Marot aurait pu, en principe, se prévaloir de cette amnistie. Mais soit qu'elle lui parût cacher un piège, soit qu'il préférât (hypothèse meilleure) sa misère actuelle à la honte d'abjurer, il ne tint guère compte de l'édit, et travailla à être rappelé sans condition. Divers motifs le poussaient à croire qu'il aurait, s'il persistait, gain de cause : la colère de François Ier

s'était calmée ; la reine Marguerite s'employait en faveur du poète, et, malgré les attaques de Sagon, il conservait des partisans. La voix publique le réclamait, et, parmi les gens de lettres, certains désiraient son retour. Tel Jean Visagier. Les absents, pour lui, n'avaient pas tort ; il courtisait le malheur, s'honorait en l'honorant, et ne se lassait pas d'exprimer en élégants vers latins sa solide et vaillante affection. Tantôt, s'adressant à la duchesse de Ferrare, il la remercie d'avoir accueilli le « vates » gaulois qui fuyait « per gelidas Alpes » ; tantôt il supplie le souverain de rendre « hunc patriae, huic patriam » ; ou bien il prête la parole à Clément, et celui-ci, en deux brèves élégies dignes des *Tristes* et des *Pontiques*, s'applique à prouver son innocence à Jean Du Bellay, au roi lui-même.

**349**. Ces témoignages de sympathie, ces protestations et d'autres semblables, Marot, évidemment, ne pouvait les ignorer, et, parce qu'il se sentait soutenu par l'opinion, il s'imaginait que, de guerre lasse, on cesserait d'exiger qu'il se rétractât à son retour. Maïs il s'abusait, et tout porte à croire qu'on lui fit savoir, en novembre 1536, que la voie était libre, qu'il n'avait qu'à venir, qu'on le recevrait en enfant prodigue, étant, toutefois, bien entendu qu'il faudrait abjurer *coram populo*. Alors il accepta l'inévitable ; le plaisir de revoir sa famille, ses amis, la France, la cour le consola en partie de l'humiliation qui l'attendait ; il se décida à ne regarder que le beau côté de l'aventure, et, célébrant « la bonté merveilleuse » du roi, il se mit en route sans retard. La traversée des Alpes était, en cette fin d'automne, rude et périlleuse. Mais, dans une épître au cardinal François de Tournon, gouverneur, depuis le 10 octobre, du Lyonnais, le voyageur affirme qu'il n'a « trouvé rien de dur » aux chemins. Il se figurait, parmi la neige et malgré la froidure, qu'un tiède printemps régnait ; les âpres roches lui semblaient prairies, et les bruyantes eaux des torrents avaient, à ses yeux, le charme des fontaines. Se reflétant sur la nature, sa joie intérieure la transformait. Les ailes qu'il désirait naguère, vous auriez dit qu'il les possédait, et si grande fut sa diligence que, dès les premiers jours de décembre, il arriva à Lyon.

**350**. Là, il fut accueilli à bras ouverts par tous ceux qui aimaient la poésie. Chacun le saluait comme le chef ou comme le Maître ; on lui fit fête ; on l'entoura. Scève lui ouvrit sa demeure, le trouva bon compagnon, et, l'entendant chanter, après boire, d'une voix agréable mais sans art, l'engagea à apprendre la musique. Bonaventure des Périers le complimenta en prose rythmée et rimée. Eustorg de Beaulieu lui envoya, pour ses

étrennes, un billet assez mal tourné, mais flatteur. « O homme de vertu », y lisait-on, devant toi que « rage et fureur aguë » ont voulu perdre, je m'incline très humblement. Attiré par la secrète affinité du malheur, Étienne Dolet, lui aussi, offrit à Marot ses vœux de nouvel an, et lui souhaita — active, durable — la bienveillance du roi. Quant au fidèle, à l'excellent Visagier, il triomphait, et son allégresse était extrême. L'exprimer en une seule pièce, il ne l'aurait pu, et il s'y reprit, selon sa méthode, à plusieurs fois. Jamais il ne se fatigue d'applaudir en répétant : *Felix illa dies !* Il invite la Gaule à essuyer, maintenant, ses larmes ; il essuie les siennes, tresse des guirlandes, et affirme qu'il faudrait être de pierre *(saxeus)* pour se refuser à faire une ovation à Clément. Clément a du génie, et il est un saint, le saint le plus saint qui soit au monde *(nihil sanctius in orbe)* : si donc vous regrettez son retour, ce n'est pas de l'exil que vous êtes digne, mais de la potence et du bûcher.

**351**. Ainsi, d'après Visagier, la ville de Lyon berçait, réchauffait *in tenero sinu* l'hôte de choix, le grand homme. Mais il n'en faut pas conclure qu'il fût complètement heureux. La pensée de l'abjuration à faire devait rabattre son orgueil et gâter sa joie, car il avait là en perspective une très odieuse cérémonie. On sait que le pénitent, dépouillé *usque ad camisiam*, était contraint de rester agenouillé à la porte de l'église tandis que l'officiant le frappait d'une longue verge et récitait le psaume *Miserere mei, Deus.* La flagellation n'était peut-être qu'un simulacre, mais combien cruel ! Mieux eût valu un réel supplice... On s'explique bien, cela étant, que M. O. Douen, qui voyait en Marot un apôtre, un confesseur, ait essayé de prouver, avec un zèle ardent et pieux, qu'il n'avait pas consenti à abjurer, et que jamais, par suite, la laide et si triste comédie n'avait eu lieu. Vaine ingéniosité, peine perdue. C'était là, en effet, nier l'évidence et contredire plusieurs textes formels.

**352**. J'en citerai quatre. 1° *Le Rabais du caquet de Marot.* On remarque, dans ce pamphlet, quelques venimeuses phrases relatives à la manière outrageante dont le poète fut traité quand on le *rebaptisa* en public. — 2° Des réflexions sur cette même scène. L'auteur, qui écrit en latin, laisse entendre que le repentir de l'hérétique était joué, et il dépeint avec complaisance le désespoir, la rougeur, la rage des luthériens *marotistes* lorsqu'ils virent « leur dieu » prosterné aux pieds *illustrissimi viri, cardinalis Turnonensis.* — 3° Daté du 14 décembre 1536, un billet du cardinal en question. S'adressant à Anne de Montmorency, François de Tournon assure que Clément renonce à ses erreurs passées, qu'il a « bonne envie de vivre en bon chres-

tien » et qu'il mérite d'être bien reçu par le roi « après l'abjuration faicte ». — 4° Et si on demandait une preuve encore, Marot en personne la fournirait. Elle se dégage, irréfutable, d'un passage souvent allégué :

Va, Lyon, que Dieu te gouverne !
Assez longtemps s'est esbatu
Le petit chien en ta caverne,
Que devant toy on a batu.

Il y a là des allusions au plus haut point transparentes. Appliquant à son propre cas une expression figurée *(battre le chien devant le lion)*, notre homme désigne par le mot *lion* les Lyonnais témoins de sa honte, puis avoue, confus et mélancolique : le pauvre « petit chien », c'était moi.

**353**. Après cette *réconciliation* qui le laissait plus hostile que jamais, moins sympathique et très amoindri, il voulut toucher le prix du reniement, c'est-à-dire aller vite à la cour, retrouver sa place, ses gages, la faveur royale. Mais, pour qu'on ne l'accusât point d'être ingrat, il résolut de payer, avant de se remettre en route, l'hospitalité qu'il avait reçue, et composa [G. III, 551] les *Adieux à la ville de Lyon*, l'une des meilleures choses qui soient sorties de sa plume. Le vers 36 de cette pièce nous renseigne sur la direction qu'il comptait prendre, et nous annonce qu'il partait pour Paris. Il y arriva à la fin de janvier ou en février 1537. A peine débarqué, il rima son admirable *Dieu-gard à la court*, dont la première phrase, vrai cri de triomphe,

Vienne la mort quand bon luy semblera ! ...

rappelle le cantique de Siméon... Les vœux de Marot sont exaucés, et il déclare, mauvais prophète, qu'il a maintenant vaincu la fortune, et que l'adversité ne peut plus l'atteindre. Il salue, avec l'enthousiasme de l'entière confiance et du bonheur, son maître, « le plus doulx roy » du monde, le dauphin et son frère, la France qu'il décore du titre éclatant de « royne sacrée », Marguerite « pleine de dons exquis », toutes les dames, « toute la fleur de lys », tous ceux qui, pour cette fleur, combattent, veillent, conseillent. A quoi il ajoute — pensée émouvante, noble inspiration du cœur — que, n'ayant plus de haine ni de rancune, il pardonne à ceux qui ne l'aiment pas, et leur tend la main, à eux aussi... Comme la prospérité nous aveugle ! Le poète, parce qu'il s'engage à être généreux, croit que ses ennemis désarmeront à leur tour. C'est le contraire qui se produira. Sa joie, son indulgence vont les rendre implacables, et il devra lui-même renoncer à la paix, lutter de nouveau, répondre aux

coups par des coups. Qu'y faire ? Nos meilleures intentions suivent le flux et le reflux, le rythme de chaque destinée ; elles reflètent le jour qui passe, et, selon qu'il nous traite bien ou mal, la conscience les forme ou les oublie.

## BIBLIOGRAPHIE ET RÉFÉRENCES

**282-285.** *Bourgeois de Paris*, 358, 379-386.

**286.** *Ibid.*, 381. — G. I, 214-217 ; III, 298-300.

**287.** G. III, 302, 445.

**288.** G. III, 443-444. — Becker, *op. cit.*, XLII, 113.

**289.** *Id.*, *ibid.*, 110. — G. III, 323-324. — M. 239,241.

**290.** G. III, 444-445. — M. 239. — G. III, 323, v. 25.

**291.** G. III, 312, v. 55-60. — *Id.*, *ibid.*, 281-284.

**292.** Sur Renée de France consultez 1° Brantôme [Lalanne], *Des Dames*, VIII, 108-113 ; 2° Fontana, *Renata di Francia, duchessa di Ferrara.* Roma, Forzani, 1889-1899. Trois vol. ; 3° Emmanuel Rodocanachi, *Une protectrice de la Réforme en Italie et en France* : *Renée de France, duchesse de Ferrare.* Paris, Ollendorf, 1896 ; 4° E. Doumergue, JEAN CALVIN, *les hommes et les choses de son temps.* T. II (Lausanne, Bridel, 1902), pp. 13 sqq.

**293.** On trouvera, dans *les Ruisseaux de Fontaine* (Lyon, 1555, pp. 46-48) une épître de Fontaine *A madame Renée de France.* La petite *fontaine*, écrit-il, vient de gravir « maint mont » (absurde image !) « pour saluer ta hautesse ». Puisque les marchands vont jusqu'aux Indes chercher des perles, mon voyage vers toi n'a rien d'étonnant. Jésus a construit ici, par tes mains, un temple de pierre vive, plus beau, plus saint que celui de Salomon. Qui ne voudrait visiter ce temple ?... A noter que le rimeur s'approprie de son mieux les idées de la duchesse, et qu'il s'efforce de parler le patois de Chanaan. — Sur Marot, secrétaire de Renée, cf. G. I, 232-233.

**294.** Jules Bonnet, *Clément Marot à la cour de Ferrare*, (*Bulletin histor. et litt. de la Soc. de l'hist. du Protestantisme fr.*, t. XXI, 1872, pp. 159 sqq.) — MICHELLE DE SAUBONNE : G. III, 388, n. 1 et mon tome I, §§ 359, 463. — ANNE DE PARTHENAY, DAME DE PONS : G. III, 313, n. 1 ; Doumergue, *Jean Calvin*, II, 41-44. — RENÉE DE PARTHENAY : M. 161-163.

**295.** J. Bonnet, *op. cit.*, 164-166. — J. II, 234, n° XXIII. — Doumergue, *op. cit.*, 5 sqq.

**296.** Fontana, *Renata di Francia*, I, 243.

**298.** G. III, 307-312.

**300-316.** I. Les blasons parurent d'abord, avec le recueil intitulé *Fleurs de Poésie françoise*, dans la 2e édition de l'*Hécatomphile* de Léon Battista Alberti ; Lyon, François Juste, 1537. — II. S'ensuivent les BLASONS Anatomiques du corps femenin, Ensemble les contreblasons, de nouveau composez, et aditionnez, Avec les figures, le tout mis par ordre. Composez par plusieurs Poètes contemporains. Avec la table desdictz Blasons et contreblasons. *Imprimez en ceste Année. Pour Charles l'Angelier.* 1550. — III. Méon, *Blasons, poésies des XVe et XVIe s., imprimés ou mss.* ; Paris, 1807. — IV. *Blasons anatomiques du corps féminin, publiés sur l'édition de* 1550 *avec un avant-propos, des notes et un glossaire par le bibliophile* Ad** *B**** ; Paris, Sansot, 1907. (Je me suis servi de ce dernier texte, et c'est à lui que je renvoie.)

**301.** *Blasons* (1907), pp. 15, 20, 23, 26, 29, 33.

**302.** *Ibid.*, 18, 19, 22, 40.

**303.** *Ibid.*, 38, 69, 71, 77. — *Œuvres poétiques* de J. Peletier du Mans (édition Séché), p. 115. Peletier a composé aussi (*Ibid.*, 118) un *Contreblason du cueur* qu'il a soumis au jugement de Marot : « Te plaist il bien, Marot, en ceste forme ? »

**304**. G. III, 400-409. — Sur Maurice Scève et son blason du Sourcil, cf. encore *Ioannis Vulteii... Epigrammatum libri IIII*, p. 244.

**306**. Blasons de Chappuys : *op. cit.*, 46, 48, 52, 53. — Blason de Bochetel : *ibid.*, 50. — *Le Sacre et Coronnement de la royne imprimés par le commandement du roy nostre sire* ; Paris, Geoffroy Tory, 1530. In-4°. — *L'entrée de la royne en sa ville et cité de Paris, imprimé par le commandement du roy nostre sire* ; Paris, Geoffroy Tory, 1531. In-4°. [Et Bruxelles, Van Trigt, 1863]. — La traduction de l'*Hécube* a paru à Paris, chez Robert Estienne, en 1550.

**307-316**. I. Les plus nombreux, les meilleurs renseignements que nous ayons sur la biographie d'Eustorg de Beaulieu se trouvent dans l'un de ses premiers ouvrages : LES DIVERS RAPPORTZ. Contenant plusieurs rondeaux, dixains et ballades sur divers propos ; chansons, epistres, ensemble une du coq a l'asne et une aultre au coq ; sept blasons anatomiques du corps feminin [etc... le titre a 28 lignes]... Le tout composé par M. Eustorg de Beaulieu, natif de la ville de Beaulieu au bas pays du Lymosin. *Lyon, Pierre de Sainte-Lucie*, 1537 ; 92 ff. in-8°. (Autre édition : *Paris, Alain Lotrian*, 1544.) — II. Eugène et Émile Haag, *La France protestante* (2e édition, 1879), II, col. 31-42. — III. O. Douen, *Cl. Marot et le psautier huguenot*, I, 400-410 et *passim*. — IV. Herminjard, VI, 286-289 ; VIII, 400-403. — V. Hélène J. Harvitt, ***Eustorg de Beaulieu, a disciple of Marot*** ; Press of the new Era printing C°, *Lancaster, PA* ; 1918. Un vol. de VIII-163 pages. Cette monographie, dont il faut louer la diligente exactitude, est riche en intéressantes précisions.

**308**. *Divers rapportz*, ballades IX et X ; rondeau LII. — Éloge des filles de Tulle : rondeau LXXV et ballade XII.

**309**. *Ibid.*, épître III.

**310**. *Ibid.*, épîtres I et II.

**311**. Les Gestes des Solliciteurs | Ou les lisans pourront cognoistre | Qu'est ce solliciteur estre | Et qui sont leurs reformateurs. *Imprimé à Bourdeaulx, le 23 de aoust, l'an 1529*. Petit in-4° goth. de 10 ff. On lit au 2e feuillet : « Les Gestes des Solliciteurs composées par maistre Eustorg de Beaulieu, prestre. » — S'ensuyt de (*sic*) Pater et Ave | des Solliciteurs de procès, | surnommez bateurs de pavé, | de credit souvent repoussez. *S. l. n. d.* ; 4 ff. in-4°. — *Divers rapportz*, ballade VIII.

**312**. Anthonye de Polignac : *Divers rapportz*, épitaphe IV. — François de la Tour : épitaphes I, II et « Brefve deploration » du même. — Mlle de Tournon : rondeau LIV et dizain I. — Charles d'Estaing : épître VI. — Marie-Catherine du Perron : épître VIII. (C'est ici la pièce grâce à laquelle Eustorg s'est introduit auprès de cette puissante dame. Si j'ose vous écrire, lui dit-il, c'est que Charles d'Estaing m'y a poussé. Il la compare, d'abord, à Hélène et à Didon, puis, songeant aux aventures fâcheuses de l'une et de l'autre, il se rétracte et pr fère appeler la célèbre Lyonnaise une nouvelle Vénus, une seconde Pallas, mais mieux douée.) — Hélène de Gondi : rondeau LXXXVII. — Pomponio Trivulce : dizain IV.

**313**. Antoine Du Moulin : *ibid.*, *Huictain duquel la première lettre capitale signifie Anthoine, et les autres portent son surnom* [DVMOLIN]. — Marguerite de Navarre : épître IX. — Erasme : épitaphe VII. — « De ceulx qui s'aquitent mal des biens de l'église » : rondeaux XXXVIII et suivants. — Charlotte de Maumont : épître X du coq à l'âne. — Jacques Thibault : épître XI de l'âne au coq.

**314**. Pièces morales des *Divers rapportz* (dans l'ordre où mon texte les présente) : rondeaux VIII, IX, XV, XXXI, XXXVI, X-XII, XXIII, XXVI, LXII, LXIV. — Pièces grossières : rondeaux LVIII [cf. ballade XI], LXVII, LXXX, LXV-LXVI. — Mort de la mère d'Eustorg : rondeau LX. — Les blasons de Beaulieu se lisent, dans l'édition d'Ad *** B ***, aux pages 27, 31, 34, 36, 57, 67, 91.

**315**. *Contre les blasonneurs des membres* : Montaiglon, *Rec.*, VI, 274-277. — Drusac, *Controverses*, pp. 107 r°-117 r°. « S'ensuyvent 442 bourdons par equivocques sur ce deshonneste, villain, et de très perverse nature, mot *c. n.* Suppliant les lysans d'iceulx

n'en vouloir mespriser, redarguer ne aucunement en blasmer ni vituperer l'autheur pour nommer iceluy. » Il n'en a point parlé par volupté, mais afin de faire voir « les malheurs et povretez » qui naissent de ce mot calamiteux. [Montaiglon se trompe lorsqu'il affirme (*Rec.*, VI, 274, n. 1) que Drusac a rimé, sur le sujet qui nous occupe, « 365 rondeaux ». Cela eût donné quelque cinq mille vers. Quatre cent quarante-deux « bourdons », c'est déjà bien joli.]

**316**. Jean de Vauzelles, *Blason de la mort* : *Recueil d'Ad* ** B ***, 99. — *Excuse du corps pudique : ibid.*, 95. (Cette pièce, comme tout ce que Beaulieu a écrit pour défendre ses blasons, se lit dans les *Divers rapports.*) — Le Souverain blason d'honneur à la louange du très digne corps de Jésus-Christ. Composé par Eustorg autrement dit Hector de Beaulieu, Ministre évangélique, natif aussi de la ville de Beaulieu au bas pays de Lymosin. Et extraict d'un sien livre intitulé « Chrestienne resjouyssance ». Reveu depuis et augmenté par luy mesme comme on verra. *S. l. n. d.;* 14 ff. in-8°. — Les vers cités à la fin de ce § 316 sont tirés de la *Chrestienne resjouyssance.*

**317**. G. III, 317-320. — Des Périers [Lacour], I, 92. — Ch. Fontaine, *Ruisseaux de Fontaine*, p. 182 ; *la Fontaine d'Amour*, livre II des *Épigrammes* : « A Alexis Jure, de Quiers, et Claude Le Maistre, Lyonnois. » La pièce commence ainsi : « Tous deux ensemble bons amys, Tous deux de feu Marot aymez... »

**318**. G. III, 327-387. Voyez les vers 140 ; 104-107 [cf. *Bourgeois de Paris*, 393] ; 134-137.

**319**. *Ibid.*, v. 64-67 ; 74-75 ; 24-25 ; 170-171 ; 52-55 ; 86-88 ; — 201 ; 36-7 ; — 35.

**320**. *Ibid.*, v. 80-85 ; 20-23 ; 60-63 ; 6-7 ; 44-47 ; 76-79 ; 178-181 ; 32-33 ; 8-9.

**321**. *Ibid.*, v. 118-121 ; 108-109 [« Fault il, pour un verre cassé, | Perdre pour vingt ans de service ? »] ; 184-185 ; 68-69 ; 148 sqq. Cf. la note du v. 151 et G. III, 480.

**322**. I. G. III, 313-316.

**323**. II. G. II, 273-280. Cette pièce a paru trop imprudente à son auteur. Elle ne figure pas dans les recueils publiés de son vivant, et les éditions imprimées depuis ne nous donnent pas, avec toutes ses hardiesses, le texte primitif. Un seul manuscrit nous l'a conservé. On y découvre [cf. p. 278] quelques vers très mordants : ils attaquent « la beste sans raison » (la papauté), et la représentent prête à choir « atout sa triple creste » (la tiare). Destiné à réjouir Renée et les amis de Renée, ce passage fut supprimé plus tard. Nous verrons ailleurs notre Clément atténuer de cette même façon, avant de la soumettre à des lecteurs orthodoxes, une autre épître composée aussi pour la duchesse de Ferrare.

**324-327**. III. G. III, 284-307.

**328**. IV. M. 163-164. — Becker, *op. cit.*, XLII, 120-121.

**329**. G. I, 276-277 et 278, n. 2.

**330**. G. III, 388-392.

**331**. M. 161-163.

**332**. Doumergue, *Jean Calvin*, II, 47.

**333**. J. II., 121-126.

**334**. Fontana, *Renata di Francia*, I, 319. — G. I, 283. — Becker, *op. cit.*, XLII, 128.

**335**. G. I, 284. — Becker, 130.

**336**. Jules Bonnet, *Clément Marot à Venise* (*Bulletin histor. et litt. de la Soc. de l'hist. du protestantisme fr.*, XXXIV, 289-303). — M. 165-166.

**337-338**. G. III, 410-427. — Dans la copie qu'il a faite ou fait faire, pour le très catholique Montmorency, de cette hardie et véhémente épître, Marot a pris soin d'adoucir les critiques et de les rendre moins significatives. Il s'ensuit que le texte présenté au connétable [M. 167-170] diffère beaucoup de celui que l'auteur destinait à Renée de France. Les passages les plus énergiques, les plus « protestants », ne figurent pas dans le ms. de Chantilly, et certains vers ont été remaniés de manière à ce que leur sens devînt orthodoxe ou, du moins, *neutre*. C'est ainsi que la dernière phrase où le poète se disait victime « des ennemys de la belle Christine » le montre, dans le recueil que M. Macon a publié, fuyant « la fureur et les ruses | Des ennemys d'Apollo et des Muses ».

**339-340**. *Lettres de Jean Calvin* recueillies pour la première fois et publiées d'après les mss. originaux par Jules Bonnet ; Paris, Meyrueis, 1854 ; 2 vol. in-8°. [Il y a douze lettres à Renée de France : I, 43 (année 1541) ; 428 (6 août 1554) ; II, 4 (2 février 1555) ; 57 (10 juin 1555) ; 215 (20 juillet 1558) ; 337 (5 juillet 1560) ; 368 (16 janvier 1561) ; 456 (février 1562) ; 513 (10 mai 1563) ; 545 (8 janvier 1564) ; 550 (24 janvier 1564) ; 558 (4 avril 1564)]. — Brantôme, *Des Dames* [Ludovic Lalanne], VIII, 112-113. — Herminjard, VIII, 161, n° 1170. — Doumergue, *Jean Calvin*, II, 69-81.

**341**. G. III, 428-450. — *Vaux-de-Vire* d'Olivier Basselin...... (édition P.-L. Jacob ; Paris, Garnier, *s. d.*), p. 20-22, *la Guerre et le vin*. — *Les Œuvres burlesques* de M. Scarron *dédiées à sa chienne* (Rouen, David Berthelin, 1668), p. 226 : «... Un coup de canon | N'est, ma foy, ny beau ni bon. Il | vaut mieux dedans Paris manger perdreaux et cailles | Que d'aller au Pays-Bas | Et de n'en revenir pas. » — [Notons, pour compléter ce § 341, que Marot, durant son séjour à Venise, a peut-être composé un deuxième coq-à-l'âne (G. III, 451-513). Mais comme cette pièce ne figure que dans les recueils posthumes, et que d'autres raisons encore rendent douteuse son authenticité (Becker, *op. cit.*, 137, n. 159), j'ai jugé préférable de n'en pas faire état.]

**342-343**. M. 233-238.

**344**. G. III, 392-400. — J. Du Bellay, *Regrets*, s. 85 et 86. [Au v. 59 de Marot : « Dessus un mot une heure je m'arreste » on comparera celui de Du Bellay : « Et, pour respondre un mot, un quart d'heure y songer. »]

**345**. J. II, 233. Cette pièce a paru d'abord dans le *Recueil de vers latins et vulgaires de plusieurs poètes françoys sur le trespas de feu Monsieur le Daulphin* ; Lyon, Fr. Juste ; 1536.

**346-347**. M. 238-243. — Il existe un rapport très étroit entre les mots *Et veu de loing mon village fumer* et le souhait (*Regrets*, s. 31) de Joachim Du Bellay : « Quand revoirai je, helas, de mon pauvre village | Fumer la cheminée ?... » C'est que ces deux phrases sortent de la même source : Homère, *Od.* I, 57-59.

**348**. *Ioannis Vulteii Epigrammatum Libri IIII*. Les pièces relatives à Clément Marot injustement proscrit sont au nombre de six : p. 115, *De Maroto poeta* ; 120, *Ad Dominam Renatam... de Maroto* ; 126, *Ad Ioannem Bellaium... inducitur Marotus querens de exilio* ; 128, *Ad Franciscum regem exul Marotus loquitur* ; 129, *De exilii causa* ; 131, *Ad Franciscum Gall. regem de Maroto.*

**349**. G. III, 542-550.

**350**. J. III, 54 ; *Épigr.* CXXXII. — Des Périers [Lacour], I. 110. — *Les Divers rapportz* d'Eustorg de Beaulieu : « douzain a treseloquent Poète, maistre Clement Marot, pour lors estant a Lyon, contenant son nom et surnom aux lettres capitalles ». — Étienne Dolet, *Carm.* I, 58. — Jean Visagier, *op. cit.*: 191, *De reditu Maroti poetae a Ferraria* ; 230, *Ad G. Scaevam de revocato Maroto et absente Doleto* ; 238, *De reditu Clementis Maroti* [C'est ici la pièce la plus étendue et la plus importante] ; 240, *Ad G. Scaevam de Maroto* ; 248, *Lug [dunum] queritur de Doleti et Maroti discessu* ; 249, *Ad Marotum*... Et je n'indique pas tout !

**351**. G. I, 313. — Douen, I, 235 sqq.

**352**. 1° G. I, 312. — 2° *Ibid.*, 315-316. — 3° *Ibid.*, 311. — 4° G. III, 554, v. 41-44.

**353**. G. III, 556-563. — En tête d'un recueil où se lisent quelques-unes de ses propres poésies, Jean Chaperon a publié (1537) *le Dieu-gard*. Un huitain aussi gauche que flatteur accompagne le texte de Clément. Puisque « nul Françoys », explique Chaperon, n'a répondu à l'« homme très sage » qui saluait courtoisement tout le monde, moi, du moins, en « mon dur langage », je veux lui dire : Sois le bienvenu !... Voilà de louables sentiments. Mais celui que les exprimait se trompait en croyant les éprouver seul. Ils lui étaient communs avec beaucoup d'autres écrivains. J'en ai cité plusieurs, et j'aurais pu ajouter à la liste le nom d'Antoine Héroet. Celui-ci, dans une épître à François I^er [Gohin, 81], fait une discrète allusion au retour de Marot. Vous régnant, remarque-t-il, « ... on voit restitués | Grec et hebrieu, langages trop hays, | *Et les bannys remys en leurs pays* ».

# V

## L'ANNÉE 1537

## LA QUERELLE DE MAROT ET DE SAGON

**354**. *Marot reprend son rôle de poète officiel, et assiste au banquet offert à Étienne Dolet.* — **355**. *Voyage dans le Midi de la France.* — **356**. *Démarches du poète pour être remis « en l'estat » des officiers royaux.* — **357**. *Il allume un* feu de joie *à l'occasion de la prise de Hesdin.* — **358-359**. *Henri d'Albret et François I*er *tombent malades ; Clément s'adresse à la déesse Santé.* — **360**. *Épître* A madame Marguerite *de France au nom de Jeanne d'Albret.* — **361-362**. L'Adieu envoyé aux dames de la court *et le recueil des* Étrennes. — **363**. *Le principal événement de cette période est* LA QUERELLE DE FRANÇOIS SAGON ET DE MAROT. — **364**. *La famille de Sagon.* — **365**. *Il entre dans les ordres.* — **366**. *Il se croit poète, et concourt au puy de Rouen.* — **367**. *Il devient secrétaire de Félix de Brie.* — **368-371**. *Motifs qui ont pu le conduire à s'attaquer à Clément.* — **372**. *Comment fut composé* le Coup d'essay. — **373-377**. *Étude de ce factum.* — **378**. *Jean Leblond, seigneur de Branville, entre en scène.* — **379-384**. Le Printemps de l'humble espérant. — **385**. *Marot se réserve et garde le silence.* — **386-390**. *Trois de ses amis, Bonaventure des Périers, Charles Fontaine et Nicole Glotelet, répondent pour lui.* — **391**. *Il se décide à riposter lui-même ; l'admirable épître de Fripelippes.* — **392-393**. *Faible réplique de Sagon.* — **394**. *Un libelle de Charles Huet.* — **395**. Généalogie de Fripelippes. — **396**. *Encore une* Défense *de Sagon !* — **397-399**. *Diverses pièces en faveur de Clément.* — **400**. *Le provocateur donne des signes de fatigue, et commence à parler de paix.* — **401**. *Le sentiment de lassitude paraît général.* — **402**. *Germain Colin Bucher veut jouer le rôle de médiateur.* — **403**. *Il a eu tort de se montrer neutre ; d'autres, mieux inspirés, ont bien vu où était le bon droit.* — **404-407**. *Intervention des* Conards *de Rouen ; elle marque la fin du conflit.* — **408**. *Que les* Conards, *en somme, ont dit et pensé ce*

*qu'il fallait penser et dire.* — **409-410**. *Sagon vaincu ne renonce pas à la poésie* : le Regret d'Honneur féminin. — **411**. Étrennes *pour l'année 1539.* — **412**. Discours de la vie et mort de Guy Morin. — **413**. Complainte de troys gentilzhommes françoys. — **414-415**. Apologye pour le Roy. — **416**. Le Chant de la paix. — **417**. *Coup d'œil sur les œuvres en prose de Jean Leblond* : *traductions qu'il a laissées ;* le Livre de police humaine. — **418**. *Branville apologiste de la langue française et précurseur de Joachim Du Bellay.*

**354**. Accueilli de nouveau à la cour, Clément Marot se hâta de reprendre son rôle de poète officiel : il adressa au roi une *Estrenne,* puis célébra, en un *Chant nuptial,* le mariage (1er janvier 1537) de Madeleine de France et de Jacques Stuart, roi d'Écosse. Après une si longue absence, il eût désiré, peut-être, le pauvre nomade, rester un peu avec ses enfants. Mais il eut à peine le temps de souffler, et il lui fallut se préparer à suivre Henri et Marguerite de Navarre qui allaient s'acheminer vers le Midi. Cette obligation, à ce qu'il semble, n'enleva rien à sa belle humeur, et ce fut sur le ton le plus jovial qu'il demanda à son « second roy » de lui faire don, pour la route, d'une haquenée. La sienne, expliquait-il, était vieille. D'où venait cela ? De ce qu'elle était née depuis longtemps, bonne raison de n'être pas jeune. Ayant donc beaucoup vécu, cette bête déclarait ne pas se sentir la force, à son âge, de trotter jusqu'à Narbonne, et réclamait une remplaçante. Son maître appuyait cette requête, et l'on se plaît à croire qu'il eut gain de cause... La date du départ n'est pas très exactement connue. Marot, vers le 20 février, se trouvait encore à Paris, car nous savons qu'il assista au banquet offert à Étienne Dolet par quelques-uns de ses amis. Dolet, qui avait tué à Lyon, le 31 décembre 1536, un peintre appelé Compaing, s'était enfui aussitôt, avait imploré la clémence de François Ier et obtenu (19 février) des lettres de rémission. Il a raconté lui-même, dans un poème souvent cité, ce festin donné en son honneur. Il y avait, parmi les convives, le prince des humanistes, Guillaume Budé, Nicolas Béraud, Pierre Danès et Jacques Toussain, brillantes colonnes de l'académie trilingue, Salmon Macrin, Nicolas Bourbon, Jean Dampierre, Jean Visagier, François Rabelais. Quelle table ! Nul ne pensera sans émotion à une telle assemblée, et l'on aime à se figurer les agapes de ces libres esprits, constructeurs et vaillants prophètes d'un meilleur avenir. Ils parlaient de mille choses graves, et louaient, en leurs discours, les hommes qu'ils

regardaient comme leurs guides ou comme leurs émules : Érasme, Mélanchthon, Bembo, Sadolet et Sannazar.

**355**. Peu de jours après cette fête, Marot s'éloigna, accompagnant Marguerite et son mari. Le voyage, qui fut rapide, eut lieu, la chose est sûre, avant le printemps. Cela ressort d'une phrase qui se lit dans la correspondance de la reine et d'un vers, aussi, d'une épigramme intitulée *De M*[lle] *de La Fontaine.* On passa par Tours et Limoges, et, de Limoges, on gagna Cahors. Le poète, au moment de revoir sa ville natale, l'invita à se montrer « plus gaye et mieulx vestue » pour recevoir le roi de Navarre et « son espouse humaine ». Supposé, dit-il, que tu me doives, ô Cahors, autant que Mantoue devait à Maro, je te tiens quitte de la dette entière pourvu que tu accueilles dignement « ces deux ». En entrant chez toi, ils t'apportent plus de gloire que moi par le fait « d'en estre yssu »... On ne s'arrêta guère à Cahors. De là on chevaucha, par Toulouse, vers Mont-de-Marsan. Clément n'y resta point, et revint vite à la cour de France où une urgente affaire le rappelait. Profitant de son exil, on avait omis, sur la liste des officiers royaux, son nom, son titre. Il était donc, une fois encore, sans traitement, et il s'agissait d'ouvrir une nouvelle campagne afin de reconquérir les gages supprimés.

**356**. Selon sa méthode invariable, il s'adressa au roi directement, et nous connaissons trois épigrammes que, dans sa détresse, il lui envoya ou lui présenta vers cette époque. Pourquoi trois épigrammes ? Parce que l'écrivain ne désirait pas seulement être payé pour l'année en cours, mais qu'il voulait, en outre, toucher le salaire qu'on lui avait retenu *tandis qu'il estoit par chemin*, puis (et ceci regardait l'avenir) être remis « en l'estat ». Autant de batailles à livrer. Il dut recommencer à mendier avec des airs folâtres, des pirouettes verbales, un ton fringant et dégagé, ce peu d'argent qui le faisait vivre, le pain de ses Maroteaux. Et ce fut une lutte de deux ans. En mars 1538 on lui accorda la somme due pour 1537, ainsi que le prouve l'acte que voici : « A Jean Carré [un pillard de marque, promu homme de confiance après avoir beaucoup et ouvertement volé] 240 livres pour payer les gages de Clément Marot... qui n'avoit pas été inscrit sur l'estat desdits officiers de ladite année dernière. » Ensuite, sous une autre forme, même mandement en janvier 1539 : « A Jean Carré, 960 livres pour payer les gages de Jeannet Bouchefort,... des deux dernières années, et ceux de Clément Marot... et d'Antoine Poinsson, joueur de cornet, de l'année dernière. » Quant à l'arriéré, aucun document ne le mentionne, mais je suppose que, là encore, notre poète triom-

pha. Sire, avait-il dit à François Ier, ordonnez ce versement à messieurs vos trésoriers. Ce sera comme une rente qui m'arrivera, et la douceur d'avoir des rentes, je l'ai ignorée jusqu'à ce jour. Mes ennemis m'auront, contre leur attente, rendu un fier service, et quelle gratitude je vais leur avoir ! Pensant me ruiner, ils m'auront forcé a faire des économies... Le moyen de rejeter une si jolie requête ? — A partir de 1539, Clément cesse de réclamer, et son silence nous invite à croire qu'on l'avait officiellement rétabli en sa fonction de valet de chambre.

**357**. Les faveurs, du reste, qu'il recevait, il les avait méritées d'avance, tant il se montrait attentif à saisir les occasions de louer ses maîtres ou de badiner pour leur plaisir. Chaque événement qui se produisait à la cour excitait sa verve aussitôt, et la moindre victoire lui servait de thème. On le vit notamment lorsque, au printemps, l'armée enleva Hesdin. Arrivé au camp le 17 mars, François Ier s'empara de la ville sans coup férir, mais le château offrit quelque résistance et ne capitula que le 7 avril. Ce n'était pas là un exploit reluisant, et il n'y avait pas de quoi pavoiser. Néanmoins, le roi fut couvert de fleurs comme s'il avait gagné une seconde bataille de Marignan. Les princesses en chœur, Catherine, Anne et trois Marguerite, lui affirmèrent par lettre avoir senti, à la nouvelle de ce succès, une « joye indicible », une « merveilleuse consolacion ». Leur transport, à les entendre, était tel qu'elles en avaient perdu l'esprit, et que la plume leur tombait de la main. Marot, lui, alluma un « feu de joie » ou, si vous préférez, rima un dizain remarquable sinon par un très vif enthousiasme, du moins par un double jeu de mots. Nous avons *pris* Hesdin ; toi, César, *prends* patience. Tu nous *rends* cette cité ; nous ne *rendrons* rien, nous autres, que grâces à Dieu. Ce n'était pas très fort, et ces calembours brillaient moins par la finesse que par le loyalisme. Tels quels, leur auteur les jugea bons, et il les envoya, accompagnés d'une épître pimpante et légère comme un pas de danse, à deux amies, Mme de Bazoges et Hélène de Haston, dite Trezay.

**358**. Le 10 mai, François Ier quitta l'armée, et, voyageant par petites étapes, il arriva le 5 juin à Fontainebleau. Vers cette date, le roi et la reine de Navarre s'établirent à Saint-Cloud, mais ce séjour ne leur réussit guère. Henri d'Albret tomba gravement malade ; une grosse fièvre le saisit qui ne voulait pas céder, et il fallut changer d'air, mener à Vanves le prince souffrant (25 juin). Il reçut, tandis qu'il languissait ainsi, la visite de sa fille Jeanne qu'on élevait loin de ses parents afin de la soustraire à leur influence. La venue de cette

enfant fut saluée par un dizain de Marot. Souvent, disait le poète, un rayon de soleil, frappant un nuage noir, l'éclaire en partie, lui rend la couleur et la gaieté : de même nos âmes, maintenant si sombres, s'illuminent en te voyant, joyau de tes père et mère et leur chef-d'œuvre. L'un de nos yeux te rit ; l'autre, morne et très « piteux », pleure sur un roi « mal sain », voire sur deux.

**359**. Le deuxième, c'était François. Lui non plus, il n'allait pas bien, et on le soignait à Meudon. Le devoir des Muses, en cette circonstance, était nettement tracé : il fallait d'abord prier, gémir, puis, après guérison, entonner le *Te Deum*. Clément procéda selon cette règle, et commença par adresser un *Cantique à la déesse Santé*. L'aise et la force qu'elle dispense, la joie qu'on éprouve à reprendre, quand on était blême, de belles joues rouges, l'avantage qu'il y a, pour les vieux, à garder quelque vigueur et, pour les jeunes, à être en état de s'amuser, tout cela est développé en sept strophes que personne ne s'avisera, je crois, de juger paradoxales. Mais ce n'est qu'un prélude, un moyen de se concilier, en proclamant ses charmes, sa puissance, la « doulce » déesse, « nourrice des humains ». L'ayant amadouée de la sorte, l'écrivain l'envoie droit à Meudon, et l'invite à arracher au tombeau le souverain si menacé. Pourquoi t'enfuir, Santé, loin d'un corps orné de tant de grâce ? Quelle idée étrange, déraisonnable ! « Où peulx tu estre ailleurs si bien logée ? » Cette métaphore rappelle *le riche appartement* de Trissotin, et le *Cantique* entier ne vaut pas grand'chose. A peine meilleure paraît la pièce qui célèbre la convalescence. L'auteur nous apprend que son maître a failli mourir, qu'il avait déjà « le pied dedans la fosse », et qu'un nouvel avènement semblait tellement certain que le ressuscité a le droit de dire qu'il dure plus que sa postérité et qu'il succède à son successeur. Là-dessus, quelques avis pour un judicieux emploi de ces jours que les Parques ont restitués. Ce n'est pas un moraliste qui parle, et il ne s'agit nullement ici du bon usage des maladies. C'est d'Horace que Marot s'inspire. « Vy donc, François ! » s'écrie-t-il. Ressaisis les biens et les plaisirs qui s'envolaient. Consacre à te distraire chacune des heures qui te sont rendues, et attends le « dernier poinct naturel » sans souci ni peine, « tout bellement ». Jolis, braves conseils, et fort bien suivis.

**360**. M. Becker a montré d'une manière assez probante que, dans les premiers jours du mois d'octobre 1537, Clément se trouvait à Tours auprès de la reine de Navarre, et que l'épître *A Madame Marguerite* date, en conséquence, de ce moment et non, comme le veut M. Guiffrey, du mois de janvier 1538. Ma-

dame Marguerite, c'est Marguerite de France, née le 5 juin 1523. La lettre qui lui est destinée est censée écrite par sa cousine Jeanne d'Albret, qui avait alors dix ans. Le poète, qui lui prête sa plume, s'applique à reproduire le langage décousu et naïf, l'ingénuité de l'enfance. Rien ne s'imite plus malaisément, et il faut renoncer, une fois qu'on les a perdues, à feindre l'innocence et la candeur. Cependant notre auteur se tire d'affaire en homme habile, et son pastiche a beaucoup de charme. La petite princesse, après avoir loué sa mère comme sans le savoir ni le vouloir, raconte le voyage qu'elle vient d'achever. Nous allions, dit-elle, par eau. Je n'étais pas seule. J'avais avec moi un écureuil, et, pareil à un bouquet de marjolaine, mon beau perroquet habillé de vert. La Loire nous portait doucement. C'est un fleuve magnifique. Il se sentait si fier de nous revoir qu'il s'enflait d'orgueil. S'il avait eu l'honneur de votre présence, non content de grossir, il eût débordé. A ces menus propos s'ajoutent des vers relatifs à une leçon de danse, puis quelques formules de politesse, — et c'est fini.

**361**. En ce même mois d'octobre, le roi, très inquiet de ce qui se passait dans le Piémont et ayant à cœur de délivrer Turin que del Guasto était sur le point de prendre, courut à Lyon, réunit en hâte de grandes troupes, les mit sous les ordres du dauphin et de Montmorency, et leur enjoignit de franchir les monts. C'est à cette expédition que se rattache la pièce intitulée *l'Adieu envoyé aux dames de la court*. Il n'y a pas lieu de croire que Marot ait suivi l'armée jusqu'en Italie, ni même qu'il ait quitté Tours pour se rendre au camp où les forces royales se concentraient. Malgré certains vers très personnels [85-99] et quoique le poète salue sa maîtresse [v. 98] comme s'il risquait de ne pas la revoir, *l'Adieu*, manifestement, est collectif, et ce sont les jeunes gentilshommes, en chœur et tant qu'il y en a, qui, se séparant de leurs amies, dépeignent, plutôt qu'ils ne les regrettent, les mille aspects, les grâces, les joies de la vie courtoise et passionnée. Au demeurant, ce genre littéraire n'était pas nouveau, et l'on connaît plusieurs « adieux » analogues.

**362**. Mais celui-ci diffère des autres en ce qu'il est un pur chef-d'œuvre. Chef-d'œuvre aussi, du moins quand on pénètre (beaucoup nous échappent) les allusions qui y sont cachées, le délicieux recueil d'*Étrennes* offert, au premier jour de l'année 1538, à plus de cinquante personnages. La reine, la dauphine, toutes les princesses, la favorite, les femmes les mieux titrées, celles des grands officiers de la couronne, les filles d'honneur, qu'elles servent France ou bien Navarre, reçoivent une perle de ce collier, un compliment, un sourire, un mot aima-

ble à pointe d'or, une malice voilée, exquise. L'artiste donateur n'oublie aucun de ceux qui lui sont chers. Il pense même aux gens de province, et il étend, plein de gratitude, sa munificence aux bons Lyonnais, aux Lyonnaises, à Étienne Dolet, à Jeanne Faye, à Jeanne Scève.

**363**. Nous arrivons, avec les *Étrennes*, à la fin de l'année 1537, et nous avons énuméré, sauf une, les principales productions de Clément depuis son retour d'exil. Mais il nous reste encore beaucoup à dire, car, en étudiant cette période, nous avons, nous réservant de le traiter à part et en une seule fois, laissé de côté l'essentiel, à savoir la si célèbre querelle de Marot et de Sagon. Rien ne nous empêche, maintenant que le terrain est déblayé, d'aborder ce point d'histoire, et nous allons commencer par présenter au lecteur l'adversaire du poète, l'auteur de l'agression, la bête noire, le « sagouin ».

**364**. Jean Sagon ou de Sagon, le père de notre François, était « natif du pays d'Espaigne ». Pour des motifs qui nous échappent, il vint, vers 1480, s'établir à Rouen où il s'entremit « de toutes manières de marchandises,... esperant d'y acquerir biens meubles et immeubles et y finer le seurplus de ses jours ». Était-il, ainsi que l'en accuse Fripelippes [G. III, 578], un *marrane*, un juif converti, et avait-il voulu, en s'expatriant, faire peau neuve, fuir la contrée où son origine était notoire ? Rien ne le prouve ni ne l'indique, et il y a des chances pour que ce soit là une calomnie. Après être resté en France vingt ans « ou environ », ce métèque, qui avait pris place parmi les bons marchands rouennais, demanda et obtint, au mois de juillet 1501, des lettres de naturalité, faveur qu'il eût peut-être briguée en vain s'il avait été de mauvaises vie et mœurs. On se sent donc porté à croire qu'il méritait, au moins en partie, les éloges dont son fils l'a comblé [G. III, 723], et qu'il était, quoique peu « scient », garni de qualités solides, exempt d'envie, de haine, « sobre, modeste et patient », « de race claire » par-dessus le marché. Sans doute ce ne sont là que des mots ; mais il y a, en outre, un fait : Jean, ce déraciné qui cherchait fortune loin de chez lui, avait épousé — quel honneur ! — une fille appartenant à la caste des Ango, nom illustre aujourd'hui encore. François avait bien raison d'être fier de descendre, par sa mère, de ces marins admirables qui, trafiquants et soldats, servaient, en même temps que leurs intérêts, la science et la patrie. Un vrai titre de noblesse, dont il ne se montra que trop indigne, était conféré par là au vil rimeur ; c'était à bon droit qu'il tirait vanité de sa famille « autantique », et nous ne sommes pas surpris qu'il ait dédié l'un de ses ouvrages « a venerable reli-

gieux Domp Richard Ango, prieur de Beaumont en Auge, son oncle ».

**365**. Ainsi, parmi les Ango, certains se détournaient de la mer, et, n'aspirant pas à mener une existence tumultueuse, préféraient aux belles aventures le calme du cloître, un gras et solide canonicat. L'exemple de ces hommes prudents fut suivi, quand arriva le moment de choisir une carrière, par le jeune François Sagon. Il aurait pu devenir corsaire, mais il aima mieux imiter son oncle Richard, faire des études, entrer dans l'Église, chanter la messe et couler (illusion !) des jours paisibles. Ordonné prêtre, il joua, dans son diocèse de Rouen, un rôle, semble-t-il, assez actif. Nous savons que, durant l'été de 1530, il prêcha en latin devant ses confrères, et qu'il dut, après ce sermon, en débiter d'autres encore, car, sur les registres de l'archevêché, son nom se lit plusieurs fois accompagné « de la mention de sommes variées qui représentent apparemment les émoluments de ses discours ».

**366**. Mais le prédicateur se croyait poète, et il ne manqua pas, ayant la chance d'habiter Rouen, de concourir au puy de cette cité, de célébrer, comme cent autres curés de la région, Marie conçue sans péché. Clément se vante [G. III, 579] d'avoir « refaict », afin qu'il rapportât à son auteur « quelcque petite somme », un chant royal de Sagon, ébauche très informe qui « ne valoit pas un œuf ». Ce ravaudage m'étonne. François n'avait pas besoin d'aide pour se couvrir de gloire en ces concours d'âneries, et il n'avait qu'à rester lui-même. La preuve, c'est qu'il triompha à diverses reprises, et qu'il fut (parlons sa langue) abondamment « premié ». Vainqueur en 1531, il obtint ensuite le lis, puis (1533) « l'anneau ou signet », puis encore (1535) la rose, juste récompense d'une ballade sur le « petit ver qui luit de nuit ». Et ce n'est pas tout. Il résolut d'envahir les académies similaires, rafla (1532) le premier prix à Caen, et gagna à Dieppe une couronne. Couronné de la sorte, palmé, chargé de lauriers, il s'écriait : Que de fleurs ! Le lis a fleuri ma main ; les palmes l'ont décorée, et le bel anneau d'or brille à mon doigt. [Bonnefon, 106]. De tels succès l'enivrèrent ; il se prit pour quelqu'un, se flatta d'être un *bon facteur*, et commit la sottise de publier les œuvres qui lui avaient valu tant d'insignes et de guirlandes. Il s'ensuit que nous pouvons les lire et que, les ayant lues, nous les estimons navrantes. Elles le sont, et à fond. Voyez, par exemple, le chant royal où sont expliquées les causes de la « prelature » de Marie, et comment Dieu, après avoir décidé qu'Adam serait toujours « au ver tributaire », fit ce « tribut taire » en faveur de la Vierge, si bien que son corps

monta au ciel « sans estre putrefaict », et qu'il échappa, exemplaire exemption, aux outrages de « l'humain ver »... Quel pathos ! Il y a, dans les anthologies palinodiques, beaucoup de choses risibles, mais n'y cherchez rien de plus sot, de plus gravement bouffon que ceci.

**367**. Des lis et des roses, c'était honorable, certes, mais peu nourrissant. Ni ses sermons ni ses pieuses rimes ne donnaient de quoi vivre au chantre de Notre-Dame, et, puisque les hommages qu'il adressait au ciel demeuraient improductifs, il lui fallut chercher des protecteurs sur la terre. Il les trouva chez les Brie-Serrant. Poète officiel de cette famille, il lui voua quantité de vers, et nul membre de la lignée n'eut le droit de quitter la vie sans une épitaphe de sa main. Il comptait qu'à force d'oraisons funèbres il mériterait si bien la gratitude des héritiers qu'ils se chargeraient de sa fortune, lui donneraient un titre, une fonction. De fait, il devint secrétaire de Félix de Brie, fils de Gilles de Brie et d'Anne Giffard, abbé de Saint-Evroult-de-Montfort, au diocèse de Lisieux, et grand doyen de l'église Saint-Julien, au Mans. Il ne semble pas, à distance, qu'être secrétaire d'un abbé de Saint-Evroult ait constitué un emploi très enviable. Mais ce n'était là qu'un marchepied. Sagon espérait bien gagner, par l'entremise de son patron, un bénéfice, une bonne place. Les de Brie avaient quelque influence, et Félix disposait de certaines charges ecclésiastiques. Déjà promu, selon Fripelippes, à la cure de Sotigny qui lui appartenait sans conteste et qu'il était si digne d'occuper, Sagon briguait celle de Soligny (Orne). Il ne put l'obtenir. Son maître, estimant sans doute qu'il demandait trop tôt la récompense de ses services, lui préféra un autre candidat, François Bellenger, un pédagogue.

**368**. En attendant une meilleure chance qui, avec le temps, se présenta, notre homme, dévoré d'ambition, rongeait son frein, et cherchait comment il ferait parler de lui. On aurait tort de croire que ceux-là seuls aspirent à la renommée qui ont du génie ou du talent. L'amour de la gloire torture souvent les esprits médiocres autant que les grands cœurs, et cette passion impitoyable pousse des impuissants, quand ils ne peuvent rien inventer de mieux, à se rendre immortels par le scandale. Tel fut le cas de Sagon. Humilié, au fond, de sa mince célébrité provinciale, plein de rage parce qu'il se voyait, lucide en cela, très incapable de bâtir une œuvre belle et solide, il rêvait de mettre le feu à un temple. Et puis — qui sait ? — le démon héréditaire, le goût des aventures l'agitaient peut-être. Justement, l'un des Ango, le plus illustre de la dynastie, Jean Ango, « marchand de Rouen et vicomte de Dieppe », venait (1531) d'armer

à la fois dix-sept vaisseaux, et de contraindre, après avoir menacé Lisbonne et bloqué l'embouchure du Tage, le roi de Portugal à se soumettre et à traiter avec lui. Quel exemple ! Arborer le pavillon noir, jouer le rôle d'un écrivain corsaire, n'était-ce pas un moyen de gagner vite et beaucoup ? Mais qui fallait-il frapper ? Le roi des poètes, évidemment. Or, le roi des poètes, c'était Marot, et Marot se trouvait, à ce moment, en disgrâce et en exil. Ainsi il y avait une place à prendre et même deux : l'une à la cour de France, l'autre auprès de la reine de Navarre. Sagon connaissait un peu Marguerite, ayant, un jour qu'elle passait au Mans [Bonnefon, 109], prêché en sa présence « du mariage et loi sacramentelle ». Il espérait que son éloquence lui avait attiré de l'estime, et que, pourvu qu'il peignît le pauvre Clément sous des couleurs bien noires et lui fermât le chemin du retour, il n'aurait pas de peine à lui succéder.

**369**. Que le pirate ait fait ce calcul, je n'en doute, quant à moi, nullement. Mais toute âme humaine est complexe, et rien n'est plus rempli de mystère que les raisons qui nous déterminent. L'intérêt, la peur de vieillir inconnu ne sauraient suffire à expliquer *le Coup d'essay*, le coup d'éclat de Sagon. Sa conduite hardie a d'autres causes, et lui-même a pris soin d'en alléguer une. Il ne nie pas avoir été, un temps, en bons termes avec Marot, et va jusqu'à prétendre que, liés par très « loyale amitié » et « vrai amour », *ils communiquaient leurs affaires ensemble*. La brouille, inattendue et subite, serait née d'une divergence d'opinions, d'une dispute qui aurait eu lieu « au beau parc d'Alençon », le lendemain des noces d'Isabeau d'Albret (16 août 1534). Les deux chers confrères devisaient tranquillement « dessus l'herbe » après souper, lorsque, de propos en propos, leur discours tomba sur « la foi catholique ». Marot blâma âprement François de rester fidèle aux doctrines romaines, et l'engagea à sortir des ténèbres qui l'aveuglaient, à n'écouter que le seul Évangile. Le prêtre, alors, avec onction et d'une voix douce, essaya de ramener au bercail cette brebis égarée. Mais Clément se fâcha, s'emporta, et se mit à crier si fort que deux témoins survinrent, puis d'autres encore en grand nombre. A la fin ils étaient cent. Le conflit continuait, l'un rugissant avec frénésie, l'autre admonestant d'une manière civile. Modération mal récompensée ! L'hérétique tira soudain son poignard en « etourdi », et voulut tuer l'homme de Dieu.

**370**. Que vaut ce récit ? Est-il exact ? J'admets bien qu'il n'est pas inventé de toutes pièces, et que la discussion s'est réellement produite. Mais l'auteur a (grosse malice normande) arrangé les choses à sa façon ; il a vu et fait la scène à faire,

et, sans dire un mot des motifs égoïstes et personnels qui l'invitaient à rompre avec Marot, il s'est bravement représenté comme la victime d'un zèle dévot, un apôtre outragé dans l'exercice de son ministère, un champion du devoir et de la foi. Par ce moyen il se ménageait une multitude de partisans, il montrait à la Sorbonne que leurs causes, à lui et à elle, se confondaient, et, ralliant la masse catholique, il semblait dire : Attention ! C'est pour vous que je combats. La lutte à laquelle vous assistez n'a rien qui me soit particulier. Ne vous figurez pas que l'ambition, l'intérêt, la gloriole me guident. Je me sacrifie à des vérités générales, et c'est ici un débat qui porte sur des idées.

**371**. Sagon n'a fourni, à qui voudrait comprendre son étrange conduite, que cet unique et trop habile éclaircissement. Mais, encore une fois, il avait, lorsqu'il est parti en guerre, bien d'autres raisons qu'il nous a cachées. A celles que j'ai déjà déduites, j'en ajouterai une, conjecturale mais plausible, que M. Becker a très clairement exposée. Il semble que, dans l'un de ses coq-à-l'âne, Marot s'était moqué de Félix de Brie comme ayant soutenu, et peut-être en pleine Sorbonne, que la *fornicatio sacerdotis* n'était pas, après tout, un cas pendable. En vengeant son patron ainsi attaqué, Sagon pensait acquérir de nouveaux droits à devenir curé de Soligny ou d'ailleurs, et s'il avait eu, au moment de publier son pamphlet, des hésitations ou quelques scrupules, il eût suffi, pour le décider, de cette seule considération. M. Becker signale, en outre, un fait qui confirme et justifie son hypothèse : c'est que l'abbé de Saint-Evroult, une fois le différend engagé, s'y est trouvé mêlé malgré lui. Clément affirme que si le secrétaire lui a cherché noise, c'était par « exprès commandement » de monsieur son maître, et il menace celui-ci de lui décocher, à moins qu'il ne se tienne tranquille, une épître qui ne mettra point les rieurs de son côté... Et voilà, je crois, tout ce qu'on peut dire sur les origines de cette querelle. Replacez-la au centre de la biographie de Marot, étudiez ensuite la psychologie de l'agresseur, et vous conclurez que le conflit devait se produire fatalement. Certains le présentent comme un épisode singulier, un jeu du hasard, une sorte de « phénomène ». Mais non ! Dans la vie de Clément, tragi-comédie si émouvante, les fureurs sagontines constituent une scène analogue aux autres. Tout concorde et tout se tient. Puisque le vaillant poète avait dénoncé et bravé la Sorbonne, qui ne voit que les rancunes de tous les papistes, aussi bien de Rouen que de Paris, entraient dans la logique de sa destinée ? Puissants ou non, ils voulaient sa perte, et l'on s'étonnerait qu'un

Sagon ne l'eût pas insulté durant ses épreuves, et qu'il n'eût pas reçu, peu après sa chute, le coup de pied de cet âne.

**372**. Le secrétaire de Félix de Brie s'est efforcé de nous persuader que son premier libelle, celui qui a mis le feu aux poudres, fut composé presque d'un seul élan et comme par un miracle de génération spontanée. Inspiré par une noble colère, ce second Juvénal n'eut, à l'entendre, qu'à enregistrer les vers que l'indignation lui dictait. J'étais, affirme-t-il, en voyage, et, par ordre de « mon seigneur », je suivais la cour « et tout le train royal » en route, à cette date, vers la Bourgogne. J'allais seul au pas de mon cheval ; le chemin s'étendait, monotone et long, et je me sentais « ennuyé de l'esprit ». Tandis que je rêvais, oisif et mélancolique, deux épîtres de toi, ô Marot, l'une adressée de Ferrare au roi et l'autre destinée à deux demoiselles [G. III, 284, 307], me revinrent en mémoire. Je connaissais depuis peu ces œuvres toutes pleines d'hérésie et d'imposture ; on me les avait lues à Paris, et je résolus d'y répondre, quoique n'ayant pas le texte sous les yeux. Tant pis si l'on refuse de me croire, mais je jure que, m'arrêtant bien des fois pour marquer sur mes tablettes ce que j'inventais à travers champs, j'eus terminé mon poème en trois jours. Voilà ce qui s'appelle marcher. Quand j'entrai à Dijon, la morale était vengée, la foi aussi... Il ne restait plus qu'à obtenir du roi une audience afin de lui offrir ce travail conçu et rédigé toujours courant. Mais, à Dijon, François Ier se trouva malade (novembre 1535), et ce fut seulement à Lyon (14 janvier-21 février 1536) que Sagon put l'approcher et lui présenter « par vertueuse audace » son manuscrit. Le prince le reçut avec bienveillance, et « lâcha » au rimeur normand un gracieux « trait d'œil ». C'était comme un permis d'imprimer. Sagon, en conséquence, publia son factum, et, empruntant une expression imagée à la préface de *l'Adolescence clémentine*, adopta pour titre *Coup d'essay*.

**373**. Les deux épîtres gauchement critiquées en cet ouvrage méritaient, il faut le reconnaître, qu'on les blâmât. On se souvient, je pense, qu'elles étaient contradictoires, et que, désirant se concilier les bonnes grâces de la luthérienne Renée sans trop déplaire à François Ier qui ménageait Rome à ce moment, le poète exilé avait envoyé à celui-ci, avec une satire de la Sorbonne et des tribunaux, une profession de foi ambiguë, tandis qu'il adressait aux « chères sœurs joinctes par charité » une lettre nettement *évangélique*. Sagon, cela étant, avait le droit de crier : trahison ! duplicité ! palinodie et mensonge ! Il pouvait accabler son adversaire en le montrant beaucoup moins attaché aux choses du ciel qu'à sa fortune, et, vraiment, une belle occasion

s'offrait à lui d'ouvrir les écluses de son éloquence et de multiplier les invectives. Oui, mais il n'avait aucun génie, et si le fiel ne lui manquait pas ni la meilleure de toutes les haines, celle du dévot, cela ne lui ôtait point sa tare originelle : la sottise. Même quand il a raison, le style, son pauvre style amorphe, assomme ou noie les idées. La phrase se traîne, décrit de longs méandres, se perd en chemin et n'aboutit pas. Chaque proposition, embarrassée de maintes queues successives, languit, inarticulée, et lorsqu'on arrive à la fin d'une période, on a oublié le début. De gros clous relient, vaille que vaille, ces membres qu'on voudrait dissocier, et c'est ici le triomphe du *que*, du *joint que*, du *qui*, du *lequel*. Comment donc vaincre avec une telle arme ? Il eût fallu une épée légère, et le chevalier très catholique possède une si lourde massue qu'on le voit incapable de la soulever. La fatigue est pour lui, le péril de même, et l'on devine que ce poids énorme lui retombera dessus. En outre, la science dont il se vante d'être meublé lui joue, comme à tant d'autres, un méchant tour. Elle se retourne contre lui, et le rend plus ridicule et plus niais qu'il ne l'eût été naturellement. Quand il expose en vingt vers [p. 17] la sage conduite d'Aristide banni, on a envie de lui dire : Passez au déluge ! Il y passe, en effet, ou peut s'en faut. Je l'entends qui se compare à Phaéton et à Tantalus [pp. 4, 6], puis qui raconte sans se presser [pp. 9-10] comment Abraham a creusé des citernes que les Philistins « estoupèrent » plus tard. Cela, au concours des Palinods, eût valu au rimeur un chapeau de roses, mais son pamphlet ne gagne rien à un tel étalage d'érudition.

**374**. *Le Coup d'essay* commence par une très copieuse dédicace à François I[er]. Cette dédicace, Jean Molinet ou Guillaume Cretin l'auraient signée, car on y retrouve, abominablement délayé, un lieu commun cher à la troupe des rhétoriqueurs. L'auteur avoue que sa hardiesse fut excessive, et qu'il n'aurait jamais dû, lui si nul, traiter un sujet à ce point difficile. Il hésite, maintenant encore, à rendre public ce qu'il a griffonné. *Crainte* lui livre un rude assaut ; *Honte* le ramène en arrière, et *Danger* serre à deux poings la corde de son franc arbitre. Quelle situation ! Ma « langue bransle », dit-il, et je n'ose parler. Mon « esprit vital » se trouble, et je demeure « comme esbahy », prêt à anéantir mes inventions et à « suffocquer » l'enfant nouveau-né [p. 3]. Ce thème centenaire, usé par tant de loyaux services, est plaqué ici fort mal à propos. Sagon, vraiment, se moque du monde lorsqu'il se prétend plein de modestie, car il espère que le roi pensera dès qu'il aura lu ce joli « prologue » : un second Marot vient d'apparaître ; laissons le pre-

mier au delà des Alpes... Le même désir de supplanter le grand poète proscrit inspire à Sagon la pensée d'offrir à la reine de Navarre quelques vers de son cru. *Le Coup d'essay* est suivi d'une *Épistre aux troys frères princes et enfans de France*, et c'est de cette épître, galimatias métaphysique où sont célébrés les sacro-saints mystères du triangle et du nombre trois, que Marguerite reçoit l'hommage. Bien entendu, l'écrivain s'excuse (et il a raison) d'oser faire un pareil cadeau. Il ne cache pas qu'il a tracé d'une « main tremblante » ses fantaisies triangulaires, et supplie qu'on soit indulgent pour son « lourd et gros esprit » [p. 35].

**375**. La partie essentielle du *Coup d'essay* comprend les réponses aux épîtres que Marot avait envoyées au roi et aux demoiselles sœurs. Je n'ai rien à dire sur le début de la première réfutation, car elle commence par une centaine de vers mortellement ennuyeux et comparables à un prône qui serait à la fois perfide et pédant. Ce sermon (c'est bien le moment !) exalte la vraie charité, la charité « non fainete » [p. 9]. L'auteur, son exorde fini, entre dans le vif du sujet, et parce que l'effronté Marot a calomnié la Sorbonne et la magistrature, il s'applique, lui, à les défendre. Elles venaient, pourtant, de triompher ; Marot avait dû prendre la fuite, et louer les puissances qui l'avaient banni, c'était voler au secours de la victoire. Mais qu'importe ! Le protégé de l'abbé de Saint-Evroult n'a pas de vaines délicatesses, et il n'hésite pas un seul instant à servir la cause des plus forts. Les docteurs de Sorbonne, affirme-t-il, ne sont pas des ignorants. J'admire, je vénère « leur grande excellence ». De même que le peuple élu vivait de la manne, ils « cueillent le fruict du texte evangelique ». Le « bien transitoire » ne les touche pas ; ils ne pensent qu'au ciel, et la gratitude de ceux qui jugent sainement leur est acquise, vu qu'ils ont livré le bon combat contre la philosophie. Grâce à eux, les philosophes se taisent, et la théologie parle, dominant les sceptres « des empereurs et roys ». Dès que ces messieurs de la Faculté veulent ouvrir la bouche, Dieu, en leur faveur, lâche la bride au Saint-Esprit [pp. 14-15]... Quant à la justice du parlement et du bailli Morin, elle aussi « va droict et d'ung seul pied ne cloche » ; elle n'est pas sourde ; elle n'est pas aveugle ; du glaive qui flamboie en sa dextre « oncques ne fut personne a tort frappée », et le poids qu'elle tient en sa main sénestre annonce qu'elle rend à chacun ce qui lui est dû [p. 18].

**376**. S'adressant ensuite « aux deux sœurs de Clément », Sagon travaille à « confuter » la lettre qu'elles ont reçue. Il les connaît si peu, ces Savoisiennes, qu'il les croit de Paris. Bien

mieux, il les y a vues un jour qu'il s'en allait à l'église, et il a deviné que leurs maris étaient fort à plaindre, attendu qu'il y avait en elles « ung je ne sçay quoy » dont on pouvait conclure... tout ce qu'on voulait [p. 21]. Mais Sagon, bien qu'il les enrôle au petit bonheur parmi les impures, ne laisse pas de les catéchiser. Donc, nouvelle prédication. Notre homme, ici, est à son affaire. Il développe, explique, commente, enfle la voix. Sa première phrase a vingt-six vers. Il montre à ces Parisiennes de Savoie que leur « maulvais fraire » a eu tort de leur dire que la foi seule justifie le chrétien et que les œuvres n'importent guère. Qui admet cela sera damné. La foi, condition nécessaire pour « impetrer » la grâce, ne saurait, néanmoins, suffire. Il faut des œuvres, et, sans les œuvres, point de salut [p. 29]. S'il vous manque l'une de ces deux clefs, jamais vous n'ouvrirez la porte du paradis, et même vous resterez au seuil si, arrivant avec la foi et les œuvres, vous êtes dépourvu de charité. Deuxième éloge de cette vertu. Insensible aux outrages, patiente, confiante, fuyant les actes d'où naît le remords, telle est la charité qui « aulcun ne blasme ». Là-dessus, joignant l'exemple au précepte, le prêtre rimeur insulte les victimes du drame des placards, traîne dans la boue tous ces martyrs, et, après avoir une seconde fois marqué [p. 30] un bon point aux chats fourrés, déplore que certains hérétiques aient échappé à leurs coups [p. 33].

**377**. Les deux réponses de Sagon se ressemblent encore en ceci que les injures à l'adresse de Marot y foisonnent, basses et violentes. Le talent même lui est dénié, et on le donne [p. 20] comme n'étant « orateur ni poète ». Ignare puisqu'il ne sait « ung seul mot de latin » [p. 28], il n'a d'autres dieux que Tibulle et qu'Ovide, se nourrit de livres voluptueux, et se mêle pourtant, vrai serpent qui prophétise sous l'herbe [p. 34], d'*obténébrer* [p. 9] la doctrine évangélique et d'éloigner les simples de l'orthodoxie. Nul, à cet égard, n'a fait autant de mal que ce mangeur de lard en carême ; principale cause du « desarroy » de l'Église, il mérite d'être regardé comme le « porte guydon » des gens à brûler [p. 14], et les mensonges de cet hypocrite, de ce Pathelin doublé d'un Villon, sa « langue injurieuse et vile » [p. 15] déçoivent ceux qui ne le connaissent pas. Sa vie privée, sa vie « infame et orde » [p. 16] ne vaut pas mieux que ses œuvres publiques, et Sagon lui crie, tout écumant : « O pauvre beste insensée », tu as laissé tes enfants et ta femme à l'abandon [p. 26] ; si grande, si honteuse est ta pauvreté que tu ne possédas « onc habit net » en ton cabinet. Tu les as mises en gage, tes nippes, et celles qu'on te voit sur le dos, quelqu'un te

les a prêtées [p. 19]. Et tu t'imagines, vaniteux, que la France te regrette ? Ah, la « departie aggreable » ! Elle réjouit les bons citoyens, et ils n'ont qu'un désir, c'est que la justice mette « la dent sur ta charogne » [p. 13]. Cela viendra. Ton crime est « egal a lèze majesté » [p. 12] ; tu n'éviteras pas le supplice, et bientôt, que tu te repentes ou non, tu mourras « en feu, en croix, en roue ou potence » [p. 34]. Ce vers est le dernier du libelle. La tâche du saint homme est achevée, et il n'a plus qu'à écrire sa devise, par malheur identique à celle du grand Jean Parmentier : *Velà de quoy !*

**378**. Bien que *le Coup d'essay* fût, à tous égards, un répugnant ouvrage, il fit cependant beaucoup de bruit, et suscita, dès son apparition, un certain nombre d'imitateurs. En voici deux qui s'empressèrent de suivre les traces de François Sagon : le premier, Charles Huet ou La Hueterie, est un personnage autant dire inconnu, et nous pouvons, du moins pour l'instant, le négliger ; le second, Jean Leblond, seigneur (et non pas curé) de Branville, a quelque valeur, et les divers livres publiés par lui méritent qu'on les examine. Il se dit, en l'une de ses dédicaces, *natif au territoire d'Évreux*. C'est un peu vague, mais il précise ailleurs : « Barra [il s'agit de La Barre-en-Ouche] mihi patria est... quae bis | Millibus Ebroica distat ab urbe novem ». Il fit ses études en « Paris la docte », et paraît avoir eu comme protecteurs Claude d'Annebaut, amiral et maréchal de France, et les parents du jeune et « noble baron de Ferières, seigneur de Chambrays », dont il se proclame le « très humble esclave, ministre obeyssant et subject perpetuel ». Qu'il ait tâché de se pousser à la cour, il n'y a pas lieu d'en douter puisque nous savons qu'il a quitté, un temps, sa province, et qu'il a composé « au domicile des gratieuses et humaines Muses parisiennes » une partie du recueil de vers imprimé en 1536. De plus, on trouve une pièce de lui parmi celles qui déplorent *le trespas de feu monseigneur le Daulphin*, et il a, sous le titre de *Nuptiaulx virelays*, rimé un épithalame de Madame Madeleine de France. Si vous ajoutez que Leblond se désigne par les mots d'*humble espérant* et que sa devise est *Espérant mieulx*, vous admettrez volontiers qu'il ne devait pas, lui non plus, manquer d'ambition, et qu'il cherchait les moyens de percer. Franchement, les *Nuptiaulx virelays*, tout encombrés de vaine et trop facile mythologie, n'étaient guère de nature à lui ouvrir d'un coup la porte du roi, et il perdait son temps et son encre en dépeignant la jalousie de Junon, de Vénus et de Pallas qui craignent d'être avant peu éclipsées par Madeleine et que « Juppiter n'ayt d'icelle accointance ». Sans doute, c'était flatteur :

mais Clément était capable de faire aussi bien, et on l'évincerait plus facilement par des calomnies que par des vers. Voilà ce que pensa le normand Branville comme l'avait pensé le normand Sagon, et comme le pensait, à la même date, La Hueterie qui, lui, alla droit son chemin, et, ayant le courage de son opinion, demanda tout net à François I^er^ la place du pauvre Marot.

**379**. Le réquisitoire dirigé contre lui par Jean Leblond se lit à la fin du *Printemps de l'humble espérant*. Ce volume, où sont réunies les choses les plus disparates, nous présente d'abord, comme pièce de résistance, un *Temple de Diane*. Ceci nous ramène assez loin en arrière, au temps où Molinet, Lemaire et Clément lui-même s'amusaient à construire, sur un plan invariable, des temples de Mars, de Minerve, de Vénus, de Cupido. La règle, on se le rappelle, voulait que l'on dotât de la liturgie romaine ces sanctuaires païens, et que la peinture fût allégorique. Ici, il s'agit des plaisirs et, en outre, des avantages moraux de la chasse. Branville n'a pas cherché à paraître original, et a suivi point par point la méthode de ses devanciers. Le temple de Diane, « gracieux umbrage d'arbres haultains », repose sur des colonnes qui sont des « lauriers odorifères ». Le prélat, monseigneur *Déduit-royal*, homme joyeux, sanguin et délibéré, officie entouré de chanoines et de chapelains qui se nomment *Jeunesse*, *Santé-de-corps*, *Liesse*, *Persévérance* et *Appétit*. Les chiens courants [f. Bi v°] jouent le rôle de chantres ; leurs cris valent mieux que « flustes et hauboys », et c'est « une droite faerye » de les entendre. Une longue file de pèlerins accourt sans cesse vers ce lieu sacré, et l'on remarque, dans l'assistance, Enée et Didon, les pucelles de Sparte, Adonis, Méléagre, Atalante et François I^er^. L'auteur qui, dès les premiers vers du poème, s'était détourné avec horreur de la statue de Vénus, demande, en concluant, à être ordonné prêtre de Diane. Cette requête est bien accueillie, et, à l'instant, le nouvel Hippolyte fait vœu d'éternelle chasteté.

**380**. Tournez la page ! Ce même Jean Leblond, qui vient ainsi de renoncer à l'Amour, à ses pompes et à ses œuvres, lui rime une supplique en qualité de « povre fouldroyé », c'est-à-dire de pauvre *avarié*. Le mal dont il souffre, il le désigne très clairement, sans périphrase ni euphémisme. Du *Temple de Diane* à ce mal-là, vraiment, le passage est un peu brusque, et une petite transition n'aurait pas semblé de trop. Mais le lecteur, une fois remis de sa surprise, se plaît à constater que l'écrivain est beaucoup mieux inspiré comme martyr du traître Cupidon que lorsqu'il chante la virginité. Si les plaintes du *foudroyé*

sont grossières, elles ont une certaine vigueur, un air cavalier et picaresque. Je signale un couplet qui se recommande par un réalisme digne de Villon : Branville déclare à l'Amour que, s'il ne porte pas remède au fléau qu'il a déchaîné, sa cour, tellement brillante jadis, va devenir une cour des miracles. Autrefois, dit-il, c'étaient les rois qui te servaient, te faisaient cortège. Et maintenant !... Maintenant, ceux qui marchent derrière ton char, ce sont des gens à « pales museaulx », plus blancs que plâtre, couverts de cicatrices, décharnés, « monstrant leurs dens comme s'ils vouloyent mordre », muets ou « parlant du nez », s'avançant à l'aide de béquilles, « plains d'oignements », et dont la figure est à ce point *enrichie* d'emplâtres qu'on n'aperçoit plus que leurs « yeux mengés ». Voilà tes ministres, ô Cupidon ! Ils n'ont rien gagné à te prendre pour maître, et com ien tu vas perdre, toi, à cet étalage de leurs plaies ! Chacunbfuira tes autels, fatigué d'un culte si onéreux.

**381**. Que ce soit là de la « poésie », on peut, on doit même le nier. Mais on ne refusera pas à ce tableau une certaine force plastique, qui se retrouve, d'ailleurs, en quelques autres parties du *Printemps*. Assez alerte et spirituelle me semble *l'Épistre à ung drapier*. L'auteur qui s'excuse de n'avoir pas encore payé ce marchand, et qui le renvoie au « joly moys » de mai, se défend d'imiter maître Pierre Pathelin, le trompeur à l' « oaye grasse », l'homme *qui se gaudissait de drapperie*. Branville, lui, compte s'acquitter : mais, dit-il, « le cuir de ma bourse est si tendre » que l'argent glisse et coule à mon insu. Donc, prenez patience ! *Endurez !* Pourquoi non ? Jésus-Christ endura beaucoup, et il est écrit, dans la patenôtre, « qu'il faut aux debteurs pardonner »... Le reste du livre ne vaut pas cela, et j'indique, sans m'y arrêter, *la Déflagration de la ville de Chambrays* (30 juillet 1534), *l'Épistre* (toujours Trissotin !) *à la fièvre quarte qui avoit prins ung évesque* [f. Dii r°], *l'Épistre élégiacque de l'humble espérant à sa dame, en rythme alexandrine*, un *Chant royal en l'honneur de monsieur sainct Jehan-Baptiste* et des lettres adressées *à maistre Guillaume Saulnier, poète françois et latin* et *à Jehan Basset, facteur et chantre.*

**382**. Nous arrivons, cette énumération faite, à ce qui nous intéresse le plus, aux pages qui visent Clément Marot. On ne se douterait guère, en les lisant, que Leblond devait, plus tard, composer, avant Joachim Du Bellay, un éloge, une *défense* de notre langue vulgaire et nationale. Pour l'instant, il écorche horriblement le latin, et l'on rencontre chez lui un grand nombre de ces termes que Pantagruel jugeait « diaboliques ». Les premiers vers sont un pur grimoire, un logogriphe quasi indé-

chiffrable, et le reste abonde en mots non moins sauvages que savants : *universe*, par exemple, ou *sitibond*. A quoi vous ajouterez *énucléant, parisiaque, traditeur, augurateur* et *parvipendant*. Voilà un joli vocabulaire, à la fois riche et très distingué. Pourtant Branville ne méprise pas, comme on aurait pu s'y attendre, le style en apparence naïf et un peu nu de Marot, et si, en un transport de rage, il lui arrive de l'appeler un « vray barragouin », il avoue ailleurs que son ennemi est remarquable par sa « veine faconde », que nul ne l'égale en « beau parler », qu'il obtiendrait, pourvu qu'il renonçât à l'hérésie, aussitôt « loz et triumphe », et que personne ne lui disputerait le « trosne d'eloquence françoise ».

**383**. Oui, mais Clément a fait siennes les damnables erreurs de Luther, et il en résulte qu'il n'est plus, malgré son génie, qu'un « presumptueux veau », qu'un sanglier qui se roule, de manière à le rendre boueux et noir, dans le « ruisseau cabalin » [f. Hi r°]. Qu'attendre, en effet, d'un être assez inique pour calomnier ce qu'il y a, sur terre, de plus vénérable, savoir le parlement et la Sorbonne ? Les louanges que Sagon décernait tant aux magistrats qu'aux docteurs pâlissent devant le panégyrique enflammé que leur adresse l'Humble Espérant. La Sorbonne, à l'en croire, est « angelique » ; il la proclame « fille de Dieu » ; les malveillants seuls peuvent l'accuser d'ignorance, car ces langues hébraïque et grecque dont elle interdit l'étude, elle les connaît et les possède. Ceux qui la haïssent ne lui reprochent, au fond, qu'une chose : son zèle catholique, sa ferme foi. Et qu'il y ait, parmi ces hommes de bien et dans l'armée immense des moines, quelques membres gangrenés, quelques mauvais pasteurs, des gens avides, oisifs ou simoniaques, on ne songe pas à le nier. Mais cela ne prouve rien. Où donc le mal ne se glisse-t-il pas ? Tous les rois ne sont pas bons rois ; tous les nobles n'ont pas l'âme noble ; tous les laboureurs ne labourent pas comme il faudrait ; chaque mariage que le prêtre bénit ne forme pas un heureux ménage, et les juges, parfois, se moquent de la justice... Non pas ceux, pourtant, qui siègent au parlement de Paris ! Ce *royal sénat*, « orné d'esprits notables », Branville l'appelle non seulement « le pilier et le solide marbre », mais encore la chaire, « le pol articque et celeste solstice » de l'équité. Une telle cour, *sainte* et incorruptible, quiconque n'a pas un cœur de galérien la salue et la respecte. Par contre, les méchants ne l'apprécient guère, et, prévoyant qu'ils seront un jour pendus, ils insultent d'avance le tribunal. Ne vous en étonnez pas ! C'est la règle : jamais teigneux n'a aimé le peigne.

**384**. Inutile de dire que tout cela s'applique au pauvre Clé-

ment. Branville ne le ménage pas, et lui décoche mille invectives. Tu es, lui crie-t-il, « pourri d'heresie » ; il serait plus facile de *blanchir un Arabe* que de laver ta sale conscience ; je te dénonce au monde comme un galeux rempli d' « impurité », et j'espère, avec tous les vrais chrétiens, que Dieu te châtiera quelque jour et nous délivrera de toi, « lezardeau, venimeuse lice, poignante vipère, loup terrien, basilic infaict, tortueux serpenteau, dragon pestilent », nouvelle « hydra » [f. Hi v°]. Il faut que ton orgueil soit démesuré pour que tu aies, Marot porteur de marotte, osé prétendre [G. III, 304] que la France avait été « ingratissime » envers toi. Pour qui donc te prends-tu ? La France te doit-elle quelque chose ? Es-tu son grand-père ? Est-elle tenue à te respecter comme un second Enoch ou un autre Élie ? Il serait plaisant qu'elle te gardât une vive reconnaissance, à toi dont elle n'a reçu que honte et poison. Tu proclames en vain l'innocence de tes amis, de ces misérables luthériens qui ont eu « les os pelez en ardant feu ». Leur supplice fut très mérité, et non moins juste sera ta mort. Nous te verrons avant peu sur le bûcher. Tu le sais bien, et, à cette pensée, *ton front sue de peur*. Parlant des monstres qu'on a brûlés pour crime de lèse-eucharistie, tu as avoué [G. III, 303] qu'ils valaient mieux que toi. S'il en est ainsi, que vaux-tu ? De quelles tortures n'es-tu pas digne, et comment échapperais-tu au bourreau ?

**385**. Assailli de la sorte par Sagon et Branville, le poète exilé se résigna assez longtemps au silence, feignit de n'avoir pas senti l'outrage, et, attendant son heure, ne bougea point. Pourtant, dès juillet 1536, alors qu'il languissait à Venise, il avait lu *le Coup d'essay* [G. III, 437, v. 80] ou avait appris, tout au moins, l'existence de ce factum. Répondre à ce moment eût été fort périlleux. Marot qui travaillait à son rappel, et que ses adversaires peignaient séditieux et turbulent, gagnait beaucoup à se taire, et n'avait pas intérêt, certes, à jeter de l'huile sur la flamme. D'ailleurs, quelques mois plus tard, il remporta, sans prendre la plume, une victoire sur ses ennemis. Son retour, qu'ils croyaient impossible, les consterna, et sa rentrée en grâce fut un soufflet pour eux qui n'avaient cessé de prédire qu'il n'éviterait pas ou la potence ou les fagots. Content d'avoir fait mentir cette féroce prophétie, il différa sa vengeance, et nous savons même [Lenglet-Dufresnoy, 107-108 ; Bonnefon, 124-125] qu'ayant rencontré Sagon chez la reine de Navarre, « au pont Saint-Cloud, sur le fleuve de Seine », il dissimula sa rancune, demeura impassible, et ne prononça « parole ne demie ». L'autre, en cela mauvais psychologue, s'imagina que cet homme

prime-sautier et fougueux acceptait avec patience la brutale avanie du *Coup d'essay*, et que sa calme attitude signifiait qu'il ne riposterait pas. Il fallait être Sagon pour nourrir une pareille illusion. Il confesse l'avoir eue, et demande ingénument : D'où vient que tu ne m'as pas averti « qu'encontre moy Fripelippes faisais » ?

**386**. Mais tandis que Marot, secrètement et à loisir, méditait son écrasante réplique, trois de ses disciples ou de ses admirateurs se levaient afin de le défendre, et l'on entendit bientôt, lui rendant pleine justice et huant son détracteur, les voix de Bonaventure des Périers, de Charles Fontaine, puis celle d'un inconnu qui se dérobait sous le pseudonyme de Nicole Glotelet. L'intrépide, le si généreux Bonaventure, sans grand talent mais cœur chevaleresque, rimeur gauche mais champion hardi, toujours prêt à courir au danger, au sacrifice, se montra pour Clément le vrai ami, comprenez l'ami des mauvais jours. Le bien qu'il pensait de lui, très vaillamment il le proclama au temps de la défaveur et de l'exil. Le poète était à terre lorsqu'il lui tendit la main, et ce fut là un geste émouvant. Des Périers supplie le roi de rouvrir la France et la cour au second Maro. Sa cause, déclare-t-il avec une sincère et touchante modestie, cent autres la plaideraient mieux que moi. Allons, qu'ils paraissent et me suivent ! Pourquoi me laissez-vous seul, vous autres qui avez de l'esprit ? Hâtez-vous de secourir votre maître, votre grand confrère. S'il a commis des fautes, elles sont légères, vénielles, et le coupable qu'il faut confondre, c'est « ce bestion », ce vilain oiseau à la plume de harpie ou de chouette qui veut nuire au phénix sans pair, et trouble « la divine assemblée » des Muses... Bonaventure pénètre excellemment le dessein caché du « maromastix ». Ce qui l'inspire et le pousse, c'est l'envie, et, au fond, il ne cherche qu'une chose : se tirer de l'ombre, du néant, se faire un nom, « s'advancer ».

**387**. Charles Fontaine qui entre en lice avec (il avait alors vingt ans) l'ardeur passionnée et téméraire de la jeunesse, assigne les mêmes motifs à la conduite de François Sagon. Il a voulu, et Huet comme lui, supplanter Clément, obtenir ses gages et son « lieu » (sa place), parvenir, au moyen de vers qui ne valent pas deux groseilles, « a honneur et a joie », c'est-à-dire à mériter « quelque don ». Voilà pourquoi ce veau, ce Zoïle a calomnié un absent. Fontaine aurait dû insister, traiter largement ce thème moral. Mais il l'indique à peine, et préfère critiquer en détail le style misérable du *Coup d'essay*. Il note les rimes faibles, les phrases obscures, les mots pédants calqués sur le latin, et conclut que c'est là une de ces œuvres qui, *plus*

*sèches qu'une tuile*, sont condamnées à mourir. Fatigué, indigné, le lecteur s'écrie *Bren du poète !* et il envoie aussi l'imprimeur au diable. En quels termes ? Consultez le texte (p. 173), et vous verrez.

**388**. Cette apologie de Marot semble puérile dès qu'on la compare à celle, si ample et par endroits si forte, que Nicole Glotelet composa. Il est dommage qu'elle soit hérissée de mythes et de noms antiques, car, à ce vice près, elle est digne de beaucoup d'estime, et donne une haute idée aussi bien du caractère que de l'intelligence de l'auteur. Lui, il est parti en guerre vers l'heure où Clément repassait les monts, et il commence, cela étant, par une façon d'églogue enthousiaste qui célèbre l'arrivée du proscrit. Toutes les divinités rustiques et musiciennes, le chœur entier des chantres fabuleux, les lyriques de la Grèce et de Rome, les nymphes et les pâtres de Virgile sont priés de ressusciter au plus vite et de se réjouir à cause de ce retour désiré. A l'instant ils approuvent et consentent. Voici Apollon qui prépare sa lyre ; « Pan l'arcadique » joue de la flûte ; Orphée « symphonize », les doigts sur son luth ; Arion, Musée, Amphion se mêlent gentiment au concert ; Tityre les accompagne « par mesure et compas » ; l'autre Phébus (c'est Pindare) émet des accords ensorcelants ; Triton frétille, plein d'allégresse, et fait sonner, entre deux gambades, sa conque marine, « sa grant coquille creuse et tortue » ; Alcée et Corydon, coiffés de « chappeaux de fleurs très redolens » et tenant chacun une déesse « par soubz le bras », forment des danses parmi les prairies, et maudissent les gueux, les sots qui s'affligent « de veoir Marot a la France rendu ». Finalement, ce bal des immortels et ce bruit d'orchestre dans le bois sacré aboutissent à une manifestation hostile au vaniteux secrétaire de l'abbé de Saint-Evroult, et c'est lui qui paiera les frais de la fête.

**389**. Glotelet lui reproche d'abord d'avoir méconnu les dons surnaturels de Marot et, pour montrer en quoi ils consistent, il s'applique à définir le vrai poète. Dieu, affirme-t-il, est en lui. Les accents qu'il nous fait ouïr, la Sagesse suprême les lui prête et les lui souffle ; il écrit sous la dictée de l'Éternel, et ressemble ainsi à un instrument qu'animerait l'artiste infaillible, le maître d'en haut. Qui dit *poète* dit *prophète*. Autant de beaux vers, autant d'oracles, et nous pouvons comparer l'œuvre d'Homère à la mission d'Ézéchiel. Ce sont là des idées platoniciennes, et une telle manière de concevoir le rôle et l'essence du génie devait, à cette date, paraître étonnamment neuve. Ronsard eût signé avec plaisir la page que je viens d'analyser. Reste à savoir, toutefois, si ce portrait du surhomme inspiré évoque

en nous la figure de Clément. Oui certes, répond Glotelet, et les cuistres et les jaloux soutiendront seuls le contraire, alléguant que Marot s'est exprimé *en vulgaire langage*, en simple français bon pour la plèbe. Objection risible ! Pourquoi ne pas blâmer, à ce compte, l'hébreu de l'hébreu David, le grec de l'Homère grec et le latin du latin Virgile ? La haine des sots n'épargne jamais les grands esprits. Chaque Virgile crée un Bavius ; chaque Marot produit un Sagon. Oh, l'outrecuidant, le « povre idiot », l' « asinin » personnage que cela fait ! Et quelle bravoure ! Il attend que son adversaire soit à trois cents lieues pour lui envoyer un boulet de canon. « Bon canonnier », ta pièce ne porte pas si loin, et celui que tu n'aurais pu abattre quand vous étiez nez à nez, tu ne l'atteindras pas à Ferrare en le visant de Paris. La lutte n'est pas égale entre vous deux, et je te compare à un manant qui défie un prince, à la mouche qui provoque un éléphant, au corbeau criard qui veut chanter comme un rossignol, au hibou qui préfère sa queue à celle du paon, au petit moineau « tout desplumé » qui ose attaquer un gerfaut royal.

**390**. Mille autres images s'offrent d'elles-mêmes à Glotelet — et quelques-unes sont excellentes — lorsqu'il s'agit de peindre la lourde bêtise de François Sagon. En lisant, lui dit-il, ton *Coup d'essay*, tes « carmes » agressifs mais invalides, on croit voir un bœuf qui danserait, couvert d'une armure, la pyrrhique. Tes arguments décousus tombent « comme crottes de chièvre » ; rien n'est plus comique, malheureux fou, que tes contradictions, tes battologies, et quand, renonçant à la satire, tu te lances dans la métaphysique, on aperçoit à plein ton arrogante stupidité. Ici se place, gaie et judicieuse, une critique de cette *Épistre aux troys enfans de France* où Sagon, philosophe dément, a servi, sous la forme d'une horrible macédoine, le peu de notions qu'il avait touchant les vertus de la triade et du triangle. Nicole Glotelet regarde ce bavardage mystique comme un rêve de malade, le délire d'un cabaliste ou d'un thaumaturge ; il rit de ce triangle qui n'a ni angle « ny bout ny coing », et demande ce que les jeunes princes ont pu comprendre à cette poésie chaotique où tout se trouve confondu, l'enfer et la terre, la terre et le ciel, le bien et le mal, le blanc et le noir, l'homme et les dieux. Il conclut en affirmant : ton *Coup d'essay* appelle des coups de fouet. Si tu ne veux pas les recevoir, amende-toi ; renvoie le « cacodemon qui presche en toy » et te rend maniaque, puis, au lieu de travailler à acquérir le renom *d'un sot, d'un veau et d'un âne*, chante « par melodie » (si tu peux !) le jour qui nous ramène notre Clément.

**391**. De toutes les pièces qui ont trait à la fameuse querelle, je dirais que celle-ci est la meilleure si Marot lui-même n'avait, rompant le silence, vengé en personne sa propre injure et décoché à son ennemi la joyeuse, l'accablante épître de Fripelippes. Devant cette œuvre on pense : voici le maître ! et il ne reste qu'à saluer. Voltaire n'a jamais fait mieux, et l'esprit français triomphe ici. Vraiment, c'est par modestie et politesse que l'auteur réclame le secours de ses partisans [G. III, 582, v. 152 sqq], et veut réunir sous sa bannière La Borderie, Fontaine, Lyon Jamet, Victor Brodeau et Bonaventure. Il les vaut tous à lui seul ; il n'a pas besoin d'eux, et sa réplique au « vieulx resveur normand », nul autre n'aurait pu l'écrire. C'est une très adroite fiction d'avoir chargé un valet de répondre aux basses dénonciations d'un grimaud. Et Fripelippes riposte avec génie. Loin d'imiter l'adversaire qui s'égare, avant d'aborder son sujet, en de longs circuits de paroles, il saute à pieds joints au cœur de la place. Dès les premiers vers il saisit à la gorge le Sagon, il le secoue, le roule à terre, ne le lâche plus. Chaque mot porte, acéré et perçant. Quelle colère et que de mépris ! Ces deux hommes — celui-ci filleul des fées, clairvoyant et invincible ; celui-là toujours furieux, mais balbutiant et noué — rappellent Prospero et Caliban. Lorsque le magicien n'est pas là, Caliban médite de le tuer, pousse contre lui des assassins, et dit à Stephano : « Je t'en prie, mon roi, commets le bon crime, et je te lècherai les pieds. » Vains projets sanguinaires ! Sitôt que se montre Prospero, il lui suffit, pour que le conspirateur tremble et s'effondre, de le regarder en face et de lui crier, dédaigneux : Va-t'en poussière ! Tais-toi, esclave !... Ainsi Marot domine et dompte Sagon. Le mouvement endiablé de la fin, les interjections *Zon dessus l'œil ! Zon sur le groin !* donnent l'impression d'un châtiment corporel, et l'effet d'ensemble que produit l'ouvrage est figuré à merveille par la vignette du titre : un fort gaillard qui bâtonne un singe.

**392**. Si le domestique de Félix de Brie avait été fin et avisé, il aurait senti que son procès, maintenant, était perdu, qu'il ne se relèverait jamais de l'« epistre a oultrance » qu'il venait de recevoir, et que rien, par conséquent, n'était plus sage que de rester coi. Mais il n'eut pas l'esprit de se résigner, et rima une interminable duplique intitulée *Rabais du caquet de Fripelippes... par Matthieu de Boutigny, paige de maistre Françoys de Sagon.* Ainsi, en passant la plume au serviteur qu'il a ou prétend avoir, l'indigent artiste copie le poète qu'il attaque et lui rend hommage naïvement. D'ailleurs, il l'imite encore de bien des manières, et voici quelques exemples de ses procédés : Clément l'ayant changé en *sagouin*, il lui semble indispensable d'opérer à son tour une

pareille métamorphose. Il réfléchit, le front dans ses mains, et travaille à commettre un calembour. Tout marche à souhait, car il en trouve un, puis deux, puis trois, même quatre. D'abord, *Marot* est converti en *maraud* ; ensuite il se transforme, à cause de son rappel, en *rat pelé*, après quoi il devient un *marmot*, vocable qui désigne un singe. Or, observe l'auteur de ces gentillesses, il y a moins loin de *Marot* à *marmot* (une seule lettre en plus) que de *Sagon* à *sagouin* (deux lettres). Et pourquoi se moquer du mot *Sagon ?* N'a-t-il pas une flatteuse origine, de beaux états de services, et oubliez-vous que les Sagontins (consultez Tite-Live ! ) se sont, en 219 avant Jésus-Christ, ensevelis sous les ruines de leur ville plutôt que de trahir Rome ? Ici, une demi-page qui exalte « la foy sagontine » et rattache *Sagon* non à *sagouin*, mais à *Sagonte*. On le voit, ce qui était, chez Fripelippes, une très brève plaisanterie, un jeu portant sur une syllabe, s'étale en long et en large, s'enfle et déborde dans *le Rabais*, et c'est de cette façon que Boutigny *rabaisse* le caquet de son rival. Il lui vole ses idées, mais, afin de paraître original, il les amplifie jusqu'au dégoût. Reprenant l'exclamation *Zon sur l'asne de Balaan !* [G. III, 589], il en tire quatre-vingt-quatre vers, raconte par le menu l'histoire du prophète, et insiste sur ce fait qu'il montait non pas un âne, mais une ânesse. Il est difficile de saisir l'intérêt d'une telle distinction, et l'on ne devine pas ce que Sagon peut gagner à être comparé à une ânesse plutôt qu'à un âne.

**393**. De même que Clément appelait à la rescousse ses amis, il convoque, lui, tous ses tenants, et ce lui est une occasion nouvelle de noircir beaucoup de papier. Commençant, en effet, par implorer le secours des morts, il adjure Alain Chartier, Meschinot, Molinet et Cretin de quitter la tombe pour voler au combat, et c'est seulement après cette conscription des ombres qu'il se tourne du côté des vivants et s'efforce d'amener à lui Branville, qui est déjà venu, Germain Colin, qui ne viendra guère, Bouchet et Macé, qui ne viendront pas... Boutigny, en somme, n'invente rien, et, vraiment, je ne puis mettre à son actif que deux choses : une assez grande variété rythmique (il va jusqu'à orner son épître d'une petite ballade et d'un rondeau), puis un lot d'injures nouvelles. Auparavant, la personne physique de Marot était restée hors du débat. Elle est, ici, dépeinte comme un phénomène de laideur répugnante. L'homme de Cahors fait peur aux gens à cause de son regard « très difforme » et de sa barbe plus noire que la « laine d'ung noir mouton ». Chacun sait qu'il est « infect, ladre, pourry, fangeux », et l'on n'a qu'à l'approcher pour constater qu'il ne sent pas bon. Ce renseignement, Sagon le tient

d'« aucunes damoiselles » qui ont embrassé le vilain. Ses maroteaux ne sont pas plus beaux que lui qui ressemble à un gorille sans queue, à un rat, à un bouc, à une taupe. Quand même cet être hideux viendrait à disparaître, ce ne serait pas grand dommage, et nous entendons, en conséquence, de nouveaux cris de mort. Le bourreau est invité [p. 94] *à mettre les mains* sur Fripelippes et sur son maître, à brûler bien vite ce dernier [p. 89], à le transformer en « rosty pour la nopce ».

**394**. Charles Huet ne parle pas autrement. Il a voulu, lui aussi, répondre à la réponse de Clément, et n'a rien trouvé be plus charitable ni de plus subtil à dire que ceci : l'anagramme de *Marot* est *A mort !* Une fois publiée cette découverte, il se bat les flancs, tombe dans le verbiage, se répand en menaces peu précises, flagorne Mellin de Saint-Gelays, et tâche (mais il n'y parviendra pas) de l'attirer dans son camp. Il prodigue à son adversaire, suivant le rite, les noms d'animaux, et le traite tantôt de corneille ou de chenille, tantôt de lièvre ou de « crapault boté ». Après avoir reconnu qu'« il escript bien aucunes fois », il affirme que la plupart de ses vers « ne vallent pas une bille », et que ce vagabond « foité » à Ferrare doit être exécré par tout le monde, surtout par les Parisiennes qu'il a, dans le temps, calomniées. La Hueterie, on le voit, remue de vieilles histoires, se plaît à raviver d'anciennes rancunes... Vous pensez bien qu'il n'oublie pas le lard, le fameux lard mangé en carême.

**395**. Sans qu'on puisse l'affirmer, on a des raisons de croire que le factum intitulé *Généalogie de Fripelippes*, et dont l'auteur se donne comme « ung jeune poète champestre », est aussi l'œuvre de Charles Huet. Nul, à moins de travailler à un lexique de la langue verte, ne lira volontiers ces quatre pages qui soulèvent le cœur. C'est en pleine crdure qu'on patauge là, et, loin d'éveiller une idée « champestre », de pareils vers sentent la voirie, le ruisseau des villes. Et ils ne sont même pas gais ! L'ignoble *poète* attribue au « magnanime » Fripelippes une longue série d'ancêtres paillards, et veut qu'il descende d'un tas de vidangeurs, de faux monnayeurs, de filles perdues qui auraient habité Cahors à l'époque de l'hérésie albigeoise. Une épître dédiée au si « gentil secretaire » de l'abbé de Saint-Evroult lui offre humblement cette immonde *Généalogie*, le proclame un vrai « filz Cretin dont tout sçavoir distille », admire « sa plume dorée », et annonce que le valet de Clément sera, ainsi que son patron, promu avant peu évêque des champs, ce qui revient à dire qu'on le pendra, et qu'il bénira de haut les passants avec le pied.

**396**. Si je compte bien, voilà donc trois nouveaux réquisitoires

contre notre Marot. Mais l'infatigable Sagon estime que ce n'est pas assez ; une fois de plus il court à son pupitre, tire à lui son écritoire jamais vide, pond vite et mal encore un libelle, puis publie cette attaque en la baptisant *Défense*. L'imprimeur, pour le coup, s'est mis en frais, et la plaquette est illustrée de gravures qui expriment par de clairs symboles l'invincible constance de l'auteur, ou représentent ses ennemis sous la forme de chiens ou de grenouilles. Bien que très médiocres, ces images valent mieux que le texte. Réduit maintenant à se répéter, le chevalier de dame Sorbonne tâche en vain d'éviter la monotonie. C'est en vers et en prose, en français et en latin, (même en grec) qu'il insulte abondamment ou fait insulter le clan adverse : mais les dialectes ont beau varier, les injures demeurent identiques, et elles ne nous semblent pas rajeunies lorsque nous les retrouvons, comme il arrive dans la *Défense*, condensées en dizains, arrangées en « confutation » ou se déguisant en élégie.

**397**. Presque insensible à cette pluie d'invectives et certain d'avoir cause gagnée, Marot ne sortait guère de sa tente, et contemplait la bataille d'assez loin. Hormis un vif rondeau qui renvoie aux champs le poète champêtre [J. II, 131], il ne faisait pas à la meute acharnée l'honneur de s'occuper d'elle, et laissait à la troupe de ses partisans le soin et la peine de le venger. Sa confiance ne fut pas trahie, et ceux de son camp furent actifs. D'abord, ils rassemblèrent en un recueil, qui n'eut pas moins de trois éditions, les pièces qu'ils avaient déjà écrites, ensuite ils en composèrent beaucoup d'autres.

**398**. Signalons au premier rang, dans cette mêlée nouvelle, maître Daluce Locet, Pamanchois (Claude Colet, Champenois). Claude Colet n'a pas de talent. Ses vers pénibles, chevillés, marchant par saccades et qu'alourdissent maintes parenthèses nous forcent à regretter qu'il n'ait pas employé la simple prose, et nous lui donnons raison quand il se range parmi les *apprentis* de Marot. Mais si les qualités du poète et même du polémiste lui manquent, il se montre honnête et sensé. Il y a deux choses qu'il saisit fort bien : le dessein réel de Sagon, son désir d'« impetrer » la charge vacante de valet de chambre, puis l'accès de folie qui l'a poussé, lui si bavard, si pauvre d'esprit, à essayer de supplanter un grand homme. La place que tu guignais, observe le Champenois, cent autres en étaient plus dignes, et ton *Coup d'essay*, ouvrage non moins inepte qu'infâme, ne pouvait servir ni toi ni ton libraire. Lui, il a perdu, pour t'avoir imprimé, une grosse somme d'argent, et personne n'ignore qu'il « faict male trongne » et te donne au diable, de tout son cœur ; toi, l'orage que tu as excité t'accablera avant peu : il n'y a fils de

bonne mère qui n'aille hurlant après tes chausses, et qui ne se propose de défendre Clément, de continuer « en despit de ta gueule » à l'admirer, à le glorifier.

**399.** Claude Colet nous semble, en ces quelques pages, plus dévoué qu'adroit ou subtil : mais il suffira, pour qu'il ne paraisse point sans quelque valeur, de le comparer à l'auteur anonyme qui publia l'*Epistre responsive au Rabais de Sagon*. Ce libelle, dont la morne platitude désole et consterne le lecteur, n'apporte rien de nouveau, et ne présente aucun point saillant auquel puisse s'accrocher l'analyse. Les injures elles-mêmes manquent des seules qualités qu'on serait en droit d'attendre : l'énergie, la saveur, le pittoresque. Le rimeur, qui reproche durement à Sagon d'avoir employé le langage des harengères ou des marchandes de tripes, a eu tort de l'imiter en cela, et, content de l'appeler un « monstre trop plus que monstrueux », il n'avait pas besoin de le comparer, lui et son livre, à une sentine, à un « trou punais ». — Pareillement, on négligerait bien volontiers, si l'on ne craignait de fournir une liste par trop incomplète, 1° l'*Epistre nouvelle faicte par un amy de Clément Marot*, 2° *le Frotte-groing du Sagouyn*, 3° la *Réplicque par les amys de l'auctheur...*, 4° le *Rescript à François Sagon et au jeune poète champestre*. La première de ces pièces n'ajoute pas grand'chose au débat, mais se recommande, du moins, par une certaine modération ; la seconde remplit la promesse de son titre, et abonde en propos virulents, grossiers ; la troisième ne nous arrête un instant que parce qu'elle égratigne au passage, comme ayant pris le parti des *sagonneaux*, un personnage notable, Nicolas Denisot, que ce texte change en « Denys sot » ; la quatrième profère des menaces qui demeurent sans effet, et annonce quantité d'intentions dont aucune n'aboutit. Celui qui s'est rendu coupable de cette vaine philippique ne cesse de lever un poing qui ne frappe jamais... Il est à peine utile de dire que La Hueterie paraît çà et là au cours de ces pamphlets. On lui a même, tant s'en faut qu'il soit resté dans l'oubli, consacré une longue satire à lui tout seul. C'est la *Responce à Charles Huet* par Calvy de La Fontaine, un Parisien qui a traduit en français [Bonnefon, 263] le traité *De la félicité* de Philippe Béroalde. Il vole au secours de son cher Clément en homme zélé et intrépide, ne ménage point La Hueterie, et fait grêler sur lui les outrages. Tu es, lui dit-il, un « picquebeuf », un « gros manyeur de besche », une « teste sans cerveau », un « vieux mastin », un champignon né en une nuit. Tes vers ne valent pas un navet, et je crois voir, lorsque tu te mêles de poésie, une truie qui file ou un ânon qui joue du rebec. Tiens-toi tranquille, ivrogne, et va soigner la maladie que tu sais !

**400.** Franchement, c'est trop. Condamné à remuer cette boue, à respirer cette odeur déplaisante, à fréquenter si mauvaise compagnie, l'historien ressent beaucoup de fatigue, une sorte de honte, et il quitterait volontiers, sans attendre la fin de leur querelle, des gens tellement mal élevés. La répugnance que cette manière de pugilat nous cause aujourd'hui, les contemporains semblent l'avoir éprouvée, et nous savons que plusieurs se lassèrent d'être les acteurs ou les témoins d'une lutte brutale qui s'éternisait. Le premier qui parla de la suspendre, de conclure un pacte, ce fut l'agresseur en personne, François Sagon. Comment, assailli de toutes parts et submergé par la marée montante des gros mots, n'aurait-il pas, pour grand que fût son orgueil, voulu dissiper la tourmente qu'il avait imprudemment excitée ? Sa constance, à présent, était à bout, et il ne tarda guère, rengainant à moitié son poignard, à agiter une branche d'olivier. Dans une épître qu'il composa à Rennes au mois de septembre et dont le titre est assez bizarre et long, il glissa, au milieu d'une dissertation théologique émaillée de quelques perfidies, un appel à la concorde, un pacifique raisonnement qui peut se résumer comme suit : Je n'ai pas, en écrivant *le Coup d'essay*, obéi le moins du monde à une « malice de nature », mais ce furent, Clément, « ton vice et forfait » qui m'ont contraint à discourir contre toi. *Donc*, tu n'as pas le droit d'être vexé, ta rancune n'est pas légitime, et si tu avais un « cœur ennobli », jamais tu ne m'eusses répondu... Soit ! C'est le passé ; n'y pensons plus. Je mets « Fripelippes en oubliance » ; imite, toi, cet exemple magnanime, et excuse *le Coup d'essay*. Agir ainsi nous sera utile. Nous y gagnerons de cesser d'être le sujet de toutes les conversations, la fable du peuple, le thème sur lequel on brode « en chacun auditoire ». Et puis notre sainte religion nous dit : Aimez-vous les uns les autres ! Nourrir une haine interminable, ce n'est pas se conduire en bon chrétien, et nous risquons, à cause d'un tel péché, de ne pas trouver miséricorde au dernier jour et de rester au seuil du paradis... Impudent, odieux Tartuffe ! Il se croit très généreux lorsqu'il pardonne le mal qu'il a fait ; il se montre indulgent pour sa victime, s'étonne un peu qu'elle ait résisté, mais devient souple, se voyant vaincu. Au moment de succomber, il tend la main à l'homme qu'il voulait perdre, lui crie : Soyons amis ! et ose invoquer cette même loi de Jésus que lui, prêtre, il a violée.

**401.** Le seul que la durée du conflit n'aurait pas dû scandaliser, c'était le provocateur. Mais autant sa lassitude nous paraît comique, autant l'impatience des spectateurs désintéressés mérite qu'on l'approuve et qu'on la partage. La valeur d'un *fait*

*divers* réside en sa nouveauté, et les assistants détournent les yeux, eût-elle été amusante à l'origine, d'une scène qui ne change point. Quand arrive la monotonie et que s'endort la curiosité, le charme de toute chose est rompu, et voilà pourquoi, au bout d'une année, cette guerre de plume laissait le public indifférent. Nul ne courait plus aux fenêtres lorsque montait de la rue la voix de ceux qui vendaient, frais encore, le dernier factum pour ou contre Marot, et l'on trouvait ce tapage incommode et abusif. Cela, une lettre en vers adressée aux chefs des deux camps le déclare de façon formelle. L'auteur, certes, n'est pas impartial : il admire Clément presque sans réserve ; il ne juge pas excessif qu'on l'ait égalé au demi-dieu Virgile ; Sagon lui semble un assez pauvre sire, et il souligne d'un trait dur les « apertes » fautes de Charles Huet. Mais, commençant par où je termine, cette épître proclame : Bas les armes ! Vos noises, vos disputes sans mesure ni terme offensent la morale de l'Évangile ; c'est une triste habileté que celle qui consiste à bien savoir s'entre-mordre, et vous aurez beau rompre les oreilles au monde, ce ne sera jamais une preuve de génie... Des conclusions analogues découlent d'une froide et courte pièce intitulée *le Différent de Clément Marot et de François Sagon*. La balance, ici, ne s'incline ni d'un côté ni de l'autre, et l'on croirait lire, équitable et stricte, la sentence d'un arbitre. Après un résumé de leurs griefs réciproques, les plaideurs sont renvoyés dos à dos, et nous sommes invités à reconnaître que si Clément demeure sans pair en « nostre langue », son rival, en revanche, possède mieux le latin. Vrai pavé de l'ours ! Éloge tuant pour un poète français !

**402**. Au nombre des gens de lettres qui voulurent rester neutres figure un homme de quelque talent, Germain Colin Bucher, Angevin. Que pensait-il de Marot, et quels sentiments réels éprouvait-il à son égard, voilà ce qu'il est très malaisé de définir et même de comprendre. D'une part, il se donne comme un ami de Clément, et cette entière et fidèle sympathie qu'il affirme lui avoir vouée doit être d'autant moins révoquée en doute qu'il penchait, lui aussi, vers la doctrine de Luther, et que le jour allait arriver où il aurait, à son tour, maille à partir avec les gardiens de l'orthodoxie. Mais nous lisons, d'autre part, en ses œuvres deux petites pièces désobligeantes pour l'écrivain qu'il prétend chérir. La première constate que la vogue de ses moindres vers s'explique par la « grace de Reine et Sire », ce qui signifie par la protection que Marguerite et François accordent à leur serviteur ; la seconde lui reproche de ne faire « responce ny replique » aux si jolies choses que son confrère d'Angers lui envoie. Ce dernier texte n'exprime qu'un léger dépit, mais l'autre

révèle un envieux, et jamais envieux ne fut bon juge. Pourtant, dans l'épître « tendant à leur paix » que Germain Colin adresse à Marot et à Sagon, il s'efforce de ne laisser voir ni animosité ni prévention. C'est au nom de « Christ, nostre seigneur », qu'il engage à se réconcilier ces trop furieux champions. Il s'étonne qu'ils osent dire leur prière du soir et se mettre au lit sans remords et tranquilles, alors que le soleil « a tant de fois tourné sa regardure » sur leurs actions impies et pleines d'ire. Les invectives qu'ils se prodiguent, il les flétrit surtout comme sottes. Un mot n'est qu'un mot. Personne ne devient singe parce qu'on l'a nommé *sagouin* ; rien n'est aussi flatteur, pour un exilé, que son rappel, et le piètre calembour *rat pelé* ne rendra pas dégradante une faveur honorable... Cette semonce à double tranchant s'achève tout à coup en idylle. Descendu de sa chaire, le professeur de morale affecte une soudaine modestie. Moi, avoue-t-il, je n'ai ni argent ni gloire. Après avoir couru la terre et les mers, je me suis retiré sous mes « petits chaumes », et là, vieil enfant débonnaire, transi encore et tout mouillé par une pluie de malheurs, je n'ai d'autres joies que les espiègleries de mes filles, « deux petites garses » qui me font cent tours, et dont le babil me déride chaque fois que je rentre au logis.

**403**. En prenant cet air d'humilité, Germain Colin espérait, je suppose, se ménager l'indulgence de ceux qu'il venait de chapitrer. Mais ni l'un ni l'autre ne lui pardonnèrent la sentence bilatérale qu'il avait rendue. Clément qui lui avait dédié une épigramme [Voyez G. II, 8] la lui retira pour l'offrir à Dolet ; quant à Sagon, il dénonça, dans une épître à Bouchet, l'hypocrisie et la noire trahison de l'homme « faux qui se nommoit *son* frère ». M. Bonnefon [p. 269] observe que « c'est là le sort ordinaire de ceux qui veulent être impartiaux... et que personne ne leur sait gré de leur réserve et de leur bonne foi ». En thèse générale, rien n'est plus vrai que cette remarque, et il est certain que les modérés, ceux qui se tiennent au juste milieu, n'évitent jamais la haine ni les coups des partis extrêmes. Mais, dans l'espèce, il me semble que cette règle s'applique mal. Ce n'était pas ici une circonstance où l'on pût, comme on dit, ménager la chèvre et le chou. Le devoir était clair, et nul brave cœur n'avait le droit d'hésiter. Entre Marot et Sagon, il fallait, sans tant balancer, choisir d'un seul élan et dire : Je suis pour Marot ! Les mieux doués, les meilleurs l'ont bien senti. Mellin de Saint-Gelays, indifférent aux flagorneries des *sagonneaux*, jette lestement par-dessus bord le « sot busard » normand, et, dans une fable écrite sous forme de ballade, le compare à un oiseau de proie qui, ayant attaqué à l'improviste un chat endormi, rencontre une

telle résistance qu'il reste « pris à la prise ». De même, si Nicolas Bourbon se borne à prêcher la concorde, Charles Fontaine, alors que la querelle est finie depuis longtemps, proclame encore ses sympathies. Et n'oublions pas Jean de Boissonné ! Il n'avait pas peur, celui-là, d'afficher le mépris que lui inspirait Sagon, et ce n'était pas trop, à son avis, de quatre dizains pour châtier cette vilaine « chouette », ce vaniteux imbécile, cet eunuque qui voulait « faire enfants ».

**404**. A présent nous touchons au but, et voici par bonheur le dénouement de cet âpre et long conflit. Ceux qui vont dire le dernier mot, ce sont les joyeux « Conards » de Rouen. Seuls détenteurs du privilège de se déguiser au mardi gras et de vendre aux autres la même licence, ils élisaient un abbé dont les insignes paraissent avoir été une crosse et un jambon, formaient une confrérie où régnaient la gaieté, l'esprit satirique, le franc parler, et s'arrogeaient le droit de rire de tout. La grande bataille des poètes français ne trouva pas grâce devant les membres de cette académie carnavalesque, et ils résolurent de décréter qu'elle lassait le public et avait assez duré ! Là-dessus, certains critiques croient pouvoir conclure : la lutte de Sagon et de Marot a été terminée par les Conards. Nullement ! Leur intervention marque bien la fin de la dispute, mais elle n'a pas amené, elle n'a pas produit cette fin. Les deux camps n'ont pas cessé d'échanger des horions à cause de la sentence des Conards, mais cette sentence, au contraire, les Conards l'ont prononcée parce qu'ils savaient les champions à bout de souffle. Interprètes de l'opinion, l'abbé et ses suppôts ont pensé et dit ce que chacun disait et pensait ; ils ont traduit le sentiment général, et s'ils se sont mêlés de cette affaire, c'est que, Sagon étant de Rouen, elle avait un rapport avec leur cité.

**405**. La première pièce publiée par eux est une manière d'arrêt que précèdent plusieurs considérants. Bien entendu,c'est monsieur l'abbé qui tient la plume au nom des simples « fratres ». Quoiqu'il l'assaisonne au gros sel comme il convient à un prélat qui porte dans ses armoiries un jambon, la minute qu'il rédige nous semble raisonnable et même un peu fade. Après avoir retracé les principales lignes du litige, il arrive à cette conclusion que ceux qui ont ému un tel débat sont de « glorieux babouyns » ; que les gens d'esprit respectent la règle : *bien dire ou se taire ;* que maître Alain Chartier n'employa jamais le langage des halles ; que si on laisse faire ces fous enragés, ils en viendront « a jouer des couteaulx », et qu'il est grand temps, en conséquence, que lui, le « beau père abbé, seul chef de l'ordre, » leur fasse inhibition de se mordre comme chiens, sous peine, s'ils

persistent, de recevoir enfin la discipline avec un bon fouet tout neuf, à quinze pointes.

**406**. Cela, au fond, n'était pas méchant, et l'on s'étonne qu'un quidam ait cru nécessaire de riposter. La brève réponse qu'il rima a été, au XVIe siècle et depuis, réimprimée cinq ou six fois, et il est difficile de deviner ce qui lui a valu tant d'honneur. Est-ce la multitude des calembours qui, partant de *Conard*, s'étendent à *corne*, à *corneur*, à *cornet* puis à *corps net* ? Et si ce n'est pas cela, qu'est-ce donc ? Enlevez ces jeux de mots, rien ne reste. Vide absolu. L'auteur se contente d'affirmer que le révérend abbé de Conardie ou de Conardière n'aurait pas dû se mêler de poésie. Pourquoi ? Parce qu'il est trop gras. Un ventre, non un cerveau. Les perles et les rubis, il ne les avait pas dans son style, mais sur le nez, et nulle pensée fine, délicate ne pouvait sortir de ce glouton pesant, bourgeonnant et boursouflé, à la joue écarlate, au triple menton... Là-dessus, colère des joyeux Rouennais. Ils voulurent venger leur président. L'un d'eux composa, à cet effet, une réplique aux vers que je viens d'analyser, tandis qu'un autre, qui était ou se prétendait secrétaire de la corporation, confirmait en quelque sorte la sentence qu'elle avait rendue, et enjoignait aux belligérants de signer une trêve au premier jour. Ce Salomon normand se contente de reproduire les arguments qui ont déjà servi à l'abbé, mais il ajoute que les cris de ceux qui vendent les pamphlets troublent, affolent, étourdissent le bourgeois, et qu'il néglige son livre d'heures, préférant lire ces vilenies. Ainsi, à cause de ces deux forcenés qui se gourment *coram populo*, plusieurs oublient ce qu'ils doivent à Dieu. Puisse-t-il désarmer les écrivains ennemis, les conduire doucement à la paix :

> Ad quam pacem perducat vos ambos
> Qui creavit oves, vaccas et bos !

**407**. Cette fois, personne ne bougea plus, et les Conards eurent le dernier mot. Alors, profitant de leur avantage, ils voulurent enterrer l'affaire, prouver qu'ils la regardaient comme vidée, et ce fut l'un d'eux, selon toute apparence, qui se chargea de composer, sous le titre de *Banquet d'Honneur*, la pièce destinée à marquer la conclusion, l'épilogue, la chute — enfin ! — du rideau. *Banquet d'Honneur !*... Cela nous rappelle Jean Lemaire, Jean d'Auton, tous les fervents de la rhétorique. En fait, ici, *Honneur* est un dieu. Averti par Hermès de ce qui se passe en France, du conflit qui divise les auteurs, il les invite à dîner sur le Parnasse. Clément y monte sans aucune peine, d'un pas vif, décidé, et

Fripelippes ainsi que Charles Fontaine n'ont pas trop de mal à le suivre : mais La Hueterie manque de choir, mais le page de Sagon sue sang et eau, mais Sagon lui-même, qui roule, se ramasse et repart endolori, grimpe à cette cime comme au calvaire, n'arrive qu'après les autres convives, s'assied à table en retard. On mange. Description très détaillée du menu. Au dessert, musique et discours. Marot ouvre le feu, retrace clairement l'agression dont il a été victime, et paraphrase l'adage populaire :

> Cet animal est fort méchant ;
> Quand on l'attaque, il se défend.

Alors Sagon se lève ; il verse des larmes, ce crocodile ; il avoue qu'il a eu tort ; que l'espoir de conquérir « bruit et renom » l'a aveuglé ; qu'il n'aurait pas dû, pauvre petit singe, se mesurer avec un grand homme, mais qu'il était poussé « a crier haro » par son complice, Charles Huet, lourde bête, âme jalouse et basse. *Honneur*, touché de ce repentir, conseille la clémence à Clément, puis déclare que les débats sont clos, et fait connaître sa décision : Vu et considéré, dit-il, que rien ne vaut mieux que vivre en paix, voulons et ordonnons que les deux poètes boivent ensemble avant de quitter ce lieu, et leur enjoignons de se traiter en amis à l'avenir, « sous peine d'être privés de la cour de ceans ».

**408.** L'invention de ce banquet symbolique ne révèle aucun génie, mais elle nous semble, par ailleurs, remarquable et digne d'estime. La conclusion dernière qui se dégage de cette allégorie, je la tiens pour morale et très équitable. Les Conards, ces bons drilles qui riaient de tout, ont montré plus de cœur, plus de sens que beaucoup de gens sérieux et rassis. On doit savoir gré à ces Normands d'avoir pesé leur compatriote à son juste poids et d'être loyalement sortis d'une impossible neutralité. Ils ont bien senti deux choses : d'abord, la nullité, l'ineptie foncière de Sagon que seule une crise d'ambition aiguë avait amené à se croire l'émule d'un Clément Marot ; ensuite, la laideur de sa conduite, de l'action initiale commise par lui. Quand même, au cours de la bataille, son adversaire aurait été trop brutal et véhément, il n'en restait pas moins coupable, lui, d'avoir violé, pour établir sa fortune, les droits de l'absence, du talent, du malheur. Cette tache originelle, rien n'était, à présent, capable de l'effacer, et si les péripéties de la lutte fournissaient de loin en loin quelques excuses au provocateur, était-il raisonnable d'oublier qu'il avait, aussi méchant que téméraire, de parti pris attiré les coups ? L'opinion, en France, tolère maintes faiblesses, et regarde même d'un œil indulgent certaines fautes qu'il vaudrait mieux flétrir :

mais toujours elle méprise et condamne les lâches manœuvres, les trahisons, les attaques faites par derrière. Les plus humbles, chez nous, conservaient alors et conservent encore — inaltérables — des goûts, un idéal chevaleresques, et si les Conards avaient préféré le délateur à sa victime, ils n'auraient pas été de notre pays.

**409**. Après *le Banquet d'Honneur,* Sagon considéra son procès comme perdu, et n'essaya point de réagir. Mais s'il renonça enfin à rimer de nouvelles apologies, il continua, hélas ! à écrire, passa à d'autres sujets, et publia d'abord une savante machine allégorique, *le Regret d'Honneur féminin.* Cette pièce amusante quoique éplorée est consacrée aux mânes de Françoise de Foix († octobre 1537) qu'avait épousée, pour ses péchés, Jean de Laval-Montfort, seigneur de Châteaubriant. La scène s'ouvre par quatre discours laudatifs que prononcent *Honneur* et les trois Grâces, puis « l'acteur » prend à son tour la parole, et affirme que nul plus que lui ne peut, ne doit célébrer la morte, attendu qu'elle l'a toujours protégé, et qu'elle lui a, un mois avant son trépassement et en présence de Mlle Sépeaux, donné « grant confort contre l'effort des marotins alarmes » [f° 5 r°]. Comment ne pas engager, cela étant, les dames et les bourgeoises à verser des larmes, soit au temple soit à domicile, sur ce « cœur munde », cette fleur sans pair ?... Ici, l'une des Grâces, « coupant propos » au rhétoriqueur, l'invite à glorifier l'intelligence de Françoise de Foix. C'est bien dit ! répond le poète ; je vais par d'adroites similitudes vous peindre cet esprit délicat. Le fuseau de notre comtesse était une « plume d'oaye ou d'autre oyseau » ; son aiguille était « ung stille », et en guise de laine, de soie à filer, on trouvait chez elle (la comparaison cloche) « ung livre et ung pulpitre » [f° 6 r°]. Bref, elle fut l'exemple et le miroir de son sexe. *Le miroir !...* Ce mot si plein de sens, tellement riche en symboles, arrête et frappe Sagon. Il faut, annonce-t-il, expliquer en premier lieu « la matière du miroer », et il s'enlize, parlant à la fois du verre, du cristal, du corps humain. Après quoi il ajoute : « Dechiffrons » maintenant « le miroer plus haultement »... Si hautement que le lecteur n'y voit goutte. L'auteur non plus, et il le confesse [f° 9 r°]. Quand on est au bout, l'impression qui reste est celle-ci : il y a (qu'on se rappelle le bâton dans l'eau !) des miroirs trompeurs qui déforment ou multiplient les images, et que la « crassitude » a ternis ; mais il existe, en revanche, des glaces loyales, sans fard. Eh bien, M^me^ de Châteaubriant fut une glace de cette espèce, un « miroer » exempt « de macule ou diffame » ; il est fâcheux qu'il soit cassé, et moi, Sagon, je regrette en vers

Ce miroer qui gist a l'envers.

**410**. Quittons, s'écrie-t-il, ce thème « haultain ». Assez de philosophie transcendante ! Je me sens presque épuisé, et je suis d'avis d'écouter les Grâces qui se préparent à maudire Atropos... Effectivement elles débitent des imprécations sur un joyeux rythme de bourrée [f° 11 r°], puis le poète achève le panégyrique de Françoise de Foix. Il la place fort au-dessus de Sapho, attendu qu'elle savait l'italien et l'espagnol ; il la déclare aussi belle que la belle Hélène, et n'hésite même pas à la nommer, sottise vraiment intrépide, une seconde Pénélope, une Porcia, une Lucrèce, une Cornélie, une Catherine de Sienne. Il aurait dû se modérer quelque peu, ne pas évoquer tant d'ombres chastes pour conduire au ciel une personne qui fut la maîtresse de François Ier et celle aussi, à en croire les mauvaises langues, de Bonnivet et du connétable de Bourbon. Si le pauvre mari très consolable, et qu'on accusait d'avoir hâté la fin de sa Lucrèce, a lu cette hyperbolique tirade, il y a lieu de penser qu'il est demeuré saisi, qu'il a ouvert des yeux tout ronds, et qu'il s'est refusé à admettre que sa femme était de son vivant

Une dame non endormie
Au faict de l'amour conjugal.

Cette phrase ne signifie pas ce que vous pourriez soupçonner. Vous auriez tort d'y chercher une équivoque. « L'acteur » ne plaisante pas. Entendez bonnement que la fidélité de l'épouse ne sommeillait jamais... Après avoir rapproché [f° 13 v°] de sainte Catherine de Sienne sainte Françoise de Foix, Sagon avoue qu'il est arrivé au bout de son rouleau, et qu'il va conclure parce qu'il ne sait plus que dire

Sinon que Mort par ung seul coup
A faict du dommage beaucoup.

Mais sa douleur est telle qu'il ne l'a pas encore entièrement exhalée. Aussi ajoute-t-il un « distichon », puis, s'adressant à lui-même (*Ejusdem ad seipsum*), six vers latins dont chaque mot commence par la lettre *f* :

Felicem Fortuna facit, Francisce, fidelem
Franciscam . . . . . . . . . . . . . . . .

*Fidelem !* Il y tient, remarquez-le.

**411**. Passant à un genre bien différent, il publia, en janvier 1539, un recueil d'*Étrennes*. Ce titre éveille une idée agréable ; on songe à une date heureuse, à des fleurs, à des cadeaux, à de

jolies choses qu'on offre aux autres. Mais l'an neuf n'a rendu Sagon ni souriant ni libéral. Il se montre de mauvaise humeur, parle de se cacher « en *son* estude », de se plonger au sein des rêveries *ennuyeuses* et de continuer à s'affliger au souvenir de la dame dont j'ai, écrit-il, « ploré l'accident ». Quant aux *Étrennes*, il n'en donne pas, il en demande. Offre-moi, dit-il à son maître, l'abbé de Saint-Evroult, offre-moi « ce que de toy j'attends ». Si tu t'obstines à m'oublier, gare ! je renonce aux Muses, et m'enfonce dans mon trou, comme un ours ! Se tournant ensuite vers ses compatriotes et principalement vers les Conards, il leur envoie, en guise de présents, d'amers reproches, et se plaint d'avoir été trahi par eux. Enfin, il se décerne, confiant la plume au page Matthieu de Boutigny, son *alter ego*, son *double*, un certificat de génie, des louanges que la postérité, il y compte, ne manquera pas de répéter ; après quoi il gratifie Marot, puisque l'on est au premier janvier, de quelques injures complémentaires et d'insinuations déjà usées. Ne sont-ce pas là de belles « étrennes » ? Elles ne restèrent pas impunies, et M. Bonnefon ne nous semble pas se tromper en regardant [p. 284] comme une réponse à ce factum l'ironique *Deffence des escriptz de Sagon* par Louis Pratin. Loin d'admettre que les écrits en question feront les délices de l'âge futur, Pratin annonce qu'ils iront tout droit de l'imprimeur chez les épiciers.

**412**. Il parle d'or, et l'on ne voit pas à quoi pourraient servir, à moins de les rouler en cornets, les dernières œuvres du *facteur* normand, son *Discours*, par exemple, *de la vie et mort... de noble homme Guy Morin*. Ce Guy Morin, seigneur de Loudon, avait été, en son enfance, un piocheur, un fort en thème, et s'était rangé, à force de pratiquer la rhétorique, parmi l'élite des gens de lettres. Aussi personne ne le méprisait bien qu'il fût petit « en corpulence ». Mais qu'importe ! Une perle vaut mieux qu'un tas de neige, et, si vous mesuriez son intelligence, le petit Morin vous semblait grand. Après avoir longtemps guerroyé, il renonça aux « martiales ruses », et se confina dans sa maison « avec sa femme *et* sa loyale espouse ». Là, un traité d'Érasme « preparatif a la mort » tomba « par accident » entre ses mains, et il résolut de le traduire. Le jour était proche où cette science de bien mourir lui serait très nécessaire. L'auteur du *Discours* ne nous explique pas comment ce Morin que nous avons laissé tout à l'instant en compagnie des Muses et de sa femme, nous le retrouvons, à minuit, sur un pont, « devant Gruillac, ville près de Turin ». Évidemment, le goût des combats lui était revenu, et il avait, sentiment honorable, préféré la gloire au repos. Mais ce fut là son ultime campagne : frappé (3 août 1536) d'un coup d'arquebuse tiré au hasard,

il « chut ainsi qu'eperdu » sur ce maudit pont. Il cria trois fois le nom de Jésus, et rendit l'âme en murmurant *In manus*...

**413**. Sagon s'est imaginé avoir reçu du ciel le don spécial de l'épitaphe, et volontiers il louait, soit en prose soit en vers, ses amis ou ses protecteurs trépassés. Outre l'oraison funèbre du pauvre amiral Philippe Chabot de Brion qui connut l'extrême faveur, les pires disgrâces, et qui succomba (1er juin 1543) à l'heure où la fortune lui riait de nouveau, nous pouvons citer encore une élégie collective à la mémoire de trois gentilshommes « occis *et* morts » à la bataille de Cérisoles. L'auteur a varié de son mieux un sujet fatalement uniforme. D'abord, nous entendons une « complaincte » du seigneur d'Acyer, grand écuyer de France, qui pleure son fils unique « fauché en fleur de jeunesse » ; ensuite le poète jette quelques lauriers sur la tombe de M. de Chemens, neveu du garde des sceaux, à qui cette partie de l'ouvrage est dédiée ; enfin [f. Ciii v°] nous apparaît, disert et prolixe, le fantôme de la troisième victime, le seigneur de Barbezieux, fils de Gilbert de La Rochefoucauld, grand sénéchal de Guyenne. On aimerait à s'en tenir là. Mais non ! Voici [f. Eiii v°] un colloque composé « a la requeste d'une dame de la court ». C'est un long dialogue à deux personnages, *Rien-du-Monde* qui se désole et *Tout-le-Monde* qui le console... Il restait un peu de papier blanc. Sagon en a profité pour donner au lecteur le « dixain d'une courte joye ». Cette courte joie, c'est Mme de Serrant qui l'a eue « pour la naissance d'un sien enfant nommé Claude de Brie » qu'elle perdit aussitôt... Et je ne vois plus rien à noter en ce volume, sinon la marque du libraire : un gros bouquet de chardons.

**414**. L'opuscule dont nous avons à présent à nous occuper nous prouve, tout comme le précédent, que Sagon a essayé de se glisser parmi les gens en place et de jouer un rôle officiel. Les vers intitulés *Apologye... pour le Roy* révèlent clairement cette intention, mais il faudrait, pour la pleine intelligence de ce texte, un commentaire historique étendu. Bornons-nous à rappeler ici que François Ier, soumis en cela à ses fluctuations coutumières, avait compris les avantages d'une alliance avec les Ottomans, sans avoir l'énergie ni la constance de suivre jusqu'au bout une politique si neuve et si hardie. Aussi le voyons-nous tour à tour signer (février 1536) un traité avec Soliman II le Magnifique ; lui manquer de parole au moment d'agir ; garder, lors de l'expédition de l'empereur Charles contre Alger (octobre 1541), une neutralité fallacieuse ; envoyer derechef un émissaire à « l'Excelse Porte » ; s'emparer de Nice (août 1543) grâce à la flotte du vieux Barberousse qui traînait après lui quinze mille hommes, puis payer cher cette armée musulmane pour qu'elle s'en retourne

en son pays. A distance, une conduite tellement hésitante et versatile paraît difficile à excuser : mais on l'estimera beaucoup moins coupable si l'on se rend compte de l'effet désastreux qu'un pacte conclu avec les Turcs produisait alors sur l'opinion. La croix unie au croissant, quel scandale et quelle douleur ! Comment le roi très chrétien osait-il, oubliant plusieurs siècles de haine épique, rechercher l'amitié des infidèles ? Ceux qui l'entouraient — sa femme, ses maîtresses, ses favoris, son Tournon — versaient de pieuses larmes, et il n'avait pas la consolation de sentir son peuple derrière lui. Au dehors, la catholique Espagne criait à l'apostasie, et le pape jetait feu et flamme. Il fallait donc ou renoncer à l'appui de Soliman ou amener la foule à se résigner. Une *campagne de presse*, comme nous dirions aujourd'hui, devenait fort nécessaire. Bien des gens s'en chargèrent ou en furent chargés. Nos ambassadeurs débitèrent, notamment à Venise, d'adroits plaidoyers ; Jean Du Bellay répandit en Allemagne un probant et solide discours latin ; certains poètes travaillèrent aussi, spontanément ou par ordre, à défendre l'alliance avec le sultan, et parmi eux se trouve, qu'on l'ait payé ou non, le secrétaire de Félix de Brie.

**415**. Le titre de son *Apologye* annonce qu'elle est « fondée sur texte d'Évangile », et c'est vrai. S'emparant de l'histoire du Bon Samaritain [Luc, X, 30-37], Sagon la commente d'une manière très inattendue. Le voyageur que les brigands ont blessé et dépouillé figure François Ier ; la bande des larrons nous représente les ministres de Charles-Quint, enfants « de la noire nuict », « toujours garnis d'astuce et de falace » ; le sacrificateur et le lévite qui passent leur chemin sans secourir l'homme à demi mort, on peut les comparer aux cardinaux et au pape ; quant au Bon Samaritain, idolâtre mais compatissant, qui bande les plaies du malheureux, les lave avec du vin et de l'huile, qui donc serait-ce, sinon le Turc ? Et pourquoi pas, je vous le demande ? La « françoise cicatrice », le Turc seul avait tenté de la fermer, et tandis que le saint-père restait indifférent aux maux de son fils « languissant tout nud », le remède, la « forte medecine », le réconfort étaient venus de Byzance. Ajoutez que l'empereur Charles, si prompt à s'indigner lorsque son rival liait partie avec le Grand Seigneur, n'a pas hésité, après entente diplomatique, à pousser, contre ce même souverain « hors la loy », le Sofi de Perse et son armée. D'ailleurs, rien ne prouve qu'on ait raison d'appeler, Dieu n'ayant d'autre ennemi que le péché, « ennemis de Dieu » les Musulmans. Et puis qui sait s'ils ne vont pas, maintenant qu'ils luttent à nos côtés, se convertir, renier Mahomet et se résoudre au baptême ?... Cette espérance est par trop

naïve : mais l'ensemble de l'argumentation n'est pas dénué de valeur, et ces quelques pages sont, il me semble, ce que Sagon a produit de plus sensé.

**416**. Il nous dit lui-même qu'au moment où il rimait cette pièce — il était alors curé de Sérigny (Orne) — il souffrait (mai 1544) d'une maladie grave. Il y a lieu de croire qu'il ne s'en releva point, car, selon M. Bouquet, il mourut avant le 19 août de cette année-là. Ainsi l'*Apologye* serait l'adieu de ce cygne, et je n'aurais plus rien à citer de lui, si je n'avais, ne sachant où la placer faute de connaître sa date exacte, négligé jusqu'ici une poésie qui s'intitule *le Chant de la paix*. Mais de quell paix ? Le texte ne nous l'apprend pas, et plusieurs hypothèses seraient de mise. Certains, du reste, prétendent que cette œuvre n'est pas de notre Normand, et l'attribuent à Gilles Corrozet. Je le veux bien, si l'on réussit à m'expliquer la phrase du début :

> Chacun orra la muse *sagontine*
> Chanter de paix . . . . . . . .

Au demeurant et quel que soit l'auteur de ces vers, ils ne méritent pas de nous arrêter longtemps, vu qu'ils se bornent à retracer, suivant un rite plus que séculaire, la « congratulation » des trois états. *Eglise*, d'abord, maudit la guerre qui l'a chargée d'impôts. Puis, complaisamment, *Noblesse* dénombre les avantages dont elle va jouir en ses foyers : tous les enfants de bonne famille seront nourris « en lettres »; le vieillard dormira tranquille dans son lit « mollet » ; la beauté des « damoiselles » croîtra si promptement qu'elles auront « presque a demy aage » le bien de se marier, moyennant quoi il y aura des chances pour qu'elles gardent la « mundicité » et vivent honorablement. Enfin *Labeur* entre en scène, de beaucoup le plus bavard et même (chose curieuse) le plus savant du trio. Il convie Pomone, Flora, Cérès et Diane à célébrer ensemble le retour de *Bon-temps*, à cueillir puis à répandre des fleurs et des fruits, pendant que les manants, les « simples bergers » et leurs bergères, heureux de n'avoir plus à redouter les pillards ni les « aventuriers passans », sonneront les cloches à toute volée, remerciant Dieu qui a fait taire clairons et tambourins : car la paix vient du ciel et non des hommes, ainsi que nous l'enseigne un dizain qui sert d'épilogue à cette poésie.

**417**. Ici nous quittons enfin — et sans regret — François Sagon. Mais puisque nous l'avons mené jusqu'au terme de sa carrière, pourquoi traiterions-nous autrement son principal complice, le seigneur de Branville, Jean Leblond ?... Branville semble, après son *Printemps*, avoir presque renoncé aux vers,

et il s'est borné à quelques très brèves pièces liminaires qu'on lit en tête de ses traductions. En effet, c'est au métier de *translateur* qu'il a consacré son été, son automne, et il nous apprend non sans orgueil qu'il a tourné cinq volumes en français. On trouvera aux références l'indication de ces divers travaux. Un seul nous intéresse, le premier, dont le succès fut vif et assez durable. Un auteur connu, Gilles d'Aurigny, « advocat en la court de parlement », avait publié des extraits d'une immense compilation due à l'évêque de Gaéte, Francesco Patrizzi. Il faut croire que cette réduction d'une œuvre vraiment énorme ne passa point inaperçue, car Branville mit en langue vulgaire l'abrégé qu'avait fait Gilles d'Aurigny, l'intitula *Livre de police humaine*, et le confia (1544) au libraire Charles L'Angelier. Si jamais il exista un sujet vaste, c'est assurément l'humaine police, car elle comprend, outre la fondation des cités et la constitution de la famille, une éthique générale ; un tableau des arts et métiers ; un exposé des devoirs qui incombent aux prêtres, aux capitaines ; des réflexions touchant la guerre et la paix ; un chapitre relatif au commerce ; plusieurs pages sur la meilleure manière de construire les églises, les remparts, la bibliothèque [p. 85 r°] d'une ville ; des conseils à qui veut acheter et vendre ; une encyclopédie domestique et agricole ; un catéchisme du bon père et du bon mari ; un manuel du parfait magistrat ; un discours sur les monnaies... que sais-je ? Toutes ces questions et vingt autres, Jean Leblond, c'est-à-dire Gilles d'Aurigny résumant Patrizzi, les examine, les résout. Et, certes, cela aurait pu suffire au lecteur, et le champ ouvert à ses méditations n'était déjà que trop étendu. Pourtant, dès la deuxième édition (1546), le nombre des feuilles s'accroît, la matière s'enfle, s'élargit ; deux choses viennent s'adjoindre à la police humaine : « l'éducation du Prince » (d'après Erasme), puis, servant de préface au tome II, une apologie de la langue française.

**418.** Combien cette partie de l'œuvre était curieuse et nouvelle, M. G. Charlier l'a fort bien montré. L'auteur du *Printemps*, un rhétoriqueur attardé, nous cause ici la plus vive surprise, car qui donc aurait pu s'attendre à rencontrer en lui un précurseur de Joachim Du Bellay ? Il l'annonce, néanmoins ; il semble lui frayer la route, et soutient souvent les mêmes idées que ce grand poète soutiendra. Lorsque Branville déplore la manie des ecorcheurs de latin ; lorsque, continuant le rêve de Jean Lemaire, il affirme que notre idiome remonte jusqu'aux Gaulois, jusqu'aux Troyens et même jusqu'à Noé ; quand il compare notre « vulgaire » à une belle et vivace plante qui n'aurait besoin, pour « reverdir et refleurir », que d'être soignée avec amour ; quand enfin il

invite les riches, les puissants à imiter l'exemple de Mécène, à combler de leurs faveurs ceux qui veulent rendre le français aussi élégant et copieux que le latin et le grec, il formule précisément ce que le manifeste de la Pléiade exprimera mieux et plus au long. A supposer donc que Joachim ait lu ce plaidoyer antérieur au sien, il aurait dû, plein de sympathie et de gratitude, nommer, saluer son devancier, parler de lui en termes flatteurs. Mais il s'en faut bien ! Il n'a cité Leblond que pour le ranger parmi les rimeurs aux « enrouées cornemuses », et il a signalé comme risibles le titre de *Printemps* appliqué aux essais d'un jouvenceau et les mots symboliques : *humble espérant*. Cette raillerie, ces malices, de quelle manière les expliquer ? Dirons-nous que Du Bellay ignorait les traductions de Branville, et ne le connaissait que par ses vers ? Ce serait l'hypothèse la plus indulgente, et il se peut qu'elle soit fondée. Mais il se peut aussi qu'elle soit fausse, et nous aurions alors le droit de croire que Leblond déplaisait à Joachim justement parce qu'il avait eu avant lui les mêmes idées que lui. Tel est, en effet, l'état d'esprit des novateurs : ils estiment, ils louent quiconque les suit et les écoute, mais celui qui a sur eux l'avantage de la priorité, ils ont de la peine à ne pas le haïr, et lui reprochent tout bas d'avoir eu trop tôt des opinions dont ils se réservaient le monopole.

## BIBLIOGRAPHIE ET RÉFÉRENCES

**354**. *Estrenne au Roy*, J. II, 211. — *Chant nuptial*, *Ibid.*, 96. — *Ibid.*, III, 57, *Epigr.* CXL. — *Doleti Carmina* (1538), II, 1. — Copley Christie, *Étienne Dolet*, 293-299.

**355**. *Nouvelles lettres de la reine de Navarre*, II, 146. — J. III, 28, *Épigr.* LXVI : « En grand travail, plein d'amour, j'ay passé | Les montz très froidz au partir d'Aquitaine... » [ Sur la date du voyage dont il est question en ce §, cf. Becker, *Zeitsch. für fr. Sp. und Litt.*, XLII, 142-3. M. Becker place cette course dans le Midi avant le banquet de Dolet : mais je ne vois pas le moyen, pour brève qu'on suppose son absence, de ramener Marot à Paris vers le 19 février. Le texte de Marguerite et l'épigramme mentionnée ci-dessus ne s'appliquent pas mal au mois de mars, époque où, certes, les monts sont « très froidz ». ] — J. III, 58, *Épigr.* CXLIII.

**356**. J. III, 61, *Épigr.* CXLIX ; 73, *Épigr.* CLXXXI ; *ibid.*, IV, 181, *Épigr.* CCC. — G. I, 330, le texte et la note 1. — Becker, 145-7.

**357**. G. I, 332-333. — Becker, 148, le texte et la note 186. — G. III, 593, n. 1. — *Ibid.*, 592-5.

**358**. Becker, 148-9. — J. III, 49, *Épigr.* CXVI.

**359**. J. II, 100 ; III, 74, *Épigr.* CLXXXIII.

**360**. Becker, 149-150. — G. III, 608-613.

**361**. G. III, 602-605.

**362**. J. II, 197-211.

**364**. On trouvera au t. VI des *Œuvres* de Marot publiées par Lenglet-Dufresnoy (La Haye, 1731) la plupart des pièces relatives à la fameuse querelle. Mais ce recueil ne saurait suffire, car trois ou quatre textes fort importants n'y figurent pas. — La lutte

des deux écrivains et de leurs tenants a été racontée au moins quatre fois : 1° [Pour mémoire, vu que ce travail est d'une parfaite inanité] Voizard, *De disputatione inter Marotum et Sagontum*, Thèse de Paris, 1885 ; 2° le savant et pénétrant article de Paul Bonnefon, *Revue d'hist. litt. de la Fr.*, 1894, pp. 103-138 et 259-285 ; 3° G. I, ch. XVI ; 4° Becker, 156-165. — Pour la dédicace du *Triumphe de grâce* à Richard Ango, cf. Bonnefon, 107, n. 2.

**365**. Bonnefon, 106.

**366**. *Le Triumphe de grâce et prerogative d'innocence originelle, sur la conception et trespas de la vierge esleue mère de Dieu, composé par Sagon*... On les vend a Paris en la grand salle du palais, au premier pillier, par Jehan André, libraire juré de l'université de Paris ; 1544. In-8° de 52 ff. non chiffr.. (Bibl. de l'Arsenal, n° 8083, BL.) — Le chant royal qui montre comment la Vierge a vaincu « Mort et Nature » se lit en un splendide manuscrit (B. N. fr. 379, f° 32 r°) où sont rassemblées quantité de pièces couronnées aux Palinods. Le parchemin, l'écriture, les vignettes du volume en question réjouissent les yeux, et tout est beau en ce recueil de poèmes, hormis les vers.

**367**. G. III, 590, le texte et la n. 1. — Lenglet-Dufresnoy, 112-113.

**369**. Bonnefon, 108-109.

**371**. Becker, 156-9. — Sur Marot et Félix de Brie, cf. G. III, 362, 431, 589-590, v. 226-234.

**372-377**. Bonnefon, 110-111. — Becker, 159-160. — Sur les mots « Coup d'essay » que Marot revendique comme siens, cf. G. II, 14, l. 16 ; III, 580-581, v. 115-134 et la n. 1 de la p. 581. — Le coup des- | say de Françoys de | Sagon Secretaire de labbe de | sainct Ebvroul.Contenant | la responce a deux | epistres de | Clement Marot retire a Ferrare. | L'une adressante au Roy treschrestien. | L'autre a deux damoyselles seurs. | Vela de quoy. | Avec une Responce a celuy qui a escript | que limprimeur de ce present livre | avoit beaucoup perdu à l'impres- | sion diceluy. | *Les semblables sont à vendre* | *à Paris à l'enseigne du pot* | *cassé.* | | [Au v° du f. 27] : Imprime de rechief le XXIV. Jour | de Septembre mil cinq cens | trente sept. In-8° de 28 ff. non chiffr... Il ressort d'une phrase qui se lit au f. 28 r° que cette édition du *Coup d'essay* serait la troisième. [Les chiffres entre crochets dans mon texte renvoient au recueil de Lenglet-Dufresnoy.]

**378**. C'est dans le titre du *Livre de police humaine* que Jean Leblond est qualifié « curé de Branville », mais l'une des pièces liminaires de ce volume le nomme « seigneur » et non « curé ». Les mots « seigneur de Branville » se lisent en toutes lettres au titre du *Printemps*, et l'on notera aussi que les *Nuptiaulx virelays* portent la mention « par Branville ». Or, si un gentilhomme prend le nom de sa terre ou de son manoir, le nom d'une paroisse ne passe pas au desservant. — Les renseignements que j'ai donnés sur Jean Leblond sont tirés de l'article de Gustave Charlier (voir plus bas) et des dédicaces des deux ouvrages dont il vient d'être question ci-dessus. — *Nuptiaulx virelays* du mariage du roy d'Escosse et de Madame Magdaleine, premiere fille de France, ensemble une ballade de l'apparition des troys deesses, avec le blason de la cosse en laquelle a tousjours germiné la belle fleur de lys, faict par Branville. Cum privilegio. On les vend au Palays au premier pillier en la boutique de Arnoul et Charles Langelier. Paris, (1536) ; car. goth. ; in-8° de 4 ff. non chiffrés. (B. N. Rés. Ye 3620.) Cf. Montaiglon, *Rec.*, II, 25 sqq. [On observera que Charles Huet, dans un petit poème intitulé *Concile des dieux* (1536) et dédié à Mellin de Saint-Gelays, avait, lui aussi, chanté le mariage de Jacques Stuart et de la fille de François Ier.] — Sur Charles Huet candidat à la place de Marot, cf. G. III, 572-3, v. 47-52 et Lenglet-Dufresnoy, 73.

**379-384**. Le Prin- | temps de lhumble espe- | rant aultrement dict | Iehan Leblond Seigneur de Branville | ou sont compris plusieurs petitz | œuvres semez de fleurs, fruict | et verdure qu'il a composez | en son ieune aage fort recrea- | tifz comme on pourra | veoir a la table. | | On les vent a la grant salle du Palles au premier | pillier en la boutique de Arnoul Langelier. | | M. D. XXXVI. | | *Cum privilegio.* In-8° de 62 ff. non chiffrés. (B. N. Rés. Ye 1652.) — Le pamphlet contre Marot se compose de deux pièces dont voici les titres : *Epistre du general Chambor responsive a lepistre de Clement Marot*

*qu'il envoya au Roy treschrestien Françoys* [f. Fiiii v°] ; *Epistre a Clement Marot responsive de celle parquoy il se pensoit purger dheresie lutheriane.*

**386**. *Pour Marot absent contre Sagon* par Bonaventure, valet de chambre de la Royne de Navarre (Lenglet-Dufresnoy, 165). Cette pièce est suivie (p. 170) de huit vers latins intitulés *Ejusdem Bonaventurae de eodem epigramma.*

**387**. *Epistre à Sagon et à La Hueterie* par Charles Fontaine (Lenglet-Dufresnoy, 171-177).

**388-390**. *Apologie de maistre Nicole Glotelet de Victry en Partoys* [Vitry-en-Perthois, arrondissement de Sainte-Menehould, Marne] *pour Clément Marot* (Lenglet-Dufresnoy, 149-165).

**391**. Le valet | de Marot contre | Sagon. | Cum Commento. | On les vend a Paris en la Rue sainct Iacques | près sainct Benoist, en la boutique de | Iehan Morin, près les troys Couronnes| d'argent.| | 1537. | | In-8° de 8 ff. non chiffrés. — Lenglet-Dufresnoy, 51-59 ; G. III, 565-592. — Le bois qui représente Fripelippes frappant à tour de bras le sagouin a été reproduit plus d'une fois. Voyez, notamment, G. I, 352 et III, 564.

**392-393**. Le rabais du | caquet de Fripelippes et de Marot dict | Rat pelé adictionné avec le commentaire. | Faict par Matthieu de Boutigny pai- | ge de maistre Françoys de Sagon secre- | taire de Labbé de Saint Ebvroult. | | *S. l. n. d.* (Paris, 1537). In-8° de 20 ff. (Lenglet-Dufresnoy, 85-117.)

**394**. Responce à |Marot, dict Fripe- | lippes et à son maistre Clément. | | On les vend à Paris en la rue sainct Jac-|ques, devant l'escu de Basle, par |Jehan Luquet. (Lenglet-Dufresnoy, 71-79.) La vignette du titre, qui figure un rat, un matou, un morceau de lard, a comme légende les deux vers : « *Mus cavet ire* au lard | *Quando videt* Mitouart. » Le chat Mitouart symbolise le bailli Morin.

**395**. La gran- | de genealogie de Frip- | pelippes, composée par ung jeune | poète champestre. Avecques un Epistre | adressant le tout a Fran- | çoys Sagon. | | On les vend au mont sainct Hylaire, près le | collège de Reims, au Phœnix. In-8° de 8 ff. (Lenglet-Dufresnoy, 61-70.)

**396**. Deffense de Sagon | contre | Clement Marot. | | On la vend au mont Sainct Hylaire, devant | le Collège de Reims. In-8° de 36 ff. non chiffrés. (Bibl. de l'Arsenal 6427, B L.)

**397**. Les disciples |et amys de Marot con- | tre Sagon, la Hueterie et leurs adherents. | | On les vend a Paris, près le collège de Reims, | a lenseigne du Phœnix. In-8° de 30 ff. non chiffrés.

**398**. Remonstrance | a Sagon, a la Hu- | terie (*sic*) et au Poe- | te Campestre, | par maistre Da- |luce Locet, Pa- | manchoys. | | On la vend au mont sainct | Hylaire, devant le col- |lège de Reims. In-8° de 8 ff. non chiffrés. (Lenglet-Dufresnoy, 124-134.)

**399**. Epistre respon- | sive au rabais | de Sagon. | Ensemble une | aultre Epistre faicte par | deux amyz de Clement | Marot. | | On les vend a Paris au mont | sainct Hilaire, devant le Collège | de Reims. In-8° de 8 ff. non chiffrés. (Lenglet-Dufresnoy, 118-123.) — Contre Sagon | et les siens, Epi- | stre nouvelle | faicte par ung | amy de Cle- | ment Ma- | rot. | | On la vend Devant le College de Reims. (1537). In-8° de 7 ff. non chiffrés. — Le frotte- |groing du Sagouyn. |Avec scholies exposantz lartifice... | | On le vend a Paris en la rue S. Jacques | a lenseigne des trois Brochetz. | 1537. In-8° de 4 ff. non chiffrés. — Replicque par | les Amys de l'auctheur de la Remonstrance | faicte a Sagon, contre celuy qui ce (*sic*) dict | amy de l'imprimeur du Coup | d'essay. | Ensemble responce a Nicolas Denisot | qui blasma Marot en vers enragez a la fin du Rabais. In-8° de 7 ff. non chiffrés. *S. l. n. d.* — Rescript A | Françoys Sagon et au jeune poète | Champestre facteur de la ge- | nealogie de Frippelippes. | Avecques ung Ron- | deau faict par | Clement | Marot | dudict jeune poete. | 1537. In-8° de 4 ff. non chiffrés. (Lenglet-Dufresnoy, 80-84.) — *Responce a Charles Huet dict Hueterie qui feit Mitouart le Gris* par C[alvy] de La Fontaine. Cette pièce se trouve dans le recueil des *Disciples et amys de Marot.* (Cf. Lenglet-Dufresnoy, 178-187.)

**400**. Epistre a | Marot par Fran- | çois de Sagon pour lui monstrer que | Fripelippes avoit faict sotte comparaison | des quatre raisons dudit Sagon a quatre | Oysons. || Au Palais par Gilles Corrozet | et Jehan André. 1537. In-8° de 16 ff. non chiffrés. (Cf. Bonnefon, 265-269.)

**401**. Epistre | a Marot, a Sa- | gon et a la | Huterie. || On la vend au mont Sainct | Hylaire, Devant le Colle- | ge de | Reims. In-8° de 8 ff. non chiffrés. (Lenglet-Dufresnoy, 135-145.) Sagon (ou quelqu'un des siens) a estimé utile de riposter. Insipide et indigente réplique ! On la trouvera chez Lenglet-Dufresnoy (231-234), sous un titre d'assez longue haleine : *Responce d'ung qui ne se nomme point à l'épistre de celluy qui ne s'est point nommé, adressée à Marot, à Sagon et Hueterie, etc...* — Pour *le Différent de Clément Marot et de François Sagon*, cf. *ibid.*, 227-230.

**402**. *Poésies* de Germain Colin Bucher [édition J. Denais, 1890], pp. 183, n° CLXXV et 218, n° CCXXI. — Epistre | envoyée a Clement | Marot et Françoys Sagon | tendant a leur paix. || On la vend en la rue sainct | Jaques près le mortier d'or. In-8° de 4 ff. non chiffrés. A la fin : « Voustre bon frère, serviteur et amy, Germain Colin. » Cette pièce a été publiée (Paris, Techener, 1860) par Émile Picot, et Bonnefon (270-272) en a donné de longs extraits.

**403**. Jean Bouchet a inséré la lettre en vers de Sagon dans ses *Epistres morales et familières du Traverseur*, 3e partie, f° 73. — *Œuvres* de Mellin de Saint-Gelays [Blanchemain], II, 1-3. — *Nicolaï Borbonii... Nugarum libri octo*, p. 465, n° 81. — *Ruisseaux de Fontaine* (1555), pp. 230-231. — *Poésies françaises* de Jean de Boissonné (Bibl. mun. de Toulouse, ms. 836), *Première centurie de dizains*, f°s 25 v°, 31 v°, 32 r° et v°.

**405**. Appologie | faicte par le grant | abbé des Conards | sur les invectives Sagon, Marot, la Hu- | terie, pages, valets, braquetz, etc. *S. l. n. d.* [1537]. In-8° de 4 ff. non chiffrés. (Lenglet-Dufresnoy, 202-207.)

**406**. Responce a Lab- | bé des Conars de | Rouen. || On les vend en la rue sainct Jacques, par | Jehan Morin. | M. D. XXXVII. In-8° de 4 ff. non chiffrés. (Lenglet-Dufresnoy, 224-227.) — La première leçon des matines ordinaires du grand abbé des Conardz de Rouen, souverain monarcque de l'ordre, contre la response faicte par ung corneur a l'apologie du dict abbé. *S. l. n. d.* [Rouen, 1537.] — De Marot | et Sagon les treves | Donnez jusqu'a la fleur des febves. | Par l'auctorité de Labbé des Conards. *S. l. n. d.* [Paris, 1537.] In-8° de 7 ff. non chiffrés. (Lenglet-Dufresnoy, 215-221.)

**407**. Le bancquet | Dhonneur sur la Paix faicte entre Clement | Marot, Françoys Sagon, Fripelippes, | Hueterie et aultres de leurs ligues | Nouvellement imprimé. || 1537. || De guerre paix. *S. l.*. In-8° de 8 ff. non chiffrés. (Cf. Bonnefon, 277-280.)

**409-410**. Le regret d'honneur fœminin et des troys graces sur le trespas de noble dame Françoyse de Chasteaubriant et mirouer de noblesse fœminine. Par Françoys de Sagon Secretaire de labbé de sainct Ebvroul. B. N. fr. 2373. (C'est à ce texte que je renvoie.) *Le Regret d'Honneur* a été publié par F. Bouquet, *Soc. des bibliophiles normands*, Rouen, 1880, in-4°.

**411**. Recueil des | estrenes de Françoys | de Sagon pour l'an present. | 1538. || A la fin : Imprimé a Paris le seiziesme jour de jan- | vier 1538 (*v. s.*). In-8° de 28 ff. non chiffrés. — Deffence | des escriptz de Sagon a | luy envoyée pour | estreines de | par loys pratin. || *S. l. n. d.* In-8° goth. de 8 ff. non chiffrés.

**412**. Le dis- | cours de la vie et | mort accidentel- | le de noble homme Guy | Morin, traducteur | de ce present Preparatif a | la mort, par Françoys | de Sagon, secre- | taire, son vray | amy. | 1539. || Le *Discours* se lit aux ff. 100-127 de : *Le Préparatif à la mort traduict du latin d'Erasme par Guy Morin dict de Loudon* ; Paris, Vincent Sertenas, 1539.

**413**. La complainte | de troys gentilz- | hommes Françoys, occis et morts au voyage de Car- | rignan, bataille et journée de Ci- | rizolles, par Françoys de Sagon. || 1544. || De l'imprimerie de Denys Janot, imprimeur | du Roy en langue Françoise et libraire | juré de l'Université de Paris. || A la fin : Et fut achevé d'imprimer ce dit livre le XXIIIe jour de may, mil cinq cent quarante et quatre. In-8° de 44 ff. non chiffrés.

**414-415**. Apologye en | defense | pour le Roy, | fondée sur texte d'evangile, con- | tre ses ennemys et calumniateurs | par Françoys de Sagon. | Avec privilège du Roy. || 1544. || De l'imprimerie de Denys Janot, imprimeur | du Roy en langue Françoyse, et libraire juré | de l'Université de Paris. In-8° de 24 ff. non chiffrés. (Au f. Aii r°, dédicace à la reine de Navarre.) — Cf. J. Mathorez, *Un apologiste de l'alliance franco-turque au XVI^e siècle* dans le *Bull. du bibliophile et du bibliothécaire*, 1913, pp. 105-120.

**416**. Le Chant de la paix de France et d'Angleterre chanté par les trois Estats, composé par l'Indigent de sapience. Publié a Paris le samedi vingt-neuvième jour de Mars mil cinq cents quarante neuf avant Pasques [1548]. In-8° de 24 ff. non chiffrés.

**417**. I. Le livre de Po- | lice humaine, conte- | nant briefve description de plusieurs choses dignes | de memoire... Le- | quel a esté extraict des grandz et amples volumes de | François Patrice, natif de Senes en Italie, Evesque | de Gaiete, par maistre Gilles d'Aurigny, advocat | en la court de parlement : et nouvellement traduict | de Latin en François par maistre Iehan Le Blond, cu- | ré de Branville... || Reveu et corrigé avec grand'diligence | par ledict Translateur. | Avec privilège. | 1546. | On les vend a Paris par Charles l'Angelié, tenant | sa boutique au premier pillier du Palais. Le privilège est du mardi, 8 avril 1543, *v. s.* A la fin de la dédicace, on lit la devise *Espérant mieulx* et quelques vers de Branville [« a tous nobles Lecteurs amoureux de la Langue françoise »] et de ses amis.

Les mots « reveu et corrigé » prouvent qu'il s'agit ici d'une seconde édition ; je rappelle que la première est de 1544.

Voici l'ouvrage dont maître Gilles d'Aurigny a tiré les extraits que Jean Leblond a traduits : *Francisci Patricii senensis, pontificis caietani, de institutione reipublicae libri novem,* historiarum sententiarumque referti, hactenus nunquam impressi, cum Iohannis Savignei annotationibus margineis... Venales prostant in aedibus Galioti a Prato ; 1518. In-folio.

Il existe une version antérieure à celle de Jean Leblond : *Livre très fructueux et utile a toute personne de l'institution et administration de la chose publique,* composé en latin par Fr. Patrice de Senes et translaté en françois... Imprimé a Paris le dernier jour d'avril mil cinq cens et vingt par maistre Pierre Vidoue pour Galiot Du Pré, marchand Libraire.

Brunet cite une traduction italienne, Venise, 1545.

II. Abrégé des « histoires, dictz et sentences de Valère Maxime » (1548 ?).

III. Ensuite, Branville a tourné en langue vulgaire le livre que voici : *Carionis* [Iohannis] *Chronicon ab exordio mundi ad Carolum V imperatorem.* Jean Carion († 1538) avait publié cette *Chronique* en allemand (Wittemberg, 1532). Hermann Bonn la mit quelques années plus tard en latin (Halle, 1537), et ce fut ce texte latin que Leblond traduisit (Lyon, J. de Tournes et G. Gazeau, 1549 ; in-16 de 30 ff. prél. et 750 pages.)

IV. *La description de l'isle d'Utopie* ou est comprins le miroer des republicques du monde et l'exemplaire de vie heureuse, redigé par escript en stille tres elegant, de grand' haultesse et maiesté par illustre Thomas Morus... avec lepistre liminaire composée par M. Budé. Paris, Charles l'Angelier, 1550. — Voici le titre de l'original : Libellus vere aureus nec minus salutaris quam festivus de optimo reipublicae statu, deque nova insula Utopia, authore clarissimo viro Thoma Moro. Louvain, 1516.

V. Parmi ses translations, Branville cite un traité de « Vincent de Lyry contre les heresies renouvelées ». Il s'agit, d'après M. G. Charlier, de Vincent de Lérins et de son *Commonitorium pro catholicae fidei antiquitate.* Brunet ne mentionne pas cette version, et elle paraît être demeurée manuscrite.

— Telles sont les cinq traductions dont l'Humble Espérant lui-même se déclare l'auteur. Mais son œuvre ne se borne pas à cela, et il a laissé, aussi, une chronique intitulée : « La fondation du royaume de Neustrie | maintenant Normandie, en la Gaulle | Celtique par les François Allemans : | et du discours des princes qui y ont regné : | ensemble de leurs gestes et glorieux | faictz. » C'est, il nous le dit, son « dernier labeur ». Il

resta inédit, et se trouve maintenant à la B. N. (ms. fr. 18 931). Ce volume est dédié « A Monseigneur Monsieur Robert de Quenel, abbé de la Noe et de Conches ». Comme ces deux abbayes furent données à Robert de Quesnel en 1558, la dédicace ne saurait être antérieure à cette année, et c'est ici, écrit M. Charlier, « la dernière date assurée dans la biographie de Jean Leblond ».

**418**. Gustave Charlier, *Jean Leblond et son apologie de la langue française*, (*Revue de 'instruction publique en Belgique*). — J. Du Bellay, *Déf. et Ill.* [Chamard], 310-313.

# VI

## LES DERNIÈRES ANNÉES

**419**. *Vers adressés à Montmorency créé connétable.* — **420**. *Dolet éditeur de Marot.* — **421**. *Marot à Lyon.* — **422-423**. *Il célèbre l'entrevue du roi et de l'empereur à Nice, puis la venue en France de Marie d'Autriche.* — **424-425**. *La maison du cheval de bronze.* — **426**. *François* 1<sup>er</sup> *tombe malade ; poème écrit à cette occasion.* — **427-429**. *Charles-Quint traverse la France.* — **430**. *Edition des «Trente pseaulmes».* — **431**. *Mariage de Jeanne d'Albret.* — **432**. *Voyage à Lyon.* — **433-434**. *Par des publications audacieuses, Clément, de nouveau, provoque ses ennemis ; il s'enfuit à Genève.* — **435**. *Fausses raisons qu'on a données de ce départ.* — **436-437**. *Les vraies raisons.* — **438**. *Où se trouvait le poète lorsqu'il a cru devoir s'exiler ?* — **439**. *Date de son arrivée à Genève.* — **440-443**. *Mathieu Malingre et son* Épître *à Marot.* — **444**. *Réponse de celui-ci.* — **445-447**. *Eustorg de Beaulieu : la seconde partie de son histoire.* — **448**. *Son* Épître *à Clément.* — **449**. *L'exilé continue à jouer le rôle d'écrivain officiel.* — **450**. *Il travaille à la translation du Psautier.* — **451**. *Le Conseil de Genève lui refuse une subvention.* — **452**. *Qu'il était impossible à Marot de vivre longtemps à Genève.* — **453**. *Une partie de trictrac.* — **454-455**. *François Bonivard.* — **456**. *Clément s'achemine vers la Savoie.* — **457**. *Calomnies des huguenots et des catholiques à propos de ce voyage.* — **458**. Épître *à Raymond Pellisson.* — **459**. Æglogue sur la naissance du filz de Mgr le Dauphin. — **460-462**. *Amis savoisiens du poète.* — **463**. *Bataille de Cérisoles ;* Épître *à François de Bourbon, comte d'Enghien.* — **464**. *Marot se rend à Turin, et c'est là qu'il meurt.* — **465-466**. *Divers poèmes à sa louange.* — **467-468**. *Sa famille : sa fille ; son fils Michel.* — **469-471**. *Caractère de Clément Marot.*

**419**. Le dimanche, 10 février 1538, Anne de Montmorency fut élevé à la dignité de connétable. La cour se trouvait alors à Moulins, et ce fut en cette ville que se déroula, avec beaucoup de

solennité, l'imposante cérémonie. Plusieurs poètes la célébrèrent, et prédirent qu'une ère de paix ou de victoires allait naître, puisque l'épée de la France était confiée à de si martiales mains. Clément Marot n'osa garder le silence, et il souhaita, dans une épigramme, que celui qu'on venait de mettre au-dessus de tous les Français plaçât à son tour, « par prouesse et bonheur », le roi au-dessus de la terre entière. L'écrivain courtisan flattait d'autant plus l'impérieux et rude Montmorency qu'il le craignait davantage. Il le savait hostile à ses idées, à ses audaces, peut-être à sa personne, et, hors d'état de se passer de lui, il s'efforçait de l'amadouer. Non content de cette épigramme qu'il lui avait adressée (mince cadeau, car ces dix vers ne valaient pas grand'chose), il lui offrit, au mois de mars de cette même année, un recueil de ses « dernières œuvres... non imprimées ». Il aurait dû, pour compléter ce titre, ajouter : *et soigneusement revues*...

**420**. La cour résida quelque temps à Moulins, et ce fut là que François Ier octroya à Étienne Dolet (6 mars 1538) les lettres patentes qui l'autorisaient à « imprimer ou faire imprimer touts livres par luy composés et traduictz et touts aultres œuvres des autheurs modernes et antiques... » Marot, à qui, peut-être, était due l'obtention de cet ample privilège où se devinent une bienveillance particulière et un désir d'obliger, résolut de profiter pour lui-même des presses que son vaillant ami était en train d'établir. Les éditions de ses écrits que l'on avait données jusqu'alors lui déplaisaient à cause de « mille sortes de faultes infinies » qui les déparaient, et, aussi, parce que des libraires peu scrupuleux lui avaient faussement attribué certaines pièces ou froides et rimées « de maulvaise grace », ou « pleines de scandale et sedition ». Au contraire, il assurait l'intégrité, la loyauté de son texte en le confiant à un homme docte, respectueux du labeur d'autrui, et qui aurait, à coup sûr, une admirable conscience professionnelle. Et puis Marot comptait surveiller lui-même l'exécution du recueil. Justement, François Ier, si instable et remuant sans être actif, se préparait déjà à quitter Moulins pour Lyon. Il y arriva à la fin de mars, et son poète avec lui.

**421**. A Lyon, Dolet et Clément, son frère d'armes, travaillèrent ensemble au beau volume, aujourd'hui si précieux. Un mois et demi plus tard, l'auteur n'avait pas achevé sa révision, ses corrections, puisque la dédicace à Messire Nicolas de Neufville qu'il plaça en tête de son vieux *Temple de Cupido* porte la date du 15 mai. Au reste, la mise au point de son livre ne l'absorbait pas complètement, et il trouvait encore assez de loisir pour produire quelques vers rapides qu'il éparpillait de-ci, de-là. Ce fut bien durant ce séjour à Lyon, et non pas en 1529 (M. Becker l'a

clairement démontré) qu'il composa l'épigramme intitulée *Pour le may planté par les imprimeurs de Lyon devant le logis du Seigneur Trivulse.* L'erreur s'explique par ce fait que les gouverneurs de Lyon sont issus, durant plus de trente années, de la même dynastie. On a cru, cela étant, que le *Trivulse* à qui les imprimeurs avaient apporté le mai devait être Teodoro Trivulzio († 1532), tandis qu'il s'agit de son neveu, Pomponio. Il suffira, pour s'en convaincre, de lire les vers latins que Dolet lui dédie [« Ad Pomponium Trivulsium, Lugduni rectorem... »] précisément à l'occasion de ce mai qui lui était offert, *viridem tibi pinum consecratam.* Quant à l'épigramme de Marot, elle est remarquable pour deux raisons : en premier lieu, on y rencontre ces mots :

La liberté, des trésors le plus digne,

ensuite, cette petite pièce qui vous paraissait d'abord négligeable, examinez-la bien, c'est un sonnet, et, à cet égard, elle fixe une date.

**422**. Combien de temps Marot demeura-t-il à Lyon ? On l'ignore. Nous avons vu qu'il y était encore le 15 mai, et rien ne nous oblige ni même ne nous invite à penser qu'il ait suivi le roi qui s'acheminait vers la Provence, et s'en allait lentement à Nice où l'attendaient le Pape Paul III et Charles-Quint. Les peuples comptaient que la paix, chère et belle espérance toujours déçue, sortirait enfin de cette conférence, et ils saluaient ce nouveau mirage. Maître Clément s'y laissa prendre comme les autres, et composa, pour célébrer ce « voyage de Nice », un *Cantique de la Chrestienté.* On devine ce que *Chrestienté* conseille, chante et prêche aux deux princes ennemis : ayez, dit-elle, pitié de mes enfants ! Si la destinée calamiteuse des humbles soldats sans nom, victimes innombrables de vos guerres, ne vous touche pas, songez, du moins, à cette fleur de chevalerie qui va s'épuisant, à ce sang noble qui coule à flots. Si votre haine persiste, le monde chrétien aura le sort de Troie : beaucoup de gloire, puis ruine et cendre. Donnez-nous l'occasion de faire des « feuz de liesse », et que la Paix descende au milieu de nous, riante et « claire comme le jour » !

**423**. L'entrevue de Nice s'était terminée le 18 juin sans produire aucun résultat décisif. Mais l'empereur et François Ier se rencontrèrent peu après, et comme par hasard, à Aigues-Mortes. Là, mille embrassements, mille politesses, mille protestations d'amitié, sans parler des diamants ni des chaînes d'or, furent échangés entre les deux *bons frères*, à bord de la galère impériale (14 juillet). La reine Éléonore pleurait de joie, et ce

fut une espèce d'idylle marine. En jouant, et non pour la dernière fois, cette comédie chevaleresque, François Ier était en partie sincère. Vraiment, il souhaitait un répit, et il le prouva en s'efforçant de gagner à sa cause la sœur de Charles, Marie d'Autriche, reine de Hongrie et gouvernante des Pays-Bas. Femme de tête, intelligence vaste et lucide, c'était, en outre, une sorte d'amazone que n'effrayaient ni la vie des camps, ni la pluie du ciel, ni le malheur. Comme elle avait sur son frère beaucoup d'ascendant, il importait de la ménager et de lui faire approuver les conventions de Nice et d'Aigues-Mortes. Elle fut, dans ce dessein, invitée à venir en France ; le roi et la cour allèrent au-devant d'elle, et la rencontre eut lieu dans la seconde moitié du mois d'octobre 1538. Marot, « ce gentil salueur » [G. III, 102], qui avait déjà chanté tant d'illustres arrivées, célébra celle de Marie d'Autriche. Il la compare d'abord à l'arc-en-ciel qui annonce la fin des tempêtes, puis, après avoir montré combien elle diffère de Penthésilée qui ne voyageait que pour combattre, il admire en elle, prenant le Pirée pour un nom de femme, une nouvelle *reine Saba* qui vient, « prudente et meure », visiter le Salomon de France.

**424**. Ainsi, depuis son retour de Venise, le poète n'avait négligé aucune occasion de jouer son rôle officiel, et cela méritait une récompense. Il l'obtint au mois de juillet 1539, car le roi lui fit alors cadeau, « pour luy, ses hoirs, successeurs et ayans cause », d'une « maison, grange et jardin, le tout encloz de murailles et situé et assis ès fauxbourgs St Germain des prés lès Paris, en la rue du clos Bruneau », sur l'emplacement actuel des rues de Condé et de Tournon. Cette maison avait une histoire, que l'acte de donation raconte en partie. Elle appartenait à un prêtre nommé Jean Vimont, et François Ier, en 1531, l'avait acquise par l'intermédiaire d'un certain Pierre Espine. Acheté 500 livres tournois, puis augmenté aussitôt d'un bâtiment qui coûta 220 livres, ce logis fut livré à un sculpteur florentin, Giovanni Francesco Rustici. Le roi lui avait commandé de fondre « un grand cheval de cuivre » et un cavalier de même métal. L'artiste s'établit au clos Bruneau, lui « et son train » ; il semble que le cheval finit par sortir du moule, mais il demeura sans cavalier. L'œuvre, à moitié exécutée, ne s'acheva point ; avant d'être accomplie, elle avait cessé de plaire à ce prince aux prompts et courts désirs, qui a commencé avec passion puis négligé tant de choses. De cette entreprise il ne resta qu'un nom, le lieu où avait été l'atelier continuant à s'appeler *maison du cheval de bronze*. Le cheval sans cavalier s'en était allé je ne sais où ; le sculpteur avait cédé la place, et le poète s'y installa.

**425**. *Hoc erat in votis...* Justement parce que la fatalité le traînait, depuis déjà longtemps, le long des chemins de France et d'Italie, valet de chambre trottant derrière son maître ou bien rhapsode exilé, Clément ne souhaitait rien tant que d'avoir un petit coin de terre où s'arrêter, un toit à l'abri duquel il lui fût permis de s'asseoir. Ce rêve (car c'était un rêve), il l'a exprimé plus d'une fois. Tantôt il le traduit en langage bucolique, soit qu'il demande à Pierre Duchâtel, lecteur du roi puis évêque de Tulle (1539), de lui obtenir, par son influence, un domaine pareil à celui « que Mecenas a Maro feit avoir », soit que, s'adressant au dieu Pan, c'est-à-dire à François 1er, il le supplie de lui accorder non pas mille bœufs de race auvergnate, ni « deux mille arpentz de pastiz en Touraine », mais simplement une hutte pour le garantir des loups et du froid, maintenant que s'approche l'hiver de sa vie. Tantôt, renonçant aux symboles, il formule son désir en termes clairs et directs. Lisez l'épître qu'il avait envoyée de Venise au roi, et vous y trouverez cette phrase : un mois avant ma disgrâce, je me proposais

> De te prier, Sire, sçais tu de quoy ?
> De me donner un lieu plaisant et coy
> Ou a repos peust ma muse habiter,
> Et la tes faictz et tes vertuz dicter...

La maison de la rue du clos Bruneau, bien qu'elle ne rappelât guère, par sa situation, une cabane de pastoureau, fut néanmoins, pour l'écrivain voyageur, ce foyer qu'il avait longtemps attendu. Sans doute il s'imagina, en y entrant, qu'il y resterait jusqu'à la mort, et que toutes les œuvres qu'il produirait dorénavant seraient fabriquées à l'enseigne du cheval de bronze, sous les ombrages de ce jardin qu'on lui avait « octroyé, cédé, quitté, transporté et delaissé... a tousjours ».

**426**. Marot avait promis de passer son temps, aussitôt qu'il aurait un abri tranquille et sûr, *à dicter les vertus* de son bienfaiteur. L'occasion de tenir cet engagement ne tarda pas à se présenter, car, au mois de septembre 1539, le roi tomba gravement malade à Compiègne. Sa maladie, à vrai dire, n'avait rien à voir avec ses vertus, et s'il se sentait *pessimo ulcere venenatus*, c'était par un juste retour des choses d'ici-bas. Pendant quelques jours on le crut perdu, et tous ceux qui l'aimaient furent en émoi. On retrouve la trace de cette angoisse dans de trop longues strophes de Marot intitulées *Cantique de la Royne*. C'est Eléonore, en effet, que le poète met en scène, afin qu'elle exprime, outre sa douleur propre, celle du pauvre « peuple gemissant ». D'abord, elle se livre au désespoir, et ne prétend

plus à rien, sinon à passer, avec son mari, le « mortel fleuve » ; puis la voilà pleine de confiance, elle compte sur une guérison que la justice et la bonté de Dieu ne sauraient refuser à tant de gens qui s'arrachent les cheveux et la barbe. Pour conclure, la reine invite les Muses, qui eussent été bien confuses et même « camuses » si Atropos avait emporté le père des arts, à inspirer aux faiseurs de vers quantité de pièces où soit dépeinte la joie qu'éprouvent Mars et Pallas à la nouvelle de la convalescence du roi.

**427**. Il se rétablit assez vite, et la santé lui était revenue au moment où il lui fallut recevoir Charles-Quint traversant la France pour marcher contre les Gantois révoltés. Ces Flamands si difficiles à soumettre, tellement actifs, industrieux, c'étaient les amis, les alliés naturels de François Ier. Tout récemment, ils lui avaient proposé, pourvu qu'il leur accordât la protection qu'il leur devait en « souverain seigneur », de se regarder comme ses hommes, de se donner à lui désormais. Ils le connaissaient mal, et ils furent, eux aussi, trahis et sacrifiés. François négligea son intérêt, repoussa les mains tendues vers lui, et consentit à la ruine de cette noble cité riche en biens et riche en âmes, parce qu'il s'imaginait gagner, au prix de cette action noire, le Milanais, l'Italie. Funeste obsession, rêve et chimère !

**428**. Donc, cet aveugle prince, se détournant des braves cœurs qui s'offraient à lui, résolut d'accueillir d'une manière cordiale et avec un luxe prodigieux son ennemi de toujours. Charles, la bouche remplie de promesses qu'il s'était juré de ne pas tenir, franchit la Bidassoa vers le 20 novembre 1539. Dans chaque ville où il s'arrêtait, les gentilshommes et les bourgeois étalaient une magnificence inouïe ; à Bayonne, à Bordeaux, à Poitiers, on rivalisa de zèle, et ce fut, le long des routes, une pompe triomphale. Paris, où ce fastueux cortège entra le 1er janvier 1540, se distingua hautement. J'ai déjà dit un mot [I, § **455**] des cérémonies qui eurent lieu. A quoi bon insister ? Les fêtes publiques tournent en un cercle étroit, et il me suffit qu'on sache que la momerie d'Aigues-Mortes recommença ici de plus belle. On prodigua les serments et les présents ; on lutta de finesse et de générosité ; on courut de la messe au festin, et les embrassades ne se comptèrent point. Là-dessus, l'empereur s'en alla ravi, et, un mois plus tard (6 février), les Gantois le virent arriver, terrible. La ville fut déchue de ses privilèges et condamnée à une amende accablante ; la cloche du beffroi fut détruite ; une citadelle s'éleva bientôt là où avait été la vénérable abbaye de Saint-Bavon ; les principaux auteurs de la révolte eurent la tête tranchée sur la place du marché au poisson, et le bon citoyen qui

avait écrit au roi François pour implorer son secours fut au nombre des victimes... Quant au duché de Milan, César ne songeait guère à le rendre, et niait même avoir jamais parlé de cette restitution. Que faire, sinon éteindre les feux de joie et prendre les armes une fois de plus ?

**429**. Pour célébrer le passage de l'empereur, Marot n'a pas composé moins de quatre petits poèmes : il lui souhaite la bienvenue aussitôt qu'il paraît à la frontière ; il le salue lorsqu'il arrive à Paris ; il lui envoie encore, outre une épigramme et un rondeau qui semblent avoir été rimés dans les premiers jours de janvier, un compliment pour le remercier d'avoir, en subjuguant la Gaule entière à force de confiance et de droiture, assuré la paix du monde. J'aimerais à savoir si notre Clément qui s'est montré ailleurs peu crédule, nullement gobe-mouches, a pu être dupe de ces parades des rois, ou bien s'il en a connu le mensonge, la vanité. Mais qu'il fût ou non sceptique et sagace, il s'est résigné sans efforts à jouer son rôle dans cet auguste batelage, à gagner ses gages en conscience. Une lettre écrite, le 26 août 1559, par Villemandon à Catherine de Médicis nous apprend que François I^er^ commanda à Marot de présenter à Charles-Quint le recueil des trente psaumes qu'il avait déjà « translatez », et que l'empereur « receut benignement » cet ouvrage, et récompensa l'auteur par un cadeau de deux cents doublons. Les largesses de ce genre étaient prévues par le protocole qui réglait les entrées des souverains dans les *bonnes villes* étrangères, et l'on se tromperait beaucoup, en concluant des deux cents doublons, que Sa Majesté Très Catholique approuvait qu'on traduisît la Bible en langue vulgaire. Le même homme qui couvrait d'or à Paris l'interprète français de David jugera convenable un peu plus tard que ceux et celles qui chanteront en Flandre les vers sacrés du poète soient les uns brûlés à petit feu et les autres enterrées vives.

**430**. La lettre de Villemandon atteste qu'à la fin de 1539 la version de trente psaumes était déjà terminée. Il y avait alors sept ans que Marot travaillait à cette œuvre, puisque nous pouvons lire en appendice, dans une édition du *Miroir de l'ame pecheresse*, livre courageux mais peu sensé de la reine de Navarre, le « VI^e^ pseaulme de David translaté... selon l'hebrieu par Clement Marot ». Cette sorte d'annexe du *Miroir*, qui contient aussi, paginées à part, diverses prières versifiées, porte la date du mois de décembre 1533. Depuis cette époque, le traducteur de ces prières et de ce 6^e^ psaume n'a jamais perdu de vue son dessein de mettre en français tout le psautier, et, comme l'a bien montré M. Becker, on relève, en trois épîtres rimées entre 1533 et 1539, des passages qui marquent la continuité de cet audacieux et

vaste labeur. C'est ainsi que le poète, durant son exil, rappelle à Marguerite les jours heureux où, « en *sa* chambre parée », il chantait pour elle des « psalmes divins » ; c'est ainsi que, s'adressant à la duchesse Renée, il s'engage à « rememorer » bientôt et à publier « en pseaulmes et cantiques » les dons et les grâces du Seigneur ; et n'oublions pas non plus que Fripelippes lui-même, de qui on attendait guère une citation de cette espèce, jette une phrase de David [IX, v. 16] à la tête du lâche Sagon, révélant ainsi le genre d'études que son maître faisait à ce moment. Les trente psaumes dont Villemandon parlait à Catherine de Médicis furent le résultat de ces années de préparation. Ils parurent chez Étienne Roffet le 30 novembre 1541 (date du privilège), avec une belle « certification » de trois docteurs en théologie qui avaient « veu et visité » ce recueil, et déclaraient n'y « avoir rien trouvé contraire a la foy, aux Sainctes Escriptures ne ordonnances de l'Eglise ».

**431**. Donc, tout semblait sourire à la tentative de Marot. François I[er], Charles-Quint, la cour, la Sorbonne même applaudissaient. Mais ce n'était là qu'une apparence ; cette feinte faveur n'allait durer que bien peu de temps ; le poète, une fois de plus, attirait sur lui des haines qui ne tarderaient pas à éclater, et, en s'obstinant à rendre français le roi David, il s'acheminait vers une catastrophe qu'il aurait dû prévoir. Son caractère, à vrai dire, ne le portait pas à se tourmenter des orages lointains, et, de fait, il avait encore au moins deux années paisibles devant lui. Nous perdons sa trace pour quinze mois après ses adieux à l'empereur, et il nous faut attendre, pour qu'il nous redonne signe de vie, jusqu'au mois de juin 1541. A cette date eut lieu le mariage [cf. §§ **52-3**] de Jeanne d'Albret et de Guillaume de La Mark, duc de Clèves. A cette occasion, Clément composa, peut-être sans beaucoup d'entrain, plusieurs petites pièces destinées, suivant une tradition romanesque, à être affichées sur les « perrons » des princes et grands seigneurs qui illustrèrent par un tournoi les si tristes noces de la petite Jeanne, et qui, étant hommes d'épée, laissaient à un pauvre homme de plume le soin de rédiger leurs défis ou d'interpréter leurs devises.

**432**. Après cette cérémonie plutôt fastueuse que joyeuse, le roi s'éloigna de Châtellerault où elle avait eu lieu, se rendit d'abord à Châteauroux, puis, par Moulins, Mâcon et Bourg, il se dirigea lentement vers Lyon où il arriva à la fin de septembre. Marot l'y accompagna ou bien l'y rejoignit. Le bref avis aux lecteurs qu'il a placé en tête de son *Histoire de Leander et Hero* est daté « de Lyon, ce 20[e] jour d'octobre 1541 ». Irrité contre un « babouin de parisien », homme dénué de conscience et trop « avare libraire »,

qui s'était jeté sur cette traduction du joli poème de Musée « tout ainsi qu'un loup affamé emporte une brebiz », et avait édité cet ouvrage tout de travers, Clément s'était adressé à « maistre Sebastien Griphius, excellent... en l'art de l'imprimerie », et l'avait prié de donner un texte « bien correct », établi « sur la copie de l'autheur ». Ce qui fut fait. Et c'est, il me semble, l'unique trace qui reste de ce nouveau passage de Marot à Lyon. Pourtant il a dû voir Etienne Dolet : ils avaient tant de choses à se dire !

**433**. La cour, par Bourg et Dijon, alla prendre ses quartiers d'hiver à Fontainebleau. Clément, sans doute, retourna à Paris, et, parce que cinq ans de sécurité lui avaient enlevé toute prudence, il publia audacieusement et coup sur coup trois œuvres dont la moindre aurait suffi à réveiller les colères qui grondaient sourdement autour de lui. D'abord, il mit au jour les *Trente pseaulmes* dont il a été question un peu plus haut ; ensuite il fit ou laissa paraître une sorte d'homélie satirique intitulée *Sermon du bon et du maulvais pasteur*. On devine sans peine que, dans cette pièce où je ne sais combien de versets des deux Testaments se trouvent soit cités soit paraphrasés, le mauvais berger, celui qui tond la laine sur le dos des ouailles, et nourrit son troupeau « d'*ergo*, d'*utrum*, de *quare* », appartient à l'Église catholique, tandis que le ministre qu'il faut écouter et suivre, inspiré par Charitable Amour et véritable enfant de Christ, garde « son petit nombre » d'agneaux à l'ombre de l'Évangile, et prêche les doctrines de la Réforme. Il enseigne que la foi seule est active, et qu'elle est la source, la condition première et dernière du salut ; que les œuvres n'ont aucun prix ni rien d'efficace ; que, Jésus ayant dit lui-même *Je suis la voie et la vie*, on ne peut sans crime chercher une autre route ; qu'on prouve sa démence en s'imaginant conquérir le ciel à force de brûler des cierges, et qu'on doit se persuader que Dieu ne reconnaît pour son temple ni les chapelles ni les cathédrales, mais le cœur de l'homme pur. Celui qui s'écarte de ces principes, tenez-le pour un hypocrite, un marchand de songes et de mensonges, un loup déguisé, un charlatan à l'esprit « seditieux » : il vous tend, à la place du pain impérissable, un pain qu'il a pétri de ses mains, et qui va pourrir à l'instant.

**434**. C'était plus qu'il n'en fallait pour déchaîner la Sorbonne et l'armée entière des cordeliers. Néanmoins, le poète, comme s'il avait eu peur de manquer d'ennemis, jugea bon d'attiser aussi la vieille rancune de messieurs les magistrats en s'entendant avec Étienne Dolet pour qu'il publiât son admirable *Enfer*, qui n'avait pas encore été édité en France. Le vaillant petit livre vit le jour

avec une lettre-préface de l'imprimeur à Lyon Jamet datée « de Lyon, ce 1er jour de l'an de grace 1542 ». Ainsi Marot n'avait rien négligé de ce qui pouvait le perdre, et il ne lui restait plus qu'à attendre les résultats de cette conduite non moins courageuse qu'étourdie. Ils mirent assez longtemps à se produire, et l'année 1542 paraît (mais que de détails nous échappent à la distance où nous sommes !) n'avoir pas, jusqu'à l'entrée de l'hiver, apporté à l'écrivain trop hardi le malheur qu'il aurait eu raison de craindre. Puis, sans être annoncée par aucun présage, du moins que nous connaissions, la catastrophe tomba soudain sur lui. Force lui fut de s'enfuir vite à Genève, de reprendre le chemin de l'exil, et, cette fois, pour toujours.

**435**. On ne comprend pas bien les motifs qui poussent certains biographes à vouloir expliquer une disgrâce tellement naturelle par des causes imprévues et, si je puis dire, extérieures. Après Colletet, le premier coupable, plusieurs se plaisent à penser que si Clément a quitté la France, c'était pour avoir commis une manière de calembour très offensant pour la duchesse d'Etampes. Partant de ce fait que le sable d'Etampes servait, dans les ménages, à frotter le cuivre ou l'étain, Marot se serait moqué du roi toujours épris, malgré son âge, et aurait observé en public : « qu'il n'y avoit rien de tel que le sablon d'Etampes pour faire reluire les vieux pots ». Le mot est joli, quoique gras. Reste à prouver qu'il a été dit, et dit par celui à qui on le prête. Alors M. Georges Guiffrey exhume d'abord un très ignoble coq-à-l'âne intitulé *le Grup*, où la favorite de François Ier, sans être, d'ailleurs, explicitement désignée, est vouée au diable en seize vers obscènes, puis il n'hésite pas, sur la foi d'un manuscrit, à attribuer ce pamphlet à Marot. De la sorte, aux yeux de cet érudit, tout se tient, et la démonstration est complète. Mais je la crois, au contraire, fragile, ruineuse. Appuyer sur *le Grup* un témoignage de Colletet, c'est étayer une affirmation gratuite sur un texte sans authenticité. La phrase relative au *sablon d'Etampes* a dû passer mille fois de bouche en bouche, et bien fin qui en découvrira l'auteur ! D'autre part, où en serions-nous s'il fallait rendre Marot responsable de toutes les pièces que les contemporains mirent à son compte ? Lui-même protestait là contre, et il n'a pas, que je sache, réclamé *le Grup*.

**436**. Laissons donc là cette légende. Les vraies raisons de la fuite du poète sont celles que j'ai indiquées plus haut, et s'il a été contraint à s'exiler, ce fut pour avoir mis en lumière presque coup sur coup trois œuvres qu'on estima téméraires, subversives. Ajoutez qu'il avait très mal choisi son moment, car, tandis qu'il bravait de la sorte les catholiques, la girouette royale était en

train de tourner. Le 30 août 1542, François Ier avait envoyé, donnant ainsi de nouveaux gages à Rome et à la Sorbonne, des lettres patentes qui enjoignaient aux parlements de rechercher avec diligence les luthériens et de les condamner sans faiblesse. Le texte de ce document justifiait d'avance la cruauté, le fanatisme des tribunaux, et pourquoi auraient-ils fait preuve de modération, puisqu'on les poussait, en leur montrant le progrès des doctrines hérétiques, à « les destruire et abolir sans y perdre heure ni temps, jusques a ce que le fonds et la racine de cette peste soient exterminez et aboliz » ? Ces prescriptions très chrétiennes, Marot ne les a certainement pas ignorées, et comment aurait-il pu, les connaissant, ne pas aussitôt comprendre qu'il serait de la première charrette ? S'il avait gardé la moindre illusion à ce sujet, il en aurait bien vu la folie, lorsque la Faculté de Théologie condamna (entre le 25 décembre 1542 et le mois de mars 1543) la translation des *Trente psaumes* ainsi que le *Sermon du bon et du maulvais pasteur*.

**437**. D'ailleurs, quand il s'agit de savoir pourquoi Clément a cru nécessaire de quitter la France, le mieux serait d'aller droit à un texte essentiel (une lettre de Jean Calvin à Pierre Viret) qui rend oiseuse, il me semble, toute discussion. Calvin explique, en effet, le si brusque départ de Marot en affirmant qu'il s'attendait, ayant été dûment averti, à être arrêté au premier jour par ordre du parlement, (« *Haec causa adventus, quod... audierit decretum fuisse a curia parisiensi, ut captus illuc quamprimum adduceretur* »). Remarquez, dans les trois mots *Haec causa adventus*, l'accent de la certitude. Calvin est sûr de ce qu'il avance ; le poète lui a dit ou bien lui a fait dire les raisons de sa fuite ; il n'aurait pu entrer dans la nouvelle Sion sans mettre le consistoire au courant de sa récente aventure, et c'est lui-même qui nous renseigne, en somme, par la plume du grand réformateur.

**438**. La lettre à Viret nous fournit encore une indication qui a son prix : Marot était en voyage, et se rendait de la cour à sa maison (« *cum ex aula domum se conferret* »), lorsqu'on lui conseilla de prendre le large parce qu'il allait être incarcéré. Certains veulent, se fondant encore sur un vers du *Grup*, que Clément ait reçu à Orléans la nouvelle qui le décida bientôt à s'exiler. En fait, comme nous ignorons d'où il venait, nous ne savons pas non plus en quel endroit l'ont rencontré l'homme ou le message dont il s'agit. La cour, au mois d'octobre, se promenait de Montpellier à Béziers, de Béziers à Toulouse, de Toulouse à Nérac, puis, au commencement de novembre, de Nérac à Angoulême. Clément a pu partir d'une quelconque de ces diverses villes pour retourner chez lui. *Chez lui*, très évidemment, ce n'était pas Cahors, hypo-

thèse téméraire d'Herminjard, de Guiffrey ou de son continuateur. Le mot « domum » est clair ; il ne laisse aucune place au doute. La famille Marot, depuis près de quarante ans, n'avait plus de maison, plus de foyer à Cahors. *Chez lui*, « domum », c'était à Paris, c'était au clos Bruneau. L'écrivain courait donc vers son toit, vers ses enfants. Mais, instruit du péril qui le menaçait, il renonça à revoir ce logis du cheval de bronze où il avait compté finir ses jours, et, tournant bride sans hésiter (« *flexit iter alio* »), il alla droit vers Genève (« *huc recta concessit* »), et s'y établit avec l'intention de n'en plus bouger, *hic manere*... Toujours la même espérance, toujours le même besoin de repos ! Hélas, le chanteur errant n'était pas encore au terme de son odyssée, et ce n'était pas en ce coin de terre où régnait Calvin qu'il devait solidement planter sa tente, achever sa carrière de pèlerin.

**439**. Tout nous invite à croire qu'il arriva à Genève vers la fin du mois de novembre 1542. Il y était déjà depuis quelques jours à la date (voisine du 8 décembre) de la lettre à Viret, et il faut se souvenir que l'épître en vers, à lui adressée « a Genève » par Mathieu Malingre, se termine comme suit :

> . . . . . . . . . Escrit a Yverdon,
> L'an mil cinq cens avec quarante et deux,
> *Le second jour de decembre* froideux.

**440**. Ce Mathieu Malingre, qui saluait de loin le poète entrant dans la cité sainte, et lui envoyait un mélange de flatteries et de trop onctueuses exhortations, appartenait à une assez noble race. Fils de Jean, seigneur de Morvillers-Saint-Saturnin, et né, par suite, sur les confins de cette Picardie qui a donné tant d'apôtres à la Réforme, il commença par se faire moine, brilla au tout premier rang parmi les jacobins de Blois, et prêcha dans cette ville avec beaucoup de succès, mais d'une manière qui semblait déjà séditieuse. Ayant jeté bientôt le froc aux orties, il publia en 1533, sous l'anagramme *Y me vint mal à gré*, une *Moralité de la maladie de chrestienneté* ainsi que deux recueils de chansons nettement luthériennes, dont nous parlerons le moment venu. Puis, comme il était fort savant, il travailla à Lyon chez l'imprimeur Pierre de Vingle, et rédigea l'une des deux tables de la Bible de Pierre Robert dit Olivetan. Chassé de Lyon sur ces entrefaites, Pierre de Vingle se réfugia à Neuchâtel, et Malingre partit avec lui.

**441**. Aussi est-ce à Neuchâtel que nous le retrouvons en 1535. Il n'est plus prote ni correcteur : il est pasteur. Et quel pasteur encombrant, aigre et bourru ! L'année suivante, il est expédié

à Yverdon, et il ne tarde guère à se distinguer, comme en fait foi une plainte adressée, le 30 avril, au Conseil de Fribourg par les catholiques du village de Peney. Ils racontent, sur un ton et avec une orthographe lamentables, que, profitant de l'autorisation qu'on leur avait accordée de célébrer la messe, ils s'étaient rendus à l'église le deuxième dimanche après Pâques, et qu'ils attendaient le divin sacrifice, tandis que le curé mettait sa chasuble. Mais voici qu'arrive d'Yverdon, escorté d'un grand nombre de ses ouailles, Mathieu Malingre, tout furieux. Lui et les siens accablent le pauvre prêtre de railleries, l'entraînent avec eux violemment, puis lui plaquent, « en derision de Dieu », droit sur la tonsure « une fiunte de vache ». On ne sait ce que le Conseil de Fribourg répondit aux gens de Peney ni comment il les consola. Le prédicant ne fut pas inquiété, car sa réputation se trouvait encore entière, et son éloquence avait mis en fuite, le 17 mars, tout le clergé catholique de Berne invité à argumenter contre Jean Lecomte et contre lui. Mais le temps n'était pas loin où il allait se rendre insupportable même à ceux de son bord. Au mépris des règles établies par les synodes et de son autorité privée, il présente aux « messieurs de Berne » quatre candidats au saint ministère, et les fait agréer sans examen et au pied levé, ainsi que nous l'apprend Jacques Le Coq dans une lettre à Guillaume Farel du 19 juillet 1537. Pendant que Calvin, banni de Genève, attendait à Strasbourg l'heure où il devait revenir en triomphe, Malingre, au témoignage du même Farel (21 octobre 1539), conspirait avec Pierre Caroli et Jean Lecomte contre l'absent. Celui-ci ne se troubla nullement, et répondit (27 octobre) qu'il ne craignait point « ces petites bêtes », et qu'il les écrasait de son dédain. Il semble qu'à son retour il ne songea pas à se venger. Malingre, qu'on avait pensé à transférer à Orbe en remplacement d'André Zébédée (juin-juillet 1542), finit par rester à Yverdon, et peut-être s'y montra-t-il plus calme, le Conseil de Berne lui ayant enjoint, le 29 mai, d'avoir dorénavant à ne se mêler que de ses affaires.

**442.** Tel était l'homme. — Ami de Dieu mais rude au prochain, toujours séraphique dans ses propos mais turbulent dans ses actes, semant la zizanie sur la terre mais aspirant au royaume du ciel, il recommandait volontiers aux autres d'être discrets et pacifiques. L'épître envoyée par lui à Marot révèle ce côté de son caractère. En effet, une partie de cette pièce est un pur sermon, et qui semblerait quelconque, n'étaient les rimes équivoquées. L'auteur se demande pourquoi Clément a quitté la France, et, mettant lourdement le doigt sur la plaie, il s'écrie : Que cherches-tu en ce pays où tu ne possèdes « nul revenu », où tu « n'as rien »,

où il te faudra vivre (il est prophète, le prédicant !) « en grande povreté » ? Peut-être as-tu été forcé de t'enfuir pour avoir composé quelque satire contre les mœurs lubriques des prélats, ou pour avoir dit *Facilité* au lieu de *Faculté*, ou *inquinateur* au lieu d'*inquisiteur*, ou *corne de bélier* (admirez l'ancien jacobin !) à la place de *cordelier* ?... Mais non, ce n'est pas cela. Si tu as rejoint, en ce triste « desert », notre petite troupe d'élus, c'est parce que tu renonçais aux pompes de Satan, et que tu étais résolu à « mourir aux vices », à « delaisser erreur »... Sois confiant ! Mieux vaut souffrir avec Christ qu'abonder en délices parmi les méchants. Celui à qui Dieu reste n'a rien perdu. Glorifie-le, ce Dieu qui t'a conduit dans nos montagnes, et achève à sa louange « le psaultier davidique » : par là, tu sentiras allégresse et réconfort ; tu soutiendras les cœurs de tes frères, et ton nom sera redit par les fidèles aussi longtemps que restera debout la maison du Père.

**443**. Perspective agréable, mais à longue échéance. Malingre le sent bien, et c'est pourquoi il tâche de démontrer à Marot qu'il va jouir, dans la Suisse romande, d'un avantage plus immédiat, et que, s'il a quitté courtisans et courtisanes, il trouvera une très douce compensation dans la société d'un tas de pasteurs, tous remplis de vertu et de gravité. Suivent les noms de ces personnages avec qui il fait si bon vivre, et c'est une vraie liste de l'émigration. Ah, déclare Malingre, tu n'auras que l'embarras du choix ! Et il cite, avec beaucoup d'éloges et de calembours, Laurent Meigret, qui mérite toujours son surnom de Magnifique ; Jean Morand, mourant pour Christ ; Vincent Pennant, peinant pour l'Évangile ; Pierre Moncler, « nourry au mont cler de Parnasus » ; Balbus, qui n'est pas « bègue à parler » ; Étienne La Fontaine, fontaine de douceur ; Jean Lecomte, prédicant de Granson ; Antoine de Marcourt ; Gabriel de Senarpont ; Antoine de la Marlière ; Arnoul Clérembault, natif de Blois ; Jean Ménard, enfant de Tours ; Claude Véron ; maître Étienne Le Vert et Louis Treppereau, né au diocèse de Thérouanne, à Saint-Vincent. Celui-là, dit Malingre à Clément, tu le connais bien : c'est même « ton amy singulier ». On remarquera que, dans ce passage qui rappelle les énumérations homériques, Calvin n'est pas oublié. Bien mieux, il nous est donné comme « prescheur très amiable ». Amiable ! Qui donc le croira ? Le poète huguenot aurait, je pense, fait l'économie de ce gros mensonge s'il avait appris par une bonne âme que, dans l'intimité, Calvin l'appelait « bestiola ».

**444**. Marot dut sentir un léger frisson à l'idée de rester jusqu'à sa mort le compagnon de tous ces ministres, et je m'imagine que l'épître venue d'Yverdon lui causa un plaisir bien modéré.

Néanmoins, il répondit non pas une seule fois, mais deux. Il se borna d'abord à déclarer (6 janvier 1543) que le loisir lui manquait pour écrire, attendu qu'il travaillait, selon le désir exprimé par Malingre, à la traduction des psaumes ; puis, le 5 mai, il rima un dizain qui évoquait les années de Blois, l'époque où le frère Mathieu, jacobin dans cette ville, amenait à Jésus, par ses homélies et sa « vie angelique », une multitude d'âmes, en sorte que chacun le comparait, en l'écoutant, plus à saint Paul qu'à saint Dominique.

**445**. A une date qu'on ne peut exactement établir, mais, semble-t-il, tout à la fin de l'automne, en cette même année 1542, Clément Marot, peu de jours après son arrivée à Genève, reçut encore une lettre en vers. Elle lui était adressée par Eustorg de Beaulieu, et je n'ai pas à présenter aux lecteurs cet écrivain puisque j'ai déjà raconté la première partie de sa vie. On se rappelle que nous l'avons laissé à Lyon où il gagnait son pain en donnant des leçons de musique. Mais il ne se bornait pas à une occupation si innocente, et se livrait, remuant et hardi comme devant, à des travaux littéraires de nature à le rendre fort suspect. Il traduisait l'un des ouvrages de Mélanchthon, chantait hautement les louanges d'Erasme, et célébrait les mérites de la reine de Navarre. Il paraissait donc ne rien négliger pour qu'on l'accusât d'être hérétique, et il poussa même la témérité, à propos d'un vol d'hosties commis au couvent des jacobins, jusqu'à se moquer de ces malheureux moines lyonnais qui avaient perdu, égaré leur Dieu, et promettaient récompense honnête à qui le rapporterait. Cette fois, la mesure était comble, et il fallut prendre le large. Eustorg déménagea vivement, et s'en alla à Genève.

**446**. Un *Dieu-gard* dédié aux habitants de cette ville nous apprend qu'il y entra le 1er mai 1537. Mais il n'y resta guère, et, résolu à devenir prédicant, il se rendit probablement à Lausanne où il s'initia, lui qui connaissait déjà la théologie *papistique*, à la théologie réformée. « Le 10 mai 1540, il se présenta, écrit Herminjard, devant le consistoire de Berne, et, sur le préavis favorable de ce corps, il fut élu, le 12, pasteur de Thierrens. » Il a parlé au moins deux fois de cet agréable et joli village, situé près de Moudon, dans l'un des plis si verts du Jura. C'était une douce, une paisible retraite, et Eustorg l'a dépeinte avec complaisance dans son épître à Marot et dans celle, aussi, qu'il rima pour Mlle Marguerite de Saint-Simon, « jadis son escollière ». Le sacerdoce lui laissait des loisirs, et, quand il avait édifié les âmes des gens de Thierrens, rien ne l'empêchait de courtiser, fidèle à son ancienne passion, les deux muses qu'il préférait. Dès cette époque il se proposait — noble ambition et très natu-

relle — de fournir des hymnes à sa nouvelle Église, et s'il y a lieu de douter qu'il soit l'auteur d'une translation des psaumes publiée en 1539, il demeure certain qu'il approuvait ouvertement les œuvres de cette espèce, et qu'il allait compter avant peu parmi les interprètes du roi David. En effet, au mois d'août 1540, il se déclarait en état de livrer au libraire Mathias Appiarius « des psalmes a imprimer, tous corrigés ».

**447**. La lettre d'où l'on tire ce renseignement nous intéresse encore pour un autre motif : nous y voyons, en effet, que le ministre de Thierrens (mais nous ignorons à quelle date) s'était marié. Au sujet d'un certain mandement qu'il doit recevoir des pasteurs de Berne, il rappelle à son correspondant [Pierre Giron ?] que la forme authentique et correcte de son nom est *Eustorgius vel Hector de Belloloco* ; après quoi il ajoute : « Et le nom de ma... femme est Rolleta, mais elle n'a point de surnom [de nom de famille] pour ce que c'est une champisse qui fut trouvée à Genève, qui ne sçait qui fut son père ne sa mère. » Quel détachement des biens du monde ! Ce n'était pas une héritière qu'avait recherchée l'homme de Dieu, et l'on a de la peine à concevoir que, plus tard, il soit tombé dans l'avarice, ainsi que nous le verrons. S'il a cru, en épousant cette champisse, cette enfant trouvée, honorer la vertu toute nue et associer à sa vie une compagne que la gratitude lierait à lui pour jamais, son erreur, son illusion n'ont pas été médiocres. Force lui fut, dès cette même année 1540, le 3 septembre, de faire citer par le consistoire sa femme qui, depuis six semaines, l'avait quitté sans lui dire adieu. Ni la musique de son mari, ni la gentille maison entourée « d'arbres, feuille et ramage » n'avaient réussi à la retenir. Combien cette absence dura-t-elle ? Toujours, peut-être. Eustorg, en terminant sa lettre à Marot, lui offre une chambrette en son logis où, certes, la place ne manquait pas, car « je suis seul », explique-t-il, et il n'y a chez moi, outre un valet qui soigne mon cheval, qu'une servante, « une vieille servante » d'âge canonique. Ainsi Rolleta n'était pas revenue ou bien elle était repartie.

**448**. L'épître de de Beaulieu à Clément vaut mieux, à mon sens, que celle du prêcheur Malingre. Sans doute elle s'ouvre, elle aussi, par l'air de bravoure, le couplet inévitable sur les délices de Chanaan et la joie qu'on éprouve à quitter « la cuisine immunde » du diable et des catholiques pour courir là où sont assemblés les saints : mais l'auteur n'insiste pas, et, une fois qu'il a doublé ce cap, il laisse, sans prétendre à l'éloquence, couler doucement ses vers prosaïques, étonnamment unis et limpides. Si je m'adresse à toi, déclare-t-il à Marot, c'est parce que nous sommes pays. Il n'y a que huit lieues de mon Beaulieu

à ton Cahors, et j'espère que, lorsque tu écriras là-bas, chez nous, tu seras assez *clément* pour donner de mes nouvelles à ma famille. Tâche de faire savoir à mes parents que je les invite à me rejoindre, à se convertir ainsi que moi, et dis leur qu'ils n'aillent pas s'imaginer que je sois à plaindre dans ce petit trou de Savoie. Nullement, et au contraire ! Il est vrai que, du matin jusqu'au soir, je n'entends que les voix des bœufs, des veaux, des brebis : mais le rude concert de ces braves bêtes qui beuglent et qui bêlent, je ne le changerais pas contre « toute la chantrerie » de l'oiseau unique, l'oiseau de Rome, le Papegai. J'avoue aussi que la nourriture n'est pas de premier choix à Thierrens. C'est de la moelle des Évangiles que je me repais. Il n'y a rien de plus substantiel, et combien je préfère, comme régime, manger du pain sec en Jésus-Christ que du faisan avec Satan ! Bref, mon « abject » village me semble un Paris ; je ne regrette pas les cours (et pour cause). Et puis, n'ai-je pas mon manichordion ? Parfois j'en joue puisque Dieu, dans sa bonté, m'a créé musicien, ou bien, saisissant ma harpe qui pend à un croc, j'en tire des accords qui accompagnent les beaux psaumes que tu as « confictz ». Voilà, frère, de quelle façon mes jours se passent. Si le cœur t'en dit, si ce genre d'existence te plaît, arrive ! Je partagerai avec toi. Tu n'as qu'à parler... Ici se termine la lettre, mais le rimeur ajoute encore un septain pour prier Marot, au cas où il rencontrerait à Genève le seigneur Pierre Gurin et Laurent le Magnifique, de les saluer en son nom, car il ne les a pas vus depuis trois ans.

**449**. Clément ne paraît pas avoir répondu à cette épître, ou bien, s'il a répondu, sa réponse n'a pas été conservée. Il était si prodigue des hommages ou des aumônes de ce genre qu'on s'étonne qu'il n'ait pas envoyé au prédicant de Thierrens le moindre petit dizain. Le temps, peut-être, lui a manqué, car nous savons qu'il eut beaucoup de besogne entre les mois de janvier et d'août de l'année 1543. Les yeux toujours tournés vers la cour où lui restaient encore quelques amis (Claude Chappuys, par exemple), il joue, comme s'il n'était pas en exil, son rôle d'écrivain officiel. C'est ainsi qu'il compose l'épitaphe de Guillaume Du Bellay, seigneur de Langey, mort le 9 janvier 1543 près de Saint-Symphorien-en-Laye, non loin de Tarare. Très brève est cette pièce funèbre, mais il me semble qu'elle dit ce qu'il fallait dire, et qu'elle est fort digne de ce grand homme, vaillant capitaine, diplomate avisé, historien moins courtisan que ne prétend Montaigne [*Essais*, II, x], vigilant patriote, ouvert aux idées nouvelles, lié avec Lazare de Baïf, Sadolet et Jacques Colin, patron de Jean de Boissonné, de Salmon Macrin, de François Rabelais.

Je conviens que ce peu de vers, non plus que l'épitaphe ni l'ample *complainte* consacrées au Général des finances, Guillaume Preudhomme [1], ne suffiraient pas à prouver que Clément, à Genève comme à Ferrare, s'accrochait avec force à son titre de poète royal : mais, d'un côté, nous rencontrerons plus loin d'autres œuvres analogues à celles dont il vient d'être question, et en voici une, d'autre part, tellement significative qu'on doit la tenir pour concluante. C'est une épigramme, datée du 15 mars 1543, que le banni, alors occupé à poursuivre la translation des psaumes, adresse à François Ier. C'est vous, lui dit-il, qui m'enjoignez d'achever ce travail ; c'est à vos ordres que j'obéis, et donc, s'il y a des gens (ceci vise la Sorbonne) que cette traduction irrite, tant mieux ! Il me plaît, en vous plaisant, de leur déplaire.

**450**. On demeure ébahi devant ce huitain. Comment, en effet, croire que l'auteur ait inventé ce commandement, cette approbation de son maître ? Et, s'il ne les a pas inventés, que nous faudra-t-il donc penser de ce roi Chrysale qui, après avoir consenti à ce que son valet de chambre fût chassé, l'invite sous main à persévérer dans la conduite qui a motivé son expulsion ? A quoi bon, alors, être un dieu sur terre ? On hésite à admettre une telle incohérence. Pourtant, si la chose est énorme, elle n'est pas impossible... Quoi qu'il en fût, Marot ne mentait pas en se déclarant absorbé par la version des psaumes. Tous, et Calvin surtout qui voyait très nettement l'importance de cette entreprise, le poussaient à la mener à bien. Et lui, il jurait d'aller jusqu'au bout, sentant que nulle œuvre n'agréerait davantage aux gros bonnets de Genève, et méditant (car de quoi vivait-il ? on n'en sait rien) d'implorer, à ce titre de translateur de David, une pension, un subside. On le voit, presque coup sur coup, publier trois volumes. Le 11 juillet 1543, le Conseil l'autorise, dans son style sauvage qu'aggrave la plus hérissée et la plus baroque des orthographes, à faire imprimer son *Enfer*. Moins d'un mois plus tard, le 1er août, il termine une *Épître aux Dames*

1. Les poèmes funèbres relatifs à ce personnage [J. II, 236 et 268-273] doivent être postérieurs de plusieurs mois à l'épitaphe de G. Du Bellay-Langey. Je ne sais où les placer exactement. Guillaume Preudhomme était encore vivant le 23 août 1543, car, à cette date, il est cité dans un document (*Catalogue des actes de François Ier*, t. IV, p. 486, nº 13.283) sous son titre de sieur de Fontenay-Trésigny. Mais il est mort avant le 12 mars 1544, vu que des lettres données à Paris (sans indication de jour, mais la cour n'était plus là à partir du 13) le mentionnent alors comme défunt (*Ibid.*, t. VI, p. 745, nº 22.785). Dès le mois d'avril 1544, son fils Louis occupe sa place (*Ibid.*, t. IV, p. 598, nº 13.793). Je dois ces renseignements à l'obligeance de M. V.-L. Bourrilly. — Notez que, dans la *Complainte de Guillaume Preudhomme*, Marot a fait derechef [pp. 271-272] l'éloge de Guillaume Du Bellay.

*de France* [J. IV, 64-66] destinée à servir de préface au livre intitulé *Cinquante pseaulmes en françoys* ; puis il donne aussi, vers cette même époque et chez Etienne Dolet, une nouvelle édition de ses œuvres. Ce recueil fut préparé en des circonstances si défavorables qu'on s'étonne qu'il ait vu le jour. D'une part, se fondant sur l'Épigramme CCXXV et — témérairement et sans grande preuve — sur la pièce qui a pour titre *Contre l'inique* [J. III, 79], certains biographes affirment que Marot et Dolet étaient brouillés à ce moment ; d'un autre côté, nous savons que l'imprimeur lyonnais, jeté en prison à la fin de juillet ou au commencement du mois d'août 1542, n'avait obtenu sa délivrance que le 13 octobre 1543, et l'on ne devine pas, cela étant, comment il a pu, le malheureux, diriger son atelier.

**451**. L'espérance que Marot avait conçue de tirer un peu d'argent des conseillers genevois se trouva très vaine à l'heure où, soutenu par Calvin, il essaya de la réaliser. Calvin fit loyalement tout son possible pour aboutir, et présenta lui-même aux sénateurs la requête du poète ; mais les registres de l'assemblée, à la date du 15 octobre 1543, attestent qu'il échoua, et qu'on lui répondit *nous verrons plus tard*. Le texte vaut la peine d'être cité : « Le sieur Calvin a exposé pour et au nom de Clement Marot requerant luy faire quelque bien et ilz se perforcera de emplir les seaulmes de David. — Ordonné de luy dire que peregnent passiance pour le presentz. » Prendre patience ! c'était là un conseil moins facile à suivre qu'à donner. L'exilé, de nature, n'était guère patient, et ce renvoi aux calendes grecques dut le mettre de mauvaise humeur et l'irriter, je pense, contre des gens si peu sensibles aux beaux vers et tellement économes.

**452**. Première raison, peut-être, de songer à s'en aller. Mais le principal motif, le plus grave et le plus évident aussi, n'est pas là. En vérité, Clément était incapable de se plier à l'horrible discipline de Genève. On le comprendra sans peine si l'on se figure cette république sacerdotale où les citoyens étaient écrasés par la plus abominable tyrannie qui ait jamais pesé sur des hommes. Il fallait vivre saintement, ou bien aller en prison, être réduit au pain et à l'eau. Mais qu'est-ce donc que vivre saintement ? à quoi se mesure la sainteté ? à quoi se voit-elle ? comment sonder les cœurs ? comment y descendre pour savoir s'ils restent purs ? Hors d'état de les contraindre à ne battre que pour Jésus-Christ, désespérant d'atteindre le fond inviolable des âmes afin d'y planter leurs dogmes, leur morale inhumaine, Calvin et son cénacle exigèrent avec férocité les gestes, les rites, les formes, l'aspect extérieur de la religion. Dès lors, ce fut un crime de manquer l'office, le catéchisme ou le sermon, de se

servir d'un outil, le dimanche, ou de balayer le seuil de sa porte, d'entrer dans une auberge, de jouer aux dés, aux cartes. Le résultat de ce système fut double : d'abord, cette oligarchie de prêtres exerça sur les consciences le plus intolérable, le pire des despotismes, un despotisme quasi monacal, de chaque minute, installé au foyer, régnant dans la rue et sur le marché, invitant à la délation le valet et la voisine, et changeant chaque père de famille en petit frère convers. Ensuite, cette nécessité d'avoir l'air dévot et rempli d'onction, de ne jamais sortir de chez soi avant d'avoir mis son masque d'élu, sa robe d'innocence, risquait d'instituer, contre l'intention du fondateur, une métropole de l'hypocrisie, un peuple de pharisiens... Maintenant, dans un pareil milieu, parmi tous ces vrais ou faux lévites, imaginez notre Marot qui arrive droit de Babylone, c'est-à-dire d'une cour brillante, effrenée, et qui ne vit guère que pour les plaisirs. Lui-même, il partage jusqu'à un certain point ces goûts déréglés. Ce n'est pas un ascète. Il se mortifie le moins possible. La beauté des femmes le ravit ; il boit quelquefois sans avoir soif [J. III, 54, *Épigr* CXXXII] ; volontiers il joue aux cartes [G. III, 261, 313], et paye avec des épîtres. Que voulez-vous qu'il devienne dans cette morne Genève ? Il regrette Paris, il s'ennuie, il bâille. Je prévois qu'il va rompre ses vœux, et qu'il cherchera une taverne et un bon compagnon pour se distraire.

**453**. Justement, il y avait, derrière la tour de l'école, au quartier de Rive, près du lac, une auberge et rôtisserie que tenaient maître Hugoneri (ou Hugonin) et sa femme. Cette maison suspecte, où quelques joueurs se rassemblaient, fut signalée à la vigilance des pasteurs, et, le 18 décembre 1543, l'un des coupables fut appelé devant le Consistoire. C'était un pauvre « tissotier » du nom de Tyvent Mathé, et il semblait très indigne d'indulgence, car non seulement il aimait les dés, mais encore il avait déclaré devant témoins que certains prédicants les aimaient autant que lui. Par ailleurs, il n'assistait guère aux offices. Dûment interrogé par le tribunal, Tyvent Mathé, ce mauvais drôle, essaya de s'excuser en disant à ses juges que s'il n'allait au temple que le dimanche, et non pendant la semaine, c'était parce qu'il lui fallait « gagner la vie de deux bessons et de deux aultres petis enfans » qu'il avait. Mais il s'entêtait à soutenir qu'il connaissait des ministres qu'on aurait pu poursuivre aussi bien que lui, et, par exemple, celui d'Orbans qui avait joué, à cinq sous la partie, avec M. de Saint-Victeur, François Bonivard. L'affaire devenait grave, et il fallait tirer cela au clair. Deux jours après, le 20 décembre, le Consistoire convoqua M. de Saint-Victeur, qui répondit d'un air dégagé, et le ménage

Hugoneri. D'une seule voix le mari et la femme jurèrent que jamais pasteur « ni de la ville ni de dehors » n'avait « joyé » chez eux, et qu'ils ne recevaient que « gens de bien » ; puis, se décidant à des demi-aveux, ils confessèrent qu'une fois « Monsieur de Saint-Victeur joya », et « qu'il y a quelque temps maistre Clement Marot il joya, et n'ont point joyé que au trictrac ». C'est ainsi que s'exprime « messire Jehan Hugoneri ». Marie Hugoneri, un peu plus bavarde, parle d'un « supper » qui « n'estoit pas prest », et ajoute : il n'y avait que deux personnes, « le seigneur Curtel et Clement Marot ». Tout cela demeure assez obscur ; on ne voit pas nettement quels sont ceux qui ont joué ensemble : mais il demeure manifeste que le poète « joya ».

**454**. Et combien l'on aimerait que ce fût avec François Bonivard qu'il eût joué ! Ce serait, pour un dramaturge, *la scène à faire*, et la partie de trictrac de ces deux hommes n'offrirait pas un tableau banal. On connaît Clément et ses aventures. Bonivard était de même trempe, et sa vie agitée et décousue fournirait la matière d'un roman. Devenu, en 1514, prieur de Saint-Victor (Victeur), il se trouva aussitôt, parce que son abbaye était comme l'un des boulevards de la ville, sollicité par les deux partis : les bourgeois de Genève, le duc de Savoie. Celui-ci, en 1519, le fit enlever, puis, l'ayant relâché pour quelque temps, de nouveau il s'empara de lui (1530), et l'enferma, cette fois, dans ce château de Chillon qui doit à Byron d'être éternel. Il y resta six longues années, d'abord dans une chambre, ensuite au fond d'un souterrain, les pieds sur la roche nue, où, dit-il, « je empreignis un chemyn », à force de me promener, « comme si on l'eust faict avec un martel ». Par bonheur, les Bernois conquirent cette forteresse ; ils délivrèrent le captif, qui fut, le 1er avril 1536, ramené en grand triomphe à Genève. Là, on lui donna une maison qu'il ne garda pas longtemps, une pension de cent quarante écus d'or (18 février 1538), et on le nomma (31 octobre 1542) historiographe de la république. Il aurait pu vieillir doucement, mais sa nature ardente s'y opposait.

**455**. Que de dettes ! Que de billets signés au premier venu ! L'étonnante succession de procès ! Jamais personne n'a changé plus facilement de logis ni ne s'est marié aussi souvent. Tantôt il épouse (1544) une femme antique, mère d'un ancien syndic et déjà veuve de deux maris ; tantôt il conduit au temple (21 septembre 1562) une nonne défroquée qui a pénétré dans le cabinet où « il escripvoit et composoit ses vers », et qui se vante d'avoir reçu de lui « ung huictain ou soyt neufvain ». Tout cela ne semblait pas édifiant. Mais le pire, c'était que M. de Saint-Victeur se montrait un fort tiède chrétien, et qu'il bravait les pasteurs.

Le 26 mars 1554, le Consistoire l'admoneste parce qu'il « se abstient » de fréquenter la cène ; en 1562, il lui est enjoint de se faire porter « tous les dimanches et les mercredis au presche » ; le 25 mai 1563, on lui reproche de s'y rendre sans « grande contrition de cueur », attendu qu'il y va avec « un boquet sur l'aureille », chose bien choquante chez un vieillard. Des personnes très dignes de foi l'ont entendu jurer « par la mort Dieu ou par la vertu Dieu », et enfin, le 29 août 1564, il est excommunié pour avoir rimé ou, du moins, signé une chanson jugée offensante pour les prédicants. Il mourut en 1570 ; sa femme, l'ancienne religieuse, avait été (1565) accusée d'adultère et noyée.

**456**. Puisqu'il fut chroniqueur et poète, François Bonivard appartient à l'histoire littéraire : mais ce qui nous intéresse principalement, c'est son caractère. Il prouve que l'air de Genève était irrespirable, et, dès lors, on comprendra que Marot ait voulu se soustraire à une si cruelle oppression. Les Genevois l'excédaient, et lui, il fatiguait les Genevois. C'étaient des humeurs incompatibles, et une séparation s'imposait. Elle eut lieu en décembre 1543, un peu avant ou un peu après (mais plutôt avant) l'interrogatoire des époux Hugoneri. Clément se dirigea vers la Savoie. Depuis la rapide et facile campagne de 1536, ce duché était une province française, en sorte que s'établir en ce pays annexé depuis peu, c'était en quelque façon rentrer dans la patrie, regagner les domaines du roi. Clément lui-même, dans une épigramme [J. III, 75] qui doit dater des tout derniers jours de 1543, note soigneusement cette idée d'un acheminement vers son foyer, d'une étape sur la route du retour. Celui, écrit-il, que la peur talonne irait jusqu'en enfer (à vous, Jean Calvin !) chercher le salut ; puis le fugitif « ailleurs s'en va », dès que diminue sa crainte. « Sire, j'ay faict ainsi », et je vous demande de me permettre de rester ici « a seureté » et de m'y employer à votre service.

**457**. Bien que les pasteurs de Genève eussent désiré le départ de Marot, ils sentirent qu'on leur reprocherait de n'avoir pas su retenir cet homme éminent, et que l'on attribuerait sa retraite à l'atmosphère si étouffante de la cité. En conséquence, il importait, afin de justifier celle-ci, d'établir que Clément s'était éloigné parce qu'il n'avait ni assez de religion ni assez de vertu pour se plaire parmi les purs. Voilà ce que Théodore de Bèze a pieusement insinué non pas une fois, mais deux. Marot, dit-il avec un soupir, « ayant esté tousjours nourri en très mauvaise escole, et ne pouvant assujectir sa vie a la reformation de l'Évangile,... s'en alla passer le reste de ses jours en Piedmont... » Et il demeura jusqu'à sa dernière heure trop frivole et mondain, bref, incorri-

gible. « ... Mores parum christianos ne in extrema quidem aetate emendavit. » Soit ! Il y a encore, en ces accusations du grand prêtre huguenot, une part de vérité et quelque discrétion. Mais les historiens catholiques ne connaissent pas de frein, et calomnient sans nulle mesure comme sans aucun discernement. Florimond de Rémond, qui prétend avoir lu cette anecdote dans une page de Victor Cayet que M. Guiffrey a recherchée en vain, raconte que Marot fut, à Genève, atteint et convaincu d'adultère pour avoir séduit la femme de son hôte, qu'on le condamna à être pendu, mais que « Calvin fut d'avis qu'il eust *seulement* le fouet » par les rues et carrefours de la ville. C'est un conte, un grossier mensonge. Néanmoins, Victor Cayet ou Florimond de Rémond n'avaient pas perdu leur temps ; l'imposture, ainsi qu'il fallait s'y attendre, eut la vie dure, fit son chemin, et le jésuite Maimbourg, celui-là même dont La Bruyère raille [I, 66] « le style vain et puéril », s'empara avec joie de cette légende, et affirma que le poète, « menant à son ordinaire une vie très licencieuse », avait bel et bien *débauché* son hôtesse, crime qui le força à s'enfuir, à s'aller « cacher au delà des Alpes, dans le Piémont ».

458. Non... De ce côté-ci des Alpes, dans la Savoie, d'abord... Et ce fut à Chambéry qu'il se fixa pour un temps. Il avait là d'anciens amis, et comptait, je crois, sur le patronage de Raymond Pellisson, qui, marchant à pas très rapides vers les honneurs, avait été nommé en 1538 président du Conseil de Savoie, poste de choix et que pouvait à peine espérer un homme qui était, en 1535, simple « esleu au pays d'Auvergne ». Il est vrai que, dans l'intervalle (1536), on l'avait chargé d'une mission en Portugal. C'était un magistrat éclairé ; il se plaisait dans la compagnie des gens de lettres, et il s'était entouré d'humanistes qu'il avait fait venir de diverses villes et, surtout, de Lyon. Les deux Scève et Jean de Boissonné se trouvaient auprès de lui, et le poussaient peut-être à bien accueillir, à protéger le pauvre Clément. Celui-ci lui envoya une épître qui est, par malheur, difficile à dater et même à comprendre. Ce fut seulement en 1549 qu'on jugea à propos de l'imprimer, et puisque l'auteur ne l'avait pas publiée lui-même, on doit en conclure qu'il l'estimait indigne d'être conservée. Il voyait juste, et n'avait que trop raison. De toutes les pièces de ce genre composées par lui, celle-ci, comme le remarque M. Becker, est la plus faible, la moins adroite, la plus confuse. S'il faut la tenir pour authentique, elle nous forcera à admettre que Marot est allé à Chambéry non pas une fois, mais deux ; que son premier voyage se place (mais comment arranger cela ?) trois mois après son départ « de France », e

que ce fut lors de ce premier voyage en Savoie qu'il écrivit à Pellisson... Dans quel but ? Pour lui demander quoi ? Cette œuvre si énigmatique nous renseigne fort mal là-dessus. Il n'y a qu'une chose claire : le panégyrique du président, un Cicéron quant à l'éloquence, un Salomon dans son tribunal, « un vray Cresus », ce qui ne gâte rien. En continuant, on devine ou l'on croit deviner que ces hyperboles tendent à obtenir je ne sais quel poste, je ne sais quelle fonction. Le mot *pourvoir* joue ici un rôle capital. En prononçant les quatre syllabes « pourveu tu es », Pellisson comblera le rimeur nomade, et le tirera, docteur sans rival, d'entre les morts. Mais quel était le sens de cette formule magique ? A quoi s'appliquait-ellé ? A-t-elle été, ou non, proférée ? Et, si oui, à quel moment ? Voilà autant de problèmes dont la clef s'est perdue, et que, pour ma part, je renonce à résoudre.

**459**. Clément, si sa requête est bien accueillie, promet, d'abord, de dédier « quelcques livres » à Pellisson [v. 28], puis de fabriquer à sa louange et gloire une foule de « quatrains, dixains, rondeaux, ballades » [v. 59]. Mais soit qu'il ait subi un refus, soit qu'il ait montré de l'ingratitude, il n'a pas rempli cet engagement, et ce fut encore pour la cour de France qu'il composa de beaux vers flatteurs. Le 19 janvier 1544 était né un enfant longtemps désiré, François de Valois, fils du dauphin et de Catherine de Médicis. Imitant non sans bonheur un chef-d'œuvre de Virgile, Marot écrivit, à cette occasion, une tendre, émouvante et délicieuse *Æglogue*. On ne peut regretter qu'une chose, c'est que la consolante et sublime prophétie qu'elle contient s'applique à un prince qui a si peu vécu, et dont la brève existence a été tellement effacée et même nulle. Eh non, ce n'était pas François II qui allait ramener le siècle d'or en ce bas monde, et l'on conçoit mal que les bonnes fées, la sibylle de Cumes et une Muse charmante se soient dérangées pour ce baptême. L'oracle a menti, mais comme il parlait admirablement ! Il faut croire que ce poème était accompli puisqu'il a trouvé grâce devant Du Bellay. D'autres contemporains ont aussi goûté cette royale idylle, et Marc-Claude de Buttet se fonde sur ce peu de pages, beau chant du cygne qui va mourir, pour établir que les monts de la Savoie ont une influence heureuse, qu'ils soulèvent, qu'ils inspirent le génie, et ne valent guère moins que le Parnasse ou le Pinde.

**460**. Né vers 1530, Marc-Claude de Buttet n'a pas dû, puisqu'il était encore enfant en 1544, compter parmi les compagnons de Marot. Mais nous savons que celui-ci eut, soit à Chambéry, soit dans les environs, un grand nombre d'admirateurs et d'amis.

Lui-même, à la manière homérique, il a cité leurs noms dans une épître tantôt souriante et tantôt si grave qu'elle semble dictée par un noir pressentiment... Mais je me trompe : avec la mort s'approche l'immortalité. Si le poète prévoit la fin de sa vie, il ne voit nul terme à sa gloire, et c'est ce qu'il annonce, rempli de confiance et d'orgueil, à l'un des Savoisiens qui se sont groupés autour de lui. Il s'appelait, celui-là, Angelot de Bellegarde, fils de Louis de Bellegarde, seigneur de Montagny-en-Genevois, et il était alors ou bien devait devenir plus tard protonotaire et doyen de Notre-Dame-de-Liesse, à Annecy. Il avait un frère aîné, Claude, que Clément a fréquenté aussi, et qu'il regardait [v. 40] comme destiné à produire de jolis ouvrages dans la langue du cru. De fait, Buttet nous parle de ses vers qu'il trouve à la fois sérieux et « plaisans ». Ainsi que la plupart des personnages que notre épître mentionne, Claude de Bellegarde, seigneur de Montagny, était un jeune homme en 1544. Tout ce que nous savons de lui se place après cette date. Fidèle au parti du duc, il fut emprisonné (1552) avec bon nombre de ses complices. Mais cette épreuve lui fut utile, et, le 10 décembre 1559, il reçut, en récompense de son loyalisme, la charge de chevalier du Sénat. Lorsqu'il mourut (1566), il était, depuis le 1er mars 1563, lieutenant du gouvernement de Savoie. Boissonné connut sans doute les deux frères. L'un de ses dizains s'adresse à Angelot, et nous montre le dieu ailé Mercure volant droit vers lui et « luy baillant l'art de rhetorique en garde ».

**461**. Sur plusieurs de ceux avec lesquels Marot s'est lié à Chambéry, nous avons peu de renseignements, et il faut donc se borner à une nomenclature sans long commentaire. La liste de ces amis qui n'ont presque pas laissé de traces comprend : Le Boys, infatigable conteur d'historiettes ; Genton, « propre et loyal amant »; de Marcossey, seigneur du Faucigny, un gaillard très rouge et blond que vous auriez cru de race allemande ; Bordeaux ; Gruffy ; Saint-Cassin ; Parvaus (?) ; Candie ; Regart, de Clermont-en-Genevois, qui fut évêque (ou l'un de ses frères) ; Pierre Maillard, seigneur du Bouchet, un gros homme affable, « rond de cueur et de corps » ; de la Forest (Philibert ?), remarquable par sa prestance ; Rougemont, « qui d'or la barbe porte », et Lampignan, qui la porte grise. Il mourut, celui-là, avant juin 1547. Jean de Boissonné le cite dans la deuxième centurie de ses épigrammes, et lui reproche d'estimer trop les choses qu'il écrit, lui, Boissonné.

**462**. Mais voici quelques Savoisiens qui ne sont pas entièrement oubliés. L'Aiguebelette, que Clément admirait surtout à cause de ses goûts sportifs et comme alpiniste [v. 42], c'est

François de Seyssel, sieur d'Aiguebelette, peu riche, puisqu'il est condamné (1560) à payer une ancienne dette, mais fringant et robuste soldat au témoignage de Buttet. Il vivait encore en 1567, et était capitaine du château de Pont-d'Ain. — Celui que notre épître [v. 31] appelle Chables était vraisemblablement Louis de Challes de Belletruche, fils de Hugues de Challes et de Marguerite de Cusinens. La première partie de sa vie fut très orageuse. Il fut mêlé, dit M. Mugnier, à « toutes les affaires *d'excès* et *d'assemblées illicites* ». Des « violences et batteries », dont lui et ses camarades se rendirent coupables la veille de la Fête-Dieu (1549), le forcèrent à s'enfuir, de sorte que ce fut par défaut qu'on lui infligea l'amende honorable (15 février 1550). Deux ans plus tard, incartade nouvelle et arrêt nouveau. Là-dessus, empruntant dix écus pour le voyage, il rejoignit en Flandre Emmanuel-Philibert, et passa le temps à guerroyer. Les années vinrent ; il se rangea. Doublement ! D'abord, il épousa (avril 1560) une demoiselle de Marcossey ; ensuite, il demanda une bonne place, et fut, le 15 janvier 1561, nommé gouverneur de Bourg. — Quant au « Ramasse » que Clément a logé dans le même vers que l'aventureux Challes, c'était un gentilhomme bressan, Jean de la Balme, sieur de Ramasse, fils de Sibuet de la Balme. Et son existence, à lui aussi, fut grandement tourmentée. L'épître à Angelot nous dépeint, en ce Ramasse, un adolescent chez qui la vertu croît et (pour la rime) s'amasse. Mais, en dépit de cette vertu, il eut besoin de lettres de rémission (avril 1550) pour voies de fait contre Amé de Piochet. Hostile, au fond, à la France, suspect aux gens du roi et accusé de complot, il protesta bien fort de son innocence, puis, dès que la fortune eut changé (traité de Cateau-Cambrésis, 1559), il réclama le prix de sa résistance, fut officier de bouche à la cour ducale (avant 1562), et obtint, le 3 décembre 1572, droit de haute et basse justice sur la paroisse de Puygros, son fief. M. Mugnier observe que les compagnons de Marot en Savoie « étaient d'assez méchants garçons ». Il se peut. Mais ils aimaient les vers et la musique. Jean de la Balme, sieur de Ramasse, était admis au cénacle de Buttet, et il n'était pas le seul de sa famille à bien accueillir le poète errant. Je n'en veux pour preuve que le si délicat huitain adressé *A Madame de la Barme* (*sic*), *près de Necy* [Annecy] *en Genevois*.

**463**. Ainsi nous avons l'impression que Clement, dans cette lointaine Savoie, ne traînait pas des jours pleins d'ennui, et lorsque, formant le vœu de ne plus jamais quitter cette province, il énumère les choses à quoi il s'occuperait — le chien, l'oiseau, l'épinette, le deviser, le masquer, l'amour [G. III, 632], — on

devine que Chambéry lui a déjà offert ces distractions, et qu'il se plairait à les prendre longtemps. Plaisirs non méprisables, quoique légers. Mais une haute joie, une de ces joies qui inondent le cœur entier, était réservée par le sort à cette vie déclinante. Le lundi de Pâques, 14 avril 1544, eut lieu la bataille de Cérisoles, et c'était là une journée dont semblait dépendre l'avenir de la patrie. Cette fois, on ne pouvait jeter les dés sans frémir. C'était la dernière armée de la France qui allait attaquer les Impériaux, et, pour savoir s'il fallait jouer cette partie, le roi, ôtant son bonnet de sa tête, avait imploré un conseil divin, consulté pieusement la voix du ciel. Lisez le fameux récit de Monluc. François I^er^ eut raison de suivre l'inspiration reçue. Sous les ordres de François de Bourbon, comte d'Enghien, tout jeune capitaine (il était né le 23 décembre 1519), mais énergique et clairvoyant, nos troupes remportèrent une complète, une éclatante victoire. Ce fut, chez nous, une allégresse unanime, et je ne sais rien de plus honorable pour Marot banni que ses actions de grâces tellement sincères et l'effusion de son enthousiasme. Il a chanté deux fois le comte d'Enghien et ses soldats : d'abord, dans une épigramme dont on ne peut pas dire si elle fut écrite avant ou après la date glorieuse ; ensuite, dans une épître au général triomphant. Que cette pièce est donc vigoureuse, émue, aimable, et comme il serait juste qu'elle fût pour l'auteur, autant que ses œuvres les plus populaires, un titre devant la postérité ! Ces vers devraient avoir leur place dans les anthologies. Le sentiment qu'ils expriment est magnifique et moral ; il remue nos âmes profondément. Personne ne verra de sang-froid « le vieil marquis » del Vasto s'enfuir « devant *la* jeune face » du héros, que le poète couronne « de verd laurier ». Et, venant après tant d'épreuves, vingt ans de misères, ce retour de fortune paraît plus doux, plus consolant ; nous en comprenons le prix comme nos pères le comprenaient, et nous découvrons une signification historique, symbolique à cette phrase si brève et si simple :

Couraige, enfants, car la chance est tournée !

**464**. Peu de temps après la victoire de Cérisoles, Clément quitta la Savoie pour le Piémont, et s'en alla à Turin. Nous ne savons pas exactement ce qui l'attirait dans cette ville. Il y avait des amis, sans doute, car des milliers de Français résidaient là, beaucoup de gens de guerre et de commis, des magistrats et des diplomates, une foule de seigneurs venus en poste pour prendre part à la bataille. Il se peut aussi que Marot ait voulu offrir lui-même son épître à François d'Enghien. Mais il

est sûr qu'il ne songeait pas à quitter définitivement Chambéry: il y avait laissé, au témoignage de son fils Michel [G. III, 321, n.], son mince bagage et ses papiers, et nous ne devons pas oublier qu'il avait formé le vœu [*Ibid.*, 631, v. 21-22] de terminer sa carrière au milieu de ses compagnons savoyards. Donc, il ne s'agissait, dans son esprit, que d'un court voyage, d'une excursion... Mais c'était le suprême, le grand voyage, et il ne revint jamais. Il mourut à Turin, vers le 10 septembre 1544, et fut enseveli dans la chapelle de l'hôpital Saint-Jean-Baptiste. Ce renseignement nous est fourni par l'épitaphe que composa Lyon Jamet. Le marbre du tombeau portait la date du 12 septembre, mais nous ignorons si elle indique le jour du décès ou celui des obsèques.

**465**. Il faut croire que la nouvelle de cette mort se répandit très vite puisqu'un écrivain qui ne se nomme pas, mais dont la devise était *Non qu'à un seul*, obtint à Paris, dès le 1er octobre, un privilège pour l'impression d'une sorte d'oraison funèbre. Elle est en vers, et s'intitule *Déploration de France*. Les sentiments, certes, méritent d'être loués, mais c'est un rhétoriqueur, hélas, qui les exprime. La pièce commence par les plaintes de France : elle adresse les plus amers reproches à l'aveugle, à « l'ineffugible » Atropos, et lui demande pourquoi elle a réduit à néant « le decoreur des Muses », tandis qu'il lui aurait été si facile de « choisir en quelque coin » d'autres victimes sans conséquence et dont la suppression n'aurait affligé personne. Suit une invitation aux larmes : « Pleure avec moy, o Nymphe caorsine ! » Et non pas toi seulement, mais Jupiter, Apollon, Vénus, les Sylvains, les Faunes, les Néréides, bref, tout l'Olympe... Là-dessus, prenant soudain la parole, notre mère commune, la Terre, dit à la France des choses fort sensées : A quoi bon ces cris ? Mieux eût valu ne pas proscrire ton fils lorsqu'il était en vie que l'appeler « ton enfant cheri » à présent qu'il n'est plus. D'ailleurs, tout passe, tout meurt ; nous mourrons tous. « Le Supernel » a réglé ce point. Clément, du moins, ne disparaît pas entièrement ; ses œuvres demeurent, et lui, « avec les anciens », les « gens de sçavoir », il habite les « champs elisiens »... En terminant, l'auteur harangue les amis du défunt, et les invite à honorer sa mémoire.

**466**. De fait, Marot ne fut pas oublié, et les épitaphes ne lui manquèrent pas. Évidemment, je ne les connais pas toutes, mais je puis en signaler quelques-unes. La meilleure, la plus sincère et la plus touchante, c'est la première en date, celle du frère d'armes, de Lyon Jamet. Il y a une vraie émotion et une pensée très riche et qui va loin en cette phrase : « Cy gist celuy que peu

de terre cœuvre ». Les vers qui annoncent que ce mort restera vif « tant que la France en françois parlera » auraient charmé celui qu'ils célèbrent, car, en termes différents, il a dit la même chose [G. III, 638, v. 83-84]. — Ne les ayant pas lues, je me borne à mentionner, sur la foi de MM. Douen et Guiffrey, les épitaphes que firent Gilles d'Aurigny, Saint-Romard, Du Val, évêque de Séez, et ce sera assez de rappeler sans commentaire celles qu'ont rédigées François Habert et je ne sais quel rimeur (il signe M. G.) qui ne s'est pas montré original. — Au contraire, le prédicant Malingre, qui a traité, en deux épigrammes funéraires, ce sujet tellement beau et tentant, a recherché la variété : l'un de ses dizains, qui devrait s'intituler *Apothéose*, affirme que les dieux, séduits par le « doulx parler » de Clément l'ont amené à eux par une sorte d'assomption ; l'autre (chrétien et moral) observe que nous mourrons tous, et fonde cette déclaration sur l'exemple de Marot qui, après avoir couru « en maintz lieux », jouit maintenant du repos, « la sus au ciel ». — Atropos l'a donc vaincu ? Charles Fontaine assure que non. Si vous jugiez d'après l'apparence, vous croiriez que la Parque a triomphé du poète, mais, à force de génie, c'est lui qui a surmonté la Parque. — Et c'est pourquoi, remarque de son côté Étienne Forcadel, la violette et le romarin ne poussent pas seuls auprès du tombeau. Admirez ce laurier cher à Phébus ! Là viennent pleurer les Muses, mais celui pour qui elles versent des larmes est deux fois vivant : ici-bas par la gloire, là-haut par la grâce. — Il est agréable d'avoir à constater que, parmi les membres de la Pléiade, il s'en est rencontré deux qui, malgré le mépris dont leur clan avait accablé Marot, l'ont pourtant honoré d'une épitaphe. Celle d'Étienne Jodelle, taillée sur un modèle qui avait servi pour Virgile, est courte, compliquée, symétrique. Le dizain de Joachim Du Bellay n'offre aucun élément nouveau. On croirait lire Habert ou Fontaine. Le fatal, l'inévitable calembour (Marot-Maro) n'a pas été oublié ici. Mais c'est l'intention qu'il faut peser. Bons ou mauvais, ces quelques vers nous plaisent par leur caractère expiatoire.

**467**. Clément ne nous a donné sur sa famille aucun renseignement bien précis. Elle ne paraît guère que trois fois dans ses œuvres, et il nous la présente en termes si vagues et avec tant de discrétion qu'une seule chose demeure évidente, à savoir qu'il avait plusieurs enfants. On aimerait à les suivre dans la vie, mais deux seulement ont laissé une trace. Le livre où Jean de Frotté, secrétaire de la reine de Navarre, a consigné les dépenses de cette princesse, porte cette mention : « La fille de Marot, religieuse à Essai, XXV livres. » Essai, à l'origine, abritait vingt

nonnes qu'on avait tirées d'une maison de Repenties fondée, à Paris, sous l'invocation de sainte Madeleine. Mais n'allons pas confondre les pénitentes avec les pieuses femmes qui les gardaient ! Comme on le voit, dans ce monastère qu'elle avait créé (1533), c'était Marguerite qui payait la pension de la fille de Clément. Fille naturelle, affirment certains, mais O. Douen se refuse à l'admettre.

**468**. Il y a lieu de croire que Marot a eu plus d'un fils : mais seul le mélancolique Michel n'est pas mort jeune. Un billet que l'ancien ami de son père, Antoine Couillard, seigneur du Pavillon, lui envoie à la fin de 1544 offre une adresse ainsi libellée : « A... *maistre* Michel..., fils *unique* du prince des poëtes françois ressuscité. » Le mot « unique » est intéressant, et, davantage encore, le titre de « maistre ». Celui à qui on le décernait ne devait plus être ni un écolier ni un page [G. III, 324, v. 43-46], et l'on devine qu'il se mêlait d'écrire. Effectivement, nous avons de lui quelques vers : d'abord, la faible épître tendancieuse qu'il prétend avoir découverte dans les papiers de son père, à Chambéry, puis, pour ne dire que l'essentiel, une *Ode à la royne de Navarre*. Le titre de *Complainte* ou bien de *Lamentation* aurait mieux convenu. L'auteur, qui ne demande pas « grosses rentes », mais une toute petite place, de modestes gages, juste de quoi ne pas mourir de faim, chante, sur un rythme de barcarolle, les misères dont il est accablé. Il déclare que le sort l'importune « par plus de cent mille maux », qu'il se débat « dans le gouffre d'une extresme extremité », et que, si on ne se hâte pas de le secourir, de lui accorder un humble emploi, sans se laisser arrêter par la considération de son peu de talent, bientôt « la mer de calamité » va l'engloutir. Il ne semble pas que cette requête ait été entendue, et Michel fut abandonné de tous. Seul, Antoine Couillard s'occupa de lui, et publia son œuvre si mince. Mais ce patronage ne put suffire à arracher l'enfant du grand homme à sa détresse, et c'est le moment de rappeler ce bref et très émouvant article qui figure (mois d'août 1574) dans les comptes de Renée de France : « A ung pauvre gentilhomme passant, soy disant filz de Clement Marot, 50 livres 16 sols. » Vraiment, cette phrase serre le cœur. Qui était donc ce « pauvre gentilhomme passant » ? Un imposteur qui voulait se concilier la bienveillance ? Michel en personne ? Si c'était lui-même qui passait, recevant ainsi l'aumône, cette circonstance nous permet de mieux comprendre sa devise : *Triste et pensif*.

**469**. Eh bien, il ne ressemblait pas à son père ! On aura beau scruter le caractère de celui-ci, on n'y rencontrera jamais ces deux traits, parmi tant d'autres si contradictoires. Clément ne se

laisse pas définir aisément ; il nous déroute, et il nous échappe ; il abonde en fortes antinomies, et nous voyons en lui plusieurs hommes. D'abord, il nous présente le cas sans exemple d'un courtisan qui appartient à l'opposition. Et les deux choses — la cour, l'opposition — l'inspirent très heureusement, et lui sont aussi chères l'une que l'autre. De là, son inaptitude à respecter, pendant qu'il vit auprès du souverain, les fondements, les dogmes, les institutions de l'État, et à se résigner, durant l'exil, à vivre loin de ce milieu brillant, spirituel. Braver la cour, lorsqu'on l'y admet, puis la regretter dès qu'on l'en bannit, voilà, assurément, l'un des rythmes de cette existence illogique, pleine de véhémence, de passion, et Marot se révèle aussi téméraire aux jours de faveur que pusillanime aux heures de disgrâce... En second lieu, il aboutit moins encore à décider s'il sera catholique ou protestant. Sa foi, purement cérébrale, ne le domine pas. Ce qu'il approuve et goûte en la Réforme, c'est principalement le noir chagrin qu'elle cause à la Sorbonne, la tentation qu'elle donne au parlement d'étaler son iniquité, sa bêtise. Mais, pour le poète, comme je l'ai déjà remarqué ailleurs, que de ménagements à garder ! S'il ne professe pas le pur Évangile, que penseront Marguerite de Navarre, Renée de France ? S'il attaque les papistes ouvertement, que diront Anne de Montmorency et ce roi incertain, énigmatique, qui change de credo chaque année ? Par ailleurs, Clément ne tiendrait pas à être « rosti » ; les fagots lui déplaisent, et il le proclame. Martyr, non ; soldat, oui. Et quel étrange soldat ! Tantôt, loin d'imiter ceux qu'on avait baptisés « nicodémites », les sages selon le siècle qui tâchent de concilier les ordres de la conscience avec les intérêts temporels, il se lance à corps perdu au milieu de la mêlée, et ne compte pour rien son repos, la place qu'il occupe, son foyer dévasté une fois de plus, ni « l'enfer » même, le Châtelet ; tantôt, au contraire, il montre une tardive circonspection, plus périlleuse que sa turbulence. Sa main gauche retire doucement ce qu'avait donné sa main droite. Ses discours hésitent, se démentent, éludent, et il en résulte, en définitive, qu'il s'aliène les deux camps. C'est un hérétique ! crie l'Église romaine, et Calvin murmure : il n'est pas des nôtres ; c'est un mondain.

**470**. Et il a raison. Mondain avant tout, à fond et excellemment. S'il diffère de l'homme du monde, c'est seulement par la qualité exquise de son intelligence et par une âme incoercible, tournant au souffle de la fantaisie, rebelle au moindre joug, prime-sautière, indisciplinée. Il n'a ni l'esprit de suite ni le goût de suivre. Aussi voyez-le à Genève. Son désir serait de s'arrêter là, d'y mener une vie calme sous une tente bénie du Seigneur,

comme au temps d'Abraham et de Jacob. Mais que fera-t-il parmi les pasteurs ? Il aime la société, lui ; il aime la joie, il l'estime bonne. La nature, mère du péché et source de la concupiscence, il ne la maudit, il ne la redoute nullement. Elle lui apparaît délicieuse, et il s'aperçoit que, dans la pratique, cette sagesse des calvinistes, qui semblait acceptable de loin, s'avère intolérable pour lui, et le réduit à la fuite. Alors il court à Chambéry, vers un groupe de joyeux garçons... Mais ne nous figurons pas enfermer un personnage si multiple dans le cercle de ce terme : « un mondain ». Il appartient, et ses œuvres le prouvent, à plus d'un monde. Admis parfois dans la chambre parée et nattée des reines [M. 241], il chante, pour elles, sur la tendre musette d'Alain Chartier ; on croirait, à l'entendre, que l'amour est, à ses yeux, un principe spirituel, une union métaphysique, une occasion d'atteindre, avec les deux blanches ailes du philosophe et du poète, la sphère des idées en soi. Et voilà un thème élégiaque ; et voilà, en perspective, des dizains raffinés, délicats, et des ballades ou des rondeaux qui exprimeront des sentiments capables, par leur subtilité et par leur chaste douceur, de charmer un public aristocratique. Mais l'auteur de ces jolies choses passe soudain du Louvre à la taverne ; il se souvient, alors, qu'il a édité Villon ; il abonde en plaisanteries grosses et grasses ; son platonisme se métamorphose en franche sensualité, et il désigne par le mot propre (si l'on peut dire) tout ce qu'on évite de nommer. Et c'est le même homme pourtant. Après avoir rimé une pièce que Maurice Scève aurait signée, il conte une bien sale anecdote, puis, tournant la page, il écrit un psaume.

**471**. Il faut le prendre comme il est. La postérité n'a connu qu'un Marot ; il y en a plusieurs. Évidemment, on ne saurait prétendre que tous les aspects de ce caractère et de ce talent méritent la même sympathie ; mais il existe, pour le moins, un trait qu'on doit admirer sans réserve, et qui nous rend très cher notre Marot : personne ne fut plus français, et, à certains égards, il incarne l'âme de chez nous. Laissons de côté, pour l'instant, son style tellement clair, direct, sincère, loyal, et jetons sur sa vie encore un coup d'œil. Qui ne voit que, par sa façon de supporter l'infortune, ce poète, persécuté mais joyeux, représente mieux que nul autre l'un des dons, l'une des vertus de la race ? Au fond de son cœur vraiment indomptable le mot *Espérance !* était gravé comme sur la monnaie gauloise. On pouvait le plier, non le briser. Frêle arbrisseau, tant de fois battu par le vent, les orages, il se relevait pimpant, couvert de fleurs. Ses chagrins s'épanouissaient en fusées d'ironie, en éclats de rire, et chaque noire aventure finissait en chanson. A qui lui eût demandé :

« Qui t'a donné une philosophie aussi gaie ? » il aurait, je pense, répondu, lui aussi : « L'habitude du malheur. » Rien n'est plus émouvant que de le voir, malgré les catastrophes, tellement confiant, allègre — et fidèle. Que sa patrie soit « ingratissime », il ne l'ignore point, et il ne le sent que trop. Pourtant, loin de lui garder rancune, il la vénère, il la célèbre, il l'adore. Rejeté par elle, il lui tend les bras, et il voudrait mourir dans son sein. Quoique cette douceur lui eût été refusée, il aima son pays jusqu'à la tombe. Fort peu de mois avant de mourir, comme il salue le camp de Cérisoles, l'armée royale, les lis, la victoire ! Avec quel transport il contemple cette glorieuse terre, ce « nombre infiny de Germains » tués, *fouldroyés* [G. III, 642] !... Et sa carrière se termine ici ; la plume échappe à sa main. S'il n'a pas revu la France, du moins c'est à elle que sont allés — haute consolation et sort enviable — ses derniers vœux et ses derniers vers.

## BIBLIOGRAPHIE ET RÉFÉRENCES

**419.** G. I, 423-6. — Becker, *Zeitschrift für fr. Spr. und Lit.*, XLII, 166. — J. III, 52, *Épigr.* CXXV. — M. 158-9.

**420.** G. I, 426-430. — Becker, 166. — J. IV, 194-5.

**421.** G. I, 430. — Becker, 168. — J. I, 7 ; III, 59, *Épigr.* CXLIV. — *Stephani Doleti... Carminum libri quatuor*, II, 61. — Copley Christie, *Étienne Dolet*, 228.

**422.** G. I, 431-434. — Becker, 169. — J. II, 105-107.

**423.** G. I, 437-438. — Becker, 170-171. — J. II, 107.

**424.** G. I, 449-452. — Becker, 171-172.

**425.** G. I, 446-448 et 451. — Becker, 172-173. — J. III, 65, *Épigr.* CLIX ; I, 45-46. — M. 236.

**426.** G. I, 461-463. — Becker, 174. — J. II, 112-117.

**429.** G. I, 463-472. — Becker, 174-175. — Voici, dans leur ordre probable, les pièces de Marot à l'empereur : J. II, 118 ; 111 ; 110 ; III, 68, *Épigr.* CLXVI ; II, 166, *R.* LXVIII.

**430.** Becker, 176-177. — Pour les diverses prières traduites par Marot en vers français puis imprimées dans *le Miroir de l'ame pecheresse*, cf. J. IV, 54-58. — M. 166, 241. — G. III, 571, v. 29-34. — On trouvera ci-dessus (aux pp. 95-97 de la *Bibliographie de Clément Marot*) de plus amples détails sur le volume *du Miroir* (1533) et sur l'édition des *Trente pseaulmes*.

**431.** G. I, 482-486. — Becker, 181. — J. III, 66, *Épigr.* CLXII ; 106-107, *Épigr.* CCLXII-CCLXV. Peut-être faudrait-il ajouter à cette liste l'*Epigr.* XCIX, *Pour une mommerie de deux hermites* (pp. 42-43). — On trouvera chez Alphonse de Ruble, *Mariage de Jeanne d'Albret*, pp. 110-127, une description très complète des fêtes données à Châtellerault.

**432.** G. I, 486-488. — Becker, 182. — J. III, 247.

**433.** Becker, 184. — J. I, 74-86.

**434.** G. I, 494-497. — Becker, 184-185. — G. II, 155-158. — Cf. ci-dessus, p. 93, nº VI.

**435.** G. I, 498-503 ; II, 439-478. Voyez, surtout, pp. 452-454, les v. 74-89 et les notes, puis, p. 444, les v. 22-23 : « A tous les diables la mastine ! | Elle m'a chassé de la court. »

**436**. G. I, 500. — Becker, 187. — O. Douen, *Clément Marot et le Psautier huguenot*, I, 358-359. — Du Plessis d'Argentré, *Collectio judiciorum de novis erroribus*, II, 134.

**437**. Herminjard, VIII, 218.

**438**. G. I, 499 et 501 ; II, 478, v. 260 : « Escript a Orleans sur Loyre. » — Herminjard, VIII, 219, note.

**439**. Herminjard, VIII, 208.

**440**. O. Douen, I, 392. — Bordier, *Chansonnier huguenot*, pp. XXV-XXVII. — Herminjard, VIII, 202, note. — *Moralité de la maladie de chrestienneté*, a treize personnages, en laquelle sont monstrez plusieurs abuz advenuz au monde pour la poison de peché et l'hypocrisie des heretiques. *Y me vint mal a gré.* Nouvellement imprimé a Paris par Pierre de Vignolle [Neuchâtel, Pierre de Vingle]. 1533. Plaquette in-24 ; goth. — La Bible, qui est toute la S^e Escriture en laquelle sont contenus le vieil et le nouveau Testament translatez en françois, le vieil de l'ebrieu, et le nouveau du grec. — Aussi deux amples tables pour l'interpretation des propres noms et mots ebrieux, chaldeens, grecs et latins (par H. Rosa et Io. Eutychus Deperius) ; l'autre en forme d'Indice pour trouver plusieurs sentences et matières (par Math. Gramelinus). Achevé d'imprimer en la ville et comté de Neufchastel par Pierre de Wingle, dict Pirot Picard, l'an 1535, le 4^e jour de juing.

**441**. Herminjard, III, 257 ; — IV, 45, n° 554 ; 262, n° 643 ; — V, 153, note ; — VI, 82, n° 830 ; 110, n° 832 ; — VIII, 49, n° 1128 et 68, n° 1136.

**442-443**. L'Epistre de M. Malingre enuoyée a Clement Marot : en laquelle est demandée a cause de son departement de France. Auec la Responce dudict Marot. Icy trouuerez vne louange de France et des Bernoys, auec vn noble rolle d'aucuns Francoys habitans en Sauoye, et deux Epitaphes de Clement Marot. *Nouuellement imprimé a Basle, par Iaq. Estange, le 20 d'octobre 1546.* Réimpression à 90 exemplaires, Harlem, 1868. D'abondants extraits de cette épître ont été donnés par O. Douen (I, 392-394) et par Herminjard (VIII, 202-208). — Sur Louis Treppereau, élu diacre à Genève en 1542, cf. Herminjard, VIII, 79, n. 5 ; 83, n. 1-2 ; 106. Dans ce dernier passage, Calvin, parlant de Treppereau, écrit à Pierre Viret, le 19 août 1542 : « Ludovicus, quod semper verebar, plus levitatis et incontinentiae habet in verbis et actione [on comprend alors que Marot l'ait aimé !] quam ministerium nostrum deceat. »

**444**. O. Douen, I, 392, 394 ; Herminjard, VIII, 208-209.

**445**. *France protestante*, 2^e édition, II, col. 35-36. — Becker, 190, n. 268. — *Le Memorial de la perte du Dieu des frères Jacoppins de Lyon, le 22 juillet 1526* [1536 ?] se lit dans la seconde partie de la *Chrestienne resjouyssance.*

**446**. Herminjard, VI, 286, n° 886, le texte et les notes. — C'est dans la *Chrestienne resjouyssance* que se lisent 1° *le Dieu gard de l'autheur a la ville et aux citoyens de Genève, la première fois qu'il y vint* ; 2° *l'Epistre a noble et chrestienne damoyselle Marguerite de S. Simon en Xainctonge, jadis son escollière.* — *Les Psalmes de David translatez d'ebrieu en langue françoyse* ; 1539 ; sans lieu ni nom d'auteur. A la fin une « Exhortation au lecteur fidèle » signée H[ector] D[e] B[eaulieu].

**447**. Herminjard, VI, 286-287.

**448**. L'*Epistre a Clement Marot, poëte du Roy, pour lors residant à Genève* a été insérée par Eustorg de Beaulieu dans sa *Chrestienne resjouyssance.* Cette curieuse pièce, depuis, a été imprimée par Herminjard, VIII, 400-403, et par Guiffrey, III, 746-751. — Sur Pierre Gurin [ne serait-ce pas le même que le Pierre Giron du § 447 ?], cf. Herminjard, VI, 240, n. 36 ; VIII, 87, n. 6 et 403, n. 10.

**449**. G. I, 529. Claude Chappuys parle de Marot, et lui fait dire : « ...O roy sur tous clement, | Ne soyez point rigoureux a Clement ! » — J. II, 237. *De Mgr de Langey, Guillaume Du Bellay.* Cf. V.-L. Bourrilly, *Guillaume Du Bellay, seigneur de Langey* ; thèse de Paris, 1904. On trouvera à la p. 401 l'épitaphe rimée par Marot et sa traduction en latin élégant par Salmon Macrin. — J. IV, 64. *Au Roy encores.*

**450**. Sur l'autorisation donnée le 11 juillet 1543 par le Conseil de Genève, voyez E. Doumergue, *Jean Calvin*, III, 169, n. 1. On observera que cette édition genevoise

de *l'Enfer* semble n'avoir laissé aucune trace. — En ce qui concerne les *Cinquante pseaulmes en françoys* et le recueil de 1543 imprimé par Dolet, cf. notre bibliographie, pp. 91, 98. — Le titre *Contre l'inique* [*Épigr.* CXCVI] est suivi de la mention « a Antoine Du Moulin, masconnois, et Claude Galland ».

**451**. Becker, 192.

**453**. O. Douen, I, 413-414. — G. I, 534-535. — Becker, 195.

**454-455**. E. Doumergue, *Jean Calvin*, III, 167-172. — Cf. J.-J. Chaponnière, *Notice sur François Bonivard, prieur de Saint-Victor, et sur ses écrits.* (*Mémoires et documents publiés par la Soc. d'hist. et d'archéologie de Genève*, IV, (1845), pp. 137-304.) — Voici (mais j'abrège leurs titres) les principales œuvres de Bonivard : *de l'Ancienne et nouvelle police de Genève, et source d'icelles*, Genève, Jullien, 1847) ; *Advis et devis de l'ancienne et nouvelle police de Genève, suivis des avis et devis de noblesse et de ses offices...* Genève, 1856) ; *Advis et devis de la source de l'Idolatrie et tyrannie papale...* (Genève, 1856) ; *Chroniques de Genève* publiées par Gustave Revilliod, (Genève, Cherbuliez, 1868, 2 vol. in-8º.)

**457**. G. I, 536-540. — Becker, 194, le texte et la n. 280.

**458**. G. I, 543 ; III, 625-629, le texte et les notes. — Bourrilly, *Guillaume Du Bellay*, 320. — Fr. Mugnier, *la Vie et les poésies de Jean de Boissonné*, pp. 64-66 et *passim*. — Becker, 196-198.

ADDITION AU § 458. — J'aurais aimé à insister davantage sur la vie de Raymond Pellisson, car elle intéresse à la fois l'histoire des mœurs et l'histoire littéraire. En cette ville de Chambéry — une bourgade, à cette époque — les esprits étaient profondément divisés, les uns inclinant vers le roi de France, les autres demeurant fidèles aux ducs de Savoie. Perpétuelle cause de haine, de conflits. Le parlement, déjà agité et plein de querelles pour ce motif, se trouvait, en outre, cruellement déchiré par un homme à l'âme noire et fougueuse, qui réussit, durant de longues années, à persécuter les braves gens, à leur attirer mille déboires. Ce mauvais génie s'appelait Julien Tabouet, un manceau qui, après de fortes études faites à Paris, était devenu procureur général au parlement de Savoie.

Les procès, interminables et si divers, que cet enragé magistrat a intentés à ses collègues ont été racontés par M. F. Mugnier. Je renvoie à son texte ceux qui seront curieux de connaître les tentatives que fit Tabouet pour perdre le conseiller Benoît Crassus que Marot paraît avoir connu [J. III, 72, nº CLXXX].

Mais la belle bataille épique, ce fut entre le procureur général et le président Raymond Pellisson qu'elle se livra. Ce dernier n'était pas seul de son bord, et les accusations qui pesaient sur lui s'étendaient à Crassus déjà nommé, peut-être à Guillaume Scève et, sûrement, à Jean de Boissonné qui, en quittant Toulouse pour Chambéry, était tombé de la poêle dans le feu.

Les péripéties de cette lutte déconcertent l'historien. Il paraît certain — l'un des partis étant protégé par le duc de Guise et l'autre par Montmorency [Mugnier, *op. cit.*] — que chacun triompha ou succomba à tour de rôle, suivant que brillait ou pâlissait l'étoile de son patron.

D'abord, ce fut Julien Tabouet qui obtint gain de cause. Ajourné devant le parlement de Dijon, Pellisson fut condamné (27 juillet 1551) à perdre son office, à payer dix mille livres au roi, deux mille à sa partie ; à quoi s'ajoutaient la confiscation de ses biens, l'amende honorable. Le vieux président — malade, brisé — dut se mettre à genoux pour avouer des crimes qu'il n'avait pas commis ; il lui fallut ouïr une homélie outrageante de son ennemi sur le texte *Haec est dies quam fecit Dominus*, après quoi on le remit en prison. Boissonné partagea ce même sort.

Complète victoire pour Julien Tabouet... Oui, mais, cinq ans plus tard, voici que tout change. Le parlement de Paris a évoqué l'affaire, et, après une procédure riche en incidents, dont M. Mugnier a donné le détail, le jugement de Dijon est annulé le 15 octobre 1556. Pellisson et Boissonné redeviennent blancs comme neige ; les amendes pleuvent

sur Tabouet, et c'est à lui, maintenant, à se mettre à genoux devant *la table de marbre*, à proclamer ses torts, « nuds piedz et teste,... en chemise, la corde au col, tenant en ses mains une torche de cire ardente du poids de deux livres ». Cette *exposition* aurait pu suffire. Pourtant on alla plus loin, et le malheureux fut « prins en une charrette et conduit au pillori des Halles... pour y estre tourné trois tours ». Enfin, on le ramena au château de Chambéry où il fut incarcéré.

Raymond Pellisson ne survécut pas longtemps à cette réhabilitation, et il mourut le 11 juillet 1558, laissant plusieurs enfants. C'est de sa famille qu'allait descendre l'historien de l'Académie française, Paul Pellisson-Fontanier.

Quant à Tabouet, il publia, à la fin de sa vie, divers ouvrages tant en latin qu'en langue vulgaire. Je n'ai rien à dire de sa *Principum Sabaudiae genealogia* (Lyon, 1560) ni de son traité des *Magistratures à partir du Déluge* : mais je note qu'il a produit des vers français. Ils sont à la fois rocailleux et plats. L'auteur, il est vrai, les composait en prison et pour charmer ses loisirs forcés. Libre, il se fût occupé autrement, mais non pas mieux, je le crains.

**459**. G. II, 479-484, le texte et les notes. — J. Du Bellay, *Déf. et Ill.* [Chamard], pp. 227-228. — Marc-Claude de Buttet, *Apologie pour la Savoie* [Mugnier], p. 120.

**460**. G. III, 630-639. — Fr. Mugnier, *Marc-Claude de Buttet, Poète savoisien* (Paris, Champion, 1896), pp. 121, 179, 184-186. — *Poésies fr. de Jean de Boissonné*, (Bibl. mun. de Toulouse, ms. 836), f° 122 v°.

**461**. Mugnier, *op. cit.*, 166-167, le texte et les notes. — Boissonné, *op. cit.*, f° 92 r°.

**462**. Mugnier, *op. cit.*, pp. 167, n., 171, 189-190, 209, 213-214. — J. III, 81, *Épigr.* CCII. — Becker, 201.

**463**. Monluc, *Commentaires* [De Ruble], I, 241 sqq. — J. III, 76, *Épigr.* CLXXXVIII. — G. III, 639-646.

**464**. Becker, 204-205.

**465**. *Déploration de France sur la mort de Clément Marot, son souverain Poëte.* Une plaquette de 12 ff. non ch... Après le titre et tout à la fin la devise : « Non qu'a un seul » Le privilège, signé Séguier, est concédé « a Jean André, libraire juré de l'université de Paris ». (Cf. Lenglet-Dufresnoy, V, 383-392.)

**466**. Lyon Jamet : G. I, 560 ; Becker, 205. — Gilles d'Aurigny, Saint-Romard, Du Val : G. I, 563. [Pierre Du Val, fils de Denis, docteur en théologie et chanoine de Rouen, fut désigné par le roi lui-même comme évêque de Séez, et sa consécration eut lieu le 9 août 1545. Il joua un rôle assez brillant au Colloque de Poissy. Il mourut à Vincennes en 1564. (*Gal. christ.*, XI, col. 702-703.) Ce personnage appartient à l'histoire de l'humanisme et à celle, aussi, de la poésie française. Voici les principaux ouvrages qu'il a publiés : Criton ou ce que l'on doit faire, trad. du grec en françois, par le commandement du Roy, par Pierre Du Val, evesque de Sées, *Paris, Michel Vascosan*, 1547, in-4° ; De la grandeur de Dieu et de la cognoissance qu'on peut avoir de luy par ses œuvres, *Paris, Vascosan*, 1553 (c'est un poème en quatrains) ; De la puissance, sapience et bonté de Dieu, *Paris, Vascosan*, 1558 (autre recueil de quatrains). Les deux poèmes de 1553 et 1558 ont été édités ensemble, *Paris, Morel*, 1569, in-8°.] — Fr. Habert, *le Temple de Chasteté* (1549). — La pièce signée M. G. a été publiée par M. Denais avec *les Poésies de Germain Colin Bucher*, p. 264. — Malingre : O. Douen, I, 444-445. — Ch. Fontaine, *la Fontaine d'Amour* (1546) ; livre I des *Épigr.* : *De la Mort et de Marot.* — Poésie d'Estienne Forcadel (1551), p. 180. — Jodelle [Marty-Laveaux], II, 338. — J. Du Bellay [Marty-Laveaux], I, 207.

**467**. Famille de Marot : G. III, 394, v. 26 ; M. 238 ; J. I, 100. — H. de La Ferrière-Percy, *Marguerite d'Angoulême. Son livre de dépenses*, p. 31, n. 1. — O. Douen, I, 445-446. — Becker, 206.

**468**. O. Douen, I, 446. — Becker, 205-206. — Les quelques pages qui nous restent de Michel Marot [Lenglet-Dufresnoy, V, 343-351] ont été imprimées avec l'ouvrage suivant : Contredictz aux faulses et abbusifues propheties de Nostradamus et autres

astrologues : adiouste quelques œuures de Mich. Marot. *Paris, L'Angelier*, 1560. Petit in-8°. Le seigneur du Pavillon, auteur de ces « Contredictz », jouait volontiers le rôle d'augure, et, sans doute, il jugeait bien meilleurs que ceux de Nostradamus les oracles qu'il avait personnellement rendus (Rouen, 1556). Son érudition scrutait la terre, et envahissait le ciel, car il faut être un savant de la première volée pour mettre au jour un livre qui ait l'envergure de celui-ci : Les Antiquitez et singularitez du monde, ausquelles est traicté de la Science divine et des choses admirables, tant celestes que terrestres, par le Seigneur du Pavillon près Lorriz. *Lyon, Ben. Rigaud*, 1578. In-16.

# INDEX DES NOMS PROPRES

(Les numéros indiqués sont ceux des paragraphes ; les chiffres qui sont suivis de la lettre *b* renvoient à la bibliographie ; ceux qui sont entre crochets se réfèrent aux pages 89-106.)

# TABLE DES MATIÈRES

## LIVRE QUATRIÈME

### Principaux caractères de la Renaissance.
### Le roi François Ier. — La cour ; les Mécènes.



## LIVRE CINQUIÈME

### La vie de Clément Marot.



